

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 19 Bijdragen

LETTRES ADRESSÉES A LA
MAISON ROTHSCHILD DE PARIS
PAR SON REPRÉSENTANT
A BRUXELLES

I

(Crise Politique et Crise Financière en Belgique.)
(1838 - 1840)

présentées et annotées par

BERTRAND GILLE

Professeur à la Faculté
des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand

1961

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

COMITÉ DIRECTEUR
DU CENTRE
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITÉ VAN HET
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

G. JACQUEMYS, Université Libre de Bruxelles, président.

R. DEMOULIN, Université de Liège.

H. HAAG, Université de Louvain.

J. DHONDT, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

CRISE POLITIQUE
ET CRISE FINANCIÈRE EN BELGIQUE

AVANT - PROPOS

Il n'est pas de plus agréable, ni de plus juste devoir que de remercier ceux grâce au concours desquels cet ouvrage peut voir le jour. Cette gratitude prend plus de poids encore dans un domaine où la recherche est parfaitement désintéressée, où les difficultés matérielles sont donc beaucoup plus importantes.

En mettant ses documents à notre disposition, la maison de Rothschild frères a montré tout le souci qu'elle prenait non seulement de sa propre histoire — et l'on sait l'importance qu'elle a —, mais aussi de l'histoire générale. Elle donne ainsi un exemple qui, sans doute déjà fréquent à l'étranger, est de plus en plus suivi en France. L'histoire, depuis quelques années, a connu de ce fait un sensible renouvellement.

Le Centre Interuniversitaire d'histoire contemporaine, en accueillant cette correspondance dans ses publications, a permis la parution d'un ouvrage qu'il est souvent difficile de présenter au public. Les recherches d'histoire franco-belge, si développées depuis quelque temps, y trouveront, pensons-nous, un nouvel aliment.

L'annotation de ces lettres a conduit au dépouillement d'autres sources intéressantes auxquelles on a bien voulu nous laisser libéralement accès. Ainsi en est-il de la Société générale de Belgique, dont M. DUBOIS-PÉLERIN a bien voulu nous ouvrir la porte. Il y avait là une documentation originale, abondante, dont on mesure toute l'importance. En France, les chefs de la maison de NEUFLIZE, SCHLUMBERGER nous ont autorisé à utiliser les archives de l'ancienne maison André et Cottier, dont ils sont les successeurs et de la vieille banque Thuret, qui ont fourni des renseignements extrêmement précis.

Nous devons aussi de particuliers remerciements à nos camarades des archives publiques belges et françaises qui ont facilité au maximum notre tâche. M. SABBE, archiviste général du royaume, et tout son personnel nous ont permis, lors de séjours rapides à Bruxelles, de dépouiller une grande quantité de liasses dans le minimum de temps. M. DESNEUX, chef du service des archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique, nous a guidé, avec sa courtoisie coutumière, dans un dépôt qu'il connaît parfaitement. Au service des archives du ministère français des Affaires étrangères, le sourire de M^{me} OZANAM

et la gentillesse de M^{mes} HELLEU et GLACHANT ont toujours répondu à des demandes répétées et sans doute lassantes.

Ce sont tous ces concours qui ont permis à ce travail d'être un peu moins imparfait. Qu'en soient très vivement remerciés ceux qui nous les ont accordés avec tant de bienveillance.

Paris, 30 mai 1960.

Bertrand GILLE

SOURCES

Nous n'avons utilisé, tant pour l'introduction que pour l'annotation des lettres, qu'un petit nombre de sources importantes qui éclairaient incontestablement cette correspondance. Des recherches plus approfondies conduiraient sans doute à des précisions supplémentaires. Il n'était pas de notre dessein d'épuiser le sujet extrêmement vaste qui fait l'objet de ces lettres.

a) ARCHIVES BELGES

Il s'agit de fonds publics et privés, partie de ces derniers étant néanmoins conservée dans des dépôts publics.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Plusieurs séries étaient intéressantes pour nous :

- Correspondance avec le poste de Paris qui comprend les volumes ordinaires de correspondance (cités Bruxelles, Arch. aff. étr., France et n° du volume) et des copies de lettres de Lehon (cités Bruxelles, Arch. aff. étr., Copie Paris et n° du volume).
- Dossiers concernant les emprunts, constitués par des correspondances échangées entre le Département et divers postes (cités Bruxelles, Arch. aff. étr., dossier et n°).
- Dossiers relatifs aux autorisations de sociétés anonymes, qui se trouvent par un curieux hasard dans ce dépôt (cités Bruxelles, Arch. aff. étr., sociétés anonymes et n° du dossier).

Archives générales du Royaume. Nous avons consulté essentiellement les archives du Ministère des finances concernant les emprunts et l'affaire du chemin de fer de Cologne (cité Bruxelles, AGR, Arch. Finances et le n° de la liasse).

Archives de la Société générale de Belgique. Ce fonds est aujourd'hui scindé en deux parts :

- Les procès-verbaux du comité de direction sont conservés au siège de la Société (cités Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD et la date de la séance).
- Les dossiers d'affaires et la correspondance ont été déposés aux Archives générales du Royaume (cités Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale et le n° de la liasse).

Papiers S. Van de Weyer. Les papiers de ce premier envoyé belge à Londres ont été récemment acquis par les Archives générales du royaume. Il s'agit surtout des lettres adressées personnellement au roi Léopold (cités Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, et le n° de la liasse).

b) ARCHIVES FRANÇAISES

La même division entre fonds publics et fonds privés se retrouve pour les archives françaises.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Trois séries de documents nous ont été utiles :

- Correspondance politique entre le département et le poste de Bruxelles (citée Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique et le numéro du volume).
- Correspondance commerciale entre le département et le poste de Bruxelles (citée Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles et le numéro du volume).
- Une série Affaires diverses qui renferme des papiers de nature très diverses (citée Paris, Arch. Aff. étr., Affaires diverses et le numéro du carton).

Archives du Ministère des Travaux publics. Déposées aux Archives nationales à Paris, ces archives sont intéressantes pour les entreprises minières ou métallurgiques créées en commun par la maison Rothschild et la Société générale. Il s'agit de dossiers de concessions ou d'autorisations d'usines (citées Paris, AN, F 14 et le numéro de la liasse).

Archives de la Banque de France. Il s'agit uniquement des rapports présentés aux assemblées générales de la Banque de Bordeaux (cités Paris, Arch. Banque de France, AG Banque de Bordeaux et la date de l'assemblée).

Archives Rothschild. N'ont été consultées que les archives de la maison de Paris. Ce sont les contrats d'affaires et les correspondances reçues par cette firme.

Archives Neuflyze. Cette banque a succédé à la maison André et Cottier qui faisait partie du syndicat de banques parisiennes intéressé dans les affaires belges. Nous y avons consulté les contrats signés à ce propos.

Archives Thuret. Ancienne maison de banque parisienne, aujourd'hui disparue, qui fut intéressée dans certaines mines belges.

Archives Seillière. Cette firme bancaire n'eut que des rapports épisodiques avec la Belgique. L'intérêt qu'elle avait au Creusot en fit l'un des adversaires de l'Union douanière avec la Belgique.

Archives des Hauts-fourneaux, forges et Aciéries de Denain et d'Anzin. L'usine d'Anzin avait été fondée par la Société générale. Il ne reste à cette société que très peu d'archives, à cause des deux dernières guerres.

Archives de la Compagnie d'Anzin. Importante société minière du nord de la France, qui avait acquis des charbonnages en Belgique (citées, Paris, Arch. Compagnie d'Anzin, CA et la date de la séance du conseil d'administration).

Archives de la Compagnie des forges et fonderies de l'Aveyron. Société aujourd'hui disparue, qui était établie à Decazeville. Cockerill pensa acquérir ces établissements pour construire son chemin de fer du Nord (citées, Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA et la date de la séance du Conseil d'administration).

Archives départementales de la Seine. Ce dépôt conserve les archives du Tribunal de commerce de la Seine qui contiennent les actes de société. Ces actes de société donnent souvent la liste des intéressés. Il existe aussi les actes de dissolution de sociétés et les actes nés de certaines controverses (citées, Paris, Arch. dép. Seine, Tribunal de commerce, et la date de l'acte).

c) ARCHIVES AUTRICHIENNES

Il aurait été intéressant de suivre les réactions de l'étranger devant les événements de la vie économique belge. Nous n'avons utilisé que les correspondances entre le ministère autrichien des affaires étrangères et l'ambassade de Bruxelles. Cette correspondance a en effet été reproduite en copie, copie qui est conservée aux archives du Ministère belge des Affaires étrangères (citées Vienne, Arch. Etat et la date de la lettre).

BIBLIOGRAPHIE

On ne trouvera point ici, comme on peut s'en douter, une bibliographie complète de l'histoire de Belgique pendant la courte période qui nous intéresse ici. Nous avons seulement voulu donner les quelques indications qui nous ont été utiles pour l'introduction et pour l'annotation des lettres. Pour plus de détails, on se reportera aux bibliographies spécialisées.

HISTOIRE FINANCIÈRE

- NICOLAI (Ed.), *Étude historique et critique sur la dette publique de Belgique*, Bruxelles, 1921, in-4°, 458 p.
Histoire des finances publiques de Belgique, t. I, Bruxelles, 1950, in-8°, XVI-664 p.
MARION (M.), *Histoire financière de la France*, t. V, Paris, 1928, in-8°, X-603 p.
RICHALD (L.), *Les finances communales en Belgique*, Bruxelles, s.d.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

- SCHOLLER (P.), *La transformation économique de la Belgique de 1832 à 1844*, dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales de Louvain*, XIV (1948), p. 525-596.

HISTOIRE DES BANQUES

- CHLEPNER, *La banque en Belgique*, Bruxelles, 1926.
GILLE (B.), *La Banque et le Crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, 1959, in-8°, 380 p.

HISTOIRE DES FIRMES BANCAIRES

- CORTI (E.), *La maison Rothschild*, t. II, Paris, 1930, in-8°, 469 p.
RAMON (G.), *Histoire de la Banque de France*, Paris, 1929, in-8°, 503 p.
Le centenaire de la Société générale de Belgique, Bruxelles, 1922, 281 p.
AYER, *A Century of Finance, 1804-1904 : the London House of Rothschild*, Londres, 1905, in-4°, 135 p.

HISTOIRE DES CHEMINS DE FER

- NICOLAI, *Les chemins de fer de l'Etat en Belgique (1834-1884)*, Bruxelles, 1885, in-8°.
LAMALLE (U.), *Histoire des chemins de fer belges*, Bruxelles, 1950, in-8°, 158 p.

- PICARD (A.), *Les chemins de fer français*, t. I, Paris, 1884, in-8°, 795 p.
GRUNWALD, *Le financement des chemins de fer sous la Monarchie de Juillet*,
D. E. S., dactylographié.

HISTOIRE DE LA MÉTALLURGIE

- LEVEQUE, *Historique des forges de Decazeville*, Saint-Etienne, 1916, in-8°,
192 p.

RELATIONS FRANCO-BELGES

- DE RIDDER *Les projets d'union douanière franco-belge (1836-1843)*, Bruxelles,
1932 in-8° 473 p.
DESCHAMPS, *La Belgique devant la France de juillet*, Paris, 1956, in-8°,
c-561 p.

BIOGRAPHIES

- JUSTE, *Charles de Brouckère*, Bruxelles,
THONISSEN (J. J.), *La vie du comte Ferdinand de Meeus*, Louvain, 1863,
in-8°,
BRONNE (C.), *Van Praet*, Bruxelles, 1943, in-8°,

ANNUAIRE

- BALLEROY (J. B.), *L'actionnaire, contenant les statuts de tous les Sociétés
commerciales par actions de la Belgique...*, Bruxelles. nov. 1838, in-8°,
XXVII-404 p.

LA MAISON
ROTHSCHILD ET LA BELGIQUE
DE 1830 A 1838

Dès avant la Révolution de 1830, la maison Rothschild était arrivée à une place prééminente dans les finances européennes. En France comme en Angleterre elle s'était rapidement imposée à la tête des syndicats financiers qui assuraient les émissions publiques. Il en était de même en Autriche. Elle soutenait dans la mesure du possible les gouvernements espagnols dans leurs inextricables difficultés financières. Elle avait émis les emprunts prussiens ou napolitains et se trouvait engagée dans la conversion prussienne.

Soucieuse, pour des raisons qu'on devine sans peine, de voir se maintenir la paix, la maison Rothschild ne devait pas ménager ses efforts à la fois pour calmer la vague révolutionnaire qui menaçait de déferler sur l'Europe et pour retenir les grandes puissances très attachées à l'ordre antérieur, qu'inquiétaient fortement tous les mouvements qui se produisirent à cette époque. Les difficultés financières des divers Etats constituèrent un arrière fond presque invisible et cependant très important de la politique internationale après juillet 1830 (1).

Il n'est pas de notre propos de rappeler ici tous ces événements. Tout au plus peut-on noter l'appui financier offert au gouvernement Périer en France, après la chute de Laffitte dont la légèreté politique aurait pu conduire à des catastrophes. Les contrats passés en 1831 avec le gouvernement autrichien imposèrent des clauses politiques destinées à éteindre des ardeurs belliqueuses, dangereuses pour la paix. L'annulation du contrat de conversion des emprunts prussiens laissait ce pays sans moyens financiers. Au reste la chute des fonds publics, fort préjudiciable d'ailleurs aux banquiers, constituait aussi un atout majeur en faveur de la paix.

C'est dans ces conditions que, tout en aidant à la prière de l'Autriche les Etats romains à rétablir le calme et l'ordre, la maison Rothschild devait prendre naturellement le parti du nouvel Etat belge, mais seulement après les décisions de la conférence de Londres qui entérinaient sa naissance. Son action financière se place donc dans la

(1) CORTI, *La maison Rothschild*, t. II, Paris, 1930, p. 9-43.

ligne des grands arrangements diplomatiques qui devaient assurer la défense de la paix.

Les relations de la maison Rothschild avec les provinces belges, au temps de l'union avec la Hollande, paraissent n'avoir été qu'épisodiques et relativement limitées. Elle correspondait déjà depuis un certain temps avec la Société générale de Belgique, mais pour des affaires purement commerciales et, semble-t-il, sans grande envergure (1). Elle connaissait depuis longtemps quelques banquiers d'Anvers, la maison Osy en particulier, avec laquelle elle avait travaillé depuis son installation en France, en 1811. Mais son activité principale ne l'avait guère amenée à s'intéresser d'une manière plus suivie et plus profonde à ce pays.

Aucune relation importante ne la liait également avec ceux qui devaient constituer le personnel dirigeant du nouvel Etat belge. La plupart des hommes que nous allons voir intervenir dans la correspondance publiée ici n'avaient d'ailleurs pas une situation de tout premier plan avant 1830, au moins dans le monde des affaires. Si la maison Rothschild avait prêté son appui à un certain nombre de princes allemands, généralement en mal d'argent, elle ne paraît pas avoir noué de relations d'affaires avec la maison de Saxe-Cobourg à laquelle appartenait le futur roi des Belges. Ses liens avec la Cour d'Angleterre ont sans doute fait plus que sa situation de prince allemand. Les relations avec le souverain de la Belgique prendront d'ailleurs très rapidement une allure cordiale et la maison Rothschild, en dehors de toute considération politique, contribuera très activement à la gestion de la fortune privée de la maison royale de Belgique.

La figure de Van Praet, qui deviendra très vite le principal conseiller du roi Léopold, est mal connue (2). Issu d'une vieille famille bourgeoise de Bruges, Van Praet se destinait à une carrière littéraire : il avait même été employé à la Bibliothèque royale à Paris, avant de devenir archiviste et bibliothécaire à Bruges puis à Bruxelles. La position de son beau-frère, P. Devaux, qui joua un rôle important dans les événements de 1830, devait le pousser à la situation primordiale qu'il acquit auprès de Léopold. Ce n'est que peu à peu, alors que la maison Rothschild était déjà fortement intéressée dans les affaires belges que se noueront des relations entre le ministre de la maison du Roi et le banquier parisien.

(1) Bruxelles, AGR, arch. Société générale. La correspondance avec la maison de Londres commence en 1826, dossier 2175.

(2) BRONNE, *Van Praet*, Bruxelles, 1943. Notons ici, le fait est à souligner, que Van Praet fut commissaire à la Société générale de 1830 à 1888.

Charles de Brouckère (1) avait commence sa carrière comme officier d'artillerie. Il avait quitté le service pour entrer dans des affaires dont l'activité ne rencontra jamais celle de la maison Rothschild. C'est sa position dans le gouvernement provisoire belge qui devait l'amener à participer aux premières négociations entre la Belgique et la maison Rothschild. Successivement ministre des Finances, de l'Intérieur et de la guerre, il figurera parmi les représentants belges qui signèrent avec les Rothschild le premier contrat d'emprunt. En 1832, de Brouckère quitta la scène politique : à ce moment, les relations paraissent assez étroites entre lui et James de Rothschild pour qu'ils se soient associés, dès 1832, à l'exploitation de la monnaie de Bruxelles.

Il est assez difficile, en l'absence de documents précis, de définir les relations exactes entre Charles de Brouckère et James de Rothschild. Il semble bien que le banquier parisien ait soutenu l'homme d'affaires belge au moment de la création de la Banque de Belgique, constituée pour s'opposer aux « envahissements » de la Société générale de Belgique, avec laquelle la maison Rothschild entretenait des relations très étroites, qui n'étaient cependant pas exemptes de heurts.

L'histoire financière de la Belgique est dominée par la grande figure du comte Ferdinand de Meeus (2). Né à Bruxelles en 1798, d'une ancienne famille brabançonne, Ferdinand Meeus avait dirigé une maison de banque dont on ne trouve aucune trace dans les affaires des Rothschild. Les relations entre les deux hommes ne dateront que du jour où Meeus sera nommé gouverneur de la Société générale, le 14 octobre 1830. Il est symptomatique de voir qu'en 1831, au moment des discussions du premier emprunt, ce ne sera pas Meeus qui représentera la Société générale, mais l'un de ses directeurs. Dans la suite, les relations furent très étroites. Il semble que le dynamisme de Meeus, aussi bien dans les affaires financières que dans les entreprises industrielles, ait un peu effrayé James de Rothschild. On cherchera toujours à lui créer un contrepoids. Malgré une cordialité certaine, malgré l'estime qu'ils se portaient l'un à l'autre, les orages ne devaient pas manquer.

Les rapports entre les Rothschild et les autres hommes d'Etat belges ne s'établiront qu'au fur et à mesure, comme le montre parfaitement cette correspondance. Nothomb, Mercier, Lebeau, d'Huart

(1) JUSTE, *Charles de Brouckère*.

(2) THONISSEN (J. J.), *La vie du comte Ferdinand de Meeus*, Louvain, 1863.

feront la connaissance des Rothschild à l'occasion des hautes fonctions qu'ils occuperont dans les ministères belges.

Très rapidement, la maison Rothschild éprouva le besoin d'un représentant permanent à Bruxelles. Dès septembre 1830, un employé de la maison de Paris, Charles Constant, est expédié à Bruxelles pour régler les envois d'or des Rothschild à la Société générale (1). Cet employé ayant été amené à aller à Amsterdam, un second personnage « attaché à notre maison » fut envoyé à Bruxelles, Louis Richtenberger (2). Après plusieurs voyages, il s'y établit et demeurera à Bruxelles jusqu'à sa mort, en 1853.

Nous ne savons que très peu de choses sur lui. Sur les inventaires anciens de la maison Rothschild, il apparaît, en 1826, comme commerçant à Amsterdam (3). Y est-il à son compte ou comme représentant de la maison Rothschild, nous ne savons. Nous ignorons tout de ses origines. Les Rothschild ont souvent recruté dans leurs bureaux des employés originaires de l'est de la France, Alsace ou Lorraine allemande. Il ne serait pas étonnant que Richtenberger y soit né.

Très rapidement d'ailleurs, Richtenberger établira une sorte de permanence à Anvers, sans doute pour des raisons essentiellement commerciales. Le délégué de Richtenberger à Anvers sera, dès 1840, S. Lambert. De famille alsacienne, Lambert est né en 1806 à Lyon où son père était commerçant. Il épouse en 1835, Jenny Low-Lovy, dite Eugénie Lion. Sa formation n'est pas celle d'un commerçant puisqu'il apparaît à Paris comme artiste peintre. Sa femme est professeur de piano et de guitare. En secondes noces, Richtenberger épouse la belle-mère de Lambert. C'est ainsi que ce dernier viendra s'établir à Bruxelles et à Anvers, pour aider son beau-père.

Richtenberger apparaît dans toute la correspondance avec la maison Rothschild comme un négociateur habile et diligent. Sans doute était-il tenu très fermement par des instructions venues de Paris, qui, malheureusement, nous font défaut. Sa position à Bruxelles, très forte au départ du fait de ses fonctions, ne cessera de devenir de plus en plus importante. Ses relations avec le monde financier et politique étaient très étroites. Perspicace, habile en affaires, se donnant beaucoup de mal, il a certainement contribué au développement des liens

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2191, lettre de Rothschild à la Société, 3 septembre 1830.

(2) Id., lettre du 8 septembre 1830.

(3) Paris, Arch. Rothschild, bilan de juin 1826.

entre la maison Rothschild et les gouvernements belges successifs. Son pouvoir de décision et ses initiatives semblent cependant avoir été extrêmement limités.

I. — LES PREMIERS EMPRUNTS

Que l'Etat belge, au lendemain de son indépendance, ait eu besoin d'argent, il n'y avait à cela rien que de très naturel. Mais, avant que la Conférence de Londres n'ait approuvé la naissance du nouveau royaume, avant que la dynastie n'ait été choisie et installée, il avait bien fallu quelque crédit pour l'administration du pays et pour l'effort militaire imposé par la guerre hollandaise. On chercha de l'argent à l'étranger, faute d'en pouvoir trouver dans le pays même. Le 6 octobre 1830, le gouvernement provisoire autorisait « M. Gendebien à contracter un emprunt avec tels banquiers qu'il trouvera disposés à cette opération et sous telles conditions qu'il croira utiles à l'intérêt de la Belgique » (1). C'est à Paris que fut envoyé le négociateur. On lui adjoignit aussitôt le nouveau gouverneur de la Société générale, Meeus et les deux hommes furent « investis des pouvoirs les plus étendus à l'effet de traiter un emprunt de 10 millions de francs, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, en tout ou partie, sous telles conditions qu'ils trouveront convenables » (2). Gendebien préconisait dès ce moment, parallèlement, un accord commercial avec la France (3).

Nous ne savons pas comment furent menées ces négociations. Tout au plus peut-on affirmer qu'elles n'eurent aucun résultat. Un emprunt volontaire en 1830, deux emprunts forcés en 1831 (5 mars et 21 octobre) parèrent au plus pressé. Il convenait cependant de ne pas abuser de pareilles opérations et de chercher à établir sur des bases solides le crédit du nouvel Etat (4).

La Société générale de Belgique avait à cette date une position particulière, puisque le roi de Hollande en était encore le plus fort actionnaire. Son statut politique était donc toujours incertain. La crise financière pesait singulièrement sur sa situation. A la fin du mois d'août, elle fut donc obligée de demander quelque secours à ses cor-

(1) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 1, f^o 3, décret du 6 octobre 1830.

(2) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 1, f^o 8, décret du 16 octobre.

(3) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 1, f^o 38, dép. Gendebien au gouvernement provisoire, 27 décembre 1830.

(4) *Histoire des finances publiques de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1950.

respondants parisiens : « les troubles dont Bruxelles a été un instant le théâtre, et qui se sont produits avec plus ou moins de gravité et de durée dans quelques villes des provinces méridionales du royaume ont naturellement fait naître des inquiétudes et des méfiances auxquelles la Société générale n'était point préparée. Parmi les conséquences probables de cet état des esprits, nous avons à prévoir une augmentation notable dans les demandes d'échange de nos billets au porteur. Si la masse entière de ces billets devait nous être présentée dans un court délai, nous pourrions nous trouver dans l'impossibilité de suffire à leur échange ». La Société générale sollicitait donc des Rothschild des envois de pièces de 5 francs, pour un montant quotidien de 100.000 francs, jusqu'à concurrence de un million (1). La maison Rothschild fit quelques réserves : d'une part elle pouvait trouver à Paris des emplois plus intéressants et, d'autre part, elle aurait préféré envoyer de l'or et des lingots plutôt que des pièces dont elle craignait de vider la place de Paris (2). Elle consentit néanmoins à aller jusqu'à un crédit de 3,2 millions, sur dépôt de rentes hollandaises comptées à 60 % alors que leur cours était de 76 (3). Un traité définitif fut signé, après quelques malentendus, pour un crédit total de 3 millions, en traites sur Amsterdam acceptées par la maison Rothschild, à trois mois, avec une commission de 1 3/8 % (4).

Au début d'octobre, la maison Rothschild suspendait ses envois. Les circonstances politiques devenaient trop graves, la Belgique se trouvant dans « un état d'anarchie » et la baisse des fonds hollandais risquant de rendre illusoire le dépôt de garantie (5). 1,7 million seulement avait été versé (6). L'événement était d'autant plus dommageable qu'il y avait eu en fait suspension des paiements entre le 20 et le 30 septembre. La surprise fut d'autant plus pénible pour la Société générale.

Le 25 septembre, le gouvernement provisoire avait pris contact avec la Société générale au sujet des fonds, environ 4 millions de florins, que celle-ci détenait à titre de caissier de l'Etat pour les provinces belges. La Société générale refusa de les avancer jusqu'à la conclusion du traité de paix. Le 14 octobre toutefois, le gouvernement

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2190, lettre de la Société à la maison Rothschild, 30 août 1830.

(2) Id., lettre de Rothschild, 3 septembre 1830.

(3) Id., lettre de la Société générale, 7 septembre 1830.

(4) Id., lettre de Rothschild, 17 septembre 1830.

(5) Id., lettre de Rothschild, 4 octobre 1830.

(6) Id., lettre de la Société générale, 7 octobre 1830.

provisoire remplaça le seul membre hollandais de la direction de la société par une personnalité en vue du monde des affaires de Bruxelles, Ferdinand Meeus. Il semble que la Société générale soit alors sortie de sa gêne par un emprunt à la Banque de France réalisé par l'intermédiaire de la maison parisienne Blanc, Colin & C^o (1).

La pénurie d'argent devenait dramatique. Léopold, proclamé roi des Belges, entreprit des démarches personnelles sur lesquelles nous ne savons à peu près rien. Certains hommes importants de la Belgique nouvelle étaient déjà en rapport avec la maison Rothschild, et c'est sans doute par eux que des relations s'engagèrent peu à peu. Dès août 1831, la maison Rothschild offrait à Lehon, envoyé belge à Paris, des fusils pour équiper l'armée belge, « en se chargeant d'amener le gouvernement français à compléter au besoin ce qui pourrait manquer » (2). En juin déjà, Lehon utilisait pour la correspondance officielle les courriers Rothschild (3).

Les choses se firent très rapidement. Une fois que certaines assurances eurent été obtenues, le gouvernement demanda et reçut des Chambres, le 16 décembre 1831, l'autorisation de contracter un emprunt. Le 19 décembre, les représentants du gouvernement belge, de Brouckère, ministre de la guerre, François Rittweger, directeur de la Société générale et Osy, président de la Banque d'Anvers, propriétaire lui même d'une importante maison de banque, depuis très longtemps en relation avec les Rothschild, signaient à Calais, avec Nathan et James de Rothschild, un contrat d'emprunt de 2 millions de livres sterling, soit au change fixe de 25 fr. 20, une somme en capital nominal de 50.400.000 francs de rentes 5 %. Les intérêts étaient payables à Londres, Paris et Bruxelles et Anvers. Un fonds d'amortissement de 1 % devait être formé pour être employé à Paris, au rachat des obligations partielles. L'emprunt était garanti par tous les revenus de l'État et, nommément, par le produit de l'impôt foncier. Les sommes destinées au paiement des intérêts devaient être versées à Paris, à la maison Rothschild, les autres payeurs se remboursant sur elle, au moyen de traites, aux frais du gouvernement belge, sans que ce dernier put se prévaloir du change fixe stipulé sur ces obligations partielles.

Le prix du contrat était de 75, jouissance au 1^{er} novembre. Les

(1) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, séance du 6 janvier 1832.

(2) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 2, dép. de Lehon, 10 août 1831.

(3) Bruxelles, Arch. Aff. étr., Copie Paris 1, dép. du 9 juin 1831.

paiements étaient échelonnés de janvier à octobre 1832, avec faculté d'escompte à 5 %. Les contractans percevaient une commission de 2 1/2 %. Comme le gouvernement avait été autorisé à émettre une autre tranche, de même montant, il était stipulé que cette dernière ne pourrait être émise avant le 1^{er} juillet 1832 et que les contractants de la première auraient, à prix égal, la préférence. Enfin, clause politique importante étant donné l'incertitude du moment, il était «*expressément convenu que les maisons contractantes suspendraient leurs paiements au gouvernement belge et seraient libres de réduire l'importance du présent emprunt à la somme dont la valeur au prix fixé aurait déjà été payée par elles, dans le cas où la guerre existant entre la Belgique et la Hollande, l'une des cinq grandes puissances interviendrait dans cette guerre autrement qu'au nom et avec l'autorisation de la Conférence de Londres* » (1).

Le retour des négociateurs à Bruxelles fut loin d'être triomphal. En tenant compte de tous les éléments, le taux de négociation ressortait à 72.12. La maison Rothschild avait donné au gouvernement belge jusqu'au 21 décembre à minuit pour accepter ou non ses propositions. Le gouvernement belge aurait bien voulu faire retrancher la clause politique de nullité du contrat en cas de conflit, mais «*Rothschild a répondu qu'il avait fait insérer cette clause dans son dernier emprunt avec l'Autriche et qu'à plus forte raison il la maintiendrait avec la Belgique* ». Le Conseil des ministres s'adjoignit une commission d'une vingtaine de membres des deux Chambres. Cette commission fit une forte opposition. Des propos vifs furent échangés, les ministres eux-mêmes n'étaient pas d'accord. Des parlementaires refusaient de donner leur avis, tandis qu'un courrier Rothschild attendait à la porte le résultat de la délibération. Il fallut, déclara-t-on, subir le joug de la nécessité (2). «*Les conditions sont peut-être onéreuses, notait le ministre à Lehon, le gouvernement cède à une impérieuse nécessité* » (3).

Avait-on une solution de rechange? Il est difficile de le préciser, au moins dans l'état actuel de la documentation. En août 1831, Lehon avait transmis à son gouvernement une proposition émanant d'un certain Heurtault: «*quant à l'argent, une compagnie anglaise composée de banquiers, de capitalistes de la cité de Londres et des membres du Parlement et*

(1) Paris, Arch. Rothschild, minute signée du contrat, 19 décembre 1831; Bruxelles, AGR, Arch. Finances, dossier 37, emprunts, copie.

(2) Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, dép. du 22 décembre 1831.

(3) Bruxelles, Arch. Aff. étr., dossier 4685, lettre du 21 déc. 1831.

du Comité des finances d'Angleterre consentirait par mon intermédiaire et avec ma participation un emprunt de 2 millions sterling sur des bases tellement libérales que le gouvernement belge y trouverait le double avantage » d'avoir rapidement l'argent nécessaire et d'asseoir son crédit. Ce personnage annonçait l'arrivée à Bruxelles, à la fin du mois d'août, de représentants de cette compagnie (1). Plus tard, un journal annonça qu'une compagnie de capitalistes anglais aurait offert le prix de 85 pour un éventuel emprunt (2). La maison Maberly, qu'on citait comme chef de file de cette compagnie, suspendait d'ailleurs peu de temps après (3). On signala également qu'au moment de la négociation, un journal anglais avait inséré un article « probablement à l'instigation de Rothschild », annonçant d'une manière fort vague que la Russie se séparait des autres puissances dans la question belge (4). Il s'agissait peut-être de peser un peu sur le prix de l'emprunt.

Les Rothschild conclurent, le jour même de la signature du contrat, un accord avec les deux établissements belges dont les chefs représentaient le gouvernement belge. Une somme de 4 millions de francs en capital était cédée à la Société générale et une autre somme de 1,4 million à la maison Osy d'Anvers (5). En même temps, une participation était donnée à un syndicat de banques parisiennes, dit Société de Paris : le syndicat obtenait le quart de l'emprunt, soit à peu près 12 millions et demi en capital. Grâce à quoi, ce syndicat s'engageait à ne pas faire de concurrence à la maison Rothschild pour la seconde tranche de l'emprunt. Nous aurons l'occasion de retrouver ce groupe financier (6).

L'émission de l'emprunt paraît avoir été bien accueillie. Dès la fin de l'année 1831, la maison Rothschild de Londres le notait à la Société générale : « je suis charmé de vous dire que malgré les nouvelles fâcheuses des troubles dans le Grand Duché de Luxembourg, mes efforts à le pousser à la prime ont été couronnés de tant de succès qu'on l'a payé à 2 % de prime sur le prix de 75 auquel je l'ai émis (7) ».

(1) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 2, lettre de Heurtault, du 9 août 1831.

(2) *Journal du Commerce*, 26 décembre 1831.

(3) *Journal du Commerce*, 6 janvier 1832.

(4) Bruxelles, AGR, papiers Van deWeyer, 104, lettre au roi Léopold, 14 décembre 1831.

(5) Paris, Arch. Rothschild, contrats du 19 décembre 1831.

(6) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 19 décembre 1831 avec André & Cottier, Blanc-Colin, Ferrère-Lafitte, Fould, de Waru, Hagerman, Mallet, Odier, Paccard, Pillet-Will et Welles. Cf. GILLE (B.), *La Banque et le Crédit en France de 1848 à 1815*, p. 266-267.

(7) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 166, lettre de N.M. Rothschild de Londres à la Société générale, 30 décembre 1831.

La Société générale manifestait également sa satisfaction de l'opération (1). Au début de 1832, un certain tassement se fit néanmoins sentir : la prime tombait à 1 1/8, puis à 3/4 % (2). Bientôt même, sous l'effet des événements politiques, l'emprunt allait à 1 1/2 et 1 1/4 % de perte (3). Des ordres d'achat arrivaient cependant de Berlin, ce qui faisait croire au maintien de la paix (4). L'envoyé belge à Londres estimait cependant que la perspective d'une seconde tranche pesait sur les cours. « Monsieur de Rothschild, écrivait-il, fait un peu de tort au crédit belge. Il a vendu, dit-on, toute sa part de l'emprunt. Aujourd'hui qu'une seconde levée d'argent est devenue nécessaire, son intérêt est de faire baisser la première afin d'avoir à meilleur marché l'autre opération ». Il répandait le bruit, fondé au reste, que le contrat de la fin de 1831, qui n'avait pas été divulgué et que le ministre belge à Londres ne connaissait pas dans tous ses détails, liait le gouvernement belge et qu'aucune concurrence n'était possible, malgré l'intérêt que paraissaient prendre à l'affaire certains capitalistes anglais (5).

Dès août 1832, Richtenberger entra en pourparlers avec la Société générale pour cette seconde tranche. La Société générale s'inscrivait tout de suite pour une participation de 8 millions, double de son premier intérêt (6). L'affaire fut négociée entre la maison Rothschild et le gouvernement belge le 11 septembre 1832 et le contrat signé à cette date entre le ministre des finances de Belgique et Richtenberger (7). Le montant en était égal à celui de la première tranche, 50.400.000 francs de capital nominal en rentes 5 %. Les conditions générales étaient identiques. Les versements étaient échelonnés d'octobre 1832 à septembre 1833. Une même commission de 2 1/2 % était allouée aux maisons contractantes et 1 % de commission sur le paiement des semestres et de l'amortissement. Le prix était de 79 et, avec tous les avantages, revenait à 74,54 %. La clause politique avait, cette fois, disparu (8). Aucune réserve n'était faite pour des emprunts ultérieurs. Seule, la Société générale était intéressée à l'em-

(1) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 2 janvier 1832.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2177, lettre du 6 janvier 1832.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2177, lettre du 10 février 1832.

(4) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre du 28 février 1832.

(5) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre du 23 mars 1832.

(6) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, lettre du 11 août 1832.

(7) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 11 septembre 1832.

(8) Le fait est souligné par le *Moniteur universel*, 16 septembre 1832 et par le *Moniteur belge*, 5 septembre 1832.

prunt : sa participation atteignit en fin de compte le tiers de l'emprunt (1). A la fin d'octobre 1832, l'emprunt belge cotait à Londres 96 1/2 : le succès de ces deux opérations avait donc été total (2). La maison Rothschild consentait volontiers à payer l'emprunt par anticipations, mais ne voulait prendre aucun engagement formel à cet égard (3).

Ces emprunts, dont une partie devait servir à rembourser les emprunts forcés antérieurs, ne réussirent pas à assainir les finances belges, surtout si le nouveau royaume devait se charger, comme l'avait indiqué la Conférence de Londres, d'une partie de la dette hollandaise. Deux problèmes se posaient. D'une part il était difficile d'émettre à nouveau des rentes si l'on ne voulait pas écraser le marché d'une valeur qui n'avait encore qu'incomplètement trouvé son public. La Belgique n'avait pas encore de dette flottante et c'était peut-être l'occasion d'en créer une. D'autre part, on hésitait à s'adresser toujours aux Rothschild, de peur de voir s'établir sinon un monopole intégral, du moins une emprise trop forte de cette maison sur les finances publiques de la Belgique.

Le gouvernement belge retint donc l'idée d'une émission de bons du Trésor et chercha des prêteurs un peu partout. On ne négligeait pas d'ailleurs pour autant de prendre contact avec la maison Rothschild et Meeus, gouverneur de la Société générale, fut expédié à Paris le 29 novembre 1832. Cependant, le ministre de Belgique à Londres fut chargé personnellement par le roi Léopold de se mettre en rapport avec des capitalistes anglais pour le placement de ces bons royaux. Le banquier londonien Irving se déclara intéressé par l'affaire et prêt à conclure pour la totalité de l'opération : « sa maison est une espèce de puissance rivale de M. Rothschild et elle contracterait sans difficulté avec la Belgique » (4).

La Société générale et la maison Rothschild ne voulaient pas non plus laisser échapper l'affaire. Elles se concertèrent donc et James de Rothschild manifesta à cette occasion la confiance qu'il avait dans les capacités financières de Meeus (5). Le banquier parisien formula une proposition dès le 2 décembre 1832. Il demandait une anticipation de date et d'intérêt d'un mois, des échéances de 3, 4 et 5 mois, un

(1) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 11 septembre 1832.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2177, lettre de la maison Rothschild de Londres, 29 octobre 1832.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2191, lettre de la maison Rothschild de Paris, 8 octobre 1932.

(4) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 106, lettre au roi Léopold du 26 mars 1832.

(5) THONISSEN, *La vie du comte F. de Meeus*, p. 27.

intérêt de 6 % et 1/2 % de commission sur les 20 millions de bons du Trésor primitivement prévus, l'abrogation d'une des clauses du dernier emprunt sur des paiements par rachat d'autres titres, la réserve des émissions ultérieures, une commission de 1/8 % sur le paiement des bons à l'échéance, la retenue des versements de l'emprunt en garantie. Le délai d'acceptation ou de refus était fixé au 15 décembre. Le gouvernement belge fit des contrepropositions : la commission était portée à 1 %, mais on ne voulait entendre parler ni d'une anticipation, ni de réserve pour les émissions ultérieures. Les Rothschild auraient alors répondu par des offres essentiellement différentes, mais qui comportaient encore « des exigences outrées » (1). Le secrétaire général du ministère des Finances fut envoyé à Paris pour se rendre compte des modalités de l'opération (2)

Le syndicat des banques parisiennes, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, eut vent de l'affaire. Ces banques signèrent alors entre elles un nouveau contrat pour agir de concert si le gouvernement belge annonçait un nouvel emprunt. Un comité était chargé de négocier l'affaire ou de transiger si besoin était, avec une compagnie étrangère (3).

Tout le monde s'impatientait. La maison Rothschild avait réuni des sommes importantes dans l'espoir de traiter l'opération. Elle les fit verser au Trésor belge à valoir sur les versements futurs de l'emprunt : « l'affaire, loin de se terminer, paraît indéfiniment ajournée » (4). Duvivier, ministre des Finances, écrivait à Lehon : « les lenteurs de la Chambre à voter la loi présentée à la fin du mois de décembre pour émettre des bons du Trésor, compromet au dernier point le service de l'État ». On faisait en même temps des démarches auprès des Rothschild pour qu'ils n'interrompissent pas les versements par anticipation des emprunts, anticipations qui n'étaient que facultatives. James de Rothschild affirma qu'il ferait tout pour soutenir le crédit de la Belgique (5). Il semble que ce soit Meeus qui ait pris l'affaire en mains, peut-être pour éviter aux Rothschild de revenir sur les propositions qu'ils avaient faites. Meeus fut envoyé à nouveau à Paris

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, note non datée sur les propositions Rothschild (résumé des propositions et de la position du ministère).

(2) Bruxelles, Arch. Aff. étr., 4685, lettre du 31 décembre 1832.

(3) Paris, Arch. Neufville, contrat du 11 janvier 1833.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2192, lettre du 7 janvier 1833.

(5) Bruxelles, Arch. Finances, AGR, 4685, lettre de J. de Rothschild au ministre, 29 janvier 1833. Notons que dès cet instant, il n'est absolument plus question de s'adresser à des banquiers français ou étrangers autres que la maison Rothschild et la Société générale.

pour négociier (1). Par terminer, le 28 février 1833, les Rothschild et la Société générale offraient au gouvernement belge de souscrire, à parts égales, les 15 millions de francs de bons du Trésor qui avaient été finalement votés par la Chambre le 16 février précédent (2). L'accord se fit enfin entre les deux firmes au début de mars, accord entériné par le gouvernement belge. Les échéances des bons étaient diverses :

4 millions à	5 mois		
4	—	6	—
3	—	7	—
3	—	8	—
1	—	12	—

L'intérêt était de 6 %, la commission de 1 % et une autre de 1/8 % sur le paiement des bons à l'échéance (3).

La répartition entre les deux partenaires avait cependant été modifiée. La Société générale prenait 9 millions et les Rothschild 6 millions seulement. La Société générale révélera plus tard qu'elle avait laissé la commission entière à la maison Rothschild (4).

Les propositions du syndicat parisien demeuraient toujours valables et constituaient une menace pour l'avenir. Pensant qu'à tout hasard il valait mieux écarter des risques de concurrence pour un éventuel emprunt, la maison Rothschild décida de traiter avec ses confrères de Paris. Le syndicat laissait la maison Rothschild libre de traiter comme elle l'entendrait, et même de figurer seule en nom sur un contrat (5). Les Rothschild seraient également seuls à s'occuper, le cas échéant, du paiement des intérêts et de l'amortissement. En échange, la Société de Paris devait avoir le quart de l'opération, comme en 1831, déduction faite d'une somme à donner à la Société générale de Belgique. L'engagement demeurait valable jusqu'au 1^{er} juin 1834 (6).

Les discussions de la fin de l'année, à la Chambre belge, à propos du budget, éclairent un peu les difficultés des mécanismes mis en jeu.

(1) Bruxelles, Arch. Aff. étr., 4685, lettre de Duvivier à Lehon, 21 février 1833.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 111.

(3) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 1 mars 1833 et lettre du même jour envoyée aux Rothschild (AGR, Arch. Sté générale, 2192).

(4) *Moniteur belge*, 4 septembre 1833.

(5) Important pour la réserve des emprunts ultérieurs dont les autres contractants ne peuvent bénéficier.

(6) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 28 août 1833.

Le problème du change demeurait la pierre d'achoppement de ces opérations. En effet, les intérêts des coupons belges étaient payables à Paris, et remboursés aux payeurs réels : les différences avec le change fixe contractuel étaient supportées par le gouvernement belge. Or, lorsque le change était favorable à cette opération, la maison de Paris envoyait à celle de Londres tous ses coupons, de telle sorte qu'on prélevait et les commissions prévues par le contrat et des commissions de change. Il fut alors démontré que la Société générale en faisait autant (1). Meeus se défendit avec vigueur. Il n'alla point cependant jusqu'à montrer la lettre que le roi avait envoyée à la Société générale et aux deux maisons Rothschild de Londres et de Paris, pour leur témoigner de sa satisfaction des emprunts de 1831 et de 1832 (2).

Désormais, les émissions de bons du Trésor se renouvelèrent périodiquement. A la fin de 1833, le gouvernement belge, pour sonder le terrain, lança une émission publique de 5 millions de bons du Trésor, le plafond de la dette flottante ayant été fixé à 20 millions. On voulait savoir si, à tout hasard, on pouvait se passer des services des banquiers. L'émission ne fut pas couverte. La Société générale accepta de prendre les 2.419.000 francs qui n'avaient pas été placés, à 5 % d'intérêt et 1/2 % de commission (3). Elle en offrit la moitié à la maison Rothschild dont nous ne possédons pas la réponse (4). Ces émissions se poursuivirent les années suivantes et la maison Rothschild s'y intéressa. Elle avait d'ailleurs réussi à en placer d'assez fortes sommes chez des correspondants : la Banque de Bordeaux en prit en 1834 (5) et renouvela l'opération en 1835 (6), sous la garantie de la maison Rothschild. D'autres correspondants furent d'ailleurs très vraisemblablement sollicités de la même manière, la firme parisienne ne pouvant naturellement conserver indéfiniment de grandes masses de ces titres.

Le gouvernement belge ne fut pas le seul à profiter de l'aide de la maison Rothschild. La ville de Bruxelles dut également la solliciter. Les finances municipales n'étaient guère brillantes. La ville avait emprunté en 1818, au Mont de Piété, puis régulièrement, en

(1) *Moniteur belge*, 2 septembre 1833.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 155, lettre du Roi à la Société, 22 septembre 1832.

(3) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 18 octobre 1833.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2192, lettre du 21 octobre 1833.

(5) Paris, Arch. Banque de France, AG Banque de Bordeaux, assemblée de janvier 1835.

(6) Id., assemblée de juillet 1835.

1824, en 1827, en 1829. Au lendemain de la Révolution, la situation était toujours aussi mauvaise.

Malgré cette situation, son crédit était demeuré relativement bon. En août 1832, la ville emprunta à la Société générale trois millions et demi, en 5 %, à 82 1/2 et 2 1/2 % de commission (1). 80 % était un beau résultat alors que l'Etat ne trouvait prêteur pour ses 5 % qu'à moins de 75 %. La Société générale en offrit aussitôt le tiers à la maison Rothschild, aux conditions du contrat (2). Cette dernière les accepta (3). Le ministre des Finances de Belgique en pouvait ressentir quelque amertume, surtout connaissant la situation financière de la ville de Bruxelles qui n'était rien moins que brillante. Et, comble d'inconséquence du public, la souscription atteignit, dit-on, plus de sept millions et demi, soit plus du double de la somme demandée.

Cela ne suffit point. L'année suivante, en 1833, la ville de Bruxelles sollicitait un nouvel emprunt pour ériger un monument d'utilité publique. Dès qu'elle le sut, la Société générale, par lettre du 25 juin, offrit ses services à la ville. Par délibération du 27 juin, le conseil communal décida d'emprunter une somme de 4 millions. L'emprunt fut autorisé par arrêté royal du 3 juillet 1833. L'emprunt fut conclu à cette date avec la Société générale de Belgique et la maison Rothschild. Le taux du contrat était cette fois de 84 1/2 avec 2 1/2 % de commission. Le prix en était donc encore plus élevé que pour l'emprunt précédent (4).

Il est probable que, comme pour les emprunts de l'Etat, une partie notable des titres fut placée auprès des capitalistes français. En effet, au moment de la grande crise de 1839, une protestation fut envoyée au ministère français des Affaires étrangères contre la suspension du paiement des titres de la ville de Bruxelles. Or cette protestation est signée par un certain nombre de banquiers parisiens, parmi lesquels on retrouve quelques uns des membres de la Société de Paris : Odier, Blanc-Colin, d'Eichthal, Paccard-Dufour, Lecointe-Desarts, Dassier, Martin d'André et Sounhou (5). C'est l'indication même qu'à cette époque, et probablement bien avant, le public français s'était fortement intéressé à ces nouveaux titres.

(1) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 22 août 1832.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 155, lettre de la Société à Richtemberger, 23 août 1832.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 155, réponse du 24 août 1832.

(4) Il n'y a pas de bonnes études sur les finances de la ville de Bruxelles. On peut néanmoins consulter RICHALD (1.), *Les finances communales en Belgique*, Bruxelles, s.d.

(5) Paris, Arch. Aff. étr., Affaires diverses, Belgique 2, lettre du septembre 1841.

Ainsi donc, la maison Rothschild s'était largement employée à créer un crédit public belge. Si, au début, le nouvel Etat ne paraît pas avoir eu beaucoup de choix pour émettre ses emprunts, malgré ce qu'en dirent certains journaux, une opposition se fit jour peu à peu par la suite. Tout en reconnaissant l'aide que la maison Rothschild avait apportée au gouvernement belge, il paraît bien, peut-être sous la pression d'une fraction de l'opinion publique, qu'il ait cherché à créer une concurrence. Comme beaucoup d'autres Etats européens, la Belgique ne voulait pas paraître trop dans la main de la célèbre maison de banque qui dominait incontestablement à cette époque les finances publiques européennes. Nous allons bientôt retrouver ces essais de conquête d'une indépendance financière vis à vis des Rothschild, vœu suprême d'un grand nombre d'hommes d'Etat.

II. — UNE CONVERSION MANQUÉE

A partir de 1834, la prospérité belge devient manifeste et la coupure économique d'avec la Hollande et ses colonies ne paraît pas avoir produit les catastrophes auxquelles certains avaient pu penser. « Hier, à un grand dîner chez M. Coghén, où se trouvait M. Cockerill, note Sylvain van de Weyer au roi Léopold, les banquiers et les industriels m'ont dit que la Belgique jouit aujourd'hui d'une prospérité égale sinon supérieure à celle des plus belles années du roi Guillaume » (1). Le gouvernement belge, prenant conscience de l'abondance d'argent disponible, songea alors à convertir sa dette, de manière peut-être un peu prématurée. Les négociations ne semblent pas non plus avoir été menées avec une habileté consommée. Le baron d'Huart était peu habitué à ses nouvelles fonctions de ministre des finances et il l'avouait volontiers : « M. d'Huart m'a dit, notait le ministre d'Autriche à Bruxelles, qu'il avait porté un grand sacrifice à son pays en acceptant le ministère des finances dont il ne s'était jamais occupé auparavant et dont il était obligé maintenant d'étudier les principes élémentaires » (2). La conversion devait être inévitablement liée à un nouvel emprunt et l'on s'était d'abord arrêté, sans y insister, à un petit emprunt d'une trentaine de millions (3).

(1) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, lettre du 8 septembre 1834.

(2) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 16 octobre 1834.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, note du 18 septembre 1834.

La première initiative vint de la maison Rothschild et de la Société générale. Dans une lettre qu'il adressait au roi au début de février 1835, Meeus signalait le cours trop bas de la rente belge. Pour le faire remonter, il suggérait l'émission de certificats de rentes en 3 % à lots (1). En s'adressant au ministre des finances, le gouverneur de la Société générale était plus explicite. Il indiquait qu'il avait reçu l'approbation de principe du roi et que James de Rothschild en avait lui même parlé au ministre. Son projet était d'émettre des certificats en 3 % pour une somme de 10.160.000 francs, remboursables avec prime par 1/10^e chaque année. On supposait que l'amortissement rigoureux faisait obstacle au progrès des cours de la rente (2). Le roi, en définitive, se montra hostile à cette opération (3).

On en revenait donc à une conversion pure et simple. Le syndicat parisien fit alors des offres non seulement pour un éventuel emprunt, mais aussi pour la conversion. Nous ne possédons malheureusement pas le détail de son plan, mais il paraît avoir proposé un emprunt de 6 millions rattaché au remboursement de ceux qui refuseraient la conversion et on devait émettre des certificats en 3 % (4). L'offre avait été faite d'abord par l'intermédiaire d'un homme d'affaires de Bruxelles important, mais discuté, Depouhon (5). Elle fut peu après précisée (6). En fait, la combinaison était identique dans son principe à celle qu'avaient proposée les Rothschild et la Société générale, mais les banquiers parisiens gardaient pour eux la majeure partie du bénéfice (7).

La maison Rothschild rectifia alors ses propositions. Elle avait entendu parler de conversion et elle pensait que « le gouvernement belge n'oublierait pas que nous avons été les premiers à fonder son crédit ». Elle se déclarait toujours prête à faire des opérations financières avec le gouvernement belge. En même temps que cette affirmation de bonne volonté, elle émettait quelques doutes sur la légalité

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, copie d'une lettre au roi du 4 février 1835 (dossier 37).

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, lettre au ministre, 18 et 19 février 1835. Arch. Société générale, 115.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, Van Praet au ministre, 24 février 1835.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, extrait des propositions.

(5) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, rapport au roi, 14 mars 1835.

(6) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, lettre signée par André-Cottier, Blanc-Colin, Fouls, Ferrère-Laffitte, Hagerman, Welles, Thurneyssen, Bartholony, Odier, Paccard-Dufour, d'Eichthal. Et lettre du comité directeur du syndicat, 6 avril 1835 (dossier 549).

(7) Bruxelles, Arch. Finances, 549, rapport au roi, 28 mars 1835.

de l'opération de conversion (1). Elle envoyait à ce propos une consultation signée par les plus grands jurisconsultes de Paris (2).

A Londres, le langage de Nathan Rothschild n'était pas moins net : « il a tenu ferme sur la conversion qu'il désapprouve comme prématurée et nuisible à notre crédit ». Informant le roi de sa conversation avec le banquier, Van de Weyer ajoutait : « on conçoit qu'un banquier et un gouvernement ne voient pas cette question du même œil » (3).

Restait au gouvernement à préciser sa pensée. Il le fit en mai. Une conversion était donc envisagée, pour laquelle des capitalistes et des compagnies financières avaient été avertis, en particulier la Banque de Belgique et la Société générale. Le 5 % devait être converti en 3 % ou en 4 %. En guise de bénéfice pour ceux qui envisageaient d'aider le gouvernement, ce dernier céda l'allocation annuelle de 6.048.000 francs, représentant intérêt et amortissement des emprunts de 1831 et de 1832. La maison qui offrirait la bonification la plus forte sur cette somme serait déclarée adjudicataire. Les réponses devaient parvenir au plus tard le 15 mai (4).

Après cette date, nos documents sont muets. Y eut-il des propositions ? Le gouvernement abandonna-t-il son projet ? Pour quelles raisons ? Il est difficile de le dire. Mais en attendant on avait toujours besoin d'argent et on revint au projet d'emprunt d'une trentaine de millions. James de Rothschild s'en expliquait avec son représentant à Bruxelles. Il remarquait que le gouvernement avait abandonné l'idée d'un emprunt en 3 %. Il estimait néanmoins qu'on y reviendrait « après un examen plus mûr ». En tout cas, la maison Rothschild se montrait disposée, comme toujours, à aider le gouvernement belge. Un emprunt en 4 ou 4 1/2 % paraissait cependant difficile, surtout si les obligations n'étaient pas libellées en livres sterling. Ceci précisé, on attendait les propositions du gouvernement belge (5).

Le syndicat parisien se remua également : « dans le courant de l'année dernière, écrivaient les banquiers parisiens au ministre des finances, nous avons eu l'honneur de vous informer que nous nous étions réunis pour traiter toute opération financière, emprunt, con-

(1) Bruxelles, Arch. Finances, 37, lettre au Ministre, 11 avril 1835.

(2) Bruxelles, Arch. Finances, 37, consultation par Crémieux, Vatimesnil, Teste, Dupin et Odilon-Barrot.

(3) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, lettre du 24 mars 1835.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, note de mai 1835.

(5) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, lettre de Rothschild à Richtenberger, 14 mai 1836.

version, etc., que pourrait proposer le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges. Nous venons aujourd'hui vous confirmer les offres que nous avons faites alors en ajoutant que notre compagnie existe toujours et qu'elle est dans les mêmes intentions » (1). Le ministre se contenta d'en accuser réception (2). Une maison anglaise, Sanderson & C^o, se mit aussi sur les rangs (3).

Un projet de loi d'un emprunt de 30 millions fut donc préparé. On hésitait encore sur le taux de l'opération. Un 3 % était intéressant, mais tout paraissait indiquer que le taux naturel de l'argent était à 4 1/2 %. On décida donc finalement d'émettre cet emprunt à 4 % à 92. Comment fallait-il émettre, telle était la question primordiale. Deux propositions avaient été faites, deux concurrents s'étaient présentées, la maison Rothschild et le syndicat des banquiers de Paris. On avait peur tout ensemble et de traiter encore une fois avec Rothschild, ce qui pouvait éloigner à l'avenir toute possibilité de concurrence, et de le mécontenter si on traitait avec un autre, ce qui pouvait provoquer « sa malveillance ». « On s'est demandé si le grand capitaliste qui le premier a donné sa confiance à la Belgique, n'aurait pas quelque ombrage d'une négociation en dehors de lui ». « Il est politique de ménager la susceptibilité des Rothschild ». Lors du passage d'un membre de la famille à Bruxelles, on avait bien compris cependant que s'ils acceptaient un 3, un 4 1/2 ou un 5 %, ils étaient par contre très fortement hostiles à un 4 %. C'est ainsi qu'on glissait peu à peu vers une formule qui n'avait jamais encore été employée, celle de la souscription publique (4).

C'est le parti auquel se rallia le gouvernement et un arrêté royal du 5 juillet 1836 décida l'émission par souscription publique des 30 millions à 4 %, émis à 92, pour éteindre 10 millions de bons du Trésor et pour poursuivre de grands travaux d'utilité publique, principalement des chemins de fer. En fait, la souscription dépassa tous les espoirs puisqu'elle atteignit la somme énorme de 691.073.000 francs. On s'apercevait qu'en période de prospérité, il était peut-être possible de battre en brèche le système des adjudications et des contrats (5).

Nous ignorons, et c'est sans doute grand dommage, les réactions

(1) Paris, Arch. Neufville, lettre du 17 mai 1836.

(2) Paris, Arch. Neufville, lettre du 20 mai 1836.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, lettre du 15 juillet 1836.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, note non datée sur les conditions de l'emprunt.

(5) *Histoire des finances publiques en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1950, p.

de la maison Rothschild. Si elle avait la satisfaction de constater qu'aucun concurrent ne lui avait été préféré, il était cependant certain que sa position dans les finances belges se trouvait un peu ébranlée. Assurément le montant de cet emprunt n'était pas très élevé. Il y avait dans le chiffre de la souscription de nombreux doubles emplois et il aurait été certainement difficile de réunir en entier la somme proposée par le public. Il y avait cependant là matière à réflexion. Le gouvernement belge n'oubliera pas la réussite de l'emprunt de 1836 et sera tenté, plus tard, de reprendre une opération qui avait si bien réussi : les circonstances ne seront peut-être pas les mêmes à ce moment. Il y aura gagné incontestablement une certaine liberté de manœuvre vis à vis des banquiers.

III. — LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'armature économique de la Belgique était déjà forte avant l'indépendance du pays. Son industrie s'était considérablement développée sous et depuis l'occupation française. Charbonnages et métallurgie ne le cédaient point aux industries textiles traditionnelles. Le circuit bancaire aurait pu être tout aussi faible que dans toute l'Europe continentale si le roi Guillaume de Hollande n'avait créé, en 1822, la Société générale pour favoriser de développement de l'industrie et du commerce, le premier grand établissement de crédit européen. Nantie d'un solide domaine foncier avec lequel le roi de Hollande avait soldé sa participation, la Société générale n'avait cependant eu qu'une activité réduite jusqu'en 1830. L'escompte réglé grâce à des émissions de billets, la gestion d'une partie des fonds publics, les revenus de son domaine immobilier, telles avaient été jusque là ses activités principales.

Au moment de la crise de 1830, il est probable que la Société générale a été obligée de s'intéresser à certaines entreprises industrielles auxquelles elle avait du venir en aide. Mais ce n'était point là le résultat d'une politique systématique. Celle-ci n'apparaîtra que quelques années plus tard, à partir de 1835, époque à laquelle une véritable fièvre s'empare de la Belgique (1). « Les esprits, notait l'ambassadeur d'Autriche à Bruxelles, commencent ici à s'occuper de

(1) SCHOLLER (P.), *La transformation économique de la Belgique de 1832 à 1844*, dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales (Louvain)*, XIV (1948), p. 525-596.

préférence des intérêts financiers et matériels » (1). Cet élan industriel et financier allait donner à la Belgique une structure des affaires assez particulière et infiniment plus moderne que tout ce qu'on connaissait alors en Europe.

Jusqu'en 1835, la Société générale de Belgique constitue le seul grand établissement financier du pays. La création à cette date de la Banque de Belgique répond à des préoccupations qu'il est assez difficile de démêler. Il ne semble faire aucun doute que le gouvernement ait vu assez favorablement l'apparition d'un contrepois à la toute puissance sur le plan financier de la Société générale et de son gouverneur Meeus. Dietrichstein, représentant de l'Autriche à Bruxelles, parlait de la « jalousie du gouvernement à l'égard de l'influence que le roi de Hollande, toujours gros actionnaire, était supposé exercer sur la Société générale » (2). Un peu plus tard, il signale encore « la puissance financière la plus colossale qui s'est formée dans ce pays et dont une grande partie se trouve concentrée dans les mains de M. Meeus qui, par ses talents ; par la hardiesse de ses conceptions et entreprises tant financières qu'industrielles, est devenu l'émule des Rothschild » (3). Quelques années plus tard, d'Argout, gouverneur de la Banque de France, déclarait à la Chambre française : « en 1835, le gouvernement belge, dans des vues politiques, sans doute très sages, chercha à créer un contrepois catholique et national à la Société générale réputée, à tort ou à raison, protestante et orangiste » (4). C'est pour essayer, en fin de compte, d'effacer les intentions politiques qu'on lui supposait, que le roi Léopold voulut conférer à Meeus et à Coghen, autre personnalité financière importante, proche de la Société générale, le titre de ministre d'Etat, pour montrer que cette banque n'avait « pas de couleur politique » (5).

Cette création surprit un peu à l'étranger. On ne pensait pas que la Belgique eut besoin de plusieurs grands établissements de crédit. L'attention des capitalistes londoniens était attirée par cette initiative et déjà on redoutait quelque emballement de la spéculation. « Les négociants craignent pour la Belgique une crise pécuniaire et ils assurent que déjà la rareté du numéraire se fait sentir dans les relations avec l'Angleterre ». Nathan Rothschild affirmait des senti-

(1) Vienne, arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 24 février 1835.

(2) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 24 février 1835.

(3) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 1 décembre 1836.

(4) *Moniteur universel*, 13 janvier 1842.

(5) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 1 décembre 1836.

ments analogues : « M. Rothschild, sans se constituer juge de la question, m'exprimait hier ses regrets que l'on n'ait pas songé à établir avant tout des banques provinciales. Si votre gouvernement, me dit-il, prend ce parti, le seul qui puisse mettre le pays à l'abri d'une crise dangereuse, il trouvera un assez grand nombre de souscripteurs et je serai le premier à verser des fonds ». Il pria l'envoyé belge à Londres de transmettre au roi son opinion (1). Il promit même des documents pour étayer son argumentation (2), mais les fit attendre (3). « Il tremble, notait toujours à son propos Van de Weyer, à la vue du mouvement accéléré qu'on imprime à nos affaires financières. Vous allez beaucoup trop vite, m'a-t-il dit, et vous entreprenez trop de choses à la fois. Trois banques (4) dans un petit pays comme le votre, puis une société de commerce et de plus le projet qu'a, dit-on, le gouvernement de convertir les 5 % en 3 %, tout cela ne saurait marcher de pair et doit nécessairement vous conduire à une crise semblable à celle qu'a subie l'Angleterre en 1825 ». Van de Weyer essaya de démontrer au banquier qu'il n'y avait, en Belgique, rien de commun avec la situation de l'Angleterre en 1825 (5).

La Banque de Belgique a été créée avec des capitaux en majeure partie français (6). Peut-être y avait-il là plus qu'une coïncidence. En effet, la Belgique, suréquipée, et qui commence à prendre conscience de ce suréquipement au moment où la reprise industrielle se fait sentir, oscille entre une entente commerciale avec l'Allemagne et l'union douanière avec la France. Dès 1834, des négociations avaient été entamées avec la France (7). Peut-être une imbrication des affaires entre les deux pays était-elle susceptible aux yeux des tenants de l'union douanières de favoriser la conclusion d'arrangements commerciaux. Ce qu'on appellera plus tard « les stériles conférences » de 1835, montrent en tout cas qu'on n'avait pas abandonné, au début de cette année l'espoir d'un accord (8).

Les Rothschild s'intéressèrent-ils à la Banque de Belgique ? La destruction de cette partie de la correspondance se fait à ce sujet cruellement sentir. Un journal français notait, en février 1835, l'ar-

(1) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre au roi Léopold, 27 janvier 1835.

(2) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre du 24 février 1835.

(3) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre du 27 février 1835.

(4) Quelle était la troisième ?

(5) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, 105, lettre du 24 mars 1835.

(6) Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 3, f° 8, note de mars 1839.

(7) Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 1, f° 258, 5 décembre 1834.

(8) Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 1, f° 331, mai 1835.

rivée de James de Rothschild à Bruxelles, et posait la question de savoir s'il était favorable à la nouvelle banque (1). A la tête de la nouvelle institution se trouvait Charles de Broukère, très lié avec les Rothschild. L'ambassadeur autrichien notait de son côté : « James de Rothschild, qui a passé quelques jours ici, a puissamment contribué par ses opérations à faire hausser les actions de cette banque qui sont déjà à 6 au dessous du pair » (2). Il est fort possible, qu'à l'image du gouvernement belge, James de Rothschild ait voulu aussi se constituer un moyen de pression contre le difficile Meeus.

Dès lors, l'inflation des établissements financiers va aller croissant. Chacune des deux institutions financières entreprit en effet la création de filiales destinées à faciliter leur action aussi bien dans le domaine du drainage des capitaux que dans celui des investissements. Il s'agissait de mobiliser tous les capitaux disponibles pour soutenir l'effort industriel. Le rapport de la Société générale à l'assemblée des actionnaires de 1836 le marquait nettement. « Une grande et féconde pensée a dominé les opérations de la Société générale : la Direction s'est attachée à créer et à répandre l'esprit d'association comme moyen de prospérité et de développement pour l'industrie nationale. La Direction, en fixant ses regards sur nos belles provinces, a été frappée de l'immensité des richesses dont plusieurs parties de notre sol ont été dotées par la nature ; mais elle a, en même temps, reconnu que souvent les propriétaires des mines les plus riches, des usines les plus utiles et les mieux organisées, étaient privés des moyens suffisants de production. Au moment où la houille est devenue le principal élément de la richesse industrielle, où le fer est d'une utilité si grande, d'un usage si multiplié, nos exploitations souterraines et notre forgerie pouvaient-elles rester languissantes, sans résultat pour ceux dont la fortune s'y trouvait placée, sans accroître la richesse du pays ? Lorsque chaque jour les sciences appliquées aux arts font découvrir de nouveaux procédés qui modifient gravement le système manufacturier, qui, en diminuant les prix de production, en augmentant et en perfectionnant les produits, lorsqu'ainsi des industries nouvelles nous sont apportées de l'étranger, nous fallait-il les voir repousser à défaut de capitaux ? Fallait-il voir nos matières premières exportées, pour nous être rapportées avec le bénéfice de la fabrication ? La Direction a pensé qu'il

(1) *Journal du Commerce*, 20 février 1835.

(2) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, lettre du 24 février 1835. Il ne semble pas que ce soit là une simple opération de bourse.

n'en devait pas être ainsi et que, dans ces circonstances, c'était remplir son mandat que de prêter son appui et de fournir, avec prudence, des capitaux à l'industrie. C'est dans ce sens seulement que la Direction a compris les avantages de l'esprit d'association ; elle a pensé que ce serait abuser de cet esprit et des forces collectives que d'envahir le domaine des industries particulières anciennes et en état de prospérité dans notre pays. Telle est l'impulsion qu'elle a donnée aux sociétés formées sous son patronage, aucune d'elles n'a favorisé l'établissement d'associations qui, d'une manière quelconque, auraient pu porter ombrage aux industries qui existent par elles mêmes et par leurs propres ressources. C'était d'ailleurs assez que de porter la vie, de ranimer et d'accroître l'industrie au milieu des grands et nombreux établissements qui existent dans les districts de Mons, de Charleroi et de Liège ; la Direction peut citer avec quelque orgueil ce qui a été fait sous son influence sur l'ignorance et la misère des populations » (1). On reprenait en quelque sorte le programme de la société commanditaire de l'industrie, lancée par Laffitte, sans résultat d'ailleurs, en 1825 (2).

La première filiale de la Société générale fut la Société de commerce de Bruxelles (3), société de financement industriel et commercial, créée sans doute en réponse à la naissance de la Banque de Belgique, au capital de 10 millions de francs. Puis, sur ce même type, la Société nationale pour entreprises industrielles et commerciales (4), au capital de 15 millions de francs, pouvant être porté à 25 millions de francs. La Banque foncière, au capital de 25 millions était destinée aux prêts hypothécaires (5). Enfin, la dernière était la société des capitalistes réunis dans un but de mutualité industrielle. Elle avait pour but « d'offrir à l'esprit d'association de nouveaux éléments de succès et d'attirer de plus en plus les capitaux vers les entreprises utiles, de présenter aux capitalistes, par le placement du capital social dans un grand nombre d'établissements, un moyen d'assurance contre les revers que l'un de ces établissements pourrait éprouver momentanément, de procurer aux personnes qui ont fait des dépôts à la caisse d'épargne la faculté d'accroître leurs revenus en s'intéressant au moyen d'un faible capital dans les associations industrielles les plus impor-

(1) *Centenaire de la Société générale de Belgique*, p. 50-51.

(2) GILLE (B.), *op. cit.*, p. 111.

(3) Arrêté royal du 7 décembre 1835.

(4) Arrêté royal du 13 octobre 1835.

(5) Arrêté royal du 29 juin 1835.

tantes ». Société de placement pour les petites épargnes, donc, avec division des risques. Le capital prévu était de 50 millions et pouvait être porté à 100 millions.

Ne voulant pas rester en arrière, la Banque de Belgique sollicita l'autorisation pour une société analogue, dite des Actions réunies, au capital, plus modeste, de 12 millions. On prit alors peur de toutes parts. « Le développement qu'on commence à donner en Belgique au système des associations financières et industrielles, agite vivement les esprits ». Une petite crise provoquée par l'excès des investissements, la défaveur des fonds espagnols faisaient « refluer les débris d'une immense fortune ». Des réactions très vives se manifestaient, beaucoup plus semble-t-il contre la Société générale, accusée de monopole, que contre la Banque de Belgique (1).

Les statuts de la Société de la mutualité avaient été présentés en octobre 1836 (2). Le gouvernement prit le parti de consulter les Chambres de commerce avant de donner son autorisation. Il leur envoya en conséquence une circulaire dont Meeus jugea d'ailleurs les termes défavorables à son entreprise. Avec des arguments plus ou moins valables, trois Chambres s'y déclarèrent favorables (3), alors que les autres se montraient plus ou moins violemment hostiles. Anvers critiquait la forme anonyme, Liège signalait la concentration de la plupart des sociétés anonymes dans deux sociétés mères, ce qui conduisait au monopole et à un agiotage dangereux. Le ministre, de Theux, dans un rapport d'avril 1837, avait relevé le fait que, parmi les buts que se proposait la nouvelle société, figurait l'importation de capitaux étrangers. Cela supposait donc l'exportation des bénéfices et, d'autre part, on ne notait pas en Belgique une telle pénurie de capitaux. Finalement, l'autorisation fut accordée.

Les mêmes réserves avaient été faites vis à vis de la filiale de la Banque de Belgique (4). Dans sa lettre du 5 décembre 1836, de Brouckère invoquait les aléas de l'industrie et du commerce les bienfaits de l'assurance mutuelle et appelait au secours de son initiative « les principes de l'économie politique fondée sur les faits ». Le rapport du ministre, de même date que pour la Mutualité, signalait la moindre importance de cette affaire, dont le capital était nettement inférieur à celui de la Mutualité. Mais il se disait persuadé de son inutilité :

(1) Vienne, Arch. Etat, Dietrichstein à Metternich, 17 février 1837.

(2) Bruxelles, Arch. Aff. étr., société anonymes, n° Na 3593.

(3) Bruges, Bruxelles et Mons.

(4) Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, Na 3314.

« l'appel des petits capitaux n'est ni moral, ni utile ». Les caisses d'épargne, selon lui, suffisaient amplement pour fournir un revenu convenable aux petites gens. Néanmoins, la société fut, comme sa rivale, autorisée.

La part des capitaux français dans ces diverses opérations paraît avoir été relativement considérable. On ne se fit pas faute cependant, et l'on retrouvera cette attitude pendant toute cette première moitié du XIX^e siècle, de craindre d'un côté l'exode de capitaux utiles au développement de l'économie nationale, et de l'autre un envahissement des capitaux étrangers susceptible de menacer l'indépendance financière des pays récepteurs. La souscription pour les actions de la Société de commerce de Bruxelles, faite en commun par la Société générale et par la maison Rothschild de Paris, atteignit le chiffre assez considérable de 14 millions (1). On annonçait, en août 1835, que la maison Rothschild s'occupait à Paris du placement des titres de la Banque foncière (2). Le dossier administratif de cette société montre bien que la maison Rothschild prit à Paris cette émission en mains (3). Sur le total des actions émises, 3982 avaient été placées à Bruxelles, 3.000 environ à Anvers et 3.634 à Paris. Il en fut de même pour la Société de la Mutualité (4), ce qui provoqua l'hostilité de certains journaux, inquiets de cette exportation du capital français (5). Dans la liste des actionnaires primitifs de la Mutualité, Meeus, le promoteur de l'affaire, est inscrit pour 500 actions, contre 900 aux deux représentants des Rothschild en Belgique, 400 à Richtenberger et 500 à Lambert (6).

Il y eut quelques échecs qui montrent les limites qu'une épargne encore faible imposait à des émissions peut-être un peu trop répétées. Pour effectuer ses prêts, la Banque foncière émit un emprunt obligataire en 1837, emprunt qui atteignait la somme de 6 millions (7). Les souscriptions ne dépassèrent pas 230.000 francs et la Société générale dut prendre le reste pour ne point voir échouer une opération qui aurait pu porter un préjudice assez considérable à son prestige (8).

Il est une dernière opération que l'on peut situer parmi les affaires financières, bien qu'elle présente un caractère assez particulier.

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2194, lettre de la Société aux Rothschild, 4 mars 1835.

(2) *Journal du Commerce*, 16 août 1835.

(3) Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, Na 3590.

(4) *Le Commerce*, 7 novembre 1836.

(5) *Le Commerce*, 17 novembre 1836.

(6) Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, Na 3593.

(7) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 28 juillet 1837.

(8) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 18 août 1837.

La maison Rothschild, qui s'occupait sur une très large échelle du commerce des métaux précieux, s'était intéressée à la frappe des monnaies, en un temps où les ateliers monétaires étaient affermés à des sociétés privées. Les Rothschild s'étaient ainsi intéressés aux principaux ateliers monétaires de France. Ils étaient, en particulier, en relations suivies avec l'atelier de Lille, dirigé alors par un certain Beaussier, homme d'affaires assez considérable du nord de la France. Durant cette période de 1835 à 1837, on trouve Beaussier dans un nombre important d'affaires belges, en particulier des charbonnages. Il manifestera également une grande activité dans le domaine des chemins de fer de cette région. Il est difficile de dire si les Rothschild le suivirent sur le terrain des affaires industrielles ou ferroviaires.

C'est dans le même esprit que la maison Rothschild devait s'intéresser très rapidement à la monnaie de Bruxelles. Le 13 mars 1833, il était formé entre la maison de Rothschild frères et Charles de Brouckère une société pour l'exploitation de la monnaie de Bruxelles, dont ce dernier avait le privilège. Les Rothschild fournissaient la moitié du matériel nécessaire à la frappe des monnaies et à l'affinage du métal, et une somme de 15.000 francs représentant également la moitié du fonds de roulement. Chaque partie avait un intérêt de moitié dans l'entreprise. L'acte était signé pour trois ou six ans. Nous n'avons pas la trace d'une prolongation de cette société. Il se peut que Charles de Brouckère l'ait quittée quand il fut placé à la tête de la Banque de Belgique. La maison Rothschild se réservait la fourniture exclusive des métaux précieux nécessaires à la frappe des monnaies et possédait un contrôle complet de la marche de l'affaire.

Affaire secondaire certes, mais qui a l'intérêt de montrer qu'effectivement James de Rothschild était en relations suivies avec l'homme d'Etat belge. Il n'est donc pas injustifié de penser que le banquier parisien se trouva averti de la fondation de la Banque de Belgique et put même y participer.

On mesure donc, par ces quelques faits, qui mériteraient au reste une étude plus complète, l'importance des capitaux français dans les grandes affaires financières de la Belgique. Le rôle de la maison Rothschild paraît à la hauteur de cette importance. Il est difficile de mesurer, en l'absence de documents, les participations réelles de la

(1) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 13 mars 1833, dont nous donnons le texte en annexe.

maison Rothschild dans toutes ces affaires belges. Elles ne durent pas être très considérables au total, une firme privée ne pouvant se permettre des immobilisations indéfinies. Il est plus que probable que toutes les souscriptions ou tout au moins une très importante fraction d'entre elles passèrent dans le portefeuille de la clientèle de la maison.

IV. — LES MOYENS DE TRANSPORT.

Le problème des moyens de transport est dominé en Belgique par plusieurs considérations qui ont tenu un rôle important dans la question du financement. Les considérations relatives au trafic ne sont pas négligeables. Elles se limitent cependant presque uniquement au transport de la houille. Les bassins de Charleroi et de Mons étaient les plus directement intéressés. S'agissant d'une marchandise lourde et de valeur médiocre, la voie d'eau paraissait préférable. Le surplus, non consommé sur place, de la production ne pouvait guère s'écouler que vers la France. C'est donc dans un ensemble de canaux reliés au système français que se trouvait naturellement la solution la plus normale.

Beaucoup plus difficile à déterminer était la direction à donner à un réseau de chemins de fer, moins soumis à des contingences naturelles. S'il n'y avait que peu de difficultés pour la constitution d'un réseau intérieur, le problème du rattachement aux voies européennes mettait en jeu des intérêts très précis et divergents. Privée par l'indépendance d'une large partie de ses débouchés, vers la Hollande et les colonies néerlandaises, l'industrie belge hésita longtemps sur la voie à suivre. Elle pouvait trouver ses marchés soit du côté de l'Allemagne où la formation du Zollverein contribuait à une unification propice au commerce belge, soit du côté de la France où l'Union douanière avait des prolongements politiques. Sur le tout se brochait la question, non encore résolue, de la liberté de navigation sur les grands fleuves de cette région et l'épineux problème des ports francs. D'un côté c'était donc la voie ferrée par Liège vers Aix la Chapelle et Cologne, de l'autre la ligne de Paris à Bruxelles. Les interférences politiques étaient, on le voit, fort nombreuses.

On paraît avoir moins hésité sur le mode de financement à employer. Si en France, le problème allait provoquer, vers 1838-39, de nombreuses controverses ; la Belgique s'engagea très rapidement

vers le rôle prédominant de l'État dans la construction et l'exploitation des chemins de fer, au moins à leurs débuts (1). C'est donc surtout par la voie des emprunts publics que seront réunies les sommes nécessaires à l'édification du réseau. Quelque fût la solution choisie pour la direction à donner par priorité aux liaisons avec l'étranger, la Belgique allait avoir à intervenir en dehors de ses frontières, dans des pays où l'industrie des chemins de fer relevait uniquement des intérêts privés. On aura donc là l'une des premières formes de l'expansion à l'étranger du capital belge.

Les deux solutions, l'allemande et la française, furent soutenues dès les débuts de l'indépendance. Envoyé, comme nous l'avons vu, dès la fin de l'année 1830, pour étudier les possibilités d'un emprunt en France, Gendebien suggérait la conclusion d'un accord commercial entre les deux pays : « songez, notait-il, que les avances à faire à l'industrie et aux exploitants, ne peuvent fructifier que pour autant que vous facilitez l'exportation des produits » (2). Dès 1832, Bülow, alors en poste à Londres, entretenait Van de Weyer, ministre de Belgique, de la « voie en fer » reliant les provinces rhénanes à la Belgique (3). Il y avait là un moyen de pression indirecte sur la Hollande en menaçant de détourner vers Anvers le trafic allemand, en même temps qu'on pouvait intéresser la Prusse à reconnaître l'indépendance belge. Lehon, à Paris, s'en faisait également l'écho pressant (4). Il semble cependant que le représentant belge auprès de Louis-Philippe, dont on aurait pu penser qu'il s'attacherait à défendre la solution française, travaillait pour des intérêts personnels : sa famille était en effet propriétaire des mines de la Vieille Montagne, situées précisément sur la ligne de Cologne à Liège. Dans une lettre du milieu de l'année 1834, Van de Weyer revenait sur le désir de la Prusse de voir pousser les lignes rhénanes vers la Belgique, malgré une forte opposition hollandaise (5). C'est vers la fin de cette même année 1834 que commencèrent à Paris les négociations en faveur d'une Union douanière franco-belge (6). On pesait ainsi les chances des deux projets, sans qu'aucune décision ferme n'ait pu être prise en faveur de l'une ou de l'autre.

C'est par l'intermédiaire de la Banque de Belgique que sera re-

(1) LAMMALLE (U.), *Histoire des chemins de fer belges*, Bruxelles, 1950.

(2) Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 1, f° 38, dépêche du 27 décembre 1830.

(3) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, lettre du 10 février 1832.

(4) Bruxelles, Arch. Aff. étr., copie Paris, dép. du 13 janvier 1832.

(5) Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, lettre du 22 juillet 1834.

(6) DE RIDDER, *Les projets d'union douanière franco-belge* (1836-1843)

prise la question du chemin de fer de Cologne. A la fin de l'année 1838, la filiale de la Banque de Belgique, la Société des actions réunies, manifestait au ministre des Finances son intention de procéder à une prise de participation dans le chemin de fer de Cologne à la frontière belge. Elle possédait déjà 120 actions de cette société et envisageait de prendre un intérêt de 900.000 francs dans cette affaire et d'émettre des certificats sur la place de Bruxelles (1). Fait curieux, des certificats furent même émis au début de 1839 sur la place de Paris, par l'intermédiaire de la banque Laffitte (2). Les difficultés survenues à la fin de 1838 à la Banque de Belgique empêchèrent probablement la réalisation de ce programme. La direction des chemins de fer rhénans, également en difficulté, et ne sachant comment trouver de l'argent, s'adressa alors directement au gouvernement belge. Le banquier colonais Oppenheim, au début de 1839, offrit au ministre des Finances 5.000 actions de l'embranchement de Cologne à la frontière belge (3). Le ministre des Travaux publics en accepta aussitôt le principe (4). Il y eut ensuite quelques difficultés pour trouver les sommes nécessaires. Un mémoire d'Oppenheim fournit les arguments nécessaires (5). Une lettre d'Hansemann, le futur grand homme d'affaires de l'Allemagne rhénane, indique que l'on songea à faire intervenir les Rothschild dans cette opération (6). Finalement, un accord intervint à la fin de l'année (7) et une loi du 1^{er} mai 1840 octroya au gouvernement les 3.760.000 francs indispensables à la réalisation de l'opération (8), à un moment où les négociations pour l'Union douanière franco-belge étaient au point mort. Nous en trouverons les échos dans cette correspondance. Les échecs des pourparlers pour la ligne de Paris à Bruxelles ne furent pas étrangers non plus à cet accord.

Certains résultats avaient cependant été obtenus du côté français, dans le domaine des canaux. La Révolution de 1830 avait provoqué

(1) Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, Na 3314. Lettre du 6 novembre 1838, dossier de la Société des actions réunies.

(2) *Le Commerce*, 3 avril 1839. Contrairement aux affirmations de l'opinion publique, on voit la Banque de Belgique proner la solution allemande et la Société générale la solution française.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 224, lettre du 16 mars 1839.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 224, lettre du 24 mars 1839.

(5) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 224, mémoire du 18 avril 1839.

(6) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 224, lettre du 6 juin 1839.

(7) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 226, convention du 18 octobre 1839.

(8) Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 226, projet de loi et procès-verbaux de la Chambre des députés.

un marasme industriel notable, tant en Belgique qu'en France. La Société générale, pour sauver un certain nombre d'entreprises belges, avait été amenée à y prendre des participations importantes. C'est ainsi que probablement naquit sa vocation industrielle. Intéressée à cette époque à des charbonnages des régions de Charleroi et de Mons, il était tout naturel qu'elle cherchât à en élargir l'horizon commercial.

Or, entre 1830 et 1835, nous sommes au moment où le bassin houiller du nord de la France va être relié par un système de canaux à la région parisienne. Il ne s'agissait plus que de relier les charbonnages belges à ce réseau. Des entrepreneurs belges y songèrent rapidement et c'est seulement après qu'ils eurent obtenu les concessions qu'on s'aperçut à Bruxelles de tout le parti qu'on en pouvait tirer. Un certain Urbain, au nom de la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre française, proposa, car il manquait certainement des fonds nécessaires, son affaire à la Société générale. Cette compagnie avait repris les intérêts placés dans la canalisation de la Sambre belge et avait été autorisée à étudier la jonction de la Sambre à l'Oise (1). Au début de 1834, la Société générale dépêcha un représentant à Paris pour sonder les Rothschild (2). Les données financières de l'affaire étaient passablement embrouillées et l'on discuta pendant tout le reste de l'année 1833. Au début de l'année 1834, on en était arrivé au projet de deux sociétés, l'une pour la canalisation de la Sambre, l'autre pour la jonction de la Sambre à l'Oise (3). Tous les contrats étaient signés en septembre 1834 (4). Le partage se fit enfin pour 3/4 pour la Société générale et pour 1/4 pour la maison Rothschild. 5 millions étaient émis de suite sur les 11 millions et demi nécessaires (5). Des avances avaient été consenties pour que les travaux puissent commencer avant même la constitution des sociétés anonymes (6).

Il avait fallu aller assez vite. Peut-être s'agissait-il de prendre de vitesse la compagnie, fort puissante, d'Anzin, pour l'arrivée des houilles belges sur le marché parisien. La Compagnie d'Anzin avait d'ailleurs compris que son intérêt était peut-être d'éviter la concu-

(1) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 7 décembre 1832.
(2) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 13 mars 1833. Ce représentant était le directeur Basse. Cf. aussi Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, dossier 1712.
(3) Paris, AN, F¹⁸ 6745.
(4) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, lettre du 30 septembre 1834.
(5) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 13 mai 1835.
(6) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 13 mars 1835.

rence belge. Dès avant la Révolution de 1830, elle avait été, par l'intermédiaire du banquier parisien Thuret, en conversation avec des Belges pour l'achat de certains charbonnages de la région de Mons (1). En 1831, elle avait acquis l'importante exploitation du Bois de Bossu-Nord (2).

Les travaux bien avancés, il fallut organiser le trafic et la maison Rothschild et la Société générale se retrouvèrent ensemble pour créer, au milieu de l'année 1837, une Société charbonnière et de navigation franco-belge, destinée à former une flotte charbonnière et à assurer le transport des charbons belges (3).

Les premières démarches relatives à ce qui sera plus tard la ligne du Nord, sont anciennes. Le gouvernement belge ayant décidé la construction par l'Etat de ses propres voies, on devait donc se borner à la partie française, de Paris à la frontière de Belgique. La Société générale s'y déclara tout de suite intéressée. Au milieu de 1835, le ministre de l'Intérieur de France avait été invité à nommer des ingénieurs chargés des premiers travaux d'étude du tracé d'un chemin de fer qui, partant de Paris abouterait par plusieurs embranchements à la frontière belge. La direction de la Société générale faisait aussitôt « connaître au ministre que, déterminée par les grands et nombreux avantages qui résulteraient de cette construction pour les deux pays, elle se chargerait des frais que ces premiers travaux occasionneraient. Elle s'occuperait en attendant leur résultat de la formation d'une société financière composée de capitalistes français et belges qui demanderaient la concession du chemin aux deux gouvernements de France et de Belgique » (4). Il semble que certaines concurrences se soient, dès ce moment, fait jour. Lehon, à Paris, suivait de près l'affaire, donnait des indications sur les travaux (5). Il estimait que les dispositions du gouvernement français étaient favorables et qu'il s'occupait à « prévenir l'influence des compagnies désappointées par leur élimination » (6). Il signalera également, au début de 1836, que des capitalistes anglais s'étaient présentés à lui pour cette affaire : il répondit que la Société générale avait fait des propositions qui avaient été bien accueillies et que le gouvernement belge soutenait (7). Des

(1) Paris, Arch. Thuret.

(2) Paris, Arch. Compagnie d'Anzin, CA du 4 novembre 1831.

(3) Paris, Arch. dép. Seine, tribunal de commerce, acte du 12 juillet 1837.

(4) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 4 septembre 1835.

(5) Bruxelles, Arch. Aff. étr., Copie Paris, lettre du 18 sept. 1835.

(6) Bruxelles, Arch. Aff. étr., Copie Paris, lettre du 24 septembre 1835.

(7) Bruxelles, Arch. Aff. étr., Copie Paris, lettre du 3 mars 1836.

craintes s'étaient manifestées chez les métallurgistes français : ils pensaient en effet que cette intervention de la Société générale n'avait pour but principal que l'introduction de rails en franchise, pour soutenir les usines belges. C'est pour les rassurer que, nous y reviendrons plus loin, la Société générale devait créer l'usine d'Anzin (1).

Nous connaissons assez mal ces premières tractations. Il semble qu'on soit allé jusqu'au projet d'une société anonyme au capital de 80 millions. On peut penser que les propositions de la Société générales étaient celles auxquelles Meeus faisait allusion dans une lettre plus tardive : « je demandais la garantie de 4 % d'intérêt et j'abandonnais par contre au gouvernement la moitié des bénéfices et je lui laissais la faculté de pouvoir rembourser tous les actionnaires à l'époque qu'il trouverait le plus convenable dans la suite, moyennant une prime de 50 %. M. Martin, tout capable qu'il puisse être, était un peu nouveau dans les affaires de l'espèce lorsqu'il est entré au ministère du commerce et des travaux publics. Je me rappelle très bien que M. le comte Molé, avec sa supériorité incontestable, avait d'abord goûté fortement cette combinaison. Malheureusement, M. Martin ne savait pas à cette époque ce qu'il voulait et vous savez le reste » (2). On avait même parlé, ce qui paraît étonnant, d'une participation de la Banque de Belgique (3). Au début de 1836, la Société générale paraissait avoir renoncé à ses propositions : au moins l'assurait-on au conseil d'administration (4). Malgré tout on annonça, vers le milieu de l'année que James de Rothschild avait fait le voyage de Bruxelles pour en discuter avec les participants belges (5).

La question demeurait posée et, durant tout le premier semestre de 1837, elle continua d'alimenter des conversations sur lesquelles nous sommes assez peu renseignés. Au début de 1837, on voyait intervenir le syndicat des banquiers parisiens, qui allait emporter la ligne d'Orléans l'année suivante, dirigé par Bartholony (6). On révéla à ce moment que, dès janvier 1836, ce groupe avait fait une soumission englobant la ligne de Rouen avec embranchement sur Amiens et Lille et sur la frontière belge (7).

Un troisième concurrent perça à l'horizon en la personne de

(1) Paris, Arch. Sté de Denain-Anzin, actes de société.

(2) Paris, Arch. Rothschild, lettre de Meeus, 16 avril 1838.

(3) GRUNWALD, *op. cit.*

(4) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 11 janvier 1836.

(5) *Le Commerce*, 27 décembre 1836.

(6) *Moniteur industriel*, 12 janvier 1837.

(7) *Moniteur industriel*, 19 mars 1837.

Cockerill. Dès le milieu de l'année, ne voulant pas non plus indisposer les maîtres de forges français, il avait cherché à acheter l'usine de Decazeville, alors financièrement très mal en point (1). Ayant renoncé à cette affaire, il se lança, comme nous le verrons également plus loin, dans des exploitations minières et métallurgiques dans le massif central. Observons néanmoins qu'il est curieux de voir Cockerill aidé financièrement par des personnes de l'entourage immédiat du Roi et peut-être par le Roi lui même (2).

Tout tournait à la confusion et il est difficile de s'y reconnaître dans les informations assez contradictoires que nous possédons. La Société générale réaffirmait sa position négative devant le projet, sous des formes allusives : « il n'a point, il est vrai, été donné suite à ce travail par l'effet de circonstances qui sont connues de la direction » (3). Les uns estimèrent que les Rothschild, reprenant l'affaire, allaient faire de nouvelles propositions. On les dit d'abord nullement liés avec Cockerill (4). Puis on déclara que James était allé à Bruxelles s'entendre avec l'industriel belge (5) et l'on déclarait la chose parfaitement logique (6). On confondit probablement ces démarches avec des conversations qui eurent effectivement lieu à propos de l'embranchement de Lille à Calais.

Il est certain que les Rothschild avaient pris le relai de la Société générale et faisaient tous leurs efforts pour faire aboutir le projet. « L'affaire du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, écrivaient-ils à la Société générale, paraissant assez mûre pour être résolue à cette session, et le gouvernement nous ayant franchement exprimé le désir que la Société générale et notre maison reprennent cette affaire dont elles s'étaient occupées conjointement avant tout autre personne », ils essayaient d'entraîner à nouveau la grande firme belge. Ils lui offraient donc de traiter l'affaire en commun, soit seuls, soit avec d'autres personnes et demandaient la part qu'y voulaient prendre les Belges (7).

La Société générale ne refusa point. Elle consentait à intervenir pour un tiers dans l'affaire, après un mur examen des bases de l'opération. Elle indiquait néanmoins qu'elle ne voulait pas agir dans une

(1) Paris, Arch. Compagnie de Decazeville, cf. plus loin.

(2) GILLE (B.), *op.cit.*, p. 237.

(3) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 21 avril 1837.

(4) *Le Commerce*, 22 octobre 1837.

(5) *Le Commerce*, 24 octobre 1837.

(6) *Le Commerce*, 25 novembre 1837.

(7) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale de Belgique, 158, lettre à la Société générale de Belgique, 21 octobre 1837.

aussi grosse entreprise sans l'assentiment du Roi et que ce dernier demanderait inévitablement l'introduction en franchise ou avec des droits réduits, des rails belges (1).

A mesure que la chose se précisait, la Société générale devenait plus réticente. Sollicitée à nouveau au début de 1838, elle répondait, par le truchement de son gouverneur : « voilà donc la question des chemins de fer à l'ordre du jour de nouveau ; y aura-t-il cette fois une solution et le ministre et les Chambres sauront-elles enfin ce qu'ils veulent ? Je l'espère, car en définitive, ce serait une honte pour la France de rester plus longtemps dans l'indécision ». Et Meeus ajoutait : « le gouvernement ne veut-il plus de cette combinaison qui m'avait de nouveau amené à Paris il y a près de deux ans ? Ne serait-il pas à propos de lui en rafraîchir la mémoire ? Après avoir bien cherché, il reconnaîtrait peut-être aujourd'hui qu'il a eu tort de dédaigner mes propositions ... Voyez, je vous le conseille, M. Molé, rappelez-lui le passé. M. Molé comprendra mieux que personne tout ce que cette combinaison a d'avantageux pour la France lorsque l'exécution, la bonne exécution du chemin ne peut plus être mise en doute. La Société générale a fait ses preuves. Si maintenant vous me dites que les chemins de fer ne seront donnés qu'en concession à la condition de se passer de subventions ou de garanties, je ne puis alors vous répéter que ce que je ai eu l'honneur de vous dire lors de votre dernier séjour à Bruxelles, savoir que la Société générale n'y mettrait pas son nom, parce que l'affaire lui paraît trop chanceuse pour la couvrir de son crédit, mais qu'elle pourrait bien y prendre sous main un certain nombre d'actions si l'affaire était produite par votre maison ... Mais encore une fois, autre chose est de s'intéresser financièrement dans une entreprise où chacun est pour soi comme actionnaire ou bien couvrir une affaire de son nom et de son crédit et d'être cause, si on se trompe, de toutes les infortunes qui en sont le résultat. Non, la Société générale, tant que j'aurai l'honneur d'être à sa tête, n'oubliera jamais, je l'espère au moins, qu'elle ne doit désigner une affaire au public que lorsqu'elle est assurée, autant qu'on le peut humainement, que l'affaire est bonne dans son avenir et que les chances de gain dépassent celles de pertes dans une forte proportion. En un mot, pour elle, surtout, l'honneur avant tout, l'argent après » (2).

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre de la Société aux Rothschild, 23 octobre 1837.

(2) Paris, Arch. Rothschild, lettre de Meeus, 16 avril 1838.

James de Rothschild essaya de modifier un peu son projet. Meeus resta inflexible. « Je ne puis répondre aujourd'hui que quelques mots à votre lettre du 14 courant ; d'abord parce que je n'ai pas encore d'opinion bien arrêtée sur la convenance de la Société générale d'entrer en nom dans l'affaire des chemins de fer, ensuite parce que en cas de convenance, je suis incertain sur la préférence à donner à l'une des trois propositions que vous avez formulées. Aujourd'hui même je parlerai de cette affaire au conseil pour m'assurer des dispositions de la direction et demain, retiré à la campagne, je tâcherai sur le peu d'éléments que j'ai, de me former une opinion. Il est donc probable que je pourrai vous donner mes vues dimanche ou lundi au plus tard. Si, malgré mon opinion, que vous connaissez, qu'il est imprudent de se lancer dans de si grandes opérations sans subsides ou garanties d'intérêt par le gouvernement, j'hésite à cette heure si je dois pas engager la Société générale à prendre part à ces grandes opérations. C'est parce qu'il me semble que la réunion à nous de Monsieur Aguado et de ses amis (1) change favorablement sinon la nature de l'affaire, au moins ses conséquences morales et surtout financières. Je m'explique : plus il y aura de grands noms dans cette affaire, plus le public sera désireux de s'y intéresser et plus il y aura de sommités sociales, plus la responsabilité morale de l'entreprise sera divisée ». En dernière minute, il ajoutait in extremis : « la direction a décidé, après mûre délibération, que la Société générale ne peut pas s'intéresser dans l'entreprise des chemins de fer en France, si ce n'est financièrement, mais pas en nom lorsque le gouvernement ne garantit pas d'intérêt. Ainsi, la Société pourra bien prendre un certain nombre d'actions dans les différentes entreprises de cette nature, mais décidément, elle ne figurera pas parmi les fondateurs des sociétés à former » (2).

Les Rothschild avaient en effet proposé à la Société générale d'autres participations dans des chemins de fer, en particulier pour une ligne de Nîmes à Montpellier (3).

Nous ne possédons pas le détail des discussions qui eurent lieu au conseil de la Société générale, les procès-verbaux étant extrêmement succincts. Il semble cependant, et sa correspondance le traduit, que Meeus ait été froissé du refus de ses premières propositions par le gouvernement français. Mais là n'était peut-être pas la véritable raison

(1) Probablement le syndicat des banques parisiennes.

(2) Paris, Arch. Rothschild, lettre de Meeus, 17 mai 1838.

(3) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, lettre du 4 novembre 1837.

de l'échec de toutes ces combinaisons. L'ambassadeur de France ne cessait de souligner, au début de 1838, l'importance de cette liaison entre la France et la Belgique (1). Le gouvernement belge désirait lier cette opération, probablement, avec la conclusion de l'Union douanière franco-belge. Or, à cette date, les pourparlers sont à peu près rompus : il en est résulté l'accord avec les chemins de fer rhénans destinés à ouvrir les marchés allemands à l'industrie belge qui a de plus en plus de difficultés à vendre. Au moment où s'ouvre la correspondance que nous publions, la question du chemin de fer du Nord est imbriquée dans des problèmes politiques et commerciaux qui en rendent la solution très difficile. Il est aussi possible que la Société générale ait craint que les investissements trop considérables réalisés tant en France qu'en Belgique depuis 1835, n'aboutissent à une crise qui s'ouvrira effectivement à la fin de l'année 1838. L'opinion publique commence à prendre peur et les réticences du gouverneur pourraient bien traduire cet état d'esprit.

V. — LES AFFAIRES INDUSTRIELLES.

Fortement imbriqués dans les affaires financières belges, il était difficile aux Rothschild de demeurer à l'écart du prodigieux mouvement industriel qui allait s'emparer du pays. Ce ne fut sans doute pas sans beaucoup de réticences. James de Rothschild n'était guère disposé à participer à des affaires industrielles pour lesquelles il n'avait guère de compétence et dont il avait une méfiance presque innée.

L'affaire de la monnaie de Bruxelles était sans doute une affaire tout autant financière qu'industrielle. Les Rothschild s'intéressaient depuis longtemps au commerce des métaux précieux. Les affaires d'affinage qu'ils avaient en France, les avaient conduit à s'occuper de la frappe des monnaies et ils s'étaient intéressés, comme cela se faisait à cette époque, à l'affermage de deux ateliers monétaires en France, ceux de Rouen et de Lille. C'est dans le même esprit qu'ils allaient intervenir à Bruxelles. Par un acte du 13 mars 1833 (2), ils formaient une société avec Charles de Brouckère directeur de la monnaie de Bruxelles, dont il avait le privilège. La société devait avoir une durée de trois ou six ans, au choix de la maison Rothschild qui n'y participait

(1) Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, dep des 25 février et 4 mars 1838.

(2) Paris, arch. Rothschild, contrat du 13 mars 1833.

qu'à titre de commanditaire. La mise de fond des Rothschild s'élevait à la moitié du capital de l'affaire.

Tout aussi étrange apparaît la participation que la maison Rothschild prit dans des affaires de Textiles organisées en France par le grand industriel belge Cockerill. Le 25 février 1837, ce dernier fonda à Saint-Denis, près de Paris, une société pour l'établissement d'une manufacture de laine, de teinture et d'impression, au capital de 1,5 millions, dans laquelle entraient comme commanditaires les deux maisons de banque parisiennes Rothschild et Davillier (1). Cette dernière maison, très liée au reste à la maison Rothschild, avait déjà une importante activité dans l'industrie textile. « Lorsque M. John Cockerill vous a sollicité dans le temps, ainsi que nous, de prendre un intérêt dans la fabrique de laine qu'il avait l'intention de créer en France, il nous présenta un prospectus par lequel il s'engageait à fournir les machines les plus parfaites moyennant un prix déterminé et au moyen de ces machines, on devait faire un fil de laine retors dit cordonnet dont les produits promettaient les plus beaux bénéfices. Nous sommes tous entrés dans son affaire, confiants dans les promesses et les calculs de M. Cockerill » (2).

Qu'advint-il de cette entreprise? Cockerill et son ingénieur, Clément-Desormes, dont on connaît par ailleurs le caractère bizarre, s'étaient lancés dans des constructions énormes et des achats non moins considérables de machines: en janvier 1838, les immobilisations dépassaient de plus de moitié le capital primitif. Cockerill voulut sans doute procéder à une augmentation de capital. Les Rothschild et les Davillier, devenus méfiants, parlèrent de constituer une nouvelle société (3). Les choses trainèrent en longueur et la grande crise de la fin de 1838 arriva: elle devait emporter Cockerill dans la tourmente. La suite de l'affaire donna lieu à un procès interminable.

Les efforts de Cockerill en France ne se limitent d'ailleurs pas à cette malheureuse affaire textile. En 1838, Cockerill pensait à l'adjudication en sa faveur de lignes de chemins de fer en France. Il pensait certainement donner ainsi à ses usines un débouché d'une certaine ampleur. Il se heurta à l'opposition irréductible des maîtres de forges français qui ne voulaient à aucun prix entendre parler de l'introduction en franchise de rails étrangers. Aussi songea-t-il à acquérir une

(1) Paris, arch. dép. Seine, Tribunal de commerce, acte du 25 février 1837.

(2) Paris, arch. Rothschild, lettre de Davillier, 11 janvier 1838.

(3) Paris, Arch. Rothschild, lettre de Davillier, 27 avril 1838.

usine en France. Depuis un certain temps, l'usine de Decazeville, créée à partir de 1829, végétait, faute de capitaux suffisants et par suite de l'éloignement de ses ressources en minerai de fer (1). Dès juin 1837, Cockerill avait entamé des pourparlers pour reprendre cet ensemble métallurgique et houiller. Selon son plan primitif, il voulait prendre une participation dans l'entreprise et se faire nommer directeur gérant, avec toute liberté d'action (2). Peu après, il précisait sa pensée. Il voulait changer la société anonyme en société en commandite dont il prendrait la direction, comme venait de le faire l'usine d'Alais qui se débattait dans des difficultés analogues. Le traité aurait été valable pour dix ans (3). A la fin de juillet 1837, un traité provisoire était signé. Cockerill prenait l'usine à bail avec une régie intéressée, pour une durée de 15 ans 9 mois. La compagnie propriétaire devait mettre à sa disposition un fonds de roulement de un million et demi (4). En octobre 1837, l'industriel belge envoya l'un de ses ingénieurs se rendre compte de l'état du matériel. Cet ingénieur revint avec un rapport très défavorable (5). On essaya de modifier le contrat provisoire (6). Finalement Cockerill renonça à cette solution (7).

Cockerill ne se rebuta pas par cet échec et chercha ailleurs. Il obtint une concession de fer dans le bassin d'Alais et constitua, en 1838, la Société des mines de Pierremont (8). Ces minerais devaient alimenter les fourneaux de Bessèges, loués par une société Leclerc, de Pranghe et C^o à laquelle Cockerill apporta des capitaux (9). Pour compléter cet ensemble métallurgique, Cockerill devait fonder, en mai 1838, la société houillère de La Taupe, Grigues et Arrest, au capital de 2,5 millions, pour exploiter des concessions houillères situées dans les départements du Puy de Dôme et de la Creuse (10).

La joie des maîtres de forges français avait été grande de voir les belges s'installer en France au lieu d'importer leur fer : « nous ne craignons plus que l'on vienne proposer l'entrée des fers étrangers pour les chemins de fer », écrivait Seillière, récent propriétaire du

(1) Paris, Arch. dép. Seine, Tribunal de commerce.

(2) Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA du 27 juin 1837.

(3) Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA du 5 juillet 1837.

(4) Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA du 29 juillet 1837.

(5) LEVEQUE, *Historique des forges de Decazeville*, Saint-Etienne, 1916, p. 40-41.

(6) Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA du 11 octobre 1837.

(7) Paris, Arch. Compagnie Decazeville, CA du 4 avril 1838.

(8) Paris, AN, F 14, 8015.

(9) Paris, AN, F 14, 4354.

(10) Paris, Arch. dép. Seine, Tribunal de commerce, acte de 25 mai 1838.

Creusot à l'annonce des pourparlers pour le rachat de Decazeville (1). Dans toutes ces entreprises, il semble bien que Cockerill ait sollicité l'aide des Rothschild, d'ailleurs actionnaires de Decazeville. Davillier poussa très fortement le banquier parisien à ne pas s'engager, et surtout dans des affaires de mines, avec un « pareil homme » (2).

C'est sans doute dans des vues analogues que la Société générale allait intervenir dans l'industrie du nord de la France. Elle avait également compris qu'elle ne pourrait venir à bout de la résistance des maîtres de forges français contre l'introduction en franchise de rails belges. Nous sommes en effet à l'époque où la Société générale envisage de construire la ligne de Paris à la frontière belge et, précédant les efforts de Cockerill, elle cherche à fabriquer elle-même le matériel dont elle aura besoin. Elle n'interviendra d'ailleurs pas elle-même et se servira de l'intermédiaire de sa filiale, la Société de commerce de Bruxelles.

Il semble bien que la Société générale ait voulu créer dans la région du nord un vaste ensemble houiller et métallurgique, selon les techniques les plus modernes. Elle continuait en même temps, par là même, à lutter contre l'emprise de la compagnie d'Anzin sur tout le bassin charbonnier du nord.

En 1837, nous sommes en pleine fièvre houillère dans le bassin du nord : les sociétés de recherches se multiplient, souvent avec des capitaux dérisoires. La lutte se circonscrit d'abord sur la concession d'Escaupont (3). Un certain nombre de concurrents se présentent pour obtenir cette concession : la compagnie Dehaynin, dirigée par un important marchand de charbon de Paris qui sera plus tard associé à la Compagnie du Nord, la compagnie de Thivencelles, la Compagnie de Fresnes-Midi, la Compagnie condéenne, réunissant souvent de grands noms de l'industrie, de la finance et de la politique. C'est alors que le 12 décembre 1837 intervient la société que l'on appellera la société de Bruxelles, formée par les Rothschild, Opdenberg, représentant la société de commerce de Bruxelles et Jean-Charles Davillier, qui déposent une demande (4). Ils arguent de forages effectués à Crespin et à Thivencelles. En définitive, la concession sera accordée aux compagnies réunies de Thivencelles et de Fresnes-Midi, soutenues par le maréchal Soult.

(1) Paris, Arch. Seillière, F. Seillière à son père, 10 août 1837.

(2) Paris, Arch. Rothschild, lettre de Davillier, 23 janvier 1838.

(3) Paris, AN, F 14, 7814, dossier de la concession d'Escaupont.

(4) Bruxelles, AGR, Arch. Société générale, dossier 3132.

Un peu plus tard, en 1840, mais il est probable que les demandes étaient antérieures, la même société de Bruxelles, formée des mêmes personnes auxquelles s'était jointe cette fois la Société charbonnière et de navigation franco-belge, se mettra sur les rangs pour la concession d'Azincourt. L'échec de cette demande paraît avoir arrêté les velléités des financiers belges de s'intégrer dans l'industrie houillère du nord (1).

Ainsi s'achèvent les premiers essais de la Société générale dans le bassin houiller du nord. En fait elle avait essayé de lutter contre une trop grande puissance, celle de la Compagnie des mines d'Anzin qui réussit à s'imposer presque partout et à absorber peu à peu toutes les compagnies qui avaient pu se former en dehors d'elle. On avait d'ailleurs pris peur aussi qu'une société belge, installée en France, tout près de la frontière, n'en profitât pour écouler des charbons belges qui avaient tendance à s'entasser à ce moment sur le carreau des mines.

Si le projet houiller s'avérait impossible, par contre, les efforts métallurgiques allaient aboutir. Nous sommes assez mal renseignés sur la manière dont fut engagée l'affaire à ses débuts. Le 4 juin 1834, un certain Vasseur, négociant à Lille, demandait l'autorisation d'édifier à Anzin une vaste usine métallurgique. Cette usine était autorisée par Ordonnance royale du 3 avril 1836. Elle devait comprendre un haut fourneau au coke, huit fours à puddler, deux fours à tôle, un gros marteau à l'anglaise, un martinet, quatre trains de laminoirs et deux machines à vapeur. Tout fut établi dans les mois qui suivirent, sauf le haut fourneau, probablement faute de mines de fer à proximité (2). Nous ignorons qui était ce Vasseur, mais il est fort probable que la Société de commerce de Bruxelles était derrière. Elle n'apparut pas en nom, probablement pour des raisons identiques à celles que nous venons de signaler : on craignait que l'installation de belges près de la frontière ne favorisât l'écoulement des fers belges. Certains documents laissent à penser néanmoins que la société de commerce de Bruxelles de Bruxelles était, dès cette époque, la véritable propriétaire de l'usine (3). Un acte public du 3 juin 1842, fit en tout cas apparaître la société de commerce comme la seule propriétaire de cette usine. Par une demande du 25 mars 1844, la société de commerce demandait

(1) Paris, AN, F 14, 7815, dossier de la concession d'Azincourt.

(2) Paris, AN, F 14, 4449, dossier de l'usine d'Anzin.

(3) Paris, Arch. Société de Denain-Anzin.

l'adjonction à l'usine de deux fours à puddler, de deux feux de réverbère et d'une finerie (1). Cette usine d'Anzin avait, à cette date, commencé à fournir des rails pour la construction de la voie ferrée de Paris à la frontière belge, entreprise par le gouvernement français, avant même la constitution de la Compagnie du Nord.

La maison Rothschild se trouve donc, dans une mesure encore assez faible il est vrai, dans certaines entreprises industrielles des belges en France. Mais elle n'a pas encore pris de participations dans les affaires purement belges. Elle ne devait le faire qu'après la grande crise de 1839.

V. — LA CORRESPONDANCE DE L'AGENCE DE BRUXELLES.

L'importance et la variété des affaires de la maison Rothschild en Belgique nécessitait donc une correspondance active entre Paris et Bruxelles, entre le chef de maison, James de Rothschild et son représentant à Bruxelles. Et nécessairement, cette correspondance devait se faire l'écho de tous les grands événements, financiers, industriels, commerciaux et politiques de la Belgique. C'est ce qui nous a conduit à en envisager la publication.

Malheureusement, les archives de la maison Rothschild ont durement subi les conséquences de la dernière guerre mondiale. Elles ne possèdent plus de correspondance reçue avant 1838, plus de copies de lettres avant 1850. Les archives de la banque Lambert, lointain successeur de l'agence Rothschild de Bruxelles, ont également disparu pour cette date.

Les lettres expédiées par Richtenberger de Bruxelles, à partir de 1838, constituent néanmoins un témoignage d'une très grande valeur pour l'histoire de Belgique, malgré la perte, irréparable, des instructions venues de Paris, qui dirigeaient l'action de cette agence.

Cette correspondance est fort abondante puisque nous possédons presque une lettre par jour et souvent plusieurs. Si les affaires courantes, de moindre intérêt, occupent une part importante de cette correspondance, les indications sur la situation générale, économique ou politique, n'en sont pas moins fort importantes. Il s'agissait en effet de renseigner d'une manière aussi exacte et aussi détaillée que possible la maison de Paris afin que cette dernière pût prendre les

(1) Paris, AN, F 14, 4449.

décisions qui s'imposaient. Si les bruits plus ou moins bien fondés, si la lecture de la presse locale fournissent au représentant des Rothschild un aliment régulier pour cette correspondance, ils n'en sont cependant point l'essentiel. L'écho des conversations que Rich-tenberger entretenait régulièrement avec tous les hauts personnages du monde politique ou financier sont presque toujours à la base de ces lettres. Nous avons en quelque sorte tous les éléments d'une diplomatie privée dont l'intérêt ne peut échapper à personne.

Les publications de correspondances de ce type sont extrêmement rares. Nous ne connaissons pour notre part que celle qui a été consacrée, il y a peu de temps, à la correspondance d'un des dirigeants de la Standard Oil américaine. Il est évident que l'historien se doit de leur faire une place de choix à côté des correspondances diplomatiques, politiques, ou littéraires qui sont aujourd'hui si couramment publiées. L'information reçue par un banquier de l'importance de James de Rothschild constitue indéniablement pour l'histoire de notre époque un témoignage d'une rare valeur, susceptible d'orienter toute la recherche historique. Il serait souhaitable qu'on n'en restât pas là et que d'autres documents de ce genre puissent également voir le jour.

Il ne pouvait s'agir assurément d'une publication intégrale de cette correspondance dont une large partie n'offre qu'un intérêt restreint. Si elle peut susciter des recherches valables, elle ne méritait cependant pas une reproduction totale.

Cette correspondance comporte deux parties bien distinctes, que l'on retrouve dans toutes les correspondances bancaires. A côté d'une correspondance courante, réservée généralement aux affaires ordinaires, il existe des lettres particulières, destinées d'une manière plus stricte aux chefs de maison. On rencontre parallèlement des copies de lettres particulières à côté des copies de lettres courantes. C'est dans ces lettres particulières (nous avons eu soin de les noter comme telles) que l'on trouve écidemment la plus grande richesse de renseignements. Elles sont donc reproduites à peu près intégralement, n'en excluant que les cours de bourse, susceptibles d'être retrouvés ailleurs et les notations d'ordre strictement personnel.

Il se trouve cependant dans la correspondance courante quantité de petits faits qu'il n'était pas inutile de noter. C'est généralement là qu'on relève ces bruits divers, ces extraits de presse dont nous parlions plus haut et dont l'accumulation peut expliquer certaines prises de position. Cette information disparate, et qui n'est présentée qu'avec

les réserves d'usage, constitue une toile de fond des grands événements qu'il ne faut pas négliger.

L'annotation de cette correspondance paraissait indispensable. Nous l'avons cependant réduite au minimum. Il n'était point nécessaire, pensons-nous, de trop insister sur les événements d'ordre politique, les mieux connus, ceux qu'il est le plus aisé pour le lecteur de se procurer ailleurs et de contrôler. Notre effort a donc porté essentiellement dans le domaine économique : il fallait situer les entreprises auxquelles il était fait allusion, expliquer aussi brièvement que possible les opérations qui fournissent l'un des sujets primordiaux de ces lettres. Nous l'avons fait surtout à l'aide de sources inédites dont on trouvera la nomenclature en tête du volume. Une rapide bibliographie indicative aidera le lecteur à compléter cette documentation.

Cette correspondance commence à un moment particulièrement intéressant de l'histoire économique de la Belgique. Nous sommes en effet en haut de la courbe d'expansion. La Belgique a connu, depuis 1835, un essor industriel et financier sans précédent dans son histoire, essor dont certains observateurs impartiaux ont d'ailleurs critiqué à la fois la rapidité et l'ampleur. Elle ne paraît pas avoir été touchée par la crise de 1837 qui, d'Amérique a déferlé sur certains pays européens, la France et l'Angleterre en particulier. De graves problèmes se posent néanmoins à une industrie dont le suréquipement paraît évident. Les possibilités d'investissement touchent à leur fin et un retournement de la conjoncture paraît inévitable. La suspension de la Banque de Belgique en décembre 1838 en marque bien le début.

L'industrie belge manque de débouchés : les tentatives d'Union douanière avec la France, les pourparlers avec certains Etats allemands sont le signe évident de cette situation. La peur des implications politiques de l'Union douanière franco-belge va pousser à l'accord sur le chemin de fer rhénan, début de la convention de 1844. Mais la Belgique restera longtemps hésitante entre son désir de trouver des capitaux, pour lesquels le marché parisien était presque indispensable, et la recherche d'un grand marché d'exportation qu'il était plus facile, à la fois pour ces raisons politiques et économiques, de trouver dans le Zollverein allemand.

Cette première période de 1838 à 1840, qui constitue une époque charnière du point de vue économique (fin de l'expansion et grave crise de 1839), qui s'impose du fait de notre documentation (les lettres font défaut pour 1841 et pour 1842), correspond aussi à des

menaces de crise politique en Europe, crise politique dans laquelle l'affaire belge tient une place importante. On verra que c'est sans doute la crise économique qui a freiné la résistance belge et conduit au règlement du contentieux belgo-hollandais. C'est pourquoi le problème des finances publiques tient dans cette correspondance une large place. Et cette correspondance s'ouvre, peut-être un peu brutalement faute de recul, sur les discussions relatives à l'emprunt qui sera conclu en 1838.

*
* *

Nous espérons que cette trop longue introduction aura permis au lecteur, peut-être un peu dérouté par un type de documents auquel il n'est guère habitué, de saisir le fil d'Ariane, plus nécessaire sans doute en la circonstance. Si nous avons voulu, dans toute la mesure de nos moyens, faciliter la lecture de cette correspondance, c'est aussi dans l'espoir qu'elle provoquera des recherches en profondeur, qu'elle conduira à la découverte d'une documentation complémentaire qui éclairera encore cette histoire un peu complexe.

ANNEE 1838

12 décembre 1837

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un extrait de journal relatif à un incident qui s'est élevé à la Chambre au sujet de la forêt de Grunenwald située dans le rayon de la forteresse de Luxembourg et que le Roi de Hollande à intention d'exploiter pour son compte. J'ai pris des informations : l'affaire n'aura pas de suite. Le Roi Guillaume ne fait cela que pour montrer que les affaires avec la Belgique ne sont pas terminées encore.

3 janvier 1838

La mesure que la Banque de Belgique vient de prendre par l'émission de ses obligations à 4 1/2 % d'intérêts est l'objet d'une critique et d'une grande réprobation (1). J'en ai causé avec M. Mettenius (2) qui blâme fortement cette mesure. M. Meeus m'en a parlé et comme de juste il n'est pas le dernier à blâmer cette action en m'observant que la Société générale émettait aussi depuis sa création des obligations à 3 et 3 1/2 % à des échéances de 2, 3 et 4 ans, mais par pure complaisance et uniquement pour obliger des capitalistes et des rentiers.

Au fond, je ne connais pas bien encore les motifs qui ont engagé la Banque de Belgique à adopter cette mesure, mais je tâcherai de le savoir et aurai l'honneur de vous en informer. Vous aurez vu par l'annonce que j'eus l'honneur de vous envoyer hier que la Banque de Belgique ne prend plus ses propres actions qu'à 20 % au dessous du pair. D'après ces deux mesures, plusieurs personnes m'ont assuré qu'elle se trouvait gênée et avait peu de fonds disponibles.

8 janvier 1838

J'ai été aujourd'hui faire ma cour au ministre des Finances et comme dans notre conversation il a été naturellement question de l'emprunt, j'ai fait entendre au ministre qu'il faut attendre encore quelque temps, laisser se reposer les esprits un peu émus par les dernières nouvelles politiques et attendre que les affaires reprissent un peu de stabilité, qu'il faut aussi voir dans quel sens la Chambre des députés se dessinera, qu'alors nous reprendrions les négociations de

(1) Ce système d'obligations avait pour but essentiel de drainer les capitaux oisifs. L'affitte l'avait aussi utilisé pour sa Caisse générale du commerce et de l'industrie, créée en 1837. Un taux trop élevé risquait d'avoir des répercussions sur le taux général de l'argent.

(2) Mettenius fut commissaire à la Société Générale de 1823 à 1829.

cette opération. Le ministre a entièrement approuvé mes raisons et nous nous quittons parfaitement d'accord.

12 janvier 1838

M. Meeus m'a chargé d'avoir l'honneur de vous proposer de faire une affaire en compte à 1/2. Cette affaire consisterait à acheter des actions des sociétés des hauts fourneaux de Couillet,(1) Produits au Flénu (2), Hornu et Wasmes (3) et enfin de celles qui sont susceptibles d'une hausse. Toutes ces actions donnent 10 % par leur intérêt et dividende. Ce serait donc un placement de fonds très avantageux, sans compter la hausse progressive qui inévitablement doit avoir lieu. Cette affaire se ferait par petites parties, tout doucement et sans les pousser, d'autant plus que de grandes parties ne sont pas à avoir, ces valeurs étant trop bien placées.

M. Meeus vous propose cette affaire dans ce moment, persuadé qu'il est d'une hausse dans toutes ces actions parce que tous ces charbonnages ont été émis pour moitié moins ce qu'ils valent, tandis que chez vous, m'observe M. Meeus, on a émis des charbonnages de la Belgique pour moitié plus qu'ils ne valent.

14 janvier 1838

Conformément au désir exprimé par votre lettre du 13 courant, je m'empresse de vous donner les renseignements les plus certains que je viens de me procurer confidentiellement près de M. l'avocat Drugman que vous connaissez probablement ; il a été dans le temps envoyé à Paris par la Société de commerce pour établir la société charbonnière.

Le charbonnage appelé 20 actions a en effet été proposé à la société de commerce par M. Goffin, parce qu'il touche à celui appartenant à cette société appelé Produit de Flénu. M. Drugman (4) m'a dit que ce

(1) Les hauts fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et de Couillet avaient été mis en société en novembre 1836 sous le patronage de la Société générale, BALLEROY, p. 223.

(2) La Société des charbonnages des produits au Flénu avait également été fondée en octobre 1836 par la Société générale, BALLEROY, p. 122.

(3) Les charbonnages d'Hornu et de Wasmes, concédés en 1747, avaient été transformés en société anonyme en décembre 1836 avec le concours de la Société générale, BALLEROY, p. 144.

(4) Avocat à Bruxelles, Drugman était très lié à la Société générale. Un Victor Drugman était secrétaire de la Société de commerce de Bruxelles. L'avocat sera directeur à la Société générale en 1840-1841.

charbonnage ne valait pas grand chose en ce que son extraction allait bientôt cesser. Il n'y a qu'un très bon matériel qui peut valoir de 6 à 700 mille francs. Si l'on venait à vous proposer cette affaire seule, il ne faut pas la faire, elle serait mauvaise. Mais si à ce charbonnage se trouve réuni celui du Torlupu dans lequel celui de 20 actions est intéressé pour plus de moitié, alors cette affaire réunie peut valoir d'un million à onze cent mille francs au plus. M. Goffin est intéressé dans le charbonnage 20 actions pour $\frac{3}{20}$ et M. De Theux, frère du ministre, pour une bonne partie. C'est particulièrement pour être agréable au ministre de l'Intérieur que la Société de commerce s'était occupée de cette affaire.

Il est vrai que M. Jules Gernaert a fait en décembre 1836 un rapport sur ce charbonnage. Il n'était alors que sous-ingénieur sous les ordres de M. De Theux, frère du ministre. Aussi 6 mois plus tard fut-il récompensé par la nomination d'ingénieur en chef. M. Drugman m'a assuré du reste que les ingénieurs de la Société de commerce qui connaissent cette affaire à fond ont trouvé ce charbonnage trop cher. Il m'a assuré aussi qu'il avait été proposé à la Banque de Belgique qui l'a refusé, le trouvant également d'un prix beaucoup trop élevé.

Vous ne saurez vous figurer combien de personnes de Valenciennes et de Paris viennent ici acheter des charbonnages dans les environs de Mons et de Charleroi, à des prix 4 fois plus élevés que leur valeur réelle, pour les émettre chez vous en actions.

15 janvier 1838

J'ai dit à M. Meeus que j'attendais de vos nouvelles relativement à l'affaire qu'il m'a chargé de vous proposer.

Quant à moi, je crois la proposition de M. Meeus bonne en ce que ces actions sont généralement recherchées et leur réalisation facile lorsqu'il n'y a pas d'évènement politique sur le tapis, car alors aucune réalisation et dans aucun fonds ne peut se faire. Du reste dans cette opération il n'est pas question d'acheter des masses de ces actions. Il serait impossible de se les procurer, elles sont en trop bonnes mains et l'intention de M. Meeus n'est pas de les déplacer, mais seulement de faire une opération dont le bénéfice est certain. Il m'a encore montré ce matin le compte rendu au 31 décembre dernier des actions de la société du Produit de Flénu, dont le capital est de 4 millions, et qui donne à l'époque précitée un bénéfice net de 500 mille francs ; les mêmes résultats se présentent pour les autres sociétés

des hauts fourneaux de Couillet qui au 30 juin dernier ont donné 5 % d'intérêt et 65 francs de dividende. M. Meeus m'a très bien observé aussi que s'il arrivait que l'on ne puisse pas réaliser de suite, soit par une crise financière, soit par un événement quelconque en politique, cette affaire comme placement de fonds donnerait toujours au cours actuel 8 à 9 %. Du reste vous avez vu que quand vous voulez réaliser et que le moment est bien choisi, il est facile de le faire puisqu'en quelques jours j'ai placé tout ce que vous aviez en actions de la Société nationale, à des prix bien raisonnables. Tout dépend des circonstances favorables qu'il faut savoir saisir lorsqu'elles se présentent.

16 janvier 1838

M. Gréban (1) m'a confidentiellement dit ce matin qu'une maison de Paris avait hier de nouveau proposé à la Société de commerce d'acheter le charbonnage 20 actions pour la somme de trois millions, mais comme dans le temps elle l'a refusé pour un million, elle fait répondre aujourd'hui que cette affaire ne lui convient pas.

19 janvier 1838

J'ai vu M. Meeus. Nous avons causé sur l'affaire en compte à 1/2 : il me dira quels sont les meilleurs emplois à faire pour l'achat de quelques actions de diverses sociétés. Cette opération devant être faite doucement et sans les faire pousser, du reste cette affaire ne pourra jamais se traiter par grandes parties. Ces actions sont en bonnes mains et ce n'est que par petites quantités qu'on pourra s'en procurer. Dans tous les cas, je suivrai les instructions que vous me donnez et agirai au mieux de vos intérêts. M. Meeus m'a franchement avoué qu'une grande partie de sa fortune était placée dans ces actions, tellement il avait confiance dans ces établissements.

M. Meeus m'a chargé aussi de vous demander quelle serait votre opinion sur les fonds espagnols, car d'après les nouvelles qu'il a reçues de Paris, on trame un nouvel emprunt. Il ne serait pas étonné que cela eut lieu parce que Toreno est de nouveau à Madrid. Il vous prie donc de lui communiquer votre manière de voir et s'il n'y aurait pas une opération à faire en fonds espagnols (2).

(1) Gréban fut secrétaire de la Société générale de 1831 à 1850.

(2) Les titres espagnols étaient nombreux en Belgique. Dès 1834, Lehon, ambassadeur à Paris avait été chargé de démarches auprès des autorités espagnoles pour éviter des réductions d'intérêt : on parlait déjà à cette époque « des désastres que devait entraîner en Bel-

19 janvier 1838 (confidentielle)

Conformément à votre désir, j'ai communiqué à M. Gréban le contenu de votre lettre relativement à l'affaire du charbonnage de 20 actions.

M. Gréban n'ayant pas sous les yeux la lettre qui avait été écrite de Paris pour offrir de nouveau ce charbonnage à la Société de commerce, m'a chargé de voir M. Drugman, secrétaire de la Société de commerce à qui j'ai donné connaissance de votre lettre et causé avec lui de cette affaire.

La maison de Paris qui a écrit à la Société de commerce est un M. Masson, cité Bergère, n° 7. Sa lettre dit que l'on est d'intention d'émettre à Paris en actions ce charbonnage de 20 actions au prix de trois millions 600 mille francs et que M. Dassier (1) y est intéressé, mais que si la Société de commerce voulait encore l'accepter pour 3 millions, on s'arrangerait avec elle de préférence. La Société a répondu par lettre du 16 courant que l'ayant refusé dans le temps à 1800 mille francs, elle n'en voulait plus maintenant parce que l'affaire est mauvaise. La Banque de Belgique l'a également refusé à ce prix. Il résulte de tout ceci que si vous vouliez l'acquérir, M. Drugman m'a assuré qu'on pourrait probablement vous le faire avoir sous main pour deux millions. Vous voyez par là de quelle manière on veut émettre chez vous ces sortes d'affaires et vous induire en erreur.

Quant aux autres affaires de ce genre que l'on veut émettre chez vous en actions, ce sont généralement des houillères refusées par la Société de commerce parce qu'elles ne présentent que de la perte et pour vous mettre à même de bien connaître la position et la valeur réelle de tous ces charbonnages, veuillez vous adresser à M. Jennings, agent général de la Compagnie des Mines d'Anzin, qui plus que personne peut vous donner les meilleurs renseignements, car toutes ces houillères lui ont été proposées. Ces messieurs de la Société de

gique, et principalement sur les places d'Anvers et de Bruxelles, la réduction des emprunts royaux » (Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 6, dép. du 19 juillet 1834). En 1839, le ministre de France à Bruxelles note qu'on apprécie l'amélioration des affaires d'Espagne et il ajoute : « on est engagé ici dans les emprunts de ce pays » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f° 233, dép. du 15 septembre 1839). De nombreux projets voient le jour au début de 1838, pour rétablir de l'ordre dans les finances espagnoles. Le ministre des finances, Toreno, fort connu des Rothschild, n'y arrivera pas. Il fut alors question d'un emprunt de 200 millions de réaux, gagé sur les revenus de Cuba, qui aurait aidé à consolider une partie de la dette antérieure (*Moniteur universel*, 1 mars 1838).

(1) Les Dassier, d'origine genevoise, avaient établi une maison de banque à Paris sous la Restauration qui fut souvent en relation d'affaires avec les Rothschild.

commerce m'ont assuré (et cela sans haine ni jalousie de leur part) que si la Banque de Belgique cherche maintenant à émettre diverses affaires de ce genre à Paris, c'est qu'une grande partie de celles émises ici par elle sont dépréciées et au dessous du pair.

On m'a assuré aussi que l'on cherche à placer chez vous le charbonnage de 20 actions parce que le ministre de Theux et son frère y sont intéressés.

22 janvier 1838

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un article de journal relativement au chemin de fer. J'en ai causé avec M. Dujardin (1) qui est furieux de ce que le ministre des travaux publics se propose en présentant prochainement aux Chambres le rapport sur le Chemin de fer de présenter aussi, mais beaucoup trop tard, un arrêté royal demandant une augmentation sur le péage, car le chemin de fer absorbe des fonds immenses par les réparations continuelles à y faire, quoique les ingénieurs l'aient construit à bon marché. Il blâme la légèreté de cette construction et c'est ce qui est cause qu'il y a toujours à réparer.

Je ne puis rien faire en actions hauts fourneaux et autres. Ces valeurs sont tellement demandées, même en petites parties que l'on offre 2 et 3 % au dessus de la cote, de sorte que M. Meeus m'a dit de rester tranquille, ce qui vaut beaucoup mieux que de les pousser sans rien obtenir.

25 janvier 1838

Conformément au désir exprimé par votre honorée du 23 courant, j'ai vu M. Drugman qui m'a, bien confidentiellement, donné les renseignements suivants.

La houillère dite Monceaux-Fontaine (2) appartenait primitivement à MM. F. Basse (3), Vandervelde et à un M. Carré. La Société de commerce (et non la Société générale) en a évincé M. Carré en achetant son tiers et en leur donnant à chacun environ 240 actions ; plus tard, lorsque M. Carré n'en fit plus partie et que la Société de commerce vit que les deux premiers actionnaires n'avaient pas été assez bien traités, elle leur donna jusqu'à concurrence de 365 actions.

(1) Dujardin était secrétaire général du ministère des finances.

(2) Le Charbonnage de Monceau-Fontaine avait été mis en société anonyme par arrêté royal du 31 décembre 1836, sous les auspices de la Société générale (BALLEROY, p. 172).

(3) F. Basse fut directeur à la Société générale de 1825 à 1848.

La société y dépensa environ 400/m francs pour bien organiser et mettre en ordre cette affaire, de sorte qu'il existe maintenant 1130 actions qui ne sont pas en circulation.

L'année dernière, cette houillère rapporta 150/m fr. Ils espèrent qu'avec encore une dépense de 4 à 500/m francs pour faire de nouvelles fosses, elle marchera très bien, rapportera le double dans une année et jusqu'à 500/m francs dans deux à trois ans.

Cette houillère est une très bonne affaire et ne sera pas vendue au dessous de cinq millions parce que d'après le produit qu'on espère qu'elle rapportera, elle donnera 10 %. Elle est située sur un espace de 1800 bonniers. C'est une houillère grasse qui alimente les hauts fourneaux des environs de Charleroi pour le coke.

J'en ai causé confidentiellement avec M. Mathieu (1) qui est tout à fait en dehors de ces sortes d'affaires, il m'a répété que c'est une très bonne affaire, qu'il fera prendre des renseignements bien détaillés sur les lieux mêmes et me les communiquera. Il m'a dit en outre que si M. Vandeveldé vous proposait de vous céder ses actions, il ferait volontiers cette affaire avec vous en compte à demi sauf à connaître le prix.

27 janvier 1838

M. Mathieu m'a dit aujourd'hui que les renseignements qu'il a reçus de la houillère de Monceaux-Fontaine n'étaient pas très favorables depuis un mois.

26 février 1838

M. Gréban m'a chargé d'avoir l'honneur de vous proposer l'affaire suivante. Il s'agit d'une houillère déjà mise en société dont le principal propriétaire est M. le général Prisse (2), aide de camp du Roi. Quoiqu'on ait l'intention de proposer cette affaire à M. Leemans pour émettre cette houillère en actions à Paris, M. Gréban m'a dit que son ami le général Prisse préférerait de s'arranger avec vous ; il en demande quinze cent mille francs. M. Gréban croit que vous pourriez facilement l'émettre à Paris pour deux millions. Il ajoute que c'est une bonne affaire. Je joins à ma lettre un exemplaire des statuts et une note de

(1) Josse-Pierre Matthieu était trésorier de la Société générale.

(2) D'après les annuaires de l'époque (BALLEROY, p. 206-207), le général Prisse était intéressé dans les Charbonnages des Grand et Petit Tas réunis, mis en société précisément en ce début de 1838 (arrêté royal du 29 janvier 1838).

renseignements sur la position de la houillère. On m'a chargé aussi de vous observer que si cette affaire vous convenait, vous pourriez envoyer sur les lieux des ingénieurs à qui on donnerait tous les renseignements désirables.

27 février 1838

Arrivé hier soir, je me suis empressé de voir ce matin M. Meeus, mais je n'ai pu causer avec lui, étant trop occupé aujourd'hui du bilan de la Société générale à présenter aux commissaires ; il m'a remis à demain.

Je n'ai pas vu le ministre des Finances ; il est parti pour le Luxembourg et ne sera de retour que dans quelques jours ; j'ai causé avec M. Dujardin, qui m'a dit qu'il voyait avec plaisir vous rapprocher du prix du ministre relativement à l'emprunt, il n'y a que pour la partie que vous voulez vous réserver à option sur laquelle il ne peut pas se prononcer, le ministre étant absent. Mais il m'a dit aussi que le moment était arrivé pour conclure cette affaire, le ministre ayant besoin d'argent pour le mois de mai et juin pour les travaux des chemins de fer, etc. Dès que le ministre sera de retour, je le verrai et aurai l'honneur de vous communiquer le résultat de notre entretien.

28 février 1838

Je n'ai pu voir qu'un instant M. Meeus ; ses occupations ne lui ont pas permis de causer longtemps avec moi. Son opinion est qu'il vaut mieux faire l'opération d'un seul coup, et non une partie ferme et l'autre à option ; d'après son calcul vous n'auriez toujours que 30 à 40 millions à donner, car il y a en dépôt à la Banque 13 millions environ en 5 % et avec ce qu'il y a pour les cautionnements et appartenant aux hospices, cela peut faire 25 millions ; d'un autre côté, il est persuadé aussi que d'après l'abondance de l'argent, les particuliers de ce pays, de Londres et de Paris ne demanderont pas mieux que de convertir, ce qui pourrait encore produire une somme de 25 à 30 millions. Du reste j'aurai un autre entretien avec M. Meeus vendredi prochain, car il s'absente demain et comme le ministre n'est pas encore de retour, il veut savoir auparavant ce qu'il répondra à la proposition que je lui ferai de votre part.

D'après ce que vous avez bien voulu me dire à Paris relativement à la participation de la Société générale dans cette affaire, M. Meeus m'a dit que la Société générale ne demandait pas mieux que d'y participer pour un tiers.

1 mars 1838

M. Gréban m'a dit *confidemment* que la Société générale a l'intention de faire émettre chez vous plusieurs affaires de charbonnages. Je crois que M. Meeus ira vous voir sous peu : je fais tout ce qui dépend de moi pour l'y engager. Cela vous mettra à même de causer avec lui de l'emprunt.

3 mars 1838

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier soir. Le ministre n'est pas encore de retour et M. Meeus est à la campagne. J'ai vu M. Dujardin et quoique notre entrevue ait été assez insignifiante, je lui ai fait entendre que l'argent devenait assez rare et que les idées de conversion prenaient une grande consistance chez vous, qu'on croyait fortement que cette mesure passerait à la Chambre, qu'enfin vous teniez à votre prix de 70 net. M. Dujardin ne peut rien me dire avant que le ministre ne soit arrivé ; je ne presserai rien et retiendrai le ministre le plus que je pourrai (1).

Quant à ce que j'eus l'honneur de vous communiquer relativement aux charbonnages que la Société générale a l'intention d'émettre chez vous, cette communication m'ayant été faite *confidemment*, quoique cependant d'une manière assez vague par M. Gréban, je ne puis *pour le moment* me permettre d'en parler à M. Meeus avant que lui même ne m'en ait parlé officiellement. Ce serait mettre M. Gréban et moi-même dans une très fausse position. Cependant je ne perdrai pas de vue ce que vous me dites par votre lettre d'hier et en ferai usage dès que l'occasion s'en présentera ; entre temps, j'en reparlerai à M. Gréban. Du reste, cette affaire est encore vague et jusqu'ici je crois qu'il n'y a rien de décidé.

(1) Le problème de la conversion avait été agité à plusieurs reprises en France. Le banquier Fould l'avait soulevé dès 1835 et il avait été de nouveau évoqué en 1836. A ce moment la commission des finances de la Chambre avait déclaré qu'il faudrait le reprendre à la fin de 1837 ou au début de 1838. Au début de 1838, la conversion fit l'objet d'un paragraphe de l'adresse de la Chambre : « nos finances sont dans l'état le plus prospère et cette prospérité qui ne pourra que s'accroître par l'économie dans les dépenses, permettra, nous l'espérons, d'alléger par la conversion de la dette le fardeau des charges publiques » (*Moniteur universel*, 14 janvier 1838). Le banquier Gouin fit une proposition à cet égard (*Moniteur universel*, 16 et 21 février 1838). On sait que Louis-Philippe fut toujours hostile à cette conversion qu'il jugeait devoir léser la bourgeoisie sur laquelle il s'appuyait. L'entourage royal craignait fort que la conversion belge ne donnât des argements à ceux qui y étaient favorables en France et il se peut que le roi ait fait pression sur son gendre pour l'écarter (Cf. MARION, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. V, Paris, 1928, p. 183 et sq.).

6 mars 1838 (particulière)

Le ministre étant de retour depuis hier, je me suis enpressé de le voir et il m'a donné rendez-vous à 4 heures. Nous avons longuement causé ; je suis d'abord revenu avec le ministre sur les précédents entretiens que j'eus avec M. Dujardin et d'après vos instructions sur la dernière proposition de 73 1/2 avec 2 1/2 % de commission pour 50 à 60 millions et les autres 120 millions en option de 3 à 3 mois avec 1 % d'augmentation sur le prix. Mais aujourd'hui, j'ai commencé par lui faire entrevoir que la conversion à Paris prenait de jour en jour plus de consistance, que l'argent commençait à devenir moins abondant, que par conséquent vous ne pourriez faire cette affaire qu'à 70 % *net* et toujours à option pour sa partie des 120 millions. Le ministre m'a répondu qu'il ne veut en aucune manière entendre parler de faire cette affaire avec réserve d'une partie à option ; il veut absolument que cette opération se fasse d'un coup. Il ne pourrait se présenter à la Chambre que sous cette condition, qu'enfin l'affaire doit se faire intégralement *et d'une seule fois*.

Quant au prix il reste toujours sur celui de 72 % *net* et il ajoute que d'après ses calculs faits et réels, il ne restera après l'amortissement du 1^{er} mai prochain que 93 millions de 5 % à convertir, sur quoi il y a à déduire 13 millions déposés à la Banque, ce qui réduit la somme à 80 millions. Ce chiffre me paraît d'autant plus exact puisque dans un entretien de ce jour avec M. Meeus, il m'a fait le même calcul et qui donne le même résultat, ce dont j'aurai l'honneur de vous entretenir plus loin.

Le ministre m'a observé aussi que pour vous faciliter l'opération, dès que l'affaire sera définitivement arrêtée et conclue, on annoncera dans les journaux que dans un délai de 15 jours (par exemple) les porteurs de 5 % auront la facilité de se présenter chez vous pour obtenir soit le remboursement de leurs obligations ou recevoir en échange du 3 % au prix de 74 1/2, de sorte qu'il est bien persuadé qu'en Angleterre et en France on ne demandera pas mieux que d'échanger et que vous aurez peu de remboursements à faire en espèces.

J'ai vivement combattu cette proposition, lui observant qu'il était impossible d'émettre un nouveau fonds 3 % à 74 1/2 dont la réussite est encore un problème et que pour attirer la spéculation et engager les porteurs de 5 % à convertir, ce serait tout au plus à 72 ou 72 1/2 que vous pouvez vous permettre de l'émettre.

Le ministre consent à ce que l'amortissement soit de 1 %, ce qui

fait 1.800 mille francs par an ; cette somme serait les $\frac{2}{3}$ rachetée par vous à Paris et à Londres et l'autre tiers racheté par lui à Bruxelles, si faire se peut, mais il ne vous serait alloué qu'un pour cent de commission sur les $\frac{2}{3}$ rachetés par vous.

J'ai encore combattu cette proposition en lui observant que vous pourriez peut-être lui accorder de racheter un tiers à Bruxelles, mais néanmoins que vous prétendez que la commission entière de 1 % sur tout l'amortissement doit vous être allouée.

Le ministre désire aussi que la destruction des pièces amorties se fasse à Bruxelles et non à Paris. Je me suis réservé de lui faire connaître votre décision à cet égard.

Il m'a parlé aussi de fixer le prix à fr 25.40 pour la livre sterling. Je lui ai encore observé qu'à fr 25.30 c'était déjà un prix assez élevé, en rapport au cours du change ; sur cela il m'a dit qu'il se réservait de faire des recherches sur les différents cours depuis 3 ou 4 ans, pour parvenir à établir un cours moyen.

Le ministre me charge aussi d'avoir l'honneur de vous prier de vouloir bien me dire :

1. — en quelles coupures vous désirez que les obligations soient faites.

2. — de quelle époque elles seront créées, en supposant que le contrat serait conclu au 1^{er} avril, les obligations seraient-elles avec jouissance du 1^{er} mai ou du 1^{er} juillet.

Le ministre croit qu'il voudrait mieux les créer avec jouissance de 1^{er} mai, parce que cela coïncide avec celle du 5 % et que cela éviterait des comptes d'intérêt à régler, tandis qu'en les faisant avec jouissance du 1^{er} juillet, on aurait des intérêts à bonnifier. En terminant cet entretien, le ministre m'a de nouveau répété qu'il vous accorderait pour l'excédent de l'emprunt qui sera de 36 millions environ, un terme de 18 mois, ce qui sera encore un grand avantage pour vous.

Dans notre entretien, le ministre m'a bien observé aussi que d'après la proposition de 70 que je venais lui faire aujourd'hui, *vous reculiez au lieu d'avancer puisqu'il avait déjà été question du prix de 73 $\frac{1}{2}$ avec 2 $\frac{1}{2}$ % de commission et un terme de 15 mois pour les paiements.*

En résumé, je crois que si vous adoptiez ce dernier prix de 73 $\frac{1}{2}$, bien entendu *pour l'affaire intégrale de 180 millions, faite en une fois et sans option*, l'opération pourra se conclure.

Maintenant, voici les idées de M. Meeus.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire dans l'une de mes précédentes, M. Meeus n'est pas d'avis de faire cette opération avec une partie à option. Il dit qu'il vaut mieux la faire en une seule fois. Il est d'avis qu'il faut vous tenir ferme sur le prix de 70. Il se propose d'intervenir entre vous et le ministre pour trancher la différence entre le prix de 70 et celui de 73 1/2 avec 2 1/2 % de commission, prix auquel vous consentiez à mon départ de Paris.

M. Meeus est d'autant mieux persuadé qu'il vaut mieux faire cette affaire d'un seul coup puisque d'après ses calculs il y a à partir du 1^{er} mai prochain 93 millions à convertir, en 5 %, mais sur cette somme :

13 millions sont déposés à la Banque
3 millions appartenant à la Société générale
7 millions aux hospices et compagnies d'assurances

23 millions qui sont à Bruxelles.

Il compte que les particuliers de Londres, Paris et Bruxelles convertiront aussi pour 30 millions et il resterait donc 40 millions environ à rembourser. Pour effectuer ce remboursement de 40 millions, on pourrait proposer au ministre de vous faire l'avance de 20 millions en bons royaux à 3 ou 4 mois de date et à 4 % l'an, que vous pourriez facilement placer à Paris, Bordeaux et Marseille et à un taux moindre.

M. Meeus vous propose encore un autre moyen pour engager les personnes à convertir. Ce serait de faire annoncer que jusqu'à telle époque (à fixer par vous) les porteurs de 5 % pourront recevoir chez vous du 3 % à 73 (par exemple) et les soucripteurs purs et simples seraient obligés de payer un 1/2 % de plus, de sorte que les porteurs de 5 % s'empresseraient de convertir pour gagner ce 72 %. Il pense que de cette manière la conversion se fera facilement et vous gagnerez les 2 1/2 % que le ministre vous accorde.

Quant à l'excédent de l'emprunt de 36 millions environ, M. Meeus trouve que le ministre vous donne assez de latitude en vous accordant un délai de 15 à 18 mois.

J'ai causé aussi avec M. Meeus du chemin de fer (1). Il m'a dit

(1) Il s'agit de la future ligne du Nord. Le 15 février 1838, le ministre des travaux publics avait présenté un projet de loi concernant quatre lignes, dont celle de Paris à la frontière belge (*Moniteur universel*, 16 février 1838). Cette question intéressait au premier

qu'il faut voir auparavant si la proposition du gouvernement sera refusée à la Chambre, qu'alors il sera toujours temps d'arriver à un moyen quelconque; dans tous les cas vous êtes assurés de la participation de la Société générale pour un tiers, d'après ce que vous convintes avec elle ici à votre dernier voyage et d'après la lettre qu'elle vous a écrite à ce sujet.

7 mars 1838

Je suis en possession de votre honorée d'hier. Je verrai demain le ministre et vous rendrai compte de ce nouvel entretien. Vous aurez sans doute reçu de la Société générale le compte rendu de son bilan relativement à sa réserve qu'elle a en caisse et le dividende qu'elle annonce, *M. Meeus m'a confidentiellement assuré qu'outre cette réserve il y a encore 20 millions de bénéfice sur les forêts que la Société possède, de sorte qu'en tout il y a environ 41 millions de réserve.*

L'opinion de M. Meeus est que les actions de la Société générale doivent encore beaucoup monter, ainsi que celles de la société de commerce et celles de la société nationale, mais qu'il n'a plus le courage *de vous proposer une affaire en compte à 1/2 où il y a des bénéfices réels à faire* parce que vous ne voulez plus l'en croire.

8 mars 1838

J'ai vu un instant M. Dujardin et lui ai fait entendre que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour tâcher de vous ramener au prix de ma dernière proposition de 73 1/2 avec 2 1/2 % *de commission, mais toujours sans option*, car M. Dujardin m'a encore répété aujourd'hui que le ministre ne voulait pas entendre parler d'option, que l'affaire doit se traiter en une seule fois.

11 mars 1838 (particulière)

D'après votre lettre du 8 courant, j'ai d'abord vu M. Meeus à qui j'en ai communiqué le contenu.

chef l'opinion publique belge. Le ministre de France à Bruxelles le soulignait : « tout le monde ici est fort occupé de la présentation à la Chambre du projet de loi sur nos grands travaux et particulièrement du chemin de fer de Paris à Bruxelles (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, f^o 39, dép. du 25 février 1838). Il insistait sur l'urgence de réaliser cette liaison pour prendre de vitesse ceux qui favorisaient une liaison belgo-allemande, notant que le chemin de fer de Cologne à la frontière belge serait achevé dans trois ans. Il y revenait un peu plus tard en reprenant les mêmes arguments (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, dép. du 4 mars 1838).

M. Meeus ne voit pas la chose comme vous et ne pense pas qu'il y ait de grands risques à courir. Il en est d'autant plus persuadé qu'il dit que la Société générale pourrait faire l'affaire à elle seule, quoique cela soit loin de sa pensée et que dans tous les cas c'est vous naturellement qui devez la faire. Aussi n'avance-t-il cette observation que parce qu'il est bien rassuré sur les suites de cette opération, qu'il est loin de faire une opération hasardeuse et que lui aussi ne veut pas courir de risque. D'un autre côté, dit-il, toute l'affaire n'aboutit qu'à se pourvoir de 80 millions effectifs, en supposant que tout le monde viendrait demander le remboursement. Mais il a la conviction qu'en offrant le 3 % à 72 ou 72 1/2, les porteurs de 5 % ne demanderont pas mieux que de convertir, et surtout à Londres où la principale partie des obligations est placée. Il m'a observé aussi qu'il voit qu'il y a bien des obligations en arrière, dont les coupons ne sont pas représentés et qu'on ne sait ce qu'elles sont devenues, en quelles main elles se trouvent, ni dans quel pays; d'après cela il faudra plus d'un an et peut-être encore plus avant que tout ne soit rentré.

Maintenant, M. Meeus m'a observé que vous pourriez proposer au ministre (toujours pour l'affaire en bloc) de stipuler dans le contrat les clauses suivantes en faveur des contractants :

1. — que si dans un laps de temps (6 mois par exemple), la rente française 3 % venait à fléchir de 5 %,
2. — si une crise financière venait à se déclarer,
3. — si une guerre venait à éclater ou tout autre événement majeur qui pourrait influer sur les fonds, le contractant serait dégagé de ce qui resterait à prendre du 3 % pour terminer la conversion. Bien entendu que cela ne serait que momentanément, que la continuation de l'opération aurait lieu lorsque les cas ci-présentés viendraient à cesser.

M. Meeus n'est pas de votre avis relativement aux bons royaux, car il prétend que s'il voulait placer ici 20 millions sur Paris à 3 mois de date, il pourrait le faire sans difficulté. M. Meeus m'observe aussi qu'il est toujours préférable qu'il reste neutre dans cette affaire. Il vous laisse maître de faire toutes les transactions que vous jugerez convenables que je puis soumettre au ministre vos nouvelles propositions, ne serait-ce que pour gagner du temps et voir ce qui se décidera chez vous pour la conversion française.

J'ai ensuite été voir le ministre qui reste toujours sur ses premières idées de faire l'affaire en une seule fois. Cependant il veut

bien traiter avec vous un emprunt de 50 millions 3 % à 72 net, mais en contractant cet emprunt, il ne veut être lié en aucune manière pour la conversion. Il veut être libre de faire ensuite cette conversion de 130 millions avec qui bon lui semble, toutefois en vous accordant toujours la préférence, d'accord sur le prix et bien entendu qu'en contractant la conversion de 130 millions avec une autre maison, il ne pourra rien vous accorder pour la commission que vous voulez vous réserver puisqu'il devra accorder une commission à l'autre contractant et qu'il ne pourrait présenter à la Chambre des contrats où il y aurait deux commissions à payer et ce que certainement elle n'approuverait pas.

Le ministre pense aussi que vous devrez commencer à émettre ce qui est destiné pour la conversion au prix du contrat à 74 1/2 (prix absurde que j'ai vivement combattu). De cette manière vous auriez déjà créé un prix pour le 3 % et cela vous faciliterait l'émission des autres 50 millions pour lesquels vous avez de la marge pour les paiements.

Dans tous les cas m'a dit le ministre, il n'est pas encore certain que la Chambre voudra adopter le plan qu'il a l'intention de lui proposer et qu'elle voudra peut-être faire la conversion par séries. Finalement, le ministre m'a dit *confidemment* qu'il est fermement résolu de proposer l'affaire sous peu à la Chambre et *de la proposer de 180 millions tant pour l'emprunt que pour la conversion, en demandant des pouvoirs larges et étendus.*

Quant aux bons royaux que vous avez été obligés d'endosser, j'oubliais de vous dire que M. Meeus m'a encore observé que si en contractant l'affaire le ministre vous faisait une avance de bons royaux à 3 mois de date, vous n'auriez aucun risque à courir en les endossant puisque vous vous trouverez assez garanti par l'affaire en elle même que vous avez en mains, et par le terme des paiements.

12 mars 1838 (particulière)

J'ai communiqué le contenu de votre lettre du 9 courant à M. Meeus qui m'a encore répété qu'il vous laissait maîtres de traiter cette affaire comme bon vous semble, soit en cherchant à gagner du temps ou autrement. Cependant il m'observe de ne pas aller voir le ministre coup sur coup et de laisser un intervalle de 8 jours pour ne pas avoir l'air de courir après lui, mais pour rester en haleine et montrer vos bonnes dispositions à traiter. J'en ai causé avec M. Dujardin

en lui parlant de l'objet de votre dernière lettre. Il m'a chargé de vous engager *confidemment* de tâcher d'accélérer l'affaire de crainte de concurrence. D'un autre côté, et comme j'eus l'honneur de vous le dire dans ma dernière, le projet a été présenté aujourd'hui à la Chambre. Vous le verrez par un extrait de journaux ci-joint, qui vient de paraître. Demain j'aurai l'honneur de vous remettre le moniteur officiel qui vous le reproduira textuellement (1).

M. Dujardin m'a dit aussi qu'il y aura moyen de vous faire accorder 24 mois de terme pour les paiements de l'excédent de l'emprunt, car je sais maintenant que le Trésor a 18 millions en réserve et que les 3/12^o des contributions de 1838 ne sont pas encore touchés, de sorte qu'il n'aurait pas un très grand besoin d'argent.

13 mars 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous l'annoncer hier, le projet d'un emprunt de 180 millions a été présenté hier à la Chambre. Vous trouverez ci-joint le texte tel qu'il a été présenté par le ministre. Ce projet embrasse la conversion et l'excédent pour l'exécution des chemins de fer.

D'après ce que M. Dujardin m'a dit ce matin, l'affaire sera accélérée de manière à être votée par les deux Chambres d'ici à 15 jours ou 3 semaines.

M. Dujardin m'a dit aussi que si vous parvenez à vous entendre avec le ministre pour la conclusion de l'affaire, il pourrait vous accorder pour vous faciliter la conversion des 80 millions 5 % de rembourser les porteurs qui ne voudraient pas convertir en ne faisant ces remboursements que de 3 en 3 mois, soit par série de 20 millions ou par tirage au sort, ce qui, je crois, pourrait plutôt entrer dans vos vues, et vous donnerait une marge assez large et étendue pour toute l'opération.

(1) Le ministre de France notait que la conversion lui paraissait « aussi opportune ici (à Bruxelles) qu'elle semble peu l'être pour le moment chez nous ». Il avait eu une conversation avec le ministre des finances, M. d'Huart, qui avait conscience des interférences entre les discussions des deux Chambres, belge et française. Le ministre aurait désiré la retarder, mais le Roi l'y avait poussé et « il a du céder à cette royale et patriotique inspiration », tout en le regrettant. Il aurait désiré que la discussion belge suivit la discussion française (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, f^o 64, dép. du 18 mars 1838). Le ministre d'Autriche à Bruxelles signalait également à son gouvernement la présentation du projet (Arch. Vienne, dép. du 14 mars 1838). Il fit remarquer que Louis-Philippe ne voulait pas entendre parler de conversion en France et que la conversion belge risquait de l'embarasser (Arch. Vienne, dép. du 25 avril 1838).

Comme l'affaire n'est plus secrète et que je cherche à me mettre au courant de tout ce qui se passe, j'ai été causer avec M. Kerkhove qui m'a aussi témoigné le plus vif désir de vous voir contracter cette affaire et il m'a assuré *confidentiellement* qu'après le vote de cette opération les Chambres seront closes et *probablement dissoutes*.

12 mars 1838

La maison Laffitte fait souscrire ici pour le chemin de fer de Paris à Tours. La souscription est tantôt annoncée dans un bureau de journal et tantôt chez un banquier (1).

14 mars 1838 (particulière)

Au reçu de votre honorée particulière d'hier, j'ai été de suite voir M. Dujardin et lui en ai communiqué le contenu. M. Dujardin vient de m'engager sa parole d'honneur que le ministre n'avait aucune arrière pensée en présentant le projet à la Chambre, qu'il ne l'a fait que pour obtenir les moyens de traiter plus facilement avec vous et avoir un plein pouvoir. Tel est en résumé ce que le ministre lui disait hier dans une conversation qu'il eut avec lui et que c'était le Roi lui même qui désirait vivement la conversion.

Il m'a confirmé encore ce que j'eus l'honneur de vous dire hier dans ma lettre particulière que le ministre ferait tout ce qui dépendrait de lui pour vous faciliter la conversion en vous autorisant à faire les remboursements du 5 % par séries de 20 millions de 3 en 3 mois ou par tirage au sort. Enfin de l'une ou l'autre manière qui serait la plus à votre convenance. Et si ces deux moyens ne vous donnaient pas assez de latitude et que vous eussiez un meilleur à proposer, veuillez le faire. M. Dujardin m'assure qu'il fera tout son possible pour le faire accueillir par le ministre.

M. Dujardin pense que vous avez écrit cette lettre dans un moment d'irritation et me conseille de ne pas la montrer au ministre qui de son côté s'en irriterait aussi, ce qui pourrait ne porter que préjudice à l'affaire. D'après ce conseil, je verrai demain le ministre et lui en parlerai en termes généraux, pour le maintien de vos droits relativement à la commission.

(1) Un projet de loi avait été présenté le 3 juin 1837 à la Chambre française pour un chemin de Paris à Tours. Un rapport fut présenté mais ne fut pas discuté (*Moniteur universel*, 2 juillet 1837). Une société fut néanmoins constituée sous les auspices du banquier Jacques Laffitte pour le cas où cette ligne serait votée.

M. Dujardin m'a encore répété que si vous pouviez vous rapprocher du prix de 71 net qu'il croit avoir assez d'influence sur le ministre pour le faire fléchir aussi de manière à ce que l'on puisse traiter.

Du reste je verrai, outre le ministre, M. Van Praet à qui j'en parlerai pour qu'à son tour il puisse en instruire le Roi qui est absent pour quelques jours.

M. Dujardin pense que le voyage de notre Sieur Baron James de Rothschild serait absolument inutile dans ce moment avant de s'être entendu des deux côtés pour toute l'affaire et qu'il vaut mieux employer pour cela tous les moyens de conciliation possibles. Il croit bien que la présence de Monsieur le baron James pourra être nécessaire ici dès que l'on sera d'accord sur le tout, qu'en y venant maintenant avec des préventions irritables cela ne ferait que reculer les choses au lieu de les avancer.

Maintenant, dans l'état où est l'affaire, jugez vous convenable d'envoyer M. Constantin (1) afin de pouvoir combattre ensemble ?

15 mars 1838 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui le ministre qui était déjà préparé à cette entrevue par M. Dujardin. Je puis vous assurer que je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions pour vous. Il m'a fait sa profession de foi en m'assurant qu'aucune arrière pensée ne l'a dominé ni le domine encore en présentant le projet à la Chambre, mais il m'a formellement dit *que c'était le Roi qui le talonnait, que dans les cinq ou six dernières entrevues qu'il eut avec Sa Majesté, elle lui parlait toujours du retard qu'il mettait à présenter ce projet, de sorte qu'il ne lui a plus été possible de retarder cette présentation.* D'un autre côté, il m'a observé que vous même, à votre dernier voyage à Bruxelles, et en dernier lieu à M. Meeus, l'engagiez à présenter ce projet à la Chambre et à demander des pouvoirs larges. C'est ce qu'il a fait.

Le ministre m'a dit aussi qu'il serait désespéré que vous eussiez pu croire un instant que son intention aurait été ou serait de proposer cette affaire à une autre maison. Jamais cette pensée ne lui est venue et pour vous le prouver, il se prêtera à tout ce que vous voudrez et vous donnera toutes les facilités possibles.

D'abord il m'a dit que si vous vouliez scinder l'affaire pour la conversion, il ne demandait pas mieux. Il vous offre une clause par-

(1) Constantin était l'employé supérieur de la maison Rothschild.

ticulière à stipuler qui serait si *une cause politique* venait à surgir, que *la conversion serait arrêtée de plein droit.*

D'un autre côté et pour vous être agréable, *il peut retarder on avancer à son gré la discussion du projet à la Chambre*, ce qui ne dépendra que de vous, en ce que cela pourrait avoir rapport à la conversion française, qu'enfin il a bien vivement à cœur de terminer cette affaire avec vous avant que la presse de Paris et de Londres ne s'en soit emparée pour lui faire opposition à la conversion, bien entendu qu'il ne m'a fait cette dernière observation que d'après ce que je lui ai dit de vos intentions hostiles.

Finalement, le ministre espère que d'après ses bonnes intentions pour vous et ses bonnes dispositions à vous faciliter la conclusion de cette affaire, que vous reviendrez aussi de votre côté à des intentions plus pacifiques en cherchant ainsi que lui à conclure.

J'ai vu ensuite M. Dujardin que j'ai trouvé dans les mêmes dispositions et qui m'a confirmé celles du ministre. Ensuite j'ai été voir M. Van Praet à qui j'ai communiqué votre lettre pour le préparer à en instruire le Roi pour que Sa Majesté sache ce qu'il en est. M. Van Praet en parlera au Roi et m'a dit qu'il espérait que cette affaire s'arrangera à la satisfaction des deux parties.

J'aurais volontiers conféré avec M. Meeus, mais il est aujourd'hui à la campagne. Je me propose de la voir demain.

16 mars 1838 (particulière)

Depuis mes deux lettres d'hier, je suis en possession de votre lettre particulière de même date et à laquelle je me réserve l'honneur de répondre après avoir encore vu le ministre et M. Dujardin.

Vous aurez vu par ma lettre particulière d'hier que j'ai fait toutes les démarches indiquées, tant auprès du ministre que près de M. Dujardin et de M. Van Praet.

Je viens de voir M. Meeus à qui j'ai communiqué votre lettre du 13 courant. Son opinion est que le ministre est réellement de bonne foi et ne veut traiter qu'avec vous, que vous avez pris la chose trop vivement, qu'il vaut mieux employer des moyens conciliants, que l'affaire peut encore s'arranger.

En allant hier voir M. Van Praet, j'ai bien regretté que le Roi soit absent, car je lui aurais demandé une audience dans laquelle je lui aurais soumis toute l'affaire et me serais particulièrement étendu

sur vos droits à la commission. Si vous ne trouvez pas d'objection à lui demander une audience, j'irai le voir la semaine prochaine lorsqu'il sera de retour.

17 mars 1838 (particulière)

J'ai de nouveau été voir M. Van Praet et lui ai communiqué le contenu de votre dernière lettre particulière du 15 courant. Il m'a encore promis que lorsque le Roi sera de retour, probablement demain, qu'il lui soumettra toute l'affaire et principalement vos droits à la commission en vertu de votre contrat de l'emprunt 5 %.

Il m'a été impossible de voir aujourd'hui M. Dujardin. Il est très occupé avec le ministre; j'aurai une entrevue avec lui demain matin.

J'ai causé de cette affaire avec M. Opdenberg (1) et voici ses idées. Il pense que vous feriez très bien de faire une protestation entre les mains du ministre des Finances pour le maintien de vos droits à la commission sur l'emprunt belge 5 % et qui vous sont acquis en vertu du contrat dudit emprunt, avant que la Chambre ait prononcé; et protester encore lorsque la Chambre aura voté le projet de conversion; bien entendu si vous ne tombez pas d'accord avec le ministre pour toute l'opération.

Pour moi, je crois qu'avant de faire aucune démarche hostile, il convient d'attendre le retour du Roi pour savoir ce qu'il dira, ainsi que du résultat de mes entrevues de demain avec M. Dujardin.

18 mars 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous l'annoncer hier, j'ai eu ce matin une entrevue avec M. Dujardin qui m'a dit avoir parlé au ministre relativement à vos deux dernières lettres sur vos droits à la commission.

Le ministre espère que vous reviendrez sur votre décision par les dernières propositions que j'eus l'honneur de vous faire de sa part et d'après l'assurance qu'il me donna de n'avoir eu aucune arrière pensée et le désir formel de traiter avec vous et rien qu'avec vous; mais cependant il a ajouté que, si après avoir épuisé tous les moyens possibles de conciliation et après vous avoir donné toutes les facilités et toute latitude désirables pour la conclusion de toute l'affaire, il ne

(1) François Opdenberg fut directeur de la Société générale de 1823 à 1840. Il était également directeur de la Société de commerce de Bruxelles et administrateur de la Société de la Mutualité.

puisse parvenir à s'entendre avec vous, il sera, quoiqu'à regret, forcé de s'adresser à une autre maison et par conséquent ne pourra plus vous allouer de commission sur l'emprunt belge de 5 % dont le principal n'existera plus de fait par la conversion en 3 %. D'ailleurs cette commission serait indubitablement rejetée par la Chambre.

M. Dujardin espère que vous ne donnerez pas suite à votre intention de *protester* ni d'alimenter les journaux de cette affaire.

Ayant appris que le Roi était de retour depuis hier soir, j'ai été ce matin voir M. Van Praet qui m'a dit lui avoir parlé de vos intentions relativement à vos droits sur la commission. *M. Van Praet m'a chargé de vous communiquer de la part du Roi qu'il examinerait sérieusement cette affaire*, mais qu'il vous engageait de ne pas venir pour le moment à Bruxelles, que l'affaire n'est pas encore assez avancée, que cela serait nuisible autant à vos intérêts qu'aux débats qui s'ouvriraient à la Chambre lors de la discussion du projet, et que la presse ne manquerait pas de s'emparer de votre séjour à Bruxelles pour le commenter d'une manière qui ne peut manquer de porter préjudice à l'affaire en général, qu'aujourd'hui même il y a conseil des ministres où *cette affaire sera probablement mise sur le tapis par le Roi*.

Vous voyez par ce que j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai pas fait défaut aux instructions prescrites par vos dernières lettres, et que j'ai assez remué les esprits au point d'amener une discussion sérieuse sur vos droits acquis et probablement une solution définitive. Je saurai demain ce qu'il en est résulté et m'empresserai de vous le communiquer.

(Confidentielle): à l'instant M. Dujardin vient de m'annoncer qu'il est arrivé un courrier cet après-midi, apportant la nouvelle que *le Roi de Hollande avait adhéré au traité du 15 novembre, c'est à dire aux 24 articles concernant la Belgique et que les Agnats de Nassau ont donné aussi leur consentement*. Si sur cette nouvelle vous pouvez tirer un coup de pistolet et faire gagner quelques mille francs à M. Dujardin, *il l'accepterait avec plaisir*. J'envoie cette nouvelle par courrier à Francfort et à Londres. J'espère pouvoir vous donner demain d'autres détails. *M. Dujardin me recommande le plus grand secret*.

19 mars 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes deux lettres d'hier.

J'ai de nouveau été voir M. Van Praet qui ne sait encore rien de positif. Il paraît ne pas être tout à fait bien informé sur les affaires

de la Hollande ; il m'a dit que le Roi Guillaume avait montré quelque bonne volonté à traiter la question de la Belgique, mais que c'était probablement pour faire passer son budget.

Le Roi, par l'entremise de M. Van Praet me charge de vous dire de vous tranquilliser sur toute cette affaire, que dans tous les cas elle ne peut être faite que par vous, *et qu'il entend formellement que si la conversion se fait, ce ne sera uniquement que par vous.* J'ai ensuite été voir M. Dujardin qui m'a confirmé ce que j'eus l'honneur de vous dire hier par ma lettre confidentielle, qu'il était arrivé un courrier expédié de Londres par Lord Palmerston *que le Roi de Hollande adhérait aux bases du traité des 24 articles.* M. Dujardin m'a assuré que personne ne connaissait encore le fond de l'affaire, *mais que la nouvelle était certaine, qu'elle n'était connue que du Roi et du ministre.* Les journaux en parlent bien aujourd'hui, mais d'une manière vague et douteuse.

D'après cela j'ai causé avec M. Dujardin et lui ai fait entrevoir que cela changerait tout à fait les affaires, qu'il ne faudra plus songer à la conversion, puisque si un arrangement se faisait avec la Hollande, il y aurait un autre emprunt à faire qui pourrait s'élever à 64 millions de florins pour payer ce que la Belgique doit à la Hollande, *dont les arrérages sont de huit années à huit millions de florins d'intérêts par an.* M. Dujardin a parfaitement bien compris ce raisonnement et se range de mon avis.

D'après toutes ces considérations et d'après les nouvelles d'hier que vous serez à même de connaître plus positivement à Paris, j'attendrai vos nouvelles instructions ; car, comme je l'ai dit à M. Dujardin, la conversion tombera d'elle même, et il faudra aviser à des nouvelles mesures et ne faire que pour le moment qu'un emprunt pur et simple pour faire face aux dépenses des constructions de chemins de fer.

A l'instant je reçois vos deux lettres particulières d'hier auxquelles j'aurai l'honneur de répondre ultérieurement. Comme je crois que l'affaire changera de face par les nouvelles qui précèdent, toutes les difficultés s'aplaniront d'elles mêmes.

20 mars 1838 (particulière)

J'ai selon vos désirs, montré votre lettre du 17 à M. Van Praet qui en parlera au Roi et me dira quel jour je pourrai obtenir une audience, ce qui sera probablement jeudi ou samedi.

M. Van Praet m'a demandé de lui laisser cette lettre pour la montrer au Roi, mais comme il n'entre pas dans ma manière de voir de jamais donner ou laisser par écrit la moindre chose, à moins d'une autorisation émanée de vous, je lui ai dit que je ne pouvais, étant obligé d'y répondre maintenant. Dites moi s'il vous plait, si vous pensez que je puisse laisser cette lettre au Roi s'il venait à me la demander.

M. Van Praet m'a dit (et ce sont ses propres expressions) *que c'était un enfantillage de votre part de vous tourmenter inutilement sur un fait qui ne vous sera pas contesté, car, le Roi n'entend pas faire la conversion sans vous, si maintenant elle se fait, puisqu'il n'y a que vous qui êtes en droit de la faire et qui puissiez la faire, lors même qu'une autre maison voudrait offrir un prix plus élevé que le vôtre, vous auriez toujours la préférence, car enfin, quelle autre maison peut offrir la garantie qu'offre la vôtre?* Voici ce que M. Van Praet m'a textuellement chargé d'avoir l'honneur de vous dire de la part du Roi. Quant à moi, lorsque je le verrai, je lui développerai grandement le contenu de cette lettre et toute l'affaire en général.

J'ai ensuite communiqué le contenu de cette même lettre à M. Dujardin qui m'engage d'en donner connaissance au ministre et lui dire que vous persistez toujours sur le maintien de vos droits acquis à la commission; et lui observer en outre que d'après les nouvelles de la Hollande qui prennent de jour en jour plus de consistance, il ne doit plus être question de la conversion.

D'après l'opinion de M. Dujardin qui envisage maintenant l'affaire de la Hollande sous un autre point de vue, il est probable que la question de la conversion sera pour le moment mise de côté.

M. Dujardin m'a dit aussi que le ministre ne peut pas vous donner d'engagement par écrit pour le maintien de vos droits à la commission, que d'ailleurs s'il vous le donnait, ce serait rejeté par la Chambre. J'entretiens toujours M. Meeus de ce qui se passe et prends ses conseils. Mais il me dit toujours qu'il veut rester neutre dans cette affaire, vous approuvant entièrement sur la question de vos droits à la commission. Mais je crois que M. Meeus ni la Société générale n'ont d'arrière pensée et ne sépareront jamais leurs intérêts des vôtres, et surtout dans une affaire comme celle-ci. Voilà du moins ce que l'on me répète tous les jours.

Je verrai demain le ministre et M. Van Praet.

A l'instant je reçois votre honorée d'hier qui fait suite à vos précédentes et dont je développerai le contenu tant au Roi qu'à ces Messieurs.

21 mars 1838 (particulière)

Je n'ai que peu de choses à vous dire aujourd'hui, n'ayant pu conférer avec le ministre qui est trop occupé.

J'ai vu M. Van Praet pour savoir quel jour le Roi m'accorderait une audience. Je lui ai donné connaissance de votre dernière lettre du 19 courant, de manière à ce que le Roi soit bien préparé et sache d'avance ce qu'il en est.

J'ai fait entendre à M. Van Praet que le moment étant tout à fait inopportun pour traiter de la conversion qu'il devait engager le Roi à faire retirer le projet présenté à la Chambre avant que la discussion n'en soit ouverte, que ce retrait ferait hausser le 5 % qui a fléchi de 1 1/2 depuis qu'il est question de conversion, qu'en suite si l'on contractait un autre emprunt pur et simple 3 % cela vous engagerait à donner un meilleur prix. M. Van Praet a bien saisi ce raisonnement et le communiquera à S. M. Du reste je me propose de développer toute cette affaire au Roi lui même et insisterai surtout sur le principal objet qui est votre droit à la commission.

Je reçois à l'instant votre honorée d'hier et suis charmé d'avoir été au devant de vos intentions en proposant de faire retirer le projet de loi ; j'ai expliqué à tous ces Messieurs vos intentions, vos désirs de voir terminer cette question de la commission et que si vous n'obteniez pas bientôt une solution définitive, que vous seriez forcés, malgré vous, de vous adresser à la presse, etc. J'attends beaucoup de mon entrevue avec le Roi. Je verrai, j'espère, le ministre demain matin, à qui je parlerai de vos dernières lettres et de leur contenu, quoique déjà il en a connaissance par M. Dujardin.

22 mars 1838 (particulière)

J'ai eu aujourd'hui un très court entretien avec le ministre : ses occupations à la Chambre ne lui ont pas permis de m'accorder une longue audience, mais d'après ce qu'il m'a dit, et d'après ses nouvelles propositions, je crois qu'il y a déjà un grand pas de fait.

Le ministre me chargé d'avoir l'honneur de vous dire que pour vous prouver combien il est disposé à faire ce qui peut vous être agréable et vous donner toutes les facilités désirables, il vous offre de prendre

mutuellement l'engagement de reculer la conversion (*une année par exemple à ce que m'a dit M. Dujardin*). Il s'engagerait aussi de la reculer encore si le moment n'était pas opportun par un événement politique quelconque.

Le ministre vous propose de faire pour le moment *un emprunt de 50 millions ou 36 millions effectifs*. Cet emprunt vous guiderait et vous tracerait le chemin pour la conversion à faire plus tard. J'ai voulu amener le ministre, et j'ai beaucoup insisté près de lui, à retirer le projet de loi, que les circonstances ne permettaient plus maintenant de songer à la conversion; il m'a objecté qu'il laissait subsister le projet de loi pour être libre et n'avoir pas les mains liées, de manière à pouvoir faire la conversion *lorsque vous le jugerez convenable*.

Je lui ai communiqué de nouveau vos intentions en persistant toujours *sur vos droits acquis à la commission*. Il m'a répondu, ce qu'il m'a déjà répondu précédemment, qu'il ne pouvait s'engager à pareille chose, et continuer à vous accorder votre commission sur le 5 % si plus tard vous ne vous entendiez pas avec lui pour traiter de la conversion et qu'il soit obligé de la faire avec une autre maison. Du reste, je dois le revoir encore. A l'instant je reçois une lettre de M. Van Praet qui m'annonce que le Roi me recevra en audience particulière dimanche après midi. Je serai charmé de connaître d'ici là vos intentions sur cette nouvelle proposition, mais d'après vos instructions, je vais toujours en avant et je dirai encore aujourd'hui à M. Dujardin que ce serait bien malgré vous si on vous poussait à en venir à des extrémités fâcheuses.

23 mars 1838 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et je vous annonçais que j'aurai une entrevue dimanche avec le Roi. Je viens donc vous prier de patienter jusque là. D'un autre côté, ayant appris qu M. de Meulenaere, ex-ministre des affaires étrangères, que vous connaissez, est ici depuis quelques jours, je me suis pressé de le voir, car c'est un homme de beaucoup de sens et d'esprit, qui a une grande influence, tant au Conseil qu'à la Chambre, et particulièrement près du Roi. J'ai longtemps causé avec lui, je lui ai exposé toute l'affaire; il m'a parfaitement compris; il m'a dit que vous étiez bien bons de vous tourmenter, que le ministre ne peut rien faire sans vous, que sans vous il lui sera jamais possible de tenter la conversion, *si tant est qu'elle se fasse; question qui maintenant n'est pas encore résolue, mais qui j'espère se résoudra bientôt par toutes les démarches que je fais pour cela*. M. de

Meulemaere dit : « comment le ministre ferait-il sa conversion si vous et la Société générale s'y opposent ? » Que d'après cela vous n'auriez qu'à vous tranquilliser. Il m'a promis qu'il verrait le Roi et lui exposera toutes les difficultés qui se présentent, et combien le moment est mal choisi pour faire la conversion. M. de Meulenaere n'est nullement partisan de la conversion et c'est beaucoup pour nous, par l'influence qu'il a en sa qualité de ministre d'Etat et de membre de la Chambre.

La première question que M. de Meulenaere (1) m'a faite est celle-ci : « Etes-vous d'accord avec le ministre pour toute l'affaire ? » Je lui ai répliqué que loin d'être d'accord, *MM. de Rothschild ne veulent pas entendre parler de conversion*, par tous les motifs exprimés dans vos dernières lettres, dont j'ai longuement développé le contenu à ce Monsieur. M. de Meulenaere s'est mis à rire en me disant que tout ce que le ministre vient de faire pour sa conversion *sont autant de coups d'épée dans l'eau et qu'il se casserait le nez contre la mer*. Il dit encore : « comment est-il possible de songer à la conversion tandis que les affaires de la Hollande vont faire changer de face la question financière, qu'il faudra emprunter pour payer les arrérages, et que certainement on ne fera pas la guerre, quand même la Chambre refuserait de payer cet arriéré à la Hollande, que la France et l'Angleterre ne manqueraient pas d'intervenir alors dans cette question financière, que dans tous les cas, si on ne payait pas le tout, il faudrait au moins en payer une grande partie. En admettant aussi que l'autorisation de convertir serait accordée au ministre par la Chambre, ce ne serait qu'un chiffon de papier et avec qui voulez-vous qu'il fasse cette opération si vos Messieurs s'y refusent ? Serait-ce par hasard avec la Banque de Belgique qui ne jouit ici que d'un crédit factice ? ». D'après toutes ces considérations et d'après mon entrevue avec M. de Meulenaere, j'espère faire changer de face toute cette affaire, afin de parvenir à faire retirer le projet de loi pour la conversion. Il va sans dire que dans cette entrevue il a été grandement question de la *commission et de vos droits acquis*, non seulement d'après le texte le l'obligation, mais encore d'après le contrat même, sanctionné par le Roi et accepté par les Chambres. J'ai en outre donné connaissance à M. de Meulenaere des lumières dont vous vous êtes entourés en consultant vos premiers jurisconsultes ; du mémoire à consulter qui a été fait pour prouver l'illégalité de la conversion. M. de Meulenaere m'a répondu que c'est là un point de droit fort difficile et sur lequel il

(1) G. JUSTE, *Le comte de Meulenaere*, Bruxelles, 1869.

ne peut pas encore se prononcer. J'ai fait connaître aussi à M. de Meulenaere, pour qu'il en parle au Roi, vos intentions de combattre l'illégalité de cette conversion en engageant une polémique dans les journaux de Paris et de Londres qui sont à votre disposition, si on ne maintient pas vos droits à la commission, etc.

Maintenant, un peu de patience encore. Je verrai le Roi dimanche et j'augure un très bon résultat de cette entrevue, ainsi que de celle que j'eus aujourd'hui avec M. de Meulenaere dont l'influence est grande.

D'après votre lettre d'hier que je reçois à l'instant, je verrai M. Meeus et l'engagerai à travailler de son côté pour parvenir au retrait du projet de loi. Car je vous avoue que je me trouve dans une position bien délicate, ayant affaire à un ministre des finances fort entêté et peu au fait des affaires financières.

24 mars 1838 (particulière)

Conformément à vos désirs j'ai vu M. Meeus qui m'a dit comme précédemment qu'il ne pouvait intervenir *officiellement* dans cette affaire près du ministre, mais bien *particulièrement* près du Roi à qui il en a déjà parlé et lui en reparlera encore. Il m'a observé que s'il se mêlait de cette affaire, on ne manquerait pas de tomber sur la Société générale qui, comme vous le savez, n'est pas en odeur de sainteté près des ministres, et pour cette raison il veut rester neutre et vous laisse agir seuls, comme bon vous semble.

M. Meeus vous conseille de voir M. Molé qui pourrait intervenir près de nos ministres, et empêcher de faire la conversion, afin de ne pas donner d'argument à l'opposition française. M. Meeus croit que le projet de faire la conversion belge aura certainement échappé à M. Molé.

J'ai vu aussi le ministre à qui j'ai donné connaissance de votre lettre du 22 courant : il m'a à peu près répété ce que j'eus déjà l'honneur de vous dire, qu'il était plus que disposé à vous donner toutes les facilités possibles et ne faire que pour le moment qu'un emprunt pur et simple de 50 millions en 3 % ou 36 millions effectifs et prendre mutuellement l'engagement de reculer la conversion à un temps limité et qui serait reprise alors si aucun événement politique ou crise financière ne venait encore la retarder, ce qui se ferait du reste à votre convenance. Il m'a assuré aussi qu'on lui avait déjà fait des propositions pour un emprunt, mais qu'il rejette toutes les propositions, ne voulant traiter qu'avec vous.

Quant aux reproches que vous lui faites d'avoir présenté le projet de loi sans vous avoir consulté, il m'a dit que ce n'était que d'après ce que vous lui aviez dit verbalement que cette affaire était impossible à traiter avant qu'il n'en eut obtenu l'autorisation de la Chambre, avec des pouvoirs étendus. Il est donc allé au devant de vos désirs et maintenant il est tout étonné de vous voir vous mettre en opposition avec lui. Il m'a observé que si vous avez des réclamations à faire contre la conversion, il vous prie de les lui adresser par écrit. Il s'empressera de vous répondre de même.

J'ai vu aussi M. Dujardin à qui j'ai également donné connaissance de votre lettre du 22 courant. Il est peiné de vous voir monter la tête pour une affaire qui sera difficile d'arranger, mais il me charge de vous prier de faire une proposition au ministre, qui serait de vouloir contracter un emprunt de 50 millions en 3 % au prix de ..., sous la condition que le ministre proposerait à la Chambre de différer la conversion ; à cette idée, il espère pouvoir amener le ministre à y consentir.

25 mars 1838 (particulière)

Il m'a été impossible de vous écrire hier : je suis rentré trop tard de chez le Roi, avec lequel j'ai longuement causé. Il m'a parfaitement reçu et m'a d'abord chargé d'avoir l'honneur de vous présenter ses remerciements pour tous les soins et le zèle que vous et votre maison mettez à ses affaires particulières.

J'ai développé à S. M. toute l'affaire en général, mais j'ai particulièrement insisté un seul point, qui est votre droit acquis à la commission et la garantie que vous désirez pour le maintien de ce droit et que vous y insistiez d'autant plus, d'après le *mémoire* que j'ai remis au ministre des finances, signé par tous vos premiers jurisconsultes, qu'en outre vous aviez encore fait une consultation qui a été approuvée par des jurisconsultes membres de la Chambre des députés qui sont portés pour la conversion française et qui tous ont unanimement adhérents aux droits qui vous sont acquis à la commission sur l'emprunt belge 5 %, qui doit être maintenue, et que la conversion belge en elle-même était illégale (1).

Le Roi m'a répondu que ce droit était incontestable, et tant que

(1) Les Rothschild paraissent avoir repris pour la circonstance une consultation donnée au moment où, en 1835, on avait déjà parlé de conversion. Cette consultation signée par Cremieux, Vatimesnil, Teste, O. Barrot et Dupin déclarait «douteuse sous le rapport de la légalité une conversion forcée» (Bruxelles, AGR, Arch. finances, dossier 37).

le 5 % existera, personne ne peut vous le contester ni vous l'ôter. que si plus tard on voulait faire la conversion qui ne pourra jamais être faite que par vous, la commission des 5 % serait naturellement reportée sur le 3 %.

Vous devez bien penser que d'après toutes vos instructions, j'ai tout observé à Sa Majesté ; mais, me dit le Roi, « que peut faire un Roi constitutionnel avec une Chambre composée comme celle que nous avons ». Ce sont ses propres expressions. Il a ajouté encore que malheureusement en matière de finances il n'avait personne que MM. Meeus et Coghen qui ne sont pas vus favorablement ni écoutés à la Chambre. Car, lorsque ces Messieurs font des observations toujours justes, on tombe de suite sur la Société générale. Le Roi m'a chargé aussi de vous prier d'en parler à M. Molé pour qu'il écrive à M. Serrurier, ambassadeur de France, si vous trouvez que la conversion belge pourrait porter ombrage à la conversion française. Alors le projet de loi relativement à la conversion serait retiré, car *nos fortes têtes* sont très méfiantes et si des observations étaient faites par le Roi ou par vous, elles seraient mal prises, tandis que cela ferait un meilleur effet venant de la part du ministère français. Le Roi serait charmé que vous vous entendissiez avec le ministre pour un emprunt *de 50 millions en 3 % ou 36 millions effectifs* parce que le gouvernement a besoin de cette somme pour les chemins de fer, etc. J'ai répondu au Roi qu'il vous trouverait toujours prêts à faire ce qui pourrait personnellement lui être agréable, de même qu'au gouvernement belge, mais que les prétentions du ministre sont exagérées en demandant un prix de 74 1/2, tandis que vous ne pourriez tout au plus l'émettre à Paris et à Londres qu'à 72 ; que la spéculation ne se portait plus sur les fonds publics, mais bien sur les actions industrielles, sur les quelles on gagne des 20 à 30 %. Sa Majesté a parfaitement saisi cette observation et m'a paru bien au fait de tout ce qui se passe chez vous en actions, ajoutant « *qu'il fallait maintenant donner des emprunts à bon marché pour pouvoir y gagner quelque chose* ». A l'appui de cela je lui ai cité l'exemple des fonds danois 3 %.

Le Roi m'a engagé de revoir le ministre et de vous prier de faire de votre côté tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à une conclusion. Quant à moi, je vois que le Roi ne tient pas à la conversion, surtout d'après votre opposition, d'après les circonstances et d'après le temps et un peu de patience nous pourrons parvenir à une solution définitive relativement à la question *de la commission*, et je pense aussi que si pour le moment vous brusquez les choses et mettez trop de

persistance pour obtenir une garantie écrite, vous ne l'obtiendrez pas ; ce qui m'engage à prendre la liberté de vous adresser cette observation m'est suggéré par un nouvel entretien que j'eus ce matin avec le comte de Meulenaere, à qui j'ai donné connaissance de votre lettre du 17 courant, qu'il a fortement approuvée, et m'a promis de voir le Roi mardi ou mercredi prochain au plus tard.

M. de Meulenaere ne veut pas de la conversion et fera tout ce qui dépendra de lui pour la faire écarter ; pour cela il travaillera plusieurs sections de la Chambre afin que le projet de loi ne soit examiné par elles qu'après les fêtes de Pâques ; par ce moyen nous gagnons un mois de temps, car d'ici là, il y aura une vacance de 10 à 15 jours, ce qui ne fera reprendre les travaux de la Chambre que vers la fin d'avril ; et pendant cet intervalle, il aura de la latitude pour voir le Roi, le convaincra et remuera les esprits contre la conversion.

M. de Meulenaere m'a observé avec beaucoup de sens que les affaires de la Hollande mettront beaucoup d'entraves aux finances de la Belgique, puisqu'il faudra finir par payer les arrérages de 8 années échues, à raison de huit millions de florins environ, par an ; et en outre de ces arrérages, la Hollande ne manquera pas probablement de demander, pour en finir une bonne fois avec la Belgique de capitaliser sa rente. M. de Meulenaere se demande si avec une telle perspective on peut songer à une conversion. D'après ces considérations, il est persuadé que le projet de loi *pour la conversion* sera mis au calendrier grec.

Finalement, dans mon entrevue avec le Roi, je n'ai pas manqué de lui faire connaître tous les points que vous m'aviez indiqués, et principalement ce que vous me disiez relativement à l'exportation d'un million de livres sterling en or envoyé au Canada. Sa Majesté a parfaitement senti que c'était là un point essentiel et qui agissait défavorablement sur les fonds publics.

Jugeriez-vous convenable que j'allasse voir M. Serrurier, ambassadeur de France, si vous êtes certains que M. Molé lui aurait écrit ?

26 mars 1838

J'ai pris livraison de votre envoi de 25 actions chemin de fer de Bordeaux à La Teste (1). J'ai parlé aujourd'hui de cette affaire à

(1) Le projet de loi relatif au chemin de Bordeaux à la Teste, présenté le 3 juin 1837 fut voté le 25 juin. L'adjudication fut passée le 26 octobre et approuvée le 15 décembre. Les statuts de la société anonyme furent approuvés par Ordonnance du 25 février 1838. Cette société, formée par de grands commerçants de Bordeaux, avait l'appui de la maison Rothschild (*Bulletin des Lois*, 1^{er} semestre 1838, p. 513).

M. Meeus, et lui ai remis des statuts. Il m'a promis d'examiner cette opération. Il est probable que la Société générale en prendra un millier de pièces, soit pour elle, soit pour les autres sociétés, toutefois après la décision du conseil. Il m'a prié d'attendre jusqu'à mercredi avant de les présenter au public.

La Bourse s'est assez bien tenue aujourd'hui. Les belges 5 % restent fermes à 101 3/8, d'après l'avis de bien du monde qui dit que la conversion ne peut avoir lieu.

27 mars 1838 (particulière)

Il paraît que mon entrevue avec le Roi a déjà fait un bon effet, car M. Coghen (1), qui était alors ministre des finances lors de l'emprunt 5 %, m'a fait demander ce matin pour me parler de l'affaire et m'a demandé quel serait le prix que vous donneriez à un emprunt de 36 millions effectifs en 3 %. Je lui ai d'abord répondu qu'avant tout il vous fallait une satisfaction, que l'on devait vous garantir vos droits acquis à la commission. M. Coghen m'a dit que personne ne songeait à vous les contester, ni vous les contestera jamais, que ces droits sont invariablement écrits et stipulés dans le contrat par le mode de l'amortissement, que lui, plus que personne, le sait au mieux puisque ce contrat a été fait sous son ministère; mais a-t-il dit, le ministre ne peut de son chef vous donner cette garantie, il faudrait la demander aux Chambres qui jetteraient feu et flamme, que du reste la conversion n'aura pas lieu, lui même voterait contre, si on la vote, qu'ainsi donc les choses rentreront dans leur état primitif. Je lui ai répliqué que je vous ai communiqué mon entrevue avec le Roi, et que je ne pouvais faire aucune offre avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

Je sais que M. le Comte de Meulenaere a eu hier une audience du Roi, j'ai été pour le voir, mais je n'ai pu le rencontrer aujourd'hui. Je le verrai demain matin, et aurai l'honneur de vous dire ce qu'il en est résulté. J'espère que d'après la tournure que prend l'affaire, on parviendra avec de la patience et du sang froid à une solution satisfaisante.

(1) Jacques André Coghen avait été ministre des finances et avait, en cette qualité signé les premiers traités d'emprunt de 1831. Il était ensuite, entré dans diverses affaires de la Société générale : il fut directeur de la Société nationale pour entreprises industrielles et administrateur de la société de la mutualité. Il fut commissaire à la Société générale de 1831 à 1848

28 mars 1838 (particulière)

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier, M. de Meulenaere a été mandé chez le Roi, immédiatement après mon entrevue. J'ai été le voir ce matin et il paraît que d'après ce qu'il m'a dit, le Roi commence maintenant à être peu disposé pour la conversion, qu'il s'entendra avec le ministre pour l'amener à vous accorder la garantie qui vous est due (M. Van Praet, que j'ai vu ce matin, m'a dit qu'effectivement cette audience du Roi avec le ministre avait eu lieu hier soir).

Il paraît d'après cela que vous finirez par obtenir ce que vous demandez, car le Roi et M. de Meulenaere ont fortement approuvé cette demande et l'appuieront.

M. de Meulenaere m'a dit aussi qu'il avait réussi à éloigner le projet dans les sections de la Chambre, pour que le rapport ne soit fait qu'après les fêtes de Pâques, ce qui nous donne un répit de près d'un mois. Pendant ce temps, il verra encore le Roi, moi je continuerai mes démarches et nous finirons par faire mettre la conversion au néant.

D'après la tournure que prend maintenant l'affaire, je puis à peu près vous donner l'assurance qu'elle se terminera au gré de vos désirs, mais, comme me l'a fort bien observé M. de Meulenaere, il faut patienter, ne pas faire d'opposition et nous mènerons l'affaire à bonne fin, car en gagnant du temps vous gagnerez votre procès.

M. de Meulenaere m'a dit aussi de laisser le ministre tranquille pendant une huitaine de jours, il ne faut pas le brusquer. C'est un homme fort entêté, il se calmera et viendra de lui-même approuver votre juste réclamation.

28 mars 1838

Je ne puis vous donner aujourd'hui une réponse relativement à l'affaire des actions du chemin de fer de Bordeaux à la Teste ; M. Meeus n'a pas pu la soumettre au conseil de la banque plusieurs membres étant absents, particulièrement MM. de Baillet (1) et Basse qui sont attendus demain. J'espère vous en dire quelque chose après demain.

29 mars 1838

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres d'hier, et suis en possession des vôtres de même date.

(1) Le comte Henry de Baillet fut commissaire de la Société générale de 1823 à 1832, puis directeur de 1833 à 1848.

Quant à celle particulière je me réserve l'honneur d'y répondre dès que je l'aurai soumise à ces Messieurs ; et comme je vous le disais hier, il faut rester tranquille pendant quelques jours, le succès n'en sera que plus certain. Je ne vois pas pour le moment le nécessité d'envoyer ici M. Constantin, l'affaire prenant une tournure favorable et se terminera j'espère au gré de vos désirs. Si plus tard j'avais besoin de M. Constantin, je prendrai la liberté de vous le demander.

Je verrai M. Meeus pour l'affaire des actions de Chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

30 mars 1838

J'ai vu M. Meeus relativement à l'affaire des actions du chemin de fer de Bordeaux à la Teste ; il m'a dit qu'il n'avait pu s'en occuper à cause des divers prix que vous faites, le 1^{er} à 585, le 2^{me} à 600 et plus, de sorte qu'il ne sait quelle proposition faire et quel prix fixe à proposer. D'un autre côté il était trop affairé aujourd'hui pour s'en occuper. J'ai laissé tomber cette affaire, sauf à recevoir de vous d'autres instructions pour un prix invariable à proposer.

M. Meeus d'après votre opinion sur cette affaire vous prie de lui céder 200 pièces à 600 francs pour son compte particulier.

MMrs. Opdenberg et Greban me chargent aussi de vous demander de vouloir bien leur céder 200 pièces à 600 francs. Je verrai avec plaisir que vous puissiez satisfaire au désir de ces Messieurs.

Je sou mets à votre attention une circulaire qui se distribue ici, relativement à la souscription du chemin de fer de Paris à Bruxelles, ainsi que diverses insertions dans le journal de ce jour.

30 mars 1838 (particulière)

J'ai vu un moment M. de Meulenaere à qui j'ai communiqué votre lettre du 28 courant, il m'a de nouveau répété qu'il fallait rester tranquille encore un peu de temps, parce que le ministre n'est pas encore amené où l'on voudrait qu'il soit. Du reste nous avons maintenant un mois devant nous ; car on a fait donner un congé de vacances de Pâques au député chargé de faire le rapport sur le projet de loi.

M. de Meulenaere m'a en outre observé, que si, contre toute attente, le ministre persistait après les vacances des Chambres dans son opinion pour la conversion, *on ne manquerait pas de l'interpeller, et lui demander si avant de présenter son projet de loi il avait pris toutes les mesures pour la réussite de cette opération ; ce qui le mettrait au pied*

du mur. M. Coghen était absent et doit être de retour aujourd'hui, j'ai rendez-vous avec lui dans la soirée. J'aurai l'honneur de vous dire demain ce qu'il en est.

31 mars 1838

Je suis en possession de votre honorée d'hier; je la communiquerai à M. Meeus qui est aujourd'hui à sa campagne dès qu'il reviendra demain ou après, je le verrai pour décider définitivement l'affaire des actions du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

M. Greban m'a dit ce matin qu'il avait été décidé hier au conseil de la Société Générale, que pour la vente des terrains de la nouvelle ville *Léopold* à bâtir derrière le palais du Roi, elle prendra en paiement de ces terrains,

Les actions de la Société générale à 2.000 francs
Société de commerce à 1.900
Société nationale à 1.600
Société de la mutualité à 400
Société civile à 1.800,

de sorte que si vous trouvez de ces actions à bon compte chez vous, je pourrai facilement les placer ici (1).

2 avril 1838 (particulière)

Je suis en possession de vos honorées du 31 dernier. J'ai soumis votre proposition à M. Meeus pour les 1.600 actions du chemin de fer de la Teste, mais le conseil de la banque a décidé de ne pas accepter votre proposition parce qu'il y a déjà sur ces actions 20 % de prime. Si primitivement vous eussiez proposé cette affaire à la banque elle aurait accepté ce nombre d'actions au prix de l'émission.

M. de Meulenaere n'a pas encore vu le Roi, mais comme il va retourner à son gouvernement de Bruges il s'attend d'un moment à être mandé chez S. M. Il me fera connaître immédiatement le résultat de cette entrevue.

M. de Meulenaere m'a dit confidentiellement que la maison J. Laffitte & C^o est en instance pour établir ici une banque mais il ne croit pas qu'elle obtiendra l'autorisation.

(1) Ceci constituait un moyen très employé par la Société générale pour faire remonter les cours des actions de ses filiales. Il s'agit ici du quartier Léopold, société immobilière fondée en 1837 pour lotir et bâtir un terrain situé au delà du palais royal (Bruxelles, Arch. Société générale, PVD, séance du 16 juillet 1837).

Mr. Van Praet que je n'ai vu qu'un instant, m'a assuré que la conversion n'aura pas lieu.

J'ai vu M. Basse pour l'affaire du chemin de fer du Flénu, il me conseille ainsi que M. Meeus de ne pas aller voir M. Nothomb, qui me fera de nouveau des réponses évasives, qui n'avanceront pas la question; ces messieurs vous engagent de lui écrire directement, il sera obligé alors de vous répondre et on verra ensuite quelles démarches il y aura à faire près du Roi.

M. Meeus-Vandermaelen (1) me charge de vous prier de vouloir bien lui céder 50 actions du chemin de fer de la Teste au prix de 600 francs.

3 avril 1838

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande une brochure qui a déjà été publiée en 1836, que l'on a fait réimprimer maintenant, et que le ministre a fait distribuer aux chambres; cette brochure est d'un nommé *Depouhon* qui dans le temps a failli à Anvers et présentement agent de change à Bruxelles par les soins du ministre des finances; c'est le même qui lui a conseillé de faire l'emprunt 4 % et qui influe beaucoup sur l'esprit du ministre(2).

4 avril 1838

Je m'occupe de mettre en vogue sur notre place, les actions du chemin de fer de Bordeaux à la Teste, j'ai distribué les prospectus et je vous serai obligé de m'en envoyer encore pour les donner aux personnes qui m'en demandent.

5 avril 1838

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de votre honorée de même date qui m'annonce votre envoi de 50 actions du chemin de fer de Bordeaux à la Teste pour compte de Mr. Meeus-Vandermaelen dont je prendrai livraison.

(1) Joseph Meeus-Vandermaelen, frère du gouverneur de la Société générale, était « membre et greffier de la Cour des Comptes ». Il figurait également dans des conseils d'administration de sociétés patronnées par la Société générale, en particulier la Société de commerce de Bruxelles.

(2) Il s'agit de DEPOUHON, *De la conversion de l'emprunt belge*, Bruxelles, janvier 1836 (Paris, Bibl. nat., pièce 8° M 412). Depouhon y notait que les titres des emprunts belges circulaient surtout à l'étranger. « Les habitudes du placement en fonds publics n'est guère répandue que dans la province d'Anvers et dans les villes principales ». Il soulignait l'influence des fortes émissions de rentes dans le déclenchement de certaines crises, comme en 1818 et en 1825. La rente belge avait atteint le pair en janvier 1835, et rien ne s'opposait légalement à une conversion.

Je remettrai à ces messieurs leurs notes des actions que vous leur cédez et prendrai leurs ordres.

M. Meeus m'a reparlé encore de ces actions, en m'observant que la Société Générale, lorsqu'elle faisait une émission, elle vous offrait des actions *au pair* et non avec 20 % de *prime*. Je lui ai à mon tour observé que cela ne dépendait pas de vous, que vous ne traitiez cette affaire qu'en commission.

Je m'occupe de l'émission de ces actions les courtiers ont distribué les prospectus à leurs clients, ils attendent les demandes, et je me réglerai d'après vos cours.

6 avril 1838

Messieurs Meeus (40.000; 200), Greban (20.000; 100) et Opdenberg (20.000; 100) vous prient de vouloir bien garder leurs actions et d'en débiter leurs comptes. M. Meeus m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui dire ce que vous pensez de la rente française 3 et 5 %, si vous croyez encore à la hausse de ces fonds. M. Meeus m'a chargé aussi de vous rappeler une affaire qu'il vous proposa dans le temps à compte à 1/2, *relativement aux 25.000 actions Société Générale appartenant au Roi de Hollande*. Il pense que s'il voulait les céder à 750 florins, ce serait une très bonne affaire. M. Meeus vous prie de lui donner vos idées sur cette opération.

La chambre des représentants s'est ajournée hier jusqu'au 24 courant.

7 avril 1838

M. Meeus doit avoir demain une entrevue avec le Roi.

J'ai fait tous mes efforts pour mettre en vogue, les actions du chemin de fer de la Teste, mais les personnes disent que n'ayant pas été heureuses dans les diverses actions des chemins de fer de Paris, et particulièrement dans celles de la *Sambre et Meuse*, émises ici et à Paris, qui déjà sont au dessous du pair, de sorte que les spéculateurs sont découragés; je ferai cependant tout ce qui dépendra de moi pour en placer (1).

(1) La concession de ce chemin de fer avait été accordée le 12 avril 1837. La société anonyme avait été autorisée par arrêté royal du 9 avril 1838. Dans cette société figuraient le général Prisse, que nous avons déjà rencontré, un banquier de Paris, Vernes et un banquier de Carlsruhe, de Haber.

10 avril 1838

Privé encore aujourd'hui de vos nouvelles, j'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier.

J'ai cru pouvoir vous dire quelque chose de l'entrevue de M. Meeus avec le Roi, mais immédiatement après cette entrevue M. Meeus est parti pour le campagne d'où il ne reviendra que demain.

11 avril 1838

J'ai vu M. Meeus, il n'a eu qu'un très court entretien avec le Roi dans lequel il n'a pas été question de l'emprunt, S. M. étant un peu indisposée.

Quant à l'affaire des 25 mille actions, c'est une affaire à traiter toute particulière; et quant à la garantie, le Roi Guillaume n'en a aucune à donner pour ces actions, c'est une affaire tout à fait en dehors de la garantie. Il faudrait pour cela s'adresser à M. Hoffman, son secrétaire particulier à la Haye de sorte que vous pourriez si vous le jugez convenable en écrire à M. Sichel, qui se rendrait à la Haye pour traiter de cette opération, après s'être assuré si le Roi de Hollande est disposé à le faire maintenant avant qu'un arrangement définitif avec ce pays ne soit conclu, car une fois la question des 24 articles décidée, il pourrait faire vendre lui-même ses actions.

12 avril 1838

J'ai été voir M. Nothomb, ministre des travaux publics à qui j'ai remis votre lettre.

M. Nothomb n'a pas oublié la promesse qu'il vous a faite mais vous verrez par les documents, *Concessions de Péages*, que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui sous bande de la part du ministre, que les frères Van der Elst sont en instance depuis 1834 pour obtenir la concession d'un canal de Mons à la Sambre (f^o 14); l'enquête qui a eu lieu a été très favorable parce que le canal se trouvera entièrement en Belgique, tandis que le chemin de fer que vous demandez est partagé entre la Belgique et la France (f^o 22 et 23). On préfère ici d'accorder la concession du canal plutôt que du chemin de fer. On avait nommé une commission composée de deux ingénieurs, M. Demoor pour le Belgique, et M. Lasseur pour la France; on était parfaitement d'accord. Il n'y a que la prise d'eau à faire à la Trouille qui a retardé la décision. M. Lasseur n'ayant pas de pouvoirs assez étendus pour

décider cette question, il fut obligé d'en référer à M. Legrand ingénieur en chef.

D'après cela, M. Nothomb m'a assuré que dès que cette question sera décidée chez vous, il ne demande pas mieux que de vous accorder le chemin de fer, et le canal à M. Vandererst.

Vous serez à même de voir M. Legrand (1), et vous assurer de ce qu'il en est.

M. Nothomb m'a engagé de revenir le voir, et me dira de son côté ce qu'il y aura de nouveau.

13 avril 1838

Vous avez connaissance de l'établissement de la *Société charbonnière et de navigation française et belge* dont MM. Meeus et Opdenberg sont les principaux administrateurs et dont le siège est à Paris.

M. Opdenberg me charge d'avoir l'honneur de vous demander de vouloir bien ouvrir à cette société un compte courant chez vous, pour tous les fonds qui vous seront versés, et qui pourront s'élever à plusieurs millions par an, dont on ne disposera pas de sitôt ; j'ai répliqué que vous le ferez avec plaisir et j'ai demandé quelle serait la commission qui vous serait allouée, M. Opdenberg m'a répondu que l'on ne pourrait vous allouer aucune commission : les bénéfiques étant bornés ne permettaient aucune espèce d'allocation, mais qu'on vous laisserait les fonds sans exiger de vous aucun intérêt.

Ce qui a engagé ces Messieurs de vous faire cette demande, c'est qu'ils ne veulent pas laisser de fonds dans les bureaux de la Société, M. Doffegnies (2) inspecteur de la Société Générale n'y ayant pas sa demeure.

Je pense que puisque cette Société est sous le patronage de la Société Générale et de la Société de Commerce vous pourriez avoir égard à cette demande.

14 avril 1838

M. le Comte Lehon est de retour de Berlin, j'irai le voir demain.

M. Biré (3) va partir pour Paris pour des affaires de houillères, si toutefois il vous présentait des actions de *Bray et Morage*, j'ai l'hon-

(1) Legrand était directeur général des Ponts et Chaussées.

(2) Doffegnies (Hyacinthe), inspecteur de la Société générale, puis secrétaire de 1851 à 1862 et directeur en 1863.

(3) Biré (L.), commissaire à la Banque de Belgique.

neur de vous prévenir que l'on m'a assuré que le *Comte de Beaucarmé* a intenté un procès à l'administration de cette société pour *usurpation de propriété*.

16 avril 1838

J'ai fait une visite à M. Lehon : nous avons causé de l'emprunt et de la conversion. M. Lehon est tout à fait de notre opinion et regarde la conversion comme illégale et inopportune. Il verra encore le Roi et lui en parlera. Il s'est absenté aujourd'hui pour quelques jours et retournera à Paris dans quelques jours, à la fin de la semaine.

18 avril 1838

M. de Brouckère est parti hier soir pour Paris afin d'y rencontrer M. Cockerill qui y est déjà, pour le chemin de fer. Biré part demain ou après pour le même objet, et pour d'autres opérations en houillères (1).

20 avril 1838

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint l'annonce de la vente des terrains à bâtir, qui se fera par la Société civile : vous y verrez comme j'eus l'avantage de vous de dire précédemment les diverses actions qu'elle prend en paiement (2).

26 avril 1838

M. Lehon part ce soir ou demain pour Paris, j'ai été le voir et de nouveau causer avec lui de la conversion belge ; je lui ai développé non seulement l'illégalité de cette mesure, mais surtout l'inopportunité ; j'ai principalement parlé de votre commission et de vos droits acquis, ce qu'il ne conteste nullement. Mais il m'a fait entrevoir qu'il y aurait peut-être moyen de parvenir à un arrangement qui mettrait les deux d'accord ; du reste il se réserve d'en causer avec vous verbalement.

27 avril 1838

M. Dujardin, secrétaire général au ministère des finances, part dimanche pour Paris. Il aura l'honneur de vous voir et vous entretiendra de l'emprunt. Il m'a chargé de vous remettre ci joint une note

(1) La soumission de Cockerill pour le chemin de Paris à Lille et Valenciennes, avec embranchement sur Calais et Duinkerque est signalée dans *Le Commerce* de 16 avril 1838.

(2) Il s'agit du quartier Léopold.

concernant son frère, afin de vous préparer à son contenu dont il vous parlera aussi. Son frère sollicite une place de conseiller référendaire à la Cour des Comptes, il est vivement appuyé par la Reine des Belges et par plusieurs grands personnages ; il m'a chargé de vous prier d'avoir la bonté d'en parler à MM. Molé et de Montalivet.

M. Lehon ne partira probablement que dimanche, il est allé dans le Hainaut.

29 avril 1838

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un article de journal relativement à un incident arrivé dans le Luxembourg et qui a été l'objet d'une assez vive discussion à la Chambre des représentants dans la séance d'hier.

Je vous adresse cet extrait pour que vous en ayez connaissance avant qu'il ne soit commenté par les journaux de Paris. Du reste j'ai été aux informations, et tout ceci n'est qu'une fanfaronnade de la part des Prussiens ; on attend le rapport du Général Thabor, commandant la province, et s'il y a autre chose qui puisse mériter votre attention, je m'empresserai de vous en faire part.

30 avril 1838

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et vous remettais un extrait de journal relatif à la récente équipée des Prussiens. J'ai de nouveau été aux informations chez MM. de Rechberg (1) et Van Praet, qui regardent cette affaire comme le second volume de celle de *Grunenwald*.

La Chambre a voté aujourd'hui à l'unanimité une adresse au Roi contre l'acceptation des 24 articles comme vous le verrez par l'extrait du journal qui paraît à l'instant.

2 mai 1838

J'ai été voir M. Kerkhove (2) pour des bons du Trésor belge ; je puis en avoir à 6 mois à 3 1/2 % et à 1 an à 4 %. Si cela vous convient ainsi, veuillez me dire vos intentions.

(1) Chargé d'affaires d'Autriche à Bruxelles.

(2) Directeur du Trésor belge.

4 mai 1838

M. de Meulenaere étant de retour je me suis empressé de le voir, il m'a dit que M. Devaux a été nommé rapporteur dans l'affaire de la conversion, que la section centrale avait ajourné le projet de loi relativement à la conversion, mais que la discussion s'ouvrirait sur un emprunt de 36 millions effectifs. M. de Meulenaere croit qu'après le vote de l'emprunt la Chambre sera probablement close dans une quinzaine de jours.

7 mai 1838

N'ayant pas encore reçu le rapport officiel fait à la Chambre des représentants sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 180 millions, j'ai l'honneur de vous l'envoyer tel que. Les journaux le donnent en provoquant votre attention sur l'opinion de la section centrale.

8 mai 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un extrait du journal contenant la discussion de l'emprunt, qui a été ouverte hier, me réservant de vous tenir au courant de la suite de cette discussion.

9 mai 1838

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et je suis en possession de votre lettre particulière de même date, à laquelle je me réserve de répondre amplement tant sur l'affaire de charbonnage que sur l'emprunt dès que j'aurai vu le ministre et préalablement M. Dujardin.

M. Stern (1) est ici depuis quelques jours, mais j'ignore ce qui l'amène en cette ville.

J'ai l'honneur de vous remettre l'extrait de la séance d'hier, qui du reste est insignifiante ; il n'a encore été question que des chemins de fer.

10 mai 1838 (particulière)

D'après votre lettre du 8 courant j'ai cherché à avoir des renseignements sur l'affaire du charbonnage de *Courcelles* (2) nord, mais il

(1) Stern était un banquier de Paris.

(2) Le charbonnage de Courcelles-Nord avait été mis en société en 1836. Biré en avait peu à peu racheté la majorité et, sous les auspices de la Banque de Belgique, il fut transformé en société anonyme au capital de 2,7 millions (arrêté royal du 28 mai 1838, BALLEROY, p. 103)

m'a été impossible de m'en procurer *ici* ; j'ai chargé deux personnes diverses de me procurer les renseignements désirables ; elles me les donneront par écrit, et dès que je les aurai, je m'empresserai de vous les faire parvenir.

J'ai vu aujourd'hui M. Biré, en Bourse ; il est venu lui même me parler de cette affaire, me disant qu'il était à peu près d'accord avec vous, mais que depuis vous avez écrit à M. de Brouckère à ce sujet pour vous entendre avec lui, et que lui n'a pas encore pu savoir parce que M. de Brouckère est malade et retenu chez lui. M. Biré m'a dit que le rapport a été fait par l'ingénieur *Geirnaert*, que ce charbonnage rapportait maintenant 133 mille francs par an, mais qu'on avait demandé la concession de 4 à 600 hectares de plus, qu'alors on établira plusieurs bures, et que dans 5 à 6 années cela rapporterait un million. Je verrai du reste quelle confiance ont pu accorder au rapport de cet ingénieur. Je dois cependant vous observer que d'après mes renseignements partiels le charbon de ces environs est *maigre* et ne vaut pas celui d'autres houillères dont on tire du *charbon gras*. Veuillez patienter encore quelques jours jusqu'à ce que les renseignements demandés me soient parvenus.

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier ; quant à un emprunt en 4 1/2, je ne pense pas qu'il en soit question ; ce ne sera qu'en 3 % que l'on contractera. Du reste je dois voir le ministre et lui en parlerai ; j'ai vu ce matin un moment M. Dujardin qui ne fait que d'arriver et n'a pas encore vu le ministre ; après demain j'aurai une entrevue avec lui.

Vous aurez vu que jusqu'aujourd'hui il n'est pas question à la Chambre de conversion, ni même du principe de conversion ; du reste j'aurai soin de m'en expliquer avec ces Messieurs, quant à vos droits acquis. Je verrai aussi M. de Meulenaere que je n'ai pas rencontré aujourd'hui.

11 mai 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai été voir ce matin M. le Comte de Meulenaere. Nous avons repris nos anciennes conversations relativement à votre commission et à vos droits acquis sur elle ; M. de Meulenaere m'a chargé de vous engager d'après la tournure qu'a pris l'affaire à la Chambre, qui a écarté tout à fait la question de la conversion, de ne pas réveiller le chat qui dort puisqu'il n'est absolument parlé que de l'emprunt ; lors même qu'une section en aurait

discuté, cela n'engage à rien, puisqu'on doit ignorer ce qui se passe dans les sections.

Je suivrai vos instructions contenues dans votre lettre particulière quant à la commission et m'abstiendrai de revenir sur cette question. Je communiquerai aussi le contenu de votre autre lettre particulière à M. Greban, relativement à l'affaire de la Sambre à l'Oise.

12 mai 1838 (particulière)

J'ai communiqué à M. Greban le contenu de votre lettre relativement à l'affaire de la Sambre à l'Oise.

M. Greban est parvenu à décider le conseil d'entrer dans vos vues : il en a écrit quelques mots à M. Doffegnies, mais probablement il lui écrira aujourd'hui plus amplement. Il le charge de voir M. Sanson-Davillier pour entrer avec M. Cordier (1) dans des voies de conciliation, quoique ce dernier soit un homme de mauvaise foi.

J'ai l'honneur de vous annoncer que le projet d'emprunt a été voté hier à l'unanimité moins une voix ; l'emprunt sera de 37 millions capital effectif.

J'ai été voir M. Dujardin ; dans notre entretien il n'a plus été question de conversion ni de commission ; il m'a dit avoir réussi à rallier le ministre au projet de la section centrale ; il m'a parlé d'un emprunt en 4 1/2, mais de suite je lui ai répliqué que vous ne vouliez aucunement entendre parler d'un tel emprunt, mais qu'en 3 % le ministre vous trouvera disposé à entrer en négociation. J'espère avoir demain ou après une entrevue avec le ministre, où nous reprendrons les négociations ; je verrai d'abord quelles seront ses nouvelles propositions. M. Dujardin m'a dit aussi que le projet de loi devait être sanctionné par le Sénat, mais que cela n'empêchait pas de reprendre les négociations.

Quant à l'affaire du charbonnage de Courcelles, je ne puis encore rien vous en dire : les renseignements demandés ne me sont pas encore parvenus.

L'ingénieur J. Geirnaert est un ingénieur de 3^{eme} ordre, assez capable pour l'exécution des travaux, mais exagéré dans ses rapports ;

(1) Sanson-Davillier était l'un des membres de la famille Davillier, qui, originaire de Montpellier, dirigeait d'importantes affaires de textile et de banque. Sanson-Davillier sera régent de la Banque de France en 1847. Cordier était l'initiateur du canal.

il a été employé par la Société de commerce qui n'a pas eu à se plaindre de lui ; il a assez de talents, mais ses rapports n'ont pas été satisfaisants ; on les trouvait trop exagérés.

14 mai 1838

J'ai été voir M. Dujardin en attendant que je puisse voir le ministre qui était aujourd'hui fort occupé au conseil des ministres chez le Roi, et d'un autre côté par la maladie assez grave de son épouse. J'ai de nouveau répété à M. Dujardin que vous êtes toujours disposés à traiter d'un emprunt en 3 % ; il m'a engagé de voir le ministre pour savoir s'il veut dès à présent commencer les négociations de cet emprunt, malgré que le Sénat n'ait pas encore donné son approbation. J'irai donc savoir demain. Notre Bourse est toujours dans un état complet de nullité, à cause de la concentration des troupes françaises sur la frontière, ce qui resserre les capitaux.

15 mai 1838

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre qu'un instant, étant obligé de se rendre en Conseil au ministère des affaires étrangères. Il m'a parlé d'un emprunt en 4 1/2, mais je lui ai de suite répondu que votre intention n'était nullement pour un tel emprunt, mais bien en 3 %. Il m'a remis à demain pour le donner ses idées.

Les finances de la ville étant dans un état si déplorable, le Bourgmestre, les échevins et tout le conseil de régence ont donné leur démission. Je verrai demain le ministre des finances et M. Meeus, pour aviser aux moyens de porter remède à un état de choses si fâcheux.

16 mai 1838

Le ministre m'a fait savoir ce matin par M. Dujardin qu'il lui est impossible de me recevoir aujourd'hui étant appelé au Conseil du Roi.

M. Dujardin m'a dit que l'emprunt serait de 40 millions au lieu de 37, la Chambre ayant voté depuis 3 autres millions pour des chemins vicinaux ; je pense avoir demain une audience du ministre.

J'ai causé avec M. Meeus des affaires de la ville ; il m'a dit que la ville prétendait que c'est le gouvernement qui doit payer les indemnités pour les pillages, tandis que le gouvernement dit que c'est à la ville à payer ; le tout roule sur une affaire de 5 à 6 millions, que la ville de Bruxelles n'est pas assez riche pour payer. M. Dujardin, a qui j'en ai parlé aussi, m'a dit qu'on avait proposé à la ville de lui avancer des

fonds sur des biens à elle appartenant, ou de céder ces biens au gouvernement mais c'est ce qu'elle ne veut pas faire; jusqu'ici les choses sont en suspens, j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se passera (1).

17 mai 1838 (particulière)

A l'instant je viens de recevoir une lettre de Charleroi qui m'a été transmise *bien confidentiellement* relativement au charbonnage de Courcelles (Nord); j'ai l'honneur de vous l'envoyer. J'espère avoir encore d'ici à peu de jours d'autres renseignements que je m'empres-serai de vous faire parvenir.

17 mai 1838 (particulière)

J'ai eu ce matin une entrevue avec le ministre. Il a commencé par me parler d'un emprunt en 4 1/2, je lui fait connaître vos intentions à ce sujet, que vous ne vouliez pas en entendre parler, qu'enfin vous ne prêteriez pas votre appui à un tel emprunt; il s'est donc décidé à un 3 %.

Le ministre a besoin de 36 millions *effectifs*; il reste toujours sur son ancien prix de 72 net, avec jouissance du 1^{er} juin. Il m'a demandé quelle serait l'offre que je pourrais lui faire sur ce prix; à cette demande je me suis réservé de répondre dans quelques jours, ne connaissant pas maintenant vos intentions et les circonstances pouvant être changées, et ne voulant pas m'avancer sur un prix qui ne serait pas d'accord avec celui que vous seriez dans le cas d'offrir.

Je lui ai cependant observé que ce prix me paraissait trop élevé, vu les circonstances où se trouve actuellement la Bourse de Paris, où toute la spéculation se porte sur les actions industrielles; que votre intention est de ne faire sortir cet emprunt qu'à 72 ou 72 1/2 au plus haut. Sur cela le ministre m'a répliqué qu'on lui avait conseillé de faire cet emprunt par souscription et qu'en l'émettant ici à 72 1/2 il y aurait 500 millions *souscrits*; à cette observation je n'ai eu qu'à lui citer l'exemple de son 4 % (2), et certes ce n'était pas un compliment que je lui faisais; je lui ai dit aussi qu'il n'y avait qu'une forte maison comme la vôtre capable de faire et surtout de soutenir un nouveau fonds, que les exemples de ce que je lui avançais étaient là, et répondaient vic-

(1) C'est l'idée qui aboutira à la cession à l'Etat par la ville de ses collections d'art.

(2) Il s'agit de l'emprunt émis en 1836.

torieusement à son objection ; il a parfaitement senti mon raisonnement, et ma manière de voir de sorte qu'après une longue discussion il m'a fait les propositions suivantes.

Vous auriez une latitude de 18 mois pour les paiements c'est à dire deux millions par mois.

Le ministre désire fixer le change à 25.40 par livre sterling. Les coupons seront payables comme ceux du 5 % à Paris, Londres et Bruxelles.

Quant aux coupures des obligations, ce sera à convenir ; il vous est loisible de les faire comme celles du 5 %.

L'amortissement sera de 1 % par an, comme la Chambre l'a accordé. Le ministre désire que l'amortissement se fasse ici parce qu'à la Chambre on s'est récrié maintes fois de ce que l'amortissement se faisait à l'étranger, que ce n'était pas national.

Voici, en résumé ce que le ministre m'a dit. Je lui ai objecté que le change de 25.40 était beaucoup trop élevé, et quant à l'amortissement, j'ai soutenu qu'il doit se faire à Paris, sur cela il m'a répondu : "*écrivez toujours mes premières idées à Monsieur de Rothschild*".

M. Dujardin, que j'ai vu ensuite et à qui j'ai dit que le prix du ministre était trop élevé, m'a prié de vous engager de vous rapprocher de ce prix, que de son côté il fera tout ce qui dépendra de lui pour amener le ministre à baisser le sien. M. Dujardin m'a dit aussi que pour contenter *les braillards de la Chambre*, on pourra s'arranger à faire une partie de l'amortissement ici, et l'autre partie à Paris ; bien entendu que la partie qui se ferait ici ne serait que facultative.

A l'instant je reçois votre lettre du 16. Je regrette qu'elle ne me soit pas parvenue plus tôt, mon entrevue avec le ministre ayant eu lieu ce matin ; du reste il n'y a rien de fait, et votre réponse à la présente peut-être retardée selon votre convenance.

18 mai 1838 (particulière)

M. Meeus étant sorti très tard du conseil n'a pu vous écrire assez en détail, comme il l'aurait désiré, mais il m'a particulièrement chargé d'avoir l'honneur de vous dire, que la Société Générale ne pouvait pas et ne voulait pas paraître *en nom* dans l'affaire du chemin de fer, mais qu'elle n'hésitait pas à y participer pour 6 à 8 millions, qu'elle divisera parmi les Société sous son patronage. En outre *M. Meeus vous prie de vouloir bien lui réserver un million pour son compte particulier* ; car il est persuadé que c'est une bonne affaire, qu'il y aura de l'argent à

gagner. De sorte Messieurs que vous pourrez d'après cela faire comme bon vous semble et vous guider sur la participation de la Société.

M. Meeus vous prie de vouloir bien par retour du courrier lui dire ce que vous aurez fait et décidé.

18 mai 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres d'hier, l'une d'elles vous relatait mon entrevue avec le ministre, que j'avais vu avant l'arrivée de votre lettre du 16 ; depuis je suis en possession de votre honorée d'hier qui m'est parvenue par le courrier Delporte.

Vous aurez vu que dans mon entretien avec le ministre, je n'ai fait qu'écouter ses propositions et ne me suis avancé en rien, ni reculé, que les choses sont encore dans le même état que précédemment.

J'ai communiqué à M. Meeus le contenu de votre lettre relative à l'emprunt : il est parfaitement d'accord avec votre manière de voir. J'attendrai vos nouvelles instructions, et n'irai pas voir le ministre jusqu'à nouvel ordre de votre part.

19 mai 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes deux lettres particulières d'hier. Vous aurez vu par ma lettre du 17 courant, que dans la latitude de 18 mois pour les termes du paiement que le ministre vous accordait, il n'a jusqu'ici été nullement question que vous auriez des intérêts à bonifier et je me suis bien gardé de lui en faire la moindre observation ; je me suis au contraire réservé que s'il vous convenait de devancer quelques termes de paiement ou si le ministre demandait de les devancer, que ce serait en vous bonifiant 4 % d'escompte.

Vous aurez également vu dans ma lettre du 17, que la jouissance de l'emprunt serait du 1^{er} juin prochain, le ministre m'ayant observé qu'il ne pouvait pas le faire autrement puisqu'au 1^{er} mai était le remboursement du 5 % et au 1^{er} juillet celui du 4 % ; et en mars et avril sont les mois de rentrée des contributions.

Le prix de 72 est le prix *net* du ministre et il sera stipulé 74 1/2 ou 2 1/2 % de commission sur le capital nominal, comme il en a toujours été question jusqu'à présent, sauf sur modifications de part et d'autre. Du reste comme vous le désirez je verrai M. Dujardin et m'en expliquerai avec lui.

Quant à ce que vous me dites de me maintenir dans les bonnes grâces de M. Dujardin, c'est ce que j'ai déjà fait ; j'ai à peu près devancé

déjà vos intentions, en lui faisant entendre que vous l'intéresserez dans l'affaire, mais sans rien fixer, et je me suis aperçu qu'il sera assez facile. D'après vos instructions je profiterai maintenant de la première occasion pour lui en reparler.

Je communiquerai à M. Meeus, ce que vous me dites relativement au canal des Pyrénées.

21 mai 1838 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Dujardin, nous avons causé du prix de l'emprunt. Quoiqu'il n'ait pas vu le ministre, il m'a dit qu'on stipulerait le prix dans le contrat de la même manière que pour celui du 5 %, c'est à dire au prix de..... sous déduction de 2 1/2 de commission; du reste, Messieurs, cette stipulation sera une chose à convenir.

Dans mon entretien avec M. Dujardin j'ai glissé un mot relativement à l'intérêt qu'il désire avoir dans l'emprunt; il m'a dit que si vous pouviez l'intéresser pour 500 mille francs cela lui serait agréable afin de gagner une dizaine de mille francs. Il m'a de nouveau répété que vous auriez une latitude de 18 mois pour les termes de paiement et que les obligations seraient avec jouissance du 1^{er} juin prochain, mais il n'est nullement question de bonification d'intérêts.

J'ai communiqué à M. Meeus, votre opinion sur le canal des Pyrénées; il m'a dit qu'il en avait été question mais qu'il croit que les conditions qu'on avait faites au gouvernement français ne seront pas acceptées, la première condition étant de garantir les intérêts. M. Meeus pense que si le gouvernement français acceptait cette condition, cela serait alors une bonne affaire.

La Chambre des représentants s'est ajournée sans cependant être close.

22 mai 1838

Je communiquerai à MM. Meeus, Greban et Opdenberg la part que vous leur réservez dans l'affaire de Langon (1).

(1) Dans une lettre du 4 novembre 1837, les Rothschild avaient annoncé à la Société générale qu'ils envisageaient la constitution de plusieurs compagnies de chemins de fer, dont l'une devait joindre Bordeaux et Langon (AGR, Arch. Sté générale, 160). Le 23 mai 1838 la maison Rothschild offrait une participation ferme dans cette société (AGR, Arch. Sté générale, 2197 et Arch. Sté générale, PVC, 23 mai 1838). En septembre 1838, la Société générale demandait ce que devenait cette affaire (AGR, Arch. Sté générale, lettre à Rothschild, 20 septembre 1838, doss. 160). Rothschild tondirép qu'il avait attendu quelque temps avant de traiter définitivement et qu'après les événements de la Bourse, il y avait renoncé (AGR, Arch. Sté générale, lettre de Rothschild, 22 septembre 1838, doss. 160).

23 mai 1838

J'ai communiqué à M. Meeus le contenu de votre lettre du 21 courant. La Société Générale accepte l'offre que vous lui faites *d'un intérêt de 500 mille francs dans l'affaire de Langon*. Quant aux autres affaires dont vous entretenez la Société, elle attendra vos avis ultérieurs.

M. Meeus accepte également pour son compte particulier les 50 mille francs dans cette même affaire.

Quant à MM. Greban et Opdenberg, ils désireraient que vous puissiez les intéresser pour le même nombre d'actions qu'ils ont dans l'affaire du chemin de fer de Bordeaux à la Teste, afin que cela puisse les dédommager de la perte qu'ils y font puisqu'aujourd'hui ces actions sont à 40 francs au dessous de leur prix d'achat.

Je me suis entretenu avec M. Meeus de l'emprunt ; il est de votre avis que ce sera une bonne affaire si vous pouvez l'obtenir de 70 à 70 1/2, mais que cependant le moment n'est pas des plus favorables.

26 mai 1838

Je vous serai infiniment obligé de vouloir bien m'envoyer le plus tôt possible une copie du contrat de l'emprunt belge 5 % qui me sera très utile pour pouvoir me guider dans les clauses à stipuler dans le nouvel emprunt.

27 mai 1838 (particulière)

D'après votre lettre du 25 courant j'ai été, ce matin, voir M. Dujardin, qui m'a d'abord témoigné du mécontentement de ce que vous aviez été si long à répondre ; il m'a fait entendre que ce mécontentement ne venait pas de lui mais bien du ministre qui était sur le point de prendre d'autres dispositions vu la lenteur que vous semblez mettre à la conclusion de cette affaire (1). J'ai donné pour raisons que j'étais indisposé depuis quelques jours et que d'un autre côté vous attendiez le retour de votre frère.

Après avoir longuement combattu sur le prix, M. Dujardin m'a dit qu'il était impossible d'amener le ministre à celui de 70 net, de

(1) Nous savons en effet que Depouhon fut expédié à Londres pour connaître les dispositions du marché anglais, avec des instructions verbales (lettres du ministre à Van de Weyer et à Depouhon, 27 mai 1838) (Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37).

sorte que je lui ai répondu que pour montrer votre bonne volonté et votre désir de terminer j'ai offert 73 avec 2 1/2 % de commission, espérant vous faire adopter ce prix ; M. Dujardin m'a de nouveau répété qu'il verra le ministre pour le ramener à un prix plus raisonnable, de manière que je crois qu'en combattant encore avec eux et offrant à la dernière extrémité 73 1/2 cela pourra marcher.

M. Dujardin m'ayant engagé d'aller de suite voir le ministre pour lui montrer que vous êtes toujours disposés à traiter cette affaire, j'ai été le voir immédiatement. Nous avons encore longuement discuté sur le prix : il a l'air de rester ferme sur son prix de 72 net, en m'observant que sur la latitude de 18 mois qu'il vous accordait, et en faisant une commune de 9 mois il vous bonifiait 1.100 mille francs d'intérêts parce que vous entrez de suite en jouissance au 1^{er} juin. D'un autre côté, dit-il aussi, avantage est encore pour vous puisque s'il venait vous demander de devancer quelques termes de paiements, que ce ne serait qu'en vous bonifiant 4 % d'escompte ; ne voulant pas m'étendre sur ce chapitre, ni entrer, comme vous le sentez bien, dans de grands détails, j'ai cherché à rompre de suite et suis revenu avec le ministre sur d'autres objets.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire, je crois et j'espère qu'à 73 1/2, je pourrai conclure ; je ne lui ai aujourd'hui offert que 73 sauf à revenir dans quelques jours. Pendant ce temps, Mr. Dujardin lui parlera, et comme je dois le revoir demain, je marchande autant que possible dans vos intérêts.

Le ministre est tout à fait disposé à stipuler dans un contrat particulier la préférence à vous accorder dans d'autres emprunts que le gouvernement serait dans le cas de contracter pendant les 18 mois de paiement aux prix et conditions égales.

Quant à ce que vous me dites de la clause à stipuler dans le contrat pour le *cas de guerre*, ceci est encore à discuter, ainsi que l'amortissement. Ces deux points seront probablement l'objet de notre discussion de demain, où il m'a dit qu'il me remettra une note relative à plusieurs articles qui doivent vous être soumis. Quant à intéresser M. Dujardin, cette négociation sera facile et ne rencontrera pas d'obstacles, soit d'une manière ou d'autre.

M. Van Praet m'écrit qu'il part ce soir pour Paris ; j'ai été chez lui pour en connaître le motif, mais je n'ai pu le rencontrer ; il est chez le Roi à Laeken. Si je puis encore le voir, je vous dirai avant le départ du courrier ce qu'il en est. Du reste il ira probablement vous voir.

P. S. A l'instant, je sors de chez Mr. Van Praet : il a hésité de me

dire le motif pour lequel il allait à Paris. Cependant, il m'a fait entendre que c'était pour les affaires du Luxembourg et du Limbourg. Du reste il m'a promis d'aller vous voir. *Je trainerai avec le ministre jusqu'à ce que vous ayez vu M. Van Praet.*

29 mai 1838

MM. Greban et Opdenberg me chargent de vous prier de vouloir bien les intéresser chacun pour 100 actions dans l'affaire de Langon.

31 mai 1838

On a fait courir ce matin le bruit que les Prussiens s'étaient emparés de trois villages dans le rayon stratégique de la forteresse de Luxembourg, parce que le drapeau belge y avait été arboré ; j'ai été aux informations, il n'en est rien ; c'est entre Luxembourg et Trèves dans un village sur la route militaire que les Prussiens ont enlevé le drapeau qui y était arboré. On m'a dit que cette affaire est insignifiante ; si j'apprenais autre chose, j'aurai soin de vous en informer.

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier à laquelle j'aurai l'honneur de répondre dès que j'aurais vu le ministre et M. Dujardin.

M. Biré ne part que demain ; il m'a dit qu'il avait l'intention de vous proposer de nouveau l'affaire de Courcelle-Nord.

1 juin 1838

On a voulu donner hier soir un charivari au ministre de l'Intérieur, M. de Theux, à cause de la réélection du Bourgmestre et de tous les anciens échevins et conseillers de régence. Mais cela n'a pas eu de suite (1).

3 juin 1838 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier relativement à l'affaire des bons du Trésor qui échoieront le 5 courant chez vous (2).

Etant rentré trop tard de chez le ministre, je n'ai pu vous raconter tout ce qui s'était passé, je m'empresse de le faire par la présente.

Lorsque le ministre me parla de cette affaire, il me demanda si je pouvais à l'instant lui assurer que vous vouliez lui faire l'avance des

(1) Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, f^o 152, dép. du 2 juin 1838.

(2) Cette lettre manque.

5.400.000 francs, solde à payer sur les bons du Trésor ; je lui répondis que n'ayant aucune connaissance de cette affaire, et que l'échéance de ces bons tombe justement un jour de liquidation chez vous, je le priai d'attendre l'arrivée du courrier qui m'apporterait peut-être quelques renseignements sur cette affaire ; je pris ce prétexte pour aller en conférer avec M. Greban (en l'absence de M. Meeus qui est à la campagne) pour savoir au juste de ce qu'il en est de cette affaire, ne voulant pas prendre sur moi, pour plusieurs motifs que vous apprécierez, une opération si importante et dont je n'avais nulle connaissance, et pour laquelle je n'étais pas autorisé par vous (*chose essentielle*). D'un autre côté j'ignore aussi s'il entre dans vos convenances, *actuellement*, de tirer le ministre d'embarras *pour ses besoins actuels* au moment où vous êtes en train de traiter l'emprunt, et encore pour ne pas lui donner un motif de devenir plus récalcitrant pour le prix de cet emprunt.

M. Greban me dit que le ministre avait en effet écrit le 28 mai à la Société pour que celle-ci eut à vous envoyer les fonds nécessaires pour acquitter les bons, chose que la Société ne pouvait pas faire, parce que le ministre s'y était pris trop tard, et que la Société n'avait pas pour une aussi forte somme d'argent de France ; M. Greban m'engagea donc de dire au ministre d'écrire de suite à la Société pour que celle-ci vous écrivît à son tour afin de s'entendre avec vous pour le paiement de ces bons au 5 juin.

Comme je savais bien que votre lettre du 1^{er} courant ne m'apprendrait rien au sujet de cette affaire, puisque naturellement vous ne deviez pas vous douter que le ministre ne serait pas en mesure pour la liquidation de ces bons, je retournais chez lui après l'arrivée du courrier et lui dit que j'en avais conféré avec M. Greban ; en apprenant cela le ministre me témoigna son mécontentement de ce que j'en avais parlé à la Société, « *qu'il aurait profité du refus de la Société pour s'en faire une arme contre elle, et dire à la Chambre combien la Société Générale était peu portée pour le gouvernement* ». Enfin après une vive discussion, il finit par faire écrire à la Société, pour que celle-ci eut à s'entendre avec vous pour ce paiement.

Quoique le ministre ait désapprouvé ma démarche auprès de la Société, moi je m'en félicite, en ce que par là il ne pourra pas venir déclamer à la tribune contre la Société.

D'un autre côté, dans quelle fausse position n'aurais-je pas été placé, et particulièrement *vous*, car plus tard la Société aurait eu connaissance de cette affaire, et que je ne l'en eusse pas instruit, elle au-

rait pu supposer que vous et moi nous intriguons contre elle. D'un autre côté encore, je pense qu'elle devait avoir connaissance de cette affaire, et que c'est par elle en sa qualité de caissier de l'Etat que la liquidation de ces bons devait se faire en s'entendant avec vous; et ce qui vient d'être fait par mon entremise, je ne doute pas que vous approuverez ce que j'ai fait, du reste j'ai fait entendre raison au ministre et il n'en est plus question aujourd'hui.

Comme j'en suis convenu avec M. Greban, que vous devez naturellement pour ce paiement faire des frais de reports pour être en mesure de payer ces 5 millions au 5 juin, vous demanderez à la Société Générale une commission de un 1/2 % qui sera portée au compte du ministre.

M. Meeus sera ici demain nous lui soumettrons tout ceci *et je me garderai bien de lui répéter les paroles du ministre!*

3 juin 1838

A l'instant je viens d'apprendre que M. Van Praet est revenu hier de Paris: il y a été immédiatement réexpédié; j'ignore pourquoi. Vous l'apprendrez probablement.

5 juin 1838

J'ai vu aujourd'hui le ministre, mais seulement pour nous tenir en haleine. Il m'a rendu votre lettre qu'il a fait voir au Roi; d'après ce qu'il dit, Sa Majesté approuverait ce que lui, ministre, avait fait jusqu'ici.

6 juin 1838

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier à laquelle je me réserve l'honneur de répondre dès que j'aurai vu le ministre; vous aurez vu, par ma lettre d'hier, que je cherche à traîner l'affaire selon vos désirs et je continuerai de la même manière jusqu'à des instructions plus décisives de votre part.

8 juin 1838

La Bourse est extrêmement faible, à cause des craintes que l'on a sur tous les bruits que les journaux répandent et qui n'ont aucune espèce de fondement. Cependant, *la tranquillité est rétablie ici, il n'y a plus de rassemblement.*

13 juin 1838 (particulière)

En attendant de vos nouvelles, j'ai été ce matin voir M. Dujardin qui me paraissait impatient de connaître votre ultimatum; aussi dès que je fus en possession de votre lettre d'hier, je m'empressais d'aller voir le ministre, et lui annonçais l'arrivée de M. Constantin avec vos dernières instructions; j'ai fait cette démarche pour prouver au ministre que vous étiez toujours dans les meilleures dispositions à traiter. Il m'en a témoigné sa satisfaction, et j'attendrai vos instructions.

Vous savez probablement que M. de Brouckère a quitté Paris, car en causant tout à l'heure avec le ministre, j'ai vu une lettre de lui, *qui demandait audience au ministre des finances, j'ignore pour quel motif. Peut-être le saurai-je demain* (1).

25 juin 1838

J'ai vu ce matin M. Meeus: il est d'accord avec vous d'ouvrir la souscription ici le même jour qu'à Paris. Il vous prie seulement de vouloir bien me faire connaître *les conditions que vous adopterez: à quel prix et quel mode de paiement?* se réservant *pour ici* de faire participer à cette souscription les propriétaires d'actions.

Je pense aussi être d'accord avec vous que la souscription sera de *4 millions à Paris, 4 millions à Londres et 4 millions à Bruxelles*. Du reste, veuillez me donner le mode que vous adopterez chez vous, afin qu'il soit suivi ici.

26 juin 1838

On m'a fait entendre à la Société générale que la Banque de Belgique *était fortement intéressée dans l'emprunt*. Je n'ai répondu ni oui

(1) Aucune lettre n'est envoyée entre le 13 et le 25 juin puisque James de Rothschild est venu à Bruxelles pour la signature du contrat. « La conclusion de cette affaire dans ces circonstances, note le ministre de France à Bruxelles, plait à tout le monde à Bruxelles et l'on en veut tirer d'heureux présages pour la solution de la question pendante. C'est sans doute ainsi que l'accroissement du crédit doit s'interpréter ». Il déclare en outre qu'on en a jugé le taux « avantageux » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, f° 183, dép. du 22 juin 1838). Quelques jours après, le même diplomate en félicitait le baron d'Huart « qui en est tout fier: il en oublie presque son Luxembourg » (Id., dép. du 25 juin 1838, f° 185). Le ministre d'Autriche ne se livrait à aucun commentaire (Arch. Vienne, dép. 27 juin 1838). Par une lettre du 27 juin (Paris, Arch. Rothschild), Richtenberger annonçait la cession à la Banque de Belgique d'un intérêt d'un million, capital nominal, dans l'opération. La Société générale recevait le tiers de l'emprunt, au prix de négociation, soit 71 (alors que la Banque de Belgique payait son intérêt 72 1/2) (Paris, Arch. Rothschild). La Société générale accepta tout de suite (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVC, 25 juin 1838). Diverses cessions furent faites à des dirigeants de la Société générale et à quelques hommes politiques.

ni non ; j'ai éludé cette question. Mais si l'on venait à m'en reparler, que dois-je répondre ? Car ils craignent que si réellement la Banque de Belgique est intéressée, elle ne réalise trop vite et gâte le marché.

28 juin 1838

Il y a toujours beaucoup de demandes en emprunt 3 %. Tous les jours des personnes se présentent chez moi pour avoir des titres définitifs : ces demandes sont de 2 et 300 mille francs, comme placement. Je suppose que c'est pour Anvers.

29 juin 1838 (particulière)

Je viens de recevoir votre lettre particulière d'hier et j'ai de suite été voir M. Greban à qui j'en ai communiqué le contenu relativement à l'émission de l'emprunt.

Quant au prix de l'émission on est d'accord avec vous et cela ne souffrira pas d'objections.

M. Meeus étant à la campagne jusqu'à lundi, je ne pourrai rien vous dire jusque là, relativement à la somme à émettre à Bruxelles, mais M. Greban m'a observé que déjà la somme fixée à 4 millions est une somme bien minime, que si on la réduit encore cela ferait un bien mauvais effet ici, et *ferait crier*. Il m'a promis d'en écrire à M. Meeus à sa campagne ; il est possible que nous aurons une réponse demain ou dimanche.

Quant à l'ordre de vente qui vous est donné par la Société Générale, *c'est un ordre réel*. M. Greban vient de me dire, *mais bien confidentiellement*, que ces 53 mille livres sterling appartiennent au ministre des finances, et sont en dépôt à la banque sur l'affaire des 13 millions appartenant au gouvernement des Pays-Bas.

M. Greban m'a dit que le ministre des finances veut vendre ces fonds pour liquider des créances à des particuliers de la province, créances qui proviennent encore de l'affaire de ces 13 millions.

M. Greban, en me disant cela confidentiellement, vous *prie d'ignorer ce que j'ai l'honneur de vous dire par la présente jusqu'à lundi*. Alors je dois en parler à M. Meeus et lui proposer de faire l'affaire en compte à 1/2 avec vous, ce qu'il acceptera probablement ; en attendant vous ne devez pas vous presser de vendre et le faire tout doucement, par petites parties s'il est possible ; d'ici là j'aurai vu M. Meeus ; du reste M. Greban sent parfaitement qu'une aussi forte vente peut faire du tort au nouvel emprunt.

Je viens à l'instant de voir aussi M. Dujardin, et lui ai communiqué le paragraphe de votre lettre relativement à l'impression des obligations ; il m'a dit qu'on commencera à livrer le papier le 11 juillet, et successivement 2.000 feuilles par jour afin d'être prêt conformément à l'engagement pris envers vous par le ministre. Mais M. Dujardin vous prie de tâcher de vous arrêter à une solution définitive, ou plutôt afin que le ministre puisse être prêt à tenir son engagement au jour dit. On est déjà occupé à graver les planches et si vous faites d'autres changements, il faudra recommencer, ce qui nécessairement prendra du temps, de telle sorte que la promesse du ministre ne pourra être tenue, avec la meilleure volonté possible. Voici déjà, pour vous prouver la célérité mise à la confection des obligations, une épreuve du coupon que M. Dujardin m'a chargé de vous soumettre.

27 juin 1838

J'ai de suite été voir le ministre à qui j'ai montré *votre lettre*. Quant au mode de confection des obligations que vous désireriez, le ministre ne peut pas adhérer à votre demande : *la loi s'y oppose*. Il ne peut en aucune manière créer des obligations en rente ; il faut qu'elles soient en capital nominal avec la rente annuelle comme celles du 5 %. Le ministre approuve votre manière de voir en émettant l'emprunt à 73 1/2, en ajoutant que si vous l'émettiez au dessous, cela donnerait matière à raisonner et à penser que vous n'auriez pas une entière confiance en cette affaire.

Quant aux bons royaux, il ne peut pas vous en donner autrement qu'à 3 1/2 % à une année de date, et à 3 % à 6 mois.

Il ne peut non plus les *antidater* parce qu'ils doivent être visés par la Cour des Comptes, et les fonds versés de suite à la Société Générale. Il espère cependant pouvoir vous en donner d'ici à deux ou trois mois. La Bourse est calme, le 3 % était demandé à 74 1/2 les autres fonds restent fermes à la cote.

2 juillet 1838 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus relativement à l'affaire des L. st. 53.000 5 % *belges*. Comme il ne m'a pas dit pour qui était cette vente, je n'ai pas pu lui parler du contenu de votre lettre d'avant-hier *puisque nous devons ignorer que cela vient du ministre* ; mais M. Meeus vous prie de ne plus rien vendre pour le moment ; dans quelques jours il me donnera une réponse sur la proposition de traiter cette opération en

compte à 1/2, en m'observant qu'il y a de très bonnes nouvelles relatives aux affaires politiques.

M. Meeus m'a dit aussi que malgré qu'il était convenu de n'émettre que 4 millions à Paris, Londres et Bruxelles, il vous laisse maîtres de faire ce que vous jugerez au mieux et consent à ce que vous émettiez 5 millions à Paris, 5 millions à Londres et 4 millions à Bruxelles. Comme MM. Barre et de Baillet se rendent à Paris, M. Greban m'a chargé de vous prier de ne leur point parler de l'affaire des L. 53.000 belges.

6 juillet 1838 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 4 courant. J'en ai communiqué le contenu à M. Meeus, qui m'a dit que la Société Générale ne pouvait pas émettre de certificats puisqu'elle ne figure pas au contrat et que ce n'est pas elle qui a contracté, que par conséquent il faut que vous lui envoyiez de suite 4.000 *certificats émanés* de vous. D'un autre côté, M. Meeus m'a dit aussi que la Société ne pourrait pas émettre des certificats en son nom, car cela pourrait nuire à l'emprunt, et qu'il est possible qu'il y aurait des personnes qui ne voudraient pas accepter les titres de la Société; comme aussi d'autres pourraient refuser plus tard les vôtres si on voyait deux sortes de titres.

Il est entendu d'après cela que les versements ne se feront pas à Londres.

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier. Je me suis empressé de la communiquer de suite à M. Meeus qui m'a répondu que ce n'est que d'après votre idée de n'émettre à Paris que 4 ou 5 Millions, qu'il a soumis au conseil le chiffre qui a été pris pour base. Maintenant après avoir vivement discuté et lu votre lettre M. Meeus m'a dit que le Conseil de la banque n'était pas en ce moment en nombre mais qu'il s'en rapportait à vous pour arranger l'affaire le plus convenablement possible, et au mieux des intérêts communs; il vous prie seulement de ne pas trop émettre, il aura soin de faire passer cela au conseil. Il m'a dit aussi que vous n'avez pas besoin de m'envoyer la liste des souscripteurs *mais seulement le chiffre*.

J'ai été ensuite voir le ministre et lui ai remis la traduction et le tableau des 3 coupures que vous désirez avoir. On va immédiatement s'en occuper et vous aurez les épreuves le plus tôt possible.

Quoique dans l'une de mes précédentes lettres je vous disais de la part du ministre de faire disparaître *les 800 francs du capital nominal*, aujourd'hui il vous prie de les laisser subsister car en les retranchant

cela lui occasionnerait trop de difficultés à la Chambre lorsqu'il présentera le contrat, et comme cela ferait des changements dans l'amortissement le ministre vous prie au premier rachat d'amortissement de racheter ces 800 francs, de cette manière tout sera d'accord.

M. Dujardin, qui part dimanche pour Paris (1), vous remettra des épreuves en français ; il causera avec vous relativement aux 53 mille L. st. 5 % que j'ai adroitement mis sur le tapis.

Je me serais fait un plaisir de vous envoyer vos décorations, mais le ministre des affaires étrangères n'a pas d'argent pour les faire confectionner.

7 juillet 1838

A l'instant je viens de recevoir vos diverses lettres d'hier. J'ai de suite été voir le ministre et lui ai remis la traduction, le modèle des coupons et le projet des deux articles additionnels. Les épreuves vous seront envoyées au plus tôt. Quant aux articles additionnels, comme M. Dujardin part demain pour Paris, il s'en entendra avec vous, puisque d'après ce que j'eus l'honneur de vous dire hier, le retranchement des 800 francs ne devant plus avoir lieu, il n'y aura qu'un seul article additionnel à faire. Je n'ai pu voir M. Meeus, il est à la campagne ; j'ai vu un instant M. Greban, à qui j'ai remis le chiffre de votre émission. On a fait aujourd'hui passablement d'affaires en emprunt 3 % de 74 7/8 à 75 ; il y a beaucoup de demandes en primes à 75 1/2 dont une pour deux mois. Veuillez me dire si je dois faire quelque chose.

9 juillet 1838 (particulière)

J'ai vu le ministre. Quant à ce qui regarde l'article additionnel, nous sommes d'accord et comme vous aurez vu M. Dujardin, il s'en entendra avec vous. J'aurai demain une épreuve que je vous remettrai de suite.

M. Meeus n'est pas venu en ville aujourd'hui : il est indisposé. Je me propose d'aller le voir demain matin à sa campagne, de sorte que j'espère pouvoir vous répondre demain sur plusieurs objets contenus dans vos dernières lettres.

J'ai remis à M. Greban les modèles des certificats ; il va les faire imprimer de suite, mais il me charge de vous prier de lui envoyer les 4.000 certificats provisoires dès que vous les aurez, afin qu'on ne puis-

(1) Il venait à Paris pour le calcul de la part de la Belgique dans la dette hollandaise (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 16, f° 209, dép. du 22 juillet 1838).

se pas faire de distinction. Il espère les avoir au plus tard d'ici à 8 jours.

Le ministre des finances à qui je me suis adressé, a eu la complaisance de me remettre un exemplaire du budget de 1838, dans lequel vous trouverez les tableaux des recettes et dépenses, avec des notes de sa main. Il a ajouté un tableau supplémentaire aussi avec des notes qu'il vous prie d'examiner. Quant à une statistique il n'en existe pas. Je vous expédie cet exemplaire sous bande.

Quelques journaux belges ayant fait mention de la marche des troupes prussiennes dites Landwehr vers Venlo et nos frontières, le ministre me charge de vous prier confidentiellement de voir M. d'Arnhem, ambassadeur de Prusse, et M. le comte Molé pour savoir ce qu'il y a de vrai dans ces assertions.

10 juillet 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai été ce matin à la campagne de M. Meeus.

M. Meeus quoique n'étant pas très content de ce que votre émission à Paris soit si forte m'a dit qu'il soumettra demain cette affaire au conseil et il espère la faire passer. Je lui ai sur cela donné toutes les explications possibles selon vos instructions, et il m'a été cependant assez difficile de le contenter ; mais à force de raisonnements, en nous quittant, il m'a promis d'arranger demain cette affaire avec le conseil de sa Banque.

10 juillet 1838

L'emprunt 3 % était aujourd'hui plus faible ici parce qu'il vient plus faible de chez vous, et que le baron Ozy (1) est venu exprès en Bourse pour vendre. Il y avait encore d'autres anversoïses venus également pour vendre. Le courtier Depouhon offre à vendre déjà depuis plusieurs jours aussi pour Anvers, car il fait beaucoup pour cette place. Il m'a donc été impossible de faire quelque chose dans le sens de votre lettre d'hier.

12 juillet 1838 (particulière)

Au reçu de votre lettre particulière d'hier j'ai été voir le ministre et lui ai remis l'épreuve corrigée. Il a voulu m'en donner une autre,

(1) Chef d'une importante maison de banque anversoïse.

mais je lui ai observé qu'il valait mieux la revoir d'après celle que vous venez de m'envoyer, de sorte que demain il m'en remettra une nouvelle avec les corrections faites par vous.

13 juillet 1838 (particulière)

J'ai remis ce matin à M. Meeus la lettre que vous m'envoyâtes pour lui. Je suivrai vos instructions pour tâcher de liquider les cessions particulières faites par vous. Je verrai toutes les personnes que vous m'indiquez.

Je sors à l'instant de chez le ministre des finances il voulait me donner une épreuve, mais elle était si mal faite que je l'ai refusée. Mais demain vous en aurez une qu'il espère sans faute aucune, à ce qu'il dit. Pour distinguer les coupures, le ministre compte faire celles de 30 Fr. de rente couleur chocolat, celles de 60 Fr. en bleu, et celles de 120 Fr. de rente rose pâle. Le ministre m'a encore reparlé du rassemblement des troupes prussiennes, mais il n'a aucune nouvelle. Il croit qu'il n'en est rien, du reste il verra demain le comte de Seckendorff (1) et m'en redira quelque chose.

M. Dujardin partira sous peu de Paris pour revenir ici. *Il a fait un pompeux éloge au ministre du diner qu'il a fait chez Monsieur le baron Salomon.*

14 juillet 1838 (particulière)

Je suis en possession de votre honorée d'hier, et j'ai immédiatement vu le ministre, à qui j'ai donné communication de votre lettre relativement à la marche des troupes prussiennes ; lui-même avait vu M. de Seckendorff qui a dit la même chose.

J'aurai soin de vous remettre une ampliation de la loi du 25 mai 1838 relative à l'emprunt. Le ministre aujourd'hui ne l'avait pas sous la main.

J'aurai soin aussi d'envoyer votre lettre à M. de Meulenaere.

J'ai l'honneur de vous envoyer une nouvelle épreuve qui j'espère,, sera conforme.

Vous remarquerez dans les coupons à l'endroit du texte anglais : *Franckort M. A. de Rothschild and S.* que le mot *Sons* n'a pu être placé en entier la distance n'étant pas assez grande, on substituera par *Œ Sons* ce qu'il y avait *and S.* Cela ne peut pas se mettre autrement.

(1) Chargé d'affaires de Prusse à Bruxelles.

Dans le courant de la semaine vous en aurez une épreuve, le graveur n'ayant pu finir aujourd'hui.

16 juillet 1838 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances et lui ai remis votre lettre concernant les *L. st. 53.000 emprunt belge 5 %*. Il vous répondra demain lui-même ; mais il m'a dit que n'étant pas pressé de vendre, il ne pourra accepter votre proposition.

J'ai causé avec M. Meeus des certificats provisoires. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas prendre d'autres coupures que celles de 1.000 Fr parce qu'on ne traite pas autrement ici, que l'usage n'est pas de parler de *rentes*, et les transactions se font plus facilement ; il en est de même à Anvers.

18 juillet 1838 (particulière)

D'après la seconde j'ai de suite été voir le ministre relativement à l'affaire des *L. st. 53.000 Belges 5 %*. Comme le ministre m'a dit vous avoir écrit hier une *lettre satisfaisante*, je n'ai pas voulu mettre de l'empressement, préférant avant connaître votre réponse, et attendre la présence ici de M. Dujardin, avec lequel je pourrai mieux m'entendre pour la conclusion de l'affaire.

Quoique déjà j'ai causé avec M. Meeus, relativement aux coupures des obligations pour l'engager à faire prendre sur la place de Bruxelles, les obligations plus élevées que celles de Fr 1.000 ou 30 Fr. de rente, je le verrai encore demain et tâcherai de régler cela avec lui au mieux ; du reste, lorsque les titres définitifs se distribueront, il sera facile d'en donner de toutes sortes ; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il en soit ainsi ; et pour les titres provisoires je verrai demain ces Messieurs.

19 juillet 1838 (particulière)

M. Dujardin étant de retour, j'ai été le voir, nous avons causé de l'affaire des *L. st. 53.000 Belges 5 %* mais il ne peut rien me dire encore, le ministre lui ayant fait part de la lettre qu'il vous a écrite et dont il attend votre réponse.

On commencera demain à tirer les titres définitifs, j'aurai une épreuve que je vous remettrai de suite ; et si par hasard il s'y trouvait encore des fautes, on serait quitte pour recommencer à nouveau. Il en a été décidé ainsi pour ne pas perdre de temps.

Tout ce que j'ai pu faire, c'est que la Société Générale acceptera les titres provisoires *moitié en 60 et moitié en 30 Fr. de rente*. Ceux de 120 Fr. ne sont pas à placer pour le moment, jusqu'à ce que les titres définitifs soient émis. Le public est beaucoup trop stupide ici pour qu'il en soit autrement. La preuve en est; dans le temps on a voulu donner des pièces de 5.000 Fr. dans les actions de la Sambre à l'Oise, il a été impossible d'en placer une pièce; il en sera de même pour l'emprunt actuel, mais peu à peu on l'habitue à prendre des pièces de Fr. 120 de rente.

19 juillet 1838

Je suis en possession de votre honorée d'hier mais je n'ai pu exécuter votre ordre de vente en 3 % belge pour la raison *qu'il y avait d'autres ordres ici de Paris pour vendre même à 75 et par parties*. Je m'en suis facilement aperçu et ne voulant pas faire baisser le cours, je n'ai pas même offert. Du reste je suivrai vos instructions en ventes et achats.

20 juillet 1838 (particulière)

Je ne puis rien vous dire aujourd'hui relativement à l'affaire des Ist. 53.000; je n'ai pu rencontrer M. Dujardin. Je ne veux pas de nouveau en reparler au ministre, car vous savez qu'il est assez entêté, et qu'il faut le mener doucement pour en obtenir quelque chose. Je préfère donc tâcher de terminer cette affaire par l'entremise de M. Dujardin. Je verrai MM. Van Praet et Arschtot à leur retour de Paris et suivrai vos instructions à leur égard.

J'ai encore fait aujourd'hui tout ce qui dépendait de moi pour animer notre marché, mais j'avais pour concurrent un M. *Depouhon*, agent de change, qui vendait pour Paris ou pour compte d'Anvers, car je dois vous observer, pour votre gouverne, que lorsque des ordres sont donnés à Anvers, c'est presque toujours au marché de Bruxelles qu'ils s'exécutent et naturellement cela fait beaucoup de tort aux ordres donnés pour Bruxelles. J'aurais pu vendre à 75 mais je crois qu'il n'entre pas dans votre convenance de vendre au dessous de vos cours, ni moi au dessous de votre limite. Voyez à ne pas trop me lier mains pour que je puisse plus facilement exécuter les ordres que vous me donnez.

Je viens vous prier de vouloir bien me dire de quelle manière vous désirez que doit se traiter ici l'emprunt 3 % après le deuxième versement. Les intérêts seront-ils en dehors ou en dedans. M. Meeus, avec qui j'en ai causé, désirerait que cela se traitât comme chez vous, mais je

lui ai observé qu'il n'en était pas ainsi pour le 4 % et le 5 %. Maintenant comme nous avons encore de la marge d'ici au 1^{er} août, j'attendrai vos instructions à cet égard.

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli une nouvelle épreuve revue et corrigée; le ministre me charge de vous prier de vouloir bien me la renvoyer pour que je puisse lui rendre lundi.

21 juillet 1838 (particulière)

J'ai été voir M. Dujardin qui m'a dit d'attendre jusqu'à lundi, le ministre n'étant pas ici aujourd'hui, mais il le verra demain, et il fera tout son possible pour conclure l'affaire des lst. 53.000, si faire se peut. Il m'a d'après cela engagé de ne remettre votre lettre au ministre que lundi.

Quant aux grosses pièces à introduire sur la place de Bruxelles, je ne peux pas y réussir quant à présent et avec la meilleure volonté, mais dès que les titres définitifs seront émis, il sera facile de la faire puisqu'on pourra donner ce qu'on voudra.

J'ai l'honneur de vous informer *pour votre gouverne* qu'il y a ici des spéculateurs qui font des arbitrages avec Londres en emprunt 3 %, c'est à dire acheter ici et vendre à Londres, de sorte que on livrera avec des titres provisoires émis à Paris et Bruxelles. Je vous préviens de cela, afin que vous puissiez en informer votre maison de Londres, si elle doit ou non prendre ces titres.

23 juillet 1838 (particulière)

J'ai remis l'épreuve à M. Dujardin qui la reverra et mettra tous ses soins pour hâter la confection des obligations.

J'ai vu le ministre relativement à l'affaire des lst. 53.000 Belges 5 % : il m'a dit qu'il lui était impossible pour le moment de traiter cette affaire à forfait. J'ai eu beau lui représenter que vous pourriez lui donner des comptes de vente certifiés, je lui ai même offert 1/4 % de plus, rien ne peut le déterminer.

Il m'a dit aussi que si cet ordre de vente vous gênait par rapport à l'emprunt 3 %, vous pouviez le laisser de côté jusqu'à plus tard. M. Dujardin avec lequel j'en avais causé d'avance n'a pas été plus heureux que moi près du ministre et m'a répété qu'il n'y a rien à faire pour le moment qu'à différer cette vente.

24 juillet 1838

Je viens de nouveau vous prier, de la part de la Société Générale, d'envoyer ici aussi vite que possible les titres provisoires, car M. Greban m'a dit ce matin que *plusieurs personnes menaçaient la Société de lui faire des sommations*. Des spéculateurs ont fait des arbitrages avec Londres et doivent y envoyer les titres, et un plus long retard pourrait nuire à l'emprunt. M. Dujardin, que j'ai vu ce matin, m'a dit que l'on travaillait très activement à la confection des titres; à la fin de la semaine il y en aura 3.000 qu'il espère vous seront expédiés à la fin de ce mois.

M. Dujardin m'a dit aussi *confidemment* qu'il partirait la semaine prochaine pour Londres. Il va en mission près de la conférence pour les affaires de la Belgique. Je lui ai offert une lettre d'introduction pour votre maison de ce pays. Je viens vous prier de vouloir bien de votre côté appuyer M. Dujardin auprès de vos neveux. M. Dujardin m'a promis de nous donner de suite les nouvelles qui pourraient nous intéresser.

29 août 1838

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus, relativement à l'affaire de l'échange des belges 5 % contre du 4 %; il m'a fait une réponse dans le même sens que celle que me fit M. Greban et que j'eus l'honneur de vous transmettre par ma lettre particulière du 25 courant. M. Meeus m'a dit qu'il en avait parlé en Conseil Général qui a répondu que cette affaire ne pouvait pas se faire sans autorisation de la Chambre. Comme M. Meeus m'a autorisé de revoir le ministre, j'ai été le voir immédiatement et le ministre prétend que cela peut se faire, que le rapport de M. Fallon n'a rien de commun avec cette opération; maintenant, j'attendrai vos nouvelles instructions.

6 septembre 1838

M. Greban me charge de vous prier de vouloir bien me dire si le compte de l'emprunt 3 % intitulé chez vous *Compte E* marche d'accord avec la Société Générale c'est à dire que puisque par votre contrat avec le ministre vous avez le faculté d'escompter moyennant 4 % d'intérêts, la Société Générale qui a son tour a escompté chez vous *cinq millions* ne doute pas qu'elle doit jouir du même avantage; la personne chargée des écritures n'était pas bien au fait des conditions stipulées entre vous

et la Société, a demandé des explications à M. Greban, qui m'en a fait l'observation.

17 septembre 1838

En l'absence du ministre des finances j'ai vu M. Dujardin et lui ai parlé des Frs. 1.700.000 de bons du Trésor ; il m'a donné l'assurance qu'il appuyerait votre demande auprès du ministre auquel il écrit aujourd'hui, et m'a promis une réponse pour mercredi au jeudi prochain.

19 septembre 1838

J'ai vu M. Dujardin qui n'a pu encore me donner la réponse du ministre relativement aux bons du Trésor, dès que je l'aurai je m'empresserai de vous la communiquer, je l'espère pour demain.

22 septembre 1838

J'ai vu M. Dujardin qui m'a communiqué ce que le ministre lui a écrit relativement aux bons du Trésor. Il ne peut vous en donner qu'à 6 mois à 3 %, ou à un an à 3 1/2. M. Dujardin vous engage de n'en prendre qu'à 6 mois, car d'ici-là il croit que l'intérêt sera augmenté.

28 septembre 1838

J'ai vu M. Dujardin qui m'a dit relativement aux bons du Trésor qu'il fera tout son possible pour vous les faire obtenir tels que vous les désirez. M. Dujardin partira pour Londres dans le courant de la semaine prochaine, dès que le ministre sera de retour.

1 octobre 1838

Le ministre étant de retour, je me suis empressé de le voir relativement aux bons du Trésor. J'ai employé près de lui tous les moyens de persuasion pour l'engager à vous les délivrer tels que vous les désirez, mais il m'a répondu que cela lui était impossible pour le moment, qu'il a actuellement 18 millions en Caisse non employés. M. Dujardin a de son côté fait tout ce qui était possible pour l'engager à accéder à vos désirs, mais ainsi que moi il n'a pu le déterminer.

10 octobre 1838

M. le comte Lehon est à Bruxelles, j'ai été lui faire ma cour. On attend avec impatience le discours du Roi de Hollande qu'il prononcera le 15 courant, jour de l'ouverture des États Généraux.

11 octobre 1838

J'aurai soin de vous remettre le dernier compte-rendu que la Société Générale a présenté à ses actionnaires, si je puis l'obtenir, car la Société ne livre jamais ses comptes-rendus à l'impression.

12 octobre 1838

Le Roi part mardi pour Paris. M. Lehon est parti pour Liège et Aix-la-Chapelle.

16 octobre 1838

A l'instant on me donne connaissance du discours du Roi de Hollande qui est tout à fait insignifiant. Dans le paragraphe de l'affaire belge, *le Roi dit qu'il n'a pas encore reçu de réponse de la conférenec, mais qu'il espère qu'elle sera favorable à la Hollande, qu'il ne peut encore diminuer les charges publiques, mais qu'elles ne seront pas augmentées cette année.*

23 octobre 1838

J'ai vu aujourd'hui M. Greban qui m'a assuré que maintenant le canal de la Sambre à l'Oise est entièrement achevé, et que vers la fin du mois il y aura probablement assez d'eau pour que la navigation puisse commencer de Landrecies à Paris. Il m'a donc chargé de vous engager à *ranimer un peu la spéculation sur les actions de ce canal*, ne doutant pas que lorsque le public sera certain que la navigation est établie, les actions iront à 120. D'après cela si vous croyez m'autoriser de faire quelques achats, veuillez avoir la bonté de me communiquer vos intentions. M. Greban m'a entretenu aussi (quoiqu'en termes généraux) qu'il voyait avec peine l'abandon que vous avez pour les affaires de la Société Générale ou celles sous son patronage, tandis que les actions de la Banque de Belgique et autres sont au moins cotées chez vous et qu'il n'est presque plus question des premières.

27 octobre 1838

J'ai été voir M. Dujardin, qui est de retour de Londres depuis hier soir, mais je n'ai pu lui parler, il était trop occupé avec le ministre. J'espère le rencontrer demain, pour savoir quelque chose des affaires de la Belgique.

29 octobre 1838 (particulière)

J'ai vu M. Dujardin. Il m'a dit que les ministres (en particulier) avaient pris en considération les réclamations relatives à la dette de la Belgique, et il espère qu'il y aura une réduction, mais il ne croit pas que la question générale aura bientôt une solution définitive. Quant à la question du territoire, il commence à comprendre que c'est plutôt une question germanique qui sera décidée par la Diète et non par la Conférence de Londres.

5 novembre 1838

La question belge est toujours dans le même état, il n'y a jusqu'ici rien de nouveau. M. Dujardin est fort occupé avec le ministre pour les comptes du syndicat. Les affaires sont très calmes, on attend l'ouverture des Chambres qui aura lieu le 13 de ce mois.

7 novembre 1838

Malgré la hausse de chez vous sur l'emprunt belge 3 %, il était offert à la bourse de ce jour à 73 1/2. *Ne trouveriez vous pas convenable de m'autoriser à faire quelques achats pour donner un peu de mouvement à ce fonds.*

8 novembre 1838

On attend le discours du Roi à la Chambre, sur lequel on fait déjà mille conjectures les plus absurdes.

12 novembre 1838

La Bourse est sans affaires, on attend l'ouverture des Chambres. On m'a assuré que le discours du Roi sera très restreint. Il dira qu'il maintiendra les droits de la Belgique etc... etc... Du reste, demain je serai probablement à même de vous donner quelques détails.

13 novembre 1838

J'ai l'honneur de vous remettre aussi le discours du Roi aux Chambres. Vous verrez, que le passage qui parle des affaires de la Belgique et de la Hollande, a été vivement applaudi, on m'a assuré que *l'adresse sera vive et énergique*, les députés étant disposés de maintenir leurs droits sur la possession du Limbourg et du Luxembourg. *Ils se disposent en outre de répondre catégoriquement et avec fermeté à l'adresse des Etats Généraux de Hollande.*

14 novembre 1838

Depuis huit jours se trouvent ici MM. J. Ikrine et G. Campbell de Londres avec l'intention de former une banque ; on m'a assuré que ces messieurs sont fortement recommandés par M. Spring Rice que vous connaissez probablement ; on assure qu'ils ont déjà beaucoup de souscripteurs à Londres. Ils doivent par l'entremise de l'ambassadeur Lord Seymour, avoir une audience du Roi et se rendre ensuite à Paris pour s'entendre avec vous relativement à cette affaire. Je vous serai obligé de vouloir bien me dire ce qu'il en est (1).

16 novembre 1838

L'adresse du Sénat a été votée sans discussion, j'espère que celle de la Chambre des représentants sera aussi pacifique. Je cours chez tous les influents pour les engager d'employer à leur tour leur influence près des députés pour que l'adresse soit calme et réfléchie et qu'il n'y ait pas de scandale dans la Chambre.

17 novembre 1838

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint le projet d'adresse de la Chambre, la discussion en est commencée aujourd'hui, mais je ne pense pas qu'elle sera terminée ce soir.

(1) Nous ignorons le départ de cette affaire. Un mémoire non daté déclare que le développement des relations commerciales entre les deux pays exige une grande association. Il s'agissait d'une banque de dépôt, de circulation, de prêt, d'escompte, de commission et de crédit, avec possibilité d'émettre des billets. Le capital était fixé à 25 millions. Le 15 novembre le dossier était transmis au ministre. Le 5 décembre, les fondateurs insistaient sur l'urgence du projet pour soutenir l'industrie et régler le problème de la dette hollandaise (Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, dossier Na 3586).

17 novembre 1838 (cinq heures)

A l'instant on me fait connaître que l'adresse telle que je viens de vous l'envoyer a été adoptée à l'unanimité de 83 membres présents.

18 novembre 1838 (particulière)

Aujourd'hui j'ai été voir *mon monde* pour avoir quelques renseignements et savoir ce que l'on dit et pense. Les ministres belges croient toujours que l'affaire pourra s'arranger avec de l'argent, mais ne réussirait-on pas de cette manière pour la question du territoire à céder ; ils espèrent que cette partie de la question resterait en litige, jusqu'à un temps reculé et que les évènements pourraient en changeant la face des choses laisser le territoire à la Belgique ou à toute autre puissance. De cette manière on gagnerait du temps et on calmerait les esprits qui maintenant ne voient autre chose que de ne pas abandonner cette portion de la Belgique ; on croit ici que cette affaire sera décidée pour le mois de janvier, avant l'ouverture du parlement afin que l'opposition anglaise ne puisse pas critiquer les ministres sur la question hollando-belge.

Les ambassadeurs à Bruxelles sont furieux de la tournure de l'adresse et ne croient pas que la France adoptera le paragraphe où il est question d'elle, d'autant plus que le gouvernement anglais s'est prononcé si fortement en faveur de la Hollande, relativement au territoire ; et ils pensent que la France se hâtera d'applanir cette difficulté avant l'ouverture de ses Chambres pour éviter aussi que l'opposition ne vienne à attaquer les ministres, toujours sur cette question.

21 novembre 1838

Un arrêté royal appelle sous les drapeaux les miliciens de 1837. En d'autres temps on n'y aurait pas fait attention, mais aujourd'hui cette mesure cause quelque inquiétude, déprécie les fonds du pays et les actions industrielles.

22 novembre 1838

On dit que le Roi assez mécontent de l'adresse de la Chambre des représentants aurait donné à entendre à la députation chargée de la lui présenter : « *maintenant, Messieurs, il faut porter l'armée au grand complet, et pour cela il faut de l'argent, beaucoup d'argent, or comme il ne peut être question dans les circonstances actuelles de compromettre*

notre crédit en ouvrant des emprunts, ce sont des impôts, Messieurs, que vous avez à voter ».

D'après ce qu'on m'a assuré, que si la conférence venait à une conclusion de l'affaire hollando-belge, qu'ici on ne céderait pas qu'après avoir été menacé.

23 novembre 1838

En l'absence de M. Meeus, j'ai remis à M. Greban la lettre de M. Davillier. Il m'a dit que dans l'intervalle ce dernier doit avoir reçu une lettre de ces Messieurs qui l'invitent à venir ici pour le 27 courant. Du reste avant son départ M. Doffegnise ira le voir et lui communiquera tout ce qui a été fait dans l'intérêt de la Société ; on serait charmé de voir arriver ici M. Davillier.

L'appel que l'on fait des miliciens n'a rien d'extraordinaire. Cela se fait tous les ans à peu près à la même époque. On a besoin de quelques mille chevaux pour compléter les régiments ce qui occasionnera une demande aux Chambres de quelques centimes additionnels et rien de plus ; du reste on ne croit pas à la guerre ; dans d'autres temps on n'aurait fait aucune attention à ces sortes de choses qui se renouvellent annuellement.

La question belge traînera encore quelque temps et finira un beau jour sans coup férir. Du reste les fonds se soutiennent : ce sont les Anversois qui font la baisse ici, et je crois qu'ils la font aussi à Paris.

24 novembre 1838

Van Praet est parti ce matin pour Londres ; je n'ai pu le voir ; il était trop occupé avec le Roi, et il est monté en voiture immédiatement (1).

D'après les nouvelles d'aujourd'hui, la France aurait demandé à l'Angleterre de coopérer avec elle pour entrer en Belgique enfin de s'opposer à la prise de possession du Limbourg et du Luxembourg par les Prussiens, mais l'Angleterre a refusé. De nouvelles assurances m'ont été données aujourd'hui qu'il n'y a pas de guerre à craindre ; l'Angleterre et la France veulent en finir avant l'ouverture de leurs

(1) Le ministre de France à Bruxelles ignorait le but de la mission. Van Praet lui avait cependant dit que la situation était grave et que le vote de l'adresse avait provoqué une certaine hostilité de la part de l'Angleterre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 32, dépêche du 24 novembre 1838).

Chambres ; les deux ministères étant faibles ne veulent pas être attaqués par l'opposition. Les courriers se succèdent ici très rapidement ce qui fait espérer une prompte solution.

26 novembre 1838

Je n'ai aujourd'hui rien de bien nouveau à vous apprendre relativement à la politique ; je tiens des ambassadeurs que si le ministre de la guerre a demandé de compléter l'armée, ce n'est pas qu'on veuille faire la guerre, c'est uniquement pour profiter des bonnes dispositions de la Chambre *pour enlever son budget* ; et quant au nombre des chevaux demandé, c'est pour remplacer ceux tout à fait hors de service ; le ministre veut profiter de cette occasion, car il est probable que dans trois mois la Chambre ne serait plus dans d'aussi bonnes dispositions et rognerait le budget. J'ai été pour voir le ministre lui-même, mais il était trop occupé, je me propose d'y retourner.

27 novembre 1838

M. Sanson-Davillier est arrivé ce matin en très bonne santé ; il a parcouru à pied le canal de la Sambre à l'Oise : il y a trouvé de nombreuses dégradations qui occasionneront de grandes dépenses. Mais malgré cela il dit que ce sera plus tard une très bonne affaire ; le point important c'est de dessaisir les concessionnaires ; les conférences commenceront demain.

M. Davillier m'a chargé de vous demander si vous êtes bien en règle pour les sommes que vous avez avancées à M. Urbain sur des actions ; comme ce dernier a beaucoup de mauvaises affaires à sa charge, il espère que vous aurez bien régularisé votre créance sur lui par des ventes régulières pour prévoir le cas où il tomberait dans de mauvaises affaires et probablement en faillite.

Le ministre de la guerre a demandé hier à la Chambre un crédit de 3 1/2 millions pour les besoins de l'armée, mais comme vous le verrez par l'exposé des motifs ci-joint, ce n'est nullement pour faire la guerre, mais bien pour profiter des bonnes dispositions *belliqueuses* de la Chambre et faire voter d'emblée son budget ; je verrai du reste le ministre qui ces jours-ci est fort occupé.

28 novembre 1838

M. Davillier rentre à l'instant et me dit qu'ils n'ont eu aujourd'hui qu'une assemblée préparatoire entre les administrateurs ; demain

commenceront les conférences avec les concessionnaires.

Il y a eu hier et aujourd'hui une assemblée générale relative à l'affaire du chemin de fer de la Sambre à la Meuse : on m'a dit que la Société est dissoute.

29 novembre 1838

M. Davillier sort à l'instant de l'Assemblée convoquée à la Société Générale pour entendre les concessionnaires de la Sambre à l'Oise, et leur exposer l'importance de changer l'état actuel des choses ; la discussion a été longue, mais tout s'est convenablement passé ; demain à 1 heure il y a une nouvelle réunion pour entendre les propositions des concessionnaires.

3 décembre 1838

Vous me demandez des renseignements sur la banque anglo-belge qui doit se former ici ; j'ai eu l'honneur de vous entretenir de cette affaire par ma lettre du 14 novembre dernier, et vous priai de vouloir bien me dire ce qu'il en est puisque les fondateurs de cette banque devaient s'entendre avec vous ; du reste la Société Générale ne craint rien de cette concurrence et croit au contraire que cela fera beaucoup de tort à la Banque de Belgique. J'en ai causé hier avec le ministre des finances qui m'a dit qu'il doit se consulter avec le ministre de l'Intérieur. Les fondateurs anglais lui ont soumis une liste où il y a déjà 14 à 15 mille actions de F 500 souscrites en Angleterre avec espoir d'en avoir la moitié ou les $\frac{2}{3}$.

Je causerai avec MM. Meeus et Greban de l'affaire des F. 30.000 de rente 3 % ; ils sont aujourd'hui trop occupés de l'affaire de la Sambre à l'Oise.

M. Davillier partira cette nuit pour Paris et vous apportera les obligations de ces F. 30.000 de suite.

3 décembre 1838 (particulière)

Je profite du départ de M. Davillier pour vous remettre un journal de ce soir dans lequel il est question des affaires de ce pays ; après en avoir pris connaissance j'ai été de suite voir M. Dujardin, pour lui demander ce qu'il en était de cette nouvelle ; il m'a assuré avoir quitté le ministre à cinq heures, et qu'il n'en avait aucune connaissance ; mais il est vrai que les puissances du Nord ont demandé à Lord Palmerston que la conférence s'adressât à la Diète germanique pour

faire exécuter les 24 articles ; la France a formellement refusé et Lord Palmerston sans dire oui a répondu qu'un gouvernement constitutionnel ne pouvait pas aller si vite en affaires.

M. Dujardin m'a du reste promis que si demain matin il y avait quelque chose de nouveau, il me tiendrait au courant, et j'aurai l'honneur de vous en informer par le courrier ordinaire.

3 décembre 1838 (particulière)

M. de Meulenaere ne m'a rien appris de nouveau ; que du reste il n'y a pas de guerre à redouter. Le Roi se trouve toujours dans une fausse position vis à vis des Chambres. Dans son discours d'ouverture les mots *persévérance* et *courage* ont été mal interprétés par les chauds patriotes et cette phrase seule a causé tout ce mouvement.

J'ai été voir l'ambassadeur d'Autriche que je n'ai pas trouvé, et le ministre des finances est trop occupé à la Chambre. Du reste, lorsque j'apprendrai quelque chose de nouveau, je m'empresserai toujours de vous le communiquer.

4 décembre 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'hier soir, j'ai été ce matin aux informations. J'ai vu M. de Meulenaere et lui ai demandé ce qu'il pensait de cet article venant de la Hollande ; M. de Meulenaere n'en croit pas un mot. Mais il m'a dit que la Prusse voulait en finir de la question belge : on craint un soulèvement dans les provinces rhénanes qui sont travaillées par le parti catholique de Malines et de Liège.

Il est *secrètement* question d'un voyage du Roi à Paris, mais ce voyage n'aurait lieu qu'au retour de M. Van Praet de Londres. M. de Meulenaere m'a dit que M. Molé désire vivement la solution de cette affaire.

J'ai revu M. Dujardin qui m'a confirmé ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier soir, qu'un courrier était arrivé de Londres avec des nouvelles toutes opposées, mais que les puissances du Nord persistaient à s'emparer des provinces cédées, que la France s'y opposait et aurait répondu qu'elle regardait cela comme une dérogation au traité du 21 mai ; ce traité entre la France et l'Angleterre stipule que la Hollande ne pourra prendre possession du Limbourg et du Luxembourg qu'après l'arrangement définitif.

M. le comte de Rechberg, que j'ai également vu ce matin, ne

croit pas à cette nouvelle. Si cela était vrai il aurait reçu des lettres de la conférence et M. Van Praet serait de retour. Il craint aussi un soulèvement des provinces rhénanes, mais pas encore pour le moment, *cela n'est pas encore mûr* : c'est pour cette raison que la Prusse a hâte de voir terminer la question belge.

Les lettres d'Amsterdam d'hier disent qu'il s'est fait beaucoup d'affaires ; mais il y a eu baisse de 1/2% sur les fonds hollandais 2 1/2%.

L'ambassadeur d'Angleterre est parti pour Londres, pour affaires de famille.

7 décembre 1838

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances ; comme on avait parlé hier à la Chambre *d'emprunt forcé*, je voulais savoir ce qu'il en était. C'est M. Gendebien qui en interpellant le ministre en avait parlé, mais le ministre dans sa réplique, qui a été approuvée par la Chambre, ne s'en explique à son tour que comme moyen violent auquel on n'aurait recours qu'à la dernière extrémité. Du reste, j'ai l'honneur de vous remettre l'extrait de la séance d'hier.

Le ministre m'a dit au contraire qu'il avait 12 millions en réserve, déduction faite de toutes les dépenses pour le mois de décembre.

Dans le cours de la conversation, il m'a demandé si je croyais que la Banque de Bordeaux était encore dans la disposition de prendre des bons royaux, non qu'il veuille s'engager d'en donner, mais désirant seulement le savoir ; je lui ai répondu que je l'ignorais mais que je vous en parlerai (1).

M. Dujardin m'a encore répété qu'il n'y a pas de guerre à redouter, que tout ce qui se dit à la Chambre ne signifie rien ; du reste il pense que Louis Philippe dans son discours d'ouverture dira quelque chose des affaires de la Belgique ; il croit aussi que cette question sera bientôt terminée.

9 décembre 1838 (particulière)

J'ai été voir M. Greban (M. Meeus n'étant pas ici) il m'a donné sa parole d'honneur que ces ventes ne venaient pas de la Société Générale, qu'au contraire elle vous avait donné ordre de ne plus rien faire pour elle. Je verrai demain M. Meeus à ce sujet. Je soupçonne que ces

(1) La Banque de Bordeaux avait déjà pris, à plusieurs reprises, des sommes importantes en bons du Trésor belge (Cf. Introduction, p. XXV).

ventes peuvent provenir d'Ozy d'Anvers ou de Biré.

Je soupçonne Ozy parce que maintes fois M. Standaert m'a écrit qu'il était vendeur en 5 % de sorte qu'il est bien probable qu'il fait vendre chez vous du 3 % à découvert.

D'un autre côté mes soupçons se portent sur Biré parce que depuis plusieurs jours il vient à la bourse me porter du 3 % et me prédit sa baisse, *et que le 3 % doit tomber au dessous de 70*. Il en était de même du temps du 5 % ou Biré était fort vendeur à découvert, n'ayant à ce qu'il dit, aucune confiance dans les fonds belges. Du reste, je chercherai à découvrir le motif de cette baisse, s'il est possible, et je vous en informerai, mais remarquez bien que par l'émission à Bruxelles de F 120.000 de rente seulement, répartie en tant de monde, il est impossible que toute cette partie puisse être donnée d'une fois entre les mains de M. Chollet; il ne peut donc exister que des ventes à découvert.

M. Standaert, qui était ici aujourd'hui, m'a positivement assuré qu'on lui avait dit que des lettres de Paris annonçaient que c'étaient vous qui faites fléchir le 3 % en vendant pour compte de la Société Générale.

M. Van Praet est arrivé ce matin de Londres, mais je n'ai pu le voir, il était trop fatigué.

Je n'ai pu également rencontrer le ministre des finances; il était au conseil des ministres.

J'ai vu M. le comte de Rechberg qui ne sait rien de nouveau, mais il s'aperçoit comme moi que les esprits commencent à être moins belliqueux depuis quelques jours et qu'on devient plus calme. Il croit que les Belges voudraient faire à Venlo ce que les Hollandais firent à Anvers, c'est à dire ne rendre Venlo qu'après un siège en règle.

10 décembre 1838 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus relativement aux F. 30.000 de rente 3 %, il m'a dit la même chose que M. Greban. Comme il n'avait pas beaucoup de temps, nous devons causer demain plus amplement.

Je sors de chez M. Van Praet et quoiqu'il ne se déboutonne pas facilement et fait un peu le diplomate, il m'a dit qu'il n'y avait pas de guerre à craindre, et que s'il avait de l'argent il achèterait des fonds publics, quoiqu'ils puissent encore tomber, mais que l'affaire belge peut encore trainer jusqu'en février et peut aussi au premier jour être terminée, inopinément. Pourtant il ne peut pas prévoir les événements. Je lui ai demandé si la France adhérerait à l'évacuation du Lim-

bourg et du Luxembourg il m'a répondu que c'était là la question, mais qu'il l'ignorait lui-même : c'est qu'il ne juge pas à propos de me le dire. Ici toute l'affaire ne roule que sur le consentement de la France. M. Dujardin que j'ai vu aussi m'a tenu à peu près le même langage. Les troupes que l'on fait marcher, ce n'est que pour contenter *les patriotes et les criards* ; il m'a répété aussi qu'il n'y a pas de guerre à craindre, *que pour faire la guerre il faut être deux pour se battre.*

M. Dujardin m'a *confidemment* dit aussi, qu'il y a eu aujourd'hui un conseil de ministres où il a été décidé que le ministre de la guerre demanderait à la Chambre un nouveau crédit de 8 millions, ne serait-ce que pour connaître l'opinion de la Chambre *et la contenter*, et pour que plus tard si l'on venait à *céder*, pouvoir dire que l'on a fait quelque chose.

M. Biré comme à l'ordinaire est venu me dire en Bourse que le 3 % avait fléchi parce qu'à votre Bourse on aurait exécuté un coulissier pour F. 42.000 de rente 3 % belge.

11 décembre 1838

J'ai vu M. Meeus qui m'a de nouveau répété que la Société Générale n'avait rien fait vendre à Paris ; elle a bien dans le temps réalisé quelque peu ici lors des cours de 74 et 75.

M. Meeus suppose que c'est la Banque de Belgique parce qu'elle doit couvrir beaucoup de dépôts sur d'autres fonds qu'elle a à Anvers. Ce qui me ferait (croire) que peut être il en est ainsi, c'est qu'elle tire beaucoup sur Paris à vue, au pair ; c'est la cause que je ne puis fournir sur vous d'après votre ordre du 8 courant.

Les lettres d'Amsterdam disent que les fonds hollandais ont repris faveur. On disait à Amsterdam, d'après des lettres de Londres, que l'affaire était terminée.

14 décembre 1838 (particulière)

J'ai de nouveau vu MM. Meeus et Greban qui m'ont redit la même chose qu'hier ; M. Meeus n'est pas disposé pour le moment de faire quelques opérations en 3 % parce qu'il ne sait pas où s'arrêtera la gêne de la Banque de Belgique, gêne qui pourrait peut-être amener une crise sur la place de Bruxelles ; d'un autre côté il n'est pas encore très rassuré sur les affaires politiques, il craint que l'on fasse ici des sottises, et comme on en a déjà fait de grandes, on pourrait en faire encore ; il aurait bien envie d'émettre sur la place 4 à 5 millions pour

acheter des fonds mais il craint que ce ne soit qu'une demi-mesure. C'est pour cette raison qu'il préfère encore attendre et voir la marche des évènements ; car si l'on doit faire quelque chose il faut le faire avec succès.

M. Greban m'a dit que M. Meeus paraissait assez inquiet de la tournure que prend la position des affaires et cette inquiétude lui est encore plus suggérée par ses collègues de la Chambre.

M. Greban personnellement ne pense pas de même et voit tout cela moins en noir. Je suis assez de son avis. Il m'a dit aussi qu'il est entièrement convaincu que la Banque de Belgique est très gênée ; toutes ses actions industrielles sont très dépréciées ici ; il y en a qui sont de 25 à 60 % de perte.

J'ai vu M. Van Praet, qui *diplomatise* toujours, il m'a dit que les affaires n'étaient pas encore entièrement terminées qu'il faut attendre tout du temps. Deux députés M. Metz et le comte d'Ansembourg vont se rendre à Paris pour leur compte particulier, ils vont chercher un appui dans l'opposition française pour les soutenir dans la question du territoire. M. Dujardin que j'ai vu m'a dit la même chose, excepté que ces deux députés veulent chercher par l'appui de l'opposition à renverser votre ministère, afin que la France envoie des troupes pour soutenir l'intégrité du territoire. Aujourd'hui à la discussion du budget des affaires étrangères, un député M. Gendebien a interpellé le ministre, mais celui-ci a répondu que les négociations se poursuivaient activement, mais que les bruits qui couraient depuis quelques jours, n'étaient aucunement officiels, que rien d'officiel n'était parvenu au gouvernement, et qu'il ne pouvait encore faire aucune communication ; le budget de ce ministère a été voté.

Les 3 1/2 millions que le ministre de la guerre avait demandés pour frais de remonte, etc., ont été votés aussi par acclamation.

Le comte de Rechberg me dit toujours que tout est fini, que tout ce que l'on fait maintenant ici n'est que fanfaronnade, que la mission de M. Desage à Londres n'a rien de diplomatique. Du reste, le ministère est devenu plus calme ; les 8 millions pour frais de guerre que l'on se proposait de demander ne le seront pas, cela est ajourné.

15 décembre 1838 (confidentielle)

Je n'ai rien de neuf à vous communiquer en politique ; les deux députés dont je vous parlai hier sont partis *pour intriguer à Paris, mais sans mission officielle*. J'ai vu mon monde diplomatique, mais tous

me disent que maintenant il faut attendre le discours du Roi Louis Philippe; je vous serai infiniment obligé, Messieurs, de vouloir bien s'il vous est possible m'en envoyer quelques exemplaires par le courrier de lundi.

J'ai vu ce matin M. Meeus, il n'est pas encore disposé à faire quelque chose en 3 %. Il dit qu'il préfère avoir pour le moment de *grandes réserves en écus*; il prend des mesures fort sages; parce que si cette incertitude politique durait encore longtemps, il craint une crise inévitable, qui serait produite par la Banque de Belgique, qui se trouve fortement gênée.

M. Meeus vient à l'instant me raconter *bien confidentiellement* ce qui s'est passé aujourd'hui entre la Société générale et la Banque de Belgique.

La Société Générale et la Banque de Belgique sont mutuellement convenues de prendre en paiement leurs billets et de les échanger lorsqu'elles en ont un certain nombre. Ce matin la Société a envoyé à la Banque de Belgique pour échanger 400.000 F. de billets de cette dernière, soit contre des billets de la Société, soit contre des écus. La Banque de Belgique a refusé en disant qu'elle les échangerait mardi. La Société a renvoyé une seconde fois, mais elle a éprouvé le même refus (1).

M. Meeus a de suite voulu défendre de prendre dorénavant les billets de la Banque de Belgique; car il dit que cette Banque gardera tous les billets de la Société, s'en fera une réserve et lancera les siens qui naturellement viendront tous à la Société Générale, de sorte que

(1) Sur le refus du gouvernement, communiqué dans la matinée du 17 décembre, de venir la secourir, la Banque de Belgique décida de suspendre ses paiements. Pour éviter des troubles, sur la demande du gouvernement, la Société générale annonça qu'elle garantissait les dépôts à la Caisse d'épargne attachée à la Banque de Belgique (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVC, 17 décembre 1838). Les diplomates étrangers se hâtèrent de prévenir leur gouvernement. Le ministre de France déclarait : « la ville est dans une prodigieuse agitation ». Il indiquait que la Société générale tenait, mais que la crainte était entrée dans tous les esprits. (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, dép. du 17 décembre 1838, f° 77) Il venait d'ailleres de signaler une baisse persistante des fonds publics, la langueur du commerce, la cherté des grains et le resserrement des capitaux (od., dép. du 17 décembre 1838, f° 73). Le comte de Rechberg notait à Metternich que cette suspension ruinait « en partie le petit commerce de Bruxelles ». Il ajoutera, quelques jours plus tard : « la prospérité était une fiction », et accusera une spéculation déréglée (Arch. Vienne, dép. des 17 et 23 décembre 1838). A Paris, le *Moniteur universel* annonça la chose le 20, exprimant l'avis que le gouvernement belge devait prendre des mesures. Le 21, il citait un journal belge pour annoncer que l'événement avait été totalement imprévu : on en accusait l'incertitude politique et, aussi, le trop grand développement des affaires de la Banque. Il signalait cependant les bruits qui courraient sur une manœuvre possible de la Société générale. La suspension de la Banque de Belgique provoqua une ruée sur les dépôts faits à la Caisse Laffitte qui dut publier un communiqué affirmant qu'elle n'était absolument pas compromise par ce désastre.

s'il arrivait un évènement à l'autre Banque, celle-ci serait fortement compromise. Sur cela j'ai observé à M. Meeus que s'il prend des mesures aussi rigoureuses, il pourrait hâter la déconfiture de la Banque de Belgique, qu'il est prudent d'attendre encore, qu'enfin il augmenterait le nombre de ses ennemis et ceux de la Société Générale qui ne manqueraient pas de rejeter tout le blâme sur lui, etc. M. Meeus a approuvé mon raisonnement et attendra jusqu'à la semaine prochaine.

Comme vous avez les intérêts des coupons de la Banque de Belgique bientôt à payer, je me suis hâté de vous instruire de tout ce qui se passe *pour votre gouverne* : me réservant de vous en dire davantage une autre fois, l'heure du départ du courrier me presse.

16 décembre 1838 (confidentielle)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier à la hâte et vous entretenais de la position de la Banque de Belgique. J'ai continué ce matin mes démarches près de M. Meeus ; il a aujourd'hui une audience du Roi pour se concerter et savoir de quelle manière il doit s'y prendre pour l'échange des billets de cette Banque. M. Meeus est très inquiet et très embarrassé, ne sachant jusqu'à quel point peut aller cette crise, et jusqu'à quel point aussi le ministre des finances s'avancera avec la Banque de Belgique ; il m'a fait remarquer aussi que cette banque a accepté beaucoup de fonds en dépôt de particuliers à Anvers, et maintenant ces personnes lui tombent à la fois sur le dos et demandent le remboursement. Pour prévenir et prévoir tout évènement, M. Meeus m'a engagé d'envoyer dans le courant de cette semaine, à M. Sichel un million de florins de fonds hollandais pour les déposer à la Banque d'Amsterdam, et il sera probable que j'engagerai M. Sichel à vous faire des remises sur Paris ; par contre, la Société Générale nous demandera des pièces de cinq francs. Il est possible aussi qu'elle se décidera de faire plus tard un autre envoi d'un million de florins. Demain cette affaire sera proposée et discutée en conseil, et entre temps M. Meeus aura vu le Roi (1).

Mon opinion est qu'il vaut mieux dans vos intérêts que la Société Générale dépose des fonds hollandais à Amsterdam que de faire vendre du 3 % belge, pour vous à Paris.

(1) Dans sa séance du 15 décembre, la Société générale avait décidé de continuer à accepter provisoirement les billets de la Société générale : elle en aura pour 641.040 francs au moment de la suspension. Le gouverneur avait été appelé par le gouvernement pour se concerter au sujet de la Banque de Belgique qui avait communiqué son état de situation. Aucune décision ne paraît avoir été prise le Dimanche 16. (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVC, 17 décembre 1838).

J'ai fait aujourd'hui ma revue politique. M. Van Praet m'a dit qu'il n'y a pas de crainte à avoir, mais il faut du temps et de la patience ; il ne pense pas que Louis Philippe dira grand chose dans son discours de demain relativement à la question belge. MM. de Rechberg et de Seckendorff, que j'ai vus, pensent à peu près de même, que l'affaire se terminera, mais qu'il faut donner le temps aux patriotes de se calmer un peu, et en effet ils commencent déjà à devenir plus réfléchis et à voir les affaires dans un autre jour. Le plus chaud partisan pour le maintien du territoire est le *comte de Mérode* l'un des chefs du parti catholique, c'est lui qui dirige M. de Theux, ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre des finances ni M. Dujardin ; ils ont eu TE DEUM, pour l'anniversaire du Roi.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un article extrait du journal ministériel l'Indépendant de ce jour relatif à la Banque de Belgique.

17 décembre 1838

Depuis quelques jours vous avez vu par mes lettres la position de la Banque de Belgique. *Elle vient de refuser le remboursement de ses propres billets contre des écus en prétextant qu'elle attend de l'argent de Paris* ; comme il est probable que cette nouvelle sera connue à Paris par courrier, je m'empresse de vous la faire connaître de même, afin que vous ne preniez pas de billets de cette Banque (1).

Je vous adresse en outre une annonce qui va paraître dans tous les journaux, elle relate la convention faite aujourd'hui entre le ministre des finances et la Société Générale.

(1) La Banque de Belgique présenta les choses un peu différemment, si bien qu'il est difficile de démêler s'il n'y eut qu'un accident rendu plus tragique par la situation risquée de la Banque de Belgique, ou si la Société générale provoqua par des demandes répétées la suspension de sa rivale. Dans le rapport présenté aux actionnaires à l'assemblée générale du 28 février 1839, la Banque de Belgique déclare que des bruits répandus à dessein provoquèrent des demandes de remboursement. Comme la Société générale et la Banque de Belgique avaient convenu de l'échange de leurs billets, ou du remboursement si l'échange n'était pas possible, la Société générale demanda un échange de 1 million le 4 décembre, d'un million deux cent mille francs le 10 décembre, et s'apprêtait donc à continuer. La Société générale répliqua que les bruits n'étaient que l'expression d'une défiance du public vis à vis de la Banque de Belgique. Le Samedi 15 décembre, la Société générale fit présenter pour échange 300.000 francs de billets. Le caissier répondit qu'il n'avait pas le temps et pria l'employé de la Société générale de repasser le lundi suivant. Malgré de pressantes insistances, il dut repartir et avertit ses chefs. On le renvoya alors avec tout ce que la Société générale avait de billets de la Banque de Belgique, soit 462.000 francs qui furent également refusés (Bruxelles, AGR, Archives de la Sté générale, note non daté, doss. 169 à 171).

M. Meeus me charge de vous prier d'avoir la complaisance de faire insérer dans plusieurs journaux de Paris, surtout dans les journaux ministériels, un article qui portera que la banque qui vient de suspendre ses paiements est la *Banque de Belgique, établie depuis 1835 et dont la capital est de 20 millions de F, qu'elle n'a aucun rapport avec la Société Générale ancienne, banque établie depuis 1822 dont le capital est de 110 millions de francs, et une réserve de 20 millions.*

Voilà ce qu'on désire que vous fassiez connaître à tous les agents de change, au public, etc. Comme on sait que vous êtes en grandes relations avec la Société Générale, M. Meeus trouve qu'il est urgent de faire connaître de suite ce qui se passe.

M. Greban me charge aussi de vous prier qu'au lieu d'envoyer à la Société des effets sur Bruxelles et Anvers, de leur envoyer des pièces de cinq francs.

Comme le temps me presse et que je veux hâter l'arrivée du courrier je me réserve de vous donner des détails par la poste ce soir.

J'ai été voir le ministre de l'intérieur pour m'entretenir avec lui relativement à cette affaire; je vous en reparlerai plus tard. M. de Theux me dit qu'il n'y a rien de perdu, qu'il faut seulement 3 à 4 mois de temps pour se liquider.

Voici l'affiche de la Banque de Belgique.

M. de Brouckère est parti pour Paris; M. Decock administrateur a la signature.

A l'instant arrive l'associé de M. Amet, agent de change, en apprenant cette nouvelle, il s'en retourne à Paris en toute hâte, tout le monde court depuis ce matin pour faire encaisser ses billets de banque à la Société Générale, mais elle paie à bureau ouvert.

17 décembre 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre de ce matin par courrier extraordinaire. Je viens de chez M. Meeus. Beaucoup de personnes se sont présentées à la Société Générale pour demander le paiement de ses billets de banque qui comme vous le pensez bien sont payés à bureau ouvert. La Société vous a écrit aujourd'hui et vous demande de lui envoyer journallement 400 mille francs au lieu de 200 mille pour avoir beaucoup d'écus disponibles. La Société ne veut pas payer en pièces de 10 florins et M. Meeus se propose de vous faire un envoi de quelques millions en pièces de dix florins pour déposer à la Banque.

L'agitation est grande ; le monde s'est porté en foule à la Banque de Belgique pour demander de l'argent contre ses billets, cependant tout est tranquille. Voici Messieurs l'état de situation affiché par la Banque de Belgique, reproduit par le journal du soir dont je vous remets l'extrait.

Biré sort de chez moi et dit qu'il ignorait la situation de la Banque *et se trouve ruiné* ; ce sont ses propres expressions. Aussitôt que j'ai appris ce matin cet événement, je me rendis de suite chez le ministre de l'Intérieur : il m'a dit que lorsque la situation de la Banque lui a été connue, le ministère a offert de venir à son secours, en lui donnant 4 millions, ce qui ne suffisait pas ; il en fallait 8 pour faire face à ses remboursements, en outre il lui fallait une forte somme pour revirement de caisse. Le ministère ne pouvant prendre chose pareille sur lui, l'évènement a eu lieu, il fallait sauter. M. de Theux blâmait beaucoup l'administrateur de cette banque pour n'avoir pas pris depuis longtemps des mesures plus efficaces. Il m'a dit aujourd'hui, ce que j'eus déjà l'honneur de vous écrire, que les Anversois étaient tout d'un coup tombés sur le dos de la Banque de Belgique et demandaient le remboursement des fonds divers déposés par elle. Du reste le ministre m'a dit que, d'après son bilan, elle pourra se liquider sans faire perdre quelque chose mais il faut 3 ou 4 mois de temps parce qu'elle a beaucoup de fonds qui sont dépréciés dans ce moment et qu'elle a besoin de réaliser (1).

En politique je n'ai pu voir seulement que M. Dujardin. L'évènement d'aujourd'hui ne m'a pas permis de voir d'autres personnes. M. Dujardin m'a dit *confidentiellement* qu'il venait d'arriver une lettre de M. de Montalembert qui dit que les deux députés partis pour Paris ne réussiront nullement près de l'opposition française qui ne veut en aucune manière se mêler des querelles relatives à la question du territoire. Comme je vous le disais ce matin, M. de Brouckère est parti probablement pour Paris ; des personnes m'ont assuré que c'était lui qui a fait vendre à Paris depuis quelques temps, parce qu'on dit qu'il connaissait la situation de sa Banque.

(1) Le ministre de France annonça, le 18, ce « grand malheur ». Il signalait que pour éviter des troubles dans la population ouvrière et sur la demande du gouvernement la Société générale avait garanti le paiement des sommes déposées à la caisse d'épargne de la Banque de Belgique. Il ajoutait qu'on pensait que la Société générale n'avait rien à craindre : « elle est d'ailleurs très prudemment dirigée par M. Meeus » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 78, dépêche du 18 décembre 1838).

18 décembre 1838 (particulière)

Depuis mes diverses lettres d'hier tant par courrier extraordinaire que par la poste, je suis en possession de votre honorée de même date. Quant aux affaires de la Banque de Belgique, mes lettres d'hier sont la réponse à la vôtre.

Je communiquerai à M. Meeus ce que vous me dites, relativement aux affaires en général.

M. Meeus est toujours disposé à faire des dépôts en Hollande ; j'appuie fortement cette mesure, préférant qu'il fasse des dépôts de fonds publics à Amsterdam, que d'envoyer de l'or à Paris, cependant il ne prendra cette mesure qu'à l'extrémité pour avoir ici beaucoup d'écus. La Société a 7 millions d'écus à Anvers, elle a aussi plusieurs millions à Gand ; elle fait venir tous les jours un million en espèces pour parer à tout événement. Hier dès que la déconfiture de l'autre Banque a été connue, on s'est porté en masse à la Société Générale pour échanger ses billets contre de l'argent, on a payé tout ce qui s'est présenté. Aujourd'hui, cela a continué, mais à midi il n'y avait presque plus personne ; demain cela continuera peut-être, ensuite on n'y pensera plus, la crise sera calmée, et la confiance renaîtra, car les mesures prises par la Société Générale ont fait le meilleur effet, il n'y a plus aujourd'hui autant de crainte qu'hier et ainsi de suite.

J'ai été voir les ministres, mais n'ayant pas trouvé celui des finances qui est allé à Laeken travailler avec le roi, j'ai causé longuement avec M. de Theux, et l'ai engagé fortement à prendre des mesures efficaces pour ne pas prolonger plus longtemps la crise produite par la crise d'hier et chercher à porter remède au malheur qui accable surtout les personnes qui ont des engagements à remplir de suite et qui n'ont malheureusement que des billets de la Banque de Belgique à donner. Le ministre m'a fait une assez sotte réponse en me demandant de lui indiquer un moyen ; je lui ai répliqué que c'est une affaire délicate, qu'on ne peut saisir de suite, qu'il faut de la réflexion, etc. Du reste, il y aura ce soir conseil des ministres relativement à cette affaire ; dans ce conseil on agitera la question et on décidera si la Banque de Belgique reprendra successivement ses affaires, soit aidée par le gouvernement ou par tout autre moyen.

M. Dujardin, que j'ai vu en sortant de chez M. de Theux, m'a dit à peu près la même chose, en me demandant : « *Si on avait l'intention de remettre la Banque de Belgique à flot, vous voulussiez y coopérer pour quelques millions ?* » J'ai répondu brièvement et vaguement, qu'en-

suite les ministres m'en parleraient officiellement afin de vous faire communication à ce sujet.

Voici quelques réflexions que je me permets de vous soumettre. Serait-il dans vos intentions de laisser subsister *une seule banque à Bruxelles, c'est à dire la Société Générale*? S'il en est ainsi n'est il pas à craindre de donner trop de puissance à M. Meeus?

D'un autre côté si vous coopérez au rétablissement de la Banque de Belgique, qui bien entendu serait dirigée par un autre personnel administratif, n'est il pas à craindre aussi que M. Meeus soit jaloux de votre coopération, et que cela n'amène du refroidissement entre vous et lui?

Je ne fais qu'effleurer ces deux questions qui sont à examiner, et pour le reste votre sagesse et vos lumières y suppléeront.

19 décembre 1838 (particulière)

Sans doute que M. Lehon sera venu vous voir, car je puis vous dire confidentiellement qu'il a deux millions à rembourser à la Banque de Belgique, pour une affaire de houillère qui appartient à sa famille (Mosselman).

S'il ne vous en parle pas, veuillez aussi n'en rien lui dire.

J'ai communiqué à MM. Meeus et Greban le contenu de votre lettre du 17 courant. M. Greban m'a dit que tout ce que la Société veut faire venir de Paris comme ressources extraordinaires est tout au plus 6 millions pour être largement en mesure en cas d'événement. Aujourd'hui on est beaucoup plus calme pour le remboursement des billets de banque de la Société Générale, les paiements ont été assez minimes; malgré cela MM. Meeus et Greban me chargent de vous prier de continuer vos envois de 400 mille Francs par jour.

M. Meeus m'a *confidentiellement* observé qu'il a bien attentivement examiné le bilan de la Banque de Belgique dans lequel est porté un million environ pour payer à Paris les intérêts des actions qui y sont maintenant pour la plus grande partie. M. Meeus m'a en conséquence chargé de vous engager de bien consulter avant de payer car la Banque de Belgique vient d'obtenir un sursis de trois mois et on pourrait ensuite vous faire payer deux fois les intérêts (1).

(1) Le ministre de France craignait les répercussions industrielles de cette crise, et en particulier le chômage. Il notait l'aide sollicitée du gouvernement par la Banque de Belgique et le délai de trois mois offert par les créanciers (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f° 80, dépêche du 19 décembre 1838).

M. Dujardin m'a aussi confidentiellement dit que M. Cockerill se trouvait très compromis avec la Banque de Belgique et comme c'est un *panier percé*, le gouvernement sera obligé de venir à son secours s'il ne veut pas laisser 5.000 ouvriers sans ouvrage. On attend Cockerill demain ou après.

Les uns disent que de Brouckère est parti, les autres qu'il est ici malade, d'autres enfin qu'il est à Liège.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint l'extrait du journal *l'indépendant* dont je sou mets le contenu à votre attention.

En politique je n'ai rien à vous dire. Je n'ai pu voir M. Van Praet qui est avec le Roi à Laeken, mais j'ai vu M. Connay qui m'a dit que du 10 au 15 janvier les affaires de la Belgique seront terminées.

19 décembre 1838

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances. Nous nous sommes entretenus fort longuement de la Banque de Belgique. Le gouvernement a l'intention de secourir cette Banque afin d'arrêter les funestes effets de cette crise qui en se prolongeant davantage pourrait avoir les résultats les plus fâcheux pour le pays; à cette fin il vous propose de vous donner pour trois à quatre millions de bons royaux à un an de date et à 4 1/2 % d'intérêts avec un demi pour cent de commission.

Sans prendre d'engagement, j'ai répondu au ministre que l'argent devenait rare à Paris, et que les événements de Bruxelles le ferait resserrer encore davantage que vous les prendriez peut-être à 5 % et 1/2 % de commission et que dans tous les cas s'il ne voulait pas faire connaître le taux de l'intérêt on pourrait mettre cet intérêt en dehors. Veuillez donc me dire de suite vos intentions par une lettre ostensible que je pourrai lui montrer.

Le ministre m'a fait entendre que le Roi et le gouvernement verront avec plaisir votre coopération à arrêter le crise produite par la Banque de Belgique.

20 décembre 1838 (particulière)

Je suis bien peiné des reproches que vous me faites, qui je pense sont loins d'être mérités, puisque vous avez vu par mes lettres de la semaine passée, que je vous tenais parfaitement au courant de la position de la Banque de Belgique. Il est vrai que nous étions loin de nous attendre que sa déconfiture serait aussi prompte et si subite, car je puis vous assurer que dimanche soir, après le départ de ma lettre,

il n'en était pas encore question. Le conseil des ministres est resté en délibération jusqu'à 5 heures du matin et ce n'est que dans la matinée que cela a été décidé ; on me fit demander à la Société Générale pour me communiquer cette nouvelle ; j'ai du courir chez l'un et chez l'autre avant de vous donner une connaissance exacte de ce qui se passait ; tout était sans dessus dessous, difficulté d'avoir des courriers, difficulté d'avoir des chevaux, le temps de vous écrire, etc., ce qui a fait que je n'ai pu expédier mon courrier que vers deux heures, et s'il a mal été, la faute ne peut m'en être attribuée, je l'avais assez stimulé. Remarquez aussi qu'il est maintenant presque impossible de se procurer des courriers, il n'y en a plus, tous ont pris d'autres états, car dans celui-ci il n'y a plus rien à faire.

Nous étions si loin de nous attendre à cette subite catastrophe que M. de Brouckère, deux jours avant, avait reçu un secours de 500 mille francs du ministre et assuré ce dernier *que maintenant sa Banque pouvait marcher* ; lui-même dimanche soir ne connaissait pas sa position.

Je viens de voir M. Meeus et lui ai donné connaissance de votre lettre d'hier ; il m'a chargé de vous dire que vous recevrez ou que vous aurez déjà reçu 14 à 1500 mille francs qu'une maison de Paris doit vous remettre pour des remises venant de la Hollande. M. Meeus n'a pas été très content du contenu de votre lettre. Il est comme vous absorbé par toutes les affaires du moment. Il m'a dit que c'était vous qui demandâtes à lui faire des remises, que si la catastrophe de la Banque de Belgique n'était pas arrivée, il n'en aurait pas momentanément un si grand besoin et que ce n'est que par prévoyance qu'il accepta vos offres, pour ce que la Société a en compte chez vous, et qu'une demande émanée de vous à la Banque de France de 8 à 10 millions ne doit pas l'effrayer, puisqu'il y a 15 jours elle avait 180 millions dans ses caisses. M. Meeus dit aussi que si la Société générale voulait s'adresser à d'autres personnes à Paris, dans peu de jours elle aurait 8 à 10 millions dans sa caisse et sans produire le moindre effet chez vous ; mais comme vous êtes unis d'amitié, il ne veut rien avoir à faire avec d'autres qu'avec vous ; surtout dans des circonstances pareilles où vous lui témoignâtes de l'aider dans toutes les mesures qu'il voudra prendre. Il a ajouté : si je ne m'adresse pas à des amis, à qui dois-je donc m'adresser ?

Je vous engage à lui écrire particulièrement, car je vous avoue que je l'ai trouvé après l'arrivée du courrier, sous l'impression probable de mauvaises nouvelles, de très mauvaise humeur et mal disposé. Je

le reverrai demain, il sera plus calme et nous causerons. Je l'ai engagé tous les jours à mettre à exécution le projet d'envoyer de l'or à Paris, il me répond comme il me l'a dit le premier jour qu'il ne mettra ce projet à exécution qu'à l'extrémité et je suis bien loin de l'avoir détourné de ce projet.

Ce que je me suis permis de vous dire par ma lettre du 18 quant à l'existence de la Banque de Belgique, *c'est une idée de vous à moi et rien de plus*. Vous pouvez être persuadés que je suis et resterai toujours dans la plus profonde neutralité.

21 décembre 1838 (particulière)

On a nommé hier les nouveaux administrateurs de la Banque de Belgique. M. Mettenius (1) a été nommé par les créanciers à l'unanimité ; il a d'abord refusé mais d'après les vives instances du Roi, il a accepté. On lui a adjoint MM. Decock et Deswerte administrateurs de cette Banque (2). Le bruit courait à la Bourse qu'il existe un projet de fondre la Banque de Belgique avec celle dite *Anglo-belge*, dont il était dernièrement question ; on assure que ce projet aurait l'assentiment du Roi et du gouvernement, je serai à même de vous dire demain ce qu'il en est (3).

Ce matin M. Meeus paraissait très contrarié de n'avoir reçu de vous aujourd'hui qu'un envoi de 200 mille francs. Il vous prie, d'après vos promesses, de vouloir bien lui continuer vos envois journaliers de

(1) Mettenius (J. J. G.) était commissaire à la Société générale de 1823 à 1829, puis il avait été administrateur de la Banque de Belgique et de la fabrique de fer d'Ougrée, filiale de la Banque de Belgique.

(2) Le ministre de France fait part des bruits qui attribuent à de Brouckère une large responsabilité dans la suspension de la Banque de Belgique : « homme de caractère, de talent, mais esprit ardent et aventureux ; il acceptait des affaires que la Société générale trouvait mauvaises et patronnait des établissements que celle-ci ne jugeait pas viables. Il ne savait pas s'arrêter, même devant une crise politique ». Il ajoutait : « l'existence d'une banque nationale dans ses éléments, rivale de la Société générale entachée dans l'opinion d'orangisme et regardée comme encore hollandaise, était généralement désirée. Encouragée, elle eut pu être fort utile ». Il notait que la Banque de Belgique était « presque autant française que belge. Il déclarait voir avec quelque inquiétude le succès « d'une puissante société anglo-belge qui serait prête à la remplacer » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f° 87, dépêche du 21 décembre 1838).

(3) Les fondateurs de la banque anglo-belge écrivaient au Roi, le 21 décembre, pour montrer combien la crise rendait urgent le succès de leur entreprise (Bruxelles, Arch. Aff. étr., sociétés anonymes, Na 3586). Le ministre belge à Londres, Van de Weyer, estimait que cette entreprise bloquerait tout autre fondation de banque en Belgique et que le gouvernement belge se trouverait à la discrétion de banquiers étrangers, surtout si le gouverneur du futur établissement était anglais (Bruxelles, AGR, papiers Van de Weyer, lettre au Roi du 28 décembre 1838).

400 mille francs, par moitié aux deux Messageries. Il dit que dans ce moment, il veut prendre toutes les mesures possibles en cas d'événement ; il craint aussi pour Cokerill qui branle dans le manche, et d'après cela craint le contre coup, si cela arrivait ; c'est pour toutes ces raisons réunies qu'il veut être en mesure et compte sur votre coopération et sur votre amitié.

A l'instant je reçois votre honorée d'hier, vous aurez vu par ma dernière que je vous annonçais que l'on verserait chez vous une somme de 1.500 mille francs pour compte de la Société Générale. Vous l'annoncer plus tôt m'aurait été impossible puisque M. Meeus ne me l'a dit qu'hier. Du reste ce sont de ces choses que je puis toujours ignorer le Société ne me rend pas compte de toutes ses opérations, et celle ci n'aurait eu aucune importance si elle ne venait pas dans les circonstances actuelles. M. Greban que je viens de voir à l'instant, ne le sait lui-même que depuis hier. Ce sont des fonds qui étaient disponibles depuis longtemps et qu'on vient de retirer pour les verser chez vous. Il m'a été impossible de rencontrer M. Mettenius aujourd'hui, je le verrai d'ici à demain et suivrai vos instructions.

Il m'a été également impossible de rencontrer le ministre des finances, il est à la Chambre, mais M. Dujardin vient de me dire *que le gouvernement ne vous garantira pas le paiement des intérêts sur les actions de la Banque, et il croit que vous paieriez mal en payant, même si vous en receviez d'avance les fonds.*

Je verrai ce soir ou demain les ministres et j'aurai l'honneur de vous donner demain de plus amples détails.

M. Dujardin m'a chargé de vous dire aussi que le gouvernement est venu au secours des industriels de Liège, *Mr. Cockerill y compris*, en payant d'avance toutes les commandes faites par lui. Cette mesure produira un très bon effet en ce que cela met de l'argent en circulation.

22 décembre 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai vu M. Mettenius. Je n'ai pu le trouver qu'en plein conseil de la Banque de Belgique. M. de Brouckère y était aussi. La Banque vous écrit aujourd'hui et va faire annoncer dans les journaux de Paris qu'on ne payera pas le coupon jusqu'à nouvel ordre.

Quant aux coupons des actions réunies, c'est une affaire en dehors, qui n'a rien de commun avec celle de la Banque : ils seront exactement payés.

Je n'ai pu voir le ministre, il est trop occupé à la Chambre, mais il m'a fait dire qu'il ne garantissait aucun paiement pour la Banque de Belgique. Il y a eu hier soir, fort tard, un conseil des ministres où il a été décidé qu'on présenterait aujourd'hui à la Chambre un projet de loi pour secourir la Banque de Belgique. Ce secours serait de 4 millions, on autorisera le ministre d'émettre des bons royaux pour cette somme. M. Dujardin m'a observé que, dès que le gouvernement s'avance avec 4 millions, il sera obligé d'aller plus avant pour faire marcher cette Banque.

M. Meeus était aujourd'hui fort occupé, et pressé de se rendre à la Chambre. Nous n'avons pu causer; du reste on a vu avec plaisir que vous continuez à envoyer des écus.

Au moment de fermer la présente (4 heures 3/4) me parvient votre honorée d'hier à laquelle j'aurai l'honneur de répondre demain; le ministre m'a fait demander plusieurs fois cet après diner pour connaître votre réponse relativement aux bons du trésor. Le courrier étant aujourd'hui fort en retard, je m'empresse de me rendre près de lui pour lui communiquer le contenu de votre lettre d'hier.

22 décembre 1838

A l'instant je rentre du ministère des finances. Je lui ai communiqué le contenu de votre lettre d'hier; nous sommes convenus que vous prendrez:

Fr 1.500 mille francs de bons du Trésor à 6 mois, à 4 1/2 et 1/2 %
de commission

Fr 1.500 mille francs à 4 3/4 % et 1/2 % de commission et à 9 mois
de date

Fr 3.000.000

Il fera connaître par les journaux qu'il va émettre 4 millions de bons du Trésor à raison de 4 % à 6 mois et à 4 1/2 à un an. Il verra demain le Roi et lui communiquera notre affaire (1).

A demain plus de détails.

23 décembre 1838 (particulière)

Rentré hier de chez le ministre, après le départ de ma première lettre, je n'ai eu qu'un moment pour vous annoncer que j'étais convenu

(1) Emission destinée à renflouer la Banque de Belgique (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f° 91, dépêche du 23 décembre 1838).

avec le ministre que vous prendriez :

1.500 mille francs en bons du Trésor, à 6 mois à 4 1/2 % et 1/2 % de commission

1.500 „ „ à 9 mois à 4 3/4 % et 1/2 % de commission en tout *trois millions*.

Je vous annonçais que le ministre donnerait aujourd'hui connaissance au Roi de cette opération.

Pour ce qui regarde les demandes qui vous ont été faites par la Banque de Belgique et signées seulement par son Directeur, j'approuve entièrement votre manière de voir, et ne saurai trop vous engager à prendre toutes les précautions possibles pour éviter des procès. Je m'empresserai de voir encore ce soir, s'il y a moyen, les administrateurs de cette Banque et régulariserai le tout à votre entière satisfaction. Entre temps vous devez avoir reçu d'après la promesse qu'on m'en fit hier en conseil une lettre de la nouvelle administration.

Je n'ai pas eu le temps hier de vous répondre amplement à votre lettre du 21 courant. Elle m'était arrivée trop tard. Je devais principalement voir le ministre pour les bons du Trésor car il attendait votre réponse avec la plus vive impatience.

Le lendemain de notre entrevue avec M. Meeus où il était si mal disposé, je fus de bonne heure chez M. Greban et m'expliquai franchement avec lui. Je lui témoignai mon mécontentement de ce que la veille M. Meeus avait si mal pris les avis et *les observations tout amicales et bienveillantes que vous lui donniez*. M. Greban a parfaitement bien senti et compris mes observations, et je ne doute pas qu'elles ont été répétées de point en point à M. Meeus ; je m'en suis convaincu ce matin car j'ai trouvé ce dernier *un tout autre homme*. Je lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 21 courant. Ce contenu a paru faire assez d'impression sur son esprit, car il m'a bien chargé de vous remercier pour tout ce que vous lui dites *et l'approuve* en me répétant qu'il ne demande autre chose que de continuer les relations amicales qui existent entre vous et lui. Il vous prie par conséquent de faire tout ce qui dépendra de vous pour faire arriver ici des écus, c'est le seul remède pour le moment. Il m'a dit que depuis que la Banque de Belgique a suspendu, la Société avait remboursé *12 millions en écus* et à l'heure qu'il est il n'y avait plus dehors que *6 millions en billets de banque*.

M. Meeus m'a dit qu'il est dû à la Société Générale environ *13 millions de francs pour ventes de domaines*. Un tiers environ est échu depuis quelques temps, mais comme elle a bonne hypothèque, elle ne tourmente pas ses créanciers pour la rentrée de ces fonds, et parce

que jusqu'ici elle n'a pas eu besoin d'argent mais comme on a commencé ici et à Paris de faire fléchir les fonds de l'Etat, elle fera connaître demain dans les journaux qu'elle prend en paiement pour ces ventes des domaines : le 5 % à 100 le 4 % à 92 et le 3 % à 73 1/2, il espère que cette mesure fera un très bon effet sur ces valeurs.

M. Meeus m'a chargé aussi de vous dire qu'il vous parviendra d'Amsterdam, 3 à 4 millions environ de remises, elles vous seront probablement faites en tout ou en partie en pièces de 10 florins, contre lesquelles il vous prie de lui faire des retours en écus ; en outre la Société Générale écrira demain à votre maison de Londres, et la chargera soit de vendre successivement ou de faire des reports, sur 100 à 200 mille livres sterling emprunt belge 5 % et comme il y a à Londres des pièces de 10 florins, elle invitera votre maison de vous les envoyer pour son compte.

Aujourd'hui votre maison de Londres me demande si les pièces de 10 florins donnent de l'agio, et comme elles n'en donnent point vous pourrez l'inviter à vous les expédier pour compte de la Société Générale en retour des belges 5 %.

Comme M. Meeus a eu connaissance de l'affaire que j'ai traitée hier avec le ministre des finances pour les 3 millions de bons royaux et comme cette somme doit être adressée à la Société Générale en sa qualité de Caissier de l'Etat, MM. Meeus et Greban vous prient de vouloir bien leur envoyer au lieu de 400 mille francs par jour 500 mille francs et d'indiquer le montant pour le Trésor comme vous l'entendrez.

Quant au contenu de votre lettre d'hier, pour ce qui regarde M. Meeus je lui communiquerai demain ; il a aujourd'hui une audience du Roi.

23 décembre 1838 (confidentielle)

Après le départ de mes lettres d'hier soir, j'ai été voir M. Dujardin et lui ai donné connaissance de l'affaire des bons du Trésor que je venais de traiter avec le ministre. Il en avait déjà connaissance, car le ministre en était si enchanté qu'il en a de suite écrit à M. Dujardin.

M. Dujardin m'a fait la confidence que le ministre venait de faire un arrangement avec la Société Générale ; voici comment. Il y a à la Société Générale 400 mille livres sterling environ emprunt belge 5 % ; cette affaire est depuis longtemps en litige avec le gouvernement ; je vous en ai donné connaissance à plusieurs reprises. Le ministre est tombé d'accord avec M. Meeus, qu'il lui cède cette valeur et prend en

paiement les 6 millions en 4 % belge qu'elle avait encore et le reste en 3 % de sorte que la Société Générale se trouve débarrassée de son 4 % et de son 3 %.

J'ai observé à M. Dujardin que puisque j'ignorais cette affaire, d'engager le ministre de dire à M. Meeus de ne faire faire les ventes en 5 %, soit à Londres, soit à Paris, que par *vos maisons* parce que vous êtes plus à même de maintenir les cours. M. Dujardin m'a promis de parler au ministre et demain j'aurai l'honneur de vous dire ce qu'il en est.

24 décembre 1838 (particulière)

J'ai vu M. Meeus, il m'a répété que l'ordre était donné à Amsterdam de vous envoyer des pièces de dix florins, et aujourd'hui il renouvelle cet ordre en invitant à ne pas regarder à 1/8 % de prime sur ces pièces, de vous les expédier immédiatement.

M. Meeus m'a entretenu d'une affaire de 1.500 mille Fr à avancer à la ville de Bruxelles. Il vous proposera cette affaire *en compte* à 1/2 ; mais comme il n'y a encore rien d'arrêté avec le Bourgmestre, M. Meeus me dira dans quelques jours ce qu'il en est : je m'empresserai de vous le communiquer.

J'ai vu M. Mettenius ; vous aurez déjà reçu des lettres de la nouvelle administration de la Banque de Belgique, ainsi que de celle de la société réunie pour régulariser l'affaire des pièces que vous devez délivrer.

En politique je n'ai rien de nouveau à vous apprendre. Tout est dans le même état ; on attend l'adresse de votre chambre.

25 décembre 1838

J'ai vu un instant M. Meeus qui est un peu plus raffermi, il m'a dit qu'il faut voir maintenant ce que l'on fera à Paris.

26 décembre 1838

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, et ce n'est qu'hier soit fort tard que le courrier du 24 est arrivé et m'a mis en possession de votre honorée d'avant hier.

J'ai vu M. Meeus qui est maintenant tout à fait rassuré. Ce n'est pas sans peine de ma part, et vos envois successifs n'y contribuent pas peu ; il me tient maintenant un tout autre langage. C'est que je n'ai pas laissé passer sous silence celui qu'il me tint précédemment. Enfin

ces messieurs m'ont à plusieurs reprises chargé de vous témoigner leur bien vive gratitude pour la sympathie que vous leur témoignez journellement, et votre coopération à venir au secours de la Société Générale. M. Greban m'a particulièrement chargé de vous témoigner toute sa reconnaissance. Du reste, je puis vous assurer qu'à la Société Générale on approuve entièrement votre manière de voir dans toutes ces affaires ci.

Je viens de nouveau de revoir M. Meeus qui était à la Chambre. Quant aux bons du Trésor nous devons nous concerter demain parce qu'auparavant il veut voir le ministre et s'entendre avec lui pour les mandats que ce dernier serait dans le cas de faire sur le caissier de l'Etat (1).

M. Meeus m'a entretenu de nouveau des avances à faire à la ville, qui consisteraient de 800 mille francs à un million. La ville nous donnerait des bons de caisse à 6 mois de date à raison de 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission. Les ministres doivent vous écrire demain relativement à cette affaire *et vous donneront leur garantie comme ministres, mais non comme gouvernement*. M. Meeus ne veut pas paraître dans cette affaire comme *compte à 1/2*, mais il est entendu qu'il en sera ainsi de vous à lui. Il accepte du reste la garantie des ministres, la trouve suffisante, quoique la ville donne aussi la sienne.

M. Meeus m'a observé en outre qu'il est de notre intérêt de soutenir le crédit de la ville, car si au 1er janvier la ville ne payait pas ses intérêts échus, alors cela pourrait porter préjudice au crédit de l'Etat. M. Meeus pense du reste que la somme de 4 à 500 mille francs pour chacun est trop peu de chose et que vous n'hésitez pas à le faire. D'un autre côté comme la ville doit plus tard faire un emprunt nous nous assurons par là que cet emprunt sera fait par nous ; et comme les ministres seront engagés vis à vis de vous, cette opération pourra plus tard faciliter à terminer les différends qui existent encore entre la ville et le gouvernement.

M. Meeus m'a dit aussi que nous devons chercher dès à présent et dans les moments critiques de faire tout ce qui dépend de nous *pour s'emparer de toutes les affaires*, pour éviter plus tard une grande concurrence, soit dans les affaires en général, soit dans celles qui pourraient se présenter avec la ville, car on est disposé à protéger la *nouvelle banque Anglo-Belge* qui a l'intention de se former ici en apportant dans le

(1) On craignait que cette somme ne fût pas suffisante pour surmonter la crise (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 94, dépêche du 26 décembre 1838).

pays 20 millions. M. Meeus m'observe aussi que cette banque sera dirigée en partie par des Anglais, qui sont ordinairement, comme vous le savez, très hardis et très entreprenants ; c'est pourquoi il veut dès à présent s'emparer de toutes les affaires pour que plus tard cette banque ne nous fasse pas concurrence et ne vienne s'emparer des opérations qui surgiront lorsque les affaires politiques de la Belgique seront arrangées, et principalement lorsqu'il sera question de la capitalisation de la dette.

Aujourd'hui il y avait comité secret à la Chambre. M. Dujardin m'a dit que M. de Mérode aurait proposé qu'en cas de besoin la France devrait occuper toutes les places fortes de la Belgique ; cette proposition a été mise à l'ordre du jour pour être discutée sous peu.

27 décembre 1838 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, qui vous entretenait d'un comité secret qui a eu lieu à la Chambre des représentants sur la demande du *comte de Mérode*. La Chambre a passé à l'ordre du jour. Le ministre ayant observé que dans tous les cas, il était inutile d'en faire une loi, il en existe une de 1831 qui autorise le gouvernement à demander des secours à la France si les circonstances l'exigeaient sans pour cela avoir recours aux Chambres. Du reste, je vous adresse ci inclus le journal de ce jour qui rend un compte détaillé de tout ce qui s'est passé à ce sujet. Vous y verrez aussi l'adoption de la loi qui accorde 4 millions à la *Banque de Belgique*.

D'après cela et dès hier soir, je me suis mis en course pour visiter mon monde politique ; tous s'accordent à dire que ce sont des sottises qui sortent du cerveau d'un catholique exalté, *de Mérode*, connu pour tel ; qu'il n'y a rien à craindre et que cela n'influera en aucune manière sur les résolutions prisés.

M. de Rechberg m'a observé avec beaucoup de justesse, que cette proposition de *de Mérode* lui a été indiquée par son gendre M. de Montalembert, afin qu'elle fasse effet sur l'adresse de votre Chambre et puisse contribuer à renverser votre ministère. Il croit aussi que le cabinet de Londres sera froissé de cette proposition et que certainement ce sera une raison pour appuyer davantage la question belge pour la cession du Limbourg et du Luxembourg, que les autres puissances signataires du traité qui regardent la Belgique comme l'avant-garde de la France ne manqueront pas de l'appuyer encore plus fortement.

M. Greban m'a dit ce matin qu'il a reçu des nouvelles d'Amster-

dam ; on s'y occupe des envois d'or et que probablement dans quelques jours vous recevrez déjà quelques millions.

Au départ de la présente je reçois votre honorée d'hier à laquelle je me réserve de répondre demain ; quoique déjà par ma lettre d'hier ma réponse relative à *l'affaire de la ville* se trouve faite ; et avant d'en reparler à M. Meeus j'attendrai vos nouveaux ordres désirant que vous ayez connaissance de la lettre que *M. de Theux* doit vous écrire aujourd'hui. Je verrai demain le ministre des finances et M. Meeus pour ce qui les regarde respectivement. Le ministre a fait connaître aujourd'hui qu'il payait les coupons belges 4 %. J'attends vos ordres : je pense cependant que je puis aussi m'en occuper.

Tout ce que je puis vous assurer, c'est qu'on est ici beaucoup plus calme, quoiqu'en disent les journaux. On est très fatigué de cet état de choses qu'on voudrait voir finir à tout prix ; il n'y a pas d'émeutes à craindre ici, le général Wilmar, ministre de la guerre que je vois très souvent, a pris les mesures les plus énergiques. Une émeute serait à l'instant réprimée par la force. M. Wilmar, homme de beaucoup d'esprit et de moyens, ne veut pas qu'à l'étranger la Belgique soit taxée de révolutionnaire.

28 décembre 1838 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et j'ai communiqué ce matin à M. Meeus le contenu de votre lettre du 26 courant.

Il est convenu entre le ministre et moi, que les *trois millions de bons du Trésor* me seront censément délivrés à la date de demain moitié à six mois et moitié à 9 mois, mais il faudra 5 à 6 jours pour les avoir tous dument en règle et visés par la Cour des Comptes, et pour motiver vis à vis de cette Cour que le montant est versé, je suis convenu avec le ministre que je mettrai demain à la disposition du Trésor *la somme de 500 mille Francs* dont vous débitera la Société Générale (ce qui ne la gênera nullement). Quant au complément de la somme, vous pourrez fixer ce que vous voulez journallement mettre à la disposition du ministre, dans un espace de *huit jours* ; vous observant aussi que vous aurez à retenir votre commission de 1/2 % sur ces trois millions (1).

Je ne puis encore rien vous apprendre aujourd'hui relativement

(1) La maison Rothschild indiqua à la Société générale qu'elle avait pris 3 millions de Bons du Trésor à la demande du ministre (Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2197, lettre du 26 décembre 1838).

aux envois de pièces de 10 florins. M. Greban vient de me dire que le courrier de la Hollande n'est pas arrivé, mais que l'on s'occupe à Amsterdam de ces envois.

M. Meeus a maintenant une meilleure opinion des affaires politiques et d'après ses prévisions et ses causeries avec beaucoup de ses collègues de la Chambre, il croit que la majorité l'emportera pour l'arrangement pur et simple de la question belge, pourvu que chez vous on ne vienne pas encore échauffer les esprits qui commencent à devenir plus calmes *et moins guerroyant*. Et dès que votre Chambre se sera prononcée pour le maintien des 24 articles, cela s'arrangera ici assez vite ; il y aura bien quelques exaltés, mais qui n'y gagneront rien, car on veut la tranquillité et la paix.

Quant à une opération à faire en 3 % en compte à 1/2 avec la Société Générale, M. Meeus est parfaitement de votre avis et d'accord avec vous, mais il dit que ce n'est pas encore le moment, qu'il faut attendre un peu. M. Meeus paraît actuellement tout à fait bien disposé, car il m'a fait entendre qu'outre cette opération en 3 % à laquelle il adhérera volontiers au moment opportun, il vous proposera aussi de faire *en compte à 1/2 particulier*, une opération de 5 à 600 mille francs en actions industrielles de ce pays qui doivent infailliblement monter, lorsque les affaires politiques seront arrangées ou à peu près. Car, ajoute M. Meeus, l'inquiétude qui existait ici et à Paris, ne provenait pas autant de la politique que de la panique causée par la suspension de la Banque de Belgique, puisque dans les premiers moments tout le monde, à Paris encore plus qu'ici, a cru que *c'était sa banque dite Société Générale*, ce qui ne pouvait pas manquer d'influer sur tous les fonds, mais à présent cette opinion est changée et l'on revient avec confiance à la Société Générale.

Conformément à vos instructions je n'ai rien dit à M. Meeus de l'affaire de la ville, mais lui-même l'a remise sur le tapis et m'a donné copie de la lettre que le ministre de l'intérieur lui a adressée à ce sujet et que j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint.

D'après cela j'ai fait entendre à M. Meeus que vous n'étiez pas très disposés à faire cette affaire, mais il insiste fort à la faire avec vous en compte à 1/2, et m'a donné les mêmes raisons et motifs que j'eus l'honneur de vous dire dans ma précédente.

M. Meeus cependant me charge aussi de vous dire de ne pas adopter la demande du ministre relativement aux bons communaux à un an de date, mais bien à six mois ; il vous prie d'écrire soit aux mi-

nistres, soit à moi et surtout de ne pas faire mention dans votre lettre de la Société Générale.

29 décembre 1838 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai versé au Trésor belge pour votre compte 500 mille francs dont la Société Générale vous débite.

Les bons du Trésor sont datés d'aujourd'hui. Dès que je les aurai, je m'empresserai de vous les expédier ; les coupures sont telles que vous les désirez.

Je sors à l'instant de chez le ministre des finances, pour régler l'affaire des bons du Trésor ; il m'a dit que la Chambre s'est ajournée au 15 Janvier. Il m'a assuré que tous les bavardages de la Chambre n'influeront en rien sur les affaires politiques. Le ministre est très vexé de la sortie du comte de Mérode et aujourd'hui a paru un article dans le journal ministériel que je sou mets à votre attention.

Au moment de fermer la présente, je reçois votre honorée d'hier, à laquelle je me réserve de répondre par prochain courrier quoique je puisse vous affirmer que dans tous mes entretiens avec M. Meeus je lui ai tenu le même langage, dans le sens de votre lettre.

30 décembre 1838 (particulière)

J'ai eu aujourd'hui un très long entretien avec MM. Meeus et Greban, je me suis bien expliqué avec eux sur le sens de votre lettre du 28 courant. Quant à moi, Messieurs, je puis vous donner la certitude que je ne suis *ni complaisant ni docile aux idées de M. Meeus, mais bien uniquement aux vôtres* ; car, soyez bien persuadés qu'avant de vous donner connaissance de l'affaire de la ville, je n'en avais pas accepté la proposition à vous faire, sans la débattre, et faire voir le mauvais côté de cette affaire ; j'ai fait à peu près à M. Meeus toutes les objections que plus tard vous m'avez faites ; cette affaire ne me souriait pas beaucoup plus qu'à vous, mais cependant j'ai dû vous la faire telle qu'elle, comme je dois vous dire et vous proposer tout ce qui vient par l'organe de M. Meeus. Libre à vous d'agir ensuite comme vous l'entendez.

M. Greban avec lequel j'ai causé plus longtemps et à qui j'ai encore mieux développé ce que vous me dites relativement *aux frais, aux pertes, etc.*, que vous pouvez éprouver par de si grands revirements de fonds, m'a parfaitement compris et vous approuve entièrement, car, dit-il, „nous rendons tous justice à ces Messieurs de la manière grande

et noble avec laquelle ils agissent dans des moments aussi critiques et aussi difficiles", en m'observant que pour dédommagement ce sera le sujet d'une explication ultérieure à avoir avec M. Meeus, et qui sera amenée par lui et moi en temps opportun, si toutefois vous le trouvez convenable. Je vous serai obligé de me dire ce que vous en pensez, ne désirant agir que d'après vos avis.

30 décembre 1838 (confidentielle)

Je viens encore par la présente vous donner connaissance d'une mauvaise commission qui vient de m'être mise sur le dos par M. Meeus ; je lui ai de suite laissé peu d'espérance, mais je suis cependant forcé de vous la soumettre, puisque lui-même ne veut pas vous écrire quoique je l'eusse assez engagé à la faire.

M. Meeus a reçu une lettre de M. Lehon par laquelle il le prie de vous proposer de lui avancer 2.200.000 Fr à raison de 5 % contre dépôts de 4.000 actions de Fr. 1.000 chaque de la Société, Vieille montagne, dite zinc qui lui appartient et à sa famille. Sur cette somme il veut vous rembourser 1.200.000 Fr dans 6 mois et pour l'autre million vous proposera plus tard d'émettre à Paris mille actions au pair sur lesquelles vous aurez cent actions au pair pour votre commission. J'ai répliqué à M. Meeus que je ne pense pas qu'une telle proposition pourra vous convenir dans des circonstances pareilles. M. Meeus m'a dit que c'était une bonne affaire, que l'exploitation annuelle rapportait 400 mille francs, en m'observant qu'il vous fait cette proposition parce que vous connaissez particulièrement M. Lehon.

En acceptant cette mission j'ai déclaré à M. Meeus, que je ne pense pas que cela vous irait dans ce moment. Du reste vous êtes à même de voir M. Lehon et pouvez en causer avec lui si vous le jugez à propos.

31 décembre 1838 (particulière)

Vous avez vu que la Société Générale vous a déjà débité de 500 mille francs à votre compte chez elle, laquelle somme j'ai mise à la disposition du Trésor ; et il est entendu que pour le reste il en sera de même ; vous pouvez d'ici à 5 ou 6 jours, à votre convenance, écrire à la Société Générale ou à moi de mettre une somme de à la disposition du Trésor, et quelques jours plus tard donner également ordre pour le solde de ces trois millions. De cette manière cela sera tel que vous le désirez, et vous gagnerez 10 à 12 jours d'intérêts, les bons étant datés du 29 décembre, du reste je ne l'ai jamais entendu autrement.

Quant à l'affaire de la ville, j'attendrai la lettre que vous m'annoncez, car je suis obsédé pour cette affaire et par M. Meeus et par les échevins de la ville de Bruxelles, malgré tout ce que je puis leur dire dans le sens de vos instructions.



ANNEE 1839

2 janvier 1839 (particulière)

Je ne pense pas dans aucune de mes lettres vous avoir dit que j'avais promis ou accédé pour l'affaire de la ville. Je n'ai laissé entrevoir aucune promesse ni espérance. L'affaire en est encore aujourd'hui telle qu'elle était le premier jour, c'est à vous à la décider et je me permettrai encore de vous observer que jamais dans aucun cas et dans aucune affaire je ne promets rien ni ne m'engage sans ordres positifs de votre part. Je m'en suis encore expliqué aujourd'hui catégoriquement avec M. Meeus et enfin il vous écrit lui même aujourd'hui ; il vous entretiendra aussi des coupons de la ville à payer à Paris puisque pour cette affaire la Société s'entendait toujours avec vous sans mon entremise (1).

Je ne pense pas mériter le reproche que vous me faites de ne pas vous tenir au courant de tout ce qui se passe, car veuillez relire ma lettre du 4 décembre par laquelle je vous disais que M. Cockerill avait été particulièrement secouru par le gouvernement et jusqu'ici tout va bien chez lui.

Quant aux points que vous apprenez indirectement par les journaux ou de toute autre manière, je vous engage à ne pas trop y ajouter foi, car je vois aussi des articles dans les journaux français et principalement dans le *Temps* qui sont presque toujours faux et controvés. Ces articles viennent la plupart du temps du *Comte de Mérode et consorts* qui voient les affaires sous un autre point de vue que celui réel.

Depuis que la Chambre est en vacances, on ne parle plus politique, on attend avec impatience la solution de Paris.

3 janvier 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes deux lettres d'hier et suis depuis en possession de la vôtre de même date. Quoiqu'elle exige peu de réplique, elle est parfaitement dans le sens de tout ce que je me tue à dire à M. Meeus. Croyez bien que lorsque je suis chargé par lui ou par d'autres de propositions aussi sottes, ce n'est qu'à mon corps défendant, il m'en coûte beaucoup de vous les faire ; mais pour celles qui viennent de cette source, j'y suis obligé ; on m'en soumet et on m'en charge de bien d'autres quelquefois dont je ne vous entretiens jamais pour ne pas vous importuner, sachant d'avance qu'elles ne

(1) La Société générale regrettait l'abstention de la maison Rothschild à propos des affaires de la Ville de Bruxelles. Le Roi Léopold en avait ressenti un certain déplaisir (Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2198, lettre de la Société à Rothschild, 2 janvier 1839).

peuvent vous convenir. Rarement aussi je me trompe sur leur issue et sur les réponses que vous me ferez. Depuis cette proposition de M. Lehon, M. Greban m'a bien assuré que M. Meeus ne tenait pas du tout à ce que vous fassiez cette affaire, mais lui aussi s'est vu obligé *par convenance* de me charger de vous la soumettre.

M. Greban m'a dit aujourd'hui que M. Laffitte a écrit à la Société générale et lui a envoyé une obligation remboursable. M. Laffitte a offert ses services pour les affaires de Banque, mais la Société a répondu de suite qu'elle ne faisait pas d'affaires de banque et lui a remis le montant de cette obligation, *sur vous et par une lettre ouverte*.

On est ici beaucoup plus calme, car M. Greban m'a dit qu'après que vous aurez reçu *le million de florins en or*, il est très probable qu'on ne vous demandera plus d'écus au delà de cette somme.

Il a été décidé hier soir que la Banque de Belgique paierait à dater de demain *une partie de ses billets* comme vous le verrez par l'annonce ci jointe. Le gouvernement a nommé trois commissaires près la Banque de Belgique parmi lesquels se trouve M. Dujardin. Ces mesures ont produit le meilleur effet dans le pays (1).

Dans l'une de mes précédentes lettres, j'eus l'honneur de vous annoncer le départ pour Paris de M. le comte de Mérode (2). Effectivement, le ministre des finances m'a dit ce matin qu'il était chargé d'une mission pour M. Lehon et pour connaître de près les affaires de la Belgique ; *mais encore plus pour être débarrassé de lui ici*. Le ministre m'a dit aussi que la nomination du général Daine en qualité de commandant supérieur de Venlo n'est autre chose que pour aussi se débarrasser de lui parce qu'il est trop en contact avec les réfugiés polonais et les républicains.

J'ai été voir M. Van Praet qui est toujours avec le Roi à Laecken. Je n'ai pu voir M. Dujardin qui est occupé depuis ce matin à la Banque de Belgique pour préparer les opérations de paiement qui commencent demain.

J'ai vu M. le comte de Rechberg qui m'a assuré que sous peu de jours *la notification des 24 articles consentie par la France arrivera au ministère*. Nous verrons comment il s'y prendra pour présenter cette notification à la Chambre.

(1) Par arrêté royal du 1^{er} janvier 1839, étaient nommés commissaires deux membres de la Chambre, MM. Smits et Desmâisières et le secrétaire général du ministère des Finances, M. Dujardin.

(2) Cette mission avait été connue par une indiscretion, mais on en ignorait le motif réel (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 122, dépêche du 3 janvier 1839).

On m'a assuré que dans le parti catholique qui fait opposition et qui intrigue à droite et à gauche, le Nonce du Pape n'est pas étranger à toutes ces menées.

On m'a assuré aussi que dans la province de Hainaut on commence à pétitionner pour le maintien de la paix.

4 janvier 1839

J'ai pris note des dates de paiement pour les bons du Trésor. Cela vient fort à propos, car M. Dujardin que j'ai vu aujourd'hui m'en parlait. Je me garderai bien de reparler à M. Meeus de l'opération en 3 % ; j'attendrai qu'il m'en reparle. Du reste, on est beaucoup mieux à la Société générale. MM. Meeus et Greban sont plus calmes et plus rassurés ; tous les jours ils me parlent de la satisfaction qu'ils éprouvent de la manière dont vous avez agi envers la Société.

La Banque de Belgique a repris aujourd'hui ses paiements pour les petits billets : il y avait grande affluence. *M. Dujardin m'a assuré que cette banque reprenait la suite de ses affaires.*

Je n'ai pu voir le ministre aujourd'hui : il y a conseil à Laecken où il s'est rendu.

A la Bourse de ce jour on parlait d'un changement de ministres. Je saurai demain ce qu'il en est.

6 janvier 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes diverses lettres d'hier. Votre lettre d'hier me parvient trop tard pour pouvoir la communiquer encore aujourd'hui à M. Meeus, mais je le verrai demain matin, ainsi que le ministre et M. Greban et leur communiquerai *en entier*.

M. Meeus m'a fait demander ce matin, croyant que j'avais déjà reçu votre lettre, afin de pouvoir donner une réponse au Roi chez lequel il va aujourd'hui, en m'observant que S. M. prenait un très vif intérêt à la conclusion de cette affaire (1).

Vous ne sauriez croire combien je suis tourmenté et obsédé pour cette malencontreuse opération ; je n'ai pas voulu vous importuner, car j'aurai pu vous nommer outre M. Van Praet, bien d'autres personnes qui *dépuis que j'ai été forcé* de vous la faire connaître, m'accablent de leurs obsessions. J'espère maintenant que votre lettre bien positive

(1) Il s'agit toujours de l'affaire de la ville de Bruxelles.

et vraiment bien juste me débarrassera de cette affaire, car c'est à n'y pas tenir.

5 janvier 1839 (particulière)

J'ai vu ce matin le ministre des finances et lui ai annoncé les fr 500.000, ce qui a paru lui faire grand plaisir. Je lui ai demandé des explications relatives à un *Comité patriotique* (2) qui se forme ici et dont vous verrez le détail dans un extrait du journal de ce jour que j'ai l'honneur d'ajouter à la présente. Le ministre m'a répondu qu'il n'y avait rien à craindre, qu'au moindre mouvement tout serait réprimé par la force : toutes les mesures sont bien prises à cet égard. Il m'a dit qu'ils ne pouvaient pas empêcher ces sortes de réunions, la liberté de la presse étant trop illimitée dans ce pays ; du reste il m'a dit aussi que tous ces individus sont strictement surveillés.

J'ai été voir le ministre de la guerre qui m'a dit à peu près la même chose. C'est un homme énergique et qui réprimera de suite toute tentative. MM. de Rechberg et autres sont à la chasse.

9 janvier 1839

Le ministre des finances, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'il vous écrivait pour le rachat de l'amortissement du 5 % belge ; il voudrait bien voir la question politique terminée d'une manière ou d'une autre.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une annonce de la Banque de Belgique qui paiera ses billets de fr. 500 à dater du 14 courant.

Je ne sais encore rien relativement à l'affaire de la ville. Il y a un conseil de ministres pour cet objet, mais rien à ce qu'il paraît n'est encore décidé.

M. Van Praet est parti cette nuit pour Londres, chargé de nouvelles propositions pour la Conférence de racheter le Limbourg et le Luxembourg pour une somme de ...

7 janvier 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et depuis j'ai communiqué votre lettre particulière et ostensible à MM. Meeus et Greban, qui la trouvent très sage et approuvent le contenu. Je l'ai également communiquée à M. Van Praet et au ministre à qui je l'ai laissée pour en causer avec le Roi ; je leur ai à tous verbalement dit que vous ne feriez

(2) Comité formé contre la cession du Luxembourg et du Limbourg.

pas cette affaire sans les deux conditions y stipulées, celle de la garantie du gouvernement et la faculté de donner les bons communaux en paiement de l'emprunt 3 %.

D'après ce que M. Meeus m'a dit, l'affaire pourra se faire ainsi, sauf qu'elle sera de 500 *mille francs* pour chacun au lieu de 400 mille. Je pense que cette différence ne vous empêcherait pas de conclure cette opération.

Je n'ai rien à vous communiquer aujourd'hui en politique. Voici la réponse à l'article relativement à une société patriotique. Du reste je puis vous assurer que personne n'y fait attention et que cela n'a pas la moindre influence. M. de Gerlache, premier président à la Cour de Cassation est parti pour Londres avec la même mission que celle de M. de Mérode à Paris. C'est pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'arranger l'affaire du territoire pour de l'argent (1).

8 janvier 1839 (particulière)

J'ai remis encore cet après-midi les deux incluses à MM. Meeus et Van Praet.

M. Van Praet m'avait déjà annoncé ce matin qu'il partait cette nuit pour Londres, relativement aux affaires politiques.

Le ministre des finances m'a dit qu'il vous écrirait demain concernant le rachat pour l'amortissement du 5 % belge.

M. Greban m'a dit que la Société générale vous expédiera dans quelques jours *deux cent mille pièces de dix florins* pour les déposer à la Banque et vous demander par contre des pièces de cinq francs.

10 janvier 1839 (particulière)

M. Meeus, dans la conversation de ce matin, m'a fait entendre qu'il y aurait maintenant une bonne opération à faire en compte à 1/2 sur les actions de la Société générale au cours actuel de 750 florins; car il m'a positivement dit que si la Société générale devait liquider demain, ses actions vaudraient 1800 francs. Quoiqu'il ne m'ait pas fait de propositions formelles, il m'a assez fait entrevoir le désir de vous en donner connaissance. Je n'ai fait ni réponse ni observation. J'attendrai vos ordres.

(1) On espérait conserver ces territoires en versant des indemnités (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 135, dépêche du 8 janvier 1839).

11 janvier 1839 (particulière)

Avant de connaître le contenu de votre lettre, j'avais déjà engagé M. Greban de parler dans ce sens à M. Meeus pour vous faire directement d'ici des envois d'or; M. Greban m'a encore dit ce matin que M. Meeus n'y était pas encore tout à fait décidé. Maintenant *que je sais ce que vous désirez*, je vais profiter de la première occasion qui probablement se présentera demain ou après-demain pour en parler à M. Meeus moi-même, d'une manière convenable et détournée. Comme votre maison de Londres me tient au courant de ce qu'elle fait pour les ventes en 5 % belges, à cette occasion je glisserai un mot de votre lettre. D'un autre côté, je veux attendre les nouvelles de votre maison de Londres qui annoncera probablement un autre envoi d'or, soit en pièces de dix florins, soit en souverains, car la Société lui a envoyé jusqu'ici 120 à 130 mille livres sterling belges 5 % à vendre, de sorte que le prochain courrier me guidera pour mettre en avant et avec tous les ménagements convenables le contenu de votre lettre.

Je n'ai pu rencontrer aujourd'hui le ministre des finances, mais j'ai vu le compte de Rechberg qui m'a dit que la question belge doit être terminée et signée définitivement le 15 courant à Londres; elle sera ensuite signifiée le 20 aux deux ministères hollandais et belge. Tout dépend encore de la fin de vos débats parlementaires sur l'adresse. Le voyage de M. de Mérode à Paris et celui de M. Van Praet à Londres n'a pour but que de faire de nouvelles propositions qui seraient de laisser à la Belgique la moitié du territoire à céder moyennant un indemnité de 50 millions; mais M. Rechberg assure que probablement ils ne réussiront pas.

12 janvier 1839 (particulière)

Comme M. Meeus me reparlera sans doute de la quasi proposition d'une opération en actions de la Société générale, j'aurai soin alors de lui répondre dans le sens de votre lettre d'hier.

Quant aux renseignements que vous me demandez sur les fontes, j'aurai soin de vous les transmettre bien positifs dès que je me les aurai procurés des personnes bien à même de me les donner. Je puis cependant vous assurer qu'il existe dans les établissements des *hauts fourneaux de Couillet et de Chatelineau* pour plusieurs millions de fontes, que l'on obtiendrait au dessous du prix de fabrication, je crois par exemple à 12 francs environ la première qualité.

Je n'ai rien appris de nouveau aujourd'hui en fait de politique.

Après l'arrivée du courrier de France, les ministres se sont assemblés en Conseil. Peut-être saurai-je demain pourquoi ?

13 janvier 1839 (particulière)

J'ai vu M. Meeus relativement aux renseignements sur les fontes, mais il ne peut me les donner exactement que demain ou après, parce que les directeurs des hauts fourneaux sont absents pour quelques jours.

Votre maison de Londres m'annonce qu'elle vous a expédié 50 mille souverains pour compte de la Société générale. J'ai profité de cette occasion pour causer avec M. Meeus du contenu de votre lettre du 10 courant en lui faisant entrevoir que vos envois d'écus exigeaient beaucoup de sacrifices, que vous aviez été obligé de déposer des piastres que vous destiniez à un autre emploi, etc. M. Meeus m'a dit qu'il va de nouveau vous faire expédier un envoi d'or par votre maison de Londres et outre les remises à vue qui déjà vous seront parvenues d'Amsterdam, il m'a dit que l'ordre était donné dans cette dernière ville de faire à Bruxelles un envoi d'or qui arrivera ici sous peu et vous sera immédiatement expédié.

Le Conseil des ministres d'hier était insignifiant et n'avait pas trait à la politique. C'est ce que M. Dujardin m'a dit ce matin.

14 janvier 1839 (particulière)

J'ai couru aujourd'hui le monde politique, mais je n'ai rien appris qui mérite de vous être signalé.

En causant ce matin avec M. Dujardin, je me suis aperçu qu'il donnait des ordres à plusieurs chefs de bureau du ministère des finances, de lui adresser dans le plus bref délai des états *indiquant la quantité de fontes anglaises importées par transit en Belgique pour être expédiées en France sous le nom de fontes belges*. Cet ordre m'a frappé et je lui en demandai l'explication. M. Dujardin s'est empressé de me la donner de la manière suivante : il existe comme vous le savez entre la Belgique et la France un traité de commerce qui favorise l'entrée en France des fontes belges sous un droit minime et comme ces fontes ont beaucoup fléchi ici, que les fontes anglaises font beaucoup de concurrence et de tort à celles-ci puisqu'elles entrent chez vous comme fontes belges, le ministre pour relever la valeur de celles du pays, a l'intention de proposer sous peu à la Chambre d'augmenter le droit de transit sur les fontes anglaises. Ceci est pour votre gouverne et vient

à l'appui de ce que vous me disiez par votre lettre du 11 courant relativement aux fontes et dont j'espère vous donner demain les renseignements demandés.

On s'entretenait ces jours-ci de la gêne où se trouvait M. Cockerill. J'ai demandé des renseignements au ministre qui m'a assuré qu'il n'en était rien.

La moitié des 3 millions de bons du Trésor est prête. Désirez-vous que je la retire pour vous l'expédier ou préférez-vous attendre le tout ?

Différents bruits circulaient ce matin sur différentes rencontres entre des patrouilles belges et hollandaises, mais les renseignements que je me suis procuré me donnent la certitude qu'ils sont mensongers.

15 janvier 1839 (particulière)

Malgré le désir que j'avais de pouvoir vous donner des renseignements sur les fontes, il m'a été impossible aujourd'hui de me les procurer, M. Meeus étant à la campagne et d'autres personnes à même de me les donner sont absentes. J'espère cependant avoir demain quelques renseignements que je m'empresserai de vous communiquer.

M. Dujardin que j'ai vu ce matin m'a dit que le projet de loi qu'on avait l'intention de présenter pour l'augmentation des droits sur les fontes anglaises ne le sera pas parce que d'après le relevé fait au ministre, il n'y a eu que trois millions de kilogrammes venus d'Angleterre et quatre millions en tout sont sortis pour la France.

16 janvier 1839 (particulière)

Voici ce que M. Meeus m'a dit relativement aux renseignements sur les fontes.

Il y a aux hauts fourneaux de Couillet et de Chatelineau, 12 millions de kilogrammes de fontes d'affinage première qualité, que l'on céderait à 12 francs les cent kilogrammes, moitié au comptant et moitié à 3 mois.

Il y a en outre trois millions de kilogrammes environ de fontes de moulage, de trois qualités, à 15, 16 et 17 francs. M. Meeus m'a dit que si votre intention était de faire une affaire sur toute la quantité, la Société de commerce y participerait volontiers pour un quart, toutefois que cela pourrait vous convenir.

M. Dujardin m'a dit aujourd'hui qu'il était chargé de la part de M. Cockerill de vous faire la proposition suivante : comme il vous doit environ 500 mille francs sur l'affaire de Saint Denis et que fr. 86.000

échoiront le 25 courant, il serait charmé que vous voulussiez bien reculer toute le créance de 6 mois, sous *bonification des intérêts*, car M. Cokerill est gêné dans ce moment, mais d'ici là il réaliserait beaucoup et serait parfaitement en mesure de se liquider envers vous.

M. Greban m'a dit ce matin qu'on avait décidé de demander des versements sur les actions de la société de la mutualité. Ces versements de 15 % seraient demandés de la manière suivante :

- 5 % du 1er au 15 juillet prochain ;
- 5 % du 1er au 15 octobre prochain ;
- 5 % du 1er au 15 janvier 1840.

Par contre, la société de mutualité offrira des promesses à 6 mois et à 4 1/2 % d'intérêts, et des promesses à plus long terme à 5 %. La société prendra en paiement ces mêmes promesses sur les versements à effectuer. Il sera en outre stipulé que les personnes qui désireraient avoir ces promesses payables chez vous à Paris auront 1/8 % de commission à bonifier. Le but de cette mesure est que la société de mutualité pourra plus tard opérer sur les actions industrielles à bas prix.

Votre lettre d'hier me parvenant trop tard, je me réserve d'y répondre demain. Mais je puis vous dire que la Société générale a reçu aujourd'hui une lettre de votre maison de Londres qui lui annonce qu'elle va vous faire un envoi de cent mille pièces de dix florins.

En politique, rien de nouveau.

17 janvier 1839 (particulière)

Conformément au désir exprimé par votre lettre du 15 courant, j'ai vu M. Meeus et il est entendu que dorénavant vous pouvez borner vos envois d'écus à 300 mille francs par jour.

Les opinions sont ici bien partagées sur l'établissement d'une banque anglo-belge. Le rapport a été présenté à la Chambre de commerce qui ne l'a pas accueilli. Quant au projet de réunion à la Banque de Belgique, il en est nullement question. Ce sont des projets enfantés à Paris.

Je reçois aujourd'hui l'avis de votre maison de Londres qu'elle vous a expédié le 15 courant, 62 mille pièces de dix florins et que dans quelques jours elle vous fera un autre envoi de 38 mille pièces.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire en politique. Les ambassadeurs sont tous dépourvus de nouvelles. Les dernières dépêches de Lord Palmerston ne parlent nullement de la question belge. Quant aux mouvements des troupes et les réunions patriotiques, cela ne signifie

rien. On n'y fait pas attention. Tous les bruits qui couraient sur des attaques de la part des Hollandais sont également dénuées de fondement.

18 janvier 1839

Je n'ai rien de particulier à vous dire aujourd'hui. On attend une solution qui, une fois connue ici officiellement, donnera lieu à un grand débat à la Chambre. C'est à dire qu'il y aura une forte partie de députés qui attaqueront le ministère, mais pour le maintien de la paix.

19 janvier 1839 (particulière)

Je vous remets ci-joint un article du journal ministériel que je sou mets à votre attention. *Cet article sort de la plume de M. Nothomb, ministre des travaux publics.* J'en ai causé avec le ministre des finances qui ne l'approuve pas entièrement en m'observant *que c'est trop tôt pour dire de telles choses* ; mais son opinion ne doit pas avoir beaucoup de poids, car il est assez du parti catholique. Le ministre m'a dit aussi qu'il ne faut pas s'inquiéter du mouvement des troupes et les journaux les exagèrent trop.

Tout ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il se forme ici une coalition dans la Chambre qui ne veut pas de guerre. Elle interpellera les ministres dès que la notification de la conférence sera connue. Ces interpellations auraient déjà eu lieu, mais on craint qu'elles ne puissent nuire aux transactions politiques, de sorte que l'on veut attendre jusqu'à ce que l'on soit assuré que l'affaire est notifiée au Gouvernement.

J'ai vu les ambassadeurs qui n'ont pas encore de nouvelles. Ils attendent le prochain courrier de Londres qui sans doute en apportera sur la signature du traité définitif, à moins que les dernières propositions envoyées à Londres et à Paris n'aient été prises en considération par la conférence ; car M. de Rechberg m'a dit que la Belgique a proposé *de laisser la libre navigation dans l'Escaut*, proposition qui flatte rait assez les puissances étrangères *et rendait Anvers port franc comme jadis.* D'un autre côté, il pense que cela ne serait pas accordé ni par l'Angleterre ni par le roi de Hollande, parce que la première en serait jalouse, comme elle le fut sous l'ancien gouvernement et que pour la Hollande cela ferait beaucoup de tort aux ports de Rotterdam et Amsterdam. Du reste M. de Rechberg m'a dit que le désir de Lord Palmerston est d'en finir avant l'ouverture du Parlement et qu'il n'écouterait aucune proposition.

20 janvier 1839

J'ai vu aujourd'hui le Comte de Rechberg qui m'a dit que le courrier de Londres n'avait apporté aucune nouvelle importante, mais il verra ce soir Lord Seymour, ambassadeur d'Angleterre et si dans l'intervalle il arrivait quelque chose de nouveau, il se hâtera de me le faire savoir immédiatement. Dans son opinion il ne pense pas que Sebastiani aurait déjà signé, mais si cependant il en était ainsi et qu'il eut définitivement signé, il ne croit pas que la notification sera facilement acceptée ici ; *et il se demande comment le ministère présentera cette notification à la Chambre*, parce qu'il s'est beaucoup trop avancé et se trouvera dans une position fort critique et très embarrassée.

Je n'ai pu voir les ministres : ils sont en conseil chez le Roi.

J'ai fait une visite à M. de Meulenaere et j'ai longtemps causé avec lui sur les affaires du pays. M. de Meulenaere m'a dit que c'était un *gachis* à ne plus s'y reconnaître. Depuis trois semaines, il n'a pas vu le Roi et comme on ne l'a pas fait demander, il n'y est pas allé ; car il aurait dit au Roi *la vérité* et cette vérité aurait été entourée de choses assez désagréables à entendre par Sa Majesté. Il ne croit pas que la Chambre acceptera la notification de la conférence et on voudra trainer l'affaire aussi longtemps que possible.

Je vous remets de nouveau le journal ministériel d'aujourd'hui, qui se prononce assez pour l'acceptation.

J'ai eu occasion de rencontrer hier soir le ministre des finances, qui m'a dit que jusqu'ici il n'avait aucun renseignement sur la banque anglo-belge. Il m'a dit que la Banque de Belgique avait demandé de se réunir à elle, mais la banque anglo-belge a refusé. Du reste, le ministre m'a promis d'en causer avec son collègue de l'intérieur, et me donnera tous les renseignements qui lui parviendront. Dans le public, on n'en parle pas du tout.

A l'instant me parvient votre honorée d'hier, à laquelle je me réserve de répondre demain ; mais je crois qu'il est prudent de ne rien faire encore en 3 % belges jusqu'à ce que nous ayons plus de données positives sur les affaires du moment et voir enfin quelle tournure elles prendront ; d'un autre côté, je ne pense pas que M. Meeus m'en reparlera actuellement.

21 janvier 1839 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus votre lettre du 19 courant. Quant aux fontes, il m'a dit que le moment était très favorable pour en acheter ;

car il croit que l'on pourrait peut-être les avoir à fr. 11.50 et 11.25. Il m'a encore répété que la Société de commerce est disposée d'entrer pour un quart dans l'affaire.

M. Meeus m'a fait entendre que vous devriez aussi prendre pour quelques cent mille francs *de promesses de la Société de Mutualité à 9 mois et à l'intérêt de 5 %*, que c'est un très bon placement et que cela ferait beaucoup de bien aux actions de Mutualité quand on saura que vous avez pris de ces promesses telles qu'elles sont stipulées dans l'annonce que j'eus l'honneur de vous envoyer et que je vous remets ci joint par duplicata. Je n'ai rien répliqué à cette proposition et vous la soumetts telle quelle.

M. Meeus m'a dit aussi *qu'il y a longtemps que la Société générale dort et que dès que les affaires politiques seront terminées, elle se réveillera*. Elle n'a pas abandonné le projet que la Société de Mutualité a conçu dans le temps à Paris pour les chemins de fer, projet dont M. Meeus vous a entretenu dans le temps. J'ai encore écouté cette conversation sans dire ni oui, ni non.

Je conçois très bien que ce n'est pas à moi de donner avis à la Société générale des envois d'or que vous fait votre maison de Londres. Aussi je ne lui en parle pas. C'est au contraire M. Greban lui même qui me tient au courant des envois d'or qui vous sont faits et c'est votre maison elle même qui les lui annonce immédiatement, de même qu'il me tient au courant des envois d'obligations belges 5 % que la Société envoie à Londres.

J'ai été voir le ministre des finances. Je lui ai communiqué la nouvelle concernant la solution des affaires de la Belgique. Cette nouvelle n'a pas paru lui faire grand plaisir, il ne la connaissait pas du tout, mais par contre, M. de Rechberg, que j'ai vu ce matin, la connaissait. Il m'a assuré que le parti catholique avait l'intention d'interpeller aujourd'hui ou demain le ministère relativement aux deux articles du journal ministériel que j'eus l'honneur de vous remettre hier et avant-hier. Ce parti veut savoir de quelle source viennent ces articles *et en déclarer l'auteur traître à la patrie*. D'après cela, la parti catholique empêchera de voter pour l'acceptation du traité tel qu'il est fait par la conférence.

On répandait le bruit que le Maréchal Clauzel venait prendre le commandement des troupes belges et que le Roi partait pour le camp, mais le ministre de la guerre m'a dit que ces bruits n'avaient pas le sens commun.

22 janvier 1839 (particulière)

J'ai vu le ministre des finances qui m'a dit qu'il présenterait aujourd'hui un projet de loi demandant de rendre exécutoire de suite les 6/12^o de la contribution foncière de 1839, évaluée de 10 à 12 millions. Cette somme servirait aux dépenses du ministère de la guerre qui sont assez fortes dans ce moment. Le ministre m'a cependant observé que le but de cette demande n'était que pour avoir des fonds en réserve.

Le ministre m'a chargé de vous demander si vous seriez encore disposés de prendre une partie de bons du Trésor aux mêmes conditions que les derniers. Je n'ai donné aucune réponse favorable ni défavorable, me réservant de vous soumettre sa demande.

A cette proposition, je dois vous soumettre aussi mes observations et vous engager à bien réfléchir avant d'y obtempérer. Car, à quoi sert tout cet argent que vous donnez ? A de folles dépenses, pour soit-disant maintenir l'intégrité du territoire, à faire des fanfaronnades, et en résumé pour arrêter la solution de la question belge ; car je suis persuadé (que), lorsque le ministre n'aura plus d'argent, les affaires s'arrangeront plus vite. Telle est mon opinion que je prends la liberté d'exposer à votre sagacité.

23 janvier 1839 (particulière)

J'ai communiqué à MM. Meeus et Greban le contenu de la lettre de M. Sanson-Davillier. M. Greban est tout à fait de la même opinion qu'il faut laisser continuer les travaux par M. Mulot et mettre dehors M. Duvuy. Du reste, M. Greban écrit aujourd'hui particulièrement et dans ce sens à M. Doffegnies. Je vous retourne ci joint la lettre de M. Davillier.

On avait fait courir le bruit que le Roi partait pour le camp de Beverlo, mais je me suis assuré du contraire.

M. Dujardin m'a demandé si j'avais reçu votre réponse relative-ment à la proposition de M. Cockerill, en ajoutant qu'il craint une déconfiture en cas que vous n'adhériez pas à se demande, car il est très gêné dans ce moment.

24 janvier 1839 (particulière)

M. Meeus vous prie de cesser vos envois d'écus jusqu'à nouvel avis : elle (la Société générale) se trouve maintenant suffisamment pourvue. M. Greban vous écrit aujourd'hui.

M. Greban était encore aujourd'hui, en sa qualité d'organe de

M. Meeus chargé de me prier de vous faire une nouvelle proposition, qui consiste à faire une affaire en compte à 1/2 en actions de la Société générale, Mutualité et Société de commerce. La raison est que les affaires politiques devant avoir bientôt une solution définitive, les actions de la Société générale monteront à 800 florins, et sur les autres il y aura au moins 12 à 15 % à gagner. Je lui ai de suite fait entendre que vu l'absence de Monsieur le baron James, vous étiez peu disposés dans ce moment de vous lancer dans de nouvelles opérations, mais comme il y a plusieurs jours qu'il m'en parle, j'ai été forcé, quoiqu'à regret, de promettre de vous soumettre cette proposition.

Il y a également plusieurs jours que je suis harcelé par M. Bénard, directeur de la Société nationale, et sur la recommandation de M. Coghen de vous proposer de prendre en report 60 actions du charbonnages de Sars-Longschamps qui, malgré qu'elles ne soient pas cotées, valent encore 1500 francs l'action; il vous les remettrait au pair à raison de 5 % l'an. Du reste, si vous êtes disposés à le faire, je puis vous garantir qu'il n'y a rien à risquer. M. Bénard est propriétaire de 3 à 4 millions de biens fonds, il est en outre ami intime de M. Coghen, qui, je crois, a beaucoup de chances à redevenir bientôt ministre des finances; à ce titre, et pour cette seule raison, je verrai avec plaisir que vous puissiez faire cette affaire.

Mon monde politique n'a pu rien me communiquer aujourd'hui. On attend tout de Londres. Lord Seymour n'avait rien reçu cet après-dîner. On espère par le courrier de samedi ou dimanche, mais il est bien certain que si la conférence en signifiant le traité ne fait pas de menaces, il sera rejeté. Il s'en suivra certainement un changement de ministres. M. d'Huart, des finances, et Ernst, de la justice, en sortiront. Il est probable que M. de Theux les suivra.

25 janvier 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et depuis j'ai communiqué à M. Meeus le contenu de votre lettre du 23 relativement aux fontes; les offres que vous faites ne peuvent pas convenir; du reste les fontes dont je vous parlais sont précisément celles de MM. Henrard et Wilmar, le premier aux hauts fourneaux de Couillet, et l'autre à ceux de Chatelineau. J'avais prié M. de Brouckère de me donner aussi quelques renseignements et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai eu sa réponse que j'ai l'honneur de joindre à la présente; vous verrez que les prix des

fontes dans le pays de Liège sont les mêmes qu'ailleurs (1).

Les Hollandais ont coupé les digues dans les Flandres, de crainte d'être attaqués.

Jusqu'à présent, aucune nouvelle n'est arrivée. On attend les prochain courriers de Londres. L'opinion est assez générale qu'il y aura du gâchis à la Chambre, et quelques troubles dans la ville. Pour être bien au courant, j'ai vu aujourd'hui le ministre de la guerre, de l'intérieur et l'administrateur de la police. Ces messieurs m'ont assuré que les mesures les plus sévères seront prises pour que le moindre mouvement soit à l'instant réprimé.

A l'instant me parvient votre honorée d'hier à laquelle je me réserve de répondre demain, mais vous aurez déjà vu par ma lettre d'hier que la Société vous priaît de ne plus faire d'envoi d'écus. Demain j'écrirai à votre maison de Londres de vous envoyer encore trente mille pièces de dix florins.

26 janvier 1839 (particulière)

J'ai communiqué au ministre des finances ce que vous me dites au sujet des bons du Trésor; il m'a dit que si plus tard vous étiez autrement disposés, de vouloir bien (le) lui faire savoir.

J'ai communiqué à M. Dujardin ce que vous dites relativement à M. Cockerill, mais pour être mieux au fait de sa situation, j'ai été voir M. Nothomb, ministre des travaux publics, qui m'a dit qu'il ne croit pas que M. Cockerill manquera, car, avant que le gouvernement lui eut avancé douze cent mille francs, *on a examiné l'état de ses affaires intérieures, que l'on a trouvé satisfaisant*. D'un autre côté, il doit recevoir d'ici au mois de mars six cent mille francs, et s'il veut, il peut fournir toutes les semaines pour 100 mille francs de rails commandés chez lui par le gouvernement. En outre son portefeuille chez son banquier à Liège contient pour 900 mille francs de bonnes valeurs sur Vienne, Berlin, etc. Mais M. Nothomb ne connaît pas le position de ses 50 autres établissements à l'étranger (2).

(1) Dans cette lettre, datée du 25 janvier 1839, de Brouckère signalait que la Société de Monceau disposait de deux millions de kilogrammes de fonte à 12 francs le quintal.

(2) La situation de Cockerill était en fait embarrassée depuis 1830. Dès cette date il avait du faire appel à la Société générale (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 31 janvier 1831). La créance de la Société générale avait été reprise par la Banque de Belgique et la crise de décembre 1838 l'avait beaucoup gêné. Nothomb, ministre des Travaux publics avait déclaré au ministre de France : « ce Cockerill me tourmente horriblement. Sa situation est fort critique et les vingt établissements qu'il soutient et dirige seul sont menacés d'une perturbation complète par la catastrophe de la Banque de Belgique ». Le gouvernement lui

Le gouvernement et les ambassadeurs ont reçu aujourd'hui la notification des 24 articles. Rien ne transpire encore. Il faut voir maintenant comment le ministère se présentera aux Chambres.

La nouvelle que je vous donnai hier que les Hollandais ont coupé les digues dans les Flandres, n'est pas exacte, elle se trouve démentie aujourd'hui.

27 janvier 1839

Je n'ai rien de nouveau en politique à vous annoncer aujourd'hui, le courrier de Londres n'est pas arrivé.

J'ai vu le ministre des finances qui joue au plus fin avec moi, en me disant que le ministère n'avait encore rien reçu de la conférence on est curieux de savoir de quelle manière la notification sera présentée à la Chambre.

Les ambassadeurs ont envoyé hier des courriers à leurs cours respectives.

28 janvier 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. Enfin il est officiel que le gouvernement a reçu le protocole de la conférence. Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres, rien n'a été décidé. Demain il y en aura un autre présidé par le Roi, et après demain le protocole sera présenté à la Chambre.

M. Dujardin m'a dit que la conférence n'a pas fait de menaces ; *en cas de refus de la Belgique la conférence avisera*. Il croit que l'on trainera encore un mois et qu'on a l'intention de faire de nouvelles propositions.

M. de Rechberg m'a dit que tout dépend de la manière dont le protocole sera présenté à la Chambre ; il pense qu'elle n'acceptera pas d'après la disposition des esprits ; M. de Rechberg m'a dit aussi que dans le protocole il est stipulé que la Belgique *devra capitaliser les 10 millions de francs qu'elle aurait annuellement à payer*. J'en ai causé avec Mr. Dujardin qui m'a promis des renseignements exacts à ce sujet.

avait déjà avancé un million et passé de fortes commandes. Il sollicitait encore de nouveaux secours. « Si Cockerill saute, Liège saute et Dieu sait où cela peut mener » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 140, dépêche du 10 janvier 1839). Peu après, ce même ministre de France faisait à nouveau état des embarras de Cockerill : « nous entrons dans la crise industrielle, la plus grave de toutes » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 206, dépêche du 17 février 1839).

M. Nothomb ministre des travaux publics, m'a envoyé la personne chargée par lui de connaître de position exacte des affaires intérieures de M. Cockerill avant que le gouvernement ne lui fit des avances. Cette personne m'a dit que cette position examinée par elle dans ses plus grands détails était très satisfaisante, mais elle ne connaît pas aussi bien ses affaires extérieures que cependant elle a lieu de croire dans un bon état.

29 janvier 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et depuis j'ai vu M. Dujardin qui n'a pu encore me donner des renseignements sur le paragraphe du protocole qui parle de la capitalisation de la dette ; il m'a promis de me les donner demain. Ce protocole ne sera présenté à la Chambre que jeudi ; il y aura auparavant un conseil de ministres, où on décidera de quelle manière il sera présenté.

Depuis quelques jours j'ai évité de voir le ministre des finances, car je sais positivement que le Trésor est épuisé, et je voudrais voir comment il fera pour faire face à toutes les dépenses du moment ; quoiqu'il ait fait voter d'emblée la contribution foncière (les 6/12e) cet argent ne rentre pas si vite, surtout dans les circonstances actuelles où tout le monde est gêné. J'en conclus que ce n'est que lorsque toutes les ressources seront épuisées que l'on parviendra plus facilement à une conclusion définitive.

Je suis en possession de votre honorée d'hier. Quant aux envois d'écus, je ne pense pas que la Société vous ferait de nouvelles demandes, car ce matin en causant avec M. Greban, il m'a dit que la Société était actuellement bien pourvue.

Je vois avec peine que vous vous tourmentez beaucoup trop sur les affaires de ce pays ; je puis vous affirmer que les nouvelles que vous voyez journellement dans le *Temps* sont presque toujours exagérées ; elles sont fournies par les chefs du parti catholique, *M. de Mérode en tête et par son gendre M. de Montalembert à Paris.*

Lorsque Coste était à Bruxelles, il a passé huit jours à la campagne de M. de Mérode, c'est depuis lors que vous voyez le *Temps* donner journellement des articles de Bruxelles.

On est certainement agité ici, mais soyez bien persuadés que les gens sensés, et c'est le plus grand nombre, veulent la paix et la tranquillité. Il n'y a qu'un certain parti qui ne voudrait que des troubles, mais le gouvernement à l'œil sur lui.

MM. de Mérode envoyé à Paris et de Gerlache à Londres sont de retour.

30 janvier 1839 (particulière)

J'ai vu mon monde politique et il n'y a aujourd'hui rien de bien nouveau à vous dire ; on attend maintenant le résultat des communications à faire à la Chambre, mais on est encore incertain sur le jour ; il y a aujourd'hui conseil des ministres présidé par le Roi, qui ,commencé à onze heures, n'était pas fini à quatre heures ; je saurai probablement ce soir ou demain ce qui aura été décidé.

M. de Rechberg m'a dit que dans les provinces rhénanes l'ordre était donné d'armer la *Landwehr*. En outre le gouvernement prussien a strictement défendu aux douanes qui bordent les frontières de l'est de ne laisser pénétrer en Belgique ni armes ni chevaux, de sorte que les chevaux que l'on a fait acheter en Allemagne pour l'armée ne pourront pas entrer.

J'ai l'honneur de vous remettre un extrait de journal que je sou mets à votre attention ; il est relatif à la séance de la Chambre des représentants d'hier, dans laquelle des interpellations ont été faites au ministère.

Je vous remets aussi un article extrait d'un journal anglais qui m'est recommandé par M. Greban. Il vous prie de vouloir bien le faire démentir si un journaliste venait à vous en parler, car cela pourrait porter préjudice à la Société générale.

31 janvier 1839 (particulière)

J'ai eu beau courir aujourd'hui, mais impossible d'apprendre du nouveau : c'est qu'en effet il n'y a rien aujourd'hui. Le conseil des ministres dure encore et n'a pas jusqu'à ce moment décidé quel jour le rapport de la notification sera présenté à la Chambre ; je saurai peut-être ce soir ce qu'il en est. Cette séance est attendu avec la plus grande impatience.

Les esprits deviennent plus calmes et les *guerroyants* reviennent un peu à la réflexion.

Les deux derniers envoyés à Londres et à Paris sont revenus à des idées plus pacifiques, surtout le dernier. M. de Gerlache est un homme très sensé et cherche à ramener beaucoup de députés à son opinion, modifiée depuis sa mission ; il a positivement fait savoir que Lord Palmerston lui a dit qu'il n'y avait aucune modification à faire au traité.

M. Dujardin que j'ai vu ne m'a également rien appris de nouveau ; mais il m'a fait entendre que le ministre était *vexé* de ce que vous n'avez pas voulu prendre encore des bons du Trésor ; j'ai répondu à cela dans le sens de ce que vous m'écrivites à ce sujet.

2 février 1839 (particulière)

La séance de la Chambre d'hier n'a fini qu'à 5 heures 1/2 ; je m'en réfère pour les détails au journal que je vous transmets ci joint.

La séance pour la discussion générale et les conclusions du ministère a été remise à mercredi prochain. Aujourd'hui le ministère fait la même communication au Sénat ; de ce côté il n'y a pas grande opposition à craindre, ce sont tous de riches propriétaires partisans de la paix et de la tranquillité.

Vous verrez, dans le journal que l'un des chefs de l'opposition, le plus exalté, M. Dumortier, a déjà reçu un échec, *sa proposition de passer à l'ordre du jour sur le protocole de la conférence a été rejetée ; et plusieurs autres membres qui avaient signés cette proposition, ont retiré leur adhésion.* On a toujours l'espoir que l'opposition diminuera jusqu'à mercredi ; M. Dujardin que j'ai vu aujourd'hui, est de cet avis, et pense que le gouvernement acceptera, *sans cependant discontinuer les négociations ;* M. Dujardin m'a dit aussi que la grande majorité de la nation ne l'entendait pas autrement et que pour le bien des affaires de l'intérieur il est plus que temps que l'on parvienne à une solution définitive.

J'ai vu M. Van Praet qui pense que l'affaire touche à sa fin, il ne voit pas les choses *si noires*, de même qu'il croit aussi que le gouvernement acceptera.

M. Van Praet m'a dit aussi, que, d'après les assurances qui lui ont été données *par les personnes initiées dans les secrets diplomatiques du Roi de Hollande, que celui-ci est disposé d'accepter de suite.* La nouvelle de cette acceptation doit parvenir de La Haye à Londres dimanche ou lundi ; un courrier extraordinaire sera immédiatement expédié à M. Van Praet qui me le fera savoir de suite.

Je n'ai pu rencontrer M. de Rechberg mais Mr. de Seckendorff avec lequel je me suis longtemps entretenu craint que le gouvernement belge ne soit pas assez ferme ; il voit une grande faute de ce que le gouvernement vient de prendre à son service *le général polonais*

Skrzynecki, ce qui sera vu de mauvais œil par la Prusse et par l'Autriche (1).

Vous verrez dans le journal *l'ordre donné par le gouvernement prussien, d'interdire l'entrée des chevaux en Belgique*; j'eus déjà l'honneur de vous en parler dans ma lettre du 30 dernier. Cette nouvelle a fait grande sensation ici et ne fait pas plaisir du tout *au parti résistant*. M. de Seckendorff m'a dit en outre que d'autres mesures sévères seront prises par la Prusse.

Il circule de mauvaises nouvelles sur Cockerill; il voulait venir ici pour tâcher d'avoir encore de l'argent du gouvernement, et au moment de monter en voiture ses ouvriers se sont opposés à son départ, ils craignent qu'il ne prenne la fuite et se réfugie à l'étranger. Les ouvriers ont résolu d'envoyer au Roi une députation de plusieurs contre-mâîtres, le Roi a reçu cette députation, mais rien n'a été fait. D'après ce qu'on m'a assuré le Trésor est très malade, et tout à fait épuisé. Quoique le ministre des finances ait donné sa démission il est allé aujourd'hui à Laeken chez le Roi, c'est ce qui m'a empêché de le rencontrer.

3 février 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier; je vous annonçais que *Skrzynecki* avait été admis avec son grade dans les rangs de l'armée belge, mais cette nomination a fortement déplu à la diplomatie, aussi d'après les démarches qui ont été faites par les ambassadeurs, ce général par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce jour, *a été mis en disponibilité*.

Je n'ai rien pu savoir de nouveau aujourd'hui, tout est calme; on attend la séance de mercredi, quoiqu'on ne soit pas encore bien certain que le ministère donnera ses conclusions. Du reste, d'ici là, je saurai ce qu'il en est.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le rapport fait hier au Sénat, ainsi que la discussion qui en a été la suite. Comme j'eus déjà l'honneur de vous le dire, le Sénat est pour la paix, et cela influera beaucoup sur l'opinion des députés.

(1) Le général *Skrzynecky*, héros d'Ostrolenka, s'était réfugié à Prague. On lui avait offert asile à condition qu'il s'abstienne de toute activité. Il était parti pour Bruxelles, à l'instigation disait-on du roi Léopold (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 164, copie d'une lettre de Metternich à Rechberg, 23 janvier 1839). Le ministre de la guerre, Wilmar, confirmait peu après au ministre de France que c'était lui qui l'avait fait venir (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 189, dépêche du 4 février 1839).

J'ai vu M. Dujardin, qui m'a dit que demain ou après-demain paraîtra l'ordonnance d'un nouveau ministre des finances, il pense que ce sera provisoirement M. de Mérode ou Duvivier. M. Dujardin restera aux affaires. Il croit aussi que la question traînera encore un mois, on négociera, surtout pour obtenir quelques concessions sur le droit de tonnage. Mais quant à la question du territoire, c'est une affaire décidée, on n'en parle plus.

4 février 1839 (particulière)

Après le départ du courrier je me suis rendu de suite chez M. de Theux, ministre des affaires étrangères, qui revenait du conseil des ministres présidé par le Roi. Je lui ai demandé des explications relativement au départ des deux ambassadeurs ; M. de Theux m'a dit que ces messieurs se fâchaient pour une queue de cerise, que si ces deux puissances étaient représentées ici par des ambassadeurs et non des chargés d'affaires, ils auraient pu prendre sur eux de rester et d'instruire leur cour de ce qui se passait (1) mais n'étant que chargés d'affaires et leurs ordres étant positifs ils ont dû s'y conformer, et partent. M. de Theux s'en est expliqué avec M. Serrurier ambassadeur de France et avec Lord Seymour ambassadeur d'Angleterre qui ont reçu ses explications et les transmettent à leur cour respective. D'après cela vous pourrez à Paris savoir comment on prendra cette affaire.

M. de Theux m'a communiqué que dans le conseil d'aujourd'hui, il a été décidé de proroger les Chambres jusqu'au 4 mars. D'ici là, dit-il, les esprits se calmeront et il évitera des explications qu'il ne peut ni ne veut donner.

Il m'a dit en outre que les démissions de MM. d'Huart et Ernst sont acceptées ; le premier est remplacé par M. de Mérode provisoirement et M. Nothomb, ministre des travaux publics, prend le portefeuille de la justice par intérim.

Dans mon entretien avec le ministre, il m'a demandé si le gouvernement pouvait compter sur vous, s'il avait besoin d'argent ; je lui ai répliqué que si le gouvernement restait sage et modéré, il pourrait compter sur votre appui ; j'avais justement sur moi votre lettre du 2 février, je lui ai lu seulement le dernier paragraphe ; c'était la meilleure réponse à lui faire.

(1) Après l'affaire du général polonais, les ministres d'Autriche et de Prusse avaient été rappelés par leur gouvernement (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f^o 206, dépêche du 7 février 1839).

J'ai vu un instant M. Meeus qui m'a dit que puisque les affaires politiques pouvaient encore traîner quelque temps, il se verra forcé de vous demander encore des écus, contre des envois d'or qui vous seront faits d'ici ou de Londres puisque votre maison a vendu du 5 % belge. Du reste il est convenu entre lui et moi que vous serez prévenus 5 à 6 jours d'avance.

J'oubliais de vous dire que le ministre m'a fait entendre qu'ils avaient encore assez de fonds *pour un mois, mais j'en doute.*

4 février (particulière) 2 heures 1/2

Je vous adresse la présente par courrier pour vous informer Messieurs, que je sors à l'instant de chez M. le comte de Rechberg et le comte de Seckendorff; ces messieurs ayant vivement protesté *contre l'admission et la présence ici du général polonais Skrzynecki* et leurs démarches auprès du gouvernement ayant été infructueuses se sont décidés, *d'après des ordres qui leur sont arrivés aujourd'hui par courrier de Vienne et de Berlin de demander leurs passeports; le ministre des affaires étrangères leur a de suite envoyés, j'étais chez ces messieurs lorsqu'ils les reçurent.*

Ils partent demain avec toute leur maison, chancellerie etc. Observez bien que ce départ n'a aucun rapport avec la question des 24 articles, *ce n'est uniquement que pour la présence ici du général polonais.*

Vous saurez déjà, comme j'eus l'honneur de vous le dire dans l'une de mes précédentes *que le Roi de Hollande a accepté.* La nouvelle doit en être arrivée chez vous par courrier parti de La Haye vendredi soir; vous le verrez du reste par le journal que j'ai l'honneur de joindre à la présente.

Mon but en vous expédiant la présente par courrier est de crainte qu'on ne fasse courir d'autres bruits à Paris.

5 février 1839 (particulière)

Aujourd'hui tout est calme. Les Chambres sont prorogées à un mois. La démission des deux ministres récalcitrants est acceptée. J'ai été faire ma visite de condoléance à M. d'Huart qui n'a pu ou n'a pas voulu me recevoir. Quant au nouveau ministre, M. de Mérode, il n'est pas encore installé j'irai lui faire ma visite.

J'ai vu les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, ils partent probablement demain. Le baron de Handel, secrétaire de l'ambassade

d'Autriche est parti pour Paris, il viendra vous voir. J'ai vu M. Dujardin qui m'a dit que tout irait au mieux.

M. Van Praet m'a *confidentiellement* fait voir une lettre datée du 2 courant de Londres par laquelle on lui dit que Mr. Dedel a déjà annoncé au corps diplomatique *que pour le 3 il attend l'adhésion du Roi de Hollande*. On attend cette note d'ici à jeudi; il m'a donné l'assurance que tout serait arrangé au mieux dans une quinzaine de jours et malgré que la Chambre soit prorogée pour un mois, il pense qu'on la convoquera plus tôt.

Je m'occupe Messieurs de l'objet de votre lettre particulière du 2 courant relativement à une personne qui se chargerait des intérêts d'autrui envers la Banque de Belgique; c'est une affaire assez délicate que le choix de cette personne; je l'ai cependant, mais elle me donnera une réponse dans deux jours alors je vous l'indiquerai. Je suis charmé Messieurs de ce que vous me dites que votre nom ni le mien ne doit figurer dans cette affaire, je vous avoue que je ne l'aurai voulu ni pour vous, ni pour moi.

J'ai reçu ordre de payer à M. Cockerill la somme de Fr. 30.000 pour votre maison de Vienne; je lui ai envoyé les deux quittances à signer mais je n'ai pas encore reçu de réponse; j'ai pris hier cette somme à la Société Générale croyant qu'on se présenterait pour toucher; dès que cette affaire sera réglée je vous en donnerai note.

6 février 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, et me borne à vous dire aujourd'hui que j'ai vu M. Van Praet qui m'a donné de nouvelles assurances *que l'on est à la paix*, il m'a même engagé de faire pour lui quelques achats en fonds publics.

M. Meeus m'a chargé de vous dire qu'il vous priera de lui faire pour 3 à 4 millions d'envois en écus, du 15 au 20 de ce mois; par contre vous recevrez des envois d'or en pièces de 10 florins pour les déposer à la Banque.

L'opinion générale est entièrement à la paix, et cette opinion se fortifie de jour en jour.

7 février 1839 (confidentielle)

Depuis ma lettre d'hier, j'ai communiqué le contenu de votre honorée du 5 courant à MM. Meeus et Greban et j'ai particulièrement insisté sur les envois d'or à vous faire promptement.

M. Greban m'a confié, mais bien confidentiellement, que l'on vous écrit aujourd'hui pour vous demander des envois d'écus 250 mille francs par jour et ce ne serait de la part de M. Meeus qu'un moyen pour savoir si réellement vous avez de la méfiance et ferez ces envois avant d'avoir reçu les envois d'or, car d'après l'opinion de M. Greban il ne leur faut que bien strictement environ deux millions pour être grandement au large, et il y a 4 millions en or prêts à vous être expédiés. M. Greban m'a bien prié de vous engager de ne rien laisser apercevoir de ce que je vous écris mais de vous baser la dessus.

J'ai été voir M. de Mérode ministre des finances et pour premier début il m'a dit qu'il voudrait vous négocier encore pour 3 à 4 millions de bons du trésor ; à cela je lui ai tenu le même langage qu'à son prédécesseur et dans le sens de tout ce que vous m'avez écrit à ce sujet ; comme celui-ci est aussi un peu guerroyant, mais beaucoup moins maintenant, il m'a répliqué que la Belgique est loin de vouloir soulever l'Europe mais que pour sauver l'honneur national, il faut au moins avoir l'air de vouloir faire résistance et ne pas céder du jour au lendemain. J'attendrai votre réponse à ce sujet. M. Dujardin que j'ai vu m'en a parlé aussi et pense que si vous étiez disposés à en prendre, vous les obtiendriez facilement à 4 3/4 à 6 mois et à 5 % à 9 mois avec commission de 1/2 %.

M. Dujardin m'a fait entendre aussi que lorsque les affaires seront arrangées, M. de Meulenaere rentrera au ministère.

J'ai vu un instant M. Van Praet qui est toujours à la paix ; il pense que les Chambres seront rappelées pour le 15 de ce mois ; il croit qu'il y aura une majorité pour l'acceptation.

Je n'ai pu voir M. de Theux, il était chez le Roi.

7 février 1839

Le discours de la Reine d'Angleterre connu ce matin de bonne heure a beaucoup influé sur les fonds belges ; l'opinion de M. Dumortier l'un des chauds partisans de la résistance dont je vous envoie l'extrait a également fait sensation et malgré la baisse de chez vous, nos fonds étaient très recherchés.

8 février 1839 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de votre honorée de même date, qui vient fort à propos en réponse de ce que j'eus l'honneur de vous dire dans ma dernière, que M. Meeus voulait vous

tâter et voir si vous lui feriez des envois d'écus avant qu'il ne vous fit des envois d'or; de cette manière c'est lui qui se trouve pris au piège, car M. Greban m'a encore répété ce matin que ce n'est qu'un entêtement de sa part, l'or est tout prêt à vous être expédié.

J'ai revu aujourd'hui M. Van Praet qui est toujours dans les mêmes sentiments, *à la paix*. Il approuve la politique qu'on a suivie envers les ambassadeurs étrangers et de ne pas faire attention aux menaces faites par l'Autriche et la Prusse. D'un autre côté la fermeté du gouvernement dans cette affaire a fait bon effet sur les esprits belliqueux, qui voient par là que le gouvernement n'a pas fait cas des menaces qui lui ont été faites. Il pense que les Chambres reprendront leurs travaux dans une huitaine de jours.

M. Dujardin que j'ai vu m'a dit que demain le ministre des finances fera annoncer dans les journaux qu'on pourra avoir des bons du Trésor à 3 mois à 4 %, à 6 mois à 4 1/2 et à un an à 5 %; à cette occasion il m'a fait entendre qu'il serait charmé que vous voulussiez bien accepter la proposition du ministre de prendre encore 3 à 4 millions de bons du Trésor.

Dans la conversation avec M. Dujardin il m'a dit que la meilleure chose à faire et ce qui produirait ici un effet moral, ce serait *que le gouvernement français rappelât les officiers supérieurs qui sont au service de la Belgique*. Pensez-vous Messieurs qu'il serait convenable que vous en parlassiez à M. Molé?

J'ai été voir M. de Theux et lui ai communiqué la proposition que me fit hier M. de Mérode, relativement aux bons du Trésor; je lui ai dit que si la Belgique voulait être tranquille et ne pas s'opposer aux décisions de la conférence, qu'elle pourrait toujours compter sur votre appui. A cela M. de Theux m'a textuellement répliqué « *si MM. de Rothschild veulent nous donner 30 millions nous nous moquerons de la France et de l'Angleterre et nous ferons résistance* ». D'après cela je pense que votre opinion coïncidera avec la mienne *de refuser toute proposition d'argent*.

M. de Theux m'a dit aussi bien confidentiellement que des lettres particulières, qu'on lui adressait de Paris, l'engageaient à la résistance. D'après moi je pense qu'il y a du *Montalembert* la dessous, si le ministre dit vrai.

Je me suis entendu avec la personne qui se chargera des intérêts de vos intéressés envers la Banque de Belgique, c'est M. l'avocat Barbanson, l'un des jurisconsultes les plus distingués de la Belgique, homme de grand mérite, et à qui on peut accorder la confiance la plus

illimitée. Si vous le trouvez bon, j'introduirai vos clients près de M. Barbanson. M. Biré m'a dit aujourd'hui que la Banque de Belgique va convoquer ses actionnaires pour le 28 de ce mois à l'effet de leur demander de l'argent pour que les établissements qui sont sous son patronage puissent continuer leurs travaux.

9 février 1839

J'ai communiqué à MM. Meeus et Greban le contenu de votre lettre du 7 courant. *Mr. Greban m'a particulièrement témoigné sa satisfaction de ce que vous prenez l'avance dans les envois d'écus.*

M. Meeus m'a chargé de vous proposer d'acheter pour compte à 1/2 500 actions de la Banque de Belgique, et de les faire transférer sous des noms supposés, de cette manière on pourra toujours savoir ce qui se fait à cette banque, se présenter dans les assemblées générales et faire opposition si elle fait quelque chose qui ne conviendrait pas.

M. Meeus m'a dit que les affaires de Cockerill allaient très mal, qu'il va demander un sursis.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre aujourd'hui en politique. M. Van Praet, que j'ai vu, continue toujours à me donner des assurances de paix. M. Meeus m'en a dit autant. Les Chambres seront prochainement convoquées.

11 février 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et j'ai communiqué le contenu de votre lettre du 9 courant à M. Greban qui approuve votre raisonnement et blâme celui de M. Meeus. Il dit que ce sont des manies qui ne signifient rien. Du reste à dater de demain, on vous expédiera par la diligence 100 mille florins par jour en pièces de dix florins ; ils n'ont personne disponible pour vous faire un envoi d'une fois par voiture particulière.

J'ai vu M. Dujardin qui regrette de ce que vous ne prenez pas des bons du Trésor. Il m'a dit que dans quelques jours il partirait pour Londres pour rédiger le traité définitif concernant la dette.

Je n'ai pu voir M. de Mérode, il n'est pas venu aujourd'hui au ministère.

M. Van Praet pense que les Chambres seront convoquées pour demain en huit ; son opinion pour la paix est toujours la même.

J'ai été voir M. de Theux avec lequel j'ai eu un entretien ; je me suis catégoriquement expliqué avec lui relativement aux bons royaux,

et lui ai donné connaissance du dernier paragraphe de votre lettre du 9 courant. Voici sa réponse textuelle « MM. de Mérode et Dujardin ne m'ont pas dit que le Trésor avait besoin d'argent; je m'en expliquerai avec eux. Du reste vous ne courez aucun risque en prenant de ces bons; je ne puis encore rien vous dire aujourd'hui sur nos affaires, venez me voir jeudi nous causerons. ».

La maison Poelman de Louvain vient de manquer pour 1.700 mille francs.

12 février 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis aujourd'hui tout à fait dépourvu de nouvelles politiques; j'ai vu MM. Dujardin et Van Praet dont l'opinion est toujours pacifique. Ils m'ont répété que les Chambres seront convoquées pour la semaine prochaine.

Ces messieurs m'ont témoigné le désir de tirer un coup de pistolet en vous priant d'acheter pour 18 mille francs de rente emprunt belge 3 % pour fin mars, pour chacun neuf mille. Si cela peut se faire je prends la liberté d'appuyer leur demande car dans ces circonstances ces deux messieurs m'ont rendus de grands services et sont à même de m'en rendre encore comme vous l'avez vu jusqu'à présent.

A partir d'aujourd'hui la Société vous fait journellement un envoi de cent mille florins en or.

Il est de nouveau fortement question de la banque Anglo-belge. L'un des directeurs doit venir de Londres ces jours-ci pour en conférer avec le ministre de l'Intérieur, M. de Theux. On m'a assuré que Mr. Isaac Goldsmith de Londres a signé pour 3.000 actions.

13 février 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et j'ai communiqué le contenu de votre lettre du 11 courant à M. Meeus.

Croyez bien que la proposition que je vous fis de sa part, ce ne fut qu'à mon corps défendant, car je connais d'avance le sort de ces sortes de propositions; mais bon gré mal gré, je suis par ma position obligé de vous les transmettre, sans quoi je suis harcelé par le proposant jusqu'à ce que je vienne armé de votre refus.

Je n'ai pu aujourd'hui voir le ministre des finances: il était chez le Roi.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'annonce officielle qui convoque les Chambres pour mardi 19 courant.

MM. Van Praet et Dujardin que j'ai été voir ce matin m'ont assuré que le ministre aurait une majorité d'une soixantaine de voix et que tout ira bien.

Demain j'ai un rendez vous avec le ministre des affaires étrangères. La Société générale vous expédie aujourd'hui 300 mille florins en or. M. Meeus que j'ai vu conserve toujours les espérances les plus pacifiques.

14 février 1839 Copie- (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par mes précédentes, j'ai eu une entrevue avec M. de Theux, ministre des affaires étrangères, et, comme je m'y attendais, la question d'argent a été le mobile de cet entretien; je lui ai dit franchement que votre intention n'était pas de donner de l'argent pour faire de la résistance et que je voulais attendre et voir ce qu'on fera lorsque les Chambres seront assemblées; M. de Theux m'a positivement assuré que le gouvernement présentera aux Chambres l'acceptation des 24 articles, *c'est à dire la paix*. Il a l'intime conviction d'une bonne majorité, car tout le monde veut la paix et la tranquillité; je lui ai dit que le pays souffre beaucoup trop d'une si longue incertitude. Il y aura nécessairement des discussions chaudes et animées, mais le gouvernement l'emportera. Il m'a encore répété d'après cela que vous ne risquez rien de prendre quelques millions de bons du Trésor.

M. de Theux m'ayant fortement engagé de voir M. de Mérode et de lui faire connaître l'état déplorable du commerce, j'y ai été de suite, et lui ai donné connaissance de votre lettre du 9 courant. J'ai eu avec lui un long entretien sur les affaires du moment.

M. de Mérode ne fait pas trop ce qu'il veut, c'est un homme exalté, d'un côté il veut résister, de l'autre il veut céder, il voudrait que la Confédération germanique prit possession du Limbourg et du Luxembourg sans tirer un coup de fusil, pour pouvoir dire ensuite que la Belgique a été forcée; ensuite il leur dirait "vous avez pris possession du territoire; faites nous notre compte juste de ce que nous avons à vous payer, mais non 5 millions de florins, et ensuite nous verrons; mais si la Hollande venait à nous fermer l'Escaut nous ferons sortir nos produits par Ostende et même par Dunkerque qui est port de France". Je vous ferai grâce du reste qui n'est qu'un tissu d'absurdités. Ensuite il a abordé la question d'argent, en me disant: si votre maison ne veut pas nous donner de l'argent contre nos bons royaux, je pro-

poserai divers moyens, par exemple un emprunt forcé, c'est à dire demander les contributions pour une année d'avance en bonifiant 3 % d'intérêts.

Cependant en le quittant il m'a dit : vous pouvez vous tranquilliser je ne veux pas faire la guerre, mais je veux maintenir l'honneur national, la popularité du Roi.

Je dois maintenant rendre compte de cet entretien à M. de Theux qui ne paraît pas très d'accord avec M. de Mérode. C'est ainsi que je puis connaître la pensée du ministère en entier.

15 février 1839 (particulière)

Il m'a été impossible de rencontrer M. de Theux, il y a aujourd'hui conseil des ministres chez le Roi ; dans ce conseil on décidera de quelle manière sera présentée à la chambre l'acceptation des 24 articles.

J'ai vu M. Van Praet, qui est toujours dans les mêmes dispositions pour la paix. Il m'a assuré qu'il y aura une soixantaine de voix *pour* et une trentaine *contre* et que *l'affaire sera présentée pure et simple sans réserve ni restriction. Le nonce du pape qui a eu ce matin une audience du Roi avant le conseil des ministres est pour la paix et son influence est grande sur le parti catholique: il prêche partout la paix.*

La Société générale vous a expédiée hier 150 mille florins en or.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un article de journal relatif à la banque Anglo-belge.

16 février 1839 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'avant-hier j'ai été voir M. de Theux et lui ai rendu compte de mon entretien avec M. de Mérode, il a été surpris d'apprendre que le ministre des finances avait un si grand besoin d'argent et plus surpris encore de sa manière d'envisager les choses, opinion qui ne cadre pas du tout avec la sienne. Aussi M. de Theux m'a formellement dit, *de ne pas lui donner de l'argent et de le laisser dans l'embarras ce qui pacifiera singulièrement sa belliqueuse opinion ainsi que celle du parti de la résistance.* M. de Theux m'a dit que M. de Mérode n'est pas à craindre, il ne parlera pas à la Chambre, et son opinion ne prévaut pas dans le conseil des ministres. En terminant notre entretien M. de Theux m'a prié de vous demander d'avance l'autorisation de donner de l'argent dès que la Chambre aura prononcé sur l'acceptation des 24 articles ; je le lui ai promis, mais sauf à vous à ratifier ou refuser en temps opportun. Du reste

cette promesse n'engage à rien et n'est que pure politesse de ma part.

M. de Theux m'a dit que mardi il présentera aux Chambres, la décision de la conférence, purement et simplement pour l'acceptation, il compte sur une bonne majorité.

En causant ce matin avec M. Greban, il m'a confidentiellement assuré que le Trésor est à sec, il ne reste que 400 mille francs en caisse et que la Société générale est ainsi obligée de faire le service de l'Etat ; car les 6/12^e des contributions votées ne commenceront à rentrer que vers la fin du mois, et au commencement du mois prochain.

17 février 1839 (particulière)

Vous aurez vu par ma lettre d'hier combien elle coïncide parfaitement et d'avance avec la vôtre puisque dans mon entretien avec M. de Theux, la question de prendre des bons du Trésor avait déjà été mise sur le tapis, *par lui*, mais de ma part. Dès que nous connaissons le résultat de la présentation aux Chambres du traité de la conférence et quand le moment sera là, le ministre ne manquera pas de m'en reparler, le premier ; alors je tâcherai de suivre vos instructions pour lui faire prendre des pièces de 20 francs, mais je doute fort que cela puisse se faire.

J'ai l'honneur de vous faire observer que je ne pense pas pouvoir vous donner encore mardi prochain de grandes nouvelles, vu que l'affaire ne sera pas décidée ce jour-là ; elle sera renvoyée dans les sections et ensuite le rapport général sera fait par la section centrale etc. Du reste, je me guiderai d'après l'événement ; mes précautions sont déjà prises pour vous faire connaître le résultat le plus promptement possible et par la voie la plus expéditive ainsi qu'à Londres et Francfort comme j'ai toujours soin de le faire.

Je communiquerai à M. Meeus ce que vous me dites relativement à la banque Anglo-Belge ; déjà plusieurs fois dans mes entretiens avec les ministres je leur ai fait connaître mon opinion à ce sujet ; hier encore j'en parlai à M. de Theux dans le sens de ce que vous me dites, et il a approuvé mes observations, aussi j'espère faire avorter ce projet.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre aujourd'hui ; les mêmes dispositions de paix continuent et on attend avec impatience le vote législatif, il y a bien quelques agitateurs, mais le gouvernement a pris des mesures pour que toute tentative d'émeute soit réprimée à l'instant.

18 février 1839 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus le contenu de votre lettre relatif à la banque anglo-belge. M. Meeus fera de son côté tout ce qui dépend de lui pour la faire échouer ; il a eu déjà plusieurs entretiens à ce sujet avec le ministre.

M. Goldsmith a été reçu hier par le Roi, qui n'a pu faire autrement étant particulièrement recommandé par Lord Palmerston et Springrose ; j'en ai causé avec M. Van Praet qui est aussi contre cette banque, et fera connaître notre opinion à Sa Majesté ; il espère aussi qu'elle n'aura pas lieu.

Les ministres ne sont pas visibles aujourd'hui, ils sont en conseil depuis ce matin.

M. Dujardin m'a dit que demain à la Chambre on ne fera que *l'exposé de l'affaire* ; cela durera ensuite 7 à 8 jours jusqu'à décision.

D'après ce que M. Greban m'a dit la Société Générale vous demandera cette semaine encore un million en pièces de 5 fr contre de l'or.

18 février 1839

Ce n'est que près de M. Mettenius que j'ai pu prendre des renseignements sur la position de la Banque de Belgique ; il n'en a pas une haute opinion. Il pense que l'on paiera encore 20 % aux créanciers vers la fin du mois, de sorte qu'il y aura 80 % payés, mais il ignore quand sera payé le reste. La gêne où se trouve Cockerill influe aussi sur cette Banque : il lui doit onze cent mille francs, pour lesquels elle a des actions en dépôt, non réalisables en ce moment (1). M. Mettenius m'a dit aussi que jusqu'ici il se présente peu de monde pour l'assemblée du 28, dans laquelle on demandera un nouveau versement de fonds, pour pouvoir marcher et faire le petit escompte ; mais il ne sait pas avec cela même si elle pourrait marcher, la confiance n'y étant plus et ses billets n'étant plus acceptés par personne. M. Oppenheim-Ende est trésorier de la Banque de Belgique, il jouit ici d'une grande considération et mérite bien un crédit de 100 à 150 mille francs.

(1) Cockerill avait déposé son bilan et demandé un sursis (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f° 226, dépêche du 13 février 1839). De Theux déclarait le lendemain au ministre de France qu'un sursis lui avait été accordé (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 17, f° 230, dépêche du 14 février 1839).

20 février 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier par courrier et je vous remets ci joint le Moniteur de ce matin qui vous donne tous les détails de ce qui s'est passé à la séance d'hier. Du reste, la soirée a été si calme et si tranquille, comme si rien ne s'était passé. Le projet de loi est maintenant dans les sections; j'ai été aux nouvelles, mais rien ne transpire encore; cependant on dit que plusieurs députés proposeront d'ajourner la discussion générale jusqu'après les élections françaises. Ils veulent voir dans quel sens elles se feront et si elles n'étaient pas favorables au *ministère Molé, que Thiers ou d'autres* viendraient au pouvoir, ils auraient encore l'espoir d'obtenir des modifications, mais je ne pense pas que cette proposition sera admise; d'ici là je saurai à peu près ce qu'il en est.

J'ai vu M. Meeus, à qui j'ai communiqué le contenu de votre lettre relativement à la Banque anglo-belge; comme déjà j'eus l'honneur de vous le dire, il fera tout ce qui dépend de lui pour la faire échouer. Il m'a dit que la Société Générale suffirait, car depuis quelques temps elle escompte tout même du papier de 3^e et 4^e ordre.

M. Meeus m'a dit aussi qu'il pense que le gouvernement aura une majorité dans la question qui s'agite. M. Van Praet et autres sont toujours du même avis.

M. Meeus m'a fait voir une note de Fr. 1.400 mille qu'il a reçu en paiement en emprunt belge 3 % pour les domaines vendus par la Société Générale.

A l'instant j'apprends que le Sénat dans sa séance de ce jour a manifesté le désir que l'autre Chambre veuille bien se hâter de faire son rapport sur l'affaire d'hier, afin qu'à son tour le Sénat puisse prononcer, pour ne pas laisser plus longtemps le pays dans une position si critique. Au Sénat la majorité sera immense, il n'y a que quelques opposants.

21 février 1839 (particulière)

Je n'ai rien de nouveau à vous dire aujourd'hui, les sections sont réunies et travaillent. Dans la 2^e section on a nommé rapporteur M. Lebeau ancien ministre de la justice, qui est pour la paix et qui a des chances pour rentrer au ministère.

Dans la 4^e section, ce sera M. Liedts qui est aussi pour la paix.

Dans la 1^{ère} il y a ballottage entre M. Dumortier résistant et

M. de Behr pour la paix ; demain je connaîtrai le reste. MM. Dujardin et Van Praet m'assurent toujours qu'il y aura majorité.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un extrait du Moniteur tiré d'une brochure qui vient de paraître. L'auteur est M. de Gerlache, dernier envoyé à Londres, il était primitivement pour la résistance, et maintenant pour la paix. Cette brochure a fait ici beaucoup de sensation.

P.S. A l'instant je vois M. de Theux qui me dit que cela allait bien dans les sections ; il a plus d'espoir, la 3^e section a nommé M. Dolé pour la paix.

22 février 1839 (particulière)

J'ai vu M. Dujardin qui m'a dit que l'on n'aurait pas encore recours à un emprunt, le gouvernement pouvant émettre 12 millions de bons du Trésor sur lesquels il n'y a que 2 millions émis, les 3 millions que vous avez étant pour la Banque de Belgique et en dehors de ces 12 millions.

Je ne puis rien vous dire sur la position de Cockerill : *son actif est de 20 millions et son passif de 12*. Je ne sais pas quelles sont les maisons de Cologne intéressées dans cette affaire. Si je puis le savoir j'aurai l'honneur de vous en informer.

Je vous prie en grâce de n'ajouter aucune foi sur ce que disent vos journaux sur les événements de Bruxelles ; j'ai sous les yeux plusieurs exemplaires du *Temps* qui dans ses articles (Lettres de Bruxelles) ne sont qu'un tissu de mensonges ; les trois quarts des faits sont de la plus insigne fausseté. Témoin oculaire de tout ce qui se passe, je puis vous affirmer que tout ce que le *Temps* rapporte est exagéré ou entièrement dénué de vérité.

J'ai vu aujourd'hui MM. de Meulenaere et de Stassart qui m'ont donné les meilleures assurances que le projet de loi passera à la Chambre à une bonne majorité ; il paraît que le plus grand calme règne dans les sections et que les nominations seront bonnes.

Je n'ai pu voir aucun ministre aujourd'hui, ils sont occupés dans les sections.

J'ai vu M. Van Praet qui m'a dit *bien confidentiellement* qu'il y aura bonne majorité, il m'a prié de lui faire acheter à Amsterdam 400 mille florins en 2 1/2 % en prime à 3 mois, j'ai écrit à ce sujet à MM. Sichel.

23 février 1839 (particulière)

J'ai peu de nouvelles à vous donner aujourd'hui ; les sections ont nommé leurs rapporteurs, ils sont tous dans le sens pacifique. Probablement que le rapport de la section centrale sera fait à la Chambre mardi ou mercredi prochain et on pense que la discussion durera 5 à 6 jours.

Les ministres ainsi que tous mes amis politiques me donnent les assurances les plus favorables qu'il y aura une bonne majorité pour le gouvernement.

On pétitionne beaucoup pour le maintien de la paix ; notre ville est très calme et tranquille, on attend avec impatience la solution de cette affaire ; les sorties grossières et inconvenantes de quelques députés de la résistance, le jour de la présentation du projet de loi, sont répudiées par tout le pays.

Les chambres de commerce de Bruxelles, Liège et Mons, ont pétitionné, je vous remets ci-joint les journaux qui en parlent et donnent le texte des pétitions. Vous trouverez dans ces journaux plusieurs articles que je sou mets à votre attention.

Ne jugeriez vous pas convenable de faire reproduire dans le *Journal des Débats* le texte de ces pétitions.

24 février 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres d'hier, et je me borne à vous dire aujourd'hui que j'ai vu tous mes amis politiques : ils me donnent les meilleures assurances que tout ira au mieux. M. le comte de Meulenaere, entr'autres, m'a dit que la section centrale est assemblée et qu'elle fera son rapport à la Chambre mercredi prochain ; il m'a assuré aussi qu'il y aura 60 à 65 voix *pour* sur 100 ou 102 membres dont se compose la Chambre.

25 février 1839 (particulière)

Je suis aujourd'hui tout à fait dépourvu de nouvelles tout est calme et tranquille, on attend la présentation du rapport auquel on travaille dans les sections. Tout mon monde me donne les meilleures assurances que l'affaire ira à merveille. On continue de pétitionner dans le sens de la paix.

J'ai causé avec M. Meeus, qui m'a dit qu'il ne pensait pas que le gouvernement aurait recours à un emprunt : il pourra marcher avec les bons du Trésor, et dès que la paix sera faite on diminuera l'armée

par le renvoi des miliciens etc. ce qui allègera beaucoup les dépenses. M. Meeus m'a dit aussi que l'on vous fait aujourd'hui un nouvel envoi d'or.

Le 3 % est ici très demandé à 69 1/2 parce que nous approchons du 1er mars terme fixé pour le paiement des domaines vendus par la Société Générale et qui le prend à raison de 73 1/2. J'en ai causé avec M. Meeus et l'ai engagé de reculer ce paiement d'un mois : cela pourrait avoir une grande influence sur cette valeur. Demain j'en causerai encore avec lui et tacherai que la Société fasse annoncer cette prolongation.

26 février 1839 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. de Theux, ministre des affaires étrangères. Il m'a dit que le rapport de la section centrale sera présenté jeudi à la Chambre, et la discussion s'ouvrira lundi prochain. Le ministre conserve toujours l'espoir d'une bonne majorité : la section centrale conclura pour l'acceptation à la majorité de 5 voix contre 1 (M. de Mérode qui a déclaré ne pouvoir pour le moment donner son adhésion au traité).

Mes amis politiques ont toujours bon espoir pour l'acceptation. Je n'ai pu voir M. Meeus, mais M. Greban m'a dit qu'il ne voyait pas d'obstacle à reculer les paiements pour les domaines jusqu'au 1er avril, cela influerait favorablement sur le 3 % et je pense que c'est dans votre sens.

La Société Générale doit vous écrire aujourd'hui pour vous prier de cesser vos envois d'écus.

La Banque de Belgique paiera un nouveau dividende de 20 %, le 28 de ce mois.

27 février 1839 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, M. Meeus que j'ai vu est consentant de proroger d'un mois les paiements pour les domaines en belges 3 % à 73 1/2, mais il m'a observé que cette mesure doit être soumise au conseil de la Banque et il doit donner un motif, *par exemple une lettre du ministre qui l'y inviterait*. J'ai par conséquent été trouver le ministre, mais il était chez le Roi; j'en ai causé avec M. Van Praet qui m'a promis que Sa Majesté en parlerait encore aujourd'hui au ministre pour que cela puisse se faire demain. J'aurai l'honneur de vous tenir au courant de cette affaire *car cette mesure*

doit avoir une bonne influence sur le 3 % et particulièrement chez vous.

M. Meeus m'a dit aussi qu'il lui était rentré pour plus de deux millions en emprunt 3 % en paiement de domaines.

Demain la section centrale présente son rapport à la Chambre, je tâcherai de me le procurer pour vous le faire parvenir par le courrier. Il n'y a rien de nouveau, la question politique prend une bonne tournure, j'ai vu tout mon monde, qui ne cesse de me dire qu'elle se fortifie de jour en jour, pour la paix.

Dans ce moment la régence de la ville et le conseil communal sont assemblés et délibèrent sur une adresse à envoyer à la Chambre, j'en connaîtrai ce soir le résultat.

Les eaux ont débordé ici d'une manière effrayante : de mémoire d'homme on n'en avait vu un pareil, elles ont fait beaucoup de dégâts, le chemin de fer est impraticable, les rails sont sous les eaux.

28 février 1839 (particulière)

Il est cinq heures et demie, je sors de la Chambre. Le rapport de la section centrale a été présenté. Le rapporteur après avoir donné communication des votes des sections, la section centrale a conclu à l'acceptation des 24 articles ; il a été décidé que la discussion s'ouvrirait lundi. Quelques membres de l'opposition, MM. Gendebien, Dumortier, Defoere etc., ont demandé communication des pièces diplomatiques à l'appui. Demain j'aurai l'honneur de vous donner plus de détails après avoir vu tout mon monde.

Je vous envoie la présente par courrier, étant rentré trop tard pour la poste et pour vous tranquilliser sur tout ce qui se passe ici ; tout est parfaitement calme, il n'y avait aucun attroupement aux abords de la Chambre, du reste le gouvernement a pris des mesures fort énergiques. Ce matin de bonne heure deux principaux chefs de clubs patriotiques qui prêchaient le désordre ont été arrêtés, cette mesure a produit un bon effet sur les turbulents, elle est généralement approuvée.

J'aurai l'honneur de vous répondre demain sur vos diverses lettres n'ayant pu voir personne aujourd'hui.

J'ai l'honneur de vous remettre nos divers journaux, dans lesquels vous trouvez la pétition du conseil communal, qui a fait ici beaucoup d'effet.

Vous trouvez aussi ci-joint le résumé de ce qui a été décidé aujourd'hui à la Banque de Belgique.

P.S. A l'instant j'apprends qu'à la fin de la séance la Chambre a rejeté la demande de communication des pièces diplomatiques.

1 mars 1839 (particulière)

J'ai causé avec M. Meeus de l'affaire de la ville, il m'a engagé de voir les ministres, mais dans ce moment il est impossible d'aborder cette question avec eux ; ils sont trop occupés de la question qui s'agite en ce moment. J'en ai parlé à M. Van Praet qui m'a dit de ne pas y songer actuellement, d'attendre jusqu'après la solution des 24 articles, alors on s'occupera sérieusement de cette affaire. D'un autre côté il n'y a pas de bourgmestre encore nommé, ce n'est qu'un échevin qui provisoirement en remplit les fonctions et tous ces messieurs sont en partie membres de la Chambre, de sorte qu'ils sont absorbés uniquement par la question politique. Du reste je ne perds pas de vue cette affaire et quoique vos observations sont parfaitement justes, il faut avoir encore un peu de patience, en temps opportun je ne manquerai pas de la remettre sur le tapis.

Je n'ai pu voir M. de Theux qu'un instant. *Il m'a chargé de vous prier de vouloir bien me tenir au courant des élections de chez vous, il pourra par ce moyen hâter la conclusion de l'affaire dont la discussion commence lundi prochain.*

M. Greban m'a dit ce matin que jusqu'à ce moment il est entré à la Société Générale pour Fr. 2.600.000 emprunt belge 3 % au taux de 73 1/2 en paiement des domaines.

Mes démarches près de MM. Meeus, Greban etc. ont eu le meilleur succès. M. Greban me fait savoir à l'instant que les paiements pour les domaines vendus par la Société Générale ont été prolongés jusqu'au 1er avril ; je pense que cette mesure ne peut que vous être agréable, en ce qu'elle est très favorable à la hausse du 3 %.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'analyse de ce qui a été fait hier à la Banque de Belgique, ainsi que le Moniteur d'aujourd'hui ; vous y verrez la relation de tout ce qui s'est passé hier à la Chambre.

2 mars 1839 (particulière)

Privé de vos nouvelles j'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier. Mon intention était de causer avec M. Meeus sur le contenu de votre lettre du 28 février, mais il est parti ce matin pour sa campagne, je ne le verrai que lundi ; mais j'en ai parlé à M. Greban *d'une manière détournée et comme si cela venait de moi* ; je le préfère, car je suis sûr

qu'il en parlera à M. Meeus qui le premier ne manquera pas d'aborder cette question avec moi ; je suivrai ensuite vos instructions, et vous ferai connaître le résultat de notre entretien.

Je ne puis encore vous dire combien la Société Générale possède de 3 %, cependant M. Greban m'a dit qu'elle n'avait rien vendu ; du reste je saurai plus tard ce qu'il en est.

J'ai vu M. Dujardin qui m'a dit que de nouvelles observations ont été faites à la conférence, tendant à des modifications sur le tarif de la navigation de l'Escaut. Ces observations ont été bien accueillies par Lord Palmerston et prises en considération ; d'ailleurs l'Angleterre a intérêt de protéger cette navigation, particulièrement pour que ses vaisseaux puissent y naviguer librement ; M. Dujardin pense que cette affaire sera traitée à forfait. Tout est parfaitement tranquille on attend avec confiance la décision des Chambres.

3 mars 1839 (particulière)

Vous avez vu par ma lettre du 1^{er} courant que je n'ai parlé de l'affaire de la ville qu'à M. Meeus et à M. Van Praet, mais d'après les observations de ce dernier j'ai laissé tomber cette affaire jusqu'au moment opportun et n'ai reparlé à personne.

En vous rendant compte de l'assemblée de la Banque de Belgique, j'aurais été bien embarrassé de vous dire quel effet a produit ici sa résolution de vouloir émettre pour 15 millions de coupons hypothécaires, cela n'a produit aucun effet. M. Reboul vous aura mieux que moi rendu compte de cette assemblée qui était de 68 voix contre 18, ou pour mieux dire représentée par 860 mille francs d'actions.

Je ne pense pas qu'elle trouvera à placer ici ses bons hypothécaires, car la majeure partie des actionnaires est chez vous ; ici cette Banque n'a plus de confiance et si elle venait à se remettre à flot, comment pourrait-elle marcher avec du numéraire seulement ; personne ne veut plus de ses billets, cela se dit hautement parlant. M. Biré lui même est devenu très hostile à cet établissement : il a dit en pleine bourse que ses actions ne valaient pas cent francs.

En politique il n'y a rien de nouveau, j'ai vu tout mon monde dont l'opinion pour la paix est toujours la même. Demain commencera la discussion générale et dès que la Chambre se sera prononcée, j'aurai l'honneur de vous le faire savoir par courrier.

4 mars 1839 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Meeus et nous avons causé de diverses choses. Dans la conversation je lui ai parlé du 3 %, *mais d'une manière tout à fait détournée et comme venant de mon chef*. M. Meeus m'a dit qu'il faudrait encore attendre quelques jours, 1^o pour connaître le résultat de vos élections, 2^o pour connaître un peu mieux encore comment se dessinera l'opinion de notre Chambre relativement à l'acceptation des 24 articles. Je lui ai dit que j'allais vous en informer et vous demander si vous seriez disposés à faire une opération en compte à 1/2 avec la Société Générale, de sorte que d'ici à la réception de votre réponse, nous connaîtrons et vos élections et la tournure que prend la question belge. Veuillez donc me faire une réponse analogue à la conversation que j'eus avec Mr. Meeus.

M. Greban m'a dit confidentiellement qu'il était entré en deux jours deux millions de francs dans la caisse du Trésor provenant des 6/12è de la contibution foncière; M. Meeus m'en a également parlé et m'a dit que les rentrées se faisaient très bien; d'après cela il ne pense pas que le ministre des finances aurait recours à un nouvel emprunt, il pourra marcher lorsque la question belge sera décidée, avec les bons du Trésor qu'il a l'autorisation d'émettre. Mais il croit aussi que plus tard le ministre diminuera le taux de l'intérêt sur ces bons.

La discussion générale a commencé aujourd'hui, tout est parfaitement calme et tranquille; on m'assure que cela durera toute la semaine.

5 mars 1839 (particulière)

Par ma lettre du 8 février dernier j'eus l'honneur de vous dire que M. l'avocat Barbanson se chargerait des intérêts des personnes que vous m'indiqueriez et qui sont actionnaires de la Banque de Belgique; ce matin M. Barbanson est venu me voir et m'a demandé si ces personnes étaient toujours disposées à le charger de cette mission près de cette Banque; car d'après le *journal le Temps du 3 de ce mois*, il dit « qu'un procès va être entamé, les assignations sont lancées à la requête des actionnaires de Paris et de Versailles, M. Teste serait l'un des avocats des parties plaignantes, les administrateurs seraient appelés devant les tribunaux pour se voir déclarer responsables...».

D'après ce qui précède M. le comte Vilain XIV, l'un des administrateurs a fait demander à M. Barbanson pour être son conseil, c'est sur cela que ce dernier est venu me voir et me demander si vos

clients de Paris étaient toujours dans l'intention de le charger de leurs intérêts ; dans ce cas il ne pourrait accepter d'autre client dans cette affaire ; et comme il se trouve engagé vis à vis de moi, je viens vous prier de me dire si vos actionnaires sont dans l'intention de charger M. Barbanson de cette affaire ; il attend ma réponse.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le Moniteur d'aujourd'hui contenant ce qui s'est passé hier à la Chambre, ainsi que le discours *très remarquable* de M. Nothomb, ministre des travaux publics. Aujourd'hui la discussion continue, le ministre de la guerre occupe la tribune et prononce un long discours que nous aurons demain.

Mes amis politiques m'assurent qu'on laissera parler jusqu'à vendredi, et samedi on demandera la clôture pour en finir.

6 mars 1839 (particulière)

Je n'ai rien d'intéressant à vous dire aujourd'hui, la discussion continue.

Les dépenses du ministre de la guerre diminuent, on fait rentrer les miliciens de la réserve.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le journal *l'observateur* contenant le rapport fait à la Banque de Belgique par M. de Brouckère.

7 mars 1839 (particulière)

La séance a été insignifiante aujourd'hui mais du reste fort calme de part et d'autre. On ne pense pas que cela sera terminé avant la semaine prochaine, il y a trop d'orateurs inscrits.

10 mars 1839 (particulière)

Ce n'est qu'hier soir à huit heures que j'ai reçu votre honorée du 8 courant. Je me suis empressé ce matin d'en conférer avec M. Meeus.

M. Meeus ne voit pas les choses *si en noir que vous ; il est très rassuré sur la marche des affaires et principalement sur la question belge*. Il m'a répété aujourd'hui ce que plusieurs fois j'eus l'honneur de vous dire *que sur 100 députés dont se compose la Chambre, 60 voteront pour l'acceptation ; cette affaire peut encore durer toute la semaine et malgré que votre ministère aurait pour chef M. Thiers, cela n'influerait en rien sur la question*. M. Meeus m'a dit que M. Thiers a eu une entrevue avec M. Lehon, dans laquelle il a dit que si il venait au ministère rien ne serait changé dans le système adopté relatif aux affaires belges.

M. Van Praet que j'ai été voir ce matin m'a tenu le même langage,

et il avait également connaissance de l'entrevue de MM. Thiers et Lehon ; il m'a donné les mêmes assurances que M. Meeus relativement à la question belge, qu'enfin rien ne serait changé.

Quant à la composition de votre ministère, voici les noms que M. Van Praet m'a donné.

M. de Broglie, Président du conseil et Affaires étrangères.
Soult, à la guerre (il veut céder la présidence à M. de Broglie).
Duchatel, aux finances
Thiers, à l'intérieur
Passy, au commerce
Sauzet, à la justice

J'ai été voir M. de Meulenaere qui également est aussi tranquille et aussi rassuré sur la marche des événements que MM. Meeus et Van Praet ; il m'a dit que probablement dans la semaine on demandera la clôture ; on ne veut pas brusquer la discussion ; on veut qu'il soit dit que chacun a fait son devoir à la Chambre. Quant à l'invitation que j'eus l'honneur de vous faire par ma lettre d'hier, de la part de M. Meeus, d'acheter, *Fr. 120.000 de rente 3 % belges en compte à 1/2 avec la Société Générale*, il m'a dit que pour cette opération, il s'en rapporte entièrement à votre sagesse et vous guide comme vous l'entendrez ; si vous croyez d'attendre quelques jours encore pour voir la marche des événements, ou enfin tout ce que vous jugeriez convenable au mieux de vos intérêts communs.

Vous pouvez être persuadés que je vous ferai connaître par courrier ce qui se passera d'extraordinaire soit en politique, soit dans la fluctuation des fonds.

11 mars 1839 (particulière)

A l'instant je reçois l'épreuve d'un journal qui relate en détail un incident survenu aujourd'hui à la Chambre, sur une motion faite de commencer les séances à dix heures du matin *pour aller plus vite en besogne* ; je m'empresse de vous le transmettre ; vous y observerez que cette motion a été adoptée à une immense majorité, *ce qui est très significatif et prouve que l'on a hâte d'en finir par l'acceptation.*

L'opposition ici espère qu'un changement de ministère en France pourrait faire changer de face la question belge ? Ne pourriez vous pas faire mettre un article dans vos journaux contre cet espoir ?

12 mars 1839

Je n'ai rien de nouveau à vous dire aujourd'hui. La discussion continue. Les séances commencent de meilleure heure, ce qui hâtera cette interminable discussion, qui je pense finira cette semaine. Je vous adresse sous bande le *Moniteur* de ce matin, et ci-joint deux articles assez originaux, l'un est la réponse du premier.

13 mars 1839 (particulière)

J'ai communiqué le contenu de vos lettres des 11 et 12 courant à M. Meeus qui me charge de vous remercier pour les communications que vous me donnez. Il m'a dit qu'il approuve entièrement votre manière de voir relativement à l'opération en 3 %, d'autant plus que la question belge et votre question ministérielle traînent en longueur ; il vous laisse maîtres d'agir comme bon vous semblera, et d'acheter successivement parce que M. Meeus croit que les débats à la Chambre ne seront pas terminés samedi.

Depuis que les séances commencent à dix heures du matin, il m'a été impossible de rencontrer aucun des ministres ; tout leur temps est donné à la chambre, mais j'ai vu aujourd'hui M. de T'Serclaes, secrétaire du ministre des affaires étrangères qui m'a dit aussi que samedi on demandera la clôture.

14 mars 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes deux lettres d'hier, et suis depuis en possession de votre honorée de même date, contenant un article du Constitutionnel que je communiquerai aux ministres et qui sera inséré dans nos journaux.

Je me suis empressé de donner connaissance de votre lettre à M. Meeus. Il m'a chargé de vous engager, d'après votre manière de voir qu'il n'y aurait pas une forte hausse sur le 3 % belge comme vous le supposiez primitivement, d'arrêter vos achats après la réception de la présente. M. Meeus pense que la hausse viendra de la Belgique et principalement d'Anvers, parce que les Anversois commencent à acheter et à placer de l'argent dans ce fonds de sorte qu'il est certain qu'après la conclusion de l'affaire belge, le 3 % montera inévitablement ; d'autant plus qu'il sera dans des mains fermes ; quant à la question d'un nouvel emprunt M. Meeus ne voit pas la nécessité au gouvernement d'en faire un d'ici à longtemps, et comme j'eus déjà l'honneur de vous le dire précédemment le ministre peut marcher

avec ses bons du Trésor ; cette même observation vient aussi de m'être faite par M. Meeus, en ajoutant que sitôt la paix faite avec la Hollande, la Société Générale ne fera pas de difficultés de prendre pour 6 à 8 millions de bons du Trésor.

Vous savez aussi que la Société Générale a encore en dépôt 12 millions qui sont en litige par rapport à sa qualité de *caissier de l'Etat* ; ces 12 millions retourneront infailliblement d'après l'opinion de M. Meeus, au gouvernement belge, lorsque les affaires seront terminées. Il y a en outre cela une autre somme de 3 à 4 millions également en litige, qui devra aussi être liquidée en faveur du gouvernement ; ajoutez à cela, l'économie qui résultera de la réduction de l'armée, la rentrée des contributions etc. etc. Par toutes ces raisons M. Meeus ne voit pas la nécessité de faire un nouvel emprunt.

Un évènement malheureux est arrivé ce matin à la Chambre des représentants. *M. Bekhardt député de Courtray, en prononçant un discours est tombé mort frappé d'apoplexie* ; la séance a été levée immédiatement. Cet évènement retardera encore d'un jour le vote de la Chambre, qui n'aura lieu que vers le milieu de la semaine prochaine. C'est ainsi que pensent toutes les personnes que j'ai l'habitude de voir.

M. Dujardin m'a demandé ce matin si vous n'étiez pas encore dans l'intention de prendre des bons du Trésor ; je lui ai répondu que dès que la question belge serait résolue, *les pièces de 20 Fr. étaient prêtes.*

15 mars 1839 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier, je suis en possession de votre honorée de même date que j'ai communiquée à M. Meeus. Il est d'avis de ne plus rien acheter pour le moment, il vous dira plus tard si vous devez continuer l'opération après l'acceptation des 24 articles ; d'un autre côté il voudrait préalablement aussi connaître la composition de votre ministère. M. Meeus m'a dit qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui on demandera qu'il y ait séance dimanche, où l'on se proposera de demander la *clôture.*

M. Meeus m'a de nouveau répété que le gouvernement n'a pas besoin dans ce moment de faire un emprunt, que si un ministre des finances *capable* venait aux affaires il pourrait largement se retourner.

J'ai vu aujourd'hui M. de Theux et lui ai communiqué l'article du Constitutionnel ; cet article lui a fait grand plaisir ; il m'a demandé

si on pourrait continuer ces sortes d'articles dans le même sens.

P.S. Il n'y a eu rien d'intéressant aujourd'hui à la Chambre la discussion continue pour et contre.

17 mars 1839 (particulière)

On avait annoncé hier qu'il y aurait séance aujourd'hui à la Chambre, mais elle n'a eu lieu que pour se rendre en corps à l'enterrement du député mort jeudi dernier. Demain il y aura encore un orateur qui prendra la parole pour le projet et vers *trois heures* on demandera la clôture, je pense que cela se terminera mardi ou mercredi, dès que le vote sera prononcé, je vous le ferai savoir par courrier.

Du 20 au 25 courant la Chambre prendra ses vacances à cause des fêtes de Pâques, on m'a assuré qu'entre temps elle sera close; on complètera le ministère et on procédera à la nomination d'un tiers des députés sortant annuellement, ces élections se feront vers le mois de mai ou juin.

18 mars 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de la vôtre du 16 courant. J'en ai communiqué le contenu à M. Meeus, qui m'a encore dit qu'il ne voit pas la nécessité au gouvernement de faire un emprunt; il m'a répété qu'après la conclusion du traité des 24 articles, le ministre aura en caisse 18 millions dont il pourra disposer comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 14 courant; outre cette somme il y a aussi 7 millions en valeurs dont le ministre peut aisément se faire de l'argent; ajoutez à cela les 10 millions de bons du Trésor que le ministre a la faculté de disposer, cela fait une somme de 35 millions avec lesquels il peut largement marcher. Ni le Roi ni le ministre n'ont encore parlé d'emprunt à M. Meeus, il m'a dit que s'ils lui en parlaient il s'y opposerait puisqu'avec les ressources que je viens de vous indiquer, un emprunt n'est nullement nécessaire d'ici à longtemps.

M. Meeus ne partage pas votre opinion relativement à la hausse du 3 % de 71 à 72; il pense au contraire que ce fonds doit monter beaucoup plus; et il m'a fait entendre sans cependant y mettre la moindre importance, qu'il regrette ne pas vous avoir vu continuer l'opération en 3 %; votre opinion ne coïncidant pas avec la sienne, mais il m'a dit en passant qu'il ne voulait nullement vous contrarier dans votre manière de voir.

Plusieurs orateurs ont pris la parole aujourd'hui pour et contre le projet. *M. Meeus a fait un très beau discours improvisé qui a fait beaucoup d'effet.* La clôture a été prononcée à une forte majorité, demain on discutera les amendements et j'espère que cela finira.

20 mars 1839 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus le contenu de vos deux lettres des 18 et 19 courant. Son opinion étant que le 3 % doit monter d'ici à fin avril ou mai de 73 à 74 il vous engage à continuer vos achats *pour le compte à 1/2 jusqu'à concurrence de soixante mille francs de rente, (outre ce que déjà vous avez acheté)* dans les prix de 71,50 à 60 pour fin avril, et ne pas vous tenir à une différence de 10 centimes.

Quant à la réalisation, M. Meeus m'a dit non seulement de ne pas encore y songer, mais surtout de ne pas réaliser ici, parce que beaucoup de particuliers commencent maintenant à entrer dans ce fonds, qui de cette manière se casera bien, et la hausse viendra d'elle-même.

Quant aux 18 millions dont j'eus l'honneur de vous parler dans mes précédentes lettres, c'est une affaire en litige avec la Hollande, et qui doit revenir à la Belgique.

La Chambre sera close samedi prochain ; elle prendra ses vacances de Pâques jusqu'au 15 avril, et comme à cette époque *d'une grande dévotion ici*, il n'y a ordinairement pas grand chose à faire, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien m'accorder un congé d'une huitaine de jours pour aller passer les fêtes de Pâques à Paris et me retremper un peu des soucis que m'ont donné les 24 articles. Je profiterai de cette occasion pour m'entretenir avec vous verbalement *d'un nouvel emprunt* dont vous me parlez dans plusieurs de vos lettres. Je me proposerai alors de partir le 26 de ce mois.

De la part du Roi, je vous prie d'acheminer l'incluse à Rome avec votre correspondance.

21 mars 1839 (particulière)

Plusieurs fois M. Dujardin m'a parlé des bons du Trésor. J'ai toujours mis en avant la question des pièces de 20 Fr. Nous sommes à peu près d'accord sur ce point, il ne s'agit donc maintenant que du prix de l'or ; dès qu'il m'en reparlera le premier, je lui ferai connaître le prix de 12 à 11 Fr. Car primitivement je lui avais dit de 9 à 10. Veuillez donc me dire si je puis traiter avec le ministre toute fois

qu'il m'en reparlerait et qu'il accepterait votre dernière condition.

Le projet de loi ayant été de suite transmis au sénat M. le comte d'Hane sénateur a présenté aujourd'hui son rapport qui conclut à l'adoption par *quatre voix contre une*. Demain commencera la discussion générale; plusieurs sénateurs m'ont dit que cela serait terminé lundi prochain. Dans le Moniteur que j'ai l'honneur de vous envoyer sous bande, se trouve le discours de M. Meeus.

A la bourse d'aujourd'hui, on disait d'après des lettres de Paris que le 3 % belge ne montait pas chez vous, parce que MM. de Rothschild vendent tous les jours et empêchaient la hausse et il y a une grande tendance à la hausse dans ce fonds qui est très recherché par les particuliers comme placement d'argent et si on venait un peu plus haut de chez vous cette valeur irait bientôt de 72 à 73.

22 mars 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et me trouve en possession de la vôtre de même date, que je me suis empressé de communiquer de suite à M. Meeus qui, en prenant connaissance de vos achats, m'a chargé de vous prier de les continuer dans les prix que j'eus l'honneur de vous indiquer.

Le reproche que vous me faites de ne pas vous avoir envoyé de courrier, n'est pas mérité en ce qu'il m'aurait été impossible *ce jour-là* d'en trouver un à quel prix que ce soit, car la veille j'eus déjà toutes les peines du monde à m'en procurer *trois* pour Paris, Londres et Francfort, de sorte que le lendemain il eût été impossible de trouver ni courrier ni postillon, tout était en route après l'adoption des 24 articles. Il vous était facile d'en trouver à Paris mais ici ce n'est pas la même chose, il n'y a presque plus de courriers à avoir. J'ai vu aujourd'hui M. de Theux, ministre des affaires étrangères, il m'a de suite parlé d'argent en me demandant si vous étiez toujours bien disposés; je lui ai répondu en ce sens, *et que vous aviez des pièces de 20 Fr. en réserve*; il m'a dit que vous ne risquez rien de faire actuellement une opération en bons du Trésor; il m'a engagé de voir M. Wilmar, ministre de la guerre et des finances mais je préfère attendre que celui-ci me fasse demander.

J'ai vu aussi M. Dujardin qui le premier m'a reparlé des bons du Trésor; je lui ai dit que l'argent était fort rare dans ce moment, que s'il pouvait donner des bons à *six mois à 4 3/4 et à 9 mois à 5 %* avec 1/2 % de commission et de prendre des pièces de Fr. 20 à 12 ⁰⁰/₁₀₀

je pourrais vous engager à prendre pour 3 millions de bons ; il en parlera au ministre et me donnera réponse.

Veillez me dire vos intentions à ce sujet, car M. Dujardin m'a observé que la dernière fois vous eûtes ces bons à 4 1/2 et à 4 3/4 ; du reste après votre réponse, si je puis faire l'opération à ce tarif je verrai sauf mieux s'il est possible.

23 mars 1839 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de votre honorée de même date ; j'en ai communiqué le contenu à M. Meeus qui n'a rien répliqué.

J'attendrai que M. Dujardin me reparle des bons du Trésor, de manière à faire cette opération aux meilleures conditions possibles.

24 mars 1839 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Dujardin, qui m'a dit avoir parlé au ministre, mais M. Wilmar qui n'est que ministre des finances *ad intérim*, lui a répondu qu'il n'était nullement pressé pour conclure l'affaire des bons du Trésor, qu'il ne voulait pas prendre cette responsabilité sur lui, mais qu'il en causera un de ces jours avec le Roi. M. Dujardin m'a surtout observé que dans tous les cas il ne pouvait pas prendre de l'or en paiement car la Cour des comptes ne ratifierait jamais une telle opération et le Trésor ne pouvant pas trafiquer sur des monnaies étrangères. Voici la proposition dont M. Dujardin m'a vaguement parlé ; *c'est que plus tard en traitant cette affaire on pourrait vous accorder les bons du Trésor à 4 % à 6 mois, et à 5 % à 9 mois avec 1/2 % de commission.*

Comme je voulais terminer cette affaire au moyen des pièces de 20 Fr., j'ai dit à M. Dujardin que je me proposais à partir dans la semaine pour Paris, sur cela M. Dujardin m'a répondu « qu'à cela ne tenait, l'affaire n'est pas *maintenant* si pressée, vous pouvez hardiment partir. Si l'affaire devait se faire dans l'intervalle, après que le ministre en aura parlé au Roi, le ministre ou moi en écriront directement à ces messieurs ». D'après cela vous voyez qu'ils ne sont pas très pressés, car on commence à faire des économies en réduisant l'armée ; je me propose donc de partir mardi soir 26 courant.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire dans mes précédentes lettres, il n'est pas question d'emprunt, mais je m'en réserve l'avantage d'en causer avec vous verbalement *pour plusieurs motifs.*

P.S. : A l'instant on vient de voter au Sénat le projet de loi de 31 voix contre 14.

26 mars 1839 (particulière)

Je dois avoir ce soir en rendez vous avec le ministre relativement aux bons du Trésor, je lui communiquerai le contenu de votre lettre et vous dirai demain ce qu'il en est.

Le Sénat n'a pas encore voté jusqu'ici, voici le résultat de ce qui s'est passé aujourd'hui.

12 avril 1839

On assurait que le gouvernement a reçu hier des dépêches de M. Nothomb demandant que MM. Fallon et Dujardin soient de nouveau renvoyés à Londres pour discuter quelques points relatifs à la dette (1).

13 avril 1839 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances mais comme il n'est pas encore au courant de l'affaire des bons du Trésor, il veut auparavant se consulter avec son collègue M. Wilmar ; lundi il me donnera une réponse, mais d'après ce que j'ai entendu, il tiendrait à avoir 3 millions ; je lui ai observé que vous ne vouliez en prendre que deux puisqu'il ne veut pas recevoir de pièces de 20 Fr., du reste je tâcherai de m'arranger avec lui au mieux, quant à l'or, et ferai en sorte qu'il en prenne au moins une partie, *si cela est possible*.

Je n'ai vu M. Meeus qu'un instant ; il m'a chargé de vous remercier pour la bonté que vous eûtes de le tenir au courant des affaires politiques ; s'il ne vous a pas écrit, c'est qu'il n'avait absolument rien à vous dire pour le moment. Quant à la continuation d'une opération en compte à 1/2 avec la Société, il a soumis cette proposition à la Société qui n'a pas paru disposée à y donner suite, de sorte que M. Meeus n'a plus voulu vous en reparler.

M. Meeus est toujours disposé d'aller à Paris le mois prochain pour s'entendre avec vous sur diverses opérations, je lui ai à mon tour fait entendre qu'il serait bon de m'en donner préalablement connaissance, afin qu'en vous faisant connaître d'avance de quoi il

(1) Nothomb avait été envoyé à Londres pour discuter à la Conférence de la question du péage de l'Escaut (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f^o 12, dépêche du 7 avril 1839).

s'agit, vous auriez la latitude d'en entretenir ces Messieurs à Naples et à Vienne.

15 avril 1839

Après avoir vivement débattu hier et aujourd'hui l'affaire des bons du Trésor, j'ai été forcé d'adhérer aux volontés du ministre des Finances et prendre pour 3 millions de bons du Trésor ; j'ai fait tout ce qu'il a été possible de faire pour n'en prendre que deux millions, mais le ministre a insisté et ne voulait pas le faire autrement, alléguant que les conditions étaient assez onéreuses pour le Trésor ; j'ai donc consenti ; d'un autre côté j'ai voulu faire voir au nouveau ministre que vous étiez toujours disposés à faire *quelque chose d'agréable* pour le gouvernement belge, par conséquent je vous prie de vouloir bien prendre note que je recevrai du Trésor :

Fr. 1.500.000 à 6 mois à 4 1/2 % et 1/2 % de commission

Fr. 1.500.000 à 9 mois à 5 % id.

Fr. 3.000.000 ensemble à dater du 15 Avril.

Je n'ai pu les obtenir comme vous le désiriez, datés du 1^{er} ce mois, la Cour des comptes s'y est refusée.

J'ai prévenu M. Meeus de cette opération en lui observant que je disposerai de cette somme pour votre compte à la Société Générale. Je lui ai observé aussi que si par contre la Société avait besoin de ses fonds, elle n'aurait qu'à vous écrire ; mais M. Meeus m'a répondu qu'elle n'était pas dans ce cas pour le moment.

Il est entendu avec le ministre que je puis verser ces trois millions successivement jusqu'au 10 mai.

17 avril 1839 (particulière)

Quant aux bons du Trésor je ferai au mieux pour les termes de paiement et tacherai de gagner encore cinq jours ; les coupures seront telles que vous le désirez.

La nouvelle que vous me donnez sur la signature du traité des 24 articles, n'est pas très exacte, car je viens de voir M. Van Praet qui m'a dit que l'on n'était pas encore tout à fait d'accord et que ce n'est pas M. Nothomb qui doit signer ce traité, mais bien M. Van de Weyer ; cependant M. Van Praet ne doute pas que cette affaire sera bientôt réglée.

J'ai vu aujourd'hui M. de Theux, je lui ai remis les articles du

journal *la Presse* qui parlent des affaires de la ville. M. de Theux m'a dit qu'on est en pour parlars, que deux commissions sont nommées de part et d'autre pour s'entendre et arriver à une conclusion définitive.

19 avril 1839

J'ai vu aujourd'hui le ministre des Finances, qui m'a dit qu'il se trouvait dans les caisses de l'Etat *pour un million environ de monnaies de Brabant* qu'on ne voit plus que rarement en circulation telles que *ducats, escalins, etc. etc...* Je l'ai prié de m'en remettre de chaque espèce pour vous les envoyer, que vous les feriez fondre et essayer, afin de connaître la juste valeur. Le ministre m'a promis que lundi, il me remettrait un échantillon de chaque espèce.

Mes amis politiques m'ont assuré qu'un courrier a été expédié ce matin à Londres portant l'ordre de signer le traité (1). Je pense en connaître la nouvelle dans les premiers jours de la semaine prochaine, j'aurai soin de vous la communiquer immédiatement par courrier.

20 avril 1839

Mr. Meeus que j'ai vu ce matin m'a chargé de vous proposer une petite affaire *en compte à 1/2 avec lui* qui ne peut manquer d'avoir un bon résultat; ce serait d'acheter ici *un millier de pièces d'actions de la Société de mutualité*, qui ne peuvent nécessairement pas rester au cours actuel de 105. Il est plus que persuadé qu'il y aura 5 à 6 % de bénéfice à réaliser sur le capital nominal et d'ici à peu de temps; la somme à émettre ne serait que de *75 mille francs pour chacun*. Comme il ne doute pas que vous partagerez sa conviction, il m'avait chargé de commencer dès aujourd'hui cette opération, mais j'ai préféré prendre vos ordres et attendre votre approbation.

Quant à moi, je partage entièrement l'opinion de M. Meeus et suis convaincu de la réussite d'autant plus que *150 mille francs suffisent pour l'achat d'un millier de pièces*; d'un autre côté la hausse étant probable dès qu'une impulsion serait donnée à cette valeur, *et principalement lorsque M. Meeus vous propose de faire cette affaire avec lui en compte à 1/2, c'est qu'alors il est sûr de son fait*.

(1) L'envoi de ce courrier est également noté par le ministre de France à Bruxelles (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f° 30, dépêche du 19 avril 1839).

21 avril 1839

J'ai l'honneur de vous expédier la présente par courrier pour vous annoncer que le traité définitif a été signé vendredi soir à Londres par M. Van de Weyer et les cinq Puissances de sorte que l'affaire hollando-belge est tout à fait terminée.

Après que la Russie aura ratifié, la commission, composée de MM. Dujardin, Fallon et un autre, se rendra à Utrecht pour terminer la liquidation et les affaires secondaires.

D'après cette nouvelle, je ne doute pas que le 3 % belge montera chez vous; j'ai voulu, *même sans ordre*, acheter du 3 % j'ai offert 71 3/4 mais personne ne voulait vendre; du reste il n'y avait presque personne au Loyd, à cause du dimanche; je verrai demain si je peux faire quelque chose.

Je vous remets ci-joint l'*Indépendant*: vous y trouverez un article relativement aux affaires de la ville de Bruxelles.

22 avril 1839 (particulière)

J'ai eu un long entretien avec M. Meeus relativement à une affaire qu'il me charge d'avoir l'honneur de vous proposer en compte à 1/2 avec la Société Générale, voici ce dont il s'agit.

Lors de la création de la *Société nationale*, sous le patronage de la Société Générale, son capital primitif a été fixé à *quinze millions de francs et à 4 % d'intérêts annuels*; dans l'article 5 de ses statuts, il a été prévu que si la Société se trouverait dans l'intention d'augmenter son capital de *dix millions*, elle n'aurait pas besoin pour cette augmentation d'une nouvelle autorisation royale; par conséquent M. Meeus vous propose de faire un emprunt à la Société nationale, en émettant à Bruxelles et à Paris, *dix mille actions de Fr. 1.000 chaque, et au lieu de donner 5 % d'intérêt de n'en donner que 3 % et établir pour les deux autres pour cent de fortes primes, c'est à dire, par loterie, avec un remboursement annuel d'un million, de manière à ce que cette somme soit éteinte dans dix ans.*

Le motif de ce remboursement en dix années est que la Société Générale devant se liquider en 1849, cette affaire devra l'être naturellement puisque la société nationale est sous son patronage.

M. Meeus trouve cette affaire très bonne. Aussi n'hésitera-t-il pas de prendre 2 à 3 millions pour la Société Générale et les garder en portefeuille. C'est en partie pour cette affaire, que M. Meeus a l'intention de se rendre à Paris, il vous prie en attendant de la transmettre à

votre Sieur baron James de Rothschild à Naples, pour avoir son avis, afin que M. Meeus puisse en causer amplement avec vous lorsqu'il sera à Paris.

M. Meeus me charge aussi de vous faire remarquer que son intention n'est pas de faire cette émission immédiatement : il veut au contraire attendre encore quelques mois, jusqu'à ce que toutes les affaires politiques prennent plus de stabilité ; en m'observant qu'une fois cette stabilité bien établie, tous les fonds prendront une telle extension, qu'il n'y aura plus de spéculation possible, alors on se jettera nécessairement sur quelque chose de nouveau.

Finalement il m'observe encore que cette émission pourrait s'écouler le plus facilement du monde, principalement en Hollande, où la Société Générale jouit d'une grande confiance et d'une grande réputation. Car il est persuadé que s'il voulait faire une émission en Hollande, elle aurait le meilleur succès ; mais il préfère toujours continuer ses bonnes relations avec vous et commencer de nouveau à donner de l'élan aux affaires.

Quant à la commission, frais, etc. etc. à vous allouer, il se réserve d'en causer avec vous, verbalement.

23 avril 1839

Je n'ai rien pu faire aujourd'hui en Mutualité, d'abord je n'avais pas encore votre approbation pour continuer l'opération ; d'un autre côté M. Meeus est aujourd'hui à la campagne. Je devais me borner là, si vous n'eussiez pas approuvé. Maintenant je la continuerai en m'entendant avec M. Meeus. Comme les affaires de la Belgique sont arrangées, la confiance commence doucement à renaître, et les particuliers délient leurs bourses ; c'est pourquoi les Mutualités ont pris de l'extension aujourd'hui et ont été poussées jusqu'à 107. Le 3 % était très demandé à 72 1/8 au comptant, on a fait quelques primes à 72 3/4 d'ici à un mois.

23 avril 1839 (particulière)

J'aurai soin de communiquer à M. Meeus les divers points contenus dans votre lettre et qui le concernent ; il est aujourd'hui à la campagne.

J'ai vu ce matin M. Dujardin et il m'a proposé un billet de Fr. 5.000 en échange de celui de Fr. 8.000. Nous devons demain régler cette affaire, je n'ai pas voulu faire d'objection, car dans la position

où est M. Dujardin il peut m'être d'une grande utilité : il est nommé l'un des commissaires chargés d'aller à Utrecht terminer la liquidation entre la Belgique et la Hollande, de sorte que je serai toujours bien au courant de tout ce qui s'en fera.

Je ne puis encore rien vous dire sur l'émission des bons du Trésor, sur leur taux etc. Le ministre ne peut s'occuper de tout à la fois, car à peine le traité est-il signé. Du reste je vous tiendrai au courant de ce que le ministre fera. Je viens de causer avec le ministre des finances relativement au contenu de votre lettre *sur un emprunt* (1) et sur une insertion à faire dans les journaux ; le ministre m'a dit que cela ne pourrait avoir lieu qu'après la réunion des Chambres qui s'assemblent le 2 mai. On discutera le budget de la guerre sur lequel il se fera de grandes économies, on présentera aussi un projet de loi pour faire face aux intérêts annuels à payer à la Hollande. Ce n'est qu'après cela que le gouvernement connaîtra la situation financière, et l'on verra que l'on n'aura pas besoin d'avoir recours à un nouvel emprunt ; le ministre m'a dit qu'après que cette discussion sera terminée il fera avec plaisir insérer dans les journaux un article dans le sens que vous l'entendez.

Il est très probable que M. Ch. de Brouckère fera partie de la commission qui va à Utrecht pour la liquidation, mais le ministre n'a encore rien décidé. M. de Brouckère a donné sa démission de directeur de la Banque de Belgique, elle n'est pas encore acceptée, mais il est probable qu'elle le sera ; on ne cite personne encore pour le remplacer.

24 avril 1839 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus, la vente que vous avez faite pour lui de ses Fr. 9.000 de rente 3 % belge à 72,50.

Par la même occasion, j'ai causé avec M. Meeus de la réalisation des 3 % belges en compte à 1/2 avec la Société Générale ; M. Meeus m'a dit qu'il croyait encore à la hausse de cette valeur, mais cependant si vous voulez réaliser dans les prix de 73, vous pourrez le faire sans pour cela vous presser car s'il venait une réaction on pourrait racheter de nouveau et de cette manière animer le compte à 1/2 avec la Société.

(1) Cet emprunt éventuel, dont on commence à parler, était destiné à la construction de chemins de fer. « M. Nothomb, notait à ce moment le ministre de France à Bruxelles, revient avec une nouvelle ardeur à l'achèvement de ses chemins de fer : les gouvernements seuls peuvent les entreprendre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f^o 59, dépêche du 28 avril 1839).

M. Meeus me charge d'avoir l'honneur de vous proposer une affaire en compte à 1/2 avec la Société générale; *ce serait de faire acheter à Amsterdam pour deux millions de florins de 2 1/2 % hollandais au cours actuel*, car il est bien persuadé que ce fonds va monter de beaucoup. Si cette proposition vous sourit, veuillez me faire connaître de suite vos intentions, afin que je puisse immédiatement transmettre ses ordres à MM. Sichel. M. Meeus désirerait ne pas trop perdre de temps afin de pouvoir profiter des cours actuels. M. Meeus m'a encore parlé *de beaucoup d'affaires à faire en compte à 1/2 avec vous, et sur lesquelles il y a beaucoup d'argent à gagner*. Ces affaires se rattachent à la liquidation qui va se faire à Utrecht; mais il n'est pas encore bien fixé, l'affaire de la conclusion hollando-belge est encore trop récente; *du reste les circonstances les amèneront naturellement* et pour cela il est nécessaire qu'il s'entretienne avec vous verbalement à Paris.

Dans mon entretien avec M. Meeus, je lui ai demandé sans y mettre de l'importance, si la Société avait pris des bons du Trésor. M. Meeus m'a dit que jusqu'ici elle n'en avait pas pris, qu'elle préfère dans ce moment acheter des fonds qui lui rapporteront plus de bénéfice. D'un autre côté je sais que depuis quelque temps elle a fait de fortes remises à votre maison de Londres pour les avances qu'elle a faite sur des 5 % belges.

J'ai revu le ministre de l'intérieur relativement aux finances de la ville, en lui observant que ce n'était pas permis de laisser une ville aussi riche et aussi florissante que Bruxelles, manquer à ses engagements. Il m'a chargé de voir le bourgmestre et M. Meeus; je verrai ces messieurs pour cet objet.

La Chambre est convoquée pour le 2 mai, et elle sera close le 20 au plus tard, car ensuite il y a un tiers de députés sortants et c'est à cette époque, dans les premiers jours de juin, que se font les nouvelles élections.

M. de Theux, ministre de l'intérieur me charge de vous prier de vouloir bien me faire connaître de suite la nomination de votre nouveau ministère.

25 avril 1839 (particulière)

Je regrette de ne pouvoir vous donner aujourd'hui les explications que vous désirez. M. Meeus est aujourd'hui à la campagne; comme je dois avoir avec lui un entretien spécial à ce sujet, je me réserve de

répondre demain à vos deux lettres des 23 et 24 courant. Tout ce que je peux vous dire et vous le savez probablement aussi que les trois directeurs de la Société nationale sont MM. Meeus, Coghen et Benard, trois personnes qui jouissent de la plus grande considération soit par leur position sociale, soit par leur grande fortune, de sorte que pour la garantie elle ne laisse rien à désirer.

Vous devez bien penser que lorsque M. Meeus me parla la première fois de cette affaire, *j'ai voulu savoir de suite ce qu'il y avait à gagner pour vous, quelle commission etc. etc.* M. Meeus, comme j'eus l'honneur de vous le dire, me répliqua qu'il se réservait de s'entendre avec vous verbalement pour tout ce qui regarde les détails de l'opération.

27 avril 1839 (particulière)

L'opération à faire avec la Société Générale est un emprunt pur et simple à la Société nationale, de 10 millions en créant 10 mille obligations de Fr. 1.000 portant intérêt de 3 % et 2 % en primes; comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 22 courant, cet emprunt se rembourserait en 10 années à raison de un million par an. Il est entendu que ce sera dix mille actions nouvelles à créer qui ne participeront pas aux dividendes des anciennes actions de la société nationale.

La position de la société nationale n'est pas mauvaise voici du reste les dividendes donnés par elle depuis sa création qui date d'octobre 1835.

En 1836 elle a donné outre les intérêts Fr. 40 de dividende

1837 „ „ „ „ Fr. 41 „

1838 „ „ „ „ Fr. 22,80 „

M. Meeus m'a observé que le dividende de 1838 a été plus faible parce que la société nationale a en portefeuille beaucoup d'actions industrielles dont la valeur est moindre pour le moment. Du reste M. Meeus m'a chargé de vous dire, qu'il n'est nullement pressé pour faire cette opération, qu'il veut attendre jusqu'à ce que les circonstances permettent de faire une telle opération avec succès.

Je vous envoie aujourd'hui sous bande les statuts de la société nationale.

A l'instant je viens de recevoir votre lettre particulière d'hier. M. Meeus est parti pour la campagne jusqu'à mardi, mais j'ai causé de l'affaire de fonds hollandais avec M. Greban qui en avait connaissance et il m'a chargé d'écrire à MM. Sichel d'acheter deux millions de

florins capital nominal 2 1/2 hollandais en le limitant jusqu'à 55 1/2 et de les déposer à la Banque.

29 avril 1839 (confidentielle)

Depuis une huitaine de jours M. S. Oppenheim, de Cologne, se trouve ici, j'ignorais pour quel motif mais depuis ce matin je l'ai su et voici de quoi il s'agit.

En me trouvant ce matin chez le ministre des finances, M. Oppenheim y était aussi et il m'a bien *confidentiellement* dit, qu'il venait pour proposer au gouvernement de prendre 6.000 *actions dans l'affaire du chemin de fer de Cologne*, m'observant que si le gouvernement refusait cette affaire, la Hollande était prête de la faire et que le chemin de fer au lieu de passer par la Belgique, passerait du côté de de Maestricht dans la partie cédée de sorte *que d'après lui* il est de l'intérêt du gouvernement belge de faire cette opération.

Dans ma conversation avec le ministre j'en ai glissé un mot, le ministre m'a de suite dit ce qu'il en était, mais que pour lui il était trop nouvellement au ministère, qu'il n'avait aucune connaissance de cette affaire, mais qu'il en parlerait à son collègue M. Nothomb, ministre des travaux publics.

Maintenant vous convient-il ou ne vous convient-il pas que cette affaire se fasse ; je puis d'après vos intentions la faire réussir ou l'empêcher. Observez bien aussi que si elle se faisait, on donnerait d'après ce que m'a dit M. Oppenheim, des bons du Trésor en paiement et comme il doit aller à Paris, il irait probablement vous les proposer.

Dans tous les cas je vous prie de laisser ignorer à M. Oppenheim que vous êtes instruits de l'affaire.

M. Lehon arrivé hier est immédiatement reparti pour Liège ; je le verrai à son retour.

30 avril 1839 (particulière)

Quant aux Hollandais influents qui vous disent que la dette sera capitalisée, je puis vous certifier qu'il n'en est nullement question, et rien de cela n'est stipulé dans le traité. Ici on n'en parle pas du tout, car j'ai vu hier les ministres des finances et de la guerre, qui au contraire cherchent à faire toutes les économies possibles, soit dans l'armée soit dans toutes les autres administrations. L'armée se réduit sensiblement, on va au fur et à mesure vendre les chevaux et tout le matériel inutile sur le pied de paix.

Les Chambres se réunissent après demain.

Le ministre va demander l'autorisation, pour effectuer le premier paiement à la Hollande, cinq millions de francs, mais sur cette somme il y a à déduire des cautionnements, des pensions etc. etc. dûs par la Hollande. Du reste, je reverrai encore les ministres et s'il est question d'autre chose je m'empresserai de vous le communiquer.

1 mai 1839

Je n'ai pu rencontrer aujourd'hui aucun des ministres : ils sont trop occupés à cause de la reprise des travaux à la Chambre qui aura lieu demain.

3 mai 1839 (particulière)

M. Meeus est de retour depuis hier soir, je l'ai vu ce matin et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 30 avril. M. Meeus m'a répété ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire, que l'affaire avec la société nationale n'était nullement pressée, que l'on verrait plus tard ce qu'il y aurait à faire.

Je viens de recevoir votre honorée d'hier, j'ai de suite été voir M. Meeus pour lui communiquer son contenu ; il est parfaitement d'accord avec vous de borner là les achats en 2 1/2 hollandais, puisque la Banque ne prend plus en dépôt ; de mon côté je vais écrire en ce sens à M. Sichel.

Quant à couvrir M. Sichel des avances qu'il a faites pour la partie qu'il n'a pu mettre en dépôt, vous pourrez, si vous le jugez convenable, l'autoriser à tirer sur vous, soit à 3 mois si le change est favorable ou autrement ; M. Meeus m'a dit que pour la quote part de la Société Générale elle aura immédiatement soin de vous faire des remises.

Quant à ce qui a été acheté pour M. Greban, M. Sichel m'a écrit qu'il a reporté ses achats jusqu'au 1er juin.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le journal l'*Indépendant* qui vous donne les détails de ce qui s'est passé hier à la Chambre ; vous y remarquerez que le ministre des finances a dit, en demandant l'autorisation d'ouvrir un crédit de Fr. 4.900.000 pour payer le premier semestre de la dette et que pour le 2e semestre le gouvernement ne demande pas d'autres ressources ; il espère couvrir cette dépense par les économies que l'on fera sur le budget du département de la guerre. D'après cela vous voyez qu'il n'est pas question d'emprunt pour le moment et qu'il n'est pas question non plus dans le traité des 24 articles

de capitaliser la dette, ce dont je me suis assuré. Du reste, je verrai le ministre pour l'insertion d'un article dont vous me parliez dans l'une de vos précédentes lettres.

8 mai 1839

J'ai vu plusieurs fois M. Lehon. Il m'a dit aussi qu'il ne voyait pas de nécessité de faire un emprunt dans ce moment. Il repartira la semaine prochaine pour Paris.

Le Roi sera de retour ce soit de son chateau d'Ardennes.

9 mai 1839

On a eu connaissance ce matin de la démission du ministère anglais, mais on dit que la Reine a fait venir Lord Spencer pour former un autre ministère et les cours du 7 à Londres se sont bien soutenus.

11 mai 1839 (particulière)

J'ai rencontré ce matin, par hasard, M. Oppenheim de Cologne. Il m'a dit qu'il partira pour Paris le 19 ou le 20 de ce mois; quant à son affaire avec le gouvernement, il ne sait pas encore lui-même ce qu'il en adviendra. Elle est soumise à une commission qui doit en faire un rapport.

La nouvelle administration de la Banque de Belgique, *pour pouvoir marcher*, demande au gouvernement une avance de six millions, ou bien de garantir l'émission de pareille somme en billets de banque; mais comme je pense que la Chambre n'aura pas le temps de se prononcer sur cette affaire puisqu'elle se sépare dans une huitaine de jours. Ce projet n'aurait donc pas de suite pour le moment, du reste je verrai le ministre et saurai au juste ce qu'il en est.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le journal l'*Indépendant*. Vous y remarquerez divers projets de loi votés hier par la Chambre, entr'autres celui qui accorde un crédit au ministre des finances pour solder le premier semestre à payer à la Hollande.

13 mai 1839

J'ai revu M. Oppenheim. Il m'a de nouveau donné l'assurance qu'il sera à Paris le 20 de ce mois; c'est le ministre des travaux publics qui le retient ici pour son affaire en question.

14 mai 1839 (particulière)

Jamais nouvelle n'a produit plus d'étonnement, d'autant plus qu'avant l'arrivée du courrier de Paris rien n'avait transpiré ici ; le gouvernement était dans l'ignorance la plus complète ; j'ai ce matin été voir les ministres mais je n'ai pu les rencontrer, ils étaient allés à Laeken en conseil chez le Roi, j'y suis retourné immédiatement après la réception de votre lettre, ils étaient à la Chambre, et c'est par moi que les évènements de Paris ont été connus au ministère ; demain je verrai le ministre des Finances et j'aurai soin de lui rappeler l'insertion d'un article dans nos journaux au sujet des intentions du gouvernement.

En vous remerciant des détails que vous voulûtes bien me donner au sujet des évènements de Paris, je vous serai infiniment reconnaissant de vouloir bien me les continuer afin que je puisse les communiquer ici aux ministres ; ils m'ont témoigné le plus vif désir d'être bien instruits, *surtout par vous*, de ce qui se passe chez vous.

20 mai 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai eu ce matin la visite de M. Oppenheim, il m'a dit que le gouvernement est disposé de traiter avec lui *pour 5.000 actions du chemin de fer de Cologne, ce qui ferait environ 5 millions*, mais comme la Chambre va se séparer dans quelques jours et qu'on ne pourra pas lui soumettre cette opération dans cette session, M. Oppenheim m'a dit que le ministre désirerait que cette affaire se fasse par votre entremise, c'est à dire que vous avanceriez les fonds sous l'intérêt de 5 % et sous des conditions que le ministre vous ferait connaître. M. Oppenheim m'a dit aussi que le ministre doit m'en parler demain ou après ; j'attendrai donc la proposition que le ministre me fera pour vous dire plus positivement ce qu'il en est de cette affaire.

M. Oppenheim m'a dit aussi que si cette affaire se faisait par votre entremise, il lui sera facile de s'entendre avec vous, et trouver une combinaison au moyen de laquelle vous n'aurez pas besoin d'avancer immédiatement cette somme soit en entier soit en partie.

21 mai 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous entretenir hier de l'affaire de M. Oppenheim ; depuis j'ai reçu une invitation de me rendre chez M. Nothomb ministre des travaux publics. Je me suis empressé de me

rendre à cette invitation, et voici la proposition qu'il m'a chargé provisoirement de vous faire ; car après la session des Chambres, les ministres auront plus de loisir pour mûrement réfléchir à cette affaire.

Vous savez que le gouvernement est en pourparlers avec M. Oppenheim pour lui prendre 4 à 5 mille actions du chemin de fer de Cologne à la frontière belge. Le ministre m'a dit qu'il voulait faire cette affaire pour plusieurs motifs.

1) c'est que la Hollande s'emparerait de toutes les actions, pour empêcher que le chemin de fer se fasse, ou le ferait passer sur son territoire.

2) en faisant cette affaire avec M. Oppenheim, on empêcherait les chemins de fer existant déjà en Belgique de tomber en décadence.

3) une autre considération est, que le gouvernement ayant pris pour son compte *le péage de l'Escaut*, toutes les communications de l'Allemagne viendront par Anvers et transportées par nos chemins de fer.

Comme le gouvernement ne veut pas *ouvertement* être intéressé dans cette affaire par motif de politique avec la Prusse, le ministre désirerait que vous fassiez cette affaire *en votre nom*, et pour le compte du gouvernement belge (M. Nothomb m'a dit que le Roi le désire vivement), c'est à dire que vous passeriez le contrat d'achat avec M. Oppenheim, le ministre se réservant d'en passer un autre avec vous dans lequel il vous donnerait toutes les garanties désirables, en stipulant par exemple si les actions venaient à monter de dix à quinze pour cent plus ou moins, et qu'il eut l'intention d'en réaliser une partie, vous seriez chargés de les vendre ; comme aussi si elles venaient à baisser et que vous voulussiez exiger de rentrer dans vos fonds le gouvernement s'engagerait de vous tenir compte de la différence jusqu'au complément des avances que vous aurez faites pour lui.

Comme cette opération regarde ensuite le ministre des finances, il m'a chargé de le voir. Celui-ci m'a dit qu'étant pour le moment trop occupé avec la Chambre, il a besoin de se consulter avec M. Nothomb et bien mûrement réfléchir à cette affaire ; il me donnera d'ici à huit jours les idées et les instructions tant pour le mode de paiement, que pour toutes les conditions accessoires etc. etc.

M. Nothomb m'a dit aussi que le gouvernement fera un troisième contrat avec M. Oppenheim pour la garantie de l'exécution du chemin de fer jusqu'à la frontière belge.

M. Oppenheim part ce soir pour Paris, il aura le plaisir de vous voir et causera avec vous de cette affaire.

23 mai 1839 (particulière)

Il est bien vrai que lorsque je vous entretins de l'affaire de M. Oppenheim, je ne pus vous dire toutes les particularités, quels seraient les avantages qui en résulteraient pour vous etc. etc. Moi-même je n'en savais rien, je ne le sais pas encore aujourd'hui ; je ne le saurai que lorsque le ministre des finances et M. Nothomb m'en auront sérieusement reparlé. Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 21 courant, ce n'est pas avec le ministre des travaux publics que je dois la régler ; lui, n'a fait que me soumettre l'opération, sauf à son collègue de la terminer et *de régler toutes les conditions etc. etc.* Celui-ci m'ayant dit qu'il devait mûrement y réfléchir et que ses occupations à la Chambre ne le lui permettaient pas avant une huitaine de jours, je dois donc attendre qu'il me fasse venir pour cet objet, quoiqu'au début je n'ai pas manqué de lui demander quels seraient les avantages qui en découleront pour vous, en lui observant de suite que ce n'était pas avec 5 % *d'intérêts* que vous vous mettez en avance dans une telle opération ; que l'argent était très rare, qu'il est à 5 % à la Banque d'Amsterdam, qu'à Londres la Banque vient aussi d'élever son escompte à 5 % et enfin tout ce que l'on peut dire en pareil cas.

Je pense que vous me connaissez assez au fait des affaires pour être certain, que c'est la première question, (*celle de vos avantages*) que je mets en avant et que je débats dans ces sortes de propositions.

Je n'ai fait que vous soumettre exactement ce qui m'avait été dit *seulement* par M. Nothomb, en attendant les *propositions conditionnelles* du ministre des finances, qui sont naturellement dans ses attributions et non dans celles du ministre des travaux publics.

M. Nothomb, n'est pas encore d'accord avec lui-même ne sachant pas, si en achetant ces actions, il est préférable pour le gouvernement de la payer intégralement, ou de le payer que les $\frac{3}{12}$ versés ; d'après cela vous voyez que toute cette affaire n'est encore qu'un projet qui demande à être épluchée de part et d'autre, et ce n'est qu'après mon entretien avec le ministre des finances que je pourrai vous dire exactement ce qu'il en est.

J'ai vu M. Meeus, qui m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui dire, comment est l'affaire des 3 % belges en compte à $\frac{1}{2}$ avec la Société Générale, si le tout n'était pas réalisé, de vouloir bien le faire non pas qu'il croit à la baisse, mais que pour cette opération se trouve régularisée, et pour plus tard en entamer une autre s'il y a lieu.

M. Bishoffsheim d'Amsterdam est ici ; il y vient très souvent depuis quelque temps. On dit qu'il veut établir ici une maison de banque ; j'ignore si c'est vrai.

24 mai 1839

M. Smits a été définitivement nommé directeur de la Banque de Belgique. On m'a assuré qu'il n'avait accepté que sous condition que le gouvernement avancerait encore 6 millions à cet établissement ; mais comme il faut que cela passe aux Chambres et qu'elles sont sur le point de se séparer, cela sera remis à la prochaine session, mais je ne pense pas que ce projet trouvera beaucoup d'approbateurs.

25 mai 1839

Conformément à votre désir j'ai été voir le ministre des finances pour l'affaire Oppenheim, mais le ministre ne peut encore me donner aucune réponse avant de s'être consulté avec M.M Nothomb et de Theux. Je lui ai, en passant, fait entrevoir la difficulté même d'une pareille opération, et j'ai beaucoup appuyé sur les avantages qui doivent en résulter pour vous. Il a parfaitement senti mes observations et m'a promis une réponse dans une huitaine de jours, dès que le Sénat aura terminé ses travaux, de sorte que notre conversation en est restée là.

3 juin 1839 (confidentielle)

J'ai l'honneur de vous expédier la présente par courrier extraordinaire pour vous annoncer que MM. Van Praet et Dujardin, m'ont *confidentiellement* dit que le *Roi a signé hier soir les ratifications des 24 articles*, et qu'elles ont été immédiatement expédiées à Londres par voie de Calais.

Comme cette question est tout à fait terminée et que l'échange des ratifications doit avoir lieu immédiatement, ces messieurs me chargent de vous prier de bien vouloir acheter pour eux *Fr. 12.000 de rente emprunt 3 % belge pour fin courant*, et de les revendre avec un bénéfice de *1 1/2 à 1 %* (pour tirer un coup de pistolet).

La nouvelle de l'échange des ratifications, qui a lieu à Londres, sera connue à la fin de la semaine.

3 juin 1839 (particulière)

Je suis en possession de votre lettre particulière du 1er courant, contenant un pli pour le ministre des finances dont j'ai pris connaissance avant de lui remettre.

Le ministre m'a remis à demain pour causer de cette affaire ainsi que de celle de M. Oppenheim.

De toutes les monnaies que vous avez reçues, il n'y en a plus aucune en circulation et elles n'ont plus cours, tout ce que l'on a pu ramasser se trouve dans les caves de la Société Générale en sa qualité de caissier de l'Etat.

4 juin 1839 (particulière)

Après la réception de votre lettre particulière d'hier j'ai vu M. Greban à qui j'en ai communiqué le contenu, M. Meeus étant à la campagne. Du reste, M. Greban est le seul qui soit bien au courant de cette affaire ; il est parfaitement de votre avis et de celui de M. Sanson-Davillier. Il m'a dit que Mr. Urbain a été ici, qu'on ne cherche nullement à la rebuter, qu'on écoute les propositions qu'il a l'intention de faire, mais depuis il a dit qu'il allait visiter *les lieux*, et qu'à son retour il soumettrait ses propositions qui vous seront envoyées (1).

M. Greban me charge de vous prier de vouloir bien lui expliquer le paragraphe de votre lettre, ainsi conçu : « *Aenez E. Urbain à signer le procès-verbal d'ouverture de l'arbitrage,* » il n'y comprend rien.

Mes amis politiques m'ont dit aujourd'hui que le traité sera signé demain à Londres et sera probablement ici à la fin de la semaine ; immédiatement après, la commission partira pour Utrecht.

4 juin 1839 (particulière)

J'ai lieu d'être étonné de ce qu'une correspondance puisse dire que je prends une part plus ou moins active dans l'affaire Oppenheim, que j'aurai proposé ou accepté de me charger de vous apporter une espèce de projet ; j'avoue que ces personnes en savent plus que moi qui ne sait absolument rien de cette affaire que ce que j'eus l'honneur de vous en dire après que M. Nothomb m'en eut parlé. Depuis je ne m'en suis plus occupé, et vous avez vu que je ne vous en reparlai plus. La raison en était fort simple : je ne savais rien, et n'en sais pas plus aujourd'hui, en attendant l'entretien que je dois avoir avec le ministre des finances ;

(1) Il s'agit des affaires des canaux de la Sambre.

cet entretien a dû avoir lieu ce matin mais le ministre était trop occupé et m'a remis à demain.

Entre temps un monsieur Hansemann (1), d'Aix la Chapelle, directeur du chemin de fer, est venu me voir et m'a parlé de cette affaire. Mais vous devez bien penser que je n'ai pas l'habitude de m'expliquer avec le premier venu. J'ai dit à ce monsieur que je ne savais rien, qu'il devait s'adresser au ministre.

Remarquez aussi que le ministre ne m'aurait probablement pas encore parlé de cette affaire si je n'avais été le voir pour celle des monnaies.

Du reste, je suivrai en tout point vos instructions, comme je le fais pour toutes les affaires en général. J'écouterai le ministre et me bornerai à lui dire que je vais vous transmettre le résultat de notre entretien.

5 juin 1839 (particulière)

Je suis fort étonné qu'on ait eu connaissance à Paris de ce que j'eus l'honneur de vous écrire par courrier, la dépêche n'ayant été signée ici que dimanche dans la soirée, et cela n'était connu de personne.

Je ne puis encore rien vous dire de l'affaire Oppenheim, le ministre veut en conférer avec M. Nothomb et comme je reste tout à fait neutre, j'attendrai que le ministre me fasse appeler pour m'en reparler.

J'ai vu M. Dujardin, qui m'a dit que c'était lui qui a donné l'idée à M. Nothomb de vous faire intervenir dans l'affaire Oppenheim, son opinion étant que cette affaire est faisable *par votre entremise*.

M. Dujardin m'a dit aussi que dans quelques jours on fera annoncer que la Banque de Belgique *va payer son dernier dixième*, qu'elle doit à ses créanciers, et que dans le mois d'octobre elle paiera probablement les intérêts de ses actions échus au 1er janvier dernier.

J'ai causé avec le ministre des finances relativement *aux monnaies*. Il m'a dit que la commission va s'occuper de cette affaire mais qu'il ne peut rien faire pour le moment, parce qu'il faut une loi sanctionnée par les Chambres qui l'autorise à s'en déssaisir. Du reste, la

(1) La famille Hansemann jouera un grand rôle dans l'économie allemande entre 1850 et 1870. David Hansemann fut l'un des fondateurs de la Disconto-Gesellschaft, en 1851. Adolph von Hansemann lui succédera en 1857 (Cf. H. MUNCH, *Adolph van Hansemann*, Munich et Berlin, 1932).

Société générale ne peut rien faire dans cette opération; cela ne regarde nullement, elle n'a aucun pouvoir sur ces monnaies, qui ne sont déposées chez elle qu'en sa qualité de caissier de l'Etat, c'est une affaire à traiter plus tard avec le ministre seul.

Dans mon entretien avec le ministre, il m'a chargé de vous demander si vous voudriez prendre pour *quinze cent mille francs de bons du Trésor à 5 % et 1/2 % de commission à 9 mois de date en échange de ceux de même somme qui vont échoir le 29 de ce mois, et que vous avez en mains*. M. Dujardin, qui m'en a parlé aussi, m'a dit qu'il serait charmé que cette affaire puisse se traiter avant son départ pour Utrecht.

6 juin 1839 (copie)

Le ministre des finances m'a fait appeler ce matin pour causer de l'affaire Oppenheim; M. Nothomb ministre des travaux publics était présent à cet entretien.

Le ministre veut faire l'affaire *par votre entremise*. Il prendra de la société de chemin de fer de Cologne 4.600 actions dont 3.600 lui seraient livrées par la Société et 1.000 qui sont en possession de la Banque de Belgique: il me charge de vous proposer d'avancer les fonds, à raison de 5 % d'intérêts, sous la garantie du gouvernement. Il vous garantira en outre ces mêmes intérêts de 5 %; dans le cas où la société des chemins de fer ne vous les paierait pas en entier, le gouvernement suppléerait le reste.

Le gouvernement en vous garantissant le tout, remettrait en vos mains la totalité des actions; il désire que vous restiez en avance pendant deux ans, sauf qu'il se réserverait que vous le préviendriez six mois d'avance si vous ne vouliez plus les garder, afin qu'il eût le temps de se pourvoir à prendre d'autres dispositions.

Le gouvernement s'engagerait aussi de vous bonifier la différence en cas de baisse, comme aussi s'il avait l'intention de les vendre, vous serez toujours couvert par lui des pertes que les actions auraient pu éprouver. Il sera convenu aussi que si le gouvernement avait l'intention de les vendre, ce serait par votre entremise, et d'après les limites qui vous seraient données.

Le gouvernement vous allouera 1 % de commission, c'est à dire qu'il vous chargera d'acheter les actions de la société à un prix qu'il vous indiquera, et sur ce prix vous aurez 1 % de plus que celui qui vous sera indiqué par lui. Le ministre n'est pas encore fixé sur le prix d'achat.

Un des directeurs qui se trouve ici va partir pour rencontrer le prince royal de Prusse, qui se trouve actuellement dans ses provinces rhénanes afin d'obtenir de lui de laisser les travaux en suspens de Cologne à Aix la Chapelle à la frontière. D'un autre côté le chargé d'affaires belge à la cour de Prusse part la semaine prochaine pour Berlin et soumettra également cette disposition au Roi de Prusse afin d'obtenir son assentiment pour que cela se fasse ainsi.

Entre temps, j'aurai reçu votre réponse ; le ministre fixera aussi son prix d'achat, *de manière que vous pourrez vous entendre avec M. Oppenheim.*

Voici exactement ce que les ministres m'ont dit, me réservant de vous transmettre le résultat de cet entretien.

7 juin 1839

Je sors de chez le ministre des finances pour lui en communiquer le contenu, mais je n'ai pu le rencontrer. Il est allé à Laeken chez le Roi. Je le verrai demain.

Je communiquerai aussi à M. Greban ce qui est relatif à M. Urbain.

Dans mon entretien d'hier avec le ministre, il m'a chargé de vous demander si par votre entremise vous pourrez faire coter les fonds belges, 3, 4 et 5 % à la bourse d'Amsterdam ; car à l'heure qu'il est, les ratifications sont en route pour la Hollande et la Belgique ; quoique depuis longtemps il se fasse des affaires en fonds belges en Hollande mais non ouvertement, si vous pouviez y réussir cela ne pourrait faire que du bien à ces fonds, et cela augmenterait les transactions.

8 juin 1839 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier, je suis en possession de votre honorée de même date. Je verrai le ministre et lui dirai que vous me transmettez votre réponse dès qu'elle vous sera parvenue de M. le baron James de Rothschild.

J'ai vu M. Greban. Il m'a dit que M. Urbain a signé sur les lieux le *procès-verbal d'ouverture de l'expertise par arbitrage*, mais M. Urbain avait tellement peur de ses créanciers qu'il est reparti de suite. M. Greban pense qu'il est ici et ne l'a pas vu. Du reste, il écrit aujourd'hui à M. Sanson-Davillier.

J'ai causé avec le ministre des finances et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 6 courant, relative aux bons du Trésor ; cette affaire est arrangée telle que vous le désirez. Le ministre me remettra les fr. 1.500.000 de bons du Trésor à 6 mois à 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission, de sorte que je ferai l'échange avec lui lorsqu'à l'échéance vous m'aurez envoyé ceux que vous avez en mains. Je pense que vous voudrez avoir les intérêts en dehors, et je vous serai obligé de me dire quelles sont les coupures que vous désirez,

Le Roi est parti aujourd'hui pour son château d'Ardennes.

9 juin 1839 (particulière)

Après le départ de ma lettre d'hier j'ai reçu une invitation du ministre des finances, de me rendre près de lui ce matin. Cette invitation était pour me dire qu'il s'est trompé hier en m'accordant les 1.500 mille francs de bons de Trésor à 6 mois à 5 % et 1/2 % de commission ; qu'il ne pouvait me les donner que comme les précédents à 4 1/2 et 1/2 %, mais à 5 % à 9 mois ; je lui ai répondu qu'alors il pouvait regarder cette affaire comme nulle, que vous ne les prendriez pas autrement, que c'était uniquement pour lui être agréable que vous les preniez à ce taux, que dans les circonstances actuelles où l'argent était si rare on pouvait facilement faire 8 % de ses fonds et comme vous pensez, bien d'autres observations qui ici ont trouvé leurs places, etc.etc.

Il m'a engagé de vous écrire et attendra votre réponse, mais je vous prie de m'adresser une lettre ostensible dans laquelle vous me direz que vous ne voulez pas prendre les bons autrement qu'à six mois, à 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission.

11 juin 1839

Je suis en possession de votre honorée d'hier, je me suis empressé de la communiquer au ministre des finances qui me donnera demain une réponse.

Vous aurez sans doute su avant moi la nouvelle de l'échange des ratifications, c'est pourquoi je n'ai pas juger à propos de vous expédier un courrier. A la bourse cela n'a pas fait d'effet : le 3 % est demandé à 71 3/4 et les actions de la Société générale à 775 mais seulement pour les pièces déposées ; au comptant on ne pouvait faire que 774.

13 juin 1839 (particulière)

J'ai vu le ministre des finances, il ne veut pas donner les bons du Trésor autrement qu'à 4 1/2 % 1/2 % de commission et à 6 mois. Il m'a observé que depuis quelque temps on a pris beaucoup de bons. Les villes d'Anvers, Gand et Liège en demandent beaucoup. Je me suis enquis de la véracité de ce que le ministre m'a dit auprès de Mr. Greban; *il m'a assuré que cela était exact*, et m'a promis de me donner un aperçu des placements qui ont été faits en bons du Trésor.

17 juin 1839

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre des finances : il était trop occupé.

On m'a assuré que M. Bishoffsheim, de cette ville, a l'intention de présenter au ministre des finances un plan pour la capitalisation de la dette. J'ai répondu à cela que *je ne pensais pas qu'il eut les reins assez forts*. Du reste je saurai ce qu'il en est.

18 juin 1839

Il y a eu ici un petit coup d'état par suite de l'élection de M. le baron de Stassart, gouverneur de la province de Brabant, au Sénat, en remplacement de M. le comte d'Arschot, grand maréchal du Palais. Cette élection a été fort mal vue par la cour et surtout par le parti catholique. M. de Stassart était du parti opposé et grand-maître de la franc-maçonnerie; aussi a-t-il été élu à une très grande majorité, mais aujourd'hui le *Moniteur* porte sa destitution; cette affaire fait grande sensation ici et déplaît beaucoup.

Je n'ai pu voir le ministre des finances, il est trop occupé au conseil des ministres pour la commission qui doit se rendre à Utrecht et à Maestricht. Elle part le 21 ou le 22. Il paraît de M. de Brouckère n'en fera pas partie.

19 juin 1839 (particulière)

Je suis en possession de votre honorée particulière d'hier, à laquelle je me réserve de répondre plus amplement dans quelques jours. Mais en voyant ce matin le ministre des finances et avant la réception de votre lettre, il me parla par hasard du chemin de fer de Cologne, il m'a dit qu'il est probable d'après les nouvelles qu'il venait de recevoir, *que le gouvernement prussien interviendrait dans cette affaire*.

M. de Beaulieu chargé d'affaires belge est parti pour Berlin, le ministre attend de lui de plus amples renseignements, de sorte que j'aurai l'honneur de vous tenir au courant lorsque le ministre m'en reparlera. Quant aux bons du Trésor il m'a dit qu'il ne pouvait pas adhérer à votre demande de vous les donner à 5 % pour 6 mois parce que tous les jours on vient lui en prendre : ce fait est exact d'après les renseignements que j'ai pris. Depuis 15 jours on en a placé au delà de *trois millions*. J'ai vu hier M. de Brouckère, il m'a dit qu'il n'allait pas à Utrecht, mais il se propose d'aller à Paris la semaine prochaine, et me verra avant son départ.

21 juin 1839

J'ai eu l'honneur de vous entretenir par ma lettre du 18 courant de ce qui s'était passé ici au sujet de l'élection de M. le baron de Stassart, gouverneur de la province de Brabant, nommé sénateur dans trois différents districts et particulièrement par les électeurs de Bruxelles en grande majorité ; par suite de cette élection, qui a fait grande sensation dans tout le pays, M. d'Arschot, grand maréchal du palais, a été évincé ; d'abord cette élection n'a été faite que pour donner une grande preuve d'estime à M. Stassart, homme libéral et très modéré, qui à l'ouverture des Chambres n'avait plus été nommé président du Sénat, poste qu'il occupait depuis huit ans, parce qu'il était grand-maître de la franc-maçonnerie et mal vu par le parti catholique ; on disait alors que le comte d'Arschot était le principal moteur de cette non réélection à la présidence du Sénat. Le ministre, fortement irrité de l'élection de Bruxelles, et voyant que son candidat (M. d'Arschot) n'était pas réélu, provoque la destitution de M. de Stassart.

Depuis cette destitution, toute la ville est en émoi, car M. de Stassart était généralement fort aimé et le méritait ; les électeurs de Bruxelles se trouvent froissés par cette destitution et crient beaucoup contre M. de Theux, on se propose de faire une pétition au Roi pour demander son renvoi. Ce soir les électeurs s'assemblent pour se rendre en masse chez le baron de Stassart et le complimenter. Vous trouverez de plus amples détails dans le journal que j'ai l'honneur de vous envoyer sous bande.

Comme je vous le disais, cette affaire fait une très grande sensation ici ; c'est le sujet de toutes les conversations. Elle met le ministre dans une très fausse position ; je pense que le Roi sera forcé, à la fin de renvoyer M. de Theux.

Je vous entretiens de cette affaire telle qu'elle est réellement, de crainte que vos journaux ne la présentent sous d'autres couleurs.

La commission de liquidation composée de Messieurs Fallon, Dujardin et Liedts part demain pour Utrecht.

29 juin 1839

Je vous remets également un article de journal relativement au chemin de fer de Cologne ; je présume que cet article a été fait à dessein pour hâter ici (l'affaire en pourparlers). Vous pourriez d'après cela demander des explications à M. Oppenheim (1).

2 juillet 1839

La Société de commerce va créer des *bons de l'industrie* qui seront également payables chez vous à raison de 1/8 % de commission ; elle recommencera, à dater du 10 courant, de reprendre des actions en dépôt. Demain j'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette affaire (2).

4 juillet 1839

M. Meeus-Brion, président de la Société de la raffinerie de sucre, sous le patronage de la Société nationale, et frère de M. le comte F. Meeus est venu me voir ce matin pour me dire que la Société avait donné des ordres d'acheter au Havre une grande partie du sucre brut, que l'on se rembourserait sur vous à trois mois, que par contre la Société aura soin de vous couvrir avant les échéances. Du reste elle vous écrit aujourd'hui à ce sujet. J'en ai causé avec M. Greban qui m'a

(1) Vers la même date, le ministre de France à Bruxelles rappelait ses interventions au Département à propos du chemin de fer. Il insistait encore sur la nécessité de faire voter la ligne de Paris à Bruxelles : « Cologne sera bientôt le faubourg de Bruxelles ». Et il ajoutait, parlant du chemin de fer : « ce n'est pas seulement un prodigieux conducteur d'hommes, c'est un conducteur d'idées ». Aix la Chapelle allait se trouver à cinq heures de Bruxelles et Lille et Valenciennes à 3 et 4 jours d'étape (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f^o 171, dépêche du 7 juillet 1839).

(2) La Société de commerce avait décidé de créer des bons d'industrie, c'est à dire des engagements à 4, 6, 10 et 12 mois, avec intérêts payables à Bruxelles et à Anvers. Pour faciliter la souscription, elle se déclarait prête à faire des avances sur nantissement d'actions de sociétés créées par elle. L'emprunteur serait tenu, en plus, d'accepter la disposition à ordre que la Société ferait sur lui, payable à l'échéance. Il s'agissait en fait, comme cela s'était passé depuis quelque temps, après la crise, de faire remonter des titres un peu dépréciés en même temps qu'on obtenait par ailleurs un peu d'argent frais (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 1 juillet 1839).

dit que vous n'aviez aucun risque à courir, que vous pouviez facilement lui donner un crédit de cent cinquante mille francs.

On dit que la Banque de Belgique à l'intention d'émettre pour 15 millions d'obligations portant intérêt à 5 %, sur les hypothèques qu'elle a des avances faites sur les actions industrielles sous son patronage (1).

5 juillet 1839

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus, je lui ai parlé de l'affaire de M. Meeus-Brion dont j'eus l'honneur de vous entretenir hier ; il m'a dit que vous pouviez faire cette affaire en toute sécurité.

5 juillet 1839 (confidentielle)

J'ai l'honneur de vous informer que M. Dujardin est venu me voir ce matin, pour prendre congé, il retourne à Utrecht.

Il m'a *confidentiellement* dit que les comptes de la liquidation avec la Hollande seront terminés dans deux à trois mois au plus ; et que si votre intention était de capitaliser la dette, il faudrait que vous-mêmes fissiez des démarches en Hollande pour l'exciter à cette capitalisation et ce avant que le transfert du grand livre de la Hollande sur celui de la Belgique soit effectué. D'après l'opinion de M. Dujardin, il n'y aurait ici pas de difficultés à craindre, mais il faut que ce soit provoqué par la Hollande.

12 juillet 1839

M. Meeus que j'ai vu ce matin est dans l'intention de réaliser la moitié des 3 1/2 % *syndicat hollandais* qui sont maintenant assez élevés ; il m'a chargé de donner l'ordre de vendre dans les prix de 82 1/2 à 83, mais avant de donner cet ordre, je viens vous prier de vouloir bien me le confirmer, et dans ce cas le confirmer également à Messieurs Sichel à Amsterdam.

16 juillet 1839

J'ai pris des informations relatives aux affaires de la Société Générale avec le Roi de Hollande ; dans le mois de septembre 1830, la Société fit un prêt au roi Guillaume de 14 millions de florins, mais

(1) La Banque de Belgique suivait l'exemple donné par les filiales de la Société générale peu de jours avant.

depuis elle retint les intérêts et les dividendes sur ses actions, par conséquent elle a encore beaucoup à recevoir de lui.

Quant au syndicat d'amortissement, toutes ces valeurs se trouvent entre les mains de M. Bound à Amsterdam de sorte que la Société n'a plus rien à démêler dans cette affaire.

M. Greban m'a dit qu'il ne pensait pas que le Roi de Hollande soit dans l'intention de vendre ses actions ; dans tous les cas il ne pourrait le faire qu'après l'arrangement définitif de la Belgique avec la Hollande et après le lever du sequestre : d'un autre côté le Prince d'Orange continue toujours à faire des acquisitions de biens fonds dans ce pays.

19 juillet 1839

J'ai été voir le ministre des finances, en causant avec lui de choses diverses il m'a dit n'avoir pas encore reçu de nouvelles de Berlin relatives à l'affaire Oppenheim.

Le Roi et le Reine sont partis hier pour Paris.

25 juillet 1839

M. Oppenheim est reparti pour Cologne, il n'est resté ici qu'un jour pour voir le ministre qui n'a rien pu lui dire relativement à l'affaire en question.

Il a été décidé au ministère des finances de faire fondre les anciennes monnaies de Brabant à Bruxelles ; lorsqu'elles seront fondues, on me proposera probablement de les acheter. La totalité se monte à Fr. 900.000 des Pays-bas.

5 août 1839

On m'a assuré que le nouveau directeur de la Banque de Belgique, M. Smits, doit se rendre à Paris pour s'arranger de manière à payer les intérêts des actions de cette banque tous les six mois au lieu de les payer annuellement. *Pour votre gouverne, la Banque de Belgique jouit ici de très peu de crédit.*

6 août 1839

Le Roi est arrivé ce matin. J'ai été voir M. Van Praet et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 3 courant, relativement à

ce que vous avez fait pour soutenir le 3 % belge et M. Van Praet m'a promis d'en parler à Sa Majesté.

9 août 1839 (copie)

Conformément à votre honorée d'avant-hier, j'ai causé avec M. Greban, mais par forme de conversation et comme venant de moi, de l'affaire de la Sambre à l'Oise. M. Greban en a toujours la meilleure opinion, mais il n'est pas étonné de cette baisse momentanée. Cela provient de ce que les autres canaux chôment toujours dans cette saison, *pour le curage*. M. Greban m'a dit en outre qu'il est probable qu'à la fin de l'année on paierait un petit intérêt, qui cependant sera très minime. Je me suis adressé à lui particulièrement pour connaître son opinion car c'est de lui que je pouvais savoir du mieux ce qu'il en est.

J'en ai ensuite, et de la même manière, parlé à M. Meeus qui n'est pas d'avis pour le moment de faire quelque chose, soit *en compte à 1/2* avec la Société Générale qui en a une grande partie, soit avec lui, quoiqu'il ait comme M. Greban la meilleure opinion de cette affaire, et que les actions obtiendront plus tard le pair. Mais M. Meeus pense qu'il vaudrait mieux faire une affaire dans les actions de la Société Générale qui a 23 millions de réserve, ce qui est à peu près la moitié de son capital primitif, outre ses forêts et ses biens fonds; et au prix de Fr. 750 cours actuel, elles ne peuvent pas manquer de subir une hausse assez forte; ensuite M. Meeus m'a dit aussi qu'il y aurait encore une bonne spéculation à faire dans les actions du charbonnage du Haut-Flénu où 10 % d'intérêt et de dividende sont assurés, outre une forte hausse qui est infaillible. Lui-même vient d'en acheter pour son compte particulier au cours de 127 tant il est certain de la hausse sur cette valeur.

12 août 1839

J'ai demandé à M. Meeus quelle était son intention pour une affaire en compte à 1/2 en actions de la Société Générale. M. Meeus m'a dit que ce n'était pas encore le moment parce qu'il n'y a rien à faire actuellement, tous les spéculateurs étant à la campagne; d'un autre côté c'est une opération à ne faire que dans quelques mois, parce qu'il veut auparavant voir ce que fera le Roi de Hollande pour les actions qu'il a pour son propre compte. M. Meeus m'a dit aussi que ce n'est pas par crainte, puisque la réserve de ces actions sera de 24

millions à la fin de l'année, outre le bénéfice qui formera le dividende, et en outre aussi les biens fonds qui sont en Hollande d'un rapport de 760 mille francs environ et ceci, M. Greban me l'avait déjà dit, de sorte que M. Meeus veut attendre encore pour faire cette affaire avec vous d'une manière certaine. Il en a, dit-il, une bonne partie pour son compte qu'il ne veut pas vendre, assuré qu'il est d'une hausse sur cette valeur, mais le moment n'est pas encore là, par les raisons que je viens de vous déduire.

Quant aux actions du Flénu, il veut également encore attendre que les spéculateurs soient revenus en ville, parce qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en ramasser 4 à 500 pièces. Ces actions sont trop bien casées et en de trop bonnes mains, de sorte que si on tentait maintenant une opération, on les ferait monter de 20 à 30 % sans avoir atteint le but qu'on veut atteindre ; il m'a assuré en avoir acheté la semaine passée 20 pièces à 127.

14 août 1839 (particulière) — copie —

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli une lettre qui vient de m'être adressée par M. le baron de Viron, gouverneur de la province de Brabant. Avant de vous l'envoyer, j'en ai conféré avec M. Meeus qui en a reçu une pareille. M. Meeus m'a dit que ce serait une opération à faire ; la province paie parfaitement ses dettes et elle n'en a pas pour le moment. Mais cependant, vous devez refuser net, et profiter de cette occasion pour répondre au gouvernement provincial et motiver votre refus à peu près dans ce sens, que vous ne pouvez accorder de confiance puisque la capitale de la province manque à ses engagements ce qui a ébranlé le crédit général de la Belgique à l'étranger, et que le gouvernement ne fait rien ni pour relever le crédit de la capitale, ni même pour les fonds de l'état, ni même encore pour les valeurs industrielles. Votre réponse sera immédiatement communiquée à M. de Theux et ne peut manquer d'exercer une grande influence.

M. Meeus m'a dit que dans quelques jours la Société répondra aussi dans le même sens, elle ne veut pas le faire de suite pour donner le temps à votre lettre d'arriver à peu près avec la sienne.

M. Dujardin étant revenu ici pour quelques jours, je me suis empressé de le voir, et nous avons causé de la liquidation ; il m'a dit que cela allait très bien, que les deux commissions s'entendaient à merveille. Il espère que dans six semaines à deux mois tout sera terminé.

M. Dujardin m'a dit aussi que d'après tout ce qu'il a entendu dire la Hollande serait dans l'intention de capitaliser la dette. Il faudrait donc que vous cherchiez au plus tôt à faire des démarches près du ministre des finances en Hollande et l'engager à la faire, si vous mêmes y êtes disposés; car une fois le transfert opéré du grand livre de la Hollande au grand livre de la Belgique, il serait trop tard.

D'un autre côté M. Dujardin m'a observé que depuis qu'il est de retour, il croit s'être aperçu que l'on tramait quelque chose au ministère des finances pour une opération financière relative à la capitalisation; il n'a pas encore de notions certaines, mais il tâchera de savoir ce qu'il en est et me le dira. De mon côté j'en ferai autant. Peut-être aussi m'a-t-il fait cette confidence pour m'exciter. Du reste, je saurai probablement découvrir ce qu'il y a de vrai.

17 août 1839

J'ai revu aujourd'hui M. Dujardin qui persiste dans son opinion que, d'après tout ce qu'il a vu et entendu dire, la Hollande serait très disposée à faire la capitalisation, d'autant plus que le transfert du grand livre hollandais à celui de Belgique rencontre beaucoup de difficultés par rapport aux détenteurs en 2 1/2 % et 4 1/2 %. Les uns préféreront donc être inscrits en Hollande, les autres en Belgique.

Le départ de M. Dujardin pour retourner à Utrecht est fixé à lundi. Le Roi est parti aujourd'hui pour Ostende et ira, probablement vers la fin du mois, faire un tour en Angleterre.

20 août 1839

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour avoir soit du papier ou toute autre valeur, mais impossible de rien trouver. Je pense qu'il vaut mieux encore prendre du papier à 1/8 % d'avance que de vous envoyer des écus, ce qui serait plus cher. Et il y a un inconvénient: je ne puis prendre des écus qu'à la Société Générale, elle saurait que c'est pour vous les envoyer, cela pourrait lui donner l'éveil, *que vous ne voulez pas augmenter votre avoir chez elle.*

28 août 1839

J'ai vu M. Meeus qui m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui donner votre opinion sur les fonds espagnols qui depuis quelques jours ont pris un mouvement prononcé de hausse. Il désirerait savoir ce qu'il

y a de réel dans cette hausse ; probablement que d'après votre avis il serait disposé à faire quelque chose dans cette valeur (1).

29 août 1839

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances qui m'a dit qu'il n'avait pas encore eu le temps de s'occuper pour les monnaies, mais il m'a promis de m'en reparler la semaine prochaine, après avoir pris connaissance du rapport de la commission.

Le ministre m'a parlé aussi des bons du Trésor qui écherront le mois prochain. Je crois qu'il a l'intention de les renouveler. Veuillez me dire ce que vous en pensez et quelles seront vos conditions ; quoique déjà je lui ai fait connaître que l'argent était très rare et que l'intérêt à Londres était de 8 % et à Amsterdam 6.

7 septembre 1839

J'ai eu aujourd'hui un entretien avec le ministre des finances qui désire renouveler les 1.500 mille francs de bons du Trésor qui vont échoir dans le courant de ce mois à raison de 4 3/4 % par an et 1/2 % de commission. Je lui ai répondu que je ne pensais pas que vous accepteriez cette proposition, vu que l'escompte était trop élevé dans diverses places, que l'argent est rare, et que vous pouviez faire mieux d'après cela que de prendre des bons du Trésor qui ne sont qu'une valeur morte. Il m'a observé que, déjà à ce prix, il vous accordait 1/4 % de plus qu'à toute autre personne et le 1/2 % de commission en sus ; il m'a prié de vous faire connaître sa proposition, ne doutant pas que vous l'accepterez. Je lui ai répliqué qu'à 5 % et 1/2 % de commission je pourrai vous engager à le faire, par considération pour lui.

Le ministre m'a dit aussi qu'il ne pouvait encore me donner de réponse relativement aux monnaies de Brabant, il attend un rapport de la commission des monnaies qui fixera le prix à vous proposer ; probablement qu'il me donnera cette réponse la semaine prochaine.

J'ai eu occasion de rencontrer M. le baron de Véron, gouverneur

(1) Des bruits courraient périodiquement sur de nouveaux emprunts espagnols. Ils avaient pris une certaine consistance à cette époque. Nous verrons plus loin ce qu'on en disait.

de la province (1). Il m'a dit que d'après votre refus il avait renoncé à l'emprunt d'un million, mais qu'il était dans l'intention d'émettre pour Fr. 500.000 de bons de province portant intérêt à 5 % l'an. Du reste il m'a promis de m'écrire à ce sujet.

J'écris à ce sujet à notre sieur baron James de Rothschild à Francfort, à qui je donne connaissance des divers objets contenus dans la présente. M. Greban m'a dit que l'on se préparait à la banque de vous faire un envoi de 500 mille francs en pièces de cinq francs.

11 septembre 1839

M. le baron de Viron, m'ayant invité de venir le voir, m'a dit que le conseil provincial a décidé de ne pas contracter d'emprunt, le moment n'étant pas favorable, d'autant plus que M. de Theux a dit à M. de Viron que vous n'étiez pas disposés à contracter un emprunt tant que les finances de la ville seraient en souffrance. Il m'a proposé de vous remettre pour Fr. 500.000 de bons de la province, à une année de date et à 5 % d'intérêts, *sans commission*, j'ai combattu cette proposition tout en lui promettant de vous en instruire.

13 septembre 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que M. Greban, que j'ai vu ce matin, m'a dit que le Société Générale vous a envoyé le 3 de ce mois pour Fr. 509.685, 80 de bons du Trésor au 15 septembre, comme vous devez virer ces bons 10 jours à l'avance pour les rendre payables à Paris et en donner avis au ministre des finances. Mais jusqu'à ce jour, M. Greban a lieu de croire que cette formalité n'a pas été remplie, car le ministre n'a pas jusqu'à présent invité le caissier général (Société Générale) à expédier à Paris les fonds nécessaires pour le paiement des bons dont il s'agit. M. Greban m'a chargé de vous demander si vous avez donné avis au ministre et dans le cas contraire de vouloir bien donner cet avis de suite.

Il est entendu que vous ne ferez aucune mention de la Société Générale.

(1) Au début du mois d'octobre, la province de Brabant émit ces bons provinciaux destinés à divers travaux d'utilité publique, autorisés par arrêté royal du 30 septembre 1839. Ces bons étaient à un an de date et à 5 % d'intérêt. Les souscriptions étaient reçues à la Société générale et chez ses agents.

13 septembre 1839

D'après la proposition de notre Sieur baron James de Rothschild de prendre des bons du Trésor à 6 % et 1/2 % *de commission*, je dois voir demain le ministre pour la lui communiquer et tout en répondant à notre dit sieur baron James, j'aurai l'honneur de vous tenir également au courant du résultat. Mais je ne pense pas que le ministre accèdera à cette proposition, puisque vous avez vu par ma lettre du 7, qu'il veut les donner à 4 3/4. De sorte que si je puis obtenir 5 %, c'est tout ce qu'il sera possible d'obtenir.

La bourse a été très animée en fonds espagnols, sur la hausse de chez vous, qui sont restés à 26.

14 septembre 1839

J'ai vu ce matin le ministre des finances, à qui j'ai communiqué la proposition de notre sieur baron James, mais le ministre ne veut pas donner de bons du Trésor plus haut que 4 3/4, et pour les avoir à 5 % il faut qu'il en réfère au conseil des ministres. C'est ce qu'il va faire et me donnera réponse d'ici à quelques jours. Après mon entrevue avec le ministre, j'ai reçu une lettre de M. le baron James, qui m'autorise à conclure à raison de 5 %. J'attendrai donc la réponse du ministre pour terminer cette affaire à ce taux, sauf mieux s'il est possible, mais je ne le pense pas.

Le ministre ne peut encore me donner de réponse pour l'affaire des monnaies, plusieurs membres de la commission étant absents.

16 septembre 1839

Le ministre des finances m'ayant donné rendez-vous ce matin, j'ai terminé avec lui d'après l'autorisation de notre sieur baron James de Rothschild, *l'affaire des 1.500 mille francs de bons du Trésor à 9 mois de date au taux de 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission*, en échange de ceux de même somme échéant dans le courant de ce mois ; d'après cela je vous prie de vouloir bien m'envoyer ceux que vous avez en mains, quelques jours avant l'échéance, et avoir la bonté de m'indiquer en quelles coupures vous les désirez. Je pense aussi que vous voudrez les avoir avec les intérêts en dehors.

17 septembre 1839

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, qui vous annonçait la conclusion du renouvellement de l'affaire des 1.500 mille francs

de bons du Trésor à 9 mois à 5 % et 1/2 % de commission. Depuis je viens de recevoir votre honorée de même date. Je regrette de n'avoir pas connu vos intentions hier, car je n'aurai pas conclu cette affaire, j'aurai attendu l'arrivée de M. le baron James, mais comme il m'avait positivement autorisé de terminer à 5 % et 1/2 % de commission, si je ne pouvais obtenir mieux, et que d'un autre côté il n'avait point jusqu'ici été question de renouvellement à trois mois, j'ai donc conclu même avec beaucoup de peine, puisque le ministre ne voulait donner que 4 3/4. Dans tous les cas le ministre n'aurait pas donné de bons à trois mois parce que dans trois mois environ il a Fr. 1.500 mille francs à vous payer et le mois prochain il a encore la même somme à vous payer pour des bons du Trésor, de sorte qu'il n'aurait certainement pas accédé aujourd'hui à donner des bons qui viendraient à échoir à la même époque.

3 octobre 1839

Depuis longtemps, je fais d'innombrables démarches relatives à l'affaire de la ville, tant du côté du conseil municipal qu'au ministre de l'intérieur lui-même à qui j'ai fait, en diverses fois, d'énergiques représentations dans le sens de votre lettre (1). Mais il n'y a rien à faire pour le moment il faut attendre l'ouverture des Chambres à qui on soumettra cette affaire pour la terminer. J'en ai causé aussi avec M. Van Praet; du reste je communiquerai demain à ces messieurs le contenu de votre lettre.

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances, il m'a dit que la commission des monnaies a décidé de faire fondre ici ces monnaies et de vous proposer ensuite l'achat des lingots. Je dois avoir demain un autre rendez-vous avec lui relativement aux Fr. 1.500.000 de bons du Trésor à échoir le 15 courant. J'aurai soin de vous soumettre sa proposition à cet égard.

5 octobre 1839

M. Standaert, avec qui j'ai causé cette semaine, m'a dit vous avoir écrit relativement à des cotons que probablement vous recevrez en consignation de la Banque d'Amérique. Comme il y a beaucoup de fabriques et de filatures à Gand et à Bruxelles, ne penseriez vous pas

(1) Une coupure de journal, collée à une lettre courante du 1^{er} octobre, indiquait que la ville reprenait péniblement ses paiements.

qu'en formant ici un dépôt de ces cotons on puisse facilement les écouler au même prix que ceux achetés en Angleterre; j'ai cru devoir soumettre cette question à votre sagacité.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, les troubles de Gand sont entièrement apaisés le gouvernement avait pris des mesures très énergiques. La commission mixte d'Utrecht suspendra ses travaux jusqu'au 20 de ce mois. On a fait courir le bruit à Amsterdam qu'elle ne pouvait pas s'entendre, mais il n'en est rien. Le prince de Chimay, ambassadeur belge, est parti hier pour La Haye; on attend ici sous peu de jours M. de Falck, ambassadeur hollandais.

8 octobre 1839 (particulière)

Le ministre des finances m'a dit qu'étant assez pourvu de fonds pour le moment, il n'avait pas besoin de renouveler les Fr. 1.500.000 de bons du Trésor qui écherront le 15 courant, et que d'un autre côté le taux de l'intérêt était trop élevé.

M. de Theux, ministre de l'intérieur, à qui j'ai fait des représentations très énergiques relativement à l'affaire de la ville, m'a répondu qu'une commission était nommée, que la ville fasse des propositions et que de son côté il fera tout ce qui dépendra de lui pour mener cette affaire à bonne fin. Mais la ville n'a pas encore rien proposé et ne s'avance à rien.

9 octobre 1839 (particulière)

Dans mon entretien d'hier avec M. de Theux, ministre de l'intérieur, il m'a fait des reproches en me faisant connaître que le ministre des finances lui a dit, *que c'est moi qui fait tomber les fonds belges, par le motif que plus tard il y aura une grande affaire à traiter ici, et que c'est dans ce but que nous faisons dès à présent la baisse dans ces fonds.*

Vous devez penser que j'ai été fort surpris de ce langage, et que j'y ai répondu comme je le devais. J'ai positivement dit à M. de Theux, ce que plusieurs fois j'avais également dit à M. Demaisières, ministre des finances, que moi-même j'étais étonné de voir tomber le 5 % *et de voir tous les jours un acheteur en 4 %*, cette opération ne pouvant nullement venir de la part des capitalistes, mais bien du ministre lui-même. Du reste j'avais là-dessus des notions certaines, et précédemment je m'en suis expliqué avec le ministre lui-même. Pour montrer à M. de Theux la fausseté de cette allégation, je lui ai exhibé votre lettre du 5 courant par laquelle vous me donnez l'ordre d'acheter du 5 %. Je vous

avoue qu'il en a été fort étonné et qu'il ne lui est plus resté aucun doute, par la manière victorieuse dont j'ai détruit les allégations du ministre des finances. D'un autre côté j'ai observé encore à M. de Theux que si les fonds étaient faibles ici, cela provient en partie de la brusque séparation des commissaires belges à Utrecht, où il paraît que des difficultés se sont élevées et qu'on n'a pu s'entendre. Sur ce chapitre M. de Theux m'a répliqué que ceci n'était rien, que je pouvais être parfaitement tranquille, que tout s'arrangerait pour le mieux, que la faute en était plutôt aux commissaires hollandais qui devenaient trop exigeants.

J'ai été voir M. Tserclaes, secrétaire général du ministre des Affaires étrangères, pour avoir des détails sur cette espèce de rupture des commissaires. M. de Tserclaes m'a montré une lettre confidentielle du prince de Chimay, ambassadeur belge en Hollande, qui en parlant de sa première entrevue avec le ministre des finances des Pays-bas, où ce dernier l'ayant parfaitement reçu lui a dit : *mais n'y aurait-il pas moyen de nous arranger à l'amiable, sans avoir recours à la conférence ?* Ce que le prince de Chimay s'est empressé de faire connaître de suite au gouvernement.

J'ai ensuite été voir M. Dujardin, et lui m'a donné très confidentiellement le mot de l'énigme, en me disant qu'il était outré contre le ministre des finances. Il l'appelle un véritable épicier ; car d'après ce que dit M. Dujardin, tout était arrangé à Utrecht, en faisant le transfert en grande partie en 2 1/2 % hollandais, mais le ministre des finances, n'a pas voulu accepter cette proposition en 2 1/2 et préfère prendre du 4 1/2, parce que le capital nominal est moindre, malgré les observations qu'on lui a faites, que le 4 1/2 % en le prenant en paiement au cours de 95 et qu'on est obligé de le rembourser annuellement au pair ; il n'a pas voulu entendre raison par le motif qu'il rêve conversion, c'est à dire qu'il veut commencer la conversion de ces mêmes 4 1/2 % en 4 % belges pour arriver ensuite au 5 % belge. Je n'avais nullement besoin de discuter cet objet avec M. Dujardin, car il sent bien lui-même l'absurdité et l'impossibilité de l'un et de l'autre, en me disant, *que pour faire une conversion il faut être deux* de sorte que vous voyez, et ce pour votre gouverne, que notre ministre des finances rêve aussi conversion.

Je prends la liberté de vous rappeler que tout ceci m'a été dit dans le plus grand secret, et que Mr. Lehon doit ignorer le tout.

J'ai vu aussi M. Van Praet qui m'a dit qu'il est probable que le Roi partira dans une huitaine de jours pour Wiesbaden. Les deux

princes de Cobourg sont partis aujourd'hui pour Londres probablement pour le mariage avec la reine d'Angleterre.

11 octobre 1839 (particulière)

D'après votre lettre d'avant-hier j'ai été voir le ministre des finances relativement au renouvellement des bons du Trésor du 15 courant. Je lui ai fait la proposition dans le sens que vous m'indiquez ; il en confèrera avec M. de Theux et m'a donné rendez-vous pour demain.

J'ai eu aujourd'hui une entrevue avec M. Van Praet, qui m'a dit confidentiellement que lundi ou mardi prochain, vous recevrez la visite de deux personnes qui vous sont envoyées par le Roi lui-même et sont porteurs de lettres autographes de Sa Majesté pour vous. Ces personnes confèreront avec vous relativement à une affaire particulière.

Le Roi est intéressé pour son compte particulier dans des houillères et hauts fourneaux situés dans le midi de la France, et comme Cockerill est également intéressé dans cette affaire, il voudrait qu'il en fut *dehors* au moyen du rachat de sa part, chose qui serait maintenant assez facile vu la position embarrassée de ses affaires. Le Roi a déjà mis beaucoup de fonds dans cette opération et serait assez disposé d'en mettre encore s'il le fallait, mais pour cela il voudrait avoir un associé *et cet associé ce serait vous*. Voilà toute l'affaire, M. Van Praet n'a pu m'en dire davantage, n'étant pas bien au courant, mais ces messieurs, en se présentant chez vous, vous mettront au fait de tous les renseignements désirables (1).

J'ai vu M. Meeus : il me charge de vous remercier pour les renseignements que vous avez bien voulu lui donner par votre lettre du 9 courant, mais il m'a témoigné le désir d'avoir de vous des renseignements plus positifs relativement à l'emprunt espagnol dont il est question, car d'après cela il serait disposé à vous soumettre quelques opérations (2).

M. Meeus m'a chargé aussi de vous proposer de continuer à acheter encore un millier d'actions de la Société de mutualité en compte à 1/2 au cours où elles sont actuellement de 101 1/2 à 102, non seule-

(1) Il s'agit des houts-fourneaux de Bessèges, situés dans le Gard, qui appartenaient à une société Leclerc, de Pranghe et C^o dans laquelle le roi des Belges et Cockerill avaient placé des capitaux (Paris, AN, F 14, 4354). Cette affaire était complétée par la société houillère de La Taupe, Grigues et Arrest, fondée en 1838, société dans laquelle on retrouve les mêmes personnages (Paris, AD Seine, Trib. de commerce, acte du 25 mai 1838).

(2) Un journal de Leipzig, reproduit par les journaux belges, rapportait une entrevue entre Salomon de Rothschild et Metternich à propos de la garantie d'un éventuel emprunt espagnol.

ment pour faire une commune avec celles que nous avons déjà et qui reviennent à 106 1/2 ce qui les mettraient à 104. L'opinion de M. Meeus est que ces actions prendront dans quelques temps une grande extension (*ce qui veut dire qu'elles monteront quand il le voudra*). Je pense que cette proposition est acceptable, d'autant plus que toute la somme à déboursier n'est qu'une affaire de 200 mille francs pour tous deux, et que *réellement les actions de mutualité monteront quand M. Meeus voudra*.

La Société de mutualité vous fait aujourd'hui une remise de cent mille francs au 14 courant, sur la maison Dassier. Elle vous prie de vouloir bien faire accepter cette traite, et de la faire protester à défaut d'acceptation et de paiement. Du reste, voici ci-inclus le billet que vient de m'adresser M. Greban à ce sujet.

Je suis en possession de votre honorée d'hier; vous devez bien penser que lors de mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères, M. de Theux, l'affaire de la ville était la conséquence naturelle de notre entretien car cette affaire est à l'ordre du jour dans tous les entretiens avec les ministres.

12 octobre 1839

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances qui pour le moment ne renouvellera pas les bons du Trésor au 15 courant. Ce sera probablement, m'a-t-il dit, pour plus tard, ayant suffisamment d'argent.

15 octobre 1839

Je communiquerai à la Société de mutualité et à la Société générale ce que vous me dites relativement aux traites sur Dassier.

J'ai la conviction que ce qui a donné lieu à ces traites, ce sont des ventes faites par le ministre en 5 % pour acheter du 4 %. Cette opération doit avoir été faite par l'entremise de l'agent de change Depouhon, car c'est lui qui était *le tireur* et en relation avec Dassier.

En voyant aujourd'hui les ministres de l'intérieur et de la guerre, nous causâmes des bons du Trésor; ces messieurs m'ont observé que si le ministre des finances n'a pas accepté votre proposition de renouveler les bons à 4 3/4 % c'est que le montant qu'il a à émettre et dont il a été autorisé par la Chambre se trouve épuisé (1); mais malgré cette

(1) Les bons du Trésor ne pouvaient être émis que jusqu'à concurrence d'une certaine somme qui était fixée par une loi.

émission de 12 à 15 millions de bons, les caisses du Trésor sont à sec, de sorte que vous voyez qu'un nouvel emprunt est immanquable d'ici au printemps.

18 octobre 1839 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus, mais seulement un instant. Il était très occupé : je lui ai communiqué le contenu de votre lettre particulière du 15 courant ; il vous remercie bien des renseignements que vous lui donnez relativement aux fonds espagnols.

Quant aux affaires en compte à 1/2, M. Meeus m'a de nouveau répété ce que j'eus l'honneur de vous dire par ma lettre du 16 courant, et qu'il voit toutes les actions bien en dessous de leur valeur réelle, et il a la conviction qu'elles doivent hausser, il regrette beaucoup n'avoir pas d'argent disponible, il achèterait des actions pour placement de fonds. A cela je lui ai répondu que vous n'étiez pas des capitalistes, et n'agissez pas ainsi, que vous aimez à entrer et à sortir dans les fonds quand bon vous semble et surtout avec bénéfice etc. etc.

Quant à connaître les éléments pour apprécier sur quelles bases sont fondées ces spéculations, il m'a promis que nous en causerions lundi, car il était trop pressé aujourd'hui.

19 octobre 1839

Vous saurez peut-être, que *Bischoffsheim* d'Amsterdam, est allé à Paris, et, d'après les renseignements qui me sont donnés, lui et *Stern* ont vendu une masse de fonds espagnols à Londres, Amsterdam, Anvers et même à Paris, dans le but de faire baisser ces fonds et de les racheter ensuite ; mais d'après ce que l'on dit, on ne pense pas qu'ils y réussiront.

J'ai vu aujourd'hui Monsieur Hansemann l'un des directeurs du chemin de fer de Cologne. Il m'a dit avoir conclu avec le ministre des travaux publics qui a pris 4.000 actions du chemin de fer de Cologne à la frontière belge, au pair et au change de Fr. 3.75 le thaler ; le premier paiement doit s'effectuer en mars prochain, mais bien entendu sous l'approbation des Chambres. Je pense que pour le paiement on aura recours à vous sans doute, d'après ce que M. Hansemann m'a fait entendre. Du reste, vous connaissez déjà cette affaire.

21 octobre 1839 (particulière)

J'ai reçu hier une lettre de M. Sichel, d'Amsterdam, dans laquelle se trouve le paragraphe suivant :

« On raconte en bourse que le syndicat hollandais a mis arrêt » sur une somme de 9 millions qui se trouve entre les mains de M. » Bonot, pour compte de la Société générale de Bruxelles»

Au reçu de cette lettre je me suis empressé de voir M. Greban pour lui demander quelques explications à ce sujet. M. Greban m'a dit que le fait est vrai, que la commission du syndicat a mis arrêt sur cette somme, mais que le fait par lui-même n'avait aucune importance, car ces fonds se trouvent déjà à Amsterdam depuis 1830; cette opposition a été provoquée depuis que la commission de liquidation à Utrecht s'est séparée.

Lors de la nomination des deux commissions respectives en Belgique et en Hollande, la Société générale écrivit au syndicat et lui témoigna le désir de régler ses comptes; dans cet intervalle les commissions se séparèrent faute de s'entendre. Alors M. Demaisières, notre ministre des finances, mit opposition entre les mains de la Société générale, lui écrivit et l'invita de ne rien régler avec les syndicats jusqu'à nouvel ordre; le syndicat ayant appris cela, mit de son côté opposition entre les mains de M. Bonot. Voilà toute l'affaire.

D'après les bruits qui circulent à la bourse d'Amsterdam, le ministre des finances hollandais doit faire un emprunt, et, d'après ce qu'on dit, il doit s'entendre pour cet emprunt avec le syndicat; celui-ci pour faire face aux paiements de l'emprunt émettrait des bons payables à Paris etc. etc. et par ce moyen le ferait facilement écouler. D'après cela je suppose que Bischoffsheim qui est maintenant à Paris et M. Ozy d'Anvers ne sont pas étrangers à cette opération; que le voyage de Bischoffsheim pourrait bien s'y rattacher. Je vous donne cette nouvelle que pour votre gouverne, ne sachant rien de plus jusqu'à plus amples informations.

J'ai vu hier M. Dujardin, et j'ai longuement causé avec lui sur le contenu de votre lettre particulière du 17 courant, mais M. Dujardin depuis qu'il est revenu d'Utrecht est indisposé et va très peu ou point du tout au ministère, de sorte qu'il n'est pas bien au courant de ce qui se passe. Il m'a dit du reste que M. Demaisières n'entend rien en matière de finance et fait tout de travers. Il se laisse influencer par des personnes qui n'y entendent pas plus que lui. Il m'a dit aussi que M. Demaisières nourrit toujours la pensée que c'est vous qui faites la baisse dans les fonds belges, dans l'espoir que s'il se fait une capitalisation vous obtiendriez un emprunt à meilleur marché. Vous devez penser que j'ai réfuté cela, comme déjà j'ai eu occasion de le

réfuter aux ministres eux-mêmes, et j'ai dit à M. Dujardin que tout le contraire existait puisque j'avais des ordres de vous d'acheter.

J'ai été voir le ministre des finances pour lui donner communication de votre lettre du 17 ; il m'a donné rendez-vous pour demain. Je n'ai pu voir aujourd'hui M. de Theux : il est absent et ne sera de retour que mercredi.

J'ai bien reçu votre lettre du 19 courant et j'ai remis l'incluse à M. Meeus, qui m'a dit que pour l'affaire des fonds hollandais déposés à Amsterdam il ne pourra la proposer au conseil de la banque que vendredi prochain, mais il vous engage beaucoup de renouveler encore une fois ; dans cet intervalle on parviendra à s'arranger pour les retirer. Il me charge aussi de vous prier de vouloir bien lui envoyer de suite une note bien exacte et bien détaillée relative aux dépôts des 3 1/2 et 2 1/2 %.

J'ai causé aussi avec M. Meeus de l'affaire dont je vous entretiens au commencement de ma lettre relativement à l'opposition faite par le syndicat, il m'a dit la même chose que M. Greban.

M. Meeus m'a dit aussi que, pour l'affaire en compte à 1/2, il ne demande pas mieux de comprendre aussi dans une opération les actions de la Sambre à l'Oise ; mais pour cela il faut faire cette opération sur une plus grande échelle tant sur ces actions que sur celles de la Société générale ; il faut donc que vous ayez la bonté de faire cette proposition à la Société Générale pour la faire en compte à 1/2 avec elle ; et M. Meeus la proposerait au conseil.

M. Meeus, d'après le désir que vous lui exprimez, se propose d'aller vous faire une visite aussitôt que le Roi sera de retour ; ce sera probablement vers le 10 ou 15 du mois prochain ; du reste, je pense qu'il entre dans votre manière de voir à ce que j'insiste auprès de lui et l'engage à faire ce voyage pour causer amplement avec vous.

22 octobre 1839 (particulière)

Je viens de voir le ministre des finances et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 17 courant. Il m'a dit qu'il envisageait le crédit de la Belgique de la même manière que vous ; nous avons beaucoup causé sur votre lettre, et il paraît qu'elle a fait assez d'impression sur lui ; surtout le paragraphe relativement à la maison *Dassier*. Il m'a répondu à plusieurs reprises qu'il ferait examiner de quelle nature sont les relations avec cette maison, et ce que signifie cette affaire, mais comme je ne suis pas sa dupe, ce sont des réponses évasives car

certainement il existe quelque chose avec Dassier, je ne puis encore vous dire quoi ! mais peut-être finirai-je par le savoir. Du reste le ministre m'a dit *qu'il avait un travail en mains qui n'est pas encore basé*, mais d'ici à huit jours il me le fera connaître pour vous le soumettre et ensuite il pourra vous inviter de venir à Bruxelles.

En causant avec le ministre du tort qu'avait fait au crédit belge et aux affaires en général, les actions de la Banque de Belgique, les réunies etc. etc. et particulièrement les affaires de la ville, nous en sommes venus à parler de la baisse récente dans les actions de la Banque de Belgique qu'elles venaient d'éprouver à Paris. Le ministre m'a dit que cela provenait de ce que les coupons de ces actions devaient être payés le 15 de ce mois, et comme cela n'a pas eu lieu, tout le monde a commencé à vendre, et de là est venue la baisse. Quant à l'affaire de la ville il m'a dit qu'il avait cherché à plusieurs reprises d'attirer cette affaire en son département comme étant une opération financière, mais M. de Theux n'a jamais voulu.

23 octobre 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres d'hier, la première contenant un mandat de Fr. 1.176, sur vous mêmes ; depuis je suis en possession de votre particulière de même date.

Croyez bien que tout ce que vous me dites dans cette lettre, je l'ai dit à plusieurs reprises, tant pour ce qui regarde le ministre, que ce qui a rapport aux affaires avec M. Meeus en compte à 1/2. Il y a bien longtemps qu'il m'en parle, j'ai toujours éludé en m'appuyant de raisonnements motivés soit par des circonstances ou par des raisonnements semblables à ceux que vous m'exposez dans votre lettre, mais poussé à bout je ne puis à la fin faire autrement que de vous les soumettre. Je ferai du reste tout ce qui dépendra de moi pour le détourner de faire le voyage de Paris ; mais je vous prie de remarquer que jusqu'ici je ne lui en avais pas encore parlé, avant de savoir si vous désiriez que je l'y engageasse. J'aurai soin dans notre premier entretien de lui parler dans le sens de votre lettre.

J'ai fait aujourd'hui une visite à M. de Theux et lui ai également communiqué le contenu de votre lettre du 17. D'abord je me suis plaint à lui du tripotage que fait dans les fonds belges son collègue des finances, et lui ai fait vivement sentir combien cela nuisait au crédit déjà si rudement atteint par la déplorable affaire de la ville par celle de la Banque de Belgique, par celle des réunies etc. etc. il m'a fait les

mêmes réponses que le ministre des finances, et m'a dit qu'il en causerait avec lui et que nous nous reverrions.

30 octobre 1839 (particulière)

Le ministre des finances m'a invité hier soir de venir le voir aujourd'hui et m'a communiqué la proposition suivante, accompagné d'un plan que j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, en m'observant qu'il est de votre avis que le moment n'est pas favorable pour faire un emprunt et de le remettre à une autre époque plus reculée. Mais comme il a besoin d'argent et qu'il ne veut pas demander aux Chambres l'autorisation de percevoir d'avance les 6/12^e des contributions de 1840, il m'a chargé de vous faire la proposition suivante. Il veut vous négocier 12 millions de bons du Trésor à dater du 15 janvier prochain, c'est à dire 3 millions à 6 mois de date et 9 millions à 9 mois à raison de 4 % d'intérêt, mais les bons porteront la date du 1er Janvier 1840, et vous ferez les versements par 2 millions pendant les 5 premiers mois et 1 million au 15 janvier et 15 juillet ce qui fait environ une différence d'intérêts en votre faveur de 60 mille francs sur les 12 millions.

J'ai de suite répondu au ministre que je ne pensais pas que cette proposition puisse vous convenir. D'abord c'est pour vous une valeur morte que vous devez garder en portefeuille jusqu'à l'échéance ; d'un autre côté le taux de l'argent est bien trop élevé en Angleterre, en Hollande et en Allemagne pour prendre des bons à 4 % et sans commission etc. etc. A cela le ministre m'a chargé de vous dire de lui soumettre votre contre-proposition en vous priant de ne pas perdre de vue que par les paiements il y a déjà une différence de 600 mille francs en votre faveur.

J'attendrai votre réponse pour débattre cette affaire avec le ministre, si elle vous sourit, et d'après votre proposition.

Le ministre m'a chargé de vous prier de vouloir bien faire votre réponse le plus tôt possible, car il doit avoir l'autorisation des Chambres, qui s'ouvrent le 12 du mois prochain, pour la création de ces 12 millions de bons du Trésor qui seront appliqués aux travaux des chemins de fer etc. etc.

Le ministre me charge aussi de vous demander si vous voulez devancer d'un mois les paiements que vous avez encore à faire pour l'emprunt 3 %.

4 novembre 1839 (particulière)

Je suis honoré par votre lettre particulière du 2 courant. Après en avoir bien pris connaissance, j'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances et notre entretien a commencé par les bons du Trésor : votre refus ne lui a pas fait plaisir à beaucoup près et dans la conversation il m'a dit que ce n'était pas un refus qu'il attendait de vous, surtout d'après ce que vous lui exprimiez par votre lettre du 17 octobre dernier où vous preniez si chaleureusement les intérêts de la Belgique, et le désir que vous aviez d'entrer avec lui (nouveau ministre des finances) en relations etc. etc. Il m'a franchement dit que s'il vous demandait de l'argent c'est qu'il en a besoin, et qu'il espérait que vous ne le laisseriez pas dans l'embarras, surtout dans ce moment où il apprécie, comme vous, l'inopportunité d'un emprunt, ce que, par parenthèse, j'ai fortement appuyé.

Le ministre m'a dit aussi que pour les 1.500 mille francs que vous ne voulûtes pas renouveler le 15 du mois dernier, il aurait *à ce qu'il dit*, trouvé une autre maison qui lui a pris cette somme en bons du Trésor à 4 % (je crois que c'est avec la maison Dassier). Le ministre m'a encore dit que si vous ne vouliez pas faire cette opération pour 12 millions de bons qu'il espérait que vous en prendriez pour le moment 5 à 6 millions à 6 et à 9 mois, à un taux plus élevé et en vous accordant un 1/2 % de commission ; en me répétant que son but était en vous faisant cette proposition d'éviter de demander à la Chambre l'autorisation de percevoir d'avance les 6/12^e de la contribution foncière pour 1840, ce qui produirait un très mauvais effet dans le public.

J'en ai causé aussi avec M. Dujardin. Lui et le ministre m'ont fait une espèce de profession de foi, d'où il résulte qu'il leur faut de l'argent. D'après cela M. Dujardin désire qu'à votre tour vous fassiez une proposition, si ce n'est pour les 12 millions, que ce sera au moins pour la moitié, et que vous proposiez à quel taux vous désireriez faire cette affaire. Quant à moi, j'ai tout lieu de croire qu'il ne vous sera pas difficile d'obtenir 5 % et 1/2 % de commission avec des paiements échelonnés si toutefois votre intention est de faire cette opération, et que vous ne vouliez pas laisser le ministre dans l'embarras.

Déjà la semaine passée en causant avec M. Greban, qui mieux que personne connaît la position du Trésor belge, il m'a confidentiellement assuré que le trésor belge est à sec, et que M. Meeus a été obligé de voir le ministre pour lui dire que la Société générale ne pourra

continuer son service de caissier de l'Etat, si la caisse n'est pas mieux pourvue de fonds.

Pour aborder l'affaire des 8 millions ce n'est qu'en causant de la rareté de l'argent, de l'élévation de l'escompte etc. etc. que j'ai insensiblement amené le ministre à me parler de la proposition d'anticiper les paiements des 8 millions restants de l'emprunt 3 %. Je lui ai alors fait connaître petit à petit vos intentions, mais il ne m'a pas donné de réponse, se référant d'y réfléchir et d'examiner *le compte B* qu'il ne s'attendait pas à trouver si élevé. Je dois le revoir dans un jour ou deux, il me dira ses intentions à ce sujet.

9 novembre 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre particulière d'hier et d'après le refus de M. Meeus de participer pour compte de la Société générale à l'affaire des six millions de bons du Trésor, j'ai du naturellement faire connaître ce refus au ministre des finances. Par conséquent, j'ai été le revoir aujourd'hui : il m'a dit qu'il espérait que le refus de la Société générale ne vous arrêterait pas de faire cette opération avec lui et espère aussi que vous ne le laisserez pas dans l'embarras. Je lui ai promis de vous écrire de suite, mais je lui ai, à cette occasion, fait entrevoir que, d'après ce qui venait d'arriver en Amérique, je ne connaissais pas vos nouvelles dispositions que cet événement allait rendre le numéraire encore plus rare, et enfin tout ce que l'on peut dire en pareil cas (1).

Le ministre m'a parlé vaguement d'un projet à peu près ainsi conçu : la Hollande devant faire un emprunt de 56 millions de florins à 5%, la Belgique pourrait prendre cet emprunt en le transférant ici et en capitalisant la dette qui revient à la Hollande. Mais je lui ai répondu de suite que dans ce moment il ne fallait nullement songer à aucune espèce d'emprunt, que le moment était trop critique et beaucoup trop défavorable ; du reste il m'a dit que ce n'était qu'une idée à mûrir plus tard.

11 novembre 1839 (particulière)

Vous aurez vu par ma lettre du 9 courant que j'ai été au devant de vos désirs en disant au ministre que l'affaire d'Amérique pourrait

(1) Il s'agit de la suspension des paiements de la Banque des Etats-Unis. On sait que la maison Rothschild intervint pour le paiement des traites protestées en Europe et consentit, au début de décembre 1839, un emprunt à cette Banque.

bien changer vos dispositions à l'égard de l'affaire des bons du Trésor. J'ai été le revoir aujourd'hui et lui ai communiqué vos intentions, qui ne lui ont pas été fort agréables à connaître, ni à lui, ni à M. Dujardin, car dans la position où il se trouve, il aurait désiré apprendre de vous en acquiescement à sa demande. Il m'a prié de vous écrire de nouveau et de vous engager à faire cette opération *au moins pour 4 millions*, qu'avec cette somme il tâchera de s'arranger à pouvoir marcher jusqu'au mois de mars, en faisant ralentir les travaux des chemins de fer et par ce moyen il éviterait de demander à la Chambre l'autorisation de percevoir les $\frac{6}{12}$ des contributions foncières.

Quant à l'affaire des paiements anticipés, le ministre m'a dit qu'il ne peut pas vous accorder le $\frac{1}{2}$ % de commission, que du reste il préfère que cette affaire en reste là, *pourvu que vous lui fassiez celle des 4 millions de bons du Trésor.*

6 novembre 1839

J'ai revu aujourd'hui le ministre des finances relativement aux paiements anticipés sur l'emprunt 3 %. Il trouve que 5 % est trop élevé, et vous en accordera 4 $\frac{1}{2}$, et quant à la commission de $\frac{1}{2}$ % il s'est beaucoup récrié sur cette prétention, mais je lui ai fait entrevoir par force raisonnements, que pour vous la commission était une *affaire blanche*, puisque vous étiez obligés aussi de la bonifier *pour faire les fonds*; il m'a répondu qu'il y réfléchirait. Il est, du reste, entendu que si on tombait d'accord, vous défalqueriez sur les 8 millions demandés, ce qui vous est dû sur le compte B; en outre que vous lui donneriez en paiement les 1.500 mille francs de bons du Trésor échéant le 15 janvier, les intérêts réciproquement compensés.

Le ministre m'a de nouveau reparlé des bons du Trésor : il espère que vous accèderez à sa proposition. Il attend votre réponse avec impatience. La Chambre ouvrira mardi 12 de ce mois, le Roi ne fera pas de discours; il reste encore pour quelques temps à Wiesbaden.

8 novembre 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai été voir le ministre et lui ai donné connaissance de votre lettre du 6 courant.

Déjà dans mes précédentes entrevues avec lui, je lui ai toujours parlé dans le sens du contenu de votre lettre, il m'a fait de nouvelles protestations, et m'a dit qu'il n'avait pas fait d'affaires avec une autre

maison, mais je suis persuadé du contraire. Aussi votre lettre a-t-elle fait de l'impression sur lui.

Les conditions stipulées par votre lettre lui conviennent, c'est à dire 6 millions de bons du Trésor à 6 et 9 mois à 5 % et 1/2 % de commission avec des paiements échelonnés.

Il ne voit pas d'obstacle de parler de cette affaire avec M. Meeus pour la faire en compte à 1/2 avec la Société générale. D'après cela j'en ai conféré avec M. Meeus qui n'est pas disposé à faire cette opération : il trouve l'échéance de 6 et 9 mois trop longue, et préfère pour soulager la place d'Anvers, prendre du papier sur Paris et Londres à 3 mois qu'il peut facilement remettre à vos deux maisons.

Le ministre est revenu aussi sur l'affaire des paiements par anticipation sur l'emprunt 3 %, il veut bien vous accorder 5 % d'escompte *mais non le 1/2 % de commission*, je me suis récrié et lui ai de nouveau répété que de ce côté il n'y avait réellement aucun bénéfice pour vous sur ce 1/2 % que vous étiez vous-mêmes obligés de le donner pour commission et courtage lorsque vous devez faire les fonds pour ces paiements. Nous en sommes restés là et d'après le refus de M. Meeus, j'attendrai vos nouveaux ordres. Je me suis catégoriquement expliqué avec le ministre relativement au point essentiel, de savoir si le chiffre de 6 millions lui suffira pour marcher sans avoir recours à l'autorisation de la Chambre pour la perception d'avance des 6/12e de l'impôt foncier de 1840 : il m'a assuré qu'avec cette somme il pouvait marcher jusqu'au mois de mars, époque de la rentrée de toutes les contributions. Votre lettre a fait plaisir à M. Dujardin à qui je l'ai montrée et il approuve entièrement son contenu surtout le paragraphe qui parle des affaires faites avec d'autres maisons que la vôtre.

M. Meeus me charge de vous prier de vouloir bien lui dire pour quelle époque vous avez fait le renouvellement des fonds hollandais déposés à Amsterdam, car il ne voudrait pas que l'on sut que la Société générale est pour quelque chose dans cette opération, à cause de l'opposition mise entre les mains de Mr. Bonde, et par ce motif il ne voudrait pas pour le moment que ces fonds devinssent disponibles jusqu'à ce que les affaires de la Belgique et de la Hollande soient arrangées.

13 novembre 1839

Je vous adresse sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui, relatant ce qui s'est passé hier à l'ouverture des Chambres ; le ministre a présenté le budget de 1840.

D'après ce que M. Dujardin m'a dit, le ministre attend avec impatience votre réponse à sa dernière proposition de 4 millions de bons du Trésor, car si vous acceptez cette proposition, il demandera à la Chambre l'autorisation d'en émettre pour 12 millions, mais dans le cas contraire il sera forcé de demander d'avance les 6/12e de l'impôt foncier.

Malgré les observations que j'ai faites, tant au ministre qu'à M. Dujardin, que vous n'étiez pas disposés dans les circonstances actuelles de prendre des bons du Trésor, étant une valeur morte etc. etc. le ministre espère toujours que vous reviendrez de cette idée et lui accorderez sa demande.

14 novembre 1839

On m'a assuré que l'Autriche a présenté une note très énergique au gouvernement belge, se plaignant de ce que les 11 millions stipulés dans le traité avec la Hollande ne sont pas encore payés.

15 novembre 1839

Les deux princes de Saxe-Cobourg sont attendus ici de soir venant de Londres, ils vont rejoindre le Roi à Wiesbaden. D'après ce que M. Van Praet m'a dit, la commission de liquidation va bientôt retourner à Utrecht pour terminer avec la Hollande.

16 novembre 1839

Conformément au désir exprimé par votre honorée d'avant-hier, j'ai de nouveau été voir le ministre des finances et me suis longuement étendu avec lui pour l'engager à terminer l'affaire des paiements anticipés, *aux conditions stipulées par vous*, mais j'ai eu beau faire, il ne veut pas; il me donne pour raisons qu'il ne peut en aucune manière vous accorder le 1/2 % de commission, et que d'un autre côté voulut-il le faire, il ne peut pas prendre cette responsabilité sur lui puisqu'il doit en rendre compte à la Chambre qui est très sévère, et épluche trop les comptes. Du reste, il veut encore y réfléchir et en conférer avec ses collègues pour me donner lundi une réponse.

Le ministre m'a observé que puisque vous ne pouvez faire cette affaire, où celle des bons du Trésor il est forcément obligé de demander à la chambre les 6/12e de l'impôt foncier.

J'ai encore causé aujourd'hui d'une manière détournée avec M. Greban de l'affaire des souverains, en lui observant qu'il y a 1/8 %

à payer tous les 45 jours, sans espoir d'une amélioration dans le change. Il est d'accord sur ce point et m'a promis d'en parler à M. Meeus d'ici à lundi.

J'ai profité de cette occasion pour toucher deux mots à M. Greban relativement à vos débours de caisse sur les fonds en report à Amsterdam.

M. Greban me charge de vous prier d'avoir la bonté d'attendre encore un peu, il espère que bientôt ces fonds remonteront et il profitera d'un cours plus favorable pour réaliser et ne pas subir une trop grande perte. Du reste, c'est un homme d'une grande probité, il n'y a rien à perdre avec lui. Je lui ai parlé de cela avec beaucoup de ménagement et je n'ai pas voulu insister, car M. Greban est à même de nous rendre de grands services, et me tient toujours au courant et d'avance de ce qui peut vous intéresser.

18 novembre 1839

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus, mais ce n'est que demain qu'il pourra me donner une réponse pour l'affaire des souverains.

J'ai revu également aujourd'hui le ministre des finances. Il m'a dit qu'il lui est impossible de vous accorder le demi % de commission sur les paiements anticipés ; il ne pourrait en aucune manière se justifier vis à vis de la Chambre qui serait en droit de lui demander pourquoi il n'a pas retardé les travaux des chemins de fer et autres, et attendu l'époque de la rentrée successive des paiements encore dus par vous sur l'emprunt 3 %. Il m'a répété de nouveau qu'il regrette beaucoup de ce que vous refusez de traiter avec lui l'affaire des bons du Trésor ce qui le tirerait d'embarras.

19 novembre 1839

Je pense pouvoir vous envoyer demain ou après le rapport du ministre des travaux publics à la Chambre par lequel il demande 25 à 30 millions pour achever les chemins de fer de sorte qu'avec la dette flottante de 15 millions de bons du Trésor, qui sont encore en circulation, cela fait de 40 à 50 millions pour lesquels il est probable qu'on fera plus tard un emprunt. Du reste rien n'est encore positif (1).

(1) La perspective d'un emprunt était généralement admise. Une coupure de journal, jointe à la lettre de Richtenberger du 27 novembre déclarait : « on assure que le gouvernement belge est sur le point de contracter un emprunt avec le baron de Rothschild. Il y a quinze jours, les chefs de cette maison ont eu, à Wiesbaden une longue conférence avec le roi Léopold ».

20 novembre 1839

On m'a assuré que la Banque de Belgique à l'intention de retirer tous ses billets de banque et d'en émettre pour 8 millions de nouveaux qui seraient garantis par le gouvernement.

21 novembre 1839

On assure que les négociations financières avec la Hollande, continuées par l'intermédiaire des légations respectives, ont fait de grands pas vers une conclusion satisfaisante pour les deux pays, et qu'il est très probable que la commission d'Utrecht ne se réunira plus, si ce n'est que pour ratifier les bases arrêtées conformément à son mandat.

22 novembre 1839

Le fameux *Ouvrard* était ici il y a quelques jours. On dit qu'il a eu une entrevue avec diverses personnes de cette ville et d'Anvers, relativement à un emprunt espagnol qu'il se propose de faire (1).

23 novembre 1839

J'ai vu par hasard M. Dujardin qui m'a reparlé des bons du Trésor. Je lui ai dit que notre sieur James de Rothschild était malade à la campagne et que j'attendais de ses nouvelles.

En causant ce matin avec M. Greban de choses diverses, il m'a confidentiellement fait un tableau assez triste de la détresse du Trésor, et m'a dit que la Société générale était fort souvent en avances, qu'enfin on ne marchait qu'au jour le jour, et que le ministre ne cherchait pas à prendre des mesures pour avoir de l'argent en caisse.

(1) On prétendit qu'*Ouvrard* était venu négocier l'achat des établissements Cockerill à Seraing. La mise en vente des usines avait été annoncée officiellement (*Moniteur universel*, 8 novembre 1839). Le ministre de France à Bruxelles avait attiré l'attention du ministre sur cette affaire : il avait visité Seraing à la fin de juillet, mais n'avait pas vu Cockerill (« On le dit malade et absorbé dans le sentiment pénible de ses embarras actuels », Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f^o 186, dépêche du 20 juillet 1839). Puis, la nouvelle de la vente à la Russie ayant couru, il avait fait des représentations aux ministres belges (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 18, f^o 290, dépêche du 16 novembre 1839). Cockerill partit effectivement pour la Russie au début de décembre, pour y installer, disait-on, des usines diverses (*Moniteur universel*, 10 décembre 1839).

27 novembre 1839

Je pense que si la Société générale vous a fait une si forte remise, c'est qu'elle a beaucoup d'argent en caisse, d'après ce qu'on m'a dit; d'autant plus que l'un des jours derniers, M. Meeus me disait qu'il avait l'intention de se faire une grande réserve en or; surtout lorsque le Roi de Hollande aura remboursé à la Société générale 15 à 18 millions qu'il lui doit encore pour son compte particulier; d'après cela l'intention de M. Meeus serait d'avoir une réserve en or de 30 à 40 millions; du reste, je verrai demain M. Greban et saurai au juste ce qu'il en est.

J'ai vu aujourd'hui M. Dujardin qui m'a de nouveau demandé si je n'avais pas encore rien de vos nouvelles, relatives aux bons du Trésor. Il m'a fait entendre aussi que le ministre doit me faire demander sous peu pour vous soumettre une nouvelle proposition relative à des belges 5 %; je le verrai arriver et vous dirai de suite ce qu'il en est.

28 novembre 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et voici ce qui a donné lieu à la remise qui vous a été faite par la Société Générale.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, on a arrêté plusieurs individus cherchant à émettre de faux billets de banque de Fr. 500 de la Société. M. Greban d'après cela m'a *confidemment* dit, que dans le premier moment M. Meeus ne sachant pas où pouvait aller une pareille émission de faux billets, et quel nombre il pouvait en exister, a voulu de suite se mettre en mesure et faire venir de chez vous des pièces de 5 Fr., dans la crainte que le crédit de la banque ne soit ébranlé, en ce que tous les possesseurs de billets pouvaient spontanément venir en demander le remboursement. C'est pourquoi cette forte remise vous a été faite. Du reste, les coupables sont arrêtés et tout se borne là, aujourd'hui on n'en parle plus. J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un article de journal qui donne le détail de toute l'affaire.

J'ai eu occasion de revoir aujourd'hui M. Dujardin. Il m'a dit, *bien confidemment*, que dès que le Roi sera de retour, on va s'occuper des affaires de la Banque de Belgique et on prendra des mesures pour que les intérêts des actions soient payés chez vous au 1^{er} janvier prochain; on prendra aussi des arrangements pour payer les intérêts arriérés. M. Dujardin m'a bien promis que dès que l'affaire sera mûre il ne manquera pas de m'en instruire, car il pense que s'il en est ainsi les actions de la Banque de Belgique doivent monter chez vous. Il m'a bien recommandé le secret sur ceci.

J'ai rencontré par hasard M. Biré. J'ai profité de cette occasion et lui ai parlé relativement à vos avances sur les 3 % belges en dépôt chez vous ; il m'a dit que dans le temps vous lui promîtes par écrit de les garder aussi longtemps qu'il le désirerait ; il m'a dit que dans ce moment il lui est impossible de les retirer et vous prie de les garder encore.

2 décembre 1839

Le Roi est de retour depuis samedi soir, j'ai été voir aujourd'hui M. Van Praet et l'ai prié de vouloir bien parler à S. M. des affaires de la ville, car nous voici au mois de décembre et cette affaire en est toujours au même point. Je n'ai pas manqué de lui faire entrevoir combien cela nuisait au crédit belge, aux fonds de l'Etat etc. etc., et enfin comme vous le pensez bien tout ce qu'on peut dire en pareil cas. Il m'a bien promis de lui en parler ; nous devons nous revoir dans la semaine.

4 décembre 1839

On a commencé aujourd'hui la discussion du budget. M. Dujardin m'a dit que le ministre des finances doit se rendre ce soir à Laeken chez le Roi pour les affaires de la Banque de Belgique. Demain je saurai ce qui a été décidé.

5 décembre 1839 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je me trouve en possession de votre honoree de même date contenant une incluse pour M. Nothomb, ministre des travaux publics, que je lui remettrai demain, en l'appuyant d'après les instructions que vous voulez bien me donner.

Il est vrai que *vos amis d'ici*, ont des intérêts à *Mons* mais d'un autre côté ils en ont autant à *Charleroi* et pour obtenir une diminution sur le tarif, il est au mieux que cette mesure soit provoquée par vous ; *les indigènes n'y réussiraient pas si facilement* et je pense que vous ferez très bien aussi d'en écrire directement au Roi.

J'ai vainement attendu une invitation du ministre des finances, comme M. Dujardin me l'avait dit, mais depuis je n'en ai plus entendu parler. J'attribue cela aux grandes occupations du ministre qui dans ce moment à fort à faire à la Chambre, où l'on vient d'entamer la discussion de son budget, et dans ce moment il est sur la brèche.

Cette discussion a commencé hier, et lorsqu'elle sera un peu plus avancée j'aurai l'honneur de vous envoyer le *Moniteur*.

Le ministre des finances a travaillé hier soir avec le Roi, mais rien n'a encore été décidé relativement à la Banque de Belgique.

Je verrai M. Van Praet pour connaître les intentions du Roi en réponse à la lettre que vous lui adresserez.

9 décembre 1839 (particulière)

J'ai eu aujourd'hui une entrevue avec le ministre des finances, et voici en peu de mots ce qu'il désire.

Le ministre veut vous charger de vendre pour son compte soit à Paris soit à Londres, et au fur et à mesure, *cent mille livres sterling emprunt belge* 5 %, car il aura probablement besoin d'argent pour la fin de ce mois, pour le premier semestre à payer à la Hollande. C'est pourquoi il veut se mettre en mesure et avoir des fonds en réserve pour ce paiement. Il est entendu que vous jouiriez sur ces ventes d'une commission de 1/2 % et de 1/8 % de courtage, et vous lui remettrez les fonds dès qu'il le demanderait.

Je lui ai fait une autre proposition et je pense que cela entrera dans votre manière de voir, que vous lui avanceriez le montant des *cent mille livres belges* 5 % en attendant leur réalisation, sauf qu'il vous bonifiera 5 % d'intérêts jusqu'au jour où vous seriez rentrés dans vos fonds; le ministre m'ayant chargé de vous soumettre les deux propositions, vous auriez à opter pour ce qui vous conviendra le mieux.

Je crois du reste que le ministre n'aura pas assez avec cette somme, mais je sais qu'il y a encore autant de belges à vendre.

Le ministre me charge aussi de vous demander si vous voudriez lui renouveler les 1.500 *mille francs* de bons du Trésor qui vont échoir le 15 janvier et qui sont à 9 mois de date, à raison de 5 % et 1/2 % de commission.

10 décembre 1839 (particulière)

J'ai revu M. Dujardin. Nous avons causé de l'affaire dont j'eus l'honneur de vous entretenir hier. M. Dujardin m'a dit que l'on se préparait à avoir des fonds en réserve pour les paiements à faire à la Hollande. D'après cela, j'ai fait entrevoir à M. Dujardin que ce serait une faute de faire sortir une si forte somme du pays, surtout en pièces de dix florins, et comme pour une telle somme il serait difficile de trouver ici à Anvers du papier sur Amsterdam, *sans faire monter le*

cours, peut-être à 1 ou 2 % d'agio, j'ai proposé de vous charger de cette affaire, sauf votre approbation bien entendu. J'ai dit aussi à M. Dujardin que je vous en parlerai aujourd'hui même. Veuillez donc me dire ce que vous en pensez. A l'instant, je reçois un billet de M. Van Praet en réponse à la lettre que vous écrivites au Roi : j'ai l'honneur de vous le remettre ci-inclus.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui, contenant ce qui s'est passé hier à la Chambre relativement à notre affaire du *canal de la Sambre à l'Oise*. Il en a été beaucoup parlé d'une manière favorable et conforme à vos désirs. Au départ de la présente le courrier de Paris n'est pas arrivé.

11 décembre 1839

A l'instant je reçois votre honorée d'hier. La proposition que je fis au ministre n'était qu'une proposition vague et qui ne tire pas à conséquence, puisque l'option vous reste toujours de faire cette affaire comme vous l'entendrez et non comme il l'entend ; et d'après ce que vous me dites, je vais le tâter, en attendant la lettre que vous m'annoncez.

12 décembre 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous décrire hier et suis en possession de votre lettre particulière de même date. Avant d'y répondre, je viens vous rendre compte d'un entretien que j'eus ce matin avec le ministre des finances relativement à l'affaire des belges 5 %.

Après avoir fait entrevoir au ministre toutes les difficultés qui se présentent pour la vente longue et difficile d'une si grande quantité de fonds belges, et comme je prévoyais bien que l'affaire ne se bornerait pas aux *cent mille livres sterling*, mais bien pour le double, j'ai fortement insisté pour que le ministre vous fasse une vente à forfait, l'autre manière entraînant, pour lui ainsi que pour vous, trop de difficultés, (par toutes les raisons que vous m'avez déduites dans vos précédentes lettres) et d'autant mieux que votre lettre d'hier vient corroborer ce que je disais ce matin au ministre. Il a parfaitement saisi cette proposition et veut voir d'ici à demain ce que les fonds belges coûtent au Trésor et me donnera une réponse.

Il est entendu que dans cette affaire, comme dans toutes celles du même genre, et mêmes d'autres, jamais *la commission* n'est oubliée par moi. Si quelques fois je ne vous en parle pas, c'est toujours sous

entendu, car c'est là mon *cheval de bataille* dans cette affaire comme dans toutes celles qui se sont présentées.

D'après la lettre du M. le baron James de Rothschild, il aurait désiré que son voyage à Bruxelles fût resté secret, mais déjà ce matin le ministre des finances en l'abordant m'en a parlé et m'a dit qu'il serait charmé de le voir ici. C'est probablement le Roi lui-même qui le lui aura dit. M. Meeus m'en a également parlé et cela ne peut venir que de l'un à l'autre, car je n'en ai parlé à qui que ce soit.

Je pense que Monsieur le baron James fera très bien de venir ici, ne serait ce que pour 24 heures. Il aura beaucoup à causer sur diverses matières et principalement avec le ministre des finances.

Par ces motifs, et selon votre désor, je vous envoie la présente par courrier, vous priant de vouloir bien me faire connaître de suite la résolution de Mr. le baron James pour en faire prévenir le Roi afin qu'il se trouve à Bruxelles et retenir des appartements.

Entre temps je verrai demain le ministre et préparerai l'affaire autant qu'il sera possible de le faire pour en laisser la conclusion à M. le baron James.

J'aurai soin aussi de prendre des renseignements sur les autres objets contenus dans votre lettre d'hier et j'aurai l'honneur de vous tenir au courant de tout, et comme je reverrai demain le ministre des finances, vous recevrez encore ma lettre samedi avant le départ de M. le baron; demain je parlerai aussi au ministre des bons du Trésor. Jusqu'ici il n'est pas question d'un changement de ministres. Quoiqu'il y ait de l'opposition, le budget des recettes a été adopté hier.

D'après ce que m'a dit le ministre, le *Moniteur* annoncera demain la levée de sequestre sur les biens du Roi de Hollande.

13 décembre 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier par courrier et comme je vous le disais, j'ai eu aujourd'hui un nouvel entretien avec le ministre des finances.

J'ai cherché d'abord, et avant d'entrer dans d'autres détails, à connaître le chiffre exact du montant de l'emprunt belge 5 % que le ministre a à vendre. Ce chiffre d'après ce qu'il m'a montré s'élève à 158 mille livres sterling mais pour faire une somme ronde il traitera l'affaire pour 150 mille livres.

Après avoir causé longuement avec le ministre sur votre première proposition, c'est à dire en lui faisant les avances moyennant les deux commissions etc. etc., il m'a répondu qu'ayant réfléchi il ne pouvait pas faire cette affaire de cette manière, que cela ne convenait pas à un gouvernement de traiter de la sorte, et que par conséquent il ne peut donc la faire avec vous qu'à *forfait*.

D'après cela, ce point décidément arrêté par lui et non d'une autre manière, je lui ai fait entrevoir les difficultés qui se présentent tant pour la réalisation d'une si forte partie que sur la dépréciation du cours, dépréciation inévitable dès qu'on se présentera sur le marché pour vendre, et enfin toutes les raisons déduites par votre lettre d'avant-hier.

J'ai cherché ensuite à connaître ses conditions, il m'a dit : *puisque ce fonds est à Paris à 102, il vous cédera la partie à 101, chez vous avec bonification de 1/8 % de courtage*. Car observez bien que malgré que ce soit une vente à forfait, j'ai toujours mis en avant la commission de 1/2 % et le courtage.

Ainsi donc, *d'après lui*, il vous cède à 101 chez vous avec 1/8 % de courtage sans commission et les paiements se feraient comme suit : un million pour fin courant et les trois autres millions échelonnés jusqu'à fin janvier. J'ai laissé l'affaire en suspens, mais je pense que M. le baron James n'aura pas de peine à la terminer au gré de ses désirs.

Quant au renouvellement des bons du Trésor, le ministre m'a dit qu'il espérait que vous pourriez traiter cette affaire avec lui à 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission, vu que l'argent est très abondant à Paris et que le Trésor de France donnait des bons royaux à 2 % par an, d'après des renseignements qu'il a reçus lui-même du Trésor de Paris, mais qu'il préfère traiter cette affaire avec vous plutôt qu'avec d'autres.

Je pense encore que cette affaire sera facile à traiter pour M. le baron James.

Quant aux paiements à faire à la Hollande, le ministre voit comme nous qu'il ne serait pas prudent de faire sortir du pays les pièces de dix florins, et qu'il pourra s'arranger avec vous pour faire des remises à la Hollande, bien entendu que je n'ai pas omis de mettre en avant *la commission*. Du reste, le ministre des finances m'a positivement exprimé le désir de voir arriver ici notre sieur baron James de Rothschild pour causer avec lui de toutes ces affaires, et s'entendre avec lui pour d'autres opérations à traiter plus tard.

Je n'ai pu causer aujourd'hui avec M. Greban de l'affaire des 50 mille francs de rente 3 % belge déposés chez vous : il était trop occupé mais je le reverrai demain.

14 décembre 1839

En causant avec M. Greban nous vinmes à parler du canal de la Sambre à l'Oise, il est d'avis qu'il ne faut pas trop se mettre en avant relativement à l'abaissement du tarif, il vaut mieux que les réclamations viennent par le pétitionnement des charbonniers de Charleroi. Cela aura toujours plus d'effet. Comme c'est une affaire belge, il faut que la réduction soit provoquée par des Belges. Déjà des pétitions de ce chef ont été discutées à la Chambre qui est très favorablement disposée à baisser le tarif. Ce n'est qu'une opinion que M. Greban émet, mais dans l'intérêt commun (1).

14 décembre 1839 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre particulière d'hier, et ce n'est qu'à neuf heures du soir que j'ai reçu la vôtre du 12 courant. D'après son contenu j'ai été voir le ministre des finances, mais je n'ai pu le rencontrer. J'en ai cependant causé avec M. Dujardin qui m'a dit que cette affaire pourra probablement se faire comme vous l'entendez, *c'est à dire d'en revenir à la proposition en commission* ; c'est du moins son avis de vous autoriser de vendre au fur et à mesure, comme cela a été fait par la Société générale et ce qui était aussi pour le compte du gouvernement. M. Dujardin m'a promis d'en causer avec le ministre et je le reverrai demain. Comme le courrier n'est pas encore arrivé, je ne sais si M. le baron James s'est décidé à venir à Bruxelles. J'ai causé aussi avec Mr. Greban des Fr. 50.000 de rente 3 % de la Société générale ; il m'a dit que ces valeurs étaient destinées à être réalisées dès que le cours sera un peu plus favorable.

(1) La discussion a ce sujet s'était en effet ouverte peu de temps auparavant à la Chambre. Des exploitants charbonniers de Charleroi avaient adressé une pétition pour l'abaissement des tarifs. Le canal venait en effet, par son ouverture en août 1839, d'ouvrir aux charbons de Charleroi le marché de Paris, jusque là accessible seulement aux houilles de Mons. Ce qu'on désirait par dessus tout, c'était une solution rapide à ce problème qui passionnait certains milieux industriels de Belgique.

15 décembre 1839 (particulière)

J'ai fait prévenir le Roi par M. Conway en l'absence de M. Van Praet que l'état de votre santé ne vous permettait pas d'entreprendre maintenant un voyage si brusque et aussi rapide, en ajoutant pourtant qu'une affaire importante exigeait impérieusement votre présence à Paris etc. etc.

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre des finances qu'un moment. Il était obligé de se rendre au conseil des ministres, et au conseil chez le Roi. Nous n'avons eu qu'un très court entretien, et, selon vos désirs, j'ai mis en avant la première proposition de sorte qu'il n'est plus du tout question de *celle à forfait*.

Le ministre m'a dit qu'il n'est pas pressé, que cette affaire pourrait facilement se conclure le 24, si à cette époque vous pouviez vous décider à venir ici. D'ici là je pourrai au juste vous fixer le jour de manière à ce que ce voyage soit combiné avec le retour du Roi.

Le ministre, en me disant qu'il n'était pas très pressé d'argent, a ajouté que ce n'est qu'une réserve qu'il veut se faire dans le cas où l'affaire avec la Hollande se terminerait d'ici à la fin du mois. Je dois le revoir demain pour causer amplement de cette affaire ainsi que tout le reste.

J'ai causé de nouveau avec M. Dujardin, et il m'a dit, *bien confidentiellement*, que, dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre à Bruxelles, soit maintenant soit plus tard, il engagera le ministre à vous envoyer des fonds belges à *vendre au fur et à mesure pour une valeur d'un million*. Ce million servirait à payer les intérêts des actions de la Banque de Belgique, lorsque le gouvernement aura arrangé l'affaire de cette Banque; de sorte que vous auriez *d'avance* de quoi faire face à ces paiements et ensuite le ministre écrira à la Banque de Belgique de s'entendre avec vous pour payer les intérêts de ses actions.

Ce qui m'assure que le ministre n'est pas si pressé d'argent c'est qu'il a fait annoncer hier dans les journaux qu'il payait dès à présent les coupons belges 4 %, dont voici ci-joint l'annonce.

D'après ce que je sais, la Société générale fait vendre à Anvers du 3 % belge. M. Ozy, qui est chargé de cette vente, a écrit ici que MM. Lemm & C^o vendaient également pour votre compte. La Société générale, connaissant la position financière du ministre, sait fort bien qu'il faudra plus tard avoir recours à un emprunt et je présume que dans ce cas elle ne veut pas rester surchargée de fonds belges.

A l'instant il vient d'arriver ici une voiture de Francfort, avec un envoi d'or qui vous est destiné. Je la fais partir ce soir pour Paris.

16 décembre 1839 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai vu le ministre, mais je n'en suis pas plus avancé. La question est toujours au même point, et le Roi ainsi que le ministre désirent vous voir ici le 24. Le ministre me l'a dit de la part du Roi. D'un autre côté le ministre lui-même désire vous entretenir relativement à d'autres affaires à venir. Sur ce dernier point je lui ai dit que si c'est pour parler d'un nouvel emprunt, qu'il ne faut nullement y penser dans le moment actuel ; et quant à l'affaire dont nous sommes en pourparlers, je lui ai dit qu'il faut qu'il prenne une décision car je ne puis pas vous engager à venir ici en promeneur, et vous en retourner sans avoir rien conclu. A cela le ministre m'a répondu qu'il espère que nous nous arrangerons d'une manière ou de l'autre.

Le ministre veut absolument faire l'affaire à forfait pour en être débarrassé tout d'un coup. Mais je lui ai fait connaître vos intentions, en lui déduisant toutes les raisons que vous m'avez détaillées par vos précédentes lettres, qu'enfin vous ne voulez pas faire cette opération à forfait, et que dans les circonstances actuelles l'écoulement des fonds belges devient de jour en jour plus difficile, que vous ne pouvez lui fixer un prix. J'ai longtemps causé avec lui et longuement cherché à l'amener à nos fins, mais je n'ai pu y réussir. Je n'ai pu faire avancer la question d'un pas. Le ministre m'a engagé de vous écrire encore et tâcher de vous faire décider à faire cette affaire à forfait ; il attendra votre réponse. D'après cela je vous prie, si vous le trouvez bon, de m'écrire une lettre ostensible que je pourrai lui montrer. Cependant avant de quitter le ministre, il m'a dit que si d'ici au 24, il se trouvait avoir besoin d'argent, il vous enverrait 40 à 50 mille livres sterling belges 5 % qu'il vous prierait de vendre au fur et à mesure, à Londres et à Paris.

Quant à l'affaire du paiement à la Hollande, voici les propres expressions du ministre : « je ne puis encore rien vous dire car nous avons encore le bec dans l'eau ».

Pour ce semestre la Belgique n'aura à payer à la Hollande que de 3 à 4 millions, parce que cette dernière est encore en redevance de 2 millions provenant des cautionnements etc. etc. mais lorsque ce paiement s'effectuera le ministre s'entendra avec vous.

Quant aux bons du Trésor, le ministre m'a dit qu'il n'était pas

Quant aux bons du Trésor, le Ministre m'a dit qu'il n'était pas content de vous voir si tenace, et qu'il aurait espéré que sa proposition de 5 % et 1/2 % de commission n'aurait pas dû éprouver de difficultés de votre part; et par conséquent il m'a de nouveau chargé de vous engager à donner votre approbation à sa proposition.

17 décembre 1839

J'ai revu aujourd'hui M. Dujardin, qui m'a de nouveau répété que rien n'était encore terminé relativement à la Banque de Belgique. L'affaire est toujours entre les mains du Roi. M. Dujardin m'a assuré que les intérêts arriérés seraient payés à la fin de ce mois, et que ceux à échoir le 1er janvier prochain le seront vers le mois de mars. Voilà du moins ce que l'on a intention de faire, comme j'eus déjà l'honneur de vous le dire dans mes précédentes lettres.

18 décembre 1839 (particulière)

Au moment de mettre la présente à la poste, M. Dujardin vient de me faire appeler en toute hâte, pour m'annoncer qu'avant le départ du Roi pour les Ardennes, qui a eu lieu ce matin, *S. M. a signé un arrêté qui accorde secrètement à la Banque de Belgique, un million pour payer les intérêts de ses actions échus le 1er janvier 1839.*

M. Dujardin en me confiant cette nouvelle sous le plus grand secret, m'a dit aussi que les intérêts échus au 1er janvier prochain seront payés vers le mois de mars. M. Dujardin m'a dit encore que M. Smits, directeur de la Banque de Belgique, va probablement se rendre à Paris pour s'entendre avec vous pour le paiement de ces intérêts et que l'on fera annoncer dans les journaux. Du reste j'en saurai davantage demain: je m'empresserai de vous tenir au courant.

M. Dujardin m'ayant confié cette nouvelle je m'empresse de vous la faire tenir par courrier afin que vous l'ayez à temps.

M. Dujardin vous prie de vouloir bien songer à lui, et lui faire tirer un coup de pistolet *pour gagner quelques mille francs*, car il pense que cela doit faire hausser les actions de la Banque de Belgique.

19 décembre 1839

J'aurai soin de communiquer votre notice sur l'emprunt américain, mais je ne pense pas qu'il y ait quelque chose à faire ici (1).

(1) Il s'agit d'un emprunt de plus de 22 millions de francs, émis par les maisons Rothschild de Paris et de Londres, pour venir à l'aide de la Banque des États-Unis. Le contrat de cet emprunt fut signé effectivement le 26 décembre 1839 (Paris, Arch. Rothschild). Cette émission fut autorisée en Hollande.

19 décembre 1839 (particulière)

J'ai revu aujourd'hui M. Dujardin qui m'a confirmé ce que j'e u l'honneur de vous dire hier relativement à la Banque de Belgique.

M. Smits, directeur de cette banque, doit aller à Paris pour s'entendre avec vous pour le paiement des intérêts échus ; vous recevrez pour ce paiement soit un envoi de 40 à 50 mille livres sterling belges 5 %, ou le ministre vous autorisera de prélever un million à valoir sur les paiements que vous avez encore à faire sur l'emprunt 3 %.

Quant au paiement du coupon qui va échoir le 1er janvier prochain, et qu'on a l'intention de payer vers le mois de mars, voici ce que M. Dujardin m'a dit à ce sujet : La Banque de Belgique, d'après ses rentrées d'ici à la fin du mois, aura bien de quoi faire face à ce paiement, mais comme elle ne voudrait pas toucher à sa réserve, et être toujours prête à faire marcher les affaires courantes, M. Smits vous proposera d'avancer 500 mille francs sur dépôt d'actions de la Banque de Belgique.

M. Dujardin m'a dit aussi que déjà une maison de Paris avait offert de traiter cette affaire, payer les coupons, et prendre des actions de cette banque, sous la condition que l'on ferai les coupons payables chez elle. (J'ai voulu connaître le nom de la maison, mais M. Dujardin m'a dit qu'il l'ignorait). M. Dujardin a insisté pour que les coupons restent payables chez vous, et que c'est à vous que l'on proposerait cette affaire.

20 décembre 1839 (particulière)

J'ai vu le ministre à qui j'ai communiqué le contenu de votre lettre et j'ai eu beau lui démontrer que vous ne pouviez pas vous absenter avant le jour de l'an, il ne veut pas en démordre, et m'a vivement témoigné le désir qu'il a de vous voir avant le 1er janvier, en ajoutant qu'il espère que l'affaire de la Hollande pourrait être terminée dans quelques jours, de sorte qu'il s'entendrait de suite avec vous d'une manière ou d'une autre. Il m'a dit aussi qu'il désire s'entretenir avec vous d'un emprunt dans lequel on pourrait faire comprendre la conversion du 4 % belge, et enfin causer avec vous d'autres affaires.

D'après cela, si M. le baron James se décide, je vous serais obligé de vouloir bien me fixer le jour de son arrivée afin d'en prévenir le Roi, qui désire également voir M. le baron James avant le 1er janvier.

L'affaire avec le ministre pour les 150 mille livres belges 5 % pourra marcher. Le ministre veut faire cette affaire avec vous en une

seule fois, c'est à dire pour les 150 mille livres sterling. Je lui ai dit que, pour lui être agréable, vous la feriez à forfait, au pair, à Paris, avec jouissance courante en votre faveur, avec 1/2 % de commission, et un million payable fin courant, et le solde de Fr. 2.780.000 fin janvier, lui observant en outre que, si dans le courant de janvier il avait besoin d'argent, vous lui escompteriez à raison de 5 % d'intérêts.

Le ministre m'a remis à demain pour y réfléchir, et voir comment nous pourrions nous arranger.

Le ministre m'a dit aussi qu'il regrette de ce que vous n'avez rien dit dans votre lettre du renouvellement des 1.500 mille francs des bons du Trésor au 15 janvier, et m'a chargé de vous rappeler de nouveau cette affaire.

M. Dujardin que j'ai vu ce matin m'a dit que M. Smits, directeur de la banque de Belgique, part ce soir pour Paris pour s'entendre avec vous.

M. Dujardin m'a chargé de vous prier de ne rien faire apercevoir à M. Smits, que déjà vous avez connaissance de l'affaire, et d'ignorer le tout.

Pour votre gouverne vous saurez que la maison qui a fait la proposition d'avancer 500 mille francs à la banque de Belgique etc. etc., est la maison Dassier. J'ai tant poussé à bout M. Dujardin qu'il a fini par me l'avouer.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous bande, le *Moniteur* d'aujourd'hui, je sou mets à votre attention le résultat de la séance d'hier à la Chambre des représentants, il a été beaucoup question de bons du Trésor, d'emprunt etc. etc.

21 décembre 1839 (particulière)

J'ai été aujourd'hui revoir le ministre des finances, et d'après ce que j'eus l'honneur de vous dire hier, nous sommes à peu près d'accord, sur l'affaire à forfait, excepté que le ministre, en vous accordant les belges à 100, ou au pair à Paris, veut avoir la bonification des intérêts en sa faveur; par contre il vous accorde 1/8 % de courtage, mais je ne pense pas que ce soit son dernier mot.

Ainsi donc, voici le résumé de toute l'affaire, telle que le ministre désire la traiter :

Il vous donne 150 mille livres sterling, au pair, soit à 100, qui font 3.780.000 à laquelle somme il demande à ajouter les intérêts courus du 1er novembre dernier, et il vous accorde un 1/2 % de commission

et 1/8 % de courtage. Vous aurez à lui payer un million fin de ce mois et le solde fin janvier.

Maintenant, j'attends votre réponse, que le ministre désire avoir.

24 décembre 1839

Je suis charmé que vous m'avez écrit dans ce sens, car je me propose de montrer votre lettre au ministre à qui j'avais déjà dit que sa proposition était *absurde*, mais vous n'ignorez pas, et déjà j'eus l'honneur de vous le dire, que *j'avais à faire non à un ministre des finances, mais à un véritable épicier*; et vous me connaissez assez d'habitude de ces sortes d'affaires pour être convaincus qu'il m'en coûte beaucoup de vous faire des propositions aussi saugrenues et aussi absurdes, car je sais d'avance de quelle manière vous les recevrez. Mais j'y fus forcé par le ministre lui-même qui me disait « *écrivez cela à Messieurs de Rothschild de ma part* », et c'est ce qui est arrivé dans la dernière proposition que je vous fis en parlant *des intérêts courus depuis le 1er novembre*. J'eus beau lui faire comprendre qu'en vous vendant à 100 soit au pair à Paris, il n'était nullement question de bonification d'intérêts, puisque c'est ainsi que se traitent les fonds belges à Paris et à Londres, mais il n'a pas voulu en démordre.

25 décembre 1839 (particulière)

J'ai vu le ministre des finances. Après avoir longtemps débattu cette affaire et lui avoir montré combien j'avais reçu de vous des reproches relativement à sa dernière proposition, nous avons fini par nous entendre et l'affaire est conclue comme vous le désirez, c'est à dire qu'il vous vend à forfait 150 mille livres emprunt belge 5 % au cours de Paris à 100, avec intérêts courus font Fr. 3.780.000
à déduire 1/2 % de commission . 18.900

Fr. 3.761.100

payable un million fin courant et le solde fin janvier; mais si le ministre avait dans l'intervalle besoin d'argent vous lui escompteriez à 5 % par an.

J'ai fortement insisté pour 1/8 % de courtage mais il m'a été impossible de l'obtenir.

Quoique cette affaire soit conclue, je me suis pourtant réservé votre approbation et si vous n'avez pas d'autre objection à faire, veuillez

avoir la bonté d'écrire au ministre afin que lui de son côté ait à vous répondre, et à vous envoyer les titres, ou me les remettre.

Le ministre m'a donné sa parole d'honneur qu'il n'avait plus de belges à vendre et il m'a témoigné le désir que de votre côté vous ne fassiez pas vendre de ces fonds belges (des 150 mille livres) sur les places de Bruxelles et d'Anvers.

26 décembre 1839

J'ai revu le ministre des finances, mais il m'a dit qu'il lui est impossible de vous accorder plus de 5 % et 1/2 % de commission pour les bons du Trésor, étant obligé de rendre compte de cette opération à la Chambre. Tout ce qu'il peut faire c'est de vous donner *un million à 9 mois et 500 mille francs à 6 mois* ou si vous voulez différer cette affaire jusqu'à votre arrivée, il attendra. M. Dujardin m'a dit aujourd'hui que Mr. Smits, directeur de la Banque de Belgique, revient ce soir de Paris. *M. Dujardin m'a demandé aussi si vous aviez fait quelque chose pour lui.*

27 décembre 1839 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et à l'instant je viens d'être mandé par M. Dujardin qui m'a dit *confidemment que le ministre des finances avait changé d'avis pour l'affaire des belges 5 % et qu'il voulait lier cette affaire avec une affaire de bons du Trésor*, sans cependant savoir au juste comment ni de quelle manière, lui-même l'ignorant. Mais il m'a dit que je pourrai voir le ministre vers cinq heures, sa présence aux Chambres ne lui permettant pas de me recevoir plutôt. De sorte, si d'après ce que le ministre me dira, cela valait la peine de vous envoyer un courrier, je le ferai.

Je n'ai cependant pas caché à M. Dujardin l'étonnement que me causait un pareil changement d'idée, s'il en était ainsi, et je lui ai dit que ce n'était pas de cette manière que l'on traite les affaires. M. Dujardin est parfaitement de mon avis, mais il m'a encore répété qu'il ne savait pas au juste ce que le ministre voulait ; du reste tout ceci va s'éclaircir et s'il y a un changement dans l'affaire, je vous le ferai savoir par courrier ; dans le cas contraire je vous écrirais demain par voie ordinaire.

Entre temps votre lettre d'hier m'est parvenue, et après en avoir pris connaissance je me suis hâtée d'aller moi-même à la Chambre où

j'ai fait parvenir de suite votre incluse au ministre pour qu'il en connaisse le contenu avant notre entretien de ce soir.

Quant au contenu de vos lettres d'hier je me réserve l'honneur d'y répondre demain...

Je sors à l'instant de chez le ministre ; l'affaire est terminée. Seulement il désire que vous consentiez aussi à l'affaire des bons du Trésor à 5 % et 1/2 % de commission, pour pouvoir par là se justifier devant les Chambres de la perte sur l'affaire à forfait. De sorte, si vous pouvez le faire, je vous conseille d'y adhérer pour prouver au ministre que vous ne tenez pas à une bagatelle. J'aurai l'honneur de vous écrire demain.

28 décembre 1839 (particulière)

Comme vous devez bien penser j'ai été fort contrarié lorsque M. Dujardin me fit appeler hier l'après-dîner pour m'annoncer que le ministre avait changé d'idée relativement à *l'affaire à forfait* et à ce moment je n'étais pas encore en possession de votre lettre de ratification, mais dès que je l'eus je m'empressai de lui faire remettre au sein de la Chambre même, pensant bien que son changement d'idée n'aurait pas de suite après qu'il en aurait pris lecture, et c'est ce qui est arrivé, *mais non sans l'avoir vivement combattu* et non sans avoir exprimé mon mécontentement à M. Dujardin et les suites qu'aurait pu avoir un si subit changement etc. etc., ce que M. Dujardin n'aura pas manqué de lui redire. Mais il paraît que ce changement provenait de ce que vous ne vouliez pas lui renouveler les 1.500 mille francs de bons du Trésor à 5 % et 1/2 % de commission, et comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, je pense que vous ferez bien d'adhérer à sa demande. Je lui ai promis de vous en parler.

N'ayant pu voir le ministre qu'un instant parce qu'il est trop occupé à la Chambre où l'on discute son budget, M. Dujardin m'a chargé de vous dire en son nom, qu'au lieu de tenir ici à sa disposition un million, il ne veut que 500 mille francs et vous prie de tenir les 500 autres mille francs à la disposition de la Banque de Belgique. Du reste on vous écrit aujourd'hui à ce sujet. J'écris aujourd'hui au ministre que je tiens ces 500 mille francs à sa disposition *et pour gagner deux jours d'intérêts* je n'écirai que lundi matin à la Société générale pour cet objet.

Le ministre désire toujours vous voir, mais demain j'ai rendez-vous avec lui. Je verrai ce qu'il me dira à ce sujet.

Le ministre désire toujours vous voir, mais demain j'ai rendez-vous avec lui. Je verrai ce qu'il me dira à ce sujet.

J'aurai soin de suivre vos instructions quant à ce que vous me dites relativement au directeur de la Banque de Belgique. J'ai été aujourd'hui lui faire une visite : il a été charmé du bon accueil que vous lui avez fait à Paris. Il vous a écrit hier pour vous prier de faire insérer les annonces du paiement des coupons. Il m'a chargé aussi de vous dire qu'il avait fait votre commission près du ministre.

Quant aux ordres que vous me donnez pour la vente des actions de la Banque de Belgique, j'aurai soin de les exécuter de manière qu'on ne sache pas que cela provient de moi, comme je le fais pour ces belges 5 % ; mais quant à ce que vous me dites d'employer pour cela l'homme d'affaires de M. Standaert (M. Depouhon) *je m'en garderai bien car c'est justement l'homme de la Banque de Belgique et celui qu'il ne nous faut pas pour cette opération.*

29 décembre 1839

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et j'ai revu le ministre des finances. Notre entretien n'a roulé que sur les bons du Trésor ; j'ai dit au ministre que j'attendais votre réponse et que j'espérais que vous adhérez à sa demande.

Le ministre m'a vivement témoigné le désir de vous voir pour causer avec vous, non seulement *des affaires de la Hollande, mais encore d'affaires d'emprunt à venir.* Le ministre m'a dit aussi que dans le dernier conseil tenu chez le Roi, il a été beaucoup question de votre voyage à Bruxelles ; et d'après ce qu'il m'a dit, le Roi lui a témoigné également un vif désir de vous voir ici. D'après cela si notre sieur baron James est décidé, je vous serai obligé de vouloir bien me fixer le jour de son arrivée, pour l'annoncer au Roi et lui retenir des appartements.

A l'instant je reçois vos honorées d'hier, je prends note de ne plus rien faire en belges 5 % et en actions de la Banque de Belgique.

Je prends également note d'acheter pour votre compte Fr. 6.000 de rente 3 % belge à 1/3 au dessous de votre parité.

Quant à l'affaire des bons du Trésor je ferai entendre au ministre qu'elle se fera facilement entre vous et lui à votre arrivée à Bruxelles ; si cependant vous désiriez que je terminasse de suite, avant arrivée, ayez la bonté de me le faire savoir par retour du courrier.



ANNEE 1840



2 janvier 1840

Depuis ma lettre d'avant-hier, je suis en possession de votre honorerie de même date, contenant une incluse pour M. Nothomb, ministre des travaux publics, que je ne puis lui remettre que ce soir, n'ayant pu le rencontrer ce matin ; il est au conseil des ministres, de sorte que je ne pourrais avoir l'honneur de vous rendre compte de notre entretien que demain.

En causant aujourd'hui avec M. Meeus il m'a paru vexé de ce que vous payez les coupons de la banque de Belgique en me disant : « MM. de Rothschild font donc des affaires avec la Banque de Belgique ». A cela j'ai répliqué tout net que vous faisiez des affaires là où il y avait des commissions à gagner (1).

D'après ce que j'ai entendu dire, je crois que la Société générale se prépare à retirer l'or qu'elle a en dépôt chez vous ; demain je pourrai vous en dire davantage.

J'ai vu hier M. Basse qui se prépare à se rendre à Paris la semaine prochaine pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de la Sambre à l'Oise.

J'ai annoncé votre arrivée au ministre des finances et lui ai fait entendre qu'à votre séjour à Bruxelles l'affaire des bons du Trésor pourra s'arranger, sans cependant lui donner d'assurance.

3 janvier 1840

J'ai vu hier soir M. Nothomb et lui ai remis votre lettre, il m'a dit qu'il était toujours dans les mêmes dispositions ainsi qu'il vous a écrit ; il a fait un dossier de toutes les pièces et documents afin de pouvoir bien étudier la question. Aujourd'hui il a une entrevue avec M. Basse à qui il soumettra plusieurs questions relatives à cette affaire. Il m'a dit aussi que le plus difficile était de savoir *de combien on diminuerait le tarif*. Du reste il m'a assuré, d'après mes instances près de lui, qu'il avait cette affaire sous les yeux, et y portait toute son attention (2).

M. Nothomb m'a dit aussi qu'il devait faire un voyage, mais qu'il le différerait pour avoir le plaisir de vous entretenir.

(1) L'accord entre la maison Rothschild et la Banque de Belgique est du 24 décembre 1840 (voir le texte aux annexes).

(2) Il s'agit toujours des questions de tarifs sur les canaux de la Sambre.

12 janvier 1840 (particulière) (1)

Vous n'avez probablement pas oublié de m'envoyer les 1.500 mille francs de bons du Trésor échus le 15 courant et qui doivent être ici le 15 au matin, sans quoi vous perdriez un jour d'intérêts ; si cependant il n'en était pas ainsi au reçu de la présente, je vous prie de vouloir bien me les envoyer de suite *par la poste ou sous pli chargé*, afin que je puisse les avoir au plus tard le 14 courant, soit après demain ; car avec la diligence il serait trop tard, et comme je vous le fais remarquer plus haut vous perdriez un ou plusieurs jours d'intérêts. Il faut absolument que ces bons soient remis le 15 au matin, à causer de la Cour des comptes, qui doit constater que le versement s'est effectué positivement le 15.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances pour connaître le résultat de l'entretien qu'il eut avec M. Falck. Vous savez que la Société générale à son tour a mis opposition entre les mains du ministre des finances sur les fonds qui d'après le traité doivent être payés à la Hollande ; d'après cela M. Falck est venu chez le ministre pour savoir comment il faudrait s'y prendre *pour dénouer ce nœud gordien* (expressions textuelles de M. Falck). Mais d'après la tournure de cet entretien, le ministre est d'avis que ce n'était là qu'un prétexte pour parler de l'affaire de la question financière de la Hollande, pour la capitalisation, et enfin savoir comment on s'y prendra et quelles sont les dispositions du gouvernement belge, et à plusieurs reprises il a dit à M. Desmazières : comment parviendrons-nous à dénouer le nœud gordien dans la question financière avec la Hollande. D'un autre côté l'opinion du ministre est que l'on commence à s'apercevoir en Hollande de combien le transfert du Grand Livre hollandais à celui de la Belgique est sujet à des difficultés insurmontables.

(1) Il n'y a pas de lettre entre le 3 et le 12 janvier, puisque James de Rothschild est à Bruxelles. Le ministre de France relate cette visite : « le baron James de Rothschild est ici depuis quelques jours. L'objet de son voyage se rattache vraisemblablement aux négociations définitives avec la Hollande, relativement à la dette et à l'emprunt de 50 millions que M. Nothomb a déclaré lui être nécessaire pour l'achèvement du chemin de fer dans ses derniers travaux vers la frontière prussienne et vers la France par Mons ». Il notait également des « inquiétudes sur les embarras du commerce, les engorgements de la production et la nécessité à tout prix de débouchés » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 4, dépêche du 10 janvier 1840).

14 janvier 1840

La bourse était très animée en actions de la Banque de Belgique, parce qu'on disait que vous vous êtes engagés de faire *payable à Paris, pour dix millions de billets de banque*, d'un autre côté on disait que le gouvernement va *estampiller* pour 5 à 6 millions de billets de cette Banque.

15 janvier 1840

Je communiquerai au ministre le contenu de votre lettre particulière; quant à ce que vous me dites de M. Dujardin, j'en ai déjà causé avec M. Van Praet qui en parlera au Roi dès qu'il sera de retour.

J'ai vu aujourd'hui M. Mettenius qui m'a dit n'avoir pu exécuter votre ordre d'achat en actions de la Banque de Belgique, parce que le cours d'ici est au dessus de votre limite et, d'un autre côté, il y en a fort peu en ce pays.

16 janvier 1840

Le ministre des finances m'a donné rendez vous pour demain, mais j'ai causé avec M. Dujardin qui est tout à fait de votre avis *de ne pas du tout soulever cette question*, qui entraînerait trop de difficultés et qu'il vaut mieux laisser cet amortissement tel qu'il est affecté maintenant aux fonds belges, car une fois un amortissement créé, les directeurs employés à cet amortissement susciteraient journellement des difficultés, de ce que l'on aurait acheté trop ou trop cher etc. etc.

17 janvier 1840 (particulière)

Je n'ai pu voir aujourd'hui M. Smits, mais je le verrai demain matin.

Je remettrai votre incluse à M. Nothomb, j'ai assez de peine à le rencontrer, il est très occupé à la Chambre pour la discussion du canal de l'Espierre; j'espère aussi le voir demain.

Je n'ai pu voir le ministre des finances qu'un instant. Il est également très occupé à la Chambre pour la discussion des budgets; il m'a donné rendez vous pour demain. Je lui communiquerai le contenu de votre lettre relatif à l'amortissement et nous causerons aussi de l'emprunt; je tacherai de sonder le terrain et, de fil en aiguille, connaître son prix.

Dans le peu de moment que le ministre avait à me donner. Il

a élevé une petite difficulté relative à l'échéance des bons du Trésor ; il prétend qu'il est convenu avec vous que les 1.500 mille francs de bons du Trésor sont à neuf mois, tandis qu'il était convenu avec moi qu'il me donnerait 500 mille francs à 6 mois et un million à 9 mois. Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 26 décembre dernier, si du reste vous pouvez adhérer à la demande du Ministre, veuillez avoir la bonté de me le dire.

J'ai été voir M. Dujardin pour le sonder un peu sur ce que vous me dites relatif à l'emprunt.

M. Dujardin penche pour un 5 % *au pair* avec des paiements échelonnés *sans tirage* ; on le laisserait aller comme le 5 % français jusqu'à 110 et lorsqu'il serait à peu près à ce taux, il serait stipulé que l'amortissement devra acheter même à 110, mais pas au delà.

M. Dujardin ne pense pas que le ministre pourra contracter un 3 % parce qu'il ne pourrait pas le faire *au dessous* du prix du dernier emprunt. La Chambre crierait et ne le validerait pas ; elle pourrait objecter que lorsqu'on a créé un 3 % à 73 1/2, les affaires de la Hollande n'étaient pas arrangées tandis qu'elles le sont maintenant, par conséquent un emprunt 3 % doit dans ce moment valoir autant.

M. Dujardin m'a dit en outre que le ministre penche aussi pour un 5 % parce qu'il a toujours l'arrière pensée d'arriver plus tard à une conversion ; du reste M. Dujardin m'a dit aussi qu'on ne peut pas songer maintenant à présenter un projet de loi à la Chambre pour un emprunt avant trois mois, il faut laisser passer les budgets, la Chambre est trop irritée et une partie de la Chambre un peu occupée d'un changement de ministre de sorte qu'il faut la laisser revenir à un état normal duquel on profiterait pour y présenter ce projet.

Du reste ce ne sont encore là que des causeries et de simples observations, qui auront besoin de grandes et mûres réflexions de part et d'autre ; nous y reviendrons en temps et lieu comme vous le dites fort bien par votre lettre d'hier que je reçois à l'instant.

17 janvier 1840

Il arrive beaucoup de courrier de Paris pour Mr. Bischoffsheim et il en expédie d'autre pour l'Allemagne et la Hollande.

18 janvier 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai vu aujourd'hui le ministre des finances avec lequel j'ai longtemps causé.

Quant à l'amortissement le ministre est tout à fait de votre avis, que c'est une question à ne pas du tout mettre en avant pour le moment et attendre la présentation du projet de loi pour l'emprunt ou probablement quelques députés viendront d'eux mêmes mettre cette question sur le tapis, c'est alors qu'on pourra voir ce qu'il y a à faire. Nous causâmes ensuite de l'emprunt. D'abord, le ministre n'est pas encore fixé en aucune manière sur la nature de l'emprunt, si ce sera un 5 % ou un 3 %. La présentation du projet de loi à Paris pour la conversion vient un peu dérouter ses projets (1), surtout pour un emprunt 5 % de sorte qu'il ne peut encore fixer un prix quelconque ni pour l'un ni pour l'autre ; il veut voir maintenant quelle tournure prendront les choses et comment cela ira chez vous avec la conversion ; ceci entre donc parfaitement et pour beaucoup dans votre manière de voir puisque voilà déjà un délai forcé qui vous donnera le temps de réfléchir et voir ce qu'on pourra faire plus tard. D'un autre côté le ministre ne peut encore rien fixer parce que M. Nothomb est trop occupé de son budget des Travaux publics qui donne matière à beaucoup de discussions à la Chambre et n'a pu jusqu'à présent fournir au ministre le chiffre exact de ses besoins généraux et mensuels qui sont principalement la base principale de l'emprunt à créer. D'un autre côté et comme j'eus l'honneur de vous le dire hier le ministre ne peut pas dans ce moment présenter un projet de loi pour un emprunt, la chambre est trop irritée, et il m'a dit lui-même qu'il craint que s'il se présentait maintenant il serait rejeté, qu'il vaut mieux attendre le moment favorable où la Chambre sera plus pacifique ; il a ajouté aussi que c'est la mauvaise disposition actuelle de la Chambre qui l'empêche de présenter le projet pour les 4.000 actions d'*Oppenheim de Cologne*, il craint aussi le rejet (2). Du reste, le ministre m'a donné l'assurance formelle que lorsque le moment sera venu de présenter le projet de loi, il en causerait avant avec moi et attendrait votre avis sur l'opportunité de cette présentation. J'ai vu M. Nothomb et lui ai remis votre lettre. D'abord il vous remercie de toutes les aimables choses que vous lui dites, il regrette que pour le moment il ne puisse pas

(1) Portalis, à la Chambre des Pairs, dans la réponse au discours de la Couronne, avait repris l'allusion à la réduction de la rente. Il n'en avait pas fallu plus pour que toute la question, si souvent débattue dans les années précédentes, ne revint au jour. Gouin reprit le problème dans son ensemble et en fit un projet de loi (Cf. MARION, *Histoire financière de la France*, t. V, p. 182 et sqq.)

(2) Le projet sera présenté quelques jours plus tard. Le ministre de France, à cette occasion, regrettait encore qu'on ne soit arrivé à aucune solution pour la ligne de Paris à Bruxelles (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 21, dépêche du 16 février 1840).

s'occuper de votre affaire à cause de son budget, mais il m'a promis que dès qu'il sera terminé il s'en occupera bien sérieusement et fera tout ce qui dépendra de lui pour vous être agréable.

J'ai vu aussi M. Smits qui vous écrit aujourd'hui pour vous autoriser à payer les coupons des actions de la Société réunie ; il m'a dit qu'il y avait tout au plus un millier d'actions à Paris ; il m'a dit aussi vous avoir fait hier une remise de 150 mille francs, c'est à dire que le ministre vous a écrit de transporter cette somme d'un compte à l'autre (1).

22 janvier 1840

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances et j'ai été obligé de terminer avec lui l'affaire des bons du Trésor à *neuf mois*, le ministre m'ayant observé qu'il lui était impossible de le faire autrement de crainte d'en venir plus tard à des explications fort désagréables pour lui de la part de la Chambre, car chaque député a le droit de vérifier

(1) Il convient de citer la lettre envoyée par Smits à James de Rothschild : « Je partage entièrement votre opinion sur la marche à suivre pour relever le crédit de la Banque, ainsi que la nouvelle direction à donner à ses opérations. Cette opinion a toujours été la mienne, avant même que je fusse chargé de mes fonctions nouvelles. J'ai toujours considéré comme une imprudence de la part de la Banque de se jeter dans les entreprises industrielles. Elle devait au contraire prendre le contrepied de la Société générale et ne point susciter à celle-ci une concurrence fâcheuse à toutes deux, et que le capital trop restreint de la Banque ne lui permettait pas de soutenir. Mais le mal étant fait, et la Banque ayant subi la peine de ses fautes, il me paraît nécessaire que son administration nouvelle fut entourée d'un appui moral, d'une mesure qui constatât la surveillance du gouvernement et il me semble encore que le public dût pouvoir faire une distinction entre un établissement qui se remonte sous une administration nouvelle et sous l'auspice de principes nouveaux. Il me semblait enfin qu'en retour des gages d'utilité et de sécurité que notre manière d'agir continuera d'offrir, il était indispensable que nous reçussions en retour une protection morale qui neutralisât les préventions résultantes du passé et qui laissât néanmoins au public toute sa liberté pour apprécier sainement le crédit que méritera la Banque par la direction et la prudence de ses opérations. De là l'idée de la garantie de nos billets par l'Etat, car pour une nouvelle avance de fonds, que le gouvernement ne pourrait d'ailleurs accorder sans l'appui de la législature et sans exposer sa demande à des débats peut-être nuisibles aux intérêts qui nous sont confiés, nous n'en avons jamais voulu, d'autant moins que les fonds de cette nature, prisés par l'Etat, ne s'accordent jamais que sous réserve d'intérêts trop élevés. Mais je pensais que la garantie pouvait d'autant moins offrir des inconvénients que ce n'était point une garantie pure et simple, pour laquelle le gouvernement eut été à découvert et eut exposé sa responsabilité, mais une garantie purement nominale, dans le sens que tous les billets que nous aurions fait rentrer au Trésor, n'en auraient été retirés que contre des effets de commerce escomptés par nous. C'était là, indépendamment des autres couvertures que nous aurions pu offrir, une contre garantie presque métallique, puisque, sur les 350 millions escomptés par la Banque depuis le moment de sa création jusqu'à ce jour, un seul effet de 1500 francs est resté en souffrance ». Seule, selon lui, l'opinion de Rothschild pouvait mitiger le fâcheux effet qu'imprimerait à tout la Société générale en refusant dans ses caisses, « en repoussant avec dédain » le moindre des billets de la Banque de Belgique (Paris, Arch. Rothschild, lettre du 8 janvier 1840).

à la Cour des comptes toutes les opérations financières et si l'on voyait qu'il vous a négocié à 6 mois à 5 % et à d'autres à 4 1/4 cela lui susciterait de grandes difficultés. Aussi nouera-t-il cette affaire avec celle des 150 mille livres sterling belges 5 %, j'ai donc été forcé de me rendre à ses désirs.

23 janvier 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre honorée d'hier et me suis empressé de voir de suite M. Dujardin qui m'a assuré que ni lui, ni le ministre n'ont parlé à qui que ce soit d'un emprunt. Ce bruit existe ici depuis que vous y êtes venu, et du moment que l'on vous sait à Bruxelles, *cela ne peut être que pour un emprunt*. Il est difficile de détruire cette manière de penser. D'un autre côté M. Nothomb a fait entendre à la Chambre que pour finir les travaux des chemins de fer etc. etc. il faudra plus tard avoir recours à un emprunt. Je vous envoie sous bande le *Moniteur* dans lequel il en est question.

M. Dujardin m'a assuré sous sa parole d'honneur que le gouvernement ne faisait vendre aucun fonds. Je présume que ces ventes proviennent de M. Ozy, d'Anvers, qui est continuellement à la baisse sur les fonds belges.

M. Dujardin ne peut rien me dire relativement à l'autorisation de frapper ici des monnaies étrangères. Je dois voir pour cela le ministre, de sorte que demain j'aurai l'honneur de vous donner une réponse à ce sujet.

Je ne pense pas que les reproches que vous me faites soient fondés, puisque vous savez toujours assez longtemps d'avance ce qui se passe ici *même pour la Banque de Belgique*, de sorte que s'il y avait eu quelque chose de réel dans *ces on dit*, vous l'auriez su avant que cela ne se dise à la bourse, soit par courrier ou autrement. Je sais que vous aimez à savoir ce que l'on dit ici à la bourse, c'est pour cela que je vous l'écrivis sans y mettre d'importance, car moi je savais que ce n'était qu'un bruit de bourse. Du reste depuis votre départ jusqu'à ce jour, il n'a été nullement question de cette affaire entre le gouvernement et la Banque de Belgique : et *M. Dujardin avec lequel je causais ce matin est fort étonné de la hausse des actions de cette Banque et il craint fort une réaction*. Le Roi est de retour depuis hier. J'ai été voir ce matin M. Van Praet au sujet du changement proposé par M. Dujardin : il m'a promis d'en parler à Sa Majesté.

24 janvier 1840

La bourse était très animée en fonds espagnols ; des courriers pour la Hollande ont traversé la ville apportant la nouvelle de la mort de Cabrera. Ils restent demandés à la fin de la bourse à 24 1/4.

On a fait beaucoup d'affaires en actions de la Banque de Belgique, d'abord sur la hausse de chez vous et ensuite on dit que vous êtes brouillés avec la Société générale et que vous avez pris un engagement avec la Banque de Belgique de lui donner 10 à 15 millions. Du reste ces bruits sont répandus par les courtiers de Bischoffsheim.

Mr. Engler vient de donner sa démission de directeur de la Société générale parce qu'il veut totalement se retirer des affaires ; on pense que c'est M. Drugman qui le remplacera (1).

24 janvier 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances, et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 22 courant, lui faisant sentir l'importance qu'il y a de ne pas parler de l'emprunt. Le ministre m'a confirmé ce que déjà M. Dujardin m'a dit hier, qu'il m'en avait rien dit à qui que ce fut, mais que cela pouvait provenir de M. Nothomb qui en a parlé à la Chambre, comme vous l'aurez vu par le *Moniteur* que j'eus l'honneur de vous envoyer hier et probablement M. Nothomb en a t-il causé dans des conversations particulières. Le ministre m'a en outre assuré qu'il n'avait aucune connaissance des ventes faites par M. Dassier, que vous pouvez être assurés que le gouvernement n'a donné aucun ordre de vente ; le ministre croit aussi que ce sont des maisons d'Anvers qui font vendre.

Quant à l'autorisation demandée pour frapper ici des monnaies étrangères, le ministre ne peut aujourd'hui me donner une réponse certaine, il doit soumettre cette demande au prochain conseil des ministres ; de sorte que je pourrai vous dire lundi ce qu'il en est. Mais le ministre pense que cette autorisation pourra être accordée, étant demandée par un autre gouvernement.

25 janvier 1840

M. Van Praet m'a demandé ce matin si les hostilités dureraient encore entre vous et la Société Générale ; vous devez bien penser quelle a été ma réponse.

(1) J. Engler donna effectivement sa démission. Il avait été nommé en 1831. F. J. Drugman lui succéda.

27 janvier 1840 (partiucière)

J'ai vu aujourd'hui le ministre relativement à l'affaire des monnaies : il m'a dit qu'il avait consulté le président de la monnaie, qui est d'avis que cela peut se faire ; mais d'un autre côté il craint que la Chambre pourrait ensuite objecter et demander pour quelles raisons on frappe des monnaies étrangères, et non celles du pays ; pour obvier à cet inconvénient le ministre m'a chargé de vous prier de m'envoyer une simple note avec désignation des monnaies à frapper, pour qui sont ces monnaies et quel sera le titre. Il croit qu'alors cela ne souffrira pas de difficultés, et ensuite on aurait un motif à donner à la Chambre si elle venait à faire une objection.

Le ministre m'a dit aussi que sous peu il réclamera vos bons offices pour l'affaire des paiements à la Hollande, car il espère que cette affaire va s'arranger, et que la commission s'assemblera de nouveau à Utrecht.

J'ai ensuite causé avec le ministre du budget des travaux publics, le ministre m'a dit que le budget ordinaire de cette année s'élève à 9 millions ; ce budget se trouve toujours couvert par le budget des voies et moyens qui y fait face ; mais quant aux travaux des chemins de fer c'est une affaire à part. M. Nothomb n'a pas encore remis au ministre la note des besoins pour cet objet. Le ministre pense que ce sera environ 56 millions effectifs, mais lui demandera quelques millions de plus, soit en tout 60 millions ; dès qu'il aura cette note, il examinera cette question car il a besoin de son côté de l'étudier et d'y réfléchir murement, ensuite il m'en fera part, il me l'a promis, et on verra ensuite ce qu'il y aura à faire (1).

Du reste, jusqu'à ce jour je ne me suis nullement prononcé ni pour un 3 % ni pour un 5 %, d'ailleurs c'est là une question qui ne pourra se décider qu'au dernier moment.

Depuis votre départ je n'ai pas cessé un seul jour de voir ces messieurs de la Société générale, et j'ai cherché par tous les moyens en mon pouvoir à conserver et à ne pas laisser refroidir les bonnes relations qui existent entre vous et la Société. Je n'ai pas eu beaucoup de peine avec Greban, qui est un homme de sens, et qui comprend parfaitement bien votre position. Il m'a assuré que, sur ce chapitre, il a eu à plusieurs reprises de longues conversations avec M. Meeus qui se trouve extrêmement froissé de ce que non seulement vous avez payé

(1) Le budget des travaux publics avait été voté sans trop de difficultés. Quelques escarmouches avaient eu lieu sur le canal de l'Espierre et sur les chemins de fer (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 7, dépêche du 24 janvier 1840).

les coupons d'une *société rivale qui a manqué* (1), mais encore de ce que vous auriez, à ce qu'on lui a assuré, avancé un million pour payer les intérêts. J'en ai encore causé ce matin avec M. Meeus, et j'ai abordé franchement la question, en lui disant que toutes ces faussetés provenaient de Bischoffsheim et de Biré; cette conversation m'a naturellement amené à lui parler du contenu de votre lettre du 25. Sur cela M. Meeus m'a répondu « Comment voulez vous que cela ne soit « pas puisque M. le baron James avant son départ m'a dit qu'il ferait « tout son possible pour protéger la Banque de Belgique », en m'observant encore qu'on lui avait assuré que c'est vous qui faites la hausse à Paris sur les actions de la Banque de Belgique. Il est bien difficile de le faire revenir de cette opinion; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour y parvenir, mais journallement on vient lui flagorner cela aux oreilles, et cela ne provient que de Bischoffsheim. *Aujourd'hui encore on est venu me dire à la bourse qu'on va estampiller pour sept millions de billets de la Banque de Belgique qui seront payables chez vous: c'est ce que Bischoffsheim dit à tout le monde.*

Biré n'est pas non plus étranger à toutes ces menées, car, d'après ce qu'on m'a assuré, Bischoffsheim a avancé à Biré 500 mille francs sur un charbonnage qu'il a dans les environs de Charleroi et j'ai lieu de croire qu'avec cet argent, il s'est de nouveau intéressé dans les affaires de la Banque de Belgique, de sorte que tous ces bruits ne proviennent que de ces deux personnes.

28 janvier 1840

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint le rapport qui a été fait à la Chambre relativement à la refonte des anciennes monnaies provinciales. Il est assez curieux dans sa rédaction et dans son raisonnement.

J'ai été plusieurs fois voir M. Smits, mais je n'ai pu le rencontrer.

28 janvier 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai été voir aujourd'hui M. Dujardin nous avons causé de l'affaire de la Hollande. Il m'a dit que cette affaire marche en avant, mais que les propositions écartées par la commission à Utrecht *ont été lâchement acceptées.*

M. Dujardin m'a parlé aussi du tripotage qui se fait dans les actions de la Banque de Belgique. Il n'en est pas content et connaît

(1) La Banque de Belgique.

toutes les manœuvres mises en jeu par Bischoffsheim, ainsi que les on dit sur votre compte, que vous devez avancer à cette Banque 10, 12 ou 15 millions. Il m'a observé que Bischoffsheim joue maintenant le même rôle à la hausse, que celui de l'année passée à la baisse ; car à cette époque, dit-il, il lui a fallu une main de fer pour arrêter la baisse faite par Bischoffsheim sur ces mêmes actions. Une hausse progressive et modérée ne l'effrayerait pas, mais telle qu'elle se fait maintenant, sous votre nom comme cela se dit ici, fait craindre à M. Dujardin une trop forte réaction, qui pourra faire un grand mal à la Banque de Belgique.

Dans quelques jours on discutera le budget de la Guerre cette discussion sera très orageuse en ce que l'on mettra sur le tapis l'affaire du général Vandersmissen, dans le temps condamné à mort pour conspiration orangiste et réhabilité depuis peu en Belgique sans autre de procès. C'est une affaire très sale et on veut en faire une question de cabinet, mais M. Wilmar, ministre de la guerre est décidé à défendre son budget à outrance. (1)

29 janvier 1840 (particulière)

Je verrai M. Nothomb et lui communiquerai votre lettre relative au canal de la Sambre à l'Oise (2). J'ai déjà été le voir depuis l'adoption de son budget, mais je ne l'ai pas rencontré. Je suivrai vos intentions relativement à la conduite à tenir envers M. Meeus : c'est du reste ce qu'il y a de mieux à faire pour le moment. Cependant M. Greban m'a assuré ce matin que déjà M. Meeus commençait à revenir à de meilleures idées. M. Greban m'a promis qu'il fait pour cela tout ce qui dépend de lui, et dans une conversation d'hier M. Meeus lui a dit « qu'il est possible que MM. de Rothschild ont acheté quelques actions de la Banque de Belgique et ont réalisé le bénéfice sans autre conséquence ».

J'ai été ce matin faire une visite à M. Smits et naturellement dans la conversation nous avons parlé de la hausse de Paris sur les actions de la Banque. M. Smits m'a dit qu'il est désolé de voir une hausse aussi rapide et il craint une réaction par la réalisation des bénéfices, ce qui pourrait faire un grand tort à la Banque.

(1) Quelques jours après, le ministre de France faisait des réflexions analogues : « les partis réservent toutes leurs forces pour le débat du budget de la guerre ». Il croyait au retrait du ministre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 17, dépêche du 7 février 1840).

(2) Des articles de journaux recommencèrent à presser le gouvernement à donner une solution à cette question des tarifs sur les canaux de la Sambre.

Dans la conversation nous causâmes aussi des bruits qui se répondaient sur votre compte. Alors M. Smits m'a textuellement répondu « qu'à l'avenir on sera plus circonspect à la Banque de « Belgique, et qu'il prendra des mesures *pour que certaines personnes* « *n'aient pas connaissance de tout ce qui s'y fait* ». Du reste il vous écrit aujourd'hui.

4 février 1840

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances qui m'a dit que vers le mois de mars la commission va de nouveau se réunir à Utrecht pour terminer définitivement avec la Hollande. On veut voir si l'on peut faire le transfert au grand livre de la Belgique ou terminer par un coup rompu, c'est à dire parvenir à une capitalisation ; dans tous les cas il est entendu que le gouvernement belge doit payer les intérêts échus au 1er janvier 1840 qui s'élèvent à environ deux millions quatre cent mille florins.

Comme il est stipulé dans le traité que les sommes dues à la Hollande sont payables soit à Bruxelles soit à Anvers *en francs* le gouvernement belge proposera à la commission de lui faire par des traites sur Amsterdam puisque l'argent de France n'a pas cours en Hollande. D'après cela le ministre m'a chargé d'avoir l'honneur de vous prier de vouloir bien lui dire *quel serait le taux des frais qu'occasionnerait cette opération faite par vous ?* Parce que le ministre pense qu'en faisant cette proposition à la commission il lui demandera que ces frais soient portés à charge de la Hollande.

Quant à l'emprunt il m'a dit qu'il n'était pas encore fixé et n'avait pas encore de chiffre à m'indiquer. Je lui ai répondu qu'il ne fallait pas se presser actuellement et attendre.

La hausse de chez vous en fonds espagnols a également produit ici de la hausse sur ces fonds (1) ; des courriers ont traversé la ville allant à Anvers et en Hollande. Il y avait beaucoup de demandes en Société Générale à 725 ; les Sambre à l'Oise étaient également recherchées à 80. Les actions industrielles étaient recherchées.

(1) Des discussions avaient eu lieu depuis le début de l'année avec le gouvernement espagnol et ses banquiers étrangers, Ardouin & C^o de Paris et Ricardo & C^o et Zulueta & C^o de Londres, au sujet des valeurs déposées chez eux en garantie des emprunts. On notait aussi une hausse à Londres, déterminée par la hausse parisienne, qu'on ne s'expliquait pas. La facilité avec laquelle on trouvait à emprunter sur ces fonds et l'abondance d'argent à la Bourse déterminaient les spéculateurs à faire des efforts pour relever les fonds espagnols et le public suivait assez docilement (Cf. *Moniteur universel*, 10 février 1840).

6 février 1840

Je vous envoie sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui, vous y verrez l'adoption du projet de loi pour la refonte des anciennes monnaies. D'après cela j'ai été ce matin pour en causer avec le ministre, mais il m'a remis à demain.

7 février 1840

J'ai vu ce matin le ministre des finances relativement à la refonte des monnaies, et pour savoir à quoi m'en tenir sur cette affaire; le ministre ne peut encore rien me dire parce qu'il faut que la loi soit votée au Sénat et d'un autre côté comme il est stipulé par la Chambre que la refonte devra se faire sous les yeux de la commission des monnaies, il lui faudra par conséquent s'entendre avec ces Messieurs. Je lui ai, d'après cela observé, que vous ne pourriez pas vous en rapporter aux essayeurs de Bruxelles, et de mon côté je ne veux pas au lieu d'une bonne affaire vous en faire faire une mauvaise, car les essayeurs d'ici ne connaissent rien à ce genre d'affaires et pourraient pour le gouvernement faire ressortir quelques millièmes de plus, qui se trouveraient ensuite en moins chez vous.

8 février 1840 (particulière)

J'ai été voir le ministre, mais je n'ai pu causer avec lui; ses occupations ne le lui ont pas permis, mais je le reverrai au plus tôt.

En attendant j'ai vu M. Dujardin pour sonder le terrain et tâcher de savoir ce qu'on avait l'intention de faire relativement à l'emprunt. Mais M. Dujardin m'a assuré que depuis votre départ le ministre n'en avait pas ouvert la bouche étant trop absorbé par les budgets. M. Dujardin m'a dit que dès que le budget de la guerre sera voté, alors le ministre aura plus de loisirs à s'occuper sérieusement de l'emprunt, ensuite je pourrai savoir ses intentions, le prix etc. etc. Je saurai aussi quand il se proposera de présenter le projet de loi à la Chambre.

J'ai cherché par tous les moyens possibles de détourner M. Dujardin d'aller à Utrecht avec la commission et j'y ai réussi; *il restera ici*. D'un autre côté il n'est pas encore question qu'il quitterait le ministère pour aller en mission, il n'y a rien de décidé à cet égard.

Je pense que le voyage que notre Sieur Baron James se propose de faire à Londres ne doit nullement l'arrêter car la Chambre restera assemblée jusqu'en juin ou juillet et la discussion du budget de la

guerre ne s'ouvrira que vers la fin de ce mois ; elle durera quelques temps.

J'ai causé avec M. Greban relativement aux ventes en 3 % belge ; il m'a assuré que la Société ne faisait pas vendre pour un sol au prix actuel, mais si ce fonds venait à atteindre le cours de 72 à 73 alors la Société se déciderait certainement à vendre.

10 février 1840 (particulière)

Je n'ai pu rencontrer aujourd'hui M. Nothomb, mais j'espère bien le voir demain.

J'ai été voir le ministre des finances j'ai causé avec lui relativement aux paiements à faire à la Hollande. Je lui ai offert de nous en charger au change de 56 1/4 pour 120 Fr. sans autres frais. Le ministre m'a dit qu'il ne peut encore rien décider avant que la commission ne soit assemblée de nouveau à Utrecht, car il pense que tous les frais devront être supportés par la Hollande ; et il m'a dit qu'en temps et lieu nous reparlerions de cette affaire.

Quant à l'emprunt, le ministre ne peut encore préciser le moment où nous entamerons les négociations. Il faut d'abord que le budget de la guerre soit voté et ensuite M. Nothomb devra lui remettre le chiffre exact de ses besoins. En attendant le ministre s'occupe déjà de faire un relevé exact des domaines appartenant au gouvernement pour connaître leur évaluation et les frais qu'ils occasionnent.

Dans tous les cas le ministre m'a dit que vous pouvez sans crainte faire votre voyage en Angleterre, au mois de mars.

J'ai aussi causé avec le ministre relativement à ce que l'on vous a écrit d'Anvers et voici les explications que le ministre m'a données.

Les réclamations d'indemnités pour les dégats causés par la révolution existent déjà depuis 1833, à la Chambre, mais cette affaire a toujours été traînée en longueur. Dans le temps le gouvernement se proposait de payer ces indemnités avec des inscriptions 5 % belge, qui alors étaient à 75, mais cela n'a pas eu de suite. Depuis ce temps la Chambre est saisie de cette affaire et elle a été constamment à l'ordre du jour à chaque session.

Le ministre m'a dit que d'abord il faut poser le principe de la chose qui est de savoir si on paiera les meubles et les immeubles, ce qui comprendrait tous les dégats causés par la révolution, les pillages, les inondations etc. etc. Ce serait alors une affaire de 24 millions. Mais il pense que la question ne sera pas résolue en ce sens, et seulement

pour les immeubles, l'affaire serait ainsi réduite à 8 à 10 millions. Le ministre m'a dit que dans tous les cas il n'est pas question de payer ni avec du 5 % ni avec du 3 %, mais alors son opinion serait de payer avec des annuités sur lesquelles *une somme de ...* serait payée d'année en année. Cette affaire est encore maintenant à l'ordre du jour de la Chambre après le budget de la guerre, mais le ministre tachera encore de la traîner en longueur et la faire écarter pour le moment.

12 février 1840 (particulière)

Je verrai demain le ministre et lui communiquerai votre opinion relativement à l'emprunt.

Je ne pense pas que cette affaire puisse marcher aussi vite que vous le désirez, *car rien ne peut se faire en ce moment avant que le budget de la guerre soit voté*; la discussion en sera vive et orageuse comme j'eus déjà l'honneur de vous le dire car c'est *maintenant la pierre d'achoppement pour l'existence future du ministère* et ce matin même M. Nothomb en a causé avec moi dans ce sens et m'a dit que ce sera d'après le vote émis sur le budget de la guerre que le *ministère restera ou se retirera*. Vous voyez que d'après cela il est impossible que le ministre, dans une telle position, puisse se prononcer actuellement sur l'emprunt ou même y songer avant d'être certain si dans un mois il sera encore au ministère. Du reste je le verrai demain et causerai avec lui sur le contenu de votre lettre.

Je verrai aussi M. Meeus pour les 100 mille francs de rente 3 % belge, *mais avant je sonderai un peu M. Greban*.

12 février 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Nothomb et je l'ai trouvé dans les dispositions les plus favorables relativement à l'abaissement du tarif; j'ai profité de ces bonnes dispositions et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 8 courant.

M. Nothomb m'a assuré que l'affaire sera terminée dans le courant de ce mois; il fait dresser les plans et imprimer toutes les pièces à l'appui. Dans une huitaine de jours il se propose de présenter à la Chambre les modifications ainsi conçues ou à peu près: « le gouverne-
« ment est autorisé à réduire le tarif de la Sambre belge à concurrence
« d'une quotité qui ne pourra excéder *trois cinquièmes* des droits actuels »

J'ai obtenu de lui ce chiffre, car il ne voulait réduire que *moitié*. Ces trois cinquièmes font à peu près ce que vous demandez.

M. Nothomb m'a dit qu'hier, au Sénat, on s'entretenait déjà de cette affaire et qu'il y aura des *sénateurs pour et contre* de même qu'à la Chambre des représentants les opinions seront également partagées, mais quant à cela j'en fais mon affaire. Une fois le projet présenté, je verrai les députés et les sénateurs les plus influents afin que l'affaire soit enlevé d'assaut.

Veillez donc patienter jusque là, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la réussite de cette affaire.

13 février 1840 (particulière)

J'ai été voir ce matin le ministre des finances sur le contenu de votre lettre du 11 courant. J'en ai causé avec lui, mais le ministre ne peut rien me dire pour le moment ne connaissant pas les besoins du ministre des travaux publics, mais il m'a promis d'en causer avec M. Nothomb et je dois le revoir samedi.

J'ai vu M. Greban et je l'ai sondé pour l'affaire des 100 mille francs de rente 3 % belge, mais il m'a dit qu'il ne pensait pas que la Société se déciderait à vendre pour le moment, ne voyant pas de nécessité. Il m'a engagé cependant de voir M. Meeus et c'est ce que j'ai fait. Celui-ci m'a dit la même chose, il préfère les garder encore; il m'a dit aussi que vous lui aviez écrit pour les souverains, que vous vouliez les prendre à Fr. 25.25, ce que j'ai fortement appuyé; de reste la Société doit vous écrire aujourd'hui à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un extrait du *Moniteur* d'aujourd'hui relativement à une discussion qui a eu lieu hier au Sénat, concernant la diminution du tarif du canal de la Sambre à l'Oise. Je sou mets cette discussion à votre attention; vous y verrez que ce que le ministre a dit vient corroborer ce que j'eus l'honneur de vous écrire à plusieurs reprises. Les sénateurs qui ont parlé en faveur de la diminution me sont tous particulièrement connus et je compte les voir tous en temps et lieu pour les engager à persévérer pour la réussite de cette affaire.

14 février 1840 (particulière)

Comme je dois voir demain le ministre des finances, je causerai avec lui de manière à ne pas insister sur l'emprunt; d'autant plus que j'ai eu ce matin une entrevue avec M. Dujardin qui m'a dit que dans ce moment le ministre ne fera rien, ne sachant pas s'il restera au ministère, ou s'il se retirera. Dans cette dernière hypothèse il pense que c'est M. d'Huart qui serait chargé de former un nouveau cabinet.

M. Greban m'a dit ce matin que la Société vous a écrit hier qu'elle acceptait votre offre pour les souverains. Il m'a dit aussi qu'on vous a soumis un plan pour la Mutualité désirant connaître vos idées, et voir s'il y a moyen de faire quelque chose chez vous.

J'ai l'honneur de vous adresser sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui : je sou mets à votre attention une discussion d'hier au Sénat sur les chemins de fer et l'adoption de la loi pour la refonte des monnaies. Je vais voir maintenant ce qu'il y a à faire pour cet objet.

17 février 1840

J'ai revu le ministre des finances. J'ai causé avec lui dans le sens de vos dernières instructions, il m'a répondu qu'il ne pouvait encore rien me dire pour le moment.

18 février 1840

Je verrai demain M. Greban et causerai avec lui relativement au contenu de votre lettre *que j'approuve dans votre manière de voir relativement à la Société générale.*

19 février 1840 (particulière)

M. Falck, ambassadeur de la Hollande, m'ayant témoigné le désir de m'entretenir relativement aux affaires de la liquidation des deux pays, je me suis empressé de me rendre à son invitation.

M. Falck a eu connaissance par M. Desmaizères, ministre des finances, des propositions que je lui fis que vous vous chargeriez des paiements à faire à la Hollande à *raison de 56 1/4 florins pour 120 Francs* m'a dit que cette proposition lui souriait assez, et qu'il préfère que cette opération se fasse ainsi ; c'est à dire de recevoir des remises sur Amsterdam de préférence à des pièces de 10 florins et des pièces de cinq francs par l'entremise de la Société générale ; d'après cela il écrit aujourd'hui à La Haye pour demander si son gouvernement accepte cette proposition.

M. Falck m'a chargé aussi de vous demander si le taux *de 56 1/4 était votre dernier mot.* A cela j'ai répondu ce que vous auriez répondu vous même et d'après ce que vous me dites par votre lettre du 6 courant etc. etc.

M. Falck m'a demandé si votre papier sera en partie à vue et à 15 jours de date environ ; je lui ai répondu qu'une fois l'affaire réglée, que vous la traiteriez convenablement. Du reste M. Falck m'a dit

aussi que lors de la conclusion il me fera avertir, afin que je puisse vous prévenir 10 à 15 jours à l'avance pour que vous prissiez vos mesures de faire à temps les fonds à Amsterdam.

M. Falck m'a parlé aussi de la capitalisation, mais il m'a dit que cette affaire ne pourra se traiter que lorsque la commission sera de nouveau réunie à Utrecht, alors on pourra facilement s'entendre pour cette opération.

J'ai causé aujourd'hui avec M. Greban sur le contenu de votre lettre du 17 relativement au plan de la Mutualité qui vous a été proposé. (1) M. Greban trouve vos observations fort justes et m'a dit qu'en signant la lettre qui vous a été adressée par cette société il n'entendait pas autrement qu'une commission vous serait allouée par la Société de mutualité, car il m'a observé que dernièrement vous avez fait un paiement pour compte de la Société de commerce sur lequel vous avez compté une commission, ce qui était de droit et très juste.

M. Greban m'a dit aussi que ce plan d'emprunt va de nouveau être discuté ces jours ci, on vous écrira ensuite, et si vous voulez vous charger de cette affaire, vous aurez à fixer votre commission comme vous l'entendrez.

A l'instant je reçois votre honorée d'hier, et je regrette bien que le courrier soit arrivé trop tard. J'aurai pu donner suite à votre ordre d'achat en 3 %, mais déjà hier soir on a fait à 71 1/2 sur vos cours du 17 de 71.55, et après la bourse d'aujourd'hui ce fonds était recherché à 71 3/4; du reste je verrai ce soir ce que je pourrai faire d'après votre cours du 18.

(1) Ce projet de la Société de la Mutualité avait été fait « pour rassurer les porteurs d'action contre les demandes de versement à des époques qui sembleraient trop rapprochées, et dans le but aussi de raffermir le cours des sociétés industrielles fondées sous le patronage de la Société de commerce de Bruxelles ». On devait donc émettre pour 12,5 millions d'obligations, somme égale à celle des versements à faire par les actionnaires en cinq ans, « obligations 5 % payables en espèces ou en actions spécialement désignées, admissibles à une valeur déterminée d'avance dans des proportions propres à assurer à cette société des résultats avantageux ». Les obligations pouvaient être reçues en versement des paiements et elles étaient admises par la Société générale en paiement des sommes dues par les acquéreurs de domaines ou de forêts vendues par elle et au remboursement d'avances faites sur dépôts de diverses actions. Les actions admises pour l'opération étaient les suivantes :

Société générale	Fr 1.550	Chemin de fer des Haut	
Société de commerce	1.075	et Bas Flénu 1.050
Produits de Flénu	1.350	Monceau-Fontaine 1.000
Hornu et Wasmes	1.050	Lodlinsart 1.000
Levant de Flénu	1.300	Couchant de Flénu 1.000
Sars-Longchamp	1.100	Bois de Bossu-Nord 1.000

On espérait pouvoir en vendre à Paris. Les actions d'autres sociétés cotées en baisse à ce moment, seraient aussi admises à des cours à convenir avec la cote de la Bourse à l'époque de la délivrance des obligations (Paris, Arch. Rothschild, lettre de la Mutualité, 13 février 1840).

20 février 1840 (particulière)

J'ai été voir le ministre pour les bons du Trésor, mais je n'ai pu le rencontrer aujourd'hui ; j'espère le voir demain. Pour votre gouverne, le taux ordinaire des bons du Trésor est actuellement de 4 1/4 à 6 mois et 2 1/2 à 3 mois, mais demain j'en causerai avec le ministre pour les avoir à un taux plus élevé.

J'ai longuement causé avec M. Greban et j'ai cherché d'une manière détournée à amener la conversation sur le contenu de vos dernières lettres en lui faisant sentir que les fonds sont très élevés chez vous, l'argent fort abondant, et à 2 1/2 % etc... de sorte qu'il y a perte pour vous sur les remises de la Société générale. M. Greban a parfaitement compris et m'a dit que la Société avait encore en portefeuille environ 600 mille francs de valeurs qui ne vous seront envoyées que successivement, mais son intention est de faire venir des pièces de dix florins ou des pièces de cinq francs. Je verrai aussi M. Nothomb pour l'affaire du canal.

21 février 1840

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre des finances, ni M. Nothomb : ils sont trop occupés avec la commission pour les affaires de la Hollande.

J'ai revu aujourd'hui M. Greban, il m'a confirmé ce que j'eus l'honneur de vous dire hier.

22 février 1840

J'ai vu le ministre des finances ; j'ai causé avec lui de l'affaire hollandaise. Il m'a dit qu'il fallait attendre la réponse du cabinet de La Haye.

Quant aux bons du Trésor, il m'a dit avoir été obligé de diminuer le taux de l'intérêt parce qu'il a trop d'argent en caisse, et qu'il ne peut en donner qu'à 3 3/4 à 6 mois.

Je n'ai pu rencontrer M. Nothomb, j'espère le voir dans un jour ou deux.

24 février 1840

M. Dujardin en sa qualité de commissaire de la Banque de Belgique, me charge de vous prier de vouloir bien me dire si vous désirez

renouveler en tout ou en partie les 500 mille francs que vous avez avancés à cette banque, ou si vous désirez le remboursement.

M. Falck, ambassadeur de Hollande, a été atteint dans la soirée d'avant hier d'un coup d'apoplexie foudroyante qui lui a fait perdre l'usage de la parole, mais ce matin il allait beaucoup mieux et était hors de danger.

Je n'ai pas encore pu rencontrer M. Nothomb ; j'espère cependant le voir sous peu.

25 février 1840

Quant à ce que vous me dites relativement à la Hollande, tout cela n'est qu'un tripotage inconnu ici. J'en ai déjà causé avec M. Dujardin qui pense comme moi que c'est probablement un projet mis en avant par la Hollande pour sonder ici le terrain et savoir ce qu'on fera. Ne vous en rapportez pas à tous ces on dit. Les négociations pour les paiements à faire à la Hollande subsistent encore dans leur entier comme j'eus l'honneur de vous le relater par ma lettre du 19 courant après mon entrevue avec M. Falck. Depuis j'ai revu le ministre des finances qui m'a encore répété que l'on attendait une réponse du cabinet de La Haye.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui, vous y verrez la présentation du projet de loi relativement à la Sambre à l'Oise, mais le ministre ne demande qu'une réduction de moitié. J'en ai causé aujourd'hui avec M. Meeus qui trouve aussi que ce n'est pas assez de diminuer de moitié.

27 février 1840

La Société de Mutualité a décidé dans sa dernière assemblée qu'elle ne donnera pas de dividende cette année.

27 février 1840 (particulière)

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances. J'ai causé avec lui sur le contenu de votre lettre du 24 courant. Il m'a répété ce que j'eus l'honneur de vous dire hier, que tout ceci ne sont que des tripotages et des plans faits en Hollande mais qui ne signifient rien, ce ne sont que des bavardages. Quant aux paiements à faire à la Hollande, c'est une affaire qui sera décidée dans quelques jours : le ministre a déjà aujourd'hui fait demander à la Cour des Comptes l'autorisation nécessaire pour le paiement de ces intérêts.

Le ministre m'a dit aussi que lorsque j'aurai conclu ou sur le point de conclure cette affaire avec M. Falck, il me chargera de vous prier de vouloir bien tâcher de glisser dans les paiements que vous aurez à faire à la Hollande, pour 50 mille florins en pièces de 10 et 25 cents des Pays-Bas, car il y en a encore pour 200 mille florins dans les caisses de l'Etat dont le ministre serait charmé de se défaire de cette manière. Du reste si vous y consentez il me serait facile de faire tenir cette somme à MM. Sichel à Amsterdam. Je devais voir aujourd'hui M. Falck, mais comme il est encore indisposé j'ai un rendez-vous avec lui pour demain. En attendant j'ai causé un instant avec M. Van Mezeritz, employé supérieur des finances, qui est arrivé hier soir en courrier chargé de dépêches pour l'ambassadeur, et, d'après ce qu'il m'a dit, il est envoyé ici principalement pour terminer cette affaire.

Je connais M. Van Mezeritz d'ancienne date. J'ai causé avec lui ce matin : il m'a dit de vous engager à ne pas être trop tenace dans cette affaire, pour établir un commencement de relations d'affaires avec le gouvernement hollandais, et de vous conseiller de lâcher un peu la main dans cette opération, car cela pourra par la suite engager son gouvernement à en traiter d'autres avec vous.

M. Van Mezeritz connaît beaucoup votre maison de Francfort, ainsi que MM. Sichel qui lui ont souvent demandé *pourquoi le gouvernement hollandais n'avait aucune relation avec vous ?* C'est pour cette raison que ce Monsieur m'a chargé de vous dire de profiter de cette occasion *pour nouer des relations avec la Hollande et faire un pas en avant.* J'aurai l'honneur de vous donner demain le détail de mon entrevue avec M. Falck.

J'ai causé aussi ce matin avec le ministre des finances de l'affaire du canal de la Sambre à l'Oise. Il m'a dit que cela avait été envoyé en sections, mais qu'il y aura une forte opposition de la part des députés de Mons, que cependant la réduction sera obtenue. Dès que l'affaire sera hors des sections, je verrai tout mon monde et je chaufferai autant que possible.

28 février 1840 (particulière)

J'ai eu aujourd'hui une entrevue avec M. Falck qui m'a dit qu'il avait à recevoir du gouvernement belge 2.230.440 florins soit en francs 4.720.507. 94. M. Falck trouve que le change de 56 1/4 est un prix trop élevé, mais pour vous faciliter un commencement de relations

avec le gouvernement hollandais, il vous accordera 56 1/2 qui d'après lui est un prix fort raisonnable.

Par contre vous pourrez m'envoyer ici du papier sur Amsterdam, en trois termes au 15, 20 et 31 mars, mais pas plus long que ces échéances ; cette clause est de rigueur, car, d'après ce que je sais particulièrement, ces sommes sont destinées à couvrir le paiement des intérêts du 5 % hollandais échéant le 1er avril.

M. Falck fésire avoir une réponse décisive au plus tard *pour mardi prochain 3 mars*.

D'après ce que j'eus l'honneur de vous dire hier relativement aux 200 mille florins en petites pièces de 10 et 25 cents que le ministre a en caisse et dont il désirerait se défaire successivement, j'en ai causé d'une manière détournée avec M. Falck, et lui ai demandé s'il voudrait accepter pour 50 mille florins de ces espèces ; mais sa réponse a été négative, il m'a positivement dit qu'il voulait recevoir *le tout ici* en traites sur Amsterdam. Du reste j'en causerai encore aujourd'hui ou demain avec le ministre des finances, en attendant que je reçoive votre réponse.

Je me suis déjà occupé aujourd'hui de voir mon monde politique pour l'affaire de la réduction des péages sur le canal de la Sambre à l'Oise ; j'ai tout lieu de croire que cela passera, quoique la réduction ne soit pas ce que j'aurai désiré qu'elle fut, et d'après toutes mes instances près de M. Nothomb.

1 mars 1840 (particulière)

Il m'est de toute impossibilité de voir aujourd'hui M. Falck ; il est encore indisposé et les médecins lui défendent de s'occuper d'affaires, de sorte que je ne pourrai le voir que demain. Immédiatement après je vous expédierai un courrier. Si je puis encore voir aujourd'hui M. Van Mezeritz, je causerai avec lui pour que nous n'ayons demain qu'à terminer. Je dois vous observer que la condition stipulée est, *que les traites doivent être remises ici entre les mains de M. Falck qui me donnera ensuite un mandat de la somme du ministre des finances sur la caissier de l'Etat* (Société générale).

Veillez observer aussi que les bons du Trésor que le ministre donne à trois mois ne rapportent que 2 1/2 %. Si vous êtes d'avis d'en prendre, je vous serai obligé de me dire si je puis en recevoir pour toute la somme ou en partie.

P. S. A l'instant je viens de voir M. Van Mezeritz et comme j'eus l'honneur de vous le dire plus haut, impossible de voir M. Falck aujourd'hui. Nous ne pourrons le voir que demain à midi. Du reste je lui ai donné communication de votre lettre; il n'a pu rien me dire, ce n'est qu'avec M. Falck que je pourrai terminer.

2 mars 1840 (5 heures) particulière

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'eus aujourd'hui à une heure une entrevue avec M. Falck, et j'ai longuement débattu cette affaire et lui ai dit tout ce qu'il y avait à dire pour le mieux de vos intérêts. Mais M. Falck ne voulait pas terminer et me remit à 4 heures; je m'aperçus qu'il y avait quelque chose la dessous qui n'était pas clair et que j'étais contrecarré, *le point difficile était de savoir par qui?* Aussi je ne tardais pas à le découvrir, *c'était Bischoffsheim*. D'après cela je me suis décidé à agir en conséquence et à aller en avant pour que cette affaire ne m'échappe pas, *non pour le bénéfice qu'elle vous donnera mais pour les conséquences futures et surtout pour éviter que les Bischoffsheim viennent à établir des relations avec le gouvernement hollandais etc. etc.* J'ai donc la satisfaction de vous annoncer que je viens de la terminer à 56 1/2.

Il m'a été impossible de faire autrement, peut-être aurait il été trop tard *demain* et M. Falck m'a positivement assuré que les instructions de La Haye lui enjoignaient de ne traiter qu'à 56 1/2.

3 mars 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier par courrier par laquelle vous aurez vu que j'ai terminé avec M. Falck à 56 1/2 en trois paiements au 20 et 31 mars et 10 avril. J'ai débattu vos intérêts autant qu'il m'a été possible de le faire et n'ai pu faire mieux parce que *j'étais contrecarré*, mais je tenais à faire pour vous cette opération pour établir un commencement de relations avec le gouvernement hollandais. M. Van Mezeritz m'a franchement avoué ce matin que des propositions plus favorables que les vôtres avaient été faites; à cela je lui ai répondu que des propositions peuvent avoir été faites et je lui demandé si les proposants offrent les mêmes garanties que vous, et si ces mêmes proposants ont là cinq millions tout prêts à payer dans un si court espace de temps !!!

Maintenant vous voyez que M. Falck est assez disposé à me remettre le mandat sur le caissier de l'Etat qui est de : Fr. 4.720.507,94,

chiffre fixe, mais contre des garanties. Serait-il de votre convenance de faire ce dépôt par M. Sichel à Amsterdam qui déposerait à la Banque pour 2.230.000 *florins environ de valeurs effectives*, et demanderait au ministre des finances à La Haye d'autoriser M. Falck à me délivrer le mandat. Je viens d'écrire dans ce sens à M. Sichel pour lui demander s'il a en mains des valeurs et si cela peut se faire ainsi, toutefois sous votre approbation ; M. Sichel vous répondra en même temps qu'à moi.

Vous convient-il en même temps de faire les paiements à Bruxelles entre les mains de M. Falck ou préférez vous qu'ils soient faits par l'entremise de M. Sichel à Amsterdam ; je pourrai d'après vos désirs m'entendre ici avec M. Falck.

J'ai vu le ministre des finances qui m'a dit qu'ayant trop d'argent en caisse il a réduit à dater d'aujourd'hui l'intérêt sur les bons du Trésor, qui sont fixés comme suit ;

- à 3 1/2 % à un an
- à 2 1/2 % à six mois
- à 2 % à trois mois

J'ai amené indirectement la conversation sur l'emprunt, mais il ne peut rien me dire pour le moment, M. Nothomb ne s'étant pas encore entendu avec lui.

La commission partira probablement du 9 au 15 de ce mois pour Utrecht.

4 mars 1840 (particulière)

Voici l'explication toute simple sur ce que j'eus l'honneur de vous dire relativement à la garantie demandée par M. Falck. M. Falck me disait : « Si je vous donne maintenant le mandat, quelle garantie pouvez vous me donner ? Avez-vous des valeurs à me déposer en attendant l'arrivée successive des traites, pour que vous puissiez profiter de vos intérêts ? » Je n'étais certes pas préparé à cette question aussi lui répondis-je que j'allais en référer à vous, ce que j'ai fait. *Mais aujourd'hui que vous m'envoyez vos traites pour toute la somme, il n'est plus question de garantie, l'affaire est terminée.* Demain je verrai M. Falck ; je lui remettrai votre lettre ainsi que les traites et il me remettra le mandat ; dans tout cela il n'y a pas eu de bévue en aucune manière, car M. Falck me connaît à peine et c'est lui qui a soulevé la question à laquelle je ne pensais nullement.

J'ai vu ce matin M. Smits, directeur de la Banque de Belgique,

qui m'a dit que le 17 courant il y aura une assemblée générale, et comme il craint que quelques malveillants pourraient venir lui faire de l'opposition, il me charge de vous demander si vous voudriez lui envoyer 150 à 200 *actions* de cette Banque sur le dépôt duquel il vous a déjà fait une remise de 120 *mille francs*, se proposant de vous en faire encore une. Il s'engagerait de vous renvoyer ces actions après cette assemblée générale si vous le désirez.

Il m'a dit aussi qu'ils ont une affaire en train et que vers la fin du mois il vous proposera probablement de renouveler l'avance que vous lui faites ; je lui ai répondu qu'aux conditions premières cela pourrait se faire. J'ai causé avec M. Gréban qui m'a dit qu'on était occupé de dresser le bilan de la Société générale. Quoique le dividende ne sera pas aussi élevé que celui de l'an passé, il sera probablement de 18 à 20 *francs*. J'ai communiqué à M. Gréban le contenu de votre lettre du 28 février relativement à la Société de Mutualité. M. Greban m'a dit que cette société n'a pas fait de mauvaises affaires, mais le capital de cette société est composé d'actions industrielles qui l'année dernière ont fait des pertes sur les fers, entre autres *la Société de Couillet et celle de Chatelineau*, qui même n'ont pas payé leurs intérêts, de sorte que ne voulant pas toucher au capital de la Mutualité, ni à la réserve qui est de 330 *mille Fr*, on a décidé de ne pas donner cette année un dividende, mais par contre comme toutes ces sociétés sont maintenant en voie d'amélioration et qu'elles commencent à travailler avec bénéfices, on verra plus tard ce que l'on fera du reste. M. Greban m'a dit qu'en agissant ainsi on n'a pas voulu jeter de la poudre aux yeux aux actionnaires et agir loyalement.

Quant à l'emprunt que l'on vous a proposé, M. Greban dit que c'est encore une bonne affaire puisque jusqu'ici il n'a été versé sur les actions que 25 % de sorte qu'il reste encore un appel de fonds à faire de 75 % ce qui est largement suffisant pour couvrir cet emprunt.

5 mars 1840 (particulière)

Comme je viens de terminer aujourd'hui avec M. Falck à *votre entière satisfaction*, il est inutile de revenir sur le contenu de vos deux dernières lettres.

J'ai remis à M. Falck, et d'après son désir, les *trois traites à mon ordre*. Il m'a autorisé de les endosser directement au ministre des finances à La Haye ; par contre il m'a remis le mandat de *Fr. 4.720.507, 94* sur le caissier de l'État, laquelle somme je me suis

empressé de verser pour votre compte à la Société générale comme vous le verrez par ma lettre de commerce.

J'ai offert à M. Falck de lui donner de l'or, mais il m'a dit que ce n'était pas son affaire, que le ministre des finances à La Haye pourrait si cela lui convient s'entendre avec Messieurs Sichel.

M. Falck m'a témoigné tous ses remerciements pour la manière prompte avec laquelle cette affaire a été conduite, et m'a particulièrement chargé d'avoir l'honneur de vous remercier aussi pour votre bienveillante lettre, en ajoutant, *que le premier pas était fait, qu'il espérait que cela nous conduirait à d'autres opérations avec le gouvernement hollandais.*

J'ai l'honneur de vous retourner vos trois traites qui étaient à l'ordre de M. Falck.

Quant au versement, il n'a pas souffert la moindre observation. Je l'ai fait comme un versement ordinaire et contre quittance de la Société générale. J'ai donné avis à MM. Sichel que j'ai endossé au ministre des finances à La Haye les trois traites à mon ordre.

6 mars 1840

Je prendrai des renseignements sur la 5^{ème} compagnie d'Assurances à Anvers pour vous les transmettre.

Je verrai M. Smits relativement à la baisse des actions de la Banque de Belgique. Mais déjà ce matin je m'entretenais de cela avec M. Dujardin qui m'a dit qu'elle provenait de ventes faites par Bischoffsheim qui spéculé à la baisse. M. Dujardin m'a dit aussi que dans l'Assemblée générale du 17 on nommera d'autres commissaires et Bischoffsheim sera mis de côté.

7 mars 1840

J'ai été ce matin faire une visite à M. Smits, directeur de la Banque de Belgique. Nous causâmes de la baisse sur les actions; M. Smits m'a dit la même chose ce que me disait hier M. Dujardin, que cette baisse provenait à ce qu'on dit des ventes faites par *Bischoffsheim* et *Oppenheim-Emde*, tous deux commissaires de cette banque, mais aussi M. Smits est très décidé lors de l'Assemblée générale du 17 de ce mois où d'autres commissaires seront nommés, de faire écarter ces deux personnes du commissariat.

11 mars 1840 (particulière)

D'après votre désir j'ai été voir M. Smits pour lui demander s'il avait du papier sur Paris ; il m'a dit que vous ayant fait une forte remise ces jours derniers, il ne lui reste plus rien, mais il me fera savoir dès qu'il en aura.

Par ma lettre du 6 courant, j'eus l'honneur de vous dire le motif de la baisse des actions de la Banque de Belgique. Ce matin nous en causâmes encore, M. Smits et moi, et il m'a dit qu'il veut faire tout ce qui dépendra de lui pour écarter du commissariat Messieurs Bischoffsheim et Oppenheim-Emde qui sont plus nuisibles à cette Banque qu'utiles, et comme il craint que ces commissaires ne fassent un mauvais rapport sur la situation, il veut dans l'Assemblée générale du 17 courant *avoir des votants* pour les faire écarter. Par conséquent il m'a chargé de vous prier de vouloir bien *m'envoyer directement à ses frais 150 actions qu'il me demanderait s'il en a besoin* et me les remettra après l'Assemblée pour qu'elles vous soient renvoyées. Ce ne sont du reste que des mesures de précaution qu'il veut prendre et c'est pour cela qu'il vous fait cette demande pour uniquement les avoir en cas de besoin.

A l'instant je reçois votre honorée d'hier, à laquelle je me réserve l'honneur de répondre demain *après mûres réflexions*. Mais déjà hier j'ai causé avec M. Dujardin qui est parti ce matin pour Utrecht. Notre entretien n'a roulé que sur l'emprunt et M. Dujardin m'a positivement assuré que le ministre ne fera rien avant le mois d'avril ou mai, car pour le moment il ne sait sur quel pied danser et ne s'occupe que de futilités. La discussion du budget de la guerre, qui sera très vive et animée, doit passer avant de s'occuper d'autres choses. Du reste, mes précautions sont bien prises entre M. Dujardin et moi pour qu'il soit ici dès qu'il sera question de l'emprunt et il m'a promis qu'alors il se hâtera de revenir à Bruxelles. Il reviendra dans 8 à 10 jours pour retourner encore à Utrecht, et nous causerons de nouveau.

Du reste, je verrai demain le ministre pour les monnaies et je le sonderai adroitement sur ses intentions relatives à l'emprunt.

14 mars 1840 (particulière)

J'ai revu ce matin M. Meeus, nous avons causé de nouveau de la vente en 3 % belge. J'ai fini par le persuader de profiter de la hausse actuelle et entamer avec vous une affaire en *compte à 1/2*. D'après cela M. Meeus m'a chargé de vous autoriser *de vendre pour le compte à 1/2*

avec la Société générale Fr. 30.000 de rente si vous le pouvez au cours de 75 pour fin prochain, sauf mieux.

M. Meeus pense que ce fonds montera encore, alors il y aurait moyen de faire encore d'autres ventes.

J'ai causé avec M. Gréban pour connaître le fond du sac et cela d'une manière bien détournée. M. Gréban m'a dit que la Société avait encore pour quatre millions de 3 % le reste est vendu.

(Du reste, j'ai tout lieu de croire que si vous vous trouviez avoir besoin de titres, il me serait probablement facile d'en obtenir de la Société Générale).

M. Gréban m'a dit aussi que la Société générale vous devant beaucoup d'argent, va vous faire une remise de quatre millions en bons du Trésor à échoir dans les premiers jours d'avril.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'annonce de la Société générale relativement au dividende arrêté par elle.

M. Gréban m'a dit aussi qu'on annoncera dans quelques jours, que les porteurs d'actions de la Société générale pourront toucher dès à présent le montant de leur coupon d'intérêts échéant le 1er Juillet prochain.

P. S. A l'instant je sors de la Chambre, le ministère a eu la minorité pour l'affaire du général Vandermissen. Comme le ministère en a fait une question de cabinet, il faut savoir s'il se retirera oui ou non. J'aurais l'honneur de vous écrire demain ce qu'il en est (1).

15 mars 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et vous annonçais que la Chambre avait décidé à la majorité de 42 voix contre 38 que la proposition du ministère relative à la réintégration du général Van Dermissen avait été rejetée.

Le ministère ayant fait de cela une question de cabinet, a ce matin donné en masse sa démission. Il y a eu toute la matinée conseil chez le Roi et qui n'a fini qu'à trois heures. Mais Sa Majesté n'a pas encore pris de décision. On parle beaucoup de la formation de deux nouveaux ministères, l'un à la tête duquel serait Monsieur de Meulenaere et l'autre M. Lebeau, ancien ministre.

(1) Ce général, on le sait, avait participé à un soulèvement orangiste à Anvers. Il avait été condamné, puis amnistié et était en passe d'être réintégré dans les cadres. Un amendement d'Huart, supprimant du budget le traitement du général, était passé à 4 voix de majorité (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 27 et 30, dépêches du 13 mars 1840.)

J'ai couru toute la journée pour savoir quelque chose de positif, mais personne ne sait encore rien. Le Roi est très indécis; probablement que demain je pourrais vous en dire davantage.

Je me décide à vous expédier la présente par courrier pour que cette nouvelle puisse vous parvenir avant la bourse de demain lundi, car j'ignore quel effet cela pourrait produire chez vous. Ici cela n'en a produit aucun sur les fonds.

16 mars 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier par courrier, vous annonçant la démission de notre ministère. Il n'y a aujourd'hui encore rien de nouveau, tout est encore dans le même état, on ne connaît pas encore la décision que le Roi prendra, plusieurs ministères sont mis en avant, mais rien n'est conclu.

Je suis en possession de votre honorée d'avant hier; j'en ai communiqué le contenu à M. Van Praet, qui prendra les ordres du Roi, et s'il me transmettait quelques commissions pour notre Sieur Baron James de Rothschild, je m'empresserai de vous les remettre par le courrier de demain.

Quant à ce que vous me dites relativement à M. Meeus vous, aurez vu par la lettre du 14, qu'il vous donnait des ordres de vente, de sorte que j'attendrai votre réponse à cette lettre avant de lui demander les titres; je ne pense pas qu'il soit convenable de les lui demander si vite. J'attendrai votre réponse et lui en parlerai dans quelques jours pour des motifs que vous apprécierez.

17 mars 1840

J'ai vu M. Smits et lui ai communiqué le contenu de votre lettre relativement à l'envoi des actions de la Banque de Belgique; il m'a chargé de vous remercier de vos bontés et m'a dit qu'il n'en a pas besoin, car l'Assemblée générale a eu lieu ce matin. Tout s'est parfaitement bien passé, le rapport a été très favorable; de sorte que administrateurs et commissaires ont été renommés; M. Smits m'a dit que dès que le rapport sera imprimé il vous l'enverra.

M. Dujardin est ici depuis hier, la commission s'est séparée pour huit à quinze jours parce qu'il y a de nouvelles formalités à remplir pour les nouveaux membres belges nommés récemment. Je ne l'ai vu aujourd'hui qu'un instant, il n'avait pas encore reçu *ma lettre en question* qui se croisait avec lui. Il n'a rien pu me dire relativement à

la composition du nouveau ministère ; on ne sait rien encore, tout est dans le même état. Le Roi a reçu hier en audience particulière M. Lebeau, ancien ministre, mais rien ne transpire jusqu'à ce moment. J'ai lieu de croire que le Roi attend des nouvelles de Paris relativement à la formation d'un nouveau cabinet parce que *Lebeau* est anti-français et penche trop pour l'alliance allemande.

On dit que le ministère sera ainsi composé :

MM. Lebeau aux Affaires étrangères

.Rogier, Travaux publics

d'Huart aux Finances

Liedts à la Justice

on ne désigne pas ceux à l'Intérieur et à la Guerre (1).

J'ai vu M. Van Praet qui n'avait pas encore parlé au Roi ; il m'a promis que d'ici à demain il me ferait savoir si le Roi a des commissions pour Londres.

18 mars 1840 (particulière)

J'ai été voir aujourd'hui M. Van Praet qui n'a encore rien pu me dire relativement à la composition d'un nouveau cabinet. Tout est encore dans le même état. M. Van Praet m'a chargé de vous remercier de la part du Roi pour vos offres de service, mais dans ce moment Sa Majesté n'a pas de commission. Cependant elle me fera remettre une lettre pour le prince Albert.

J'ai vu aujourd'hui M. Dujardin : nous avons causé sur le contenu de la lettre que je lui écrivis à Utrecht. M. Dujardin m'a dit que la crise ministérielle empêchait tout et qu'il n'y a rien à faire pour le moment, mais lorsque le nouveau cabinet sera formé et qu'il retournera en Hollande, il s'occupera sérieusement de la capitalisation qu'il pense pourra se faire *pure et simple, mais non de donner une rente à la Hollande*. Ce moyen pourrait avoir des suites funestes pour le crédit belge, car en cas d'élévation de nos fonds, la Hollande pourrait en profiter et venir les jeter sur les divers marchés, ce qui pourrait faire beaucoup de mal au crédit.

Monsieur Noël Simons commissaire hollandais et directeur du syn-

(1) Les bruits les plus divers coururent pendant la lente formation du nouveau ministère. Le ministre de France estimait que ni Devaux, * l'un des principaux doctrinaires de la Chambre, ni Lebeau, ni Rogier ne pouvaient former le ministère (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 31, dépêche du 15 mars 1840). Il notait l'audience donnée par le roi à Lebeau, mais sans commentaire (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 34, dépêche du 17 mars 1840).

dicat est fort porté pour la capitalisation de sorte que M. Dujardin espère qu'on pourra y parvenir. D'un autre côté il est certain que dans l'état de la position financière hollandaise elle a besoin d'argent et ne demande pas mieux que de faire une capitalisation.

J'ai vu aujourd'hui M. Smits qui m'a dit qu'il allait vous faire une remise sur Paris de manière que le tout s'élèvera à 280 mille francs ; il m'a demandé s'il pouvait garder les 200 actions premièrement envoyées uniquement pour éviter les frais de transport.

M. Smits me charge aussi de vous demander si en ne renouvelant pas le dépôt, il vous conviendrait qu'il vous fit des remises à fur et mesure sur vos avances et avec bonification d'intérêts.

19 mars 1840

Je ne puis rien vous dire encore de notre ministère, les choses en sont encore au même point et pas plus avancées que le premier jour.

20 mars 1840 (particulière)

J'ai encore revu aujourd'hui tout mon monde politique, mais rien appris de nouveau concernant un nouveau ministère. M. de Meulenaere est ici depuis ce matin, mais je n'ai pu le rencontrer aujourd'hui.

Je m'aperçois de nouveau que le ministre des finances tripote dans le 3 et 4 % : il achète à Anvers et même chez vous ; pour quelles raisons je l'ignore. J'en ai parlé à M. Dujardin : il l'ignore également. Je crois que s'il reste aux affaires, et si plus tard on fait l'emprunt c'est pour vous le faire payer bien cher. D'où prend-il les fonds ? Je n'en sais rien, mais je tacherai de le découvrir.

M. Dujardin retournera demain à Utrecht. Nous avons beaucoup causé de la capitalisation : il s'en occupera sérieusement en Hollande.

21 mars 1840

J'ai été voir ce matin M. de Meulenaere, mais lui, pas plus que les autres, ne peut me dire quelque chose touchant notre ministère ; il s'est longtemps entretenu avec le Roi sans résultat de sorte que nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui.

On dit que le Sénat doit s'assembler dans la semaine prochaine et faire une pétition pour le maintien de l'ancien ministère ; reste à savoir comment la Chambre des représentants verra cela, car ce serait un fier soufflet qu'elle recevrait.

23 mars 1840 (particulière)

D'après le contenu de votre lettre, j'ai été voir M. Meeus, et j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'engager à vous envoyer encore des titres 3 %, lui faisant entendre qu'en liquidation de bonnes occasions peuvent se présenter, même au comptant etc. etc. Il m'a demandé d'y réfléchir jusqu'à demain ou après, son intention étant de vous envoyer ces titres par la diligence et par un employé de la banque. J'ai saisi cette idée pour lui faire entendre de vous envoyer Fr. 60.000 de rente au lieu de 30.000, les frais étant les mêmes, et pour profiter d'un mouvement dans la liquidation.

Je vis M. Smits et lui ai communiqué le paragraphe de votre lettre du 20 courant. Il en parlera au conseil et me donnera demain une réponse.

J'ai vu M. Nothomb, qui m'a dit qu'il envoie son rapport sur le canal de la Sambre à l'Oise à M. Davillier, en le priant de vous remettre un exemplaire. Il m'a chargé de vous faire observer que pour rendre le canal profitable, il faudrait faire un canal *de Mons à Erquelines, ou un chemin de fer du Flenu à Maubeuge*, ce qui raccourcirait beaucoup et engagerait toutes les houillères de ce côté à expédier leur charbon par cette voie.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre sur notre ministère, le Roi n'a pas encore pris de décision. Les uns disent que les ministres resteront, d'autres m'assurent que l'on veut voir quelle tournure cela prendra chez vous lors du vote sur les fonds secrets (1).

24 mars 1840

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 21 courant, et depuis notre position ministérielle n'est pas changée, le Roi n'a pas encore pris de décision, les uns pensent que les ministres resteront, d'autres m'assurent que l'on se guidera sur la tournure que prendra le ministère français lors du vote sur les fonds secrets.

J'ai vu M. Meeus et j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'engager à vous envoyer encore des titres 3 %, lui faisant comprendre qu'en liquidation de bonnes occasions peuvent se présenter même au comptant etc. etc.

(1) La démission du ministère n'avait toujours pas été acceptée. Lebeau avait été reçu plusieurs fois par le roi, Meulenaere avait refusé de former un nouveau cabinet. On parlait cependant de garder Nothomb « comme une grande utilité », et Desmazières « comme flamand » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 36, dépêche du 23 mars 1840).

Il m'a demandé d'y réfléchir un jour ou deux, son intention étant de vous envoyer ces titres par la diligence et par un employé de la banque. D'après cette disposition, je lui ai observé que, les frais étant les mêmes, il pouvait aussi bien vous envoyer *Fr. 60.000 de rente au lieu de 30 mille* pour profiter d'un mouvement dans la liquidation.

J'ai été voir hier M. Nothomb qui m'a dit avoir envoyé son rapport sur le canal de la Sambre à l'Oise à M. Daviller, en le priant de vous remettre un exemplaire.

M. Nothomb m'a chargé de vous faire observer que pour rendre ce canal profitable il faudrait ou faire un canal de *Mons à Erquelines* ou un chemin de fer du *Flénu à Maubeuge*, ce qui raccourcirait beaucoup et engagerait toutes les houillères de ce côté à expédier leur charbon par cette voie.

Je sors à l'instant de chez M. Meeus ; il m'a dit que demain il vous expédierait par la diligence *Fr. 60.000 de rente en 3 %*. J'ai vu aussi M. Smits qui m'a dit que son intention n'est pas de renouveler le dépôt, n'ayant pas besoin d'argent, mais qu'il continuerait à vous faire des remises en compte courant aux conditions établies entre vous et la Banque.

26 mars 1840 (particulière)

Je suis charmé que ma négociation ait reçu votre approbation, elle sera complète car vous aurez vu par ma lettre d'hier que j'ai prévenu vos désirs en vous faisant autoriser par M. Meeus de vendre à 75. Mais quant à obtenir maintenant encore de nouveaux titres, cela ne peut pas se faire si brusquement, il faut attendre un peu. Si il vous convenait par exemple de m'autoriser à demander à M. Meeus qu'il veuille bien *vous en prêter*, je le ferai et pourrai lui demander à emprunter *Fr. 30.000 de rente*, je pense qu'il ne me le refuserait pas ; tout ce qu'ils ont encore en tout c'est *Fr. 60.000 de rente*.

J'ai été faire une visite au ministre des finances : il m'a dit que la semaine prochaine M. Nothomb doit lui remettre la note de ses besoins ; si toutefois l'un ou l'autre sont encore au ministère, car sur cette question il n'a rien pu me dire. Il n'a également rien pu me dire sur l'affaire des monnaies, il attend toujours le rapport de la commission.

27 mars 1840

On m'a assuré aujourd'hui que l'ancien ministère restera au pouvoir et que la chambre serait convoquée pour la semaine prochaine (1).

30 mars 1840

J'ai fait ce matin une visite au ministre des finances mais il n'a rien pu me dire d'une manière ou de l'autre.

31 mars 1840

Notre position ministérielle est toujours la même; la Chambre est convoquée pour jeudi prochain, s'il n'y a pas de changement dans le ministère. Reste à savoir comment il sera accueilli par elle.

1 avril 1840

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint une annonce de la Société générale qui a fait grand effet à la bourse de ce jour; les valeurs industrielles ont toutes été en hausse, les *mutualités de 3 % sur le cours d'hier*.

Comme vous avez à payer pour le ministre les 4 millions de bons du Trésor que la Société vous envoya dernièrement, le ministre l'a autorisé de tenir ces fonds à votre disposition. Mais comme la Société ne veut pas avoir tant d'argent dans son compte courant chez vous, elle vous fait à dater d'aujourd'hui des envois successifs en écus, ne pouvant pas trouver du papier sur Paris; il n'y en a pas ici.

Le ministre n'a encore rien pu me dire relativement aux monnaies, mais M. Kerkhove m'a dit qu'on avait l'intention d'en faire une vente publique au plus offrant; je saurai au juste ce qu'il en est pour vous le communiquer.

2 avril 1840 (particulière)

J'ai vu M. Basse a qui j'ai communiqué le contenu de votre lettre du 31 mars. M. Basse est parfaitement d'accord avec vous. Déjà il en a causé à plusieurs reprises avec M. Nothomb, et il fait toutes les démarches possibles auprès de ses amis pour qu'un amendement

(1) Le ministre de France pensait la même chose (Paris, Arch. Aff étr., CP Belgique 19, f° 39, dépêche du 28 mars 1840).

soit introduit dans le sens que vous l'indiquez. Il en a causé aussi avec M. Smits, directeur de la Banque de Belgique, et il vous engage beaucoup d'en écrire vous-mêmes à ce monsieur et l'engager à votre tour de présenter cet amendement lors de la discussion générale. Déjà j'en avais causé avec M. Smits pour le prier d'appuyer le rapport du ministre, car il est membre de la Chambre ; je pense que vous feriez bien d'en écrire deux mots à M. Smits.

J'ai vu ensuite M. Nothomb qui ne demande pas mieux qu'un amendement soit introduit dans le projet de loi, car il a lu avec attention les pétitions présentées aux Chambres françaises pour demander la diminution des droits sur les charbons anglais ; il désire que l'amendement soit proposé de manière à ce qu'il ne soit pas du tout question du *chiffre de diminution* mais dans ce sens : « *le gouvernement est autorisé de diminuer les droits de péage* » etc. etc. De cette manière le ministre aurait le champ libre et prendrait tout sous sa responsabilité.

M. Biré est venu me voir pour me dire qu'un courrier avait cette nuit apporté la nouvelle à M. de Brouckère que du *charbon avait été découvert à Bray et Morage* où l'on faisait des recherches pour en trouver.

Le Chambre est assemblée mais on ne connaît pas le résultat de la séance au départ de la présente.

3 avril 1840

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le journal d'aujourd'hui, vous verrez ce qui s'est passé hier à la Chambre ; c'est du reste assez insignifiant. On a fait une proposition qui, si elle est adoptée, engagera les ministres à rester aux affaires ; il y a une forte opposition, la discussion générale est fixée à lundi.

6 avril 1840

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'hier, j'ai vu aujourd'hui M. Smits à qui j'ai remis votre lettre. M. Smits fera tout ce qui dépendra de lui pour vous être agréable dans l'affaire du canal de la Sambre à l'Oise ; mais il a ajouté que jusqu'ici on ne peut savoir ce qu'on fera : tout dépend du ministère ; restera-t-il aux affaires ? et dans le cas contraire il faudra voir quels autres hommes y viendront.

Aujourd'hui devait avoir lieu à la Chambre la discussion pour la prise en considération de la proposition faite jeudi dernier et qui

devait décider si les ministres resteraient au pouvoir ; mais les ministres prévoyant qu'ils auraient le dessous ont envoyé une lettre à la Chambre annonçant que la proposition était retirée et que le Roi avait accepté la démission de tout le ministère. Le Roi a fait mander pour ce soir M. Lebeau pour le charger de la composition d'un nouveau cabinet ; demain, j'espère être à même de vous donner de plus amples détails.

7 avril 1840

Rien n'est encore décidé pour notre nouveau ministère M. Lebeau est chargé de composer un nouveau cabinet.

M. Van Praet est nommé *ministre de la maison du Roi*. Je l'ai vu ce matin, il pense que M. Lebeau sera nommé aux Affaires étrangères, M. Rogier à l'Intérieur et M. d'Huart aux Finances ; mais rien n'est encore certain.

M. Nothomb est nommé ministre plénipotentiaire à Francfort.

8 avril 1840

Notre ministère n'est pas encore formé, cela éprouve bien des difficultés à se reconstituer ; aujourd'hui on met en avant M. Lebeau aux Affaires étrangères, Dumortier à l'Intérieur, Mercier aux Finances (je connais ce dernier), d'Huart aux Travaux publics, Liedts à la Justice, le général Buzen à la Guerre ; mais rien n'est certain.

M. de Meulenaere a été appelé ce matin chez le Roi. Je l'ai vu après cette audience : il n'a rien pu me dire, il est reparti pour son gouvernement à Bruges, et reviendra dans quelques jours.

M. Van Praet m'a dit qu'il ne pense pas que le ministère soit formé avant une huitaine de jours ; le Roi part demain pour sa terre d'Ardennes et y restera quelques jours.

9 avril 1840

Rien de nouveau pour notre ministère ; M. Dujardin est arrivé ce matin, mais je n'ai pu le rencontrer.

13 avril 1840

En causant avec M. Greban, il m'a observé que votre ministère actuel étant favorablement disposé pour l'entreprise des chemins de fer, surtout pour celui de Paris à la frontière belge il pense que la Société générale sera très disposée d'entrer avec vous dans une opé-

ration surtout si le gouvernement français garantit un intérêt de 3 à 4 %.

15 avril 1840

Le ministère n'est pas encore nommé. Il paraît que M. d'Huart n'en fera pas partie, il allègue des motifs de santé. M. de Meulenaere a beaucoup de chances.

16 avril 1840

Le ministère n'est pas encore formé, on espère que d'ici à quelques jours il le sera.

17 avril 1840

M. Smits est absent depuis huit jours. Du reste tout est suspendu jusqu'à la formation du ministère, qui je pense sera constitué demain.

20 avril 1840

Notre ministère est constitué tel que ma note imprimée de samedi vous l'annonçait.

Bischoffsheim fait acheter ici beaucoup de pièces de vingt francs pour envoyer en Hollande, j'ignore pour quel motif. On m'a assuré que le gouvernement a fait vendre chez vous des fonds belges, par l'entremise de M. Chaulet agent de change, ceci pour votre gouverne. Un agent de change de Bruxelles, M. Depouhon, tire sur Chaulet.

L'ex-ministre des finances a encore écrit le 16 courant à la Société générale pour lui demander l'état des recouvrements faits par elle à Paris en bons du Trésor.

21 avril 1840

Déjà j'ai été voir Monsieur Mercier notre nouveau ministre des finances. Je le connaissais très bien antérieurement, mais pour le moment il n'y a encore rien à faire. Il m'a dit que dès qu'il sera au courant des affaires, nous nous reverrons. Du reste et pour votre gouverne, c'est un ami de M. Dujardin, c'est un homme qui a bonne manière et je crois que je m'entendrai très bien avec lui. Demain je ferai ma cour aux autres ministres aujourd'hui ils étaient occupés à recevoir leur personnel.

22 avril 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier, et, avant d'avoir connaissance de son contenu, vos instructions étaient déjà suivies par moi, car depuis quelques jours je m'occupe exclusivement d'établir mes relations avec les nouveaux ministres sur notre ancien pied. Du reste vous êtes d'avance persuadés que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour cela. J'ai fait ce matin ma cour à M. Lebeau, ministre des Affaires étrangères, qui est le chef du cabinet ; je le connaissais très bien, il m'a parfaitement reçu et m'a particulièrement remercié du bon accueil et des honneurs qui lui ont été faits par votre maison de Francfort.

Nous avons causé de l'emprunt, il m'a dit qu'il sera charmé de faire cette affaire avec vous, et il pense que cet emprunt pourra s'élever à *cent millions*, mais il ne peut encore rien me préciser pour le moment, n'étant pas assez au courant des affaires et devant en causer auparavant avec ses collègues des Travaux publics et des Finances.

Je n'ai pu voir aujourd'hui les autres ministres, mais je les reverrai demain. Ce que le ministre des finances écrivait le 16 courant à la Société générale c'était relativement aux 4 *millions* de bons du Trésor échus le 6 et 7 avril dont vous lui avez envoyé la note et pour connaître les dates des remises qui vous ont été faites par la Société.

Il est certain que Chaulet a vendu à Paris pour compte du gouvernement belge, car l'agent de change du ministre a fait des traites sur lui.

23 avril 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre particulière d'hier et suis favorisé de la votre de même date à laquelle je me réserve de répondre dès que j'aurai vu le ministre des travaux public, qu'il m'a été impossible de rencontrer aujourd'hui. J'espère le voir demain et lui parlerai de l'affaire des 4.000 actions du chemin de fer de Cologne, que l'on discute aujourd'hui à la Chambre (1).

J'ai été faire une visite à M. Liedts, ministre de l'intérieur ; nous

(1) Le contrat provisoire pour l'achat de ces 4.000 actions expirait le 27 avril. Il fallait donc en introduire d'urgence la discussion à la Chambre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 57, dépêche du 16 avril 1840).

avons causé de l'emprunt, il m'a dit que bientôt il aura recours à vous pour cet objet (1).

J'ai vu aussi M. Smits qui m'a promis d'appuyer l'affaire de la Sambre à l'Oise près du ministre des travaux publics. Mais il veut auparavant sonder les intentions du ministre relativement à cette affaire.

25 avril 1840

J'ai vu aujourd'hui le ministre des travaux publics. Je m'y suis trouvé justement avec M. Basse, de sorte que nous lui avons donné toutes les explications relatives à la diminution du tarif de la Sambre à l'Oise, il a pris des notes et prend cette affaire en considération ; je pense que ce tarif sera réduit au même taux que celui du canal de Mons, cela doit se discuter aujourd'hui à la Chambre.

Je n'ai pu m'entretenir d'autre chose aujourd'hui avec le ministre, mais il m'a donné rendez vous pour lundi.

26 avril 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous adresser quelques mots uniquement pour vous annoncer que l'affaire de la Sambre à l'Oise n'a pas été discutée hier à la Chambre. Cette discussion a été remise à demain. D'après cela je me suis en campagne aujourd'hui et j'ai été voir tous ceux dont le vote nous est nécessaire et favorable. J'en ai particulièrement causé avec M. Smits qui a beaucoup d'influence et qui m'a promis son appui : j'ai tout lieu d'espérer une bonne réussite. Demain je recommencerai de grand matin mes courses et continuerai à voir ceux que le beau temps m'a empêché de rencontrer aujourd'hui : du reste je fais tout mon possible de faire voter dans le sens de la proposition de M. de Brouckère, c'est à dire *laisser toute latitude au ministre pour la diminution du tarif*. Une fois ceci obtenu, j'espère que nous obtiendrons le même péage que celui établi sur le canal de Mons.

Je vous adresse sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui vous y verrez que le ministère a été virulemment attaqué par M. de Mérode, catholique effréné.

(1) La Chambre ratifia à la presque unanimité le contrat pour les actions du chemin de fer de Cologne. Tout le monde parlait de l'emprunt futur : « on va bientôt ouvrir un emprunt de 40 à 50 millions pour l'achèvement des travaux de tout le système des chemins de fer belges. On suppose qu'il sera souscrit par la maison Rothschild » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 66, dépêche du 25 avril 1840).

28 avril 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier quelques mots à la hâte, relatifs à la Sambre à l'Oise dont la discussion sera probablement terminée aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion de voir aujourd'hui le ministre des finances il m'a dit que son intention était de présenter à la Chambre vers la fin de la semaine ou au commencement de l'autre *le projet de l'emprunt qui serait de 70 à 80 millions effectifs* mais il n'a pas encore de plan arrêté, si ce sera en 3, 4 ou 4 1/2 % (1). Il n'est pas décidé aussi, *s'il fera cet emprunt en deux fois, c'est à dire la moitié de suite et l'autre moitié dans 12 à 15 mois*. Quant à un 4 % je l'ai engagé à mettre cette idée de côté et ne pas y songer.

Le ministre a l'intention aussi, pour se faire de l'argent, de faire la conversion du 4 % : *par ce moyen il aurait toujours de l'argent à sa disposition* et je ne pense pas que vous adoptiez cette idée, puisqu'en contractant avec lui un nouvel emprunt dans lequel on convertirait le 4 % dont il a environ 20 millions en caisse, vous auriez là un concurrent nuisible à votre emprunt, car le ministre ne manquerait pas de se défaire successivement de ce qui lui reviendrait de son 4 % pour le jeter sur le marché quand il aura besoin d'argent. Sur ce dernier point je me suis tenu avec le ministre sur une grande réserve, et ne suis pas entré en explications ; je lui ai dit tout simplement que j'y réfléchirai et que j'attendrai que son plan soit arrêté, *qu'ensuite nous causerons* (entre temps j'aurai vos instructions).

Quant à la conversion du 4 % je vous engage à bien y réfléchir, car dans une conversation que j'eus ces jours avec les ministres, ils m'ont fait entendre *qu'il fallait régler les anciennes affaires, qui sont celles des indemnités pour les pillages, le bombardement d'Anvers etc. etc.* Pour ces indemnités, qui s'élèveront de 20 à 25 millions, il faudra plus tard un emprunt ; ne pensez vous pas qu'il vaudrait mieux de comprendre alors la conversion du 4 % dans l'emprunt qu'on fera alors pour ces indemnités et ne s'attacher pour le présent qu'à un emprunt pur et simple qui n'est destiné qu'aux travaux des chemins de fer et canaux.

En attendant je verrai demain M. Dujardin pour savoir de lui tout ce que nous avons intérêt de savoir ; il doit retourner sous peu à

(1) La note du ministre des travaux publics au ministre des finances sur les besoins de son département avait été remise le 16 avril. On estimait ces besoins à 70,2 millions environ, ce qui conduisait à un emprunt d'à peu près 80 millions (Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37).

Utrecht, mais lorsque l'emprunt sera prêt de se conclure M. Dujardin sera ici, car je sais de bonne part que le ministre, trop nouveau dans les affaires, ne fera rien sans lui.

Le ministre des finances m'a engagé de revenir le voir vendredi ; d'ici là, il aura causé avec ses collègues et me communiquera probablement ses nouvelles idées.

28 avril 1840

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande les deux *Moniteurs* relativement à la discussion de l'affaire de la Sambre à l'Oise, qui a été votée hier à l'unanimité, d'après l'amendement de M. d'Huart et qui est maintenant tout le projet, mais qui cependant laisse toute latitude au ministre. Il est fort heureux que j'aie pu parler à M. d'Huart avant la discussion car il était tout à fait contre et aurait entraîné le vote de beaucoup de membres.

30 avril 1840 (particulière)

Je n'avais pas vu M. Meeus depuis plusieurs jours, une indisposition le retenait chez lui. Mais ce matin il est venu un instant à la Banque et m'a donné connaissance de votre lettre du 27 courant, concernant le chemin de fer de Paris à Lille. Il m'a chargé de l'excuser près de vous de ce qu'il ne peut vous répondre de suite étant encore trop faible et défense lui étant faite de s'occuper d'affaires d'ici à quelques jours ; mais dès qu'il sera rétabli son premier soin sera de répondre à votre lettre ; en attendant il m'a chargé de vous dire que *lui personnellement croit que la Société ne sera pas éloignée de prendre part à cette affaire soit pour un quart ou pour un tiers*, mais il doit soumettre cette proposition au conseil de la banque, ce qui aura lieu lundi prochain (je sais déjà de bonne part que MM. Opdenberg et Greban voteront pour un tiers).

M. Meeus m'a observé qu'en cas de participation, la société désirerait qu'en proportion de sa participation elle puisse fournir *des rails*, ce qui sera d'autant plus avantageux puisque ces rails sont à meilleur compte ici que chez vous.

M. Meeus m'a encore dit, quant à son opinion personnelle relative à toute cette affaire, il vous la donnera dans sa prochaine lettre ; il vous prie aussi, entre temps, de lui dire que si vous avez d'autres éclaircissements à lui donner, ou enfin si le gouvernement français a d'autres conditions encore à stipuler.

Veillez me dire s'il entre dans votre convenance que la Société générale participe pour un tiers ou un quart, cela dépendra de vous et de moi d'arranger cela comme vous le désirerez.

30 avril 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et suis en possession de votre lettre particulière de même date à laquelle j'aurai l'honneur de répondre amplement dès que j'aurai revu le ministre; je pense que ce sera demain.

Je puis déjà vous dire que l'autorisation que le ministre demandera à la Chambre sera la plus large possible. Quant aux autres points, j'aurai soin de m'expliquer avec lui comme vous l'entendez, car jusqu'ici je n'ai pas encore eu d'explication sérieuse. Mais maintenant que je connais votre idée d'envisager cet emprunt, je causerai avec le ministre d'après le contenu de votre lettre.

30 avril 1840 (particulière)

Avant la réception de votre lettre d'hier relativement au 3 % en compte à 1/2 avec la Société générale j'avais eu hier un entretien avec M. Gréban et je l'engageai de conseiller à M. Meeus de continuer à vous faire vendre du 3 %; mais M. Gréban tout en me promettant d'en causer ne pouvait rien faire parce que M. Meeus était assez indisposé depuis quelques jours au point de garder le lit. Ce matin, M. Meeus est venu un instant à la banque: j'en ai profité pour lui en parler et l'engager à vendre. Par conséquent je viens avoir l'honneur de vous autoriser de sa part de vendre.

Fr. 24.000 de rente 3 % belge au cours de 74,50 à 60 sauf mieux pour fin mai.

Pour votre gouverne, c'est tout ce que la Société possède.

D'après le contenu de votre lettre j'aurai soin que l'envoi des titres vous soit fait au plus tôt; mais vous n'ignorez pas que dans une administration il faut des formalités régulières qui ne peuvent s'exécuter de suite, cependant je ferai accélérer cet envoi le plus que je pourrai.

1 mai 1840 (particulière)

Le ministre n'a pu me recevoir aujourd'hui: notre entrevue est remise à lundi. Mais j'ai causé quelques instants avec M. Dujardin qui m'a dit que le ministre ne pourra pas comprendre dans l'emprunt

celui pour les indemnités, cette affaire devant auparavant passer aux Chambres par un projet de loi particulier, ce qui durerait trop longtemps, tandis que le premier emprunt qui sera de *cent millions capital nominal* est pour les chemins de fer et ne peut plus souffrir de retard. Du reste M. Dujardin m'a dit que le ministre se fera autoriser d'une manière la plus large possible.

Par ma lettre d'hier, j'eus l'honneur de vous prier de la part de la Société générale de vendre *Fr 24.000 de rente 3 % belge* dans les prix 74 50 à 60 pour fin courant. Comme j'ai vu ce matin que l'envoi de ces pièces pourrait durer encore quelques jours et comme je pense que cela pourra vous être agréable d'avoir ces titres avant votre liquidation de lundi, j'ai engagé M. Gréban de me les délivrer contre quittance pour vous les envoyer pour compte de la Société générale. Après quelques formalités nécessaires on me les a remis et j'ai l'honneur de vous annoncer que je vous les expédie ce soir *en deux paquets par deux diligences qui seront dimanche matin à Paris, chaque paquet contient Fr 12.000 de rente*. Il est entendu que les frais sont au compte de la Société Générale; veuillez m'en accuser réception.

Je me suis adroitement informé si la Société en avait encore, mais c'est le fond du sac.

4 mai 1840 (particulière)

J'ai vu M. Meeus qui m'a dit qu'il part demain pour la campagne et là, à tête reposée il vous écrira une lettre détaillée en réponse à la vôtre. D'après cela j'ai évité de lui parler de l'affaire des chemins de fer pour ne pas revenir sur la quotité de participation, soit pour le tiers ou pour le quart, puisque dans sa lettre M. Meeus vous en parlera sans doute. Je lui ai remis votre lettre relative à la Sambre à l'Oise.

J'ai été voir aujourd'hui M. Dujardin et lui ai fait part que notre sieur Baron James se propose de partir pour les eaux au commencement du mois prochain. M. Dujardin m'a assuré que le projet de loi d'emprunt sera présenté à la Chambre au plus tard jeudi prochain, de sorte que le ministre espère que l'emprunt pourra être conclu fin de ce mois, car il a hâte de terminer cette affaire, et je sais de bonne part que le ministère sera charmé d'être débarrassé des Chambres qui seront closes vers cette époque. M. Dujardin m'a dit aussi que l'intention du ministre est de demander *90 millions effectifs* mais ce chiffre n'a pas encore été arrêté en conseil des ministres. L'excédant serait pour payer les 4.000 actions du chemin de fer de Cologne, pour retirer des bons du Trésor etc. etc.

7 mai 1840 (particulière)

J'ai vu le ministre relativement à la capitalisation. Lui-même m'a avoué que c'est un projet encore trop vague pour y songer actuellement, d'ailleurs il n'y aurait plus possibilité de le présenter à la Chambre dans cette session, qui n'ira peut-être pas jusqu'à la fin de ce mois. Le but du ministre est maintenant de ne s'attacher qu'à l'emprunt dont la présentation à la Chambre se trouve retardée de quelques jours par l'absence du Roi ; mais il espère que si le Roi arrive samedi de lui soumettre immédiatement le rapport et de présenter lundi le projet à la chambre.

Le chiffre est arrêté à 90 millions effectifs ; l'excédent lui servira à retirer des bons du Trésor, car il ne veut en laisser en circulation que 8 à 10 millions.

Le ministre ne sait pas encore si ce sera un 3 ou un 5 % il n'a pas encore d'idée arrêtée. Il y a plusieurs députés qui veulent un 5 % afin de pouvoir convertir plus tard en 4 1/2, 4 et finalement en 3 % ; cette conversion leur trotte toujours dans la tête ; du reste, tout cela ne sont que des idées dont aucune n'est fixée.

Je communiquerai le contenu de votre lettre au ministre relativement à la conversion du 4 %, mais je ne pense pas que cette conversion puisse avoir lieu cette année par les mêmes motifs déduits plus haut. La Chambre étant sur le point de se séparer et le ministre, trop nouveau aux affaires, n'est pas préparé à de si grandes mesures financières. D'un autre côté le ministre a hâte de voir les Chambres closes pour être tranquille et pouvoir dans l'intervalle de la session se préparer à proposer tous ces projets de loi, à la rentrée des Chambres. Les députés sont eux-mêmes si désireux de retourner chez eux que le budget de la Guerre, resté en arrière, ne sera discuté qu'au commencement de la prochaine session ; en attendant on accordera un crédit provisoire à ce département. Du reste, je verrai le ministre et ferai tout ce qui dépendra de moi à l'amener de faire l'emprunt en 3 %.

Je vois tous les jours M. Dujardin. Quant à lui il fera tout ce que je désirerai ; déjà il a causé avec le ministre en faveur d'un 3 %. Dans mon entretien de ce matin je lui ai demandé quelques explications relatives à des articles de journaux tous plus sots et plus absurdes les uns que les autres, articles qui sont toujours démentis le lendemain, car dès que j'en ai connaissance, je vais droit aux informations. Aussi je crois pouvoir vous assurer qu'il n'est nullement question de la moindre concurrence. Avant d'avoir reçu votre lettre d'hier, je m'en étais

déjà expliqué et il n'y a pas la moindre apparence. Soyez du reste bien persuadés que s'il en était autrement, ou que j'eusse le moindre doute à cet égard, je saurai tenir le langage qu'il convient et tel que vous me le préscrivez ; mais tranquillisez vous, rien de cela existe, car le ministre m'a témoigné le plus vif désir de traiter avec vous (1).

8 mai 1840 (particulière)

N'ayant pu voir aujourd'hui le ministre qui est occupé en conseil de dresser le rapport au Roi relativement à l'emprunt, j'ai causé avec M. Dujardin sur la conversion du 4 %. Le ministre et lui avaient bien dans le principe l'intention de comprendre la conversion dans le nouvel emprunt ; mais après mûres réflexions ils sont décidés à laisser cette affaire pour la prochaine session, le ministre n'étant pas encore assez au courant des affaires financières pour traiter cette question dans ce moment. D'un autre côté cela aurait donné lieu à de grandes discussions dans les Chambres qui, sur le point de se séparer, ne laissent pas assez de temps au ministre pour préparer le projet de loi. Du reste, M. Dujardin m'a dit que cette conversion ne sera que de dix millions, car le gouvernement a dans ses mains pour 20 millions de 4 %, rachetés par lui. Le ministre pense donc qu'à la prochaine session lorsque viendra la loi sur les indemnités, on englobera la conversion dans cette opération.

J'ai longuement causé avec M. Dujardin sur la nature de l'emprunt. Il est entièrement de mon avis que l'on ne peut pas faire un emprunt en 5 %, et fera tout ce qui dépendra de lui pour faire mettre cette idée de côté ; car, le voudrait-on, il se présenterait une difficulté insurmontable c'est que dans le premier emprunt 5 % il y a cette clause, *le rachat au pair*, clause qui ne pourrait plus exister dans le nouvel emprunt. Il faudrait donc nécessairement une nouvelle loi pour détruire cette clause du premier emprunt ; ajoutez à cela la conversion du 4 % à faire et une autre conversion du 5 % qui trotte dans beaucoup de têtes. Il n'y a donc pas possibilité de créer de nouveau un emprunt 5 %. Pour éviter et trancher toutes ces difficultés ce sera uniquement un emprunt en 3 % que l'on fera.

M. Falck presse le ministre de renvoyer les commissaires à

(1) Il semble que Richtenberger ait pris un peu ses désirs pour des réalités. Nous verrons plus loin que si des missions ont été envoyées à Londres au mois de juin, après, il est vrai, l'échec des négociations avec la maison Rothschild, le ministre ne paraît cependant pas avoir écarté dès l'origine l'idée d'une concurrence.

Utrecht, de sorte qu'il est probable que M. Dujardin s'absentera pour une huitaine de jours et reviendra immédiatement.

9 mai 1840 (particulière)

Quant à ce que vous me dites que j'aurai poussé le ministre dans le sens d'un 3 %, je vous prie de croire qu'il n'en est rien. J'ai toujours laissé cette question de côté jusqu'après le vote des Chambres et selon les instructions que vous me donneriez à cet égard. Il est vrai que depuis deux jours mes entretiens roulent sur la *nature de l'emprunt en 3 ou 5 %*, mais sans que je me sois prononcé pour l'un ou pour l'autre, et ce que je vous dis dans mes lettres ne sont que les idées de ceux avec qui je cause et que je vous transmets fidèlement. *Dans tous les cas, et pour votre gouverne, ne perdez pas de vue qu'ils ont toujours dans la tête la conversion.* D'ailleurs une fois l'emprunt voté, il me sera très facile je pense de faire décider le ministre soit pour un 5 % soit pour un 3 %.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec M. Dujardin, relativement aux 3 % que le Trésor a en caisse et j'ai causé avec lui dans le sens de votre lettre du 7 courant, lui faisant comprendre que le ministre, lors de l'emprunt, pourrait se remplacer à meilleur compte. M. Dujardin m'a assuré que cela se réduisait à fort peu de choses, et qu'il y a beaucoup de 4 % de ce nombre. Du reste, il m'a promis d'en parler au ministre et tâchera de faire son possible pour l'engager à les faire vendre *par vous*.

10 mai 1840 (particulière)

Le Roi est arrivé hier soir. Ce matin il y a eu un conseil des ministres : le projet de loi pour l'emprunt doit être présenté aujourd'hui à Sa Majesté ; si elle signe de suite, alors le projet ira demain à la Chambre ; il serait possible que le Roi voulût le garder quelques jours pour l'examiner, ne serait-ce que pour la forme.

J'ai vu ce matin M. Dujardin ; il m'a dit que le ministre n'est pas disposé à vendre les 3 % qui sont au Trésor. Du reste, le tout n'est que de Fr. 45.000 de rente.

Nous avons causé emprunt : M. Dujardin penche pour un 3 %, mais je lui ai dit que l'on ne pouvait aucunement se décider encore, ni pour un 3, ni pour un 5 % ; il faut attendre que le projet de loi soit présenté aux Chambres et voté par elles.

M. Dujardin m'a dit que dans les grandes affaires financières,

on consultait souvent *M. Devaux, membre de la chambre et ex-ministre*. Ce *M. Devaux* est un homme très capable, *mais un conversioniste*; il paraît qu'il est d'avis de faire un 4 1/2 % pour plus tard être à même de convertir. Du reste cela ne signifie pas grand chose; attendons le vote, nous discuterons après, selon que vous le désirerez.

Quant à ce que vous me dites sur ce que *M. Ozy* vous écrit d'Anvers, je ne pense que vous dussiez ajouter foi à cela; l'opinion de *M. Ozy*, et celle peut être de deux ou trois de ses amis, est une opinion tout à fait isolée et qui ne trouvera pas de partisans à Bruxelles, car l'opinion d'Anvers et celle de Bruxelles sont deux opinions bien différentes. *M. Ozy*, par lui-même, n'est pas porté pour le gouvernement actuel. Il est contraire au crédit de la Belgique, et voit les choses d'une toute autre manière. Dans tous les cas je puis vous assurer que je n'ai pas jusqu'ici entendu le désir de faire l'emprunt par souscription publique: l'exemple du 4 %, comme vous le dites fort bien, est là pour dégouter d'un emprunt par souscription publique; personne n'y pense et j'entends au contraire dire de tous côtés que l'emprunt sera contracté par vous.

Quant à l'affaire de la ville, ne croyez pas que si je ne vous en parle pas, je l'ai oubliée; lors de ma première visite à tous les nouveaux ministres et particulièrement à celui de l'Intérieur, j'ai débuté par là et je leur est répété ce que notre sieur *Baron James de Rothschild* disait lui-même à *M. de Theux* à son dernier voyage à Bruxelles. On m'a fait toutes les promesses possibles, mais vous voyez la décision qui a été prise. Cependant je ne discontinuerai pas de revenir à la charge.

11 mai 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai vu ce matin *M. Dujardin*, qui m'a dit que le Roi a signé le projet de loi; il sera présenté aujourd'hui à la Chambre.

M. Nothomb a dit à *M. Dujardin* qu'il y a eu plusieurs députés qui se proposent de demander que l'emprunt soit fait avec concurrence et publicité; mais il m'a dit en même temps qu'il croit que cela n'aura pas de suite. Demain je verrai le ministre et causerai avec lui des affaires de la ville.

12 mai 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier le projet de loi de l'emprunt a été présenté à la chambre; je vous remets ci-joint l'extrait

des journaux qui en font mention et dans quel but l'emprunt de 90 millions effectifs est demandé (1).

Je devais m'entretenir ce matin avec le ministre des finances, mais obligé de se rendre en conseil des ministres, il m'a remis à jeudi matin.

J'ai été voir M. Van Praet et lui ai communiqué le contenu de votre lettre relativement aux affaires de la ville pour qu'il en parle au Roi ; il m'a répondu qu'il est impossible de rien faire dans cette session, mais qu'à la session prochaine cette affaire s'arrangera. M. Van Praet m'a parlé aussi de l'emprunt et m'a dit que, dans votre entrevue avec le Roi, vous aviez manifesté l'intention de faire un 5 %. A cela je n'ai rien répliqué ni pour un 5 ni pour un 3 %. J'en fais de même dans mes entretiens avec le ministre, jusqu'à ce que je reçoive vos instructions à cet égard.

Confidentiellement j'ai demandé à M. Gréban s'il y avait encore du 3 % à la Société générale. M. Gréban m'a démontré qu'il leur restait en tout Fr. 38.000 capital nominal qui sont dans votre maison de Londres et que vous pouvez faire venir et les vendre si vous le désirez.

J'ai eu l'honneur de vous dire dans l'une de mes précédentes lettres que le ministre des finances avait environ 45 à 50 mille francs de rente : croyez vous qu'en lui faisant accroire telle ou telle chose, n'importe quoi, je puisse lui demander de vous les prêter en lui déposant bien entendu d'autres valeurs. Ceci est une proposition que je vous fais et j'attendrai vos instructions pour agir en conséquence.

13 mai 1840 (particulière)

Vous avez vu par ma lettre d'hier que, comme vous, j'avais l'idée de soutirer au ministre ses Fr. 45.000 de rente 3 % ; mais je ne voulais rien entreprendre sans votre autorisation. Aujourd'hui que vous me la donnez je vais voir par quel moyen j'y parviendrai. J'avoue que ce sera un coup de maître bien difficile, mais d'avance soyez persuadés que je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour y réussir.

Je suivrai vos instructions si la question de concurrence et publicité venait à être soulevée, mais jusqu'ici, au ministère, il n'en est rien ; ce n'est qu'une opinion isolée de quelque représentant.

(1) Le chiffre proposé de l'emprunt parut plus élevé qu'on ne croyait. Il y eut, dit-on, des « étonnements pénibles ». Cette somme était destinée aux emplois suivants : travaux publics (chemins de fer), amortissement de 12 millions de bons du Trésor, achat des 4.000 actions du chemin de fer de Cologne, travaux routiers, déficit et paiement à la Hollande (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 79, dépêche du 12 mai 1840).

14 mai 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis favorisé de votre lettre de même date ; je verrai M. Van Praet et lui parlerai de son contenu.

Quant à l'affaire des 3 % que possède le Trésor, je ne puis encore rien vous dire aujourd'hui, *je suis en négociation* j'ai beaucoup d'espoir, mais je ne compte sur rien jusqu'à conclusion certaine. L'affaire est assez difficile surtout avec un ministre qui arrive au pouvoir ; demain je pourrai probablement vous en dire davantage. Je ne puis pas employer le moyen que vous m'indiquez par votre lettre d'hier, cela embrouillerait le ministre qui ne comprend pas encore assez les affaires.

J'ai vu le ministre des finances. Notre entretien a été assez insignifiant car il n'a pas jusqu'à présent d'idée arrêtée, ni pour un 3 ni pour un 5 %. Du reste le projet n'est pas encore dans les sections, ce n'est que lorsqu'il y sera que l'on pourra déjà savoir la tournure que cela prend. Dans tous les cas je lui ai bien positivement fait comprendre qu'il faut que la Chambre lui accorde une latitude la plus large, comme elle en accorda à M. d'Huart lors du dernier emprunt. J'ai attaqué un peu son amour propre en lui disant que si la Chambre ne lui donnait pas les pouvoirs les plus étendus, qu'il y allait de son honneur, lui nouvellement aux affaires, et tout ce qu'on peut dire en pareil cas, etc. etc...

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le journal contenant *l'exposé des motifs de l'emprunt* ; vous verrez à la 4ème colonne, 2ème page que le ministre met *en supposition que l'on contractera un 4 1/2 %* ; mais ce matin je m'en suis expliqué avec lui, et je vous le répète, le ministre n'a pas d'idée arrêtée soit pour l'un ou l'autre chiffre.

17 mai 1840 (particulière)

A l'instant (5 heures) je sors de chez M. Dujardin qui devait me donner une réponse définitive sur l'affaire des 3 %. Le ministre ne veut ni les prêter ni les vendre ni les échanger contre du 5 %. M. Dujardin a employé tous les moyens possibles mais rien n'a pu ébranler la résolution du ministre.

Pour votre gouverne, l'emprunt ne sera pas voté avant la fin du mois ; ce n'est pas encore dans les sections.

18 mai 1840 (particulière)

Le projet d'emprunt est aujourd'hui dans les sections je pense que la discussion aura lieu la semaine prochaine. Une fois voté dans

la Chambre des députés, le ministre entrera sans doute en négociation. Quant à ce que vous me dites de la conversion du 4 en 3 %, c'est une chose impossible pour le moment, le ministre n'y est pas préparé. D'un autre côté cela ne peut pas se faire sans un projet de loi voté par la Chambre. Comme il n'est pas question de conversion dans l'emprunt, je pense qu'il ne faut plus en parler, de crainte de faire reculer l'affaire à plus de trois mois et s'occuper seulement pour le moment de l'emprunt tel qu'il est présenté. D'ailleurs la chambre se séparera à la fin du mois, et le ministère ne demande pas mieux d'en être débarrassé.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le rapport complet sur l'emprunt, avec toutes les pièces à l'appui.

19 mai 1840

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un article de journal relativement à la Sambre à l'Oise. J'en ai causé avec M. Basse, qui m'a dit avoir écrit aujourd'hui même à M. Rogier, ministre des travaux publics, que la Sambre française ne pouvait diminuer que 25 % sur son parcours et que le gouvernement belge devait avoir égard pour les charbonniers de Charleroi en établissant le même tarif que celui qui existe sur le parcours de Mons à Condé, qui est de 5 1/2 centimes, en y ajoutant d'autres observations etc. etc...

19 mai 1840 (particulière)

D'après le contenu de votre lettre, je vois que vous vous tourmentez inutilement *quant à présent*; car je puis vous certifier que jusqu'ici je n'entends pas parler de *concurrence*; il est possible que quelques députés d'Anvers soient de cet avis, mais ce ne sont toujours que quelques opinions isolées qui ne font pas majorité.

J'ai bien lu et me suis bien pénétré de l'esprit de vos diverses lettres; mais jusques ici, comme vous le disiez vous mêmes, il était très prudent de ne pas se mettre trop en avant près du ministre, c'est ce que j'ai fait; il fallait laisser aller la chose naturellement; maintenant que l'affaire est en sections, je saurai probablement demain ce qui a été dit ou fait et quelle est l'opinion à peu près de la chambre. Ensuite je pourrai manœuvrer et savoir ce que le ministre a envie de faire. C'est alors que je pourrai lui parler dans le sens de votre lettre d'hier et lui faire comprendre tout ce qu'il y aurait de dangereux pour le crédit belge de faire un emprunt par concurrence et publicité. Tout ce que je puis vous affirmer c'est que le ministre a grandement besoin

d'argent. M. Gréban, dans une conversation familière, me disait ce matin qu'il n'y a que vous et le Société générale qui puissent contracter cet emprunt : lui ne craint nullement la concurrence.

M. Falck, l'ambassadeur de Hollande, a beaucoup insisté pour faire retourner la commission à Utrecht. M. Dujardin a été forcé, malgré lui, d'y aller ; il est parti hier soir, mais il sera de retour dans une quinzaine de jours. Vers cette époque l'emprunt sera voté, et le ministre ne traitera pas sans M. Dujardin qui est très lié avec lui, d'ancienne date. Il a fait, soyez en bien persuadés, tout ce qui dépendait de lui pour obtenir les 3 %. Mais ce sont les autres ministres qui s'y sont opposés. Quand M. Dujardin a vu cela, il a pensé que dans votre intérêt il ne fallait plus insister.

Puisque vous m'autorisez de voir M. Meeus pour l'emprunt, j'en causerai demain amplement avec lui.

20 mai 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus. Nous avons causé de l'emprunt. M. Meeus a haussé les épaules lorsque je lui ai parlé *concurrence et publicité* ; il n'y croit pas, non que ce mode ne sera pas proposé, mais il ne rencontrera pas de sympathie. Du reste, M. Meeus se promet bien d'être à Bruxelles lors de la discussion générale, il fera de son côté tout ce qui dépendra de lui pour rejeter cet amendement s'il était proposé.

Pour le reste, M. Meeus ne peut encore rien dire ; il faut attendre que les choses soient plus avancées. Je ne doute pas qu'il en sera de cette affaire, comme de toutes les autres, *c'est à dire que la Société générale marchera de concert avec vous*. Ce dernier point m'a été confirmé verbalement ce matin par M. Gréban.

M. Meeus est pour un 3 % et il est d'avis lors de la discussion de proposer une *uniformité pour tous les emprunts, c'est à dire de convertir le 4 et le 5 % en 3 %*.

Le ministre des finances ayant été réélu membre de la Chambre, j'ai été lui faire ce matin une visite. Nous avons causé de l'emprunt, mais jusqu'ici il ne peut encore rien me dire, jusqu'à ce que l'affaire soit plus avancée à la Chambre et que le tout soit dans la section centrale. Il m'a fait entendre que plusieurs membres veulent la concurrence et publicité, mais il m'a positivement assuré qu'il n'était pas de cet avis, qu'au contraire pour une affaire de cette nature il faut la faire avec une seule maison, comme la vôtre : ce sont ses propres paroles.

J'ai alors profité de cette occasion pour lui parler dans le sens de vos lettres, lui démontrant les dangers qu'il en résulterait pour le crédit belge etc. etc. Je puis vous assurer que j'ai quitté le ministre dans les meilleures dispositions à contracter l'emprunt avec vous.

20 mai 1840 (confidentielle)

J'ai été voir ce matin M. Nothomb et lui ai remis votre lettre qui lui a fait le plus grand plaisir. Il m'a chargé de vous remercier et m'a bien vivement témoigné le désir d'entrer en relation avec votre maison de Francfort, lorsqu'il y sera arrivé; je vous prie donc de vouloir bien le recommander particulièrement à votre maison de ce pays.

J'ai longuement causé avec M. Nothomb et d'abord je dois vous annoncer qu'il a été nommé hier rapporteur à la section centrale, principalement pour pouvoir répondre aux questions relatives au chemin de fer, ce qui déjà est d'un très bon augure, car M. Nothomb n'est pas du tout pour *concurrence* et *publicité*. Il est vrai qu'il y a des députés *qui sont pour*, mais non la majorité. Du reste, quand nous serons près de la discussion générale et que je connaîtrai à peu près la disposition des opinions, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire rejeter cet amendement, s'il est introduit dans le projet de loi. Je me suis beaucoup étendu avec M. Nothomb sur cet objet, et lui ai fait comprendre les funestes conséquences qui en résulteraient pour le crédit belge etc. etc. D'après cela, M. Nothomb désirerait avoir des notes sur tout ce qui s'est passé chez vous lors des emprunts contractés par la France, particulièrement à l'époque de l'emprunt contracté en 1816 *sous le ministère Richelieu*, par Baring et Hope qui n'ont pu remplir leurs engagements aux époques fixées etc. etc. Ces documents lui seront très utiles; il s'en servira victorieusement pour faire rejeter la *concurrence* et *publicité*. Vous auriez la bonté de m'adresser toutes ces notes directement et au plus tôt de *manière à ce que le nom de M. Nothomb n'y figure nullement*. M. Nothomb personnellement est porté pour un 3 %; il m'a dit que plusieurs députés demandent un 4 1/2 %. Je lui ai fait comprendre qu'un 4 % était impossible, que vous ne l'accepteriez pas, par la raison qu'un 4 1/2 au pair ne pouvait pas exister à côté du 5 % qui ne s'élèvera jamais au delà de 102 ou 103 à cause du remboursement par tirage; et enfin, comme vous devez bien le penser, je lui ai dit tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet. M. Nothomb comprend parfaitement ces objections et fera encore tout ce qu'il faut pour détruire cette idée d'un 4 1/2 %.

M. Nothomb m'a dit aussi qu'il ne pense pas que le ministre obtiendra en entier les 90 millions demandés. On serait d'avis de ne lui accorder que ce qu'il lui faut pour les dépenses à faire pour les travaux des chemins de fer, jusqu'à la fin de 1841, ce qui ne s'élèverait qu'à une quarantaine de millions. Je lui ai expliqué qu'il valait mieux pour le gouvernement de contracter en une seule fois, que de faire un emprunt tous les deux ans : cela nuirait beaucoup au crédit belge. M. Nothomb est encore sur ce point parfaitement de mon avis ; il m'a dit aussi qu'en cas que l'emprunt serait accordé en entier il croit que la Chambre n'est disposée qu'à voter 75 millions.

21 mai 1840 (particulière)

M. Meeus étant à la campagne, j'ai causé avec M. Gréban relativement à la négligence du premier de ne pas avoir répondu à votre lettre concernant le chemin de fer du nord. M. Gréban désapprouve fort cet oubli et a écrit de suite à M. Meeus pour le lui rappeler. Comme il viendra probablement demain en ville, je le lui rappellerai moi même.

Nous avons beaucoup causé de l'emprunt et vous pouvez être persuadés que la Société générale ne l'entend pas autrement *que de marcher de concert avec vous, et rien sans vous*. Mon entretien d'hier avec M. Nothomb ayant été interrompu, j'ai été le revoir ce matin pour savoir ce qui s'était passé dans les sections. M. Nothomb m'a dit que dans les sections on est d'avis de faire l'emprunt avec *concurrence et publicité, on est d'avis aussi de le faire en 4 1/2 % au pair* ou un emprunt d'un intérêt moindre mais toujours dans la proportion du 4 1/2 au pair.

Dans les sections ils ont demandé qu'on leur mette sous les yeux le dernier contrat d'emprunt ; cet usage a toujours été jusqu'ici éludé par les divers ministres des finances qui se sont succédés, et n'ont pas voulu se rendre à une telle exigence. Mais comme M. Mercier est trop nouveau dans les affaires, il n'a pas un instant hésité de leur délivrer ce contrat. M. Nothomb, d'après cela, croit qu'on cherche aussi à attaquer M. d'Huart. Mais j'ai de suite répliqué à M. Nothomb : si ce n'est que cela il n'y a nullement à craindre, ni pour vous ni pour M. d'Huart ; tout le monde peut prendre inspection de ce contrat.

Je suis revenu avec M. Nothomb sur la question de *concurrence et publicité*, car c'est là le grand point de l'affaire, et je m'en suis catégoriquement expliqué avec lui, en prenant pour base non seulement votre lettre du 9 courant, mais toutes les suivantes. J'ai dit à M.

Nothomb que si l'emprunt se fait *en adjudication publique*, que vous ne soumissionnez pas là dessus. M. Nothomb m'a répliqué avec chaleur, « eh bien! je veux voir si Messieurs de Rothschild ont assez « d'amour propre pour ne pas soumissionner ». Ce sont ses paroles textuelles.

Je lui ai, du reste, cité l'exemple du 4 %, dont 20 millions sur 30 contractés sont actuellement dans les coffres du Trésor. M. Nothomb a été fort surpris de cela; ce fait était entièrement ignoré de lui. Du reste, vous devez bien penser que j'ai mis sous les yeux de M. Nothomb tout ce qu'il y avait à dire sur cette question de concurrence et publicité. Je lui ai cité, outre l'exemple du 4 % belge, plusieurs exemples arrivés à Paris avec les chemins de fer, où une société a été obligée de mendier cinq millions à la Chambre, une autre obligée de demander l'annulation de son contrat, tandis que vous avez fini le vôtre sans l'assistance de personne.

Comme je vous le disais dans ma lettre d'hier, tout ce qui se dit et se fait dans les sections ne doit pas être pris à la lettre; ce n'est pas de l'argent comptant. Tout cela sera modifié, changé et renversé; vienne le jour de la discussion générale, et d'ici là je verrai tout mon monde.

Outre les notes que j'eus l'honneur de vous demander hier de la part de M. Nothomb, il m'a chargé ce matin de vous prier de lui donner une note générale de tous les emprunts contractés par vous avec les diverses Puissances.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande le journal d'aujourd'hui que je sou mets à votre attention; vous y verrez que le ministre des finances a présenté hier à la chambre un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement de faire une émission de cinq millions de bons du Trésor à valoir sur l'emprunt, attendu qu'il n'y a plus rien en caisse et qu'il leur faut absolument de l'argent au plus tôt.

22 mai 1840 (particulière)

Par ma lettre du 20 courant, je vous annonçais que M. Nothomb m'avait (dit) que la Chambre réduirait la somme demandée pour l'emprunt. J'ai cherché à en connaître le cause et à force de remuer mon monde politique je suis parvenu à savoir que c'était le parti catholique qui proposerait une diminution de 15 à 20 millions, non pas dans l'intérêt du gouvernement, mais uniquement pour entraver et embarrasser le nouveau ministère qui ne lui convient pas. C'est encore le

parti catholique qui demande de faire l'emprunt avec concurrence et publicité en disant « *nous avons assez de ressources dans notre pays* » et enfin d'autres balivernes de ce genre et de cette force. Mais comme j'eus l'honneur de vous le dire dans mes précédentes lettres, toutes ces raisons et ces propositions seront bien modifiées, je l'espère, lors de la discussion générale et seront fortement combattues par le parti libéral ou pour mieux dire par le parti sensé, qui verra bien qu'il est impossible de ne traiter autrement qu'avec vous.

J'ai vu ce matin M. Meeus qui m'a dit que lundi, sans faute, il vous écrira en réponse à votre lettre relative au chemin de fer du Nord ; son indisposition est seule cause qu'il ne l'a pas fait plus tôt.

Quant à l'emprunt, M. Meeus est d'avis aussi qu'il faut laisser aller les choses naturellement. Il dit qu'il est impossible que l'emprunt puisse se faire autrement que par vous, avec la Société générale. Il ajoute que la concurrence serait possible si c'était pour un emprunt de 20 à 30 millions, mais pour un emprunt de cette nature cela n'est pas praticable.

23 mai 1840 (confidentielle)

C'est en voyant beaucoup de monde, en furetant partout, *et en leur tirant les vers du nez*, que je parviens à apprendre tout ce qu'on dit, ce qu'on pense et tout ce qu'on veut faire. C'est ainsi que dans une visite faite hier soir à M. Fallon, président de la Cour des Comptes, *il m'a, bien confidentiellement et sous le sceau du plus grand secret, dit que la Banque de Belgique intrigue fortement pour que l'emprunt soit fait par souscription* parce que son directeur, M. Smits, a beaucoup de relations avec Anvers, et que les Anversois lui ont promis de l'argent afin qu'elle s'intéressât dans l'emprunt pour une tiers, *et que par cette opération la Banque de Belgique relèverait son crédit à ce que disent les Anversois*. Tout cela est machiné par l'agent de change Depouhon, qui y trouverait son compte, étant le courtier de cette banque et depuis peu beau-frère de M. Smits. M. Fallon m'a confié aussi que dans les sections, les opinions étaient divisées : plusieurs députés prétendent qu'il vaut mieux faire l'emprunt par adjudication, car ils ont calculé que le dernier emprunt 3 %, tout défalqué, ne donnait au gouvernement que 63 %. Vous devez bien penser qu'il ne m'a pas été difficile de réfuter de si beaux calculs, mais on ne peut pas empêcher chacun d'émettre son opinion, bonne ou mauvaise.

D'après ce que l'on dit encore la Chambre n'accorderait que

60 millions, dont 54 seraient pour les chemins de fer et 6 millions pour d'autres dépenses, entre autres pour payer les 4.000 actions du chemin de fer de Cologne. Les 30 millions, demandés en surplus par le ministre, ne seraient pas accordés et resteraient dette flottante.

Comme je vous le disais plus haut ces nouvelles me sont données confidentiellement par M. Fallon : il les tient de son frère qui est président de la Chambre des représentants, de sorte que je vous prie de garder le plus grand secret et surtout ne faire semblant de rien vis à vis de la Banque de Belgique. Vous saurez plus tard à quoi vous en tenir avec cette Banque ; car si la moindre chose transpirait je n'apprendrais plus rien.

J'espère en savoir encore davantage sur toutes les intrigues qui sont mises en jeu pour cet emprunt et m'empresserai de vous faire connaître tout ce que j'apprendrai.

J'ai été voir d'autres députés influents, qui sont d'une opinion différente ; eux voient l'affaire d'une autre manière, et en résumé pensent qu'il n'y a que vous qui puissiez faire cet emprunt.

Ces députés m'ont dit que les ministres ne veulent pas de cette affaire en faire une question de cabinet ; ils soutiendront énergiquement le chiffre demandé, mais si la Chambre ne vote que 60 millions, ils commenceront par payer les 30 millions de dette flottante en bons du Trésor, car ils ne veulent absolument pas laisser subsister cette dette flottante. Les autres 30 millions seront employés au chemin de fer, mais comme cette somme ne suffira pas pour continuer les travaux dans les provinces, celles-ci crieront et demanderont la continuation de ces travaux dans leurs provinces. Le ministre leur répondra, « si vous voulez que je continue les travaux donnez moi de l'argent ». D'après cela, ces messieurs pensent que la discussion de l'emprunt amenée sur ce terrain engagera la Chambre à voter les 90 millions ou de faire forcément un nouvel emprunt l'année prochaine.

J'ai l'honneur de vous remettre, dans la présente, le *Moniteur d'aujourd'hui*, qui donne l'ordonnance du Roi concernant la refonte des anciennes monnaies du pays ; vous y verrez que le ministre met la vente de ces monnaies en adjudication.

La Chambre ne s'assemblera que vendredi prochain à cause des élections provinciales.

25 mai 1840 (particulière)

Depuis quelques jours, je n'ai pu voir M. Nothomb ; il est absent et sera de retour dans la semaine, car la Chambre reprendra ses séances vendredi prochain.

J'ai profité, à l'occasion d'un article du journal d'aujourd'hui, que je vous remets ci-joint, pour aller voir M. Lebeau, ministre des Affaires étrangères, et comme vous le pensez bien j'ai fait auprès de lui un grand usage du contenu de vos dernières lettres. M. Lebeau est le chef du ministère et celui qui a le plus d'influence ; d'un autre côté c'est un homme de caractère. Je lui ai donné connaissance de toutes les intrigues qui se trament *contre l'emprunt et contre vous et pardessus tout contre son ministère*. M. Lebeau m'a dit qu'il sait tout ce qui se passe : il connaît toutes les intrigues du parti catholique, il n'en restera que plus ferme et le combattra de toutes ses forces. Il sait que ce parti veut le renversement du ministère, il m'a positivement assuré qu'il est on ne peut plus disposé à traiter avec vous, il sait fort bien que l'emprunt ne peut se faire autrement que par vous, et si la Chambre au lieu de 90 millions n'en accorde que 60, le ministère les acceptera, retirera une partie des bons du Trésor en circulation, fera continuer les travaux pour le reste, et lorsqu'on sera au bout du rouleau qu'il n'y aura plus d'argent en caisse, dans un an ou dix huit mois, on sera bien obligé de venir à la Chambre demander un autre emprunt. Quant à la question de concurrence et publicité, M. Lebeau ne veut pas en entendre parler en aucune manière, et m'a dit que si la Chambre y persistait, *il la dissoudrait et mettrait tout le parti catholique de la Chambre à la porte, certain qu'il est d'avoir ensuite une Chambre libérale* ; car dit-il par cette intronisation de la concurrence et publicité, c'est de manquer de confiance envers le ministère, et voit bien par là le but où le parti catholique veut en venir. Ce qui surtout l'a échauffé encore plus, ce sont les contenus de vos lettres des 9 et 12 courant, ainsi que celui des dernières, car je lui ai dit que si on mettait l'emprunt en adjudication que vous ne soumissionneriez pas.

J'avais ensuite un rendez vous avec le ministre des finances. Notre entretien, comme vous le supposez bien, n'a roulé que sur la même question ; mais M. Mercier a été très étonné de l'article du journal d'aujourd'hui qui n'est pas exact, car il m'a assuré que cette question d'adjudication publique, quoique soulevée en sections, n'est pas encore décidée dans la section centrale, puisqu'il doit encore s'y rendre demain pour la combattre de toutes ses forces. *Mais lorsque je lui ai dit, que si cette clause était stipulée, que vous ne soumissionneriez pas il a reculé de deux pas et son étonnement était des plus grands* ; cela a fait une vive impression sur lui, il m'a dit de revenir le voir dans quelques jours ; il me rendra compte de ce qui se passera dans les sections.

Il m'a dit aussi qu'une objection avait été faite dans les sections

lorsqu'il leur a soumis le contrat de l'emprunt 3 %. On s'est récrié sur la commission de 2 1/2 % en disant que l'emprunt était trop bon marché à 73 1/2 et que vous auriez dû le contracter sans commission. A cela j'ai répondu au ministre tout ce qu'il y avait à dire en pareil cas, et il y avait matière. Du reste lui même est d'avis que cette observation est absurde.

J'ai voulu voir M. Van Praet, mais je n'ai pu le rencontrer : il est chez le Roi à Laeken. Je vais le voir demain et m'expliquerai amplement avec lui sur tout ce qui se passe, pour que cela parvienne à la connaissance du Roi, et s'il le juge nécessaire que j'aille moi-même trouver Sa Majesté, je le ferai.

J'ai vu MM. Meeus et Gréban et leur ai communiqué votre lettre du 23, relative aux versements. M. Meeus m'a dit qu'il apprécie parfaitement le motif pour lequel vous faites faire ces versements, mais c'est que la Société a trop de capitaux et n'en sait que faire, et qu'enfin c'est pure perte pour elle. Nous avons causé de ce qui se passe dans les sections. M. Meeus m'a dit qu'il faut les laisser faire, qu'ils fassent tout ce qu'ils voudront, il est impossible que l'emprunt puisse se faire en adjudication publique.

J'ai aussi été faire une visite à M. Smits pour tâcher d'apprendre quelque chose. M. Smits m'a dit que rien n'était encore fait, que lorsqu'il saura quelque chose de positif, il vous écrira. Vous pensez bien que, d'après ce que j'eus l'honneur de vous dire par ma lettre d'avant-hier, je me suis tenu avec lui sur une grande réserve, et ne suis pas entré dans d'autres détails. A demain le reste.

26 mai 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Van Praet et lui ai bien expliqué tout ce qui se passe ici relativement à l'emprunt ; je lui ai donné connaissance de toutes les intrigues mises en jeu contre l'emprunt et contre vous ; je lui ai en outre positivement dit que si l'emprunt se fait avec concurrence et publicité que vous ne soumissionnez pas. Il m'a bien promis d'en parler au Roi.

Je crois, d'après ce que je m'aperçois depuis quelques jours, que c'est la seule menace qui fait de l'effet sur eux ; toute leur crainte est de ne pas vous voir soumissionner si l'emprunt se fait avec concurrence et soyez bien convaincus que les personnes sensées qui voient les choses sous leur véritable point de vue disent que si vous ne soumissionnez pas ou si ce n'est pas vous qui faites l'emprunt, le crédit belge recevra une rude atteinte.

M. Fallon, à qui j'ai été de nouveau rendre visite, n'a pu rien m'apprendre ; son frère le président de la Chambre est absent. Mais dès qu'il reviendra, M. Fallon me tiendra au courant de tout ce qu'il pourra savoir par ce canal, car le président de la Chambre est à même de savoir tout ce qu'on dit et ce qu'on fait. Du reste, je me propose de lui faire une visite à lui-même lorsqu'il sera de retour.

J'ai été aussi voir M. Kerkhove pour savoir de lui ce qu'on dit. M. Kerkhove m'a appris que, dans les sections, on a critiqué plusieurs clauses du contrat de l'emprunt 3 %, *celle où il est parlé du cas de guerre, mais principalement celle où il est parlé de l'amortissement, il paraît, d'après ce qu'il dit, que l'on veut que dorénavant l'amortissement soit fait ici.* Mais je crois tout bonnement que cette idée appartient à MM. Kerkhove et Depouhon ; car il est plus naturel de penser que si l'amortissement se fait ici, ces messieurs y trouveront mieux leur compte.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un article du journal *l'Indépendant*, que je sou mets à votre attention ; cet article me paraît assez bien raisonné.

27 mai 1840 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession des deux vôtres de même date ; quant à la première, je me réserve d'y répondre ultérieurement, quoique déjà et à plusieurs reprises mes entretiens avec les ministres et autres n'ont roulé que sur une grande partie de son contenu.

Quant à celle pour le ministre, *je la remettrai*, je n'y vois pas du tout d'inconvénient, au contraire je l'approuve fort surtout parce que vous dites formellement au ministre *que vous ne soumissionnerez pas pour les monnaies* ; cela lui fera voir que vous n'êtes pas *amateur des adjudications publiques, ni en monnaies ni en emprunt.* Du reste je me réserve de m'en expliquer encore avec le ministre, et je verrai ce qu'il me dira après avoir pris connaissance de votre lettre, laquelle lettre sera certainement lue par les autres ministres.

Je devais voir le ministre aujourd'hui, mais il m'a remis à demain (1).

(1) En attendant l'emprunt, un crédit provisoire de 5 millions en bons du Trésor avait été voté (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 88, dépêche du 27 mai 1840).

28 mai 1840 (particulière)

Je n'ai que peu de choses à vous dire aujourd'hui. J'ai été voir le ministre et lui ai donné connaissance de votre lettre du 26 courant. Son contenu a paru faire assez d'impression sur lui. Il m'a dit qu'il a convoqué pour demain la section centrale pour de nouveau combattre la question de concurrence ; il m'a demandé un extrait de votre lettre qui traite cette question ce que j'ai cru devoir ne pas lui refuser. Il m'a demandé également une note des cours de l'emprunt 3 % depuis sa création ; il a besoin de ces documents pour faire écarter la question de concurrence par la section centrale. Il m'a donné un nouveau rendez-vous pour samedi matin ; là, je saurai au juste ce qui se sera passé pour vous en informer.

Le Sénat a adopté hier le projet de loi sur les péages de la Sambre à l'Oise.

29 mai 1840 (particulière)

Je n'ai pas grand chose à vous communiquer aujourd'hui. J'ai, ce soir, un rendez vous avec M. Nothomb, de sorte que demain avec ce que pourra me dire le ministre des finances de ce qui s'est passé dans la section centrale, je pourrai vous donner quelques nouvelles.

M. de Meulenaere est arrivé ce matin. Je me propose de le voir aussi, mais comme il n'a probablement pas une entière connaissance de tout ce qui se passe, il faut d'abord qu'il soit au courant de tous les faits, ensuite nous causerons.

Bischoffsheim, d'Amsterdam, est ici. On dit qu'il vient d'accord avec une maison de Paris pour soumissionner l'emprunt. Je présume qu'il s'est entendu avec Stern.

30 mai 1840 (particulière)

Quoique j'ai à plusieurs reprises, et d'accord avec vous, exprimé au ministre que votre intention ne sera pas de soumissionner, si l'emprunt devait se faire de cette manière, *il est toujours temps de revenir et de changer d'avis.* Il me sera très facile dans mes prochaines entrevues avec le ministre de *changer de système et cela graduellement : j'y viendrai petit à petit.* D'un autre côté, nous avons encore du temps à nous, le rapport a été présenté hier à la Chambre, la section centrale propose un emprunt de 65 millions avec concurrence, publicité et soumissions cachetées ; elle propose d'établir le même mode qu'à Paris. Elle relate à cet effet le *Moniteur parisien du 9 mai 1818* relativement à

l'emprunt qui se fit alors, ainsi que les emprunts de 1823 et 1831.

Le ministre n'a pu obtenir de faire écarter la concurrence par la section centrale; cependant il espère encore la faire rejeter par la Chambre, comme il est possible aussi que la Chambre accordera un chiffre plus élevé et peut être aussi la somme entière demandée par le gouvernement.

La discussion n'est pas encore fixée, M. Rogier ministre des travaux publics étant malade, et c'est lui principalement qui doit soutenir le débat à la Chambre, de sorte que cela tardera encore trois à quatre jours.

Du reste, soyez bien convaincus qu'il n'a pas du tout été question de vous dans la section centrale ni dans le rapport; mes entretiens avec le ministre ne sont connus de personne, et ce que j'ai dit au ministre ne va pas plus loin, cela reste entre lui et moi *et maintenant il m'est facile de me retourner selon le vent et d'après vos instructions nouvelles*. C'est ce que je vais faire demain en voyant les ministres. Par conséquent, je trouve inutile de vous relater mes entrevues de ce matin avec le ministre et M. Nothomb, qui du reste sont insignifiants.

M. Fallon, président de la Chambre, à qui j'ai été faire une visite, m'a dit que c'est M. Depouhon, agent de change, qui a été consulté et qui a conseillé de faire l'emprunt avec concurrence et publicité. C'est le même Depouhon qui intrigue aussi pour que l'amortissement fut fait dorénavant par le gouvernement parce qu'il y trouve son intérêt (c'est encore le même Depouhon qui a été en Angleterre pour le 3 % belge). M. Fallon comprend la concurrence et publicité tel que vous, c'est à dire que le ministre appelle toutes les propositions à se présenter dès qu'il a sa loi en mains, mais non comme le propose la section centrale, *par soumissions cachetées* comme un notaire qui vend à l'enchère. C'est cette dernière clause qu'il faut, je pense, faire écarter par la Chambre, lors de la discussion générale.

31 mai 1840 (particulière)

Comme vous le dites fort bien, cet emprunt, coûtera beaucoup de peines et de démarches. Déjà il m'en a coûté et nous ne sommes pas au bout. Mais j'espère qu'avec du courage et de la patience, nous y viendrons; de mon côté je ferai, comme toujours, tout ce qui dépendra pour faire réussir cette affaire au gré de vos désirs.

J'ai été voir ce matin les ministres et me conformant au contenu de votre lettre ostensible du 29 courant, dont je leur ai donné connais-

sance, après avoir graduellement amené la conversation dans le sens de cette lettre.

Les ministres sont parfaitement d'accord avec vous et reconnaissent la justesse de vos observations. Quant à eux ils sont décidés à combattre de toutes leurs forces la question de concurrence et publicité et feront tout ce qui dépend d'eux pour la faire écarter. Ils espèrent que leurs amis à la Chambre voteront dans leur sens.

Quant aux personnalités sur votre compte, les ministres m'ont assuré que votre nom ne sera pas prononcé par eux, mais ils ne pourront empêcher qu'un membre de la Chambre parlerait de vous, ou mettrait votre nom en avant.

Le ministre des finances m'a chargé de vous demander si vous ne pourriez pas me dire immédiatement *s'il y avait plusieurs soumissionnaires lors des emprunts qui se firent chez vous en mai 1818, juillet 1823 et mars 1831*. Il serait très important pour lui de le savoir afin de pouvoir convaincre la Chambre qu'il n'y avait qu'une ou deux maisons qui soumissionnèrent. J'ai été voir ce matin MM. d'Huart et de Meulenaete, mais ils sont aujourd'hui à la campagne ; demain je les verrai et connaîtrai leur opinion relativement à cette affaire.

J'ai vu aussi M. Van Praet qui m'a dit que le Roi désire vivement que la question de concurrence soit écartée.

La Chambre a décidé hier que la discussion générale aurait lieu mardi prochain si le ministre des travaux publics qui est indisposé peut y assister ; c'est pourquoi le ministre désire avoir les renseignements demandés plus haut.

Je vous envoie le *Moniteur* d'aujourd'hui, contenant en son entier le rapport de la section centrale. Vous y remarquerez que six voix se sont prononcées pour la concurrence et une contre : c'est celle de M. Fallon, président de la Chambre.

La nouvelle de la mort du Roi de Prusse est arrivée ce matin ici, il serait décédé le 26 à quatre heures du matin.

1 juin 1840 (particulière)

J'ai vu ce matin M. de Meulenaere : il est d'avis que la concurrence par soumission sera écartée. Il m'a dit qu'à la Chambre on bavardera pendant quelques jours sur ces deux mots, mais que le ministère aura la majorité ; il m'a dit aussi en avoir causé avec le rapporteur de la section centrale qui a fini par lui dire qu'il ne tenait pas du tout à cette clause, qu'il ne comprend pas bien (et il n'est pas le seul).

J'ai vu M. d'Huart qui, nécessairement, votera contre la concurrence avec soumission, d'autant plus qu'on a l'intention de l'attaquer sur son dernier emprunt 3 %, mais il est prêt à leur démontrer que lorsque cet emprunt se fit, il y eut également concurrence puisque le ministre est libre d'accepter qui bon lui semble. La discussion commencera probablement demain ou après : j'aurai l'honneur de vous tenir au courant de ce qui se passera.

A la liquidation d'aujourd'hui tout s'est payé en billets de la Banque de Belgique pour une somme de 5 à 600 mille francs, envoyée d'Anvers. Tout le monde en était étonné, cela n'aurait-il pas rapport au nouvel emprunt ?

1 juin 1840

M. Gréban me charge d'avoir l'honneur de vous informer que la Société de commerce a donné à M. l'ingénieur Castillon, une lettre par laquelle elle vous prie de vouloir bien l'entendre relativement à l'établissement des moulins de St. Maur. Malgré que ce soit la Société de commerce qui écrive, cette affaire n'a pas moins appelé l'attention de la Société Générale et de M. Meeus en particulier. Cette opération leur a été présentée comme l'une des plus avantageuses et des plus solides qu'on puisse traiter ; si cela est exact et que vous voulussiez y prendre part, ces sociétés sont disposées à s'y intéresser.

J'ai vu M. Basse relativement au canal de la Sambre à l'Oise ; M. Basse m'a dit qu'il est toujours en négociations avec le ministre des travaux publics, qui, pour le moment, est malade. M. Basse ne perd pas de vue cette affaire et comme il ne veut pas une diminution provisoire, chose qui pourrait rester longtemps en cet état, il dit qu'il faut maintenant encore laisser agir les charbonniers de Charleroi afin que le ministre, voyant par lui-même ce qu'il en est, finisse par se prononcer une bonne fois et pour toujours. Du reste, M. Basse a fait connaître au ministre qu'en France on ne pouvait pas diminuer plus de 25 %.

2 juin 1840 (particulière)

Comme vous, j'ai épuisé tout ce qu'il y a à dire sur la concurrence, aussi n'ai-je rien de nouveau à vous apprendre. Il faut attendre maintenant la décision de la Chambre : la discussion commence aujourd'hui. J'ai très bien compris votre dernière lettre : aussi ai je conféré avec les ministres dans le sens de cette lettre, de manière à ce que vous ayez toujours le champ libre et agir comme bon vous semblera d'après

les circonstances. La décision de la Chambre nous placera sur le véritable terrain ; d'ici là il faut attendre. Je pense d'après les diverses opinions des membres de la Chambre que j'ai vus et qui à leur tour en ont causé avec leurs collègues, *que la concurrence par soumission sera écartée*. J'ai vu M. Smits qui doit vous écrire aujourd'hui relativement à toute cette affaire.

3 juin 1840 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier, je suis en possession de votre honorée de même date, dont je me servirai à l'égard des ministres, quoique déjà je leur ai bien des fois tenu le même langage, mais malheureusement nos députés n'entendent rien en matière de finances, et ne songent pas à l'avenir du crédit belge. Ils s'imaginent qu'on peut adjuger un emprunt comme on adjuge des travaux pour le chemin de fer par partie de 50 à 60 mille francs ; vous devez penser combien j'ai de peine à faire comprendre à ces gens là des questions de si haute partie : bien heureux quand j'en trouve un qui me comprend.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, la discussion a commencé, je vous envoie le *Moniteur* de ce jour. Tous mes amis politiques m'assurent que la question de concurrence avec soumissions sera écartée ; M. Fallon, le président de la Chambre, me l'a de nouveau assuré ce matin, en me disant que la concurrence et la publicité existaient déjà de fait puisque le ministre peut recevoir des offres de tout le monde.

D'après ce que j'ai appris, il paraît que l'on voulait introduire cette clause de *soumissions cachetées* parce que l'ex-ministre des finances M. d'Huart a jusqu'à présent éludé toute explication, relativement à la manière dont s'était traité l'emprunt 3 % ; à cela j'ai fait connaître à qui voulait l'entendre que M. d'Huart avant de traiter avec vous avait envoyé un agent (M. Depouhon) à Londres qui est revenu avec des offres beaucoup moindres que les vôtres. Du reste, M. d'Huart attend de pied ferme pour donner dans cette discussion toutes les explications relatives au traité de l'emprunt 3 %, et je pense que ces explications influenceront favorablement sur le vote.

Quant à l'amortissement, j'en ai déjà longuement causé avec le ministre des finances ; il n'y tient pas personnellement, c'est par l'intrigue de *Depouhon* que cette clause a été mise dans le rapport ; il est l'agent de change du trésor. Mais le ministre m'a positivement dit, *quoique la section centrale ait mis dans son rapport que l'amortissement se*

fera par le gouvernement, on peut interpréter cela comme on voudra, en ajoutant que moi gouvernement rien ne m'empêche de charger MM. de Rothschild d'acheter pour compte du gouvernement.

4 juin 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis favorisée par la vôtre de même date dont le contenu n'exige pas de réplique, car je suis parfaitement de votre avis qu'il faut maintenant attendre l'issue de la discussion et voir venir l'affaire.

J'ai donné connaissance de votre lettre du 2 courant au ministre des finances et à M. Lebeau ; ces messieurs ont trouvé vos observations très justes. Quant à la concurrence, cette question a été vivement combattue hier et le sera encore aujourd'hui.

Le ministre des finances m'a observé, que dans un discours d'hier, fait par M. Cogels, député d'Anvers, (qui par parenthèse a dans le temps fait de mauvaises affaires), ce député, qui soutient la concurrence, a justement dit l'opposé de ce que vous me dites dans votre lettre du 2, relativement à l'emprunt de 120 millions contracté à Paris en 1831 ; mais le ministre et M. de Meulenaere vont le relever aujourd'hui.

MM. Meeus et Meulenaere doivent parler aujourd'hui, non seulement contre la concurrence, mais encore relativement à l'amortissement. D'après ce que mes amis politiques m'assurent, on accordera au gouvernement 80 millions.

J'ai l'honneur de vous envoyer le *Moniteur* d'aujourd'hui, je vous prie de remarquer les discours de MM. Rogier et d'Huart et celui de ce M. Cogels.

5 juin 1840

N'ayant rien de particulier à vous dire aujourd'hui, je vous envoie le *Moniteur* dans lequel vous remarquerez le discours de M. Meeus relativement à l'emprunt ; plus loin vous verrez que la discussion a été fort vive entre ce dernier et Dumortier sur les affaires de la Société générale, mais M. Meeus m'a dit que le *Moniteur* ne rendait pas exactement compte de cette discussion, il s'y trouve des erreurs et des contre sens que M. Meeus fera rectifier et que je vous enverrai. Je pense que la discussion générale sera close demain.

6 juin 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre honorée d'hier à laquelle je me réserve de répondre lundi après avoir vu M. Meeus, relativement à ce que vous écrit M. Standaert. Vous aurez vu dans le discours de M. Meeus qu'il a parlé de *la nécessité de faire l'emprunt en des valeurs négociables à l'étranger*. Du reste, j'en ai parlé à diverses reprises aux ministres et aux autres.

Je vous envoie le *Moniteur* et l'*Indépendant* : vous y trouverez les rectifications faites par M. Meeus. Veuillez, je vous prie, lire le discours du rapporteur, M. Demonceau, dans lequel il cite *Depouhon l'agent de change*.

7 juin 1840 (particulière)

Le chiffre de l'emprunt a été voté hier, c'est à dire 83 millions. Demain, on votera sur l'ensemble ; le ministre espère que cela ira à merveille, que la concurrence avec publicité sera écartée (1).

La Reine est accouchée ce matin d'une princesse.

8 juin 1840 (particulière)

Je viens avoir l'honneur de répondre à votre lettre particulière du 5 courant, relativement à la demande que vous fait la banque commerciale d'Anvers.

J'en ai causé avec MM. Meeus et Gréban. Ils m'ont chargé de vous engager de ne pas faire cette opération avec la banque commerciale, qui n'est nullement une succursale de la Société générale : *c'est tout bonnement une société particulière dont le capital n'est que de six millions*.

Ces messieurs m'ont dit que ce serait une grande faute d'intéresser cette société dans l'emprunt, ce serait agir contre vos propres intérêts, et contre ceux de la Société générale, parce que dès que les Anversois verront un pour cent de bénéfice ils ne manqueront pas de s'en défaire et le jeter sur le marché, ce qui ferait beaucoup de tort. D'un autre côté il n'est pas prudent de donner aux Anversois, *qui sont contre vous dans cet emprunt, des moyens pour vous nuire*, car cette société est composée de négociants et de députés qui ont demandé la concurrence par

(1) On espérait que publicité et concurrence ne seraient pas impérieusement exigées. La formule, alors, ne reviendrait qu'à laisser au ministre toute latitude de juger entre les propositions qui lui seraient faites (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 95, dépêche du 7 juin 1840).

souscription ; M. Cogels, le représentant, est du nombre. Du reste, je suis parfaitement de l'avis de MM. Meeus et Gréban.

La discussion continue aujourd'hui à la Chambre ; demain j'aurai l'honneur de vous dire ce qui s'est passé.

9 juin 1840

Je vous envoie le *Moniteur* d'aujourd'hui. La discussion n'a pas fait de grands progrès hier ; toute la séance a été en partie absorbée pour les affaires de la Société générale. M. Meeus est vivement attaqué et occupe souvent la tribune ; je ne pense pas que l'affaire soit terminée avant deux jours.

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier, dont le contenu d'une parfaite vérité n'exige pas de réplique.

A l'instant on m'annonce qu'il vient d'arriver une estafette de Berlin pour l'ambassadeur de Prusse et ensuite on est venu me dire que le chargé d'affaires de cette Puissance vient en toute hâte d'en expédier une pour Paris. Je pense que c'est la mort du Roi de Prusse.

10 juin 1840 (particulière)

Je vous envoie le *Moniteur*. *Enfin la concurrence et publicité a été écartée*, malgré les efforts des Anversois. L'amendement de M. Cogels a été rejeté à la majorité de 45 voix contre 35 : tous mes amis politiques étaient à leur poste ; car rarement la Chambre est si nombreuse. Je pense que l'on votera aujourd'hui sur l'ensemble de la loi.

Le gouvernement est autorisé à faire l'amortissement : mais le ministre peut en charger qui bon lui semble.

J'ai voulu causer un peu avec M. Meeus, mais il était obligé d'aller en députation chez le Roi à Laeken.

11 juin 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'emprunt a été définitivement voté hier à une très grande majorité. La loi doit maintenant passer au Sénat (1). Je vous envoie le *Moniteur* et vous prie de lire le discours de M. Meeus du 9 juin, 1^{ère} page, 3^{ème} colonne : il est très remarquable.

M. Dujardin est venu ici pour 24 heures pour régler l'affaire du 2^{ème} semestre à payer à la Hollande le 1^{er} juillet. Cette affaire est en

(1) Le projet avait été voté par 63 voix contre 12 (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 100, dépêche du 11 juin 1840).

ordre et ce semestre sera payé. M. Dujardin est reparti ce matin pour Utrecht.

J'ai eu hier soir un long entretien avec M. Dujardin relativement à l'emprunt. Il pense que le ministre ferait bien de reculer l'affaire de deux à trois mois, pour laisser apaiser cette espèce d'opposition qui lui a été faite à la Chambre. D'ici là les passions seront un peu calmées. Du reste ceci n'est que l'opinion de M. Dujardin, et j'attendrai vos instructions. M. Dujardin m'a *confidemment* dit qu'il croit que l'opposition faite par les Anversois et particulièrement par M. Cogels, le représentant, *était principalement faite contre vous*, et il pense que cela aurait été instigué par M. Smits, directeur de la Banque de Belgique. Il m'a dit aussi que M. Goldsmith de Londres, celui qui dans le temps voulait établir ici une nouvelle banque, n'est pas étranger à toutes ces menées et qu'il a des prétentions à contracter l'emprunt. Je vous avoue que cette confiance m'a beaucoup étonné, d'autant plus que j'ai toujours vu M. Dujardin très porté pour la Banque de Belgique. Il y a quelque chose la dessous qui n'est pas clair : j'espère que je découvrirai le pot aux roses et nous en recauserons.

13 juin 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de vos diverses lettres de même date, auxquelles je me réserve de répondre en détail après avoir vu M. Falck.

Quant à la lettre à envoyer à MM. Sichel, je ne l'enverrai que si je ne puis pas traiter ici directement avec M. Falck. Je verrai du reste ce qu'il me dira.

Le ministre des finances m'ayant à diverses reprises invité à venir le voir *familièrement pour causer...*, j'ai été ce matin lui faire une visite de politesse *et naturellement nos causeries sont de l'emprunt.*

Le ministre n'a pris encore aucune décision sur la nature de l'emprunt. Mais son intention est de faire cet emprunt de 82 millions *en une fois*. Je lui ai fait entendre que lorsqu'il sera décidé à quelque chose, de vouloir bien me le faire savoir, *soit dans un deux ou trois mois*. A cela le ministre m'a répondu qu'il ne pourra pas attendre plus d'un mois et m'a réitéré l'invitation de venir le voir pour causer.

Le ministre ne sait pas encore comment il fera l'emprunt, car d'après les débats à la Chambre il veut mettre sa responsabilité à couvert, quoique la Chambre lui ait donné une grande latitude.

Il ne sait pas s'il le fera par *soumission cachetée ou par concurrence.*

La dessus je lui ai fait entendre que vous ne soumissionnerez pas. Je lui ai demandé si des propositions lui étaient déjà faites, *il m'a assuré qu'il n'en avait encore reçu aucune*. Il m'a dit qu'il y avait quelques personnes dans le *pays qui souscriront pour une partie et prendront le reste de l'emprunt pour leur compte* ; à cela je lui ai observé que s'il en agissait ainsi son emprunt pourrait bien avoir le même sort que le 4 %.

Quant à sa première idée de faire l'emprunt en une fois, je l'ai fortement engagé d'y perséverer. Par ce moyen, je crois que nous éviterons la concurrence, car les concurrents qui se présenteront, s'il s'en présente, n'auront certainement pas les reins assez forts pour prendre un emprunt de 82 millions. Une fois débarrassé de ces concurrents, il vous sera loisible de contracter de suite pour une partie, et l'autre à option.

Je verrai M. Meeus et causerai avec lui de tout ceci. Je puis vous certifier que M. Meeus n'en sait pas plus que moi sur les intentions du ministre ; il me l'aurait communiqué. Le ministre lui-même m'a dit ce matin qu'il causerait avec MM. Meeus et Coghen pour connaître leurs idées relativement à l'emprunt ; comme je saurai ce qui a été dit, j'en ferai mon profit et vous le communiquerai.

En revoyant le ministre, je saurai ce qu'il en est au juste de l'affaire du semestre à payer à la Hollande.

14 juin 1840 (particulière)

J'ai été ce matin faire une visite à M. Falck relativement à l'affaire du semestre à payer à la Hollande. M. Falck m'a dit que, jusqu'ici, il n'avait pas reçu d'ordre à cet égard du ministre de La Haye ; mais que, selon toute probabilité, le semestre au 1er juillet sera payé par la Belgique sauf quelques petites difficultés qui seront aplanies. Il m'a engagé d'écrire au ministre à La Haye. A cela je lui ai répondu que vous chargerez de cette négociation MM Sichel à Amsterdam.

D'après cela je m'empresse conformément à vos ordres d'écrire aujourd'hui à MM. Sichel et leur envoie votre lettre, les priant de vous donner avis du résultat de leurs démarches. Par votre lettre du 12 courant, vous m'invitez de poursuivre l'affaire de la Société de gobeleteries, mais à l'instant je reçois une lettre de M. Oppenheim de Cologne, en date d'hier, qui m'engage d'attendre jusqu'au 20 de ce mois, époque du retour de M. Descamps-Richebé et qui viendra alors régler cette affaire avec moi.

Veillez me dire par retour du courrier si vous consentez à ce que j'attende jusques là.

15 juin 1840 (particulière)

Conformément au contenu de votre première lettre, j'ai causé ce matin avec MM. Meeus et Gréban pour connaître les ressources du Trésor. M. Meeus ne peut pas les fixer d'une manière positive, vu que cela change journellement. Dans ce moment il y a assez d'argent parce que c'est l'époque de la rentrée des contributions ; mais d'un moment à l'autre les caisses peuvent être à sec, car lorsqu'il y a des bons du Trésor à payer, le caissier de l'État n'est prévenu que la veille ou deux jours avant au plus. D'un autre côté, M. Meeus ignore ce qu'il y a à payer pour les travaux des chemins de fer, de sorte qu'il n'y a pas de calcul à faire sur l'encaisse qui, comme vous le voyez, ne peut jamais être bien formidable.

M. Meeus se propose d'ici à quelques jours de voir le ministre des finances et fera tomber la conversation sur l'emprunt ; son opinion est que le ministre doit faire l'emprunt en 3 %, et ne doit pas différer longtemps de la conclure parce que le moment est favorable pour la conclusion de cet emprunt.

Quant au dernier paragraphe de votre du 13, vous aurez vu par la mienne d'avant hier que j'avais vu le ministre, qui m'a prié de venir souvent causer avec lui ; j'en profiterai et j'irai le revoir pour connaître ses intentions.

16 juin 1840 (particulière)

Je suis parfaitement de votre avis, il faut attendre et les laisser venir d'eux mêmes : ils finiront toujours par y venir. Du moins c'est mon opinion et celle de M. Meeus.

Ce M. Tréau est effectivement un chef de division au ministère des finances, on vient de m'assurer qu'outre ce monsieur, le ministre a envoyé aussi un M. Fournier pour trouver des amateurs.

M. Cogels, député d'Anvers, le grand partisan de la concurrence, y a été aussi il y a quelques temps pour en causer avec MM. Fould et Dassier, (1) du reste je ne pense pas que tous ces ambassadeurs réussiront.

(1) On voit se développer toutes les manœuvres autour de l'opération. Il est possible que la maison Rothschild ait cherché, peu avant, tous les titres belges disponibles pour vendre et faire tomber un peu les prix. C'est maintenant le ministre qui tente de susciter une concurrence. Fould et Dassier ont fait partie, à diverses reprises, du syndicat de banques parisiennes cité plus haut.

Je reverrai le ministre et tâcherai toujours de connaître ses intentions, sans l'influencer en rien.

18 juin 1840

Tout en me tenant bien au courant des intentions du ministre, je suis de votre avis d'attendre et de voir venir. Toutes les démarches que l'on ferait actuellement sont inutiles, nous nous mettrons en avant *lorsqu'on viendra nous chercher et l'on y viendra, je n'en fais aucun doute*. J'ai été voir ce matin M. Van Praet qui m'a dit que le ministre ne prendra une résolution définitive qu'après le vote de l'emprunt au Sénat qui s'est assemblé hier et a nommé une commission chargée d'examiner le projet de loi. J'aurai l'honneur de vous tenir au courant de ce qui se passera.

L'adjudication pour les vieilles monnaies a eu lieu aujourd'hui, voici le nom des soumissionnaires :

MM. Beaussier et Ch. de Brouckère (ensemble)

Mettenius et C^o (pour compte d'une maison, je ne sais laquelle)
Bischoffsheim de Bruxelles

Léhon Lallemand de Paris (1).

On est occupé au ministère de déchiffrer les offres et en faire les calculs.

20 juin 1840 (particulière)

Je verrai M. Falck et tâcherai de mener cette affaire à bonne fin s'il est possible.

Il paraît que vous avez un bien redoutable concurrent pour l'emprunt ; *ce grand capitaliste est Mr. Urbain du canal de la Sambre à l'Oise*. Il est venu chez M. Rogier, ministre des travaux publics, sous le prétexte de l'entretenir *du canal*, et lui a dit qu'il se présentait pour contracter l'emprunt *et qu'il pouvait aussi bien le faire que Messieurs de Rothschild*. Vous devez bien penser que cette proposition a été reçue par le ministre pour ce qu'elle vaut...

J'ai appris aussi que la maison *Masterman-Wright de Londres* a également fait des propositions.

(1) Alexandre Beaussier était le directeur de la monnaie de Lille. Il travaillait souvent avec les Rothschild. De Brouckère avait été directeur de la monnaie de Bruxelles et, en cette qualité, associé des Rothschild. Il se peut que ces deux personnages ne soient en réalité que les représentants de la grande firme parisienne.

22 juin 1840 (particulière)

Je dois voir demain le ministre pour les bons du Trésor. Je profiterai de cette occasion pour faire tomber la conversation sur le semestre à payer à la Hollande et savoir à quel point en est cette affaire. Je verrai ensuite M. Falck.

Quant à l'emprunt, le ministre ne peut rien faire ni rien décider pour le moment, car il paraît que le Sénat veut introduire des amendements dans la loi, de sorte que si ces amendements étaient adoptés, la loi devrait revenir à la Chambre des représentants. Du reste je vous tiendrai au courant de ce qu'il me dira demain.

22 juin 1840

Je fais les démarches les plus actives relativement à l'affaire de la Sambre à l'Oise. J'ai vu ce matin M. Basse, qui m'a dit vous avoir écrit en détail ces jours derniers. Il m'a dit aussi qu'il faut attendre le rapport que fera M. Vilquain, arrivé d'hier soir. Je me suis empressé d'aller le voir ce matin, il se rendait justement chez le ministre. M. Vilquain m'a donné rendez-vous pour demain; d'après ce qu'il me dira, j'irai trouver le ministre pour l'engager à prendre une décision avant le 10 du mois prochain. Malheureusement M. Rogier ne connaît pas assez à fond cette affaire. Nos ministres sont des *trembleurs*: ils ne veulent rien prendre sous leur responsabilité. Aussi je crains bien que pour la session prochaine ils devront faire place à d'autres.

23 juin 1840 (particulière, Sambre à l'Oise)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai eu ce matin une longue entrevue avec M. Vilquain qui me paraît très disposé en votre faveur; son rapport sera très favorable. Il apprécie parfaitement la position embarrassante dans laquelle vous allez vous trouver le 10 du mois prochain à votre assemblée générale, en venant demander un nouvel emprunt de 4 à 500 mille francs et une diminution de 25 % sur le péage du canal.

D'après ces considérations, M. Vilquain fera sentir au ministre combien il est nécessaire qu'il agisse largement dans cette affaire; il lui fera sentir aussi non seulement le tort que cela ferait aux charbonniers de Charleroi, mais lui fera entrevoir qu'en agissant largement, on pourra dans l'avenir faire le chemin de fer dont M. Nothomb vous a entretenu.

M. Vilquain m'a engagé de ne pas voir le ministre avant deux ou

trois jours, mais m'a bien expressément engagé de m'entendre avec M. de Bavay secrétaire général (vous comprenez ce que cela veut dire et je désirerai avoir deux mots de vous à ce sujet), car M. Vilquain m'a avoué que M. Rogier, ministre, n'entendait rien du tout à cette affaire, que M. de Bavay seul pouvait la traiter et par conséquent influencer beaucoup le ministre.

J'ai engagé M. Basse à voir également M. Vilquain, afin de le pousser à faire son rapport.

Ce soir, M. Basse me rendra compte de son entretien avec lui.

23 juin 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui le ministre et lui ai dit que pour lui être agréable et pour faire un première affaire, vous serez disposés à renouveler les bons du Trésor aux même conditions que les derniers (sans les lui stipuler). Le ministre m'a répondu qu'il n'était pas très pressé d'argent mais que si vous voulez faire ce renouvellement à 4 % net, il se ferait. A cela je lui ai répondu que je ne le pensais pas, que vous pouviez, vu les circonstances où l'argent est si rare à Paris et à Londres, et les reports si élevés, faire un meilleur emploi de vos fonds, que du reste, que vous ne le feriez aux dernières conditions uniquement pour lui être agréable. Le ministre ne m'a rien dit de plus touchant cette affaire.

Quant à l'emprunt, comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, le ministre n'est encore décidé à rien ; il faut que le Sénat ait prononcé et on craint de nouveaux amendements introduits par ce dernier ; de sorte que si ces amendés sont adoptés il faudra renvoyer la loi à l'autre Chambre qui est maintenant ajournée, et on aurait beaucoup de peine à la réunir de nouveau en nombre suffisant pour voter. Tout cela demanderait encore beaucoup de temps ; reste à savoir ensuite comment la Chambre primitive accueillerait les amendements du Sénat. Cependant on m'assure que les amendements du Sénat seront rejetés à la majorité, mais en est-on certain ? Voilà le plus difficile à résoudre.

En causant avec le ministre sur l'emprunt, il m'a témoigné le désir de connaître vos idées sur la question suivante : « En faisant un « 3 %, le ministre veut introduire une clause dans le contrat que l'amortissement sera remboursé au pair (à 100) par tirage au sort par conséquent ; d'après cette clause il pense que l'emprunt pourrait se contracter « à 85. » Sur une pareille idée je n'ai eu rien à répondre et lui ai dit que je vous la transmettrai.

J'ai causé avec le ministre relativement au semestre à payer à la

Hollande. Le ministre m'a dit que probablement cette affaire sera réglée bientôt, sauf une difficulté qui existe ; c'est que le gouvernement belge exige que la *saisie arrêt*, qui a été mise sur des fonds appartenant à la Société générale, soit levée. Je reverrai M. Falck que je n'ai pu rencontrer ce matin.

On m'a assuré que la maison Heath, Furse & C^o de Londres se met aussi sur les rangs pour l'emprunt.

24 juin 1840 (particulière)

Conformément au contenu de la vôtre du 22 courant, j'ai été ce matin voir le ministre. J'ai pris pour prétexte de causer avec lui sur les amendements que le Sénat veut introduire dans la loi ; mais le ministre m'a dit que, d'après les différentes conversations qu'il a eues avec des sénateurs, ces amendements ne seront pas adoptés.

J'ai profité de cette occasion pour lui dire que probablement vous accompagneriez Madame de Rothschild aux eaux des Pyrénées.

Le ministre m'a dit qu'une fois sa loi votée au Sénat il laissera cette affaire tranquille jusqu'au 15 Juillet, ensuite il la fera annoncer dans les journaux par un très petit article, et ce ne sera que vers les premiers jours du mois d'août qu'il se décidera à traiter sérieusement de l'emprunt.

Vous voyez par ce qui précède que le ministre ne sait pas lui-même ce qu'il veut, ni ce qu'il fera ; car, comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, si le Sénat adopte les amendements proposés, il faudra de nouveau convoquer l'autre Chambre. Reste à savoir ensuite comment cela ira. Vous pouvez d'après cela vous guider pour votre voyage aux eaux des Pyrénées. D'ici à demain ou après nous connaissons d'ailleurs la décision du Sénat.

J'ai été revoir M. Falck qui m'a répété que jusqu'ici il n'avait reçu aucun ordre de La Haye pour traiter l'affaire en question. On lui a bien annoncé que ce paiement lui sera fait le 1^{er} juillet, mais rien de plus. Je lui ai fait connaître vos intentions de continuer vos bonnes relations avec le cabinet de La Haye etc. etc. et lui ai fait des offres de service. M. Falck m'a promis que dès qu'il recevra des ordres de traiter il me le fera savoir immédiatement.

25 juin 1840

La discussion de l'emprunt devait commencer hier au Sénat, mais les sénateurs n'étaient pas en nombre : cette discussion doit probablement avoir lieu aujourd'hui.

26 juin 1840

Comme je vous le disais dans l'une de mes précédentes, que M. Falck m'a positivement dit que jusqu'ici il n'a pas encore reçu l'autorisation de traiter du semestre à payer à la Hollande, et dès qu'il la recevra il me le ferait savoir, il faut attendre jusque là.

Je continue toujours mes démarches les plus actives relativement à l'affaire de la Sambre à l'Oise. J'en ai causé aujourd'hui avec M. de Bavay, il m'a dit d'attendre encore quelques jours jusqu'à ce que le Sénat ait terminé avec l'emprunt; le ministre aura alors plus de loisir de s'occuper de l'affaire de la Sambre. D'un autre côté M. Vilquain n'empêchera pas d'en causer avec le ministre.

Je n'ai pu voir aujourd'hui le ministre des finances; il est trop occupé au Sénat. Je pense le rencontrer demain ou après.

La discussion de l'emprunt a commencé hier au Sénat; les deux ministres ont bien soutenu la discussion. Ils espèrent que les amendements seront rejetés. J'attends le *Moniteur* que je vous enverrai encore aujourd'hui, s'il me parvient à temps.

Tous nos journaux annoncent aujourd'hui la mort de *Cockerill* décédé à Varsovie (1).

27 juin 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'emprunt a été voté hier par le Sénat tel qu'il a été présenté par l'autre Chambre. Tous les amendements ont été rejetés, je vous envoie le *Moniteur* (2).

J'ai vu le ministre à qui j'ai communiqué votre lettre du 24 courant relativement à l'amortissement: il n'a rien répliqué à vos observations.

(1) Nous avons vu plus haut que les usines Cockerill à Liège, avaient été mises en vente. Le gouvernement français y prêtait une attention soutenue. Le ministre, à Paris, avait appris le départ de Cockerill pour la Russie. Il avait été informé qu'en septembre 1839, la vente des usines avait été faite au profit du gouvernement russe et qu'on étudiait leur transfert. On se demandait en France si le gouvernement belge ne pouvait pas consentir de nouveaux délais à Cockerill et l'on invitait le ministre de France à Bruxelles à intervenir auprès du roi des belges et de ses ministres en soulignant que la Russie cherchait à accroître le nombre de ses bâtiments à vapeur, ce qui pouvait constituer une menace militaire (Paris Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 54, dépêche du 11 avril 1840). Le ministre de France à Bruxelles, accusait réception de cette dépêche: il avait rencontré Van Praet qui lui avait dit, que de nouveaux délais ne feraient pas disparaître la crise métallurgique (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 55, dépêche du 13 avril 1840).

(2) Le ministre de France soulignait que l'opposition avait été forte au Sénat et que les discussions avaient été très vives (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 113, dépêche du 27 juin 1840).

Le ministre m'a dit qu'il allait faire annoncer l'emprunt dans les journaux, mais que du reste il ne s'en occupera sérieusement qu'au mois d'août.

M. Greban m'a promis qu'il fera son possible pour que M. de Baillet se rende également à Paris pour assister à l'Assemblée générale de la Sambre à l'Oise.

J'ai vu M. Vilquain pour savoir ou en était son rapport. Il m'a dit que demain il doit avoir une entrevue avec le ministre. Il m'a prié d'engager M. Basse d'aller le voir aussi, mais lundi ou mardi.

M. Vilquain est favorablement disposé pour vous. Il craint seulement que le ministre n'élève une objection : ce serait de demander une garantie morale qui consisterait tout bonnement en un engagement à prendre pour l'achèvement des travaux à exécuter sur le canal. Lorsqu'il aura adhéré à la réduction du reste, M. Vilquain engagera le ministre à faire la plus grande réduction possible.

27 juin 1840

Il paraît que MM. Bischoffsheim et Beaussier se sont entendus pour l'affaire des monnais ; quant aux prix, je m'en informerai pour vous le communiquer.

28 juin 1840 (particulière)

Quant à ce que vous me dites qu'on vous écrit d'Anvers que *Bischoffsheim sera probablement chargé des paiements à faire à la Hollande*, je n'en crois rien, car à l'instant je reçois une lettre de MM. Sichel qui me disent avoir demain une entrevue à La Haye avec le ministre des Finances relativement au semestre qui est maintenant à payer à la Hollande. Je pense que c'est sur l'invitation que je fis il y a quelques jours à MM. Sichel, après ma dernière entrevue avec M. Falck, de revoir leur ministre pour cet objet, car j'ai prié également M. Falck d'écrire à La Haye relativement à cette affaire.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un petit article relatif au procès gagné par la Société générale, sur l'opposition qu'elle avait faite entre les mains du gouvernement belge, opposition qui est maintenue.

Je vous envoie le *Moniteur* d'aujourd'hui contenant le projet de loi d'emprunt ainsi qu'une suite de la discussion au Sénat.

29 juin 1840

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'annonce du ministre des finances relativement à l'emprunt.

Je l'ai vu ce matin, je l'ai trouvé toujours bien disposé à traiter avec vous à l'époque fixée; *il m'a répété qu'il n'a fait cette annonce que pour l'acquit de sa conscience*. Demain on me remettra au ministère la note soumissionnée par Bischoffsheim pour ses vieilles monnaies (1).

30 juin 1840

A l'instant je reçois une lettre de M. Sichel, de La Haye, qu'il a conclu hier avec le ministre des finances l'affaire du semestre à payer à la Hollande. J'ai de suite été voir M. Falck qui également en a reçu l'avis du ministre de Hollande de sorte que j'attendrai pour régler cette affaire que vous m'avez envoyé les traites sur MM. Sichel.

J'ai vu M. Basse qui a eu une entrevue hier avec M. Rogier. Il m'a dit que le ministre est bien disposé, et a l'intention de réduire le péage de moitié; cependant le ministre à ce sujet a promis à M. Basse de lui écrire dans quelques jours une lettre déaillée, *relative à la garantie morale*.

4 juillet 1840 (particulière)

Conformément à vos désirs, j'ai été ce matin à Anvers. J'ai vu M. Osy et lui ai communiqué *verbalement* le contenu de votre lettre du 29 juin dernier.

M. Osy d'accord avec moi accepte les 500 mille francs capital *aux prix et conditions que vous obtiendrez vous mêmes avec 1/2 % de commission de banque*; s'engageant aussi de ne prendre aucun intérêt direct ni indirect avec d'autres personnes et ne vendra que deux mois après l'émission (2).

M. Osy m'a observé que pour cette dernière condition elle pour-

(1) En même temps qu'il faisait cette déclaration à Richtenberger, le ministre signait un ordre de mission à Arnould, directeur de l'enregistrement. Ce dernier devait se rendre à Londres pour prendre contact avec des maisons de banque qui lui seraient désignées par le ministre de Belgique. Il devait « mettre tous ses soins à faire connaître la loi sur le nouvel emprunt, la situation de la Belgique et ses ressources financières ». « Il s'appliquera à combattre la pensée que le gouvernement belge serait disposé à traiter de préférence avec telle ou telle maison et il fera prévaloir la conviction que le gouvernement est entièrement libre de toute influence et de toute considération particulière » (Bruxelles, AGR, Arch. Finances, 37, lettre du 29 juin 1840).

(2) La maison Rothschild est en train de constituer sa compagnie pour l'emprunt et tente d'y englober, tout naturellement, les opposants les plus hostiles.

rait être inutile parce qu'il est persuadé qu'il n'y a que vous qui puissiez faire cet emprunt.

MM. Lemmé acceptent également 500 mille francs capital nominal à 1/2 % au dessous du prix d'émission à Paris franco commission et avec les mêmes conditions que pour M. Osy. M. Lemmé m'a dit aussi qu'il sait bien qu'il n'y a que vous qui puissiez faire cet emprunt, mais il espère que vous le traiterez plus favorablement, parce qu'il est à sa connaissance que d'autres personnes vous ont demandé de leur céder au prix d'émission à Paris. Ces Messieurs vous écriront à ce sujet.

M. Osy m'a parlé de l'affaire que vous venez de traiter avec la Hollande et m'a raconté toutes les peines et le mouvement que s'est donné Bischoffsheim pour l'obtenir: il a proposé au ministre de faire tout ce qu'il voudrait.

On m'a assuré aujourd'hui que Depouhon s'est prononcé à plusieurs personnes et a dit qu'il faisait monter les fonds à un prix très haut pour vous forcer à faire l'emprunt à un cours très élevé.

J'ai expédié aujourd'hui à MM. Sichel les 200 mille florins en pièces de 5 et 10 cents, que j'ai reçus du trésor.

6 juillet 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande deux exemplaires d'une brochure qui vient de paraître; elle est de Depouhon c'est vous dire assez dans quel style elle est écrite (1).

J'ai été voir M. Van Praet; nous avons causé emprunt. Jusqu'à ce moment il ne connaît aucun commissionnaire, on avait espoir de voir se présenter la maison Baring de Londres, mais M. Baring n'en veut pas.

M. Van Praet m'a parlé de cette brochure, il dit qu'il faut y ré-

(1) DEPOUHON, *Considérations sur l'emprunt belge à émettre*, Bruxelles, juin 1840. Dans l'introduction, Depouhon se défend d'abord contre certaines insinuations. Il n'est pas horrifié à la Société générale sous prétexte qu'il faisait les affaires de la Banque de Belgique dont il n'a jamais été l'agent. Il « condamne les prétentions envahissantes de la Société générale aussi bien que la direction étourdie de la Banque de Belgique ». Il prétend avoir préconisé, dès mai 1838, la création d'une Banque nationale, prévoyant que la Banque de Belgique ne résisterait pas au premier choc. Suit tout un historique sur l'intérêt de la Belgique à réduire le taux de sa dette et sur l'opposition que rencontrèrent tous les projets de conversion, de la part de la Société générale et de la maison Rothschild. Pour lutter contre l'emprise de ces deux firmes, seule la souscription publique peut réussir. Selon lui, Rothschild a fait tout ce qu'il a pu pour comprimer le 3 % : « le 3 % renforce la dépendance belge vis à vis de M. de Rothschild ». Depouhon était partisan d'un 4 ou d'un 4 1/2 %. Il concluait : « il n'y a de supérieur à la maison Rothschild que le public ».

pondre, que vous et la Société générale y sont trop vivement attaqués, et que pour calmer l'esprit du pays, une réponse est nécessaire.

J'en ai causé ensuite avec M. Meeus qui venait d'arriver de la campagne et n'en avait pas encore connaissance, mais d'ici à demain je le reverrai pour savoir ce qu'il en pense, car lui aussi a de suite été voir M. Van Praet pour cet objet.

M. Meeus m'a parlé de l'emprunt et ne sait pas, dans les circonstances actuelles de l'élévation des fonds, ce qu'il fera. Il ne pense pas que la Société générale y participera : les fonds dit-il, sont trop hauts ; il y aurait plutôt 10 % à y perdre que 2 à 3 % à y gagner.

Pour votre gouverne, et dans le cas où vous auriez l'intention de faire mettre quelques articles dans vos journaux en réponse à cette brochure, je dois préalablement vous dire, *que M. Depouhon est un ancien négociant d'Anvers qui a fait faillite, et qui a promis à ses créanciers 14 % qu'ils n'ont jamais touchés.* Ce n'est qu'à force d'intrigues que M. Depouhon, sous le ministère de M. d'Huart, est parvenu à obtenir la place d'agent de change, malgré la chambre syndicale qui s'y opposait. Mais il était l'ennemi de la Société générale et le vôtre, cela a suffi pour la lui faire obtenir, et maintenant il tripote pour le Trésor.

7 juillet 1840 (particulière)

Je verrai le ministre et lui parlerai de la hausse des fonds, quoique déjà et à plusieurs reprises je m'en suis expliqué avec lui.

D'après ce que M. Sichel me dit, il paraît que le chiffre est exact puisqu'il a pris pour base la première affaire dont le mandat était de Fr. 4.720.507,94, florins 2.222.572,50. Le dernier mandat étant de la même somme sauf les 200 mille florins qu'on m'a remis en espèces et je crois que c'est dans cette dernière somme qu'existe la différence qui aura échappée au ministre des finances à La Haye. D'après cela, je n'en parlerai pas à M. Falck, qui du reste n'y est pour rien, et n'a eu aucun calcul à faire. Si plus tard il y a réclamation, il sera toujours temps d'y revenir.

J'ai causé avec M. Gréban sur la brochure d'hier. M. Gréban est d'avis d'attendre et voir ce que les journaux du pays vont en dire ; ensuite il sera temps de répondre. M. Meeus viendra en ville dans la semaine ; j'en causerai avec lui.

M. Gréban est d'avis aussi que pour l'emprunt il faut attendre et les voir venir ; car d'ici à deux mois va venir l'échéance des bons du Trésor, et sans nul doute *le ministre sera dans le pétrin.*

M. Coghen, que j'ai vu aussi, est également d'avis de répondre à cette brochure, mais de répondre vigoureusement de manière à humilier l'amour propre de Depouhon en faisant connaître les antécédents de cet individu et la manière avec laquelle il a obtenu sa place d'agent de change contre le voeu de la chambre de commerce.

M. Coghen est du même avis que M. Greban pour l'emprunt : c'est de laisser venir le ministre de lui même, car il ne doute pas que cela puisse être autrement.

Vous aurez probablement reçu des nouvelles de M. Osy ; voici ce qu'il me dit par sa lettre d'hier :

« Toute la semaine passée les caissiers *Pelgrins* ont vendu tous les jours
« des 5 % belges qu'on voulait avoir, et on ne doute pas que c'est par
« les ordres de M. Standaert, qui, comme vous savez, est très lié avec
« M. Depouhon, qui est l'agent du Trésor. M. Storm, depuis 15 jours
« est toujours acheteur des 4 %, on est persuadé également que c'est
« M. Standaert, mais il n'en trouve pas beaucoup.

« Maintenant on croit que dans l'une ou l'autre caisse de pension,
« réserve etc. etc. il y aura encore ici des 5 % et qu'on les vend pour se
« procurer des fonds pour l'achat des 4 % qu'on veut pousser au pair,
« toujours dans l'espoir de faire l'emprunt très cher, tandis que je
« crois que plus nous haussons, moins il y a de chances de trouver
« des preneurs pour l'emprunt à des prix dont le ministre pourrait se
« flatter.

« Nos rentiers n'achètent rien et ne prennent même pas de bons du
« Trésor au taux actuel et attendent avec patience que la fièvre de
« hausse soit passée »

8 juillet 1840 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances : je lui ai demandé s'il était vrai qu'il aurait envoyé à Londres un de ses employés supérieurs relativement à l'emprunt tel que l'annonce l'article ci joint (1). Il m'a dit que c'était exact, mais que pour l'acquit de sa conscience il est forcé de faire toutes ces démarches. Il m'a dit ensuite qu'il pense que vers le 20 ou le 25, il pourra causer sérieusement avec moi de l'emprunt. Je l'ai quitté en le priant de me faire savoir lorsqu'il sera disposé, je me rendrai à son invitation.

(1) La nouvelle de la mission Arnould avait donc transpiré. Nous ignorons tout d'ailleurs des résultats de cette mission à Londres.

Dans le cours de notre conversation je lui ai parlé de la hausse des fonds, et sur ce chapitre je me suis assez longuement étendu avec lui. Je lui ai fait sentir en passant combien cela mettrait obstacle à la conclusion de l'emprunt. Il m'a dit que cela ne provenait pas de lui, et qu'il y est étranger. Mais comme moi, vous n'en croyez rien.

On m'a assuré que non seulement *Depouhon* vendait et achetait à Anvers, mais encore M. Standaert et M. Smits, directeur de la Banque de Belgique, beau frère de Depouhon, ne sont pas étrangers à tous ces tripotages; ainsi qu'à la publication de la brochure.

9 juillet 1840

Je suivrai vos instructions et m'entendrai avec M. Meeus pour la réfutation de cette brochure qui du reste ne fait pas grande sensation ici. Dans quelques jours on n'y pensera plus.

10 juillet 1840 (particulière)

C'est M. Osy qui m'a dit que M. Standaert faisait vendre et acheter à Anvers, mais rien de plus; cela s'est également dit ici. Quant à M. Smits, tout le monde est persuadé ici qu'il n'est pas étranger à la publication de la brochure de M. Depouhon, son beau-frère. Du reste, je ne fais que vous relater ce qu'on dit. Quant à la brochure, il n'en est plus question. Les journaux jusqu'ici n'en parlent pas; dès qu'il paraîtra un article, j'aurai soin de vous l'envoyer.

J'en ai causé ce matin avec M. Meeus qui est d'avis de ne pas répondre pour le moment. Il veut attendre que les journaux en aient parlé; alors on sera forcé de répondre.

M. Meeus est de votre avis de ne pas se presser pour l'emprunt et de voir venir le ministre; car il ne voit pas le bénéfice qu'il y aurait à faire avec des prix si élevés.

M. Gréban m'a dit que M. Bischoffsheim a versé à la banque d'Anvers un million pour avoir des bons du Trésor et doit verser encore 500 mille francs en or qui doivent arriver de la Hollande. Cette somme est destinée à payer en partie les monnaies achetées par lui et partie pour son cautionnement.

14 juillet 1840

J'ai été voir M. Van Praet qui est bien persuadé que personne ne voudra contracter l'emprunt aux cours actuels des fonds; il est d'avis aussi d'attendre jusqu'au 1er août pour voir à quoi le ministre se

décidera. Je ne vais pas voir ce dernier n'ayant rien à lui dire, et il vaut mieux le laisser venir lui-même. Je pense que cela entre ainsi dans votre manière de voir. Du reste je n'entends rien dire ici, on ne pense plus à la brochure de Depouhon, les journaux n'en parlent pas.

18 juillet 1840

Je tacherai de savoir de M. Gréban jusqu'à concurrence de quelle somme la Société vous fera des envois d'espèces, si cependant cela puisse se savoir.

Le Roi et la Reine partent mercredi pour Paris. M. Van Praet les accompagnera. J'ai été le voir ce matin; notre conversation roule toujours sur l'emprunt. M. Van Praet m'a dit que l'idée de faire un 4 ou un 4 1/2 est abandonnée et qu'il est à peu près certain que ce sera un 3 %. Du reste le Roi désire qu'il en soit ainsi. Il vous sera facile d'en causer avec Sa Majesté et avec M. Van Praet lorsqu'ils seront à Paris.

20 juillet 1840

J'ai causé avec M. Gréban relativement aux envois que la Société générale a l'intention de vous faire; M. Gréban m'a dit que ces envois ne vous seront faits que successivement pour qu'on ne s'aperçoive pas de la sortie des pièces de 5 F. et de crainte que ces pièces vinssent à manquer ici.

21 juillet 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer qu'hier soir j'ai reçu une invitation de me rendre ce matin près du ministre des finances.

Le ministre a commencé par me dire qu'ayant abandonné l'idée de faire un 4 1/2 % il était décidé à entrer en négociations avec vous pour un 3 % et m'a demandé quel prix je pourrais lui offrir et si je pouvais d'ici au 1er août lui donner une réponse positive, car, dit-il, si à cette époque je ne puis pas avoir cette réponse et que je ne puisse pas m'arranger avec d'autres maisons (soi disant) j'ai l'intention de faire l'emprunt par souscription.

Je lui ai dit que notre sieur baron James étant présentement à St. Sauveur dans les Pyrénées: il faut le temps pour avoir sa réponse, et comme je sais que vous voulez traîner l'affaire, votre réponse aura tout le temps d'arriver. J'ai reçu la proposition du ministre telle quelle pour vous la communiquer et j'attendrai vos ordres.

J'ai observé au ministre que j'étais charmé de lui voir *abandonner cette idée d'un 4 1/2*, car c'était un contresens de vouloir faire un tel emprunt, tandis qu'on avait poussé *le 4 % au pair*, ce qui n'était pas financier du tout, lui observant en outre que depuis que l'on n'achetait plus de ce dernier fonds, il était tombé de 3 1/2 %, dans un moment où aucun évènement politique ou financier ne peut en être la cause. Je lui ai fait sentir aussi que la même manœuvre se faisait actuellement sur le 3 %, qu'on achète ici, à Anvers et à Paris, du 3 % pour le faire monter et que par contre on vend du 5 %. Vous pensez bien que l'occasion était belle pour moi de m'étendre avec le ministre sur toutes les manœuvres mises en jeu pour pousser les fonds. Aussi en ai-je profité pour lui démontrer dans quelle fausse position on l'avait placé etc. etc. Le ministre a tout cela m'a répliqué qu'il était étranger à toutes ces manœuvres ; croyez le si vous voulez.

Après avoir longuement causé il voulait me tirer les vers du nez, *et avoir de moi un prix*, je lui ai répliqué que je ne connaissais pas vos intentions et lui ai dit quel prix pourrait-on offrir pour un emprunt de cette nature, surtout quand les fonds sont poussés outre mesure et hors de toute proportion.

A force de retourner le ministre à droite et à gauche, il a fini par me demander *si je voulais contracter l'emprunt à 75 net* et m'a remis la note des paiements que j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint en m'observant cependant que sur ces paiements on pourra encore faire des modifications ; je l'ai quitté en lui promettant que j'allais vous écrire, il m'a prié de venir le voir demain matin pour causer plus amplement, car dans cette entrevue il n'a pas été question ni de l'amortissement ni du change sur Londres etc. etc. Dans toute cette entrevue je me suis tenu avec le ministre sur la plus grande réserve, car je sais que tout ce que je pourrai dire sera répété à Depouhon et à Bischoffsheim.

En sortant de chez le ministre, je me suis rendu chez M. Van Praet et lui ai dit ce que le ministre venait de me proposer relativement au prix de 75 net, que M. Van Praet trouve exorbitant, mais comme il part demain pour Paris avec le Roi, il en causera avec vous.

A l'instant, on m'apprend que Depouhon est parti ; on dit que c'est pour Paris, probablement pour former une société. Pourriez vous tacher de le savoir et m'en informer.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint une lettre pour notre Sieur baron James, que je vous prie de vouloir bien lui faire parvenir.

23 juillet 1840

Je ne puis rien vous dire relativement à la hausse des actions de la Banque de Belgique : tout le monde en est très étonné ici, d'autant plus que l'on comptait qu'elle toucherait les 1.800 *mille francs* qui lui sont dus par Cockerill. Mais depuis sa mort cette affaire reste accrochée, et on craint qu'elle n'aura rien du tout.

27 juillet 1840

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint un article qui a paru aujourd'hui dans l'*Indépendant*, journal ministériel.

On m'a assuré que des lettres arrivées ici disent qu'à Paris l'opinion générale est que vous n'aurez pas l'emprunt.

Un courrier pour Bischoffsheim est arrivé hier soir de Paris, apportant la nouvelle de la baisse de samedi soir chez Tortoni, sur la rente française par suite des affaires d'Orient. Ce courrier a été immédiatement expédié à Anvers, Rotterdam et Amsterdam.

28 juillet 1840

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par mes lettres où je vous rendis compte de mes entretiens avec le ministre des finances, *il m'a bien positivement dit qu'il était décidé à faire l'emprunt en 3 %*. Du reste, le Roi et M. Van Praet vous le diront également.

Je causerai avec M. Meeus dès qu'il sera de retour de la campagne; je pense que ce sera vendredi.

31 juillet 1840

J'ai cherché à voir encore aujourd'hui M. Meeus relativement à sa rente chez vous, mais je n'ai pu le rencontrer et je ne pense pas le voir avant lundi lorsqu'il reviendra de la campagne. Je verrai demain le ministre des finances, mais seulement par convenance et pour ne pas avoir l'air de m'éloigner de lui; nous causerons sur les affaires du moment, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de notre entretien.

On craignait ici quelques sinistres dans la liquidation d'aujourd'hui tant les fonds belges que sur les espagnols, mais tout s'est bien passé; le 5 % était demandé au pair à la fin de la bourse (1).

(1) Le ministre de France à Bruxelles signalait les inquiétudes politiques et la baisse des fonds publics. « On assurait hier que les ministres avaient arrêté en conseil que l'emprunt de 82 millions serait ajourné jusqu'à ce que les conditions politiques dont l'influence se fait

P. S. M. Meeus m'ayant chargé de vous prier de me donner quelques détails sur ce que vous pensez des circonstances actuelles, je ne puis mieux faire que de lui communiquer le paragraphe de votre lettre d'hier contenant les communications que vous avez bien voulu me faire.

1 août 1840 (particulière)

J'ai été ce matin voir le ministre pour entretenir mes bonnes relations avec lui.

Le ministre ne me paraît pas très rassuré; il m'a dit que le Roi serait demain ici. Il y aura immédiatement après un conseil des ministres.

Nous avons longuement causé sur les affaires du moment. Le ministre a fini par me demander, *qu'en cas de besoin d'argent s'il pourrait compter sur vous, en attendant que les circonstances permettent de reprendre les négociations de l'emprunt*; je lui ai répondu que d'après la situation actuelle, je ne connaissais pas vos dispositions, mais que je pense bien que vous ne ferez pas comme font ses soi-disant amis, de l'abandonner dans le moment critique, et que vous avez toujours été prêt à faire tout ce qui dépendait de vous pour soutenir la Belgique etc. etc. Quoique je lui ai dit cela d'une manière très convenable et que je ne me sois avancé en rien, j'étais bien aise de lui faire sentir qu'on est toujours obligé d'en revenir à vous dans les moments difficiles.

j Le ministre vous proposera sans doute des bons du Trésor, mais je dois le revoir lundi matin après le conseil des ministres présidé par le Roi. Je saurais au juste ce qu'il en est pour vous le communiquer.

J'ai eu occasion de voir aujourd'hui M. le comte de Seckendorff, ambassadeur de Prusse; nous avons causé des affaires d'Orient. Son opinion est qu'il ne pense pas que la Prusse veuille s'immiscer en rien dans ces affaires; il croit au contraire que d'ici à quinze jours ou trois semaines tout sera arrangé à l'amiable.

3 août 1840

Le Roi est arrivé cette nuit. Je n'ai pu voir le ministre ce matin: il est en conseil chez Sa Majesté, mais j'ai rendez-vous avec lui demain matin.

sentir d'une manière si funeste sur le crédit public aient reçu une solution. Cette décision, qui devait être annoncée officiellement ce matin, n'a point paru au *Moniteur*. Toutefois, il est à présumer que la négociation de cet emprunt, qui rencontrait déjà de grandes difficultés, ne soit sérieusement entravée par l'effet des circonstances actuelles » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 120, dépêche du 31 juillet 1840).

4 août 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier j'ai eu ce matin un entretien avec le ministre des Finances.

Le ministre désire vous négocier *vingt millions de bons du Trésor* comme suit :

5 millions payables le	31 août à 9 mois de date
6 „ „	30 septembre id.
6 „ „	31 octobre id.
3 „ „	30 novembre à 6 mois de date

20 millions ensemble.

La première offre que le ministre m'a faite est de vous bonifier *cinq pour cent d'intérêts et demi pour cent de commission*.

Le ministre m'a dit que le Roi lui a rendu compte de la manière dont vous êtes bien disposés pour la Belgique etc. etc. Je lui ai promis que j'allais vous rendre compte de sa demande sans pour cela m'avancer en rien près de lui ; mais je lui ai observé que je trouve la somme un peu forte, d'autant plus que l'argent dans ce moment est fort rare. J'ai par des voies détournées cherché à savoir s'il avait d'autres valeurs en caisse à vous offrir en garantie, lui observant que des bons du Trésor étaient une valeur morte que vous ne pouviez négocier et ne pas vous en faire de l'argent ; de sorte que le ministre m'a dit qu'il pourrait vous donner en garantie :

5 millions capital nominal en 3 % belge et 15 à 16 millions en 4 % belge ; en 5 % il n'a rien du tout.

Le ministre m'a observé aussi que les échéances indiquées plus haut sont des échéances où il y a des bons du Trésor à rembourser, et dans le doute où il est qu'ils ne seraient pas renouvelés, il veut être certain de pouvoir y faire face.

On m'a assuré, et M. Meeus me l'a également dit, que la Banque de Belgique cherche à s'associer avec la maison Goldsmith de Londres pour former ici une seule Banque, c'est pourquoi on pousse chez vous les actions de la Banque de Belgique. Ce Goldsmith est le même qui dans le temps voulait former ici une banque nationale.

5 août 1840

Je suis de votre avis de ne plus revenir sur le passé avec le ministre, du reste cela ne nous servirait à rien. Car le ministre d'après ce que je me suis aperçu dans mes derniers entretiens, sent bien qu'il est

dans son tort, et à plusieurs reprises il m'a répété que la Chambre l'avait mis dans une fausse position.

6 août 1840 (particulière)

J'ai été voir ce matin M. Van Praet qui part demain pour rejoindre le Roi à Ostende et de là accompagnera Sa Majesté à Londres pour arranger les affaires qui sont à l'ordre du jour. M. Van Praet m'a dit qu'il espère que tout ira au mieux, et quand même le traité serait signé par l'Autriche et la Prusse, que cela ne serait pas une cause de rupture. J'ai beaucoup engagé M. Van Praet de voir MM. de Rothschild à Londres, et de les tenir au courant de ce qui se passe : il me l'a promis. Je l'ai engagé aussi de vous écrire et de vous donner quelques nouvelles. J'ai revu aujourd'hui le ministre des finances qui compte que vous ne le laisserez pas d'embarras, il attend votre réponse à ma lettre du 4 courant.

7 août 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier, que je me suis empressé de communiquer de suite au ministre des finances qui regrette que vous ne puissiez pas lui fournir toute la somme demandée ou au moins une bonne partie. Il acceptera cependant les cinq millions que vous lui offrez, mais ne peut vous donner des bons royaux qu'à six mois de date. J'ai fait tout ce qui dépend de moi pour les avoir à 4, 5 et 6 mois. Le ministre m'a répondu qu'il ne peut pas étant obligé de prendre ses mesures d'avance pour les bons qu'il a à rembourser d'ici à peu de temps. Je n'ai pu obtenir de lui que 5 % d'intérêt et 1/2 % de commission, car il m'a observé qu'en 1838 où l'argent était plus rare qu'aujourd'hui, vous eûtes des bons au même intérêt et 1/2 % de commission. Je n'ai pas voulu insister pour ne pas lui donner à supposer que vous voulez profiter de l'état de gêne où il se trouve.

Comme je n'ai pas conclu avec le ministre par rapport à la différence de l'échéance des bons, veuillez me dire si je puis terminer à six mois, et comment vous voulez avoir ces bons.

Le ministre m'a chargé de vous prier de voir si vous pourriez d'ici à une quinzaine de jours lui placer encore pour cinq millions de bons, soit à Paris ou en province, afin qu'il puisse être en mesure de parer à ses remboursements et ne pas convoquer les Chambres avant l'époque ordinaire ; et d'en venir à la nécessité de demander un emprunt forcé ce qui serait désastreux pour le crédit belge. Vous devez

bien penser que je n'ai pas manqué de lui faire apercevoir combien dans cette occasion vous étiez prêt à faire tout ce qui dépend de vous pour soutenir le Trésor belge, comme vous l'avez toujours fait, que je le priais d'après cela de vouloir bien toujours me prévenir d'avance avant de prendre telle mesure extraordinaire que ce soit, afin que je puisse vous en informer et voir ensuite ce qu'il y a à faire pour le bien du crédit belge, puisqu'il vous trouvera toujours disposés à venir au secours de ce crédit.

Je n'ai pas parlé à M. Meeus de cette affaire, mais il le sait par le ministre lui-même qu'il m'a fait des propositions. La Société générale lui prend aussi des bons mais à 3 mois pour ensuite vous les envoyer.

11 août 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre *confidentielle* dont je ferai usage à ma première entrevue avec le ministre; je pense le voir demain.

Dans une visite que je fis hier soir à M. Coghen, il me raconta que, dans la journée, il eut un entretien avec les ministres Lebeau et Mercier, qui lui avouèrent que M. Meeus et lui avaient bien prévu dans la discussion sur l'emprunt à la Chambre la fausse position dans laquelle ils seraient placés s'il surgissait un événement quelconque, événement qui est arrivé.

M. Coghen sait aussi par le ministre lui-même que vous venez de prendre pour cinq millions de bons du Trésor; il trouve cette manière d'agir de votre part grande et noble, en ajoutant que bien d'autres à votre place n'en aurait pas fait autant. D'après ce qu'il m'a dit, *il trouve les ministres bien disposés maintenant à traiter de l'emprunt avec vous*, d'autant mieux qu'ils sont encore sous l'empresion de la terrible panique qu'ils viennent d'éprouver. M. Coghen m'a dit « *MM. de Rothschild devraient en profiter!!* ».

12 août 1840 (particulière)

Je sors à l'instant de chez le ministre des finances avec qui j'ai causé longuement sur le contenu de vos diverses lettres.

J'ai cherché encore à lui faire lâcher ses 5 millions en 3 %, mais impossible d'y réussir. Il ne veut pas s'en défaire pour le moment; il dit qu'il y perdrait trop, que ces fonds lui ont coûté très cher. Je ne doute pas que plus tard il sera forcé de s'en défaire parce que les besoins se feront sentir impérieusement *et alors nécessité fera loi*.

Quant à un emprunt en 5 %, le ministre ne veut pas en entendre parler ; car, comme ses prédécesseurs, il a la conversion en tête et il est persuadé qu'on en viendra là plus tard. Mais *pour un 3 % je le vois très favorablement disposé*, je lui ai dit que le moment n'était pas favorable.

Le ministre m'a de nouveau parlé des cinq millions de bons du Trésor qu'il désire placer vers la fin de septembre ; il se trouve tellement gêné qu'il a fait ralentir les travaux des chemins de fer.

Je lui ai donné connaissance de votre lettre confidentielle du 10 courant, relativement aux bons du Trésor dont vous me parlez et *qui seraient antidatés*. Quoique ces bons soient créés sous l'ancien ministère il m'a assuré que cela est impossible, que cela ne peut pas se faire, parce que la Cour des comptes est là pour régulariser tous les bons qui se créent et tient note exacte de leur création comme de leur échéance ; il est donc impossible de changer les dates. Si cela s'était fait, l'échéance ne cadrerait plus avec celle annotée par la Cour des comptes. Du reste le ministre a pris des notes et vérifiera cette assertion.

Je lui ai communiqué aussi le contenu de votre lettre d'hier relativement à l'autorisation qui aurait été accordée à Bischoffsheim d'établir un télégraphe d'Ostende à la frontière de Hollande. Le ministre m'a dit que, quoique son collègue de l'Intérieur soit absent, il peut m'assurer que rien de pareil n'a été accordé ; il est vrai qu'on est en instance et qu'on demande cette autorisation qui sera refusée ; le ministre m'a dit que jamais pareille demande sera autorisée, il m'a même dit que s'il arrivait le moindre événement, il ferait abattre de suite le télégraphe qui transmet les nouvelles de Bruxelles à Anvers et qui appartient à des particuliers, le gouvernement belge ne voulant se mettre en communication qu'avec celui de Paris.

Je verrai M. Meeus et lui parlerai des bons du Trésor j'écrirai aussi M. Standaert pour le même objet.

13 août 1840 (particulière)

J'ai écrit hier à M. Standaert pour les bons du Trésor. J'attends ce soir sa réponse pour vous la communiquer et savoir ce qu'il pourra faire. Je doute beaucoup qu'il y réussisse, je ne pense pas qu'il y ait grand chose à placer à Anvers, pas plus qu'ici. Le moment n'est pas favorable, car le ministre m'a dit lui-même qu'il en plaçait fort peu et qu'il recevait peu de demandes.

J'en ai causé avec M. Greban pour engager la Société générale d'en prendre également une partie, mais il m'a conseillé d'en parler directement à M. Meeus qui revient demain de sa campagne; c'est ce que je ferai.

Je verrai M. Coghen et lui communiquerai le paragraphe de votre lettre relativement aux tripotages qui se font chez vous en fonds belges.

Biré m'a dit que l'association de la Banque de Belgique avec *Goldsmith de Londres* est sur le point de se réaliser, le seul obstacle qui existait c'est que Goldsmith voulait être l'un des directeurs, mais sa qualité d'étranger s'y opposant, il s'est désisté de ses prétentions. Le capital serait augmenté de 25 millions et la Banque de Belgique prendra le titre de Banque nationale.

Que pensez vous de cette nouvelle banque? Ne croyez vous pas qu'il serait utile de contrecarrer ce nouvel établissement dans lequel figurent, *l'ancien ministre Desmaizières et Bischoffsheim*. L'influence de ces messieurs ne pourrait-elle pas à son tour vous contrecarrer dans vos rapports financiers avec le gouvernement belge? Je livre ces réflexions à vos méditations.

14 août 1840 (particulière)

Comme je l'avais prévu, il est presque impossible de placer des bons du Trésor dans ce moment. M. Standaert vient de m'écrire la même chose. D'après ce que vous me dites par votre lettre d'hier, je vais écrire à MM. Lemmé. Peut-être pourront-ils faire quelque chose. Je n'ai pu voir M. Mettenius qui est à la campagne, de sorte que dans tous les cas il n'y aura rien à faire avant lundi, parce que demain est un jour férié où il n'y a pas de bourse.

Au reçu de votre lettre d'hier, j'ai été au ministère pour le changement des bons et y faire porter l'intérêt ordinaire tel que le ministre les délivre actuellement au public. Le ministre m'a promis de faire tout son possible pour qu'il en soit ainsi, mais il faut qu'il consulte la Cour des comptes et qu'elle y consente; il ne pourra consulter cette Cour que lundi parce que demain et après demain sont des jours de fêtes. Du reste le ministre pense qu'en expliquant les motifs à la Cour des comptes, cela pourra facilement se faire. Par la même occasion le ministre vient de me faire la proposition suivante:

Comme il a à vous payer 2 millions cinq cents mille francs, *le 19 courant, pour les bons du Trésor échus*, il m'a prié de défalquer cette somme sur les cinq millions que je dois lui verser d'ici à la fin du mois,

afin d'éviter par ce moyen le double emploi d'envoi et de retour. Mais je lui ai observé que je ne pensais pas que vous puissiez le faire ainsi, parce que toutes mes mesures étaient prises pour l'envoi des fonds pour les paiements successifs des cinq millions d'ici à la fin du mois. Vous pensez bien qu'en accordant cette faculté au ministre vous perdez les intérêts sur ce que j'ai encore à lui verser d'ici au 31 courant. Le ministre doit vous écrire aujourd'hui à ce sujet ; veuillez me dire en tout cas ce que je dois faire.

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus, qui m'a dit qu'il ne prendra pas de bons du Trésor pour le moment parce qu'il en a déjà pour deux à trois millions, et qu'en outre il s'en présente journellement à l'es-compte. Ces jours-ci il en est venu d'Anvers pour 1.800 mille francs dans lesquels Bischoffsheim figurait pour une bonne partie.

M. Gréban m'a dit ce matin bien confidentiellement, que depuis plusieurs jours, il voit délivrer des mandats de fortes sommes à Depouhon, tous ordonnancés par le ministre. Ce matin, il lui en a été délivré *un de Fr. 430.000*. M. Gréban ignore absolument pour quel motif. D'après cela je vois que les tripotages durent toujours et je pense que vous ne feriez pas mal d'en causer avec M. Lehon.

Quant aux bons antidadés dont vous m'entreteniez dans une de vos précédentes lettres, si vous tenez Messieurs à savoir véritablement ce qu'il en est, tâchez de m'envoyer un de ces bons, j'en parlerai confidentiellement à M. Fallon, président de la Cour des comptes qui me dira en ami la vérité.

15 août 1840 (particulière)

Je suis en possession de vos diverses lettres auxquelles je me réserve l'honneur de répondre amplement dès que j'aurai pu exécuter les ordres qu'elles contiennent. Aujourd'hui et demain je ne puis rien faire, c'est grande fête, tout le monde est hors de ville et principalement aux fêtes d'Anvers. Lundi je verrai ces messieurs *et suivrai ponctuellement vos instructions.*

Quant à l'article de journal que vous me remettez, c'est un article infâme qui s'est trouvé dans le commerce belge, plutôt par méchanceté qu'autrement. Ce journal rédigé par un français, un véritable panier percé, était autrefois rétribué par la Société générale qui, voyant que ce journal écrivait pour tout le monde en payant, et principalement pour la Banque de Belgique, fut abandonné par la Société générale. Depuis lors, tous les jours, elle et tout ce qui tient à elle est en butte

à ses attaques et depuis quelques temps d'une manière très virulente ; ici on n'y fait pas attention parce qu'on sait ce qu'il en est.

L'article en question est dirigé contre M. Coghén de manière à donner lieu à de fâcheuses interprétations. M. Coghén payait aussi ce journal et lui faisait beaucoup d'avances en espèces, mais pour le même motif et comme ces avances devenaient trop fortes, M. Coghén a cessé de lui en faire. De là, haine particulière et articles plus furibonds les uns que les autres, sur lui et sur tous ceux qui sont de la Société générale ; ici les uns ont pris cet article pour M. Coghén, les autres pour M. Basse.

Je n'ai pas voulu vous envoyer cet article ni beaucoup d'autres semblables qui ne valent pas la peine d'être lus. Voilà la vérité sur cet article et la véritable position des choses. De sorte que je ne pense pas qu'il y ait de quoi vous effrayer. Si cet article avait eu une autre portée, je n'aurais pas manqué de vous en parler. Du reste je n'en exécuterai pas moins les ordres que vous me donnez pour ce qui regarde M. Meeus.

Quant aux actions de la Société générale, veuillez me dire combien vous désirez que j'en fasse mettre au porteur, c'est chose facile. Mais pour vendre de ces actions et des Mutualités, je ne pense pas y réussir dans ce moment, car il n'y a pas d'acheteurs. Veuillez cependant me donner vos ordres précis ainsi que vos limites : je ferai tout ce qui dépendra de moi pour réaliser au mieux de vos intérêts.

J'ai pris note de vos ordres de vente mais comme c'est fête aujourd'hui et demain il n'y avait personne au Lloyd, tout le monde est à la campagne.

Königswarter a écrit aujourd'hui de Paris que vous avez acheté beaucoup de rentes françaises.

17 août 1840 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Meeus et lui ai communiqué le contenu de cette lettre. A vous dire franchement, il a pris la chose très mal et a paru en être très piqué. Voici ses propres expressions que j'ai bien retenues et que je vous transmets textuellement « *M. de Rothschild est toujours le même, dès que la moindre chose arrive, de suite il a peur du reste. Il est dans son droit, mais ce n'est pas délicat de me demander pareille chose dans un moment de crise ; dites lui de m'envoyer mon compte je le réglerai, et me dire combien d'actions diverses j'ai encore chez lui* ». Partant je puis vous affirmer que M. Meeus est très froissé de cette com-

munication, car de suite il m'a remis un mandat de Fr. 80.000 que je ne puis toucher que demain et dont je vous donnerai note.

M. Meeus m'a chargé de vous prier de racheter pour son compte les autres 7.500 Fr. de rente française mais pas plus haut que 80.

Quant à l'affaire des fonds hollandais, il désire savoir jusqu'à quelle époque est fait le dépôt à la banque d'Amsterdam; mercredi il en parlera au conseil et me dira ce qui a été décidé.

D'après le contenu de votre lettre d'hier j'ai été voir le ministre des finances. Je lui ai dit que sa proposition ne pouvait pas vous convenir, en lui déduisant les motifs; de sorte qu'il est décidé que l'affaire reste dans l'état où elle était primitivement. La Société générale vous fera des remises en écus pour son compte et comme de coutume.

Demain le ministre aura la réponse de la Cour des comptes relativement au changement à introduire dans les bons du Trésor, concernant les intérêts. Je ne lui ferai d'autres versements qu'après que cette affaire ne soit réglée.

J'ai vu aujourd'hui M. de Meulenaere qui est ici. Il m'a assuré avoir causé avec le nouvel ambassadeur, M. de Rumigny qui ne croit pas à la guerre. J'ai demain un rendez vous avec M. de Meulenaere pour causer plus amplement.

J'ai vu aussi le comte Diedrichstein qui également ne croit pas à la guerre; il revient d'Angleterre où l'on pense tout autrement et où tout est couleur de rose.

J'ai rencontré d'autres personnes marquantes qui sont dans les mêmes dispositions, entre autres le Comte de Hompesch qui m'a dit qu'il venait de recevoir une lettre de Berlin, dans laquelle on lui dit que malgré que la Prusse et l'Autriche aient adhéré au traité, qu'il ne sera pas exécuté, que c'est seulement pour faire peur au pacha d'Égypte.

18 août 1840 (particulière)

Je sors à l'instant de chez M. de Meulenaere que j'avais déjà vu ce matin et qui depuis a eu un entretien fort animé avec nos ministres.

M. de M. a été appelé ici par M. Lebeau ministre des affaires étrangères pour se consulter sur la situation financière et avoir son avis sur la convocation des Chambres et sur l'opportunité d'un emprunt forcé. Mais M. de M. est tout à fait opposé à cette mesure et a dit franchement au ministre que si pareille chose se faisait, le ministère serait mis à la porte. M. de Meulenaere avec qui j'avais eu dès hier et

ce matin une entrevue et que j'ai mis au courant de tout ce qui se passe et principalement des tripotages qui ont lieu, n'a pas manqué d'en parler vertement, d'abord à M. Lebeau comme chef du ministère, et ensuite à M. Mercier ministre des finances, auquel il a textuellement dit *qu'il était encore trop jeune et ne connaissait rien en matière de finance etc. etc...* Il lui a particulièrement reproché la conduite qui a été tenue envers vous, que ce n'était pas ainsi qu'on devait traiter une maison qui a tant fait pour la Belgique et qui vient encore malgré tout de leur donner cinq millions.

M. Mercier a avoué à M. de M. qu'il a réellement acheté à Paris pour 15 à 1800 mille francs de belges 3 % dans l'espoir de les faire hausser de 3 à 4 % afin d'obtenir un meilleur prix pour l'emprunt, *si à toute extrémité il eut à traiter avec vous de cet emprunt.* Finalement j'ai appris bien des choses dont je me réserve de vous entretenir, mais l'heure du courrier me presse. Mes entrevues avec M. de M. m'ont retenu fort longtemps.

M. de M. m'a avoué que M. Mercier vous était très hostile.

M. de M. a conseillé que pour éviter maintenant toutes les tracasseries qui pourraient résulter de tout ceci, MM. Lebeau et Rogier seraient chargés de traiter de l'emprunt avec vous, bien entendu si l'emprunt peut se traiter actuellement, ou plus tard, et qu'ensuite le ministre des finances en sera chargé quant on sera d'accord sur le tout.

M. de M. leur a conseillé d'abandonner l'idée d'un 3 % et se reporter sur un 5 %, soit en tout ou en partie. Ce soir je dois revoir M. de M. à la campagne de M. Coghén pour continuer à causer. M. Lebeau m'a fait prier par l'entremise de M. de M. de venir le voir demain matin. Je m'y rendrai, j'écouterai ce qu'il me dira pour vous en rendre compte. J'oubliais de vous dire que dans la conversation de M. de M. avec les ministres, il n'a pas manqué, d'après mon instigation, de leur faire entendre que vous étiez parfaitement informés jour par jour de tous les tripotages qui avaient lieu à Paris, tripotages ordonnées par le ministre des finances et par l'entremise de Depouhon. Comme vous le voyez par ma lettre ci jointe, M. Meeus m'a encore remis ce matin Fr. 125.000 et m'a chargé de vous prier de ne pas faire d'autres paiements pour les actions du chemin de fer de La Teste, *sans le prévenir d'avance*, car il a une très mauvaise opinion de cette affaire, et préfère perdre le tout que d'aventurer encore de l'argent dans cette opération, d'après des renseignements qui lui ont été fournis.

Les Mutualités que vous avez en compte à 1/2 avec M. Meeus sont toutes au porteur. M. Meeus m'a demandé aujourd'hui de lui remettre les 500 pièces qui lui reviennent du chef de ce compte.

19 août 1840 (particulière)

Comme on était aujourd'hui très inquiet, ne voyant pas arriver le courrier de Paris en retard de trois heures, M. Meeus vient de me faire prier de venir le voir aussitôt l'arrivée des lettres de chez vous. J'en sors et lui ai donné connaissance de votre lettre d'hier *qui a fait un très bon effet sur son esprit*, d'autant plus que je lui ai dit *que j'avais été un peu trop loin et que vous m'en avez fait de grands reproches...*

M. Meeus m'a dit qu'il n'était pas fâché, qu'il était au contraire charmé de solder son compte de préférence dans ce moment que plus tard, car s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est dit-il de votre faute, vous ne l'avez pas voulu, puisqu'à votre dernier voyage il vous le proposa, vous lui répondîtes que cela n'était pas la peine, et qu'il pouvait disposer chez vous de tout ce qui lui ferait plaisir etc. etc.

Je crois être parvenu jusqu'ici à apaiser un peu sa colère, le temps fera le reste. Il n'y a dans tout cela qu'un peu d'amour-propre piqué. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'aucune trace de brouille ne reste, et j'espère y réussir. M. Meeus vient de me remettre encore Fr. 78.000 dont je vous donnerai note demain.

M. Dujardin est arrivé ce matin, je n'ai pu le voir qu'un instant. Il m'a dit qu'au ministère on est fort embarrassé. Il n'y a pas d'argent. Il m'a dit que c'est Goldsmith de Londres de concert avec la Banque de Belgique qui ont mis le ministre dans une si fausse position par leurs intrigues pour avoir l'emprunt ; je le reverrai demain pour causer plus amplement.

J'ai vu un moment M. Lebeau ministre des affaires étrangères qui est disposé à faire un emprunt en 5 %. Il désire connaître vos intentions actuelles à cet égard. J'ai écouté sa proposition mais sans lui en faire aucune : je lui ai seulement fait entendre que si votre intention est de le faire maintenant *que ce serait toujours moyennant une commission de 2 1/2 % et une garantie de dix ans contre la conversion et de diviser cet emprunt en plusieurs parties*. J'ai promis à M. Lebeau de vous écrire de suite et de le revoir dans quelques jours.

J'ai eu encore hier soir une entrevue chez M. Coghén avec M. de Meulenaere. Ces deux messieurs désapprouvent fortement la conduite du ministre des finances à votre égard. Je suis charmé que M.

de Meulenaere soit ici pour lui donner un peu sur les doigts, et c'est (ce) qu'il a fait.

J'ai vu M. de Seckendorff, qui m'a dit que dans ce moment le Roi de Prusse a une entrevue avec le prince de Metternich à Dresde. Il espère beaucoup du résultat de cette entrevue et ne croit pas à la guerre.

M. Meeus, à qui j'ai parlé de mon entrevue avec M. Lebeau, est très porté pour un emprunt 5 % et il pense que vous pourriez le faire de 30 à 40 millions pour le moment si vous le jugez à propos.

20 août 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, M. Meeus est un peu calme, j'ai usé de tous les moyens en mon pouvoir pour le ramener autant que possible et détruire la fâcheuse impression que *cette demande* avait faite sur son esprit et je crois y avoir réussi.

Quant aux conseils que vous donnez au ministre des finances de chercher à placer des bons du Trésor dans le pays, ces conseils sont bien inutiles. Vous savez quel cas le ministre fait des conseils que vous et moi lui avons donnés. Il se croit du reste un trop grand personnage pour en recevoir ; d'un autre côté il n'y a rien à placer ici en bons du Trésor, et encore moins en province. Je viens, à cet égard, de recevoir une lettre de M. Lemmé d'Anvers à qui j'avais donné ordre d'en placer. Ces messieurs m'écrivent qu'il leur est impossible d'opérer le moindre placement.

J'ai terminé l'affaire des bons du Trésor, et ils me seront délivrés tels que vous le désirez, pour ce qui a rapport à l'intérêt ; de sorte que je continuerai mes versements successifs jusqu'à fin de ce mois.

Il m'a été impossible de rencontrer aujourd'hui M. Dujardin ; il est depuis ce matin de bonne heure en conférence avec le ministre des finances. J'espère que ce soir ou demain j'apprendrai quelque chose de nouveau.

Ce matin en causant avec M. Gréban, il m'a bien confidentiellement assuré que les tripotages continuaient de plus belle à Paris ; et m'a de nouveau montré un mandat du ministre des finances de Fr. 617.000 daté du 17 courant et délivré à M. Depouhon.

M. Gréban ne peut pas concevoir pour quel motif des mandats d'aussi fortes sommes puissent être délivrés à Depouhon. Mais moi, voici ce que je suppose. D'après ce que vous me disiez par votre lettre du 10 courant *que des bons antidatés à l'ordre de Depouhon et endossés*

à Stern et Dassier etc. etc. circulent à Paris, j'ai lieu de croire que cela existe, et que ces bons ont été délivrés sans passer à la Cour des comptes, ce qui serait une affaire fort grave et dont vous pourriez tirer parti si vous le jugez à propos contre M. Mercier ministre des finances et Kerkhove, directeur du Trésor, qui vous sont hostiles tous deux ; et pour cela il faudrait tâcher de vous procurer un ou deux de ces bons et me les envoyer de suite afin que je puisse prendre les renseignements nécessaires et m'enquérir si réellement cela s'est pratiqué ainsi, car je ne puis pas concevoir pour quelles raisons on aurait depuis huit hours délivré à Depouhon pour au-delà d'un million de mandats, si ce n'est pour couvrir une opération secrète et illégale, et que l'on cherche maintenant à faire rentrer ces mêmes bons par le même Depouhon.

Je continue à voir M. de Seckendorff, qui aujourd'hui m'a répété que les nouvelles étaient assez bonnes, et qu'il a tout lieu d'espérer qu'il n'y aura pas de guerre, et que la ratification de l'Autriche n'est pas encore arrivée.

M. de Meulenaere est retourné à son gouvernement à Bruges. Il a été convenu entre lui et moi que si j'avais besoin de l'entretenir j'irai le voir en cette ville.

21 août 1840 (particulière)

J'ai eu ce matin un entretien avec M. Dujardin qui m'a répété en partie ce que déjà vous savez que le Trésor est très embarrassé et que si on ne peut pas faire d'emprunt en 5 % avec vous, le ministre sera forcé de vendre ce qu'il a en 3 % belge. J'ai fortement engagé M. Dujardin d'user de toute son influence près du ministre pour tâcher que vous soyez chargés de cette vente. Mais M. Dujardin ne pense pas que le ministre le fera et croit que ce sera Depouhon qui sera l'éternel négociateur. Du reste, M. Dujardin fera tout ce qui dépend de lui pour que ce soit vous. M. Dujardin m'a assuré que si le ministre se trouve dans cet embarras, c'est grâce à Goldsmith de Londres (qui est ici dans ce moment pour son affaire de la banque nationale qui, dit-on, est arrangée) qui de condert avec la Banque de Belgique veulent aussi faire l'emprunt et le ministre est sous cette influence. En définitif M. Dujardin m'a demandé si vous êtes disposés à faire quelque chose, c'est à dire une partie de l'emprunt en 5 %. Il m'a promis qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour vos intérêts. Il va retourner à Utrecht et reviendra immédiatement avec sa femme qu'il va chercher et restera ici pendant quelques mois.

J'ai vu ce matin M. Meeus et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 19 relativement aux actions de la Teste; il ne m'a plus rien dit de cela.

M. Meeus m'a de nouveau parlé de l'emprunt et m'a engagé de vous entretenir d'un emprunt en 5 %. Il pense que l'on pourrait le faire actuellement de 40 à 50 millions (sans engagement pour le reste) dans le prix de 98, avec 2 1/2 % de commission et des échéances échelonnées pour qu'il reste encore un pour cent au moins. Il m'a fait entendre que la Société générale pourrait y participer pour la moitié.

M. Meeus m'a fait entendre aussi que, si vous étiez décidés à faire l'emprunt de cette manière, il voudrait que vous ayez l'air de refuser tout à fait pour que lui puisse dire au ministre qu'il se chargera de vous y décider.

Veillez me dire ce que vous en pensez pour que je puisse donner une réponse à M. Meeus.

Au reçu de votre lettre d'hier j'ai de nouveau été le revoir pour lui donner de plus en plus une marque de déférence et une preuve de vos bonnes intentions et de votre vieille amitié pour lui; je sais qu'il aime assez ces sortes de prévenances, que je m'empresse de lui témoigner surtout dans le moment actuel..

Je lui ai de nouveau communiqué ce que vous me dites des actions de la Teste; je lui ai communiqué aussi votre manière de voir pour l'emprunt. M. Meeus m'a répondu qu'il ne partage pas votre opinion et pense au contraire que cette affaire est faisable aux conditions précitées. Quant aux bons du Trésor il ne croit pas que le ministre puisse en placer, même à trois mois avec un intérêt plus élevé.

M. Meeus m'a dit aussi qu'il n'est pas de votre avis de retirer actuellement les fonds hollandais déposés à la Banque d'Amsterdam puisque cette Banque ne dit rien jusqu'à présent et qu'avec cet argent on fait plus que l'intérêt que l'on paie de 3 1/2 %. Si cependant votre intention est de les retirer ou que vous ne voudriez pas que M. Sichel les y laisse plus longtemps, M. Meeus vous prie de me le dire; alors la Société générale chargera une autre maison de banque de continuer ce dépôt.

Quant à ce que vous me dites des bons du Trésor, j'aurai soin d'aller moi-même à Anvers lorsque les fêtes y seront terminées je verrai ces messieurs et tâcherai de faire pour le mieux; ce sera je crois le meilleur moyen d'obtenir quelques placements.

22 août 1840 (particulière)

J'ai été aujourd'hui faire une visite à M. de Rumigny, ambassadeur de France, et lui ai fait mes offres de service. Il m'a très bien reçu, nous avons beaucoup causé ; lui aussi pense que les affaires s'arrangeront et que nous n'aurons pas de guerre.

24 août 1840 (particulière)

Depuis ma lettre d'avant-hier je suis en possession de votre honorée de même date, dont j'ai communiqué le contenu à M. Meeus.

Quant à l'affaire des fonds hollandais, il n'en sera plus question ; mais comme M. Meeus m'a observé que si la Banque venait à demander *des couvertures*, la Société générale y ferait droit de suite ; en 24 heures les fonds seraient envoyés.

Malgré que M. Meeus trouve vos observations très justes, il est d'avis que l'on pourrait faire l'emprunt de la manière dont je vous le détaillais dans ma précédente lettre, car il croit que les choses se raffermiront et qu'il n'y aura pas de guerre.

Le ministre des finances *m'a écrit ce matin et m'invita de venir le voir* ; je m'y rendis. Sous le prétexte de me demander quand je lui ferai les autres versements pour les bons du Trésor, il m'a entretenu de l'emprunt ; mais d'après le contenu de vos lettres, je lui ai dit que vous n'étiez pas disposés de le faire pour le moment. Il m'a dit que le Roi sera ici demain ou après demain, qu'il y aura un conseil des ministres, présidé par Sa Majesté, pour aviser aux moyens de se tirer d'embarras et de décider la convocation des Chambres pour demander soit les *6/12e d'avance des contributions, ou un emprunt forcé*. On avisera quand le Roi (sera) ici. Je lui ai conseillé d'augmenter le taux des bons du Trésor à trois mois, que l'on prendrait comme papier sur Paris. De sorte que si d'ici à 3 mois les affaires prennent une autre tournure on pourra alors s'occuper de l'emprunt.

Le ministre m'a paru aujourd'hui d'un abord plus facile et à l'air d'avoir subi un grand changement depuis que M. de Meulenaere est venu ici. Il était plus favorable à votre égard, car il m'a invité de venir le voir souvent et que nous finirons par nous entendre.

J'ai vu un instant M. Dujardin qui repart aujourd'hui. Il ne sera plus question des 3 % belge ; il sera de retour dans une quinzaine de jours pour rester ici.

25 août 1840 (particulière)

Je sors de chez M. Lebeau où j'ai fait usage de votre lettre confidentielle. Mais en bon collègue, M. Lebeau a pris la défense de M. Mercier et m'a dit qu'il y avait beaucoup de préventions de votre part contre le ministre des finances qui a eu les bras liés par la Chambre etc. etc., que du reste, c'est un bon garçon qui ne demanderait pas mieux que de bien s'entendre avec vous. J'ai répliqué à M. Lebeau qu'il n'y avait aucune prévention de votre part que les faits étaient trop palpables et comme le dit fort bien votre lettre que ce n'est nullement une question de personnes mais une question de faits irrécusables etc. etc.

M. Lebeau m'a dit enfin qu'il attend le retour du Roi pour prendre une décision quelconque, *soit de convoquer les Chambres et demander d'avance les 6/12e des contributions en accordant même aux contribuables un escompte de 6 %, soit un emprunt forcé si au définitif on ne peut pas s'entendre avec MM. de Rothschild et que leurs prétentions soient trop élevées.* Il faut donc maintenant attendre le retour du Roi ; rien ne peut se décider que dans le prochain conseil des ministres, présidé par S. M. M. Lebeau m'a dit qu'après ce conseil il me fera prévenir et me fera connaître la décision qui aura été prise.

D'un autre côté, je suis talonné *journallement par M. Coghen*, qui m'est je pense envoyé pour faire la paix entre vous et le ministre des finances.

M. Lebeau croit aussi que vous devriez faire l'emprunt dans ce moment, que le moment est très favorable pour vous, que vous obtiendriez beaucoup de concessions du ministre des finances, que vous pourriez le faire par partie et vous faire garantir l'autre partie pour une époque plus éloignée de 3, 4, ou 5 mois, *aux mêmes prix et conditions*, comme il vous serait facile aussi de lier les mains au ministre de manière à ce qu'il ne puisse vendre aucun fonds belge avant un an ou deux. Je réponds à tout cela que vous n'êtes pas disposés à traiter avec le ministre des finances actuel et leur donne toutes les raisons que vous m'avez données vous même par toutes vos dernières lettres.

M. Biré m'a dit que l'affaire de Goldsmith avec la Banque de Belgique est manquée parce qu'il voulait être président de cette banque, mais le gouvernement ne veut pas qu'un étranger soit nommé à cette fonction.

26 août 1840

J'arrive d'Anvers, j'ai voulu voir par moi-même s'il y a moyen de faire quelques placements en bons du Trésor, mais je n'y ai pas réussi, car d'après ce que m'a dit M. Osy, j'ai vu de suite qu'il n'y a rien à faire de ce côté et je ne lui ai pas fait de proposition réelle, elle aurait été inutile.

M. Lemmé m'a dit que les capitalistes ne veulent pas prendre de bons du Trésor, cependant il va essayer de nouveau. Je lui ai dit que je lui allouerais 1/8 % de commission et même 1/4 pour une forte partie.

M. Standaert m'a dit la même chose, mais il fera aussi son possible pour en placer.

M. Osy m'a dit que Bischoffsheim en avait une forte partie qu'il a escomptée de suite.

M. Van Praet est arrivé ce matin. Je l'ai vu un moment mais il m'a dit qu'il n'y a rien à faire avant l'arrivée du Roi qui sera ici ce soir.

Je n'ai pu voir M. Meeus qu'un instant il m'a remis à vendredi pour causer avec lui amplement sur tout le contenu de vos dernières lettres.

M. Meeus m'a dit qu'il regrette beaucoup de ne pouvoir satisfaire votre désir et vous envoyer des pièces de cinq francs. Il m'a assuré qu'il n'y en a pas assez pour le service journalier, mais si vous voulez de l'or, il vous en enverra tant que vous voudrez.

27 août 1840

Je n'ai rien de particulier à vous dire aujourd'hui; le Roi est arrivé hier soir. Au reçu de votre lettre particulière d'hier j'ai cherché immédiatement à voir M. Lebeau mais il m'a été impossible de le rencontrer. Il est en conseil des ministres présidé par le Roi. Demain j'aurai l'honneur de vous donner d'amples détails en réponse de vos dernières lettres.

28 août 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, ce n'est que ce matin que j'ai pu voir M. Lebeau et me suis expliqué franchement avec lui sur le contenu de vos lettres, surtout de la dernière qui traite de l'emprunt (1). M. Lebeau m'a engagé de voir le ministre des finances et

(1) Lebeau ne cachait pas sa manière de pensée au ministre de France : « il me dit que les bruits de guerre avaient nui à une opération financière bien importante pour la Belgique. Elle était sur le point de contracter un emprunt de 80 millions, mais en ce moment il n'y

de m'entendre avec lui à cet effet, en me disant de nouveau que nous devons mettre toute prévention de côté, que M. Mercier n'est pas un méchant homme. Il est jeune et s'est trouvé fort épouvanté devant *une première affaire de 82 millions* de sorte qu'il ne savait pas (par la position dans laquelle la Chambre l'avait placé) de quel côté commencer, ni comment s'y prendre etc. etc.

J'ai suivi le conseil de M. Lebeau qui m'a bien recommandé de ne pas faire connaître au ministre des finances que nous eumes ensemble plusieurs entretiens pour ne pas froisser l'amour-propre de M. Mercier.

J'ai donc vu le ministre des finances et lui ai donné connaissance du contenu de votre lettre ; il m'a demandé à y réfléchir jusqu'à demain où je dois revenir le revoir pour avoir réponse concluante et sur la manière de nous entendre pour mener l'emprunt à une prompte conclusion. D'un autre côté, M. Mercier m'a dit qu'il y a aujourd'hui conseil des ministres présidé par le Roi ou d'après le contenu de votre lettre cette affaire sera discutée.

Je pense que demain je trouverai le ministre assez traitable d'après ce qui sera discuté aujourd'hui en conseil et une fois les bases de l'emprunt bien posées, cette affaire pourra marcher assez vite et arriver à une prompte solution.

M. Van Praet m'a dit ce matin qu'il en parlera au Roi et lui fera connaître vos dispositions à faire l'emprunt en 5 %.

31 août 1840

Je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à vous apprendre. M. Van Praet m'a dit qu'il espérait connaître bientôt votre réponse à ma lettre du 20 courant, relativement aux propositions du ministre.

J'ai vu aussi M. de Rumigny qui croit fermement que tout s'arrangera au mieux et que nous n'aurons pas de guerre. Le Roi part jeudi pour Wiesbaden.

fallait plus penser. J'ai compris que la négociation était suspendue ... J'ai appris à ce sujet que si cet emprunt n'a pas été conclu plus tôt, le gouvernement n'est pas tout à fait sans reproches. Il lui avait été proposé de la faire à 78 par la maison Rothschild. Il a voulu essayer s'il ne pourrait pas obtenir des conditions meilleures en s'adressant à Paris, Londres ou Amsterdam. Les événements sont survenus à la traverse et aujourd'hui il est dans un embarras réel avec une émission trop considérable de bons du Trésor dont personne ne veut » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 140, dépêche du 27 août 1840).

1 septembre 1840

Les actions de la Banque de Belgique sont en hausse parce qu'on dit que cette Banque veut faire l'emprunt avec Goldsmith sous la condition que l'on accordera à ce dernier le privilège de s'associer avec elle.

2 septembre 1840

J'ai vu le ministre des finances et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 31; il attend votre réponse avec impatience (1).

J'ai eu ce matin un entretien avec M. Meeus qui m'a dit *être très fâché contre vous*, parce que vous ne voulûtes pas l'écouter quand, il y a quinze jours, il vous conseilla de vous hâter de conclure l'emprunt de 40 millions en 5 %, il a ajouté qu'alors vous l'auriez obtenu à très bon marché, tandis qu'aujourd'hui il paraît que les relations de Goldsmith avec la Banque de Belgique sont renouées de nouveau; (2) Goldsmith est ici et de concert avec la Banque ils ont fait des offres au ministre pour un emprunt également en 5 %; d'après cela M. Meeus pense que ces nouvelles offres vont échauffer les têtes ministérielles et que votre affaire sera gatée et sera faite par d'autres.

8 septembre 1840

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis favorisé par votre lettre de même date qui m'autorise à continuer mes ventes en fonds belges, mais vous verrez par nos cours qu'il m'est impossible d'exécuter cet ordre. Du reste, notre bourse était trop agitée par suite des mauvaises nouvelles de chez vous; outre cela on disait que l'on se battait dans les rues de Paris.

(1) Rumigny reçut les confidences royales : « le roi m'a fait l'honneur de m'entretenir de la position financière de la Belgique. Il regrette que ses ministres aient autant tardé de conclure l'emprunt qui est devenu indispensable et que les circonstances ont rendu à peu près impossible dans ce moment » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 151, dépêche du 3 septembre 1840).

(2) Le ministre de France donnait quelques renseignements à cet égard : « la seconde question est relative à des arrangements proposés par la Banque de Belgique pour donner une nouvelle importance à cet établissement. Il paraît que dans le courant du mois dernier, on a soumis au gouvernement belge un projet de statuts d'une association de la Banque de Belgique avec des capitalistes anglais qui prétendaient avoir réuni par souscription un capital de 10 à 12 millions et qui promettaient d'en former un plus considérable. Après examen, le gouvernement s'est refusé à y donner son assentiment par la principale raison que rien n'était plus incertain que la réalisation de ce premier capital, surtout en raison des circonstances actuelles. L'on s'accorde à approuver le ministère d'avoir pris cette résolution » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 158, dépêche du 10 septembre 1840).

Le ministre des finances a fait annoncer qu'il donne des bons du trésor

à un an à 5 %
à six mois à 4 1/2
à trois mois à 3 1/2

9 septembre 1840 (particulière)

M. Meeus étant venu en ville pour un moment, j'ai profité de cette occasion pour lui communiquer votre lettre du 7 courant.

Nous avons beaucoup causé de l'emprunt. M. Meeus convient également que le moment est très critique, mais cependant il pense que l'on peut actuellement faire l'emprunt ne serait-ce que de 30 millions, ce qui conduirait le ministre jusqu'au mois de décembre. Probablement qu'à cette époque, la crise politique sera calmée, on pourrait alors s'entendre pour le reste de l'emprunt. M. Meeus y participerait pour 10 à 12 millions, et comme, ainsi que vous, il a beaucoup de bons du Trésor, on pourrait payer avec ces bons au fur et à mesure de leur échéance. M. Meeus pense aussi que l'on pourrait traiter avec le ministre de manière à ce que l'emprunt vous reviendrait de 94 1/2 à 94 net.

Je vois tous les jours M. Van Praet parce qu'il doit journallement rendre compte au Roi à Wiesbaden où en sont les négociations.

M. Van Praet insiste toujours que vous devez, dans les circonstances actuelles, montrer votre bonne volonté malgré tout et faire l'emprunt. Je lui ai donné connaissance de votre lettre du 7 pour le persuader que ce n'était nullement la bonne volonté qui vous manque mais qu'elle est paralysée par les circonstances critiques du moment. Je lui ai donné connaissance de mon entrevue avec le ministre des finances et lui ai dit tout ce qu'il y a à dire en pareil cas, mais M. Van Praet sur le contenu de cette lettre m'a répondu :

« M. de Rothschild écrit de longues lettres où il témoigne toujours sa bonne
« volonté pour la Belgique et à Paris il dit à M. Lehon qu'il ne veut
« rien faire. »

M. Van Praet m'a encore dit que si, d'ici huit à dix jours, vous ne pouvez pas vous décider pour l'emprunt le ministre sera obligé de convoquer les Chambres et leur dire positivement que vous n'avez pas voulu charger de l'emprunt et qu'alors vous perdrez toute votre influence dans ce pays.

11 septembre 1840 (particulière)

Je suis en possession de vos diverses lettres du 9 et 10 courant. J'en ai communiqué le contenu à MM. Meeus, Van Praet et au ministre des finances. Ces messieurs commencent à voir comme vous que, dans ce moment, il est impossible de songer à l'emprunt. D'après mes entretiens derniers avec eux, ils sont beaucoup plus calmes; je les ai fait revenir à des idées plus saines et je vous avoue que j'avais fort à faire.

M. Meeus est très disposé à venir au secours du gouvernement, mais il désire votre participation pour que d'un commun accord vous cherchiez dans les circonstances actuelles de tirer le gouvernement de l'embarras où il se trouve.

A cette fin il veut que nous prenions ensemble pour dix à douze millions de bons du Trésor, à trois mois de date, que l'on pourra faire escompter à la Banque de France. Dans ce cas il désire savoir par retour de courrier si ces bons devront vous être endossés par la Société générale.

J'ai été ensuite voir le ministre. Nous avons beaucoup causé de l'emprunt et il voit comme vous l'impossibilité de conclure l'emprunt; mais il m'a dit que d'après la bonne volonté dont toutes vos lettres sont empreintes, il faut que vous lui en donniez une nouvelle preuve en venant immédiatement au secours de la Belgique pour qu'il puisse éviter la convocation des Chambres. Pour cela il vous donnerait pour douze millions de bons du Trésor à trois mois. Quant à l'intérêt et à la commission, le ministre vous laisse maîtres de fixer cet intérêt et la commission vous mêmes.

Voici Messieurs comment il désire que les paiements lui soient faits:

2 millions le	6 octobre
2 „	12 „
3 „	20 „
1 „	1 novembre
2 1/2 „	7 „
1 1/2 „	10 „

12 millions

Avec cette somme le ministre m'a dit qu'il peut aller jusqu'à l'ouverture des Chambres, en novembre; si d'ici là les circonstances changent et que l'on puisse s'entendre pour l'emprunt, tout ira pour le mieux; dans le cas contraire on présenterait de suite le budget et

on demanderait par anticipation les 6/12e de la contribution foncière de 1841, ce qui ne souffrira aucune difficulté et sera accordé d'emblée, sans avoir aucune influence fâcheuse sur le crédit belge; avec cela il pourra encore marcher pendant quelques temps, en attendant toujours le moment favorable pour la conclusion de l'emprunt. Mais si vous refusiez les 12 millions de bons du Trésor il se verra obligé de convoquer les Chambres d'ici à huit jours, ce qui naturellement fera un très mauvais effet sur le crédit belge.

M. Van Praet a beaucoup ri de votre lettre d'hier, surtout du dernier paragraphe; il m'a dit que c'était très diplomatiquement écrit et il sait parfaitement que c'est *Louis Philippe* qui vous dit que la paix ne sera pas troublée. Mais d'un autre côté il croit que *Thiers* ne pense pas de même. Cependant il espère que vous accepterez la proposition du ministre et ne laisserez pas le gouvernement dans l'embarras (1).

14 septembre 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier dont j'ai communiqué le contenu à MM. Meeus, Van Praet et au ministre.

M. Van Praet m'a dit qu'il vous est facile de convoquer les Chambres, mais ici ce moyen n'est pas si facile à mettre à exécution. Cette mesure jetterait une grande perturbation dans les affaires et dans les esprits et aurait une influence fâcheuse sur le crédit.

Le ministre m'a dit de vous écrire de nouveau pour vous engager encore de prendre sa position en considération et faire tout ce qui dépendra de vous pour venir au secours des finances belges.

M. Meeus désapprouve votre refus de faire l'affaire de 10 à 12 millions de bons du trésor en compte à 1/2 que vous auriez pu déposer à la Banque de France, à cela je lui ai répondu que déjà vous en aviez pour 7 millions qui sont pour vous des valeurs mortes, que lui pourrait en prendre davantage s'il veut faire quelque chose pour le pays; mais il m'a dit que la Société générale en a aussi une forte partie.

M. Meeus m'a dit que sans doute M. Lehon vous aura entretenu d'une autre proposition qui serait de vous envoyer 15 à 16 millions en

(1) Le ton des dépêches du ministre de France était pessimiste : « les tentatives faites par le gouvernement belge pour parvenir à négocier un emprunt paraissent avoir totalement échoué. Jusqu'à présent, on avait compté que MM. de Rothschild se prêteraient à écouter les demandes qui leur ont été faites, soit en consentant à l'emprunt même, soit en faisant une avance contre la remise des bons du Trésor. Des lettres du 12 donnaient des espérances que l'on croyait fondées, mais hier on a appris qu'ils s'y refusaient entièrement. Le gouvernement se voit par là dans un extrême embarras » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 164, dépêche du 15 septembre 1840).

obligations belges 4 %, que vous pourriez déposer à la Banque de France et lui demander un prêt de 10 à 12 millions (1). M. Meeus espère que vous ferez tout votre possible pour faire réussir cette dernière proposition ; car avec ces 10 à 12 millions le ministre se tirera d'affaire, on évitera la convocation des Chambres et il pourra attendre de meilleurs moments pour la conclusion de l'emprunt.

17 septembre 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier contenant une note du ministre : vous y aurez remarqué qu'il a changé plusieurs dispositions, principalement celle relative à la durée de la garantie contre la conversion, ainsi que celle pour l'option ; du reste je me propose d'y revenir en temps et lieu avec le ministre, dès que j'aurai votre réponse (2). J'en ai déjà causé avec M. Van Praet et lui ai fait remarquer que le ministre n'était pas d'accord avec lui-même sur ces deux points puisque dans sa première proposition, il avait stipulé un plus long terme pour ces deux points. Car, mon opinion est que vous demandiez une option pour tout emprunt quel qu'il soit ; parce qu'il y a toujours ici des personnes prêtes à faire des propositions pour l'emprunt. Goldsmith de Londres, avec la Banque de Belgique ne manqueront pas de se remettre en avant dès qu'ils verront les circonstances politiques changer et les affaires plus stables. Hier encore, le ministre me fit entendre que l'on voulait lui faire une avance de 18 millions dont 9 de suite et 9 millions plus tard mais que les conditions étaient trop onéreuses.

(1) Lehon fit une démarche à la Banque de France où il rencontra le gouverneur d'Argout. Une opération directe, escompte de bons du Trésor ou avances sur titres belges, lui fut-il répondu, était impossible. Le soutien apporté par la Banque de France à la Banque d'Angleterre en 1839, avait été réalisé par un consortium de banques françaises — le fameux syndicat des banques parisiennes — et le banquier londonien Baring, sous une forme commerciale (Bruxelles, Arch. Aff. étr., copie Paris, t. 2, dépêche du 16 septembre 1840).

(2) Les négociations pour l'emprunt avaient donc repris. James de Rothschild avait précisé sa position à Lehon. Il ne voulait pas faire d'avances sur des bons du Trésor « parce qu'il regarde cette valeur comme impossible à réaliser dans des circonstances critiques ». Il persistait dans son offre d'un prêt de 25 à 30 millions, à un prix fondé sur le cours actuel de la rente belge, à condition que le reste de l'emprunt, jusqu'à concurrence de 82 millions, lui soit garanti, soit à un taux fixe, convenu d'avance, système que Lehon jugeait onéreux, soit en l'émettant à commission (Bruxelles, Arch. Aff. étr., copie Paris, t. 2, dépêche du 18 septembre 1840). Le ministre de France notait la reprise des négociations : « la négociation relative à l'emprunt a tout à coup pris une meilleure tournure. Il paraît que, dès que MM. de Rothschild ont été informés des démarches que le gouvernement belge a faites pour se passer de leur concours, ils sont revenus à des dispositions plus favorables. Ils ont annoncé qu'ils feraient plus volontiers un prêt de 25 millions de francs que de prendre des bons du Trésor, ce qui indique qu'ils ne voudraient pas laisser échapper cette affaire. On s'attend donc à voir arriver à toute heure James de Rothschild pour conclure la négociation » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 168, dépêche du 17 septembre 1840).

ses : j'ai répondu à cela que cette offre ressemblait beaucoup à celle que l'on fit de donner 30 millions pour la reconstitution de la Banque de Belgique. *Ces offres du reste viennent de la même source.* Le ministre n'a pas répliqué à cela.

Depuis hier tous les journaux annoncent que l'emprunt est conclu avec vous, mais seulement de 20 millions à 93. Je crois que c'est une finesse du ministre pour sonder l'opinion publique.

M. Coghén est venu me voir aujourd'hui pour l'emprunt. Il est d'avis aussi que vous devez insister *pour l'option pour tout l'emprunt.* Il m'a proposé son intervention pour vous faire obtenir cette concession, je l'en ai remercié en votre nom.

M. Van Praet m'a dit aussi qu'il espère que vous vous hâterez de conclure, car si les circonstances devenaient meilleures le ministre pourrait faire une partie de l'emprunt par souscription dans le pays.

18 septembre 1840

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. Jusqu'à ce moment cinq heures je suis privé de vos nouvelles, le courrier de Paris n'étant pas encore arrivé.

Il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire de ce que le courrier *depuis qu'il y a de si grandes variations manque si souvent et casse en route, toujours en France.* Plusieurs personnes m'observent qu'il y a la dessous quelque micmac que l'on ne comprend pas mais que cependant il est facile de résoudre en ce que par le retard des dépêches de Paris, les courriers envoyés extraordinairement ont le temps d'arriver et les spéculateurs d'Anvers et d'Amsterdam le temps d'opérer en connaissance de cause; je livre ces observations à vos méditations pour en faire l'usage que vous jugerez convenable. Car, comme je vous le dis plus haut, ce n'est que depuis quelques temps que le courrier arrive 4, 5 et 6 heures plus tard, deux fois au moins par semaine. Avant qu'il y eut de si grandes variations le courrier arrivait régulièrement et souvent avant l'heure de la bourse. Il y va aussi de votre intérêt, car plusieurs fois vous me donnâtes des ordres que je me trouvais par le fait dans l'impossibilité d'exécuter.

3 octobre 1840 (1)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de vos lettres de même date, mais il était trop tard. J'avais déjà communiqué le contenu de votre lettre d'avant hier à M. Gréban (M. Meeus n'étant pas ici) ainsi qu'à M. Van Praet. Du reste ces Messieurs voient bien que le moment n'est pas fait du tout pour s'occuper d'un emprunt et qu'on attendra des circonstances plus favorables.

Je n'ai pas revu le ministre et n'ai garde de m'y présenter avant qu'il ne me fasse appeler.

5 octobre 1840 (particulière)

Depuis ma dernière, j'ai vu M. Meeus. Nous avons causé de l'emprunt, et d'après les événements survenus, il est d'avis aussi que maintenant n'est pas le moment de songer à une affaire financière d'une telle importance, qu'il faut attendre des circonstances meilleures.

Le Roi doit arriver dans quelques jours. S. M. comprendra également qu'il est impossible de songer actuellement à faire un emprunt.

Le bruit se répand ici que *Thiers* a donné sa démission au sortir d'un conseil des ministres présidé par lui. Si cela est vrai cette nouvelle aurait beaucoup d'influence sur les fonds belges.

6 octobre 1840 (particulière)

A l'instant M. Van Praet sort de chez moi et m'a dit que le Roi arrivera ici vendredi. Il m'a dit aussi que dans le conseil des ministres, tenu à Paris, il a été décidé que Louis Philippe protestera contre la déchéance du Pacha d'Egypte.

10 octobre 1840

Quant à votre lettre particulière, je me réserve l'honneur de vous répondre ultérieurement, car le Roi à ce que m'a dit ce matin M. Van Praet, n'est arrivé hier soir que fort tard et ne viendra probablement

(1) Entre le 18 septembre et le 3 octobre, il s'est passé un événement que ces lettres ne traduisent pas. La Société générale a pris 20.160.000 francs de rentes 5 %, soit à peine le quart de la somme primitivement prévue, mais qui permettait au gouvernement de faire face aux dépenses les plus urgentes et de payer à l'échéance les bons du Trésor (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f^o 171, dépêche du 22 septembre 1840). Le ministre d'Autriche soulignait les conditions de ce traité : « ce sont les moins désavantageuses qui avaient été proposées au gouvernement dans les négociations très actives, notamment avec la maison Rothschild, auxquelles a donné lieu, depuis un mois, la conclusion de cet emprunt (Vienne, Arch. Etat, dépêche du 23 septembre 1840).

pas en ville que dans quelques jours. J'irai le voir sous le prétexte de lui faire ma cour ; j'espère que d'ici là *on me demandera soit d'une manière ou de l'autre*. Je pense aussi que lundi prochain M. Meeus me dira quelque chose *car j'aime mieux les voir venir et que les premières démarches soient faites par eux et non par nous*.

12 octobre 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus et sans lui donner connaissance de votre lettre du 9 courant, nous avons causé de l'emprunt. M. Meeus n'a pas encore vu le Roi et ne le verra que mercredi prochain, de sorte qu'il faut attendre jusque là les ouvertures qui me seront faites. D'autant mieux qu'en voyant ce matin M. Van Praet, j'ai eu l'air de lui faire entendre qu'il serait convenable que j'allasse voir le Roi et lui faire ma cour. *L'invitation ne s'est pas fait attendre, je la reçois à l'instant pour me rendre demain à midi à Laeken*.

M. Meeus m'a dit que lorsqu'il verra le Roi, il lui persuadera que l'on peut faire encore en emprunt de 30 millions. La Société générale y participera pour un tiers, *de sorte qu'il vous sera facile de faire une souscription de 10 millions à Paris, une à Londres de même somme, une en Belgique*.

Dans la conversation, j'ai fait entendre à M. Meeus que l'on pourrait fondre les deux émissions de manière à ce que les obligations fussent absolument semblables et identiques et que dans ce cas il ne devra pas trop se presser d'émettre les obligations spéciales de son emprunt. M. Meeus est parfaitement de cet avis et m'a dit que les titres définitifs ne seront délivrés qu'en janvier. J'ai promis à M. Meeus que j'allais vous rendre compte de notre conversation.

13 octobre 1840 (particulière)

J'ai vu le Roi qui me paraît toujours très bien disposé pour vous et serait charmé de vous voir de nouveau faire une affaire avec la Belgique, quoique lui même sache bien qu'il y a des chances à courir dans ce moment, mais que l'idée de faire cette affaire en commission rencontrerait beaucoup d'obstacles à la Chambre. Mon entretien avec le Roi n'a eu rien de bien important en ce que je me suis tenu sur la réserve, nous avons causé en termes généraux, *je lui ai dit que vous étiez aussi de votre côté toujours disposés à lui être agréable etc. etc. et que si Sa Majesté l'ordonnait, vous seriez prêt à vous rendre à son invitation et viendriez à Bruxelles*.

Le Roi en définitive m'a dit qu'il verrait M. Mercier, ministre des finances ; de sorte que maintenant, il n'y a qu'à attendre les propositions qui me seront faites. Le principal et le point important sont que *ce ne soit pas vous qui ayez fait les premières démarches.*

L'intention du Roi est que le ministre ne fasse actuellement qu'un petit emprunt, de 20 à 30 millions, pour faire le reste au printemps, lorsque tout sera rentré dans le *statu quo* et que les circonstances politiques le permettront.

Je saurai demain par M. Meeus, ce que le Roi lui aura dit, mais du reste je ne me presserai pas jusqu'à nouvel ordre de votre part.

14 octobre 1840 (confidentielle)

Au moment de mettre mes lettres à la poste, *je reçois le billet ci inclus de M. Gréban qui me charge de vous prier d'acheter pour compte de la Société générale.*

Fr. 1.500.000 *Capital nominal soit Fr. 45.000 de rente 3 % belge à 63,50 pour fin courant sauf mieux, mais sans dépasser ce prix.*

Comme je voulais savoir *pourquoi cet ordre si inattendu*, j'ai été vite voir M. Gréban qui m'a dit *confidemment que le Roi a cet après-midi dit à M. Meeus que la dernière note que le gouvernement français a envoyé à Lord Palmerston était si pacifique qu'on en a été tout étonné en Angleterre ; par conséquent M. Meeus ne croit pas du tout à la guerre, ce qui l'engage à acheter des fonds belges.*

Je me décide à vous envoyer la présente par courrier pour que vous l'ayez à temps, et pour *votre gouverne principalement.*
P. S. On ne sait pas à la banque que j'envoie un courrier de sorte que vous pouvez vous régler à volonté.

14 octobre 1840 (particulière)

Quant à ce que vous me dites *que je me suis un peu trop avancé*, je vous avoue que je ne vois pas en quoi, car rien n'a été dit ni pour ni contre. Aucune proposition n'est faite de part ou d'autre, tout jusqu'ici s'est passé en simple conversation. Je me suis tenu et me tiens toujours sur la plus grande réserve, puisque par toutes vos lettres il m'a été facile de voir que votre but était de gagner du temps. Aussi n'ai-je fait qu'écouter ce qu'on me disait pour vous le transmettre sans provoquer ni encourager en rien M. Meeus.

Je n'ai pour ainsi dire nullement provoqué mon entrevue avec le

Roi. Du reste cet entretien ne signifie absolument rien, je n'y ai été que pour lui dire que vous êtes toujours à ses ordres et prêts à faire ce qui sera possible. Je lui ai seulement fait entrevoir que l'argent était rare partout, principalement à Londres, en Allemagne et en Hollande et notre conversation s'est bornée là. Le Roi m'a dit qu'il causerait avec le ministre.

Aujourd'hui j'ai rencontré M. Van Praet, qui m'a dit que le ministre des finances sortait de chez lui *et lui a formellement dit qu'il ne veut rien faire jusqu'à l'ouverture des Chambres belges* (en novembre).

Ainsi Messieurs vous vouliez gagner du temps, *le voici tout gagné.*

Quant aux craintes que vous témoignez relativement à la Société générale, je ne la crois pas disposée à tâter d'un nouvel emprunt ; car d'après ce que M. Meeus m'a dit ce matin, quoique assez vaguement, il a l'intention de se faire une grande réserve chez vous, soit en lingots d'or, soit en vous faisant parvenir des remises de Londres, pour avoir au cas de besoin des pièces de cinq francs en retour, s'il venait une nouvelle crise.

M. Meeus doit avoir aujourd'hui une entrevue avec le Roi.

15 octobre 1840 (particulière)

J'ai été de suite voir M. Meeus relativement à l'ordre d'achat qu'il me chargea de vous transmettre le 12 courant. Il vous prie de regarder cet ordre comme nul et non venu. Quant à celui qu'il me donna hier et que je vous transmis par courrier, il vous prie également de n'y pas donner suite, si vous n'avez pu l'exécuter à la bourse d'aujourd'hui, M. Meeus se réservant de me donner demain de nouveaux ordres à vous transmettre relativement aux achats à faire par vous pour compte de la Société générale.

Vous aurez vu par ma lettre particulière que le ministre des finances est décidé à ne rien faire qu'après l'ouverture des Chambres belges, qui s'assembleront le mois prochain ; ce qui *pour le moment* met fin à toute conversation sur l'emprunt.

22 octobre 1840

M. Meeus part demain matin pour Paris, il viendra vous voir lundi. Il m'a dit vaguement qu'il vous proposera une affaire en compte à 1/2 en fonds belges ; car il croit à la hausse et depuis quelques temps la Société générale fait acheter ici beaucoup de fonds belges.

M. Meeus a eu aujourd'hui une entrevue avec le Roi.

23 octobre 1840 (particulière)

En voyant aujourd'hui M. Greban, *il m'a dit confidentiellement, que le Trésor commence à devenir à sec, quoique le ministre dise qu'il n'a pas besoin d'argent ; M. Gréban pense que le ministre n'est pas éloigné et se déciderait volontiers à traiter de l'emprunt. Ceci pour votre gouverne et à l'insu de M. Meeus.*

24 octobre 1840 (particulière)

Je continue toujours à voir M. Van Praet comme par le passé. Quoique depuis quelques temps il ne soit plus question de l'emprunt, nous en causons journellement et tout à fait dans le sens de votre lettre ; mais je ne pense devoir entretenir M. Van Praet de ce que vous me dites relativement à M. Meeus, car il est trop lié avec lui et cela ne pourrait produire qu'un mauvais effet. Il vaut mieux dans ce moment ne rien dire du tout. Du reste M. Meeus ne manquera pas de causer avec vous de l'emprunt et surtout d'après les instructions qui lui auront été données ici puisqu'avant son départ il a eu une entrevue avec le Roi, dans laquelle la question de l'emprunt aura fait tous les frais.

Quant au ministre des finances, je ne l'ai plus revu depuis que j'y fus en dernier lieu avec M. Constantin, et je n'y retournerai que lorsqu'il me fera demander. J'ai pris note de votre ordre d'achat mais je n'ai pu l'exécuter ; le courrier est arrivé après la bourse, et lorsque les cours de chez vous étaient connus, le 3 % se demandait à 63 1/4 je regrette aussi que votre limite n'ait pas été *un peu plus large*, car à ce cours j'aurai exécuté votre ordre probablement en entier.

26 octobre 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai de nouveau été voir M. Van Praet et comme de coutume notre entretien roule sur l'emprunt. Je lui ai répété que vous êtes toujours prêts à rendre tous les services possibles au gouvernement et au Roi en particulier quand le moment sera venu de s'occuper de l'affaire.

Tout dépend du voyage de M. Meeus à Paris et c'est aussi ce que M. Van Praet m'a dit ; d'un autre côté on veut attendre l'ouverture de vos Chambres et voir terminer la crise ministérielle et enfin ce que vous déciderez avec M. Meeus.

Vous verrez d'après nos cours d'aujourd'hui qu'il ne m'a pas

été possible de donner suite à votre ordre d'avant-hier, soit en achat soit en vente.

Je sou mets à votre attention l'article de journal ci-inclus.

2 novembre 1840

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus mais il n'a encore rien pu me dire. Ce soir il doit avoir une entrevue avec le Roi et avec le ministre de sorte que demain ou après je saurai ce qu'il en est.

6 novembre 1840

Au reçu de votre lettre particulière j'ai été voir le ministre, M. Meeus et M. Van Praet et leur ai annoncé votre arrivée; le ministre a été charmé de cet avis et désire vivement s'entretenir avec vous.

13 novembre 1840 (particulière)

Persuadé que notre Sieur Baron James de Rothschild sera arrivé en bonne santé, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai vu le ministre il m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction pour la manière prompte que vous avez mise à conclure l'emprunt il aura l'avantage de vous écrire sous peu(1).

M. Meeus m'a chargé de vous dire que puisqu'il s'est entendu avec vous pour l'émission de Paris et de Londres il vous prie de comprendre la Société générale dans cette émission *pour quatre millions, c'est à dire deux millions à Paris et deux millions à Londres.*

(1) L'emprunt à été signé le 10 novembre (voir l'annexe). Il est probable que toute la négociation a été faite à Paris entre Meeus et James de Rothschild. Le ministre de France présente ainsi la chose : « le gouvernement belge a conclu hier soir un nouvel emprunt avec M. James de Rothschild. Si mes renseignements sont exacts, cet emprunt sera de 75 millions de francs, divisé en deux parties : la première de 35 millions sera livrée dès à présent au taux de 97.50; la seconde le sera plus tard et le taux en sera déterminé en raison des circonstances. Les deux parties ont voulu se réserver la chance des bénéfices que pourront offrir les événements politiques du moment. Cette nouvelle opération financière a ajouté un nouveau triomphe à la satisfaction de M. de Rothschild qui s'est plu à constater que rien de solide ne pouvait se faire sans sa coopération. Il est de fait que l'emprunt de la Société générale ne s'était rempli qu'à moitié. M. Meeus, qui est le directeur de cette Société, avait été obligé de reconnaître son impuissance et d'appeler le secours des Rothschild. Mais ce triomphe a offert aussi ses avantages, car aujourd'hui, l'emprunt belge se trouvant garanti, les actionnaires ne manqueront plus; d'un autre côté, les partisans de la paix puiseront dans la confiance du banquier cosmopolite une nouvelle sécurité pour la leur. Le gouvernement belge perd 1 million à cette opération. S'il l'avait faite à temps, en profitant de l'autorisation de la Chambre, il n'aurait pas du subir cette perte. Malgré cela, il peut se dire satisfait, car il va rendre la vie à ses entreprises qui étaient suspendues presque partout par le manque absolu d'argent. C'est un avantage dont tout le pays se ressentira » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 19, f° 211, dépêche du 12 novembre 1840).

La Société a décidé qu'elle ouvrirait ici une souscription de 4 millions pour mardi prochain, au prix de 96, avec jouissance du 1^{er} novembre. Demain je vous enverrai l'annonce.

La Société vous écrit aujourd'hui que le conseil n'a pas admis sa participation pour une cession à faire aux maisons de Paris.

M. Gréban m'a dit *confidentiellement* que ce projet provient d'une coterie de la part de quelques uns des directeurs parce que vous avez refusé d'avancer 150 à 200 mille francs à l'administration de la Sambre à l'Oise.

M. Gréban me charge aussi de vous prier de vouloir bien porter la cession que vous voulez bien lui faire à 200 mille francs au lieu de 150 mille cela lui serait très agréable.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint copie de la lettre que m'a écrite M. Osy, veuillez avoir la bonté de lui répondre.

M. Gréban m'a engagé de vous dire que vous feriez très bien d'envoyer ici quelques écus.

14 novembre 1840 (particulière)

J'apprends avec grand plaisir l'heureuse arrivée de Monsieur le Baron James de Rothschild.

Je prends note de vendre 200 actions Société générale au cours de F. 700. M. Meeus vient de me dire qu'il pense que vous devrez émettre à Paris à 96 1/2 ce qui est un 1/2 % plus élevé qu'ici, mais à cause du change, vous trouvez ci joint l'annonce de la Société générale qui sera insérée aujourd'hui.

J'ai de nouveau causé aujourd'hui avec MM. Gréban, Opdenberg et de Baillet, relativement à la cession aux maisons de Paris. MM. Greban et Opdenberg sont étonnés que cet objet n'ait pas été accordé. M. de Baillet, quoique tergiversant encore, m'a répondu après les explications que je lui ai données, que la décision du conseil de la banque pouvait être révoquée, de sorte que si vous écrivez de suite et persistez un peu fermement vous obtiendrez je pense la participation de la Société Générale, j'ai du reste fait entendre à ces Messieurs que si vous n'en avez pas parlé de suite à M. Meeus, c'est que cela vous est échappé, mais que vous avez envoyé à la direction la copie de la lettre des maisons de Paris formant cette convention, et que vous l'avez accordé aussi bien dans l'intérêt de la Société générale que du vôtre et enfin tout ce

qu'on peut dire etc. etc... pour que cette décision soit révoquée (1).

Je vous engage donc à écrire *de suite* pour que cette affaire soit remise sur le tapis au conseil de lundi prochain.

Le Roi a reçu aujourd'hui la députation du Sénat qui lui a présenté l'adresse en réponse au discours d'ouverture des chambres. S. M. a répondu en particulier aux sénateurs qu'elle espère que la paix de l'Europe ne sera pas troublée.

16 novembre 1840

J'ai de nouveau causé aujourd'hui avec d'autres directeurs de la Société générale pour que la décision prise relativement à la cession aux maisons de Paris soit révoquée. Je pense qu'elle pourra l'être *pourvu que vous insistiez fortement et de suite*.

18 novembre 1840

Au reçu de votre lettre j'ai été voir le ministre des finances qui m'a chargé de bien vous remercier de vos bonnes attentions; mais dans ce moment il n'a pas besoin d'argent: ses caisses sont assez garnies. Cependant, en cas de besoin, il profitera de votre offre et se réserve de vous le faire savoir d'avance. Il vous écrira un de ces jours.

J'ai vu aussi M. Meeus qui m'a dit que la souscription a été close aujourd'hui à midi pour les Fr. 160.000 annoncées depuis aucune demande ne sera admise.

20 novembre 1840 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Meeus, qui m'a demandé s'il vous convenait qu'il verse pour votre compte le paiement à faire le 20 décembre; comme je n'ai pas voulu lui faire connaître que j'en avais causé avec le ministre, je lui ai répondu que je vous le demanderai.

Le conseil de la banque a maintenu sa première décision sur l'affaire de la cession aux maisons de Paris. Voici le billet que m'écrit M. Gréban et d'après ce qu'il vient ensuite de me dire verbalement il y a dans ce fait une vieille rancune de M. Meeus. Tout dépendait de lui de faire voter le conseil dans le sens qu'il veut. M. Gréban a fait tout ce qui

(1) La Société générale n'avait pas admis la cession faite à diverses maisons parisiennes (il s'agit sans doute toujours du fameux syndicat), pour éviter des concurrences. James de Rothschild répondit un peu sèchement en faisant remarquer que la Société générale favorisait tout autant ses filiales. Il soulignait en outre le fait qu'on l'avait laissé traiter seul, sans savoir s'il y aurait ou non une participation de la Société générale (Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2199, lettre du 17 novembre 1840).

dépend de lui, mais ses avis n'ont pas été écoutés; M. Meeus est trop altier et ne veut pas revenir sur une décision prise.

M. Gréban vient de me dire confidentiellement que M. Meeus part demain pour la Hollande: le vieux Roi l'a fait demander pour terminer les différents qui existent avec la Société générale.

21 novembre 1840

Notre bourse a été nulle vu l'absence des cours de Paris; les nôtres sont nominaux. Le nouvel emprunt est coté 95 $\frac{3}{4}$. Ce qui fait 1 % de prime environ. Une grande partie des souscripteurs a payé en entier, principalement les Anversois.

Bischoffsheim a fait venir d'Amsterdam beaucoup d'or en pièces de 10 florins; d'après ce qu'on m'a dit, il a fait venir cet or de Londres et comme le change sur Londres est très bas il a envoyé des remises.

23 novembre 1840 (particulière)

Je n'ai pu causer aujourd'hui avec le ministre: il était trop occupé, mais je le reverrai probablement demain. M. Van Praet m'a promis de causer avec le Roi et il lui annoncera que le nouvel emprunt a été coté à votre bourse à 1 $\frac{3}{4}$ de prime.

27 novembre 1840

M. Gréban m'a *confidentiellement* chargé de vous dire que la crainte que vous lui témoignâtes à plusieurs reprises que les intérêts que le gouvernement doit payer fin décembre à la Hollande trouveraient de l'opposition par la Société générale, *ne sera pas fondée, qu'il n'y aura pas d'opposition de sa part, que les affaires de la Société avec l'ex-Roi de Hollande prennent une tournure favorable et qu'il y a lieu d'espérer que toutes les difficultés seront bientôt aplanies.*

28 novembre 1840 (particulière)

D'après le contenu de votre lettre particulière d'avant-hier, j'ai pris des informations relatives aux paiements anticipés à faire au ministre; je sais d'une manière bien certaine que le ministre a maintenant en caisse 12 à 13 millions. La Société générale n'a encore rien escompté sur le dernier emprunt car elle a encore deux paiements à faire sur son emprunt de 20 millions.

M. Meeus m'a dit que pour faire monter le 5 % *au pair* il faut

nécessairement pousser le 3 % belge; de sorte que si vous partagiez cette opinion, il vous propose de faire une affaire en compte à 1/2 avec la Société générale, et dans ce cas vous pourriez commencer à acheter lundi F. 30.000 de rente pourvu que vous soyez de cet avis et que les événements politiques ne s'y opposent pas.

30 novembre 1840 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous entretenir dans mes précédentes lettres des opérations que faisaient Bischoffsheim et comme ces renseignements me venaient d'ici, j'en touchai deux mots à MM. Sichel et voici ce que ces Messieurs m'écrivent :

« Depuis quelques temps déjà M. B. achète des pièces de fl. 10 et
« paie même 1/8 % d'agio; il vient par contre comme vous le remar-
« quez des pièces de 5 F., ici de chez vous. Ces pièces de 5 F ne restent
« pas pour ici; mais on achète l'argent pour compte de Hambourg.
« Le tout nous paraît être une opération *pour compte de la Banque de*
« *Belgique*; étant sur les lieux vous serez à même de vous procurer des
« renseignements plus précis et nous vous serons bien obligés de nous
« communiquer ce que vous aurez appris».

D'après de nouvelles informations il paraît qu'il n'est venu ici que fort peu de pièces de F. 5, qu'on a vendu à 2,37 1/2, prix qui met le cours de change à 57 et laisse ainsi de la perte. Peut-être que ces pièces de 5 F vont de Rotterdam à Francfort par bateau à vapeur.

Depuis j'ai pris de nouvelles informations et j'ai tout lieu de croire que ce n'est pas la Banque de Belgique qui fait ces opérations; elle n'a pas assez d'argent disponible pour ces sortes d'affaires. Je continuerai mes recherches et j'aurai l'honneur de vous transmettre ce que j'apprendrai à ce sujet.

J'ai causé avec M. Gréban relativement aux actions de la Société qui appartiennent au Roi de Hollande; le Roi n'est pas dans l'intention de céder ses actions. Comme il doit 14 millions à la Société générale, il veut payer cette somme avec ses actions et garder le reste.

Quant aux difficultés qui existent entre lui et la Société, M. Greban m'a dit qu'il a tout lieu d'espérer qu'elles s'aplaniront.

Quant à l'encaisse qui existe à la Société générale, vis à vis du gouvernement hollandais, c'est encore une affaire, quoique en dehors de la précédente, qui est en bonne voie d'arrangement; il en est de même pour toutes les autres affaires entre la Société générale et le gouvernement hollandais.

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances relativement aux épreuves. Ce n'est que demain que je saurai ce qui a été décidé, parce que M. Kerkhove est aujourd'hui indisposé et n'est pas venu au ministère.

Le ministre, que j'ai trouvé ce matin en très bonne humeur, m'a demandé si je venais lui assurer dès à présent que vous prenez les trente autres millions restants de l'emprunt. Je lui ai répondu que vous ne m'avez pas encore parlé, qu'il vous fallait nécessairement un peu de temps pour écouler les 38 millions. Naturellement cette conversation m'a amenée à lui demander, sans y mettre d'importance, s'il avait besoin d'argent, il m'a répondu que pour le moment ses caisses étaient encore bien garnies.

J'ai profité de mon entretien avec le ministre pour lui demander s'il n'y aura pas d'obstacles au paiements des intérêts à la Hollande vers la fin de ce mois. Le ministre m'a dit « *je ne veux pas encore vous dire oui, mais je ne pense pas qu'il y en aura* ».

Dans cet intervalle, je verrai M. Falck pour savoir quand il recevra son mandat et de votre côté vous me direz vos intentions et m'enverrez l'ordre que vous avez en mains pour qu'on puisse me délivrer le mandat.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une pétition adressée à M. Rogier, ministre des travaux publics, par M. Dehouwer, caissier comptable de l'administration des Postes de cette ville dont je vous ai parlé à votre dernier séjour ; et je viens vous prier de vouloir bien l'apostiller favorablement. M. Dehouwer est un homme très distingué et par son emploi m'a rendu et me rend encore journellement de grands services pour ce qui a rapport à ma correspondance avec vous, pour le départ et la réception de mes lettres, et enfin pour tout ce qui peut m'être agréable pour vos intérêts et ce d'une manière tout à fait désintéressée ; c'est pourquoi que je serai charmé de trouver une occasion de lui être agréable à mon tour.

2 décembre 1840

Il y a eu ici, dès ce matin, une espèce de *panique* ; de bonne heure on a fait courir divers bruits tels que changement de ministère en France, rejet de l'adresse etc. etc. de sorte qu'on a déprécié de suite tous les fonds, et on est tombé successivement jusqu'à 69 *offert*. Mais quand les cours de Paris ont été connus à l'arrivée de la poste on a été plus ferme et on reste de 69 à 69 1/2.

En 5 % il n'y avait pas d'acheteurs, il paraît que Bischoffsheim a eu un courrier qu'il a expédié de suite à Anvers et à Amsterdam.

On disait à la bourse que vous achetez les coupons Ardoin pour les donner en paiements à l'Espagne pour vos mines d'Almaden. *Je pourrai en acheter ici, si vous le trouvez bon.*

2 décembre 1840 (particulière)

En réponse à votre honorée d'avant-hier, j'ai vu M. Meeus qui m'a chargé de vous dire *que vous pouvez acheter pour compte à 1/2 avec la Société générale :*

F. 60.000 de rente 3 % belge au cours actuel et au mieux des intérêts communs.

M. Meeus m'a dit ensuite que vous restez parfaitement libre d'agir comme bon vous semblera, et que vous pourrez revendre votre moitié quand vous le jugerez à propos. M. Meeus pense qu'en faisant cette opération, elle a pour but de pousser le 5 % belge, puisque les fonds belges ne sont pas en harmonie avec les fonds français.

J'ai causé avec M. Gréban : *il m'a promis d'engager M. Meeus de faire venir quelques millions en écus.*

Je suis en possession de votre lettre particulière d'hier par la poste, je me réserve l'honneur d'y répondre demain après avoir vu le ministre.

Je vous envoie la présente par le courrier Keller, pour que vous l'ayez à temps et pour votre gouverne relativement à l'achat de M. Meeus et de mes ventes.

4 décembre 1840 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Gréban; il m'a dit *très positivement* que la Société Générale n'a pas vendu une seule pièce à Paris. *M. Gréban me charge de vous le dire en toute assurance.*

M. Meeus m'a demandé ce matin pourquoi le 3 % était si faible chez vous; je lui ai répondu *sans affection* que l'on disait à Paris que la Société générale y avait fait vendre. M. Meeus m'a dit la même chose que M. Gréban, en m'observant qu'il est possible que ce soit la Société de commerce d'Anvers qui n'a rien de commun avec la Société générale, qui ait fait vendre à Paris, ou *mettre en report* car il sait de bonne part que cette société est gênée pour le moment. Du reste, M. Meeus me charge de vous dire que vous pourriez vous en convaincre par les agents de change, car cette société est en relation avec *Fould et Leeman* à ce qu'il suppose.

J'ai de nouveau causé avec M. Gréban pour l'engager à faire entendre à M. Meeus de vous demander *des écus*; mais M. Gréban m'a

observé qu'en balançant les deux comptes, vous verrez que la Société n'a guère que 4 à 5 millions chez vous et que pour le moment elle n'a pas besoin d'argent.

D'après ce qu'on m'a assuré, il paraît que Bischoffsheim a un engagement avec la monnaie d'Utrecht ; il lui fournit de l'or qu'il fait venir de Paris et de Londres, et la monnaie lui donne par contre des pièces de dix florins.

M. Bm. m'a fait proposer de lui faire ouvrir un crédit chez vous de un à deux millions, pour que son frère puisse tirer sur vous à Amsterdam, soit à courts jours, soit à terme ; Bm. me paierait ici au fur et à mesure, mais j'ai répondu que cela ne me convenait pas, parce que cela lui donnerait beaucoup trop d'importance ici et à Amsterdam, avec ce crédit ouvert chez vous.

Quant aux actions de Mutualité elles sont maintenant à 97 in-térêts compris en faveur de l'acheteur jusqu'à la fin de l'année.

Dans une conversation que j'eus hier soir avec M. de Meulenaere on vint à parler des actions industrielles en général. M. de Meulenaere me dit alors, mais bien confidentiellement, qu'il en a causé avec M. Meeus, lui faisant des reproches de ce qu'il abandonnait ainsi ces actions ; car observez bien que M. de Meulenaere est partie intéressée, car il a beaucoup de ces actions, entre'autres des Mutualités, société de commerce etc. etc... et c'est M. Meeus qui dans le temps lui conseilla d'acheter. M. Meeus lui a alors positivement dit que lorsque les 82 millions de l'emprunt seront entièrement faits, il s'occupera des actions industrielles, et les soutiendra. Je pense que ce sera pour le printemps prochain.

On m'a assuré que Van Raalte et fils d'Amsterdam vont établir ici une maison de banque.

4 décembre 1840

J'ai lieu de m'étonner des reproches que vous me faites de ne pas connaître les affaires et d'avoir vendu tandis que je vous transmettais l'ordre de M. Meeus d'acheter ; moi même j'avoue que j'étais étonné de la continuité journalière des ordres de vente, mais je supposais que ce n'était que pour arbitrages, que vous n'étiez pas très disposés à donner suite à la proposition, ou enfin quelqu'autre motif politique, puisque par ma lettre du 28 novembre je vous disais de la part de M. Meeus d'acheter déjà lundi F. 30.000 de rente 3 % belge. Donc ce même jour de lundi dernier, je m'attendais à recevoir de vous une réponse à

cette lettre qui m'autoriserait *d'acheter ou du moins de ne plus vendre*; pas du tout, car par votre lettre du 1^{er} par courrier, vous m'autorisez *dans les deux langues de vendre*, par votre autre lettre du même jour par la poste, vous m'autorisez et encore *dans les deux langues de vendre* du 5 et du 3 %, et vous m'ajoutez par *apostille particulière de votre propre main* « *que vous craignez que les fonds fléchiront* » et m'autorisez encore *de vendre*. Par votre lettre du 2 vous m'autorisez de vendre au « mieux de vos intérêts F. 9.000 de rente que vous venez d'acheter » à 70 F., cet ordre pour deux jours » et par une apostille en *hébreu*, vous m'autorisez non seulement de vendre du 3 % mais du 5 ancien et du nouveau si cela laisse 1/4 ou 1/2 % de marge.

Ainsi donc, malgré que vous connaissiez l'intention de M. Meeus du 28 novembre vous m'autorisez journallement depuis de vendre et vous approuvez jusqu'hier ces mêmes ventes. Je n'ai donc fait qu'exécuter vos ordres, qui étaient précis, qui m'étaient envoyés ici et à Anvers par courrier. D'autant mieux encore que vous avez vu que toutes mes ventes étaient faites bien au dessus de votre parité, je devais donc bien naturellement supposer qu'un motif quelconque vous engageait de vendre, ou faire des arbitrages ou enfin que si vous aviez prévu la hausse, vous m'auriez dit « *ne vendez plus rien* » comme cela aurait du être.

6 décembre 1840 (particulière)

Je dois vous faire remarquer que M. Mettenius vend aussi du 5 % nouveau. J'ignore si c'est pour le Roi ou pour vous, car je sais de bonne part que les F. 5.000 que j'ai rachetées le 4 ct. viennent de lui.

D'un autre côté la Société générale a, je crois, la même idée et cherche à vendre pour se remplacer par sa partie à option, d'après cela vous voyez que j'ai deux concurrents, mais cela n'empêche pas que j'espère mener cette opération à votre satisfaction et dans le sens que vous le désirez.

J'écris ce soir à Standaert pour le prier de venir me voir, car une légère indisposition me force à rester ici.

Pour faciliter les transactions et soulager la bourse et le jeu, mon intention est (sans y mettre de l'importance) d'engager M. Meeus de prendre le nouveau 5 % en dépôt, comme cela se faisait dans le temps en lui persuadant que c'est dans l'intérêt de la Société etc. etc. Dites moi ce que vous pensez de cette idée, car je la crois dans le sens de vos instructions pour la vente du 5 % nouveau.

Je verrai demain M. Kerkhove et le ministre pour la confection des titres en leur soumettant vos observations relatives au marché de Londres.

J'ai causé aujourd'hui avec M. Greban relativement aux coupures des obligations ; il m'a dit que la Société n'a pas d'objections à faire à cela, quoiqu'il y ait quelques personnes à Anvers qui demandent des coupures de F. 100, mais du reste on s'arrangera.

En causant avec M. Greban de choses et d'autres, il m'a parlé de mes versements. Je lui ai répété, comme déjà je le fis, que c'était pour *du Paris*, que je tirais sur vous. Nous vinmes encore à causer des envois d'échus, et je lui demandais pourquoi la Société n'en faisait pas venir, il m'a répondu qu'elle n'a pas besoin d'argent, *que les envois d'écus coûtent des frais de transport, mais que si vous voulez envoyer des écus à la Société générale, les frais d'envois à votre compte, elle acceptera avec plaisir.*

Bm. m'a fait demander si je puis lui donner du Paris et du Londres ; j'ai refusé et comme il reviendra à la charge pensez vous que je puisse le faire.

8 décembre 1840 (particulière)

Conformément à votre honorée du 5 courant, M. Standaert est venu me voir hier soir et je me suis longtemps entretenu avec lui sur le contenu de votre lettre particulière.

M. Standaert m'observe d'abord que cette opération sera très difficile à Anvers parce que le 5 % n'est nullement recherché sur cette place par les spéculateurs, et parce qu'il n'offre pas de jeu ; les rentiers l'achètent uniquement comme placement de fonds *et surtout au comptant.*

D'un autre côté M. Standaert se plaint, et je crois avec quelque raison, qu'il a trop de concurrents qui vendent pour votre compte, tels que *Van Camp, Lemmé, et Cahen (le beau-frère de Bischoffsheim).* En effet, ce dernier a été ici la semaine passée, et a cherché à vendre du 5 %, j'ignore si c'est pour vous ou pour votre maison de Londres ; *un concurrent de cette nature doit nécessairement gâter toutes vos opérations, car son beau-frère Bischoffsheim est instruit sur le champ de tout ce qu'il fait, et ce dernier spéculé sur vous, et tire parti de vos ordres.*

M. Standaert m'a observé en outre que Mettenius fait également vendre à Anvers, quand il ne réussit pas à Bruxelles, et il suppose aussi que c'est pour votre compte ; de cette manière les deux marchés

sont gâtés par la trop forte concurrence : cela fait fléchir les fonds et effraie les particuliers. Du reste, de la manière dont je me suis entendu avec Standaert, nous ferons mutuellement ce qui dépend de nous pour réussir.

Quant à moi, vous voyez par mes lettres précédentes, et encore par celle d'aujourd'hui, que je fais tout ce qui dépend de moi pour engager le jeu sur le 5 % nouveau, en vendant quelques primes, ce qui facilitera l'écoulement de cette valeur et engage les transactions.

14 décembre 1840 (particulière)

J'ai été aujourd'hui voir le ministre et M. Kerkhove, car il m'avait été impossible de les voir la semaine passée. Une indisposition me força de rester chez moi pendant huit jours. J'ai demain un rendez-vous avec le ministre.

M. Kerkhove m'a dit qu'il aura soin d'activer la confection des titres : il espère que vers le 10 du mois prochain il pourra vous en envoyer une partie pour les timbres chez vous et les faire viser par un délégué de la Cour des comptes ; avant de vous envoyer les vôtres, il faut que ceux de l'emprunt de 20 millions fait par la Société générale soient délivrés pour la fin de ce mois ; la plus grande partie est déjà faite.

La Société générale désire avoir 2.000 pièces en obligations de £. 100 dans ce qui lui revient dans l'emprunt de 38 millions ; quant aux vôtres ils seront tous en obligations de £. 40.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par mes lettres précédentes *ce sont des titres entièrement libérés, qu'il me faut, les autres ne peuvent pas me servir.*

Il est entendu, que ce n'est qu'après que vous aurez reçu vos titres, et mis en règle chez vous que vous m'enverrez de quoi faire face à mes ventes faites en titres provisoires ; de cette manière tout sera au mieux. J'entends bien aussi de n'échanger que les titres vendus et visés par moi.

Je ferai au mieux pour les ventes à Anvers. M. Standaert est revenu me voir hier, je lui ai de nouveau donné les explications nécessaires. D'après cela, si je vois que cela ne marche pas d'ici à quelques jours, je prierai M. Van Camp de se rendre à Bruxelles, car pour y aller moi même cela est impossible n'étant pas encore entièrement rétabli d'une indisposition qui m'a forcé de rester chez moi toute la semaine passée.

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus qui m'a chargé de vous dire qu'il voit avec peine *verser tant d'argent pour moi*, que cela met la Société en

perte, parce qu'elle a trop d'argent ici, et comme il doit vous être indifférent d'avoir 4 % d'un côté ou de l'autre, il vous demande pourquoi vous n'autorisez pas la Société générale de faire des paiements au ministre par anticipation et à valoir sur l'emprunt ; d'après ce que dit M. Meeus, il a déjà fait deux paiements par anticipation à cause du trop d'argent qu'il y a en caisse à la Société.

M. Meeus m'a en outre observé qu'il y a une grande différence lorsque la Société a de l'argent chez vous, qu'elle ne reprend que dans un moment de crise et qui reste chez vous des 5, 6 mois et même une année ; qu'avec cet argent vous pouvez faire des reports, de sorte qu'il n'y a pas de perte d'intérêts pour vous ; à cela j'ai répondu que vous n'étiez pas toujours à même de faire des reports et que lorsque vous les faites, ce n'est guère qu'à 3 % : il y a donc encore perte pour vous, puisque vous bonifiez 4 % à la Société.

D'après cela, pour ne pas verser tant de fonds à la fois, pour soulager la bourse et pour donner de la facilité aux transactions, surtout pour la liquidation de demain, je fais tout ce qui dépend de moi pour faire des reports, tant en 3 qu'en 5 % ; j'y ai déjà réussi aujourd'hui, car j'ai reporté plusieurs centaines de pièces livrables demain, ce qui a beaucoup soulagé le marché, car le 3 % a été offert à 69.

15 décembre 1840 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et comme je vous le fis remarquer, j'ai eu aujourd'hui un entretien avec le ministre des finances. Voici de quoi il s'agit

Le ministre de l'intérieur est venu ces jours derniers proposer à la Chambre de payer les indemnités pour le bombardement d'Anvers, les pillages etc. etc... Le gouvernement propose à cet effet d'allouer pour ces indemnités *une somme de sept million de francs effectifs*. Son collègue, le ministre des finances m'a dit aujourd'hui qu'il était dans l'intention de payer ces indemnités aux ayant droit, *en inscriptions de rentes nominatives* 3 %. Comme je pense qu'il y aurait quelque chose à faire, je lui ai observé qu'il est à craindre qu'ensuite les personnes, qui auront ces titres, viennent pour se faire de l'argent, les jeter à tort et à travers sur le marché et causer une dépréciation très forte dans le 3 % et qui pourrait influencer sur le 5 %.

Comme cette affaire ne sera discutée et décidée que dans quelques mois, veuillez me dire ce que vous en pensez, et ce qu'il y aurait à faire, car le ministre a trouvé mon observation fort juste et veut de son

côté réfléchir au meilleur moyen à employer pour que cela n'ait aucune influence fâcheuse sur les fonds du pays.

Le ministre m'a dit vous avoir écrit relativement à la confection de vos deux tiers de titres et au tiers revenant à la Société générale; il m'a demandé si j'avais reçu votre réponse, et il pense que la proposition qu'il vous a faite à cet égard est la meilleure.

Dans le cours de notre conversation et sans y mettre de l'importance, j'ai cherché adroitement à savoir du ministre, si véritablement M. Meeus lui a fait déjà deux versements par anticipation, comme ce dernier a voulu me le faire croire hier. A cela le ministre m'a répondu que la Société ne lui a pas versé un sou par anticipation. Je lui ai demandé aussi comment nous pourrions nous entendre pour le paiement qu'il a à faire à la Hollande; le ministre m'a dit qu'il ne peut pas devancer d'époque du paiement à la Hollande, La Chambre jeterait les hauts cris de ce qu'on ferait ce paiement avant l'époque fixée au 31 décembre.

17 décembre 1840 (particulière)

Veillez remarquer que je n'ai fait de report que pour les pièces vendues par moi, principalement en 3 % que je devais livrer le 15 courant, et une bagatelle en 5 % ancien.

Je n'ai fait jusqu'ici aucun autre report. Le 5 % nouveau que j'ai vendu n'est acheté que par des capitalistes et des rentiers pour placement d'argent, la dessus il n'y a pas de reports à faire jusqu'à présent, c'est pour cela que je vends beaucoup au comptant et à courts jours, pour avoir le temps de me faire arriver les titres que je vous prie de m'envoyer *de suite*.

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances relativement aux bons du Trésor; il m'a dit franchement qu'il sera obligé de garder une dette flottante de 25 millions en bons du Trésor.

Quant au renouvellement de deux millions au 10 février, il y réfléchira et me donnera une réponse plus tard, puisque cette échéance n'est pas si proche. Du reste, je le reverrai dans quelques jours pour savoir si vous pouvez compter sur ce renouvellement; je n'ai pas manqué de lui dire que c'était pour un emploi qu'il serait très utile de conserver dans l'intérêt du crédit belge.

Le taux des bons du Trésor livrés au publics sont

5 % à un an de date

4 1/2 à six mois

3 1/2 à trois mois.

Je reçois journellement une lettre de M. Standaert qui me dit qu'il ne peut rien faire sans titres et comme je n'en ai pas assez pour moi, il ne me convient pas de lui en envoyer *par avance pour placer des appoints*, tandis que je fais des ventes assez importantes. J'écris aujourd'hui à M. Van Camp à ce sujet, mais je ne compte pas plus sur l'un que sur l'autre.

21 décembre 1840 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances pour les bons du Trésor, mais je n'ai pu le rencontrer. Je le reverrai demain ainsi que le ministre de l'intérieur.

Ce matin en causant avec M. Meeus, il m'a dit : « il paraît que « MM. de Rothschild font vendre ici du nouveau 5 % car j'ai vu « des certificats *non libérés*, dont le versement a été fait à Bruxelles, « c'est agir contre les intérêts communs ».

Je lui ai répondu que je ne faisais rien et cela en est resté là.

Les titres qui ont été vus par M. Meeus, proviennent de ceux que M. Mettenius a en mains et qui ont été virés par moi ; mais du reste les observations de M. Meeus m'importent fort peu, je continuerai de vendre comme je l'ai fait jusqu'ici, car toutes mes pièces livrées jusqu'à ce jour sont dans les caisses des particuliers. M. Gréban me disait hier que l'on vendait à Anvers ; comme j'avais justement sur moi la lettre de Standaert qui m'annonçait sa vente de £. 1.700, je la lui montrai et le convainquis facilement que ce n'était qu'un arbitrage. Quant à mes versements, je lui ai fait entendre que ces sommes provenaient de mes traites sur Londres et Paris, à Bischoffsheim et à d'autres etc. etc...

22 décembre 1840 (particulière)

Par ma lettre particulière d'hier, j'eus l'honneur de vous rendre compte d'une conversation que j'eus le matin avec M. Meeus, relativement aux ventes 5 % belge ; le soir je fus fort étonné de lire dans le journal l'insertion ci jointe.

Il paraît d'après cela que l'on veut susciter des difficultés concernant vos titres provisoires, enfin que l'on voudrait les refuser ; jusqu'ici cependant aucune difficulté ne s'est élevée, mais comme il pourrait en naître d'ici à la fin du mois, époque où j'ai beaucoup à livrer, et je crois qu'il en naîtra, je viens vous demander votre avis, avec prière de vouloir bien me répondre immédiatement. Car, remarquez le bien,

tout ce ci est suscité en dessous main par M. Meeus ; je n'en veux pour preuve que sa conversation d'hier avec moi, c'est du despotisme tout pur.

Avant de faire quelques démarches, j'ai voulu vous consulter car j'en ai causé avec le majeure partie des agents de change qui trouvent absurde de vouloir faire une distinction entre les titres de Paris et ceux de Bruxelles, d'autant plus que sur ces premiers il est indiqué qu'ils peuvent s'échanger chez moi contre les titres définitifs. Il n'y a eu qu'une seule observation faite par un agent de change (celui de la Société générale, que des titres de Bruxelles ont été refusés à Paris). A cela il m'a été facile de répondre que l'intérêt sur les deux titres n'était pas le même et que sur ces titres de Bruxelles on n'avait pas indiqué de domicile à Paris pour l'échange contre les titres définitifs.

Deux choses sont à faire. D'en parler au ministre des finances qui pourrait écrire à la chambre syndicale qu'aucune distinction ne doit être faite dans les titres provisoires, soit de Bruxelles ou de Paris, puisque ces derniers peuvent être échangés ici, ou d'écrire tout simplement à la chambre syndicale en l'invitant à admettre les titres provisoires de Paris qui sont indiqués échangeables chez moi. Je crois que ce dernier parti est le plus praticable, parce que si j'en parle au ministre, celui-ci ne fera rien sans consulter M. Meeus, qui y sera hostile, et dans tous les cas, si la chambre syndicale refuse, il sera toujours temps d'en parler au ministre.

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances, et lui ai fait la demande de deux millions de bons du Trésor à prendre de suite, à 6 mois, à 5 % avec 1/2 % de commission.

Le ministre m'a répondu qu'il veut bien vous donner ces deux millions à 6 mois, *mais à 4 1/2 % et sans commission*. Il m'a dit aussi que dans ce moment il n'a pas besoin d'argent, et que d'un autre côté il ne peut pas le faire à cause de la Chambre qui ne l'approuverait pas dans ce moment.

J'ai profité de cette occasion pour lui parler des affaires de la ville. Le ministre m'a dit que maintenant le moment approche où cette affaire va avoir une solution favorable, puisqu'hier le collège de régence a été définitivement constitué par la nomination d'un bourgmestre et de quatre échevins. Le ministre m'ayant invité de voir pour cela son collègue de l'intérieur, celui-ci m'a dit à peu près la même chose, qu'actuellement avec le concours du nouveau bourgmestre et de la regence on allait activement s'occuper des affaires financières de la ville. Il m'a dit en outre qu'il attend le rapport de la commission

chargée d'expertiser la valeur des *biens, musées etc.* que la ville cèderait au gouvernement moyennant *une somme de...* Une fois que l'on se sera entendu à ce sujet, le gouvernement présentera un projet à la Chambre ; cette affaire pourra avoir lieu dans le mois de février prochain.

J'ai vu M. Kerkhove, il m'a dit que l'on s'occupait activement de la confection des titres ; ceux de la 1^{ère} émission seront achevés demain ; on commencera immédiatement à confectionner les vôtres et il pense que vous pourrez les avoir du 10 au 15 janvier.

23 décembre 1840 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre particulière d'hier. J'attends votre réponse à cette lettre, car aujourd'hui on m'a de nouveau prévenu qu'on fera des difficultés pour prendre mes pièces, quoique les agents de change n'y trouvent aucune difficulté, puisque je mets sur les titres qu'ils sont à échanger chez moi ; mais je veux prendre des mesures à temps pour ne pas être dans l'embarras. C'est pour cela que je désire votre réponse à ma lettre d'hier. D'un autre côté, j'acquies de plus en plus la certitude que tout cela vient de M. Meeus ; du reste cela ne m'effraie nullement et je continue à vendre lorsque j'en trouve l'occasion ; mais depuis quelques jours il m'a été impossible de faire la moindre vente à cause de la faiblesse des fonds et il y a trop de pièces 3 % sur le marché, c'est ce qui fait fléchir le 5 % ; vous voyez aussi que le 3 % est au dessous de votre parité.

J'ai vu M. Kerkhove et lui ai demandé pour 300 mille livres sterling d'obligations de £. 100, car il en faut à Anvers et à Bruxelles pour faciliter les transactions et pour les appoints. M. Kerkhove m'a prié de lui faire cette demande par écrit. Il m'a dit aussi que les titres de la 1^{ère} émission sont finis et livrés aujourd'hui ; demain on commence les vôtres, il espère pouvoir vous en envoyer pour le 10 Janvier.

J'ai été voir aujourd'hui M. Van Praet, qui m'a dit que les nouvelles de Londres étaient très bonnes et il ne doute pas que le traité de *Napier* sera ratifié à Constantinople.

28 décembre 1840 (particulière)

J'ai lieu de m'étonner du reproche que vous me faites de porter obstacle aux ventes de M. Standaert, tandis qu'au contraire j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour lui faciliter cette opération ; puisqu'en le faisant venir ici, je lui ai non seulement expliqué vos instructions comme vous me les expliquâtes vous même, mais encore je lui

ai donné lecture de votre première lettre à ce sujet et sur l'observation qu'il me fit qu'en chargeant une tierce personne d'opérer pour lui, il était obligé de payer courtage, qu'ainsi il ne lui resterait rien, je l'autorisais à vous compter deux courtages pour les ventes non faites par lui personnellement; je lui ai donné continuellement des limites raisonnables au dessous du cours, et lui ai répété plusieurs fois, soit par écrit, soit verbalement qu'il ne devait pas regarder à 1/8 et même à 1/4 % sur ses ventes, que l'essentiel était de profiter des demandes et de réaliser adroitement; si d'après tout cela M. Standaert ne réussit pas, que devais-je faire de plus, et si M. Standaert ne comprend pas bien l'opération, ce qui est le plus probable, ce n'est pas ma faute.

Soyez bien convaincus que mon amour-propre ne va pas jusqu'à entraver les opérations qui peuvent se faire pour votre compte à Anvers; je mets beaucoup d'amour-propre à bien faire ce que vous m'ordonnez, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour donner la même impulsion à MM. Standaert et Van Camp, je leur ai donné et leur donne journellement toute la latitude possible; si M. Standaert se remuait comme je me suis remué pour cette opération il aurait mieux réussi qu'il ne l'a fait.

D'abord il ne pouvait rien faire faute de titres, qu'a-t-il fait depuis qu'il a des titres? presque rien; et du reste tout dépend de la manière dont on comprend une opération et quant à cela, j'ai l'amour-propre de croire que je l'ai comprise.

D'un autre côté si M. Standaert ne réussit pas à Anvers, c'est que je lui ai bien défendu de faire vendre à Bruxelles; je ne voulais pas de concurrence, et vous en avez vu le résultat par mes ventes; car trop souvent les ordres que vous donnâtes à Anvers ne s'exécutaient en partie qu'à Bruxelles, et c'est ce qui m'a empêché bien des fois d'exécuter ceux que vous me donniez directement.

Quant à ce que vous me dites de quelques ventes minimales que j'ai faites à terme, je ne les ai faites que bien certain que ces sortes de petits placements n'ont aucune influence sur le marché, ce sont des rentiers qui achètent pour l'époque de leurs rentrées de fonds et gardent en partefeuille.

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus et lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 26 courant, relativement au désir que vous lui témoignez de lui être agréable en escomptant au ministre le paiement du mois de janvier. M. Meeus en est charmé et m'a dit que cela l'arrangeait parfaitement parce que la Société a trop d'argent; mais il m'a chargé de vous prier de vouloir bien écrire au ministre et lui en donner con-

naissance et d'écrire également à la Société générale pour la prévenir de mettre ce paiement à la disposition du ministre.

M. Meeus m'a témoigné le désir de participer pour la Société générale au nouvel emprunt français qui doit se faire chez vous ; il paraît d'après ce qu'il m'a laissé entrevoir que des compagnies lui auraient déjà des propositions, *mais il préfère que ce soit avec vous* ; il vous prie par conséquent de vouloir bien le tenir au courant et lui donner quelques détails à ce sujet car son intention est de vous faire une proposition au nom de la Société pour y participer, soit que vous formiez une compagnie, ou que vous vous chargiez seuls de cette affaire.

Je lui ai remis votre lettre concernant la Sambre à l'Oise ; il m'a dit que l'on vous répondra.

M. Falck est malade, j'ai été pour le voir et savoir s'il a déjà reçu le mandat, mais je ne pourrai lui parler que dans quelques jours.

31 décembre 1840 (particulière)

Je suis en possession de votre lettre particulière du 29 et celle par courrier du 30, qui me donnent des ordres d'achat ; mais je regrette que vos limites soient si élevées de manière qu'il m'est impossible de donner suite à vos ordres, car hier déjà vous aurez vu que le cours du 3 % était à 67 $\frac{7}{8}$ ce qui faisait chez vous 69 $\frac{1}{8}$. Aujourd'hui on est trop préoccupé de la liquidation pour songer aux affaires, mais déjà le 3 % est en hausse parce qu'il y a trop de découverts, tout le monde veut acheter et il n'y a pas de vendeurs ; c'est avec la plus grande peine que je suis parvenu à me procurer F. 2.250 de rente à 68 $\frac{1}{4}$ au comptant, achat que j'ai fait en vertu de votre ordre d'acheter F. 3.000 de rente au mieux, et ce parce que les cours de Paris ne sont pas connus.

D'après ce qui suit de M. Meeus, veuillez me répondre de suite, en me donnant des limites plus larges.

J'ai causé avec M. Meeus de l'opération en 3 % belge et en lui faisant connaître vos limites. M. Meeus ne demande pas mieux que de faire cette opération avec vous en compte à $\frac{1}{2}$ mais il désire en faire une aussi en 5 %, parce que, dit-il, il est très facile de pousser le 5 % au pair ; M. Meeus en m'autorisant d'acheter m'a dit d'aller au delà de 69 *chez vous* et quoique cette limite soit plus large je n'ai rien pu obtenir.

Remarquez bien que la position de la Société générale est tout autre : elle ne demande pas mieux qu'à pousser les fonds parce qu'elle

a acheté beaucoup de 3 % et qu'elle a en portefeuille beaucoup de 5 % qu'elle voudrait réaliser avec bénéfice.

D'après l'intention de M. Meeus je me décide à vous envoyer la présente par courrier, pour que je puisse avoir votre réponse *samedi* et probablement avec des limites plus larges. Comme il n'y a pas de bourse demain chez vous, je pourrai agir plus rondement d'après vos nouveaux ordres, et entre temps je verrai ce que je puis faire ici ; comme aussi je connaîtrai votre idée sur le 5 %, je pense qu'elle ne sera pas d'accord avec celle de M. Meeus, puisque l'un veut acheter et l'autre vendre.

Je n'ai reporté quelques 3 % que pour maintenir le 5 % et pouvoir vendre.

M. Meeus préfère que vous l'autorisiez à faire le paiement au ministre par anticipation parce que la Société a trop d'argent en caisse ; il attend votre lettre à cet égard.

J'ai communiqué à M. Meeus ce qui vous me dites de l'emprunt français il vous remercie de vos communications.

J'ai demandé à M. Van Praet des explications relativement à la levée des 30.000 *hommes* ; cela ne signifie rien et n'a aucune importance, cela se fait ainsi tous les ans car l'effectif de l'armée qui doit être de 110.000 *hommes*, n'est que de 80.

J'ai reçu aujourd'hui de M. Falck le mandat pour le paiement à la Hollande, j'en ai versé le montant à la Société générale, voici le modèle de la quittance donnée et signée par moi.

ANNEXES

1. Ordonnance royale de l'emprunt de 1831

LEOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

De l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Ayant lu et examiné le contrat conclu et signé à Calais, le dix neuf décembre mil huit cent trente et un, par nos commissaires nommés à cet effet, les sieurs Charles Joseph Marie Ghislain de Brouckère, notre ministre de la Guerre, François Rittweger, Directeur de la Société générale de l'industrie nationale et le baron Jean Joseph Reinier Osy, Président de la Banque d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants de la Belgique, agissant au nom et comme fondés de pouvoirs du gouvernement belge, d'une part, et les sieurs Nathan Meyer de Rothschild, banquier à Londres et de Rothschild frères banquiers à Paris, de l'autre part.

Contrat dont la teneur suit ici à mot

Entre les soussignés, Monsieur Charles Joseph Marie Ghislain de Brouckère, Ministre de la Guerre de Belgique, Monsieur François Rittweger, Directeur de la Société générale des Pays-Bas à Bruxelles, et Monsieur le Baron Jean Joseph Reinier Osy, Président de la Banque d'Anvers, membre de la Chambre des Députés de la Belgique, agissant au nom et comme fondés de pouvoirs du Gouvernement belge, d'une part; et Messieurs Nathan Meyer de Rothschild, banquier à Londres et de Rothschild frères banquiers à Paris de l'autre part; il a été convenu ce qui suit

1. — Le gouvernement belge vend et négocie aux deux maisons contractantes Messieurs Nathan Meyer de Rothschild à Londres et de Rothschild frères à Paris, une somme de deux millions livres sterling, soit au change fixé de vingt cinq francs vingt centimes pour chaque livre sterling, *cinquante millions quatre cent mille francs* de capital nominal, formant le montant du présent emprunt, et faisant à cinq pour cent l'an une rente annuelle de cent mille livres sterling, soit au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes deux millions cinq cent vingt mille francs, en obligations partielles portant toutes ledit intérêt annuel de cinq pour cent, payable au choix des porteurs soit à Londres en livres sterling, au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers en francs.

En conséquence par le présent contrat, dont expédition signée

par S. M. le Roi des Belges et contresignée par le Ministre des Finances sera remise à Messieurs de Rothschild frères, le gouvernement belge assure aux maisons contractantes et par suite aux porteurs des obligations partielles la jouissance des intérêts à cinq pour cent, payables comme il est dit ci-dessus.

Le Gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal du présent emprunt, qui devra être employé à Paris semestre par semestre au rachat successif des obligations partielles comme il sera stipulé ci-après. Le Gouvernement belge assigne en outre comme garantie et pour hypothèque générale du présent emprunt tous les revenus de l'Etat, et nommément le produit total des impôts fonciers de la Belgique et ce annuellement jusqu'au montant de la rente et de l'amortissement. Le Gouvernement belge assure finalement au présent emprunt toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique, s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable, rejetant dès à présent toutes exceptions et toutes oppositions, et renonçant nommément à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui pourront en dériver (comme il est dit plus loin) leur qualité d'étrangers ou même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé chaque semestre sur les revenus et biens de l'Etat la somme nécessaire pour assurer non seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement successif, faisant ensemble une somme de *trois millions vingt quatre mille francs* à payer chaque année à Paris comme il sera dit ci-après, soit *un million cinq cent douze mille francs* par semestre; l'intérêt annuel de cinq pour cent sur les obligations amorties devant être ajouté successivement au fonds d'amortissement, de manière que ladite somme annuelle de *trois millions vingt quatre mille francs* soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement du présent emprunt jusqu'à son extinction totale par le moyen dudit amortissement progressif.

2. — Sur les bases du présent contrat, le Ministre des Finances de Belgique remettra aux maisons contractantes des obligations partielles au porteur pour tout le montant du présent emprunt. Ces obligations partielles et leurs coupons seront stipulés en francs et en li-

vres sterling. Le montant de chaque obligation sera fixé dans le plus bref délai possible par les maisons contractantes ; elles seront rédigées dans la forme et la teneur dont le modèle sera fourni par les maisons contractantes, signées par le Ministre des Finances et contresignées par l'Administrateur général du Trésor belge. Elles jouiront toutes également comme portion dudit emprunt présent des garanties et privilèges assurés par le présent contrat à la totalité de l'emprunt. Elles relateront les engagements pris par le Gouvernement belge pour en assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif. Elles seront toutes munies de coupons au porteur payables au choix des porteurs soit à Londres chez Monsieur Nathan Mayer de Rothschild, soit à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, soit à Bruxelles par la Société générale des Pays-Bas, soit à Anvers par la Banque de cette ville, les 1 mai et 1 novembre de chaque année.

Les obligations partielles seront imprimées à Paris par les soins de Messieurs de Rothschild frères et envoyées à Bruxelles pour y être signées et timbrées. Quinze jours après qu'elles auront été remises au Gouvernement belge, elles devront être rendues signées et timbrées à Messieurs de Rothschild frères à Paris.

Les obligations partielles ne pouvant être émises qu'avec un nombre limité de coupons, le Gouvernement belge s'engage vis à vis des porteurs d'obligations partielles à leur fournir de nouvelles séries de coupons, aussitôt que les coupons existants se trouveront épuisés.

3. — La somme nécessaire au paiement des intérêts sur les obligations partielles du présent emprunt, ainsi qu'à son amortissement annuel, devra être remise par le Gouvernement belge à Messieurs de Rothschild frères à Paris auxquels le Gouvernement s'engage de faire ponctuellement et à l'avance les fonds de ce double objet. Il est donc convenu que Messieurs de Rothschild frères devront recevoir à Paris, du Gouvernement belge quinze jours au moins avant l'échéance de chaque semestre la somme de *un million cinq cent douze mille francs* en effectif destiné au paiement des semestres et à l'amortissement. Cette remise aura lieu soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent de France, soit par des envois d'espèces d'or et d'argent étrangères à réaliser pour compte du Gouvernement, soit en lettres de change sur Paris payables avant l'échéance des semestres, ou enfin de toute autre manière que le Gouvernement juge convenable d'adopter, pourvu que les fonds effectifs et réalisés en espèces françaises se trouvent en mains de Messieurs de Rothschild frères quinze jours avant l'échéance de chaque semestre.

Les coupons étant également exigibles à Paris, Londres, Bruxelles, et Anvers à la volonté des porteurs, et le Gouvernement belge n'étant obligé de faire les fonds que sur la seule place de Paris, il est convenu que M.N.M. Rothschild de Londres, la Société des Pays-Bas à Bruxelles et la Banque d'Anvers se rembourseront successivement par leurs traites sur Messieurs de Rothschild frères du montant des coupons qu'ils auront payés, en faisant l'envoi desdits coupons à Messieurs de Rothschild frères ; bien entendu que le remboursement aura lieu pour compte et aux frais du Gouvernement belge, et que celui-ci ne pourra se prévaloir du change fixe de vingt cinq francs vingt centimes stipulé à l'égard des porteurs de coupons ; c'est à dire que le Gouvernement belge supportera seul les frais et les pertes de change qui pourront résulter du paiement des coupons en plusieurs lieux à la fois, de même qu'il profitera seul des bénéfiques de change qui pourront en ressortir. Messieurs de Rothschild frères à Paris, M.N.M. Rothschild à Londres, la Société des Pays-Bas et la Banque d'Anvers devant être intégralement remboursés par le Gouvernement belge de toutes les sommes qu'ils auront avancées pour le paiement des coupons au taux fixe sans qu'aucune différence de change ou de monnaie ni aucun frais de remise ou d'envoi puissent rester à leur charge.

4. — L'amortissement aura lieu au moyen de rachats faits à la Bourse de Paris par les soins de Messieurs de Rothschild frères et par le ministère d'un agent de change. Ce mode d'amortissement n'aura lieu que lorsque les rachats pourront s'effectuer au-dessous du pair ; en cas contraire l'amortissement se ferait publiquement par tirages au sort en présence du représentant du Gouvernement belge à Paris et de Messieurs de Rothschild frères ; le remboursement des obligations sorties aurait lieu au pair, à l'expiration du semestre où elles auraient été tirées ; les numéros de ces obligations seraient insérés à trois reprises différentes et un mois avant l'expiration du semestre dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers, avec invitation aux porteurs d'en venir recevoir à Paris fixée pour ce remboursement ; passé cette époque lesdites obligations cesseraient de porter intérêt pour les porteurs et les coupons ultérieurs devraient être rapportés avec l'obligation, mais sans être exigibles.

Les obligations amorties par un mode ou pour l'autre seront annulées publiquement à Paris, semestre par semestre, en présence du représentant du Gouvernement belge et de Messieurs de Rothschild frères ; elles seront coupées en deux moitiés dont l'une sera envoyée

au Gouvernement belge qui devra en accuser réception à Messieurs de Rothschild frères ; l'autre moitié sera détruite en présence de Messieurs de Rothschild frères et du Représentant du Gouvernement belge, lesquels en signeront le procès-verbal. La liste des numéros des obligations amorties sera publié dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers.

5. — La vente faite à forfait par le Gouvernement belge aux maisons contractantes du montant du présent emprunt et des obligations partielles qui en dérivent est convenue et fixée au prix de soixante quinze pour cent, payable à Paris, soit soixante et quinze francs effectifs pour chaque cent francs de capital nominal, en obligations partielles portant la jouissance des intérêts à cinq pour cent à compter du *premier novembre mil huit cent trente et un*. Le montant effectif de l'emprunt au prix ci-dessus fixé sera payé successivement par les maisons contractantes aux époques et dans les proportions fixées ci-après, savoir :

Deux quarantièmes, le premier janvier mil huit cent trente deux.

Quatre dits, le premier février même année.

Trois dits, le premier mars ditto.

Trois dits, le premier avril ditto.

Cinq dits, le premier mai ditto.

Cinq dits, le premier juin, ditto.

Cinq dits, le premier juillet, ditto.

Cinq dits, le premier août, ditto.

Quatre dits, le premier septembre, ditto.

Quatre dits, le premier octobre, ditto.

quarante quarantièmes.

Le gouvernement belge accorde aux maisons contractantes la faculté d'escompter à volonté leurs paiements au taux de cinq pour cent l'an.

Messieurs de Rothschild frères s'engagent à faire passer successivement au Gouvernement belge le montant effectif de l'emprunt qui sera mis chez eux, aux termes fixés, à la disposition du Gouvernement belge, soit par des envois d'espèces, soit par des remises, soit enfin en payant les traites que le Gouvernement serait dans le cas de faire tirer sur eux pour cet objet bien entendu qu'en aucun cas Messieurs de Rothschild frères ne seront tenus de devancer les époques fixées pour les paiements et que la transmission de ces fonds de Paris

à Bruxelles ou Anvers ou tout autre lieu par un mode ou par l'autre aura lieu pour compte du Gouvernement, à ses frais, périls et risques.

6. — Le Gouvernement belge alloue aux maisons contractantes une commission de deux et demi pour cent sur le capital nominal du présent emprunt. En conséquence Messieurs de Rothschild frères retiendront sur leurs paiements successifs aux mêmes termes et dans la même proportion ladite commission de deux et demi pour cent du montant total et nominal de l'emprunt. Il sera en outre alloué et bonifié chaque semestre par le Gouvernement belge aux maisons contractantes la commission de un pour cent tant sur le montant des semestres de l'emprunt que sur le montant des obligations partielles amorties par leur entremise.

7. — Le Gouvernement belge se trouvant autorisé à contracter un nouvel emprunt jusqu'à la concurrence d'une nouvelle somme de deux millions de livres sterling, il s'engage à ne pas émettre cet emprunt avant le premier juillet mil huit cent trente deux, et s'oblige en tout cas à réserver la préférence à prix égal et à conditions égales aux deux maisons contractantes du présent emprunt.

8. — Il sera ouvert à Bruxelles un grand livre de la Dette publique de la Belgique dans la forme et avec les règlements suivis pour la dette de France. Le Gouvernement belge accorde dès à présent aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt et s'engage à leur maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de mêmes sommes sur le Grand Livre, portant le même intérêt, payables aux mêmes époques à Bruxelles et Anvers. Les obligations au porteur une fois inscrites au Grand Livre seront annulées et ne pourront être reconstituées en titre au porteur.

9. — Il est expressément convenu que les maisons contractantes suspendraient leurs paiements au Gouvernement belge et seraient libres de réduire l'importance du présent emprunt à la somme dont la valeur au prix fixé aurait déjà été payée par elles dans le cas où la guerre existant entre la Belgique et la Hollande, l'une des cinq grandes puissances interviendrait dans cette guerre autrement qu'au nom et avec l'autorisation de la conférence de Londres.

Ainsi fait et signé à Calais ce dix neuf décembre mil huit cent trente et un, sous condition de ratification du Gouvernement belge dans la journée du mercredi vingt et un du présent mois.

Signé : N.M. Rothschild, de Rothschild frères, de Brouckère, Baron Osy et François Rittweger.

Approuvons le contrat ci-dessus et chacun des articles qui y sont contenus, déclarons qu'ils sont acceptés, ratifiés et confirmés par Nous et promettons qu'ils seront exécutés et observés selon leur forme et teneur.

En fois de quoi nous avons donné les présentes, signées de notre main, contresignées et scellées de notre Sceau royal, en notre palais de Bruxelles, le vingt un décembre de l'an de grâce mil huit cent trente un.

LÉOPOLD

par le Roi
Le Ministre des Finances
J. A. COGHEN

2. Accord avec le syndicat parisien pour l'emprunt de 1831

Le gouvernement belge ayant autorisé l'émission d'un emprunt de quatre millions de livres sterling et Messieurs de Rothschild frères en ayant traité, ils cèdent à Messieurs Jonas Hagermann, B. L. Fould et Fould-Oppenheim et J. A. Blanc, Colin & C^o de Paris soit à la société qu'ils représentent, la part d'un quart dans ledit emprunt aux termes, conditions et clauses stipulés dans le contrat qui a été passé entre le gouvernement belge et Messieurs de Rothschild frères dont ils déclarent avoir pris connaissance.

Les soussignés, Messieurs Hagermann, Fould et Fould-Oppenheim et Blanc acceptent cette cession tant en leur nom qu'au nom de la Compagnie qu'ils représentent et s'obligent à faire entre les mains de Messieurs de Rothschild frères les versements de fonds pour leur dite part d'un quart et de se soumettre en tout aux obligations imposées par le susdit contrat et Messieurs de Rothschild frères s'engagent par conséquent à les faire jouir dans la proportion de leur quart de tous les avantages qui sont stipulés par le contrat. Néanmoins, Messieurs de Rothschild frères se chargeant seuls du payement des dividendes et des rachats pour l'amortissement, il est entendu et arrêté que les commissions bonifiées par le gouvernement belge pour ces opérations là leur seront spécialement et en totalité acquises.

Pour éviter toute concurrence ou entrave à la marche de l'opération, la susdite Société représentée par Messieurs Hagermann, Fould et Blanc, s'engage à ne faire au gouvernement belge aucune offre

directe ou indirecte, ni pour la somme actuelle ni pour l'autre somme de deux millions sterling que le gouvernement belge devra négocier encore et ils donnent leur plein consentement à ce que le susdit contrat soit fait au nom de Messieurs de Rothschild frères à Paris et de Messieurs de Rothschild à Londres.

La Société représentée par Messieurs Hagermann, Fould et Blanc participera pour un quart dans la première émission qui sera faite sur la place de Paris par Messieurs de Rothschild frères ainsi qu'à la cession de cinq millions quatre cent mille francs capital nominal faite à la Société générale des Pays-Bas.

Le présent et signé à double à Calais le 19 décembre 1831.

DE ROTHSCHILD FRÈRES

JONAS HAGERMANN
FOULD ET FOULD-OPPENHEIM
J. A. BLANC, COLIN & C^o

3. Accord avec la Société générale de Belgique et la maison Osy d'Anvers pour l'emprunt de 1831

Messieurs Nathan Meyer de Rothschild de Londres et de Rothschild frères de Paris, soussignés, ayant passé ce jour avec le gouvernement belge un contrat d'emprunt de *cinquante millions quatre cent mille francs de capital nominal*, ils sont convenus de céder et cèdent par le présent acte une somme de *quatre millions de francs, capital nominal*, dans le susdit emprunt à la Société générale des Pays-Bas établie à Bruxelles, plus une somme de *un million quatre cent mille francs, capital nominal*, dans le susdit emprunt, à la maison Osy et compagnie d'Anvers ; cette double cession ayant lieu aux prix et conditions fixés par le contrat d'emprunt.

De leur côté, les soussignés, Monsieur François Rittweger, agissant au nom et comme directeur de la Société générale des Pays-Bas, et Monsieur le baron Jean Joseph Reinier Osy agissant tant au nom de la même Société que comme se faisant fort pour la maison Osy & C^o d'Anvers, déclarent accepter définitivement les deux cessions ci dessus mentionnées et s'engagent par ces deux établissements à en faire les fonds à Messieurs de Rothschild frères à Paris dans les termes fixés.

Ainsi fait et signé à double à Calais, ce dix-neuf décembre mil huit cent trente et un.

DE ROTHSCHILD FRÈRES

FRANCOIS RITTWEGER
Baron Osy

4. Contrat de l'emprunt de 1832

Entre les soussignés Monsieur Jacques André Coghen, ministre des Finances au nom du Gouvernement belge d'une part, et Messieurs de Rothschild frères banquiers à Paris et Monsieur Nathan Meyer de Rothschild banquier à Londres de l'autre part, représentés par L. Richtenberger en vertu des procurations en date des 10 et 30 août mil huit cent trente deux, jointes au présent visées et paraphées par lui, il a été convenu ce qui suit :

1. — Le Gouvernement belge vend et négocie aux maisons contractantes Messieurs Nathan Meyer de Rothschild à Londres et de Rothschild frères à Paris, une somme de deux millions livres sterling, soit au change fixé de vingt cinq francs vingt centimes pour chaque livre sterling, *cinquante millions quatre cent mille francs* de capital nominal formant le montant du présent emprunt et faisant à cinq pour cent l'an une rente annuelle de cent mille livres sterling, soit au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes *deux millions cinq cent vingt mille francs* en obligations partielles portant toutes ledit intérêt annuel de cinq pour cent, payables au choix des porteurs, soit à Londres en livres sterling au change fixe de vingt francs vingt centimes soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs.

En conséquence, par le présent contrat, dont une expédition signée par S. M. le Roi des Belges, et contresignée par le ministre des Finances sera remise à Messieurs de Rothschild frères, le Gouvernement belge assure aux maisons contractantes et par suite aux porteurs des obligations partielles, la jouissance des intérêts à cinq pour cent, payables comme il est dit ci dessus.

Le gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal du présent emprunt, qui devra être employé à Paris, semestre par semestre, au rachat successif des obligations partielles, comme il sera stipulé ci après. Le Gouvernement belge assigne en outre comme garantie et par hypothèque générale du présent emprunt tous les revenus de l'État et nommément le produit total des impôts fonciers de la Belgique et ce annuellement jusqu'au montant de la rente et de l'amortissement. Le Gouvernement belge assure finalement au présent emprunt toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique, s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable, rejetant dès à présent toutes exceptions et toutes oppositions, et renonçant nom-

mément à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui pourront en dériver (comme il est dit plus loin) leur qualité d'étrangers ou même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé chaque semestre sur les revenus et biens de l'Etat la somme nécessaire pour assurer non seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement succesif, faisant ensemble une somme de *trois millions vingt quatre mille francs* à payer chaque année à Paris comme il sera dit ci après, soit *un million cinq cent douze mille francs* par semestre. L'intérêt annuel de cinq pour cent sur les obligations amorties devant être joint successivement au fonds d'amortissement, de manière que ladite somme annuelle de trois millions vingt quatre mille francs soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement du présent emprunt jusqu'à son extinction totale par le moyen du dit amortissement progressif.

2. — Sur les bases du présent contrat, le ministre des Finances de Belgique remettra aux maisons contractantes des obligations partielles au porteur pour tout le montant du présent emprunt. Ces obligations partielles au porteur et leurs coupons seront stipulés en francs et en livres sterling. Le montant de chaque obligation sera fixé dans le plus bref délai possible par les maisons contractantes ; elles seront rédigées dans la forme et la teneur de celles de la première émission des 24 millions signées par le ministre des Finances et contresignées par l'Administrateur général du Trésor belge.

Elles jouiront toutes également comme portion du présent emprunt, des garanties et privilèges assurés par le présent contrat à la totalité de l'emprunt. Elles relateront les engagement pris par le Gouvernement belge pour en assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif. Elles seront toutes munies de coupons au porteur, payables au choix du porteur soit à Londres chez Monsieur Nathan Meyer de Rothschild, soit à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, soit à Bruxelles par la Société générale des Pays-Bas, soit à Anvers par la Banque de cette ville, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année. Les obligations partielles seront imprimées à Paris par les soins de Messieurs de Rothschild frères, envoyées à Bruxelles pour y être signées et timbrées. Un mois après qu'elles auront été remises au Gouvernement belge, elles devront être rendues signées et timbrées à

Messieurs de Rothschild frères à Paris. Si la feuille de coupons jointe aux actions partielles n'était pas suffisante le Gouvernement belge s'engage vis à vis des porteurs, à leur fournir une nouvelle série de coupons, aussitôt que les coupons existants se trouveraient épuisés.

3. — La somme nécessaire au paiement des intérêts sur les obligations partielles du présent emprunt ainsi qu'à son amortissement annuel devra être remise par le Gouvernement belge à Messieurs de Rothschild frères à Paris, auxquels le Gouvernement belge s'engage de faire ponctuellement et à l'avance les fonds de ce double objet. Il est donc convenu que Messieurs de Rothschild frères devront recevoir à Paris, du Gouvernement belge, quinze jours au moins avant l'échéance de chaque semestre, la somme de un million cinq cent douze mille francs en effectif, destinée au paiement du semestre et à l'amortissement.

Cette remise aura lieu soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent de France, soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent étrangères à réaliser pour compte du Gouvernement soit en lettres de change sur Paris, payables avant l'échéance des semestres, ou enfin de toutes autres manières que le Gouvernement jugera convenable d'adopter, pourvu que les fonds effectifs et réalisés en espèces françaises se trouvent en mains de Messieurs de Rothschild frères quinze jours avant l'échéance de chaque semestre. Les coupons étant également exigibles à Paris, Londres, Bruxelles et Anvers, à la volonté du porteur et le Gouvernement belge n'étant obligé à faire les fonds que sur la seule place de Paris, il est convenu que Mr. N.M. de Rothschild de Londres, la société des Pays-Bas à Bruxelles et la banque d'Anvers se rembourseront successivement par leurs traites sur Messieurs de Rothschild frères à Paris du montant des coupons qu'ils auront payés en faisant l'envoi desdits coupons à Messieurs de Rothschild frères ; bien entendu que ce remboursement aura lieu pour compte et aux frais du Gouvernement belge et que celui ci ne pourra se prévaloir du change fixe de vingt cinq francs vingt centimes stipulés à l'égard des porteurs de coupons, c'est à dire que le Gouvernement belge supportera seul les frais et les pertes de change qui pourront résulter du paiement des coupons en plusieurs lieux à la fois, de même qu'il profitera seul des bénéfices de change qui pourront en ressortir.

Messieurs de Rothschild frères de Paris, M. N. M. Rothschild à Londres, la Société des Pays-Bas et la banque d'Anvers devant être intégralement remboursés par le Gouvernement belge de toutes les

sommes qu'ils auront avancées pour le paiement des coupons au taux fixé, sans qu'aucune différence de change ou de monnaie ni aucuns frais de remise et d'envoi puissent rester à leur charge.

4. — L'amortissement aura lieu au moyen de rachats faits à la Bourse de Paris par les soins de Messieurs de Rothschild frères et par le ministère d'un agent de change. Ce mode d'amortissement n'aura lieu que lorsque les rachats pourront s'effectuer au dessous du pair ; en cas contraire, l'amortissement se ferait publiquement par tirages au sort, en présence du représentant du Gouvernement belge à Paris et de Messieurs de Rothschild frères ; le remboursement des obligations sorties aurait lieu au pair, à l'expiration du semestre où elles auraient été tirées ; les numéros de ces obligations seraient insérés à trois reprises différentes et un mois avant l'expiration du semestre dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers, avec invitation aux porteurs d'en venir recevoir à Paris le remboursement au pair ainsi que les coupons échus à l'époque fixée pour ce remboursement ; les dites obligations, passé cette époque, cesseront de porter intérêt pour les porteurs et les coupons ultérieurs devraient être rapportés avec l'obligation, mais sans être exigibles. Les obligations amorties par un mode ou un autre seront annulées publiquement à Paris, semestre par semestre, en présence du représentant du Gouvernement belge et de Messieurs de Rothschild frères ; elles seront coupées en deux moitiés dont l'une sera renvoyée au Gouvernement belge qui devra en accuser réception à Messieurs de Rothschild frères ; l'autre moitié sera détruite en présence de Messieurs de Rothschild frères à Paris et du représentant du Gouvernement belge, lesquels en signeront procès-verbal. La liste des numéros des obligations amorties sera publiée dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers.

5. — La vente à forfait par le Gouvernement belge aux maisons contractantes du montant du présent emprunt et des obligations partielles qui en dérivent est convenue et fixée au prix de soixante dix neuf pour cent, payable à Paris, soit soixante dix neuf francs effectifs pour chaque cent francs de capital nominal en obligations partielles portant la jouissance des intérêts à cinq pour cent, à compter du *premier mai mil huit cent trente deux*. Le montant effectif de l'emprunt au prix ci-dessus fixé sera payé successivement par les maisons

contractantes aux époques et dans les proportions fixées ci après, savoir :

Deux quarantièmes	le premier octobre mil huit cent trente deux
Quatre dito	le premier novembre, même année
Trois dito	le premier décembre, dito
Trois dito	le premier janvier mil huit cent trente trois
Quatre dito	le premier février, même année
Quatre dito	le premier mars dito
Trois dito	le premier avril dito
Trois dito	le premier mai dito
Trois dito	le premier juin dito
Trois dito	le premier juillet dito
Quatre dito	le premier août dito
Quatre dito	le premier septembre dito

Quarante quarantièmes.

Le Gouvernement belge accorde aux maisons contractantes la faculté d'escompter à volonté leurs paiements au taux de cinq pour cent l'an. Messieurs de Rothschild frères s'engagent à faire passer successivement à la Banque de Bruxelles, sans aucun frais, le montant effectif de l'emprunt qui sera mis chez eux aux termes fixés, à la disposition du Gouvernement belge, soit par des envois d'effectifs, soit par des remises, soit enfin en payant les traites que le Gouvernement serait dans le cas de faire tirer sur eux pour cet objet, bien entendu qu'en aucun cas Messieurs de Rothschild frères ne seront tenus de devancer les époques fixées pour les paiements.

6. — Le Gouvernement belge alloue aux maisons contractantes une commission de deux et demi pour cent sur le capital nominal du présent emprunt. En conséquence, Messieurs de Rothschild frères retiendront sur leurs paiements successifs aux mêmes termes et dans la même proportion la dite commission de deux et demi pour cent du montant total et nominal de l'emprunt; il sera en outre alloué et bonifié chaque semestre par le Gouvernement belge aux maisons contractantes la commission de un pour cent sur le montant des obligations partielles amorties par leur entremise.

7. — Le Gouvernement belge accorde dès à présent aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt, et s'engage à leur maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de mêmes sommes sur le Grand livre de la Dette Publique de Belgique, portant le même intérêt, payable aux mêmes époques à

Bruxelles et à Anvers. Les obligations au porteur une fois inscrites au Grand Livre seront annulées et ne pourront être reconstituées en titres au porteur.

Ainsi fait et signé à Bruxelles en triple, le onze septembre mil huit cent trente deux.

COGHEN

RICHTENBERGER

5. Conventions relatives au paiement de l'emprunt de 1832

CONVENTION

Entre le ministre des Finances du Royaume de Belgique d'une part :

Et Messieurs Nathan Meyer de Rothschild, de Londres, et de Rothschild frères à Paris, et le Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles d'autre part :

1. — Messieurs Nathan Meyer de Rothschild de Londres, et de Rothschild frères à Paris, et la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, cette dernière intéressée pour un tiers dans l'emprunt de deux millions de livres sterling conclu le onze septembre mil huit cent trente deux par Messieurs de Rothschild de Londres et de Rothschild frères à Paris, s'engagent à ne pas céder ou vendre, ni mettre en circulation les obligations de l'emprunt de douze millions de florins des Pays Bas dont ils se trouvent en possession et s'élevant à la somme de quatre millions de florins des Pays Bas.

2. — Messieurs de Rothschild prénommés, ainsi que la Société générale s'obligent de ne comprendre dans les versements qu'ils seront tenus de faire du chef du susdit emprunt de deux millions de livres sterling, chaque mois, à partir du 1 février jusqu'au 1 septembre 1833, inclusivement, que par portion égale de six cent mille florins les obligations de l'emprunt de douze millions de florins mentionnées à l'article précédent.

3. — Le Gouvernement belge bonifiera à Messieurs de Rothschild et à la Société générale, à dater du 1 janvier mil huit cent trente trois, un intérêt à raison de cinq pour cent l'an sur le montant des versements qu'ils feront successivement de ces obligations de douze millions de florins et sur les intérêts échus.

Ainsi convenu entre les soussignés ministre des Finances du Roy-

aume de Belgique, Messieurs Nathan Meyer de Rothschild, de Londres et de Rothschild frères à Paris, et le Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles, dont acte fait en quadruple à Bruxelles le 11 Septembre 1832.

RICHTENBERGER

MEEUS

COGHEN

6. Le syndicat parisien et les emprunts belges

Paris, 11 Janvier 1833.

Le Gouvernement belge pouvant être appelé à faire un nouvel emprunt, il a été convenu entre les soussignés de se réunir et de rester liés pour le traiter; en conséquence, ils prennent dès aujourd'hui l'engagement d'honneur de ne point agir séparément et de ne s'intéresser ni directement ni indirectement dans aucune compagnie qui aurait le même but.

Les parts seront divisées de la manière même que dans les deux derniers emprunte, savoir :

MM. André et Cottier	45 quatre centièmes
J. A. Blanc, Colin & C ^o	45
Ferrère-Laffitte	40
Fould et Fould-Oppenheim	45
Girard et de Waru	15
Jonas Hagermann	45
Mallet frères	20
G. Odier	40
B. Paccard	15
Pillet-Will	45
Welles	45

400

tant dans les pertes ou les bénéfices que dans les fonds à fournir.

Les soussignés donnent pleins pouvoirs à M.M. Hagermann B. Fould et J. A. Blanc, soit eux soit leurs maison, d'agir pour le mieux, soit pour traiter l'emprunt, soit pour transiger avec une compagnie rivale.

Le présent fait à double dont l'un en mains de MM. André et Cottier, et l'autre de mains de M. Jonas Hagermann

suivent les signatures.

7. Accord entre la Maison Rothschild et le syndicat parisien

Paris, 28 août 1833.

Entre Messieurs de Rothschild frères, agissant tant en leur nom qu'au nom de leurs diverses maisons d'Europe, d'une part;

Et d'autre part Messieurs Jonas Hagermann, B. L. Fould et Fould-Oppenheim et J. A. Blanc, Colin & C^o, agissant tant en leur nom d'une Société de Paris pour laquelle ils se font fort et qui se compose de Messieurs :

André et Cottier

Pillet-Will & C^o

Welles & C^o

Mallet frères & C^o

Paccard, Dufour & C^o

A. de Waru & C^o

Ferrère-Laffitte & C^o

G. Odier & C^o

Hagermann

B. L. Fould et Fould-Oppenheim

J. A. Blanc, Colin & C^o

Il a été convenu ce qui suit :

Le Gouvernement belge pouvant être appelé à faire un emprunt soit pour la capitalisation de sa part dans la dette hollandaise, soit pour le payement des intérêts arriérés de ladite dette, et les soussignés étant dans l'intention de la traiter, il a été décidé qu'en cas de réussite, et après déduction faite de la portion de l'emprunt que Messieurs de Rothschild pourraient être appelés à céder à la Société générale des Pays-Bas, la part de Messieurs de Rothschild frères dans ledit emprunt serait des trois quarts et celle de la Société de Paris d'un quart.

Pour éviter toute concurrence ou entrave à la marche de l'opération, la susdite Société de Paris, représentée par Messieurs Jonas Hagermann, B. L. Fould et Fould-Oppenheim et J. A. Blanc, Colin & C^o, s'engage à ne faire au Gouvernement belge aucune offre directe ou indirecte et elle donne son plein consentement à ce que les négociations avec le Gouvernement belge relativement à l'emprunt soient conduites par Messieurs de Rothschild frères seuls et à ce que le traité soit fait en leur nom, acceptant d'avance tout ce qui sera fait par eux pour cette affaire. Toutefois, Messieurs de Rothschild frères se feront un plaisir de lui communiquer successivement l'état des négociations et de la consulter sur les conditions de l'opération.

La Société consent également à ce que Messieurs de Rothschild frères se chargent seuls du paiement des dividendes et des rachats pour l'amortissement et à ce que les commission bonifiées par le Gouvernement belge pour ces opérations là leur soient acquises spécialement et en totalité.

En conséquence, Messieurs de Rothschild frères cèdent à Messieurs Jonas Hagermann, B. L. Fould et Fould-Oppenheim et J. A. Blanc, Colin et C^o, soit à la Société de Paris qu'ils représentent, un quart de la portion qui restera disponible sur ledit emprunt après déduction faite de la somme qu'ils seront appelés à céder à la Société générale des Pays Bas, et ce aux termes, conditions et clauses qui seront stipulées dans le contrat qui aura lieu entre le Gouvernement belge et Messieurs de Rothschild frères. Les soussignés, Messieurs Jonas Hagermann, B. L. Fould et Fould-Oppenheim et J. A. Blanc, Colin & C^o acceptent cette cession tant en leur nom qu'au nom de la Société de Paris qu'ils représentent et s'obligent à faire entre les mains de Messieurs de Rothschild frères les versements des fonds pour leur dite part et de se soumettre en tout aux obligations imposées par le contrat qui aura lieu.

Messieurs de Rothschild frères s'engagent par conséquent à faire jouir la Société de Paris de tous les avantages qui seront stipulés par ledit contrat, dans la proportion de l'intérêt qu'ils lui cèdent dans l'emprunt précité.

Monsieur James de Rothschild, à son retour à Paris, décidera si la Société de Paris sera admise à participer dans la proportion de son quart aux émissions qu'ils pourront faire de cet emprunt sur les places de Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam et Anvers; et dans le cas où elle ne serait pas admise à participer à ces émissions, elle pourra réclamer la livraison de son quart de l'emprunt en titres selon les conditions du contrat ou en certificats provisoires si Messieurs de Rothschild frères préfèrent ce dernier mode de livraison. La décision de Monsieur James de Rothschild sera communiquée à la Société de Paris et mention sera faite sur le présent engagement qui est valable jusqu'à la fin de juin prochain.

Fait et passé à Paris le vingt huit août mil huit cent trente trois.
suivent les signatures.

La décision de Monsieur James de Rothschild ayant été que la Société de Paris participerait aux émissions qu'ils pourraient faire sur

les places indiquées, note en a été consignée ici pour la règle de toutes les parties.

Paris, le 12 Septembre 1833.

suivent les signatures.

8. Lettre du syndicat parisien au ministre des Finances belge

Paris, le 17 Mai 1836.

Dans le courant de l'année dernière, nous avons eu l'honneur de vous informer que nous étions réunis pour traiter toute opération financière, emprunt, conversion, etc., que pourrait proposer le gouvernement de S.M. le Roi des Belges. Nous venons aujourd'hui vous confirmer les offres que nous avons faites alors en ajoutant que notre compagnie existe toujours et qu'elle est dans les mêmes dispositions.

Si l'opération que votre gouvernement a en vue devait se traiter de gré à gré, vous auriez la bonté de nous en instruire et l'un de nous se rendrait à Bruxelles à l'époque que vous nous fixeriez. Si au contraire l'opération devait avoir lieu avec publicité et concurrence, nous pensons que nous serions avisés en temps utile par les journaux du moment de l'adjudication, mais dans l'un comme dans l'autre cas, nous vous serions obligés de nous favoriser d'une réponse et de nous l'adresser sous le couvert de MM. André et Cottier qui font partie de notre compagnie.

Nous avons l'honneur ...

Welles & C^o

Mallet Frères

André & Cottier

Blanc, Colin & C^o

Hagermann

Fould & Fould-Oppenheim

Ferrère-Laffitte & C^o

Pillet-Will & C^o

Gabriel Odier & C^o

Paccard Dufour & C^o

de Waru & C^o

9. Emprunt de 1838

Entre les soussignés, Monsieur Edouard baron d'Huart, ministre des Finances, au nom du Gouvernement belge d'une part,

Et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, et MM. Rothschild et fils, banquiers à Londres, de l'autre part, représentés par Monsieur le baron Jacques Meyer de Rothschild.

Il a été convenu ce qui suit :

1. — Le Gouvernement belge vend et négocie aux Maisons contractantes, Messieurs de Rothschild frères à Paris et N.M. Rothschild et fils à Londres, une somme de cinquante millions huit cent cinquante mille huit cents francs, soit au change fixe de vingt cinq francs quarante centimes pour chaque livre sterling, deux millions deux mille livres sterling de capital nominal, formant le montant du présent emprunt, et faisant à trois pour cent l'an une rente annuelle de un million cinq cent vingt cinq mille cinq cent vingt quatre francs, soit, au change fixe de vingt cinq francs quarante centimes, soixante mille soixante livres sterling; laquelle vente a lieu en obligations partielles portant toutes ledit intérêt annuel de trois pour cent payable au choix des porteurs soit à Paris, Bruxelles ou Anvers en francs, soit à Londres en livres sterling au change fixe, soit à Francfort en monnaie du Pays et au change du jour.

En conséquence pour le présent contrat, dont une expédition signée par S.M. le Roi des Belges et contresignée par le ministre des Finances sera remise à MM. de Rothschild frères, le Gouvernement belge assure aux Maisons contractantes et par suite aux porteurs des obligations partielles la jouissance des intérêts à trois pour cent, payables comme il est dit ci-dessus. Le Gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal du présent emprunt, qui devra être employé semestre par semestre, au rachat successif des obligations partielles comme il sera stipulé ci-après. Cette dotation d'amortissement du présent emprunt pourra, dans le cas où il sera émis ultérieurement d'autres emprunts en trois pour cent, être confondu avec la dotation d'amortissement qui sera déterminée pour ces nouveaux emprunts; de telle sorte que les capitaux de ceux-ci soient considérés comme confondus avec le capital restant du présent emprunt. Cette réunion de dotation d'amortissement ne pourra toutefois avoir lieu que tout autant que le taux annuel de l'amortissement fixé pour les nouveaux emprunts sera au moins de un pour cent comme celui du présent emprunt.

Le Gouvernement belge assigne en outre comme garantie et pour hypothèque générale du présent emprunt tous les revenus de l'Etat et nommément le produit total des impôts fonciers de la Belgique et ce annuellement jusqu'au montant de la rente et de l'amortissement.

Le Gouvernement belge assure finalement au présent emprunt toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique, s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable rejetant dès à présent toutes exceptions et toutes oppositions, et renonçant nommément à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui pourront en dériver (comme il est dit plus loin), leur qualité d'étrangers ou même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé chaque semestre sur les revenus et biens de l'Etat, la somme nécessaire pour assurer non seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement successif, faisant ensemble une somme de deux millions trente quatre mille trente deux francs à payer chaque année comme il est dit ci-après, soit un million dix sept mille seize francs par semestre ; l'intérêt annuel de trois pour cent sur les obligations amorties devant être joint successivement au fonds d'amortissement, de manière que ladite somme annuelle de deux millions trente quatre mille trente deux francs soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement du présent emprunt jusqu'à son extinction totale par le moyen dudit amortissement progressif.

2. — Sur les bases du présent contrat, le ministre des Finances de Belgique remettra aux Maisons contractantes des obligations partielles au porteur pour tout le montant du présent emprunt. Les obligations partielles et leurs coupons seront stipulées en francs et en livres sterling. Le montant de chaque obligation sera fixé dans le plus bref délai possible par les Maisons contractantes. Elles seront rédigées d'accord avec M. le Ministre des Finances de Belgique, dans des formes et teneur aussi analogues que possible à la forme et à la teneur des obligations belges cinq pour cent. Elles seront signées par le ministre des Finances, contresignées par le directeur de l'Administration du Trésor belge et visées par le Cour des Comptes. Elles jouiront toutes également comme portion du présent emprunt des garanties et privilèges assurés

par le présent contrat à la totalité de l'emprunt. Elles relateront les engagements pris par le Gouvernement belge pour en assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif. Elles seront toutes munies de coupons au porteur payables au choix des porteurs, soit à Londres chez MM. N.M. Rothschild et fils, soit à Paris chez MM. de Rothschild frères, soit à Francfort sur Main chez MM. M.A. de Rothschild et fils, soit à Bruxelles par la Société générale, Caissier général de l'Etat, soit à Anvers par le Délégué dudit Caissier, les 1 août et 1 février de chaque année.

Les obligations partielles seront imprimées par les soins de M. le Ministre des Finances. Elles devront toutes être remises successivement à MM. de Rothschild frères à Paris, signées et timbrées, du premier août au trente septembre mil huit cent trente huit.

Si les feuilles de coupons jointes aux actions partielles n'étaient pas suffisantes, le Gouvernement belge s'engage vis à vis des porteurs à leur fournir une nouvelle série de coupons aussitôt que les coupons existants se trouveraient épuisés.

3. — La somme nécessaire au payement des intérêts sur les obligations partielles du présent emprunt, ainsi que pour la partie de l'amortissement annuel qui sera opéré par MM. de Rothschild frères aux termes de l'article 4 ci après, devra être remise par le Gouvernement belge à MM. de Rothschild frères à Paris auxquels le Gouvernement s'engage à faire ponctuellement et à l'avance les fonds de ce double objet. Il est donc convenu que MM. de Rothschild frères devront recevoir à Paris, du Gouvernement belge, quinze jours ou moins avant l'échéance de chaque semestre la somme en effectif destinée au payement du semestre et à l'amortissement. Cette remise aura lieu soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent de France, soit par des envois d'or ou d'argent étrangères à réaliser pour compte du gouvernement soit en lettres de change sur Paris, payables avant l'échéance des semestres ou enfin de toute autre manière que le Gouvernement jugera convenable d'adopter pourvu que les fonds effectifs et réalisés en espèces françaises se trouvent en mains de MM. de Rothschild frères quinze jours avant l'échéance de chaque semestre.

Les coupons étant également exigibles à Paris, Londres, Francfort, Bruxelles et Anvers, à la volonté des porteurs, et le Gouvernement belge n'étant obligé à en faire les fonds que sur la seule place de Paris, il est convenu que MM. N. M. Rothschild et fils à Londres, la Société générale, Caissier général de l'Etat à Bruxelles et le délégué dudit

caissier à Anvers se rembourseront successivement par leurs traites sur MM. de Rothschild frères à Paris du montant des coupons qu'ils auront payés, en faisant l'envoi desdits coupons à MM. de Rothschild frères ; bien entendu que ce remboursement aura lieu pour compte et aux frais du Gouvernement belge, et que celui ci ne pourra se prévaloir du change fixe de vingt francs quarante centimes stipulé à l'égard des porteurs de coupons, c'est à dire que le Gouvernement belge supportera seul les frais et les pertes de change qui pourront résulter du paiement des coupons à Paris, Londres, Bruxelles ou Anvers au choix des porteurs, de même qu'il profiterait seul des bénéfices de change qui pourraient en ressortir, MM. de Rothschild frères à Paris, et MM. de Rothschild et fils à Londres devant être intégralement remboursés par le Gouvernement belge de toutes les sommes qu'ils auront eux-mêmes déboursées ou remboursées pour le paiement des coupons aux taux fixés, sans qu'aucune différence de change ou de monnaies, ni aucuns frais de remise et d'envoi puissent rester à leur charge. Quant aux coupons qui seront payés à Francfort par MM. M.A. de Rothschild et fils, ils seront considérés à l'égard du Gouvernement belge comme payés par MM. de Rothschild frères à Paris, c'est à dire que ceux-ci supporteront seuls sur ces coupons la différence de change s'il y en a.

4. — La moitié au moins de l'amortissement fixé pour le présent emprunt aura lieu à chaque semestre au moyen de rachats faits à la Bourse de Paris par les soins de MM. de Rothschild frères et par le ministère d'un agent de change. L'autre moitié dudit amortissement pourra avoir lieu selon ce qui sera déterminé chaque semestre par M. le ministre des Finances de Belgique, soit à la Bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la Bourse de Paris par les soins de MM. de Rothschild frères comme pour l'autre moitié. Les obligations amorties seront annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre en présence du directeur de l'Administration du Trésor public, d'un délégué de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères ; elles seront coupées en deux moitiés dont l'une sera remise à la Cour des Comptes, et l'autre sera détruite en présence des personnes ci dessus désignées, lesquelles en signeront procès-verbal. La liste des numéros des obligations amorties sera publiée dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers.

5. — La vente faite a forfait par le Gouvernement belge aux, maisons contractantes du montant du présent emprunt et des obligations partielles qui en dérivent, est convenue et fixée au prix de

soixante treize et demi pour cent payable à Paris, soit soixante treize francs cinquante centimes effectifs pour chaque cent francs de capital nominal en obligations partielles portant la jouissance des intérêts à trois pour cent à compter du premier août mil huit cent trente huit. Le montant effectif de l'emprunt au prix ci dessus fixé sera payé successivement par les maisons contractantes aux époques et dans les proportions fixées ci après, savoir :

- quatre trente sixième le cinq août prochain
- trois trente sixième le cinq septembre dito
- trois dito le dix octobre dito
- deux dito le dix novembre dito
- deux dito le dix décembre dito
- deux dito le dix janvier mil huit cent trente neuf
- deux dito le dix février dito
- un dito le dix mars dito
- un dito le dix avril dito
- un dito le dix mai dito
- un dito le dix juin dito
- un dito le six juillet dito
- un dito le six août dito
- un dito le six septembre dito
- un et demi trente sixième le six octobre mil huit cent trente neuf
- un et demi dito le six novembre dito
- deux dito le six décembre dito
- trois dito le six janvier mil huit cent quarante
- trois dito le six février dito

Le Gouvernement belge accorde aux Maisons contractants la faculté d'escompter à volonté leurs paiements au taux de quatre pour cent l'an, de manière toutefois que indépendamment et en sus des paiements échus, lesdites Maisons contractantes ne se trouvent jamais en anticipation sur des paiements non échus de plus de la moitié du montant effectif de l'emprunt.

MM. de Rothschild frères s'engagent à faire passer successivement à la Société générale, Caissier général de l'Etat à Bruxelles, sans aucun frais, le montant effectif de l'emprunt qui sera mis chez eux, aux termes fixée, à la disposition du Gouvernement belge, soit par des envois d'effectif, soit par des remises, soit enfin en payant les traites et dispositions que le Gouvernement sera dans le cas de faire sur eux pour cet objet; bien entendu qu'en aucun cas MM. de Rothschild frères ne seront tenus de devancer les époques fixées pour les paiements.

6. — Le Gouvernement belge alloue aux Maisons contractantes une commission de deux et demi pour cent sur le capital nominal du présent emprunt. En conséquence MM. de Rothschild frères retiendront sur leurs paiements successifs, aux mêmes termes et dans la même proportion, ladite commission de deux et demi pour cent du montant total et nominal de l'emprunt. Il sera en outre alloué et bonifié chaque semestre par le gouvernement belge aux Maisons contractantes la commission de un pour cent sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt.

7. — Le Gouvernement belge accorde dès à présent aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt, et s'engage à leur maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de mêmes sommes, sur le Grand livre de la Dette publique de Belgique portant le même intérêt, payables aux mêmes époques, à Bruxelles et Anvers. Les obligations au porteur une fois inscrites au Grand livre, seront annulées et ne pourront être réconstituées en titres au porteur.

8. — Dans le cas où le Gouvernement belge aurait à émettre de nouveaux emprunts d'ici au premier novembre mil huit cent trente neuf, il s'engage à en réserver la préférence à prix égal et à conditions égales aux deux maisons contractantes du présent emprunt.

9. — Il est expressément convenu que les maisons contractantes seraient libres de suspendre leurs paiements au Gouvernement belge et de réduire l'importance du présent emprunt à la somme dont la valeur au prix aurait déjà payée par elle dans le cas où la guerre existant entre la Belgique et la Hollande, l'une des cinq grandes puissances interviendrait dans cette guerre autrement qu'au nom et avec l'autorisation de la Conférence de Londres. En pareil cas, les Maisons contractantes devraient restituer au Gouvernement belge, dans les vingt jours qui suivraient leur déclaration de résiliation, le nombre d'obligations partielles correspondant aux paiements qu'ils déclareraient ne pas vouloir effectuer.

Ainsi fait et signé à Bruxelles le vingt un juin mil huit cent trente huit, en triple expédition.

DE ROTHSCHILD FRÈRES

D'HUART

Pour la Maison
N. M. Rothschild et fils
Le Baron J. M. DE ROTHSCHILD

10. Contrat de l'emprunt de 1840

Entre les soussignés, Monsieur Joseph Edouard Mercier ministre des Finances, au nom du Gouvernement belge d'une part,

Et la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, représentée par son gouverneur, Monsieur le comte Ferdinand de Meeus, et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, N. M. Rothschild et fils banquiers à Londres, représentés par Monsieur le baron Jacques Mayer de Rothschild de l'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

1. — Le Gouvernement belge vend et négocie à la Société générale, pour un tiers, et aux Maisons de Rothschild frères à Paris et N.M. Rothschild et fils à Londres, pour les deux autres tiers, une somme de trente huit millions cinquante deux mille francs, soit, au change fixe de vingt francs vingt centimes par livre sterling, un million cinq cent dix mille livres sterling de capital nominal, formant la partie ferme du présent emprunt, et faisant à cinq pour cent l'an une rente annuelle de un million neuf cent deux mille francs six cent, soit au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes, soixante quinze mille cinq cents livres sterling.

Laquelle vente a lieu en obligations partielles portant toutes ledit intérêt annuel de cinq pour cent, payable au choix des porteurs, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs soit à Londres en livres sterling, au change fixe, soit à Francfort en monnaie du pays et au change du jour.

En conséquence, par le présent contrat, dont une expédition signée par Sa Majesté et contresignée par le ministre des Finances, sera remise à Messieurs de Rothschild frères, le Gouvernement belge assure aux contractants, et par suite aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt la jouissance des intérêts à cinq pour cent l'an, payables comme il est dit ci-dessus. Le Gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un jour cent du capital nominal du présent emprunt, qui sera employé, semestre par semestre, au rachat successif des obligations partielles, comme il sera stipulé ci après.

Le Gouvernement belge assigne en outre comme garantie et pour hypothèque générale du présent emprunt tous les revenus de l'Etat et nommément le produit total des impôts fonciers de la Belgique, et ce annuellement jusqu'au montant de la rente et de l'amortissement.

Le Gouvernement belge assure finalement au présent emprunt

toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique, s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable, rejetant dès à présent toutes exceptions et toutes oppositions, et renonçant nommément à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui pourront en dériver (comme il est dit plus loin), leur qualité d'étrangers ou même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé, chaque semestre sur les revenus et biens de l'Etat la somme nécessaire pour assurer non seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement successif, faisant ensemble six pour cent du capital nominal du présent emprunt à payer chaque année, comme il sera dit ci-après ; l'intérêt annuel de cinq pour cent sur les obligations amorties devant être joint successivement au fonds d'amortissement, de manière que ladite somme annuelle de six pour cent du capital nominal soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement du présent emprunt jusqu'à son extinction totale par le moyen dudit amortissement progressif.

2. — Sur les bases du présent contrat, le ministre des Finances de Belgique remettra aux contractants des obligations partielles au porteur pour tout le montant du présent emprunt. Les obligations partielles et leurs coupons seront stipulés en francs et en livres sterling. Le montant de chaque obligation sera fixé dans le plus bref délai possible par les contractants. Elles seront rédigées, d'accord avec Monsieur le ministre des Finances de Belgique, dans les formes et teneur analogues autant que possible à la forme et à la teneur des obligations belges cinq pour cent déjà existantes. Elles seront signées par le ministre des Finances, contresignées par le directeur de l'Administration du Trésor belge et visées par la Cour des Comptes. Elles jouiront toutes également comme portion du présent emprunt des garanties et privilèges assurés par le contrat présent à la totalité de l'emprunt. Elles relateront les engagements pris par le Gouvernement belge pour en assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif. Elles seront toutes munies de coupons au porteur payables, au choix des porteurs, soit à Londres chez MM. N.M. Rothschild et fils, soit à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, soit à Francfort chez Messieurs M.A. de Rothschild et fils, soit à Bruxelles par la

Société générale, Caissier général de l'Etat, soit à Anvers par le délégué dudit caissier, les premier mai et premier novembre de chaque année. Les obligations partielles seront imprimées par les soins de Monsieur le ministre des Finances. Elles devront toutes être remises successivement aux contractants, à la Société générale à Bruxelles, par un tiers et à Messieurs de Rothschild frères à Paris pour les deux autres tiers, dans un délai de quatre vingts jours après la signature du présent contrat, pour la partie ferme du présent contrat, ci dessus déterminée, et dans un délai équivalent pour la partie à option dont il sera parlé ci-après.

Si les feuilles de coupons jointes aux actions partielles n'étaient pas suffisantes, le Gouvernement belge s'engage vis à vis des porteurs, à leur fournir une nouvelle série de coupons aussitôt que les coupons existants se trouveraient épuisés.

3. — La somme nécessaire au paiement des intérêts sur les obligations partielles du présent emprunt, ainsi que pour la partie de l'amortissement annuel qui sera payée par Messieurs de Rothschild frères aux termes de l'article 4, ci-après devra être remise par le Gouvernement belge à Messieurs de Rothschild frères à Paris, auxquels le Gouvernement s'engage à faire ponctuellement et à l'avance les fonds de ce double objet. Il est donc convenu que Messieurs de Rothschild frères devront recevoir à Paris du Gouvernement belge, quinze jours au moins avant l'échéance de chaque semestre, la somme en effectif destinée au paiement du semestre et de l'amortissement. Cette remise aura lieu soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent de France, soit par des envois d'espèces d'or et d'argent étrangères à réaliser pour compte du Gouvernement soit en lettres de change sur Paris payables avant l'échéance des semestres, ou enfin de toute autre manière que le gouvernement jugera convenable d'adopter pourvu que les fonds effectifs et réalisés en espèces françaises se trouvent en main de Messieurs de Rothschild frères quinze jours avant l'échéance de chaque semestre.

Les coupons étant également exigibles à Paris, Londres, Francfort Bruxelles et Anvers, à la volonté des porteurs et le Gouvernement belge n'étant obligé à en faire les fonds que sur la seule place de Paris, il est convenu que Messieurs N.M. Rothschild et fils à Londres, la Société générale, Caissier général de l'Etat à Bruxelles et le délégué dudit caissier à Anvers, se rembourseront successivement par leurs traites sur Messieurs de Rothschild frères à Paris, du montant des

coupons qu'ils auront payés en faisant l'envoi desdits coupons à Messieurs de Rothschild frères, bien entendu que ce remboursement aura lieu pour compte et aux frais du Gouvernement belge et que celui-ci ne pourra pas se prévaloir du change fixe de vingt cinq francs vingt centimes stipulé à l'égard des porteurs des coupons ; c'est à dire que le Gouvernement belge supportera seul les frais et les pertes de change, qui pourront résulter du paiement des coupons à Paris, Londres, Bruxelles ou Anvers, au choix des porteurs, de même qu'il profiterait seul des bénéfices de change qui pourraient en ressortir ; Messieurs de Rothschild frères à Paris, et N.M. Rothschild et fils à Londres devant être intégralement remboursés par le Gouvernement belge de toutes les sommes qu'ils auront eux-mêmes déboursées ou remboursées pour le paiement des coupons aux taux fixés sans qu'aucune différence de change ou de monnaie, ni aucun frais de remise et d'envoi puissent rester à leur charge.

Quant aux coupons qui seront payés à Francfort par Messieurs M.A. de Rothschild et fils, ils seront considérés, à l'égard du Gouvernement belge, comme payés par Messieurs de Rothschild frères à Paris, c'est à dire que ceux-ci supporteront seuls, sur ces coupons, la différence de change s'il y en a.

4. — L'amortissement du présent emprunt se fera par les soins du Gouvernement belge, et par l'agent ou les agents de change désignés par lui à cet effet. La moitié au moins dudit amortissement s'effectuera à la Bourse de Paris. Le paiement des obligations qui seront rachetées à Paris aura lieu chez Messieurs de Rothschild frères.

L'amortissement s'opèrera par voie de rachat, aux cours du jour, sans que le gouvernement belge soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement sera suspendue jusqu'au moment où elle pourra avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement belge s'interdit formellement pendant six années à compter de ce jour, la faculté de rembourser au pair les obligations partielles du présent emprunt.

Les obligations amorties seront annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, en présence du directeur de l'Administration du Trésor public, d'un délégué de la Cour des Comptes et d'un représentant de Messieurs de Rothschild frères. Elles seront coupées en deux moitiés dont l'une sera remise à la Cour des Comptes

et l'autre sera détruite en présence des personnes ci dessus désignées, lesquelles en signeront procès-verbal. La liste des numéros des obligations amorties sera publiée dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers.

5. — La vente faite à forfait aux contractants par le Gouvernement belge du montant de la partie ferme du présent emprunt et des obligations partielles qui en dérivent, avec jouissance du premier mai dernier, est convenue et fixée au prix de quatre vingt dix sept et demi pour cent, valeur le dix oxtobre prochain époque de droit, soit quatre vingt dix sept francs cinquante centimes, payables à Bruxelles, pour chaque cent francs de capital nominal, en obligations partielles portant la jouissance des intérêts à cinq pour cent, à compter du premier mai mil huit cent quarante; le montant effectif résultant du prix ci dessus fixé, sera réellement payé aux époques successives ci après déterminées, avec bonification respective d'intérêts à cinq pour cent l'an jusques ou à partir de ladite époque du dix décembre prochain, savoir :

La somme de Fr 10.013.634,20, soit 10/38^o immédiatement après la signature du présent contrat; sous bonification, par le Gouvernement belge de l'intérêt à cinq pour cent l'an sur ce versement jusques au dix décembre.

Celle de Fr 6.008.210,53, soit 6/38^o le 20 décembre 1840

celle de Fr 4.005.473,69, soit 4/38^o la 20 janvier 1841

celle de Fr 5.006.842,10, soit 5/38^o le 20 février 1841

celle de Fr 4.005.473,69, soit 4/38^o le 20 mars 1841

celle de Fr 4.005.473,69, soit 4/38^o le 20 avril 1841

celle de Fr 5.006.842,10, soit 5/38^o le 20 mai 1841

avec bonification par les contractants, au Gouvernement belge, de l'intérêt à 5 % l'an, sur ces versements, à partir du 10 décembre jusqu'aux jours où ils auront lieu.

Nonobstant la condition imposée aux contractants de bonifier l'intérêt à cinq pour cent l'an à compter du dix décembre, époque de droit déterminée ci-dessus, comme valeur du paiement de la partie ferme de l'emprunt, sur les versements qu'il leur est loisible d'effectuer ultérieurement au dix décembre, il ne leur serait tenu compte que de l'intérêt à quatre pour cent l'an sur ces versements, dans le cas où il leur conviendrait de les anticiper en tout ou en partie.

6. — Outre la partie ferme du présent emprunt définitivement arrêtée par les contractants, ceux-ci se réservent la faculté, et le Gouvernement belge consent à leur laisser le droit, pendant tout le cours

des trois mois qui suivent la présente date, de prendre toute la partie restante de l'emprunt total de quatre vingt deux millions de francs de capital effectif, autorisé par la loi du 26 juin 1840, et cela à trois pour cent net au dessus du prix net et réel de la partie ferme du présent emprunt; toutes les autres conditions, clauses et stipulations du présent contrat tant celles qui vont suivre que celles qui précèdent devant alors s'étendre et s'appliquer à ladite partie à option, aussi bien qu'à la partie ferme définitivement arrêtée par les contractants et les termes de paiement devant être réglés et déterminés dans une proportion absolument équivalente, de manière que, à l'exception de l'augmentation susdite de trois pour cent sur le prix net, la position des choses soit le même pour la partie à option que pour la partie ferme, dans le cas où les contractants se prononceraient affirmativement sur ladite option. En cas contraire le présent emprunt restera borné à la partie ferme de trente huit millions cinquante deux mille francs de capital nominal.

7. — Le Gouvernement belge alloue aux contractants une commission de deux et demi pour cent sur le capital nominal du présent emprunt. En conséquence les contractants retiendront sur leurs paiements successifs, aux mêmes termes et dans les mêmes proportions, ladite commission de deux et demi pour cent du montant total et nominal de l'emprunt.

Il sera en outre alloué et bonifié, à chaque semestre, par le Gouvernement belge, à la maison de Rothschild frères, à Paris, seule chargée de tout ce qui concerne le paiement à l'étranger et sur diverses places, des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt, une commission de un pour cent sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt.

8. — Le Gouvernement belge accorde dès à présent aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt et s'engage à maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de la même somme sur le Grand Livre de la dette publique de Belgique, portant le même intérêt, payables aux mêmes époques, à Bruxelles et Anvers. Les obligations au porteur une fois inscrites au Grand Livre seront annulées et ne pourront être reconstituées en titres au porteur.

9. — Dans le cas où les contractants ne feraient pas usage de la faculté qu'ils ont de prendre comme il est stipulé ci-dessus, la partie du présent emprunt qui est laissée pendant trois mois à leur option;

et dans le cas où le Gouvernement belge devenu libre de négocier ladite partie, voudrait ultérieurement en effectuer la réalisation à l'intérêt de cinq pour cent l'an, il resterait engagé envers les contractants jusqu'au vingt et un septembre mil huit cent quarante un à leur en réserver la préférence à prix égal et à conditions égales.

Ainsi fait et signé, à Bruxelles, le dix novembre mil huit cent quarante, en triple expédition.

Pour la Maison de Rothschild Frères
et N. M. Rothschild & Fils
de Londres

MERCIER
Comte DE MEEUS

Le baron J. M. DE ROTHSCHILD

II. Convention du 10 novembre 1840

Entre les soussignés, Monsieur Joseph Edouard Mercier, ministre des Finances, au nom du Gouvernement belge d'une part,

Et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, représentés par Monsieur le baron Jacques Meyer de Rothschild, d'autre part
Il a été convenu ce qui suit :

Le Gouvernement belge ayant négocié le vingt et un septembre dernier à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale un emprunt de vingt millions cent soixante mille francs de capital nominal, en rente cinq pour cent, formant la première partie de l'emprunt de quatre vingt deux millions de francs effectifs, autorisé par la loi du 26 juin 1840, dont la partie restante vient d'être négociée par contrat de ce jour à ladite Société pour un tiers et aux Maisons de Rothschild frères de Paris et N.M. Rothschild et fils de Londres pour les deux autres tiers; et voulant établir entre ces diverses parties d'un même emprunt l'homogénéité et l'identité convenables, il a offert à Messieurs de Rothschild frères de se charger pour l'emprunt contracté par la Société générale seule du paiement des intérêts au choix des porteurs sur les diverses places où ces intérêts sont payables, et cela aux mêmes conditions et clauses qu'ils en sont chargés pour l'emprunt contracté ce jour, ce que Messieurs de Rothschild frères ont accepté.

En conséquence il est entendu que les obligations de l'emprunt de vingt millions cent soixante mille francs, contracté par la Société générale, seront stipulées et rédigées quant au service des intérêts dans les mêmes forme et teneur que les obligations de l'emprunt con-

tracté ce jour ; et, par suite, il sera alloué à chaque semestre, par le Gouvernement belge à Messieurs de Rothschild frères, une commission de un pour cent sur le montant semestriel de la totalité des intérêts de l'emprunt de vingt millions cent soixante mille francs, contracté par la Société générale.

Ainsi fait et signé en double exemplaire, à Bruxelles, le dix novembre mil huit cent quarante.

MERCIER

DE ROTHSCHILD FRÈRES

12. Contrat pour la Monnaie de Bruxelles (13 mars 1833)

NOUS, LÉOPOLD PREMIER, ROI DES BELGES,
à tous présents et à venir, faisons savoir :

Pardevant Henri Eliat, notaire résidant à Bruxelles et en présence des témoins ci-après nommés :

Furent présents Monsieur CHARLES-JOSEPH-MARIE-GHISLAIN DE BROUCKÈRE, directeur de la monnaie à Bruxelles y demeurant rue de l'évêque Son 5 N^o 46, non sujet à patente, d'une part,

Et Monsieur ANTOINE-LOUIS-EDOUARD COSTIL, chevalier de la Légion d'honneur, ancien militaire demeurant à Bruxelles rue de la Pulleries, hôtel de Hollande.

En qualité de mandataire de Monsieur le Baron JACOB MAYER DE ROTHSCHILD, chevalier de la Légion d'honneur, banquier patenté pour mil huit cent trente trois, sous le N^o 13, première classe demeurant à Paris rue Lafitte N^o 15, agissant au nom de la maison de banque connue sous la raison de Rothschild frères et dont il a la signature sociale, ensuite de procuration passée en brevet devant M. Claude Simon Lombard et son collègue, notaires à Paris le quatorze février mil huit cent trente trois, dument enregistrée et légalisée, vue pour valoir timbre vol. 4 N^o614, et enregistrée vol. 39 fol. 112 V^oC^o 3 à Bruxelles le six mars mil huit cent trente trois, reçu soixante quatre centimes pour timbre et un franc sept décimes pour enregistrement faisant avec les 26 % additionnels deux francs quatre vingt quinze centimes /signé/ Du Pré ; laquelle restera annexée aux présentes ; d'autre part ;

Lesquels ont dit et convenu ce qui suit :

Il sera formé à partir du deux octobre mil huit cent trente deux, une société entre Monsieur Charles de Brouckère et Messieurs De Rothschild frères, pour l'exploitation de la Monnaie de Bruxelles, dont Monsieur de Brouckère a le privilège et pour toutes les opérations qui se rattachent à ce privilège : sa durée sera de trois ou six années, au choix de Messieurs de Rothschild frères, comme il sera ci après exprimé, le siège en sera Bruxelles, elle aura pour raison sociale, le nom seul de Monsieur de Brouckère, sans autre désignation.

Cette société sera en commandite pour Messieurs de Rothschild frères, en conséquence ils ne seront en aucune manière responsables des engagements de la société au delà de leur mise sociale. Monsieur de Brouckère en sera le seul gérant et aura seul la signature.

L'objet de la société consistera dans la fabrication des matières soit achetées soit confiées, dans toute opération résultante du privilège de Monsieur de Brouckère, et dans l'achat des valeurs et remises nécessaires pour effectuer le remboursement des envois de matières qui lui seront faits.

Monsieur de Brouckère s'interdit, durant le cours de la société, toute autre espèce d'opération soit pour la société, soit même pour son compte personnel ; en conséquence il ne pourra donner sa signature que pour les causes ci-contre exprimées, à l'exception seulement de ce qui est relatif à ses intérêts domestiques.

La mise en commandite de Messieurs de Rothschild frères, se composera : 1^o) de la moitié de la portion du matériel de la monnaie, dont Monsieur de Brouckère pourra être tenu de rembourser le montant au gouvernement belge, en entrant en jouissance ; 2^o) de la moitié qu'ils s'engagent à verser du montant des augmentations à apporter au matériel et qui seront déterminées ultérieurement par les associés ; 3^o) de la somme de quinze mille francs.

La mise de Monsieur de Brouckère se composera : 1^o) de l'apport de son brevet durant le cours de la société ; 2^o) de la moitié du matériel qu'il aura remboursé au gouvernement ; 3^o) de sa moitié dans les augmentations à faire au matériel comme il est dit ci-dessus ; 4^o) de la somme de quinze mille francs.

Messieurs de Brouckère et de Rothschild frères auront un intérêt de moitié chacun dans les bénéfices ou pertes de la société, comme aussi dans tous les avantages et dans toutes les charges qui résultent au pourront résulter pour Monsieur de Brouckère de sa qualité de directeur de la Monnaie de Bruxelles.

Bien entendu que les pertes dont on vient de parler ne seront supportées par Messieurs de Rothschild frères que jusqu'à concurrence de leur mise de fonds comme associés commanditaires.

A l'expiration de la première période de trois ans de l'existence de la présente société, Messieurs de Rothschild frères auront seuls la faculté d'en exiger la dissolution mais à la charge d'en avoir prévenu Monsieur de Brouckère trois mois à l'avance ; s'ils ne profitent pas de cette faculté la société sera dissoute à l'expiration de six années.

Les matières jusqu'au moment de leur fabrication, les espèces effets et valeurs de tout genre seront renfermés dans une caisse à deux clefs, dont l'une sera en la possession de Monsieur de Brouckère, et l'autre en celle de l'employé nommé par Messieurs de Rothschild frères, dont l'on va parler.

Messieurs de Rothschild frères nommeront l'employé qui sera chargé de la tenue des livres de la société.

Une des deux clefs de la Caisse sera entre les mains de cet employé qui aura la surveillance de la caisse et pourra toujours en exiger la vérification.

Dans le cas où il conviendrait à Messieurs de Rothschild frères de nommer le caissier, ils en auront le droit ; mais alors, et dans ce cas seulement, ils seront personnellement garants et responsables envers la société des faits de la gestion de ce caissier.

Cependant, dans le cas où Monsieur de Brouckère se croirait fondé à demander le changement soit de l'employé soit du caissier nommé par Messieurs de Rothschild s'y refuseraient, Monsieur de Brouckère sera autorisé à faire connaître ses motifs aux arbitres dont il sera ci-après parlé. Lesquels jugeront si les motifs exposés par Monsieur de Brouckère sont suffisants pour que Messieurs de Rothschild soient tenus de nommer soit un autre employé, soit un autre caissier. Toutefois les employé ou caissier alors en fonctions pourront être maintenus par Messieurs de Rothschild frères jusqu'à ce que les arbitres aient prononcé, et même quinze jours après la décision de ces arbitres.

De son côté Monsieur de Brouckère sera personnellement garant envers la société des faits et gestes de tous les employés dans la monnaie, sauf le caissier qui aurait été nommé par Messieurs de Rothschild frères, ainsi qu'ils en ont le droit.

Il est bien entendu que les appointements du caissier ceux des commis, les frais de bureau et d'ouvriers et tous frais généralement quelconques relatifs à l'établissement seront à la charge de la société.

Il sera tenu des livres de commerce réguliers et conformes à la loi qui seront toujours à la disposition des associées, pour que Messieurs de Rothschild frères soit par eux-mêmes, soit par un fondé de pouvoirs puissent dans tous les temps et chaque jour qu'il leur conviendra prendre connaissance des opérations faites. Toute opération non inscrite le jour où elle aura été faite pourra être laissée pour le compte de Monsieur de Brouckère, au choix de Messieurs de Rothschild frères, sous réserve encore en faveur de ces derniers, de dommages et intérêts pour raison de cette violation du contrat. Il sera fait chaque année un inventaire général et les bénéfices seront partagés entre les associés dans la proportion d'intérêt de chacun. Le premier inventaire général devra avoir lieu le trente juin prochain et ainsi de suite à la même époque d'année en année pendant toute la durée de la société.

Indépendamment de cet inventaire général et annuel, il sera fait tous les trois mois à partir du premier janvier prochain, un bilan avec règlement de compte, inventaire des matières fabriquées ou à fabriquer, espèces et valeurs appartenant à la société.

Monsieur de Brouckère sera tenu de résider habituellement à Bruxelles et de consacrer son temps à la prospérité de l'établissement ; s'il est obligé de faire une absence, il pourra se faire représenter dans le lieu de l'établissement par un mandataire qui ne pourra avoir de lui qu'une procuration spéciale.

Dans le cas de décès de l'un ou des autres associés c'est à dire dans le cas de mort réelle pour Monsieur de Brouckère et pour Messieurs de Rothschild frères, dans le cas de dissolution de leur maison de commerce, pendant le cours de la présente société elle sera aussitôt dissoute de plein droit.

Lors de la dissolution de la société Monsieur de Brouckère rentrera dans la propriété de son privilège ; il sera fait un inventaire et une estimation de tout l'avoir de la société et après les dettes payées, Monsieur de Brouckère, rentrera en possession du matériel appartenant à la société en remboursement à Messieurs de Rothschild frères la moitié de la valeur dudit matériel estimé d'après l'expertise qui en sera faite ; chacun des associés prélèvera ensuite sa mise sociale, et le surplus de l'avoir sera partagé entre les associés.

Dans le cas où Monsieur de Brouckère contreviendrait à l'engagement qu'il a pris de ne se livrer qu'aux opérations indiquées comme objet unique de la présente société, Messieurs De Rothschild frères

pourront requérir la dissolution de la société avec dommages et intérêts à dire d'arbitres.

Dans le cas où les associés d'un commun accord, dans le but de retirer tout l'avantage possible de l'exploitation de la monnaie jugeraient à propos d'y joindre un affinage de matières d'or et d'argent, il est convenu d'avance que lors de la dissolution de la société Monsieur de Brouckère devra se charger de tous les ustensiles constructions et agencements relatifs à cet établissement, en tenant compte à la société des dépenses qu'elle aura faites pour cet objet sous la déduction de vingt cinq pour cent, si la dissolution de la société a lieu au bout de trois ans ou plutôt de l'établissement dudit affinage ou de cinquante pour cent, si elle a lieu au bout de six ans.

Néanmoins les chaudières et ustensiles de platine faisant partie dudit affinage devront dans tous les cas être remboursés sans déduction d'après l'estimation qui sera faite de leur valeur réelle, à moins que Monsieur de Brouckère préfère ne pas conserver lesdits ustensiles de platine auquel cas ils seront vendus dans la forme qui sera arrêtée d'un commun accord entre les associés.

Toutes contestations entre les associés durant la société ou après sa dissolution seront décidées souverainement par trois arbitres réunis à Paris, chacun des associés nommera le sien et ces deux premiers arbitres nommeront le troisième où à défaut de s'entendre le ferons nommer par le tribunal de commerce de Paris.

Pour l'exécution des présentes parties font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné rue du Grand Hospice N^o 22, auxquels lieux et nonobstant etc...

Dont acte : Fait et passé à Bruxelles le treize mars dix huit cent trente trois, en présence des sieurs Joseph De Ridder et Joseph Michel Vermoes, tous deux revendeurs, demeurant à Bruxelles, témoins à ce requis, qui ont signé les présentes avec les parties et moi Notaire lecture faite / C. DE BROUCKÈRE, ED. COSTIL, J. DE RIDDER, J. VERMOES et H. ELIAT, ROTS.

13. Accord pour la Banque de Belgique (24 décembre 1839)

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Baptiste Smits, directeur de la Banque de Belgique établie à Bruxelles, en ce moment à Paris, y demeurant Hôtel de Bruxelles, Rue de Richelieu, stipulant comme directeur au nom de ladite Banque, d'une part.

Et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, y demeurant rue Laffitte, n^o 15 bis, s'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

La Banque de Belgique désirant prendre les mesures les plus convenables pour le rétablissement de son crédit et voulant, entre autres mesures réorganiser le service régulier des intérêts de ses actions de manière à rendre aux porteurs des dites actions la confiance nécessaire, elle s'est adressée à cet effet à MM. de Rothschild frères, en leur demandant de se charger dès à présent et dorénavant du paiement des dits intérêts et des dividendes qu'elle jugerait convenable de faire effectuer à Paris, à quoi Messieurs de Rothschild ont adhéré aux conditions ci-après stipulées :

1. — La Banque de Belgique s'engage pour le présent et l'avenir, et ce pour toute la durée de son privilège actuel, à choisir MM. de Rothschild frères comme ses seuls et uniques banquiers à Paris, chargés du paiement des intérêts et dividendes qu'elle jugerait devoir faire effectuer en cette ville aussi longtemps qu'il conviendra à MM. de Rothschild frères de rester chargés de ces paiements.

2. — MM. de Rothschild frères ne seront tenus à aucune avance de caisse ni à aucun découvert quelconque pour lesdits paiements. Il a été seulement dit et prévu que le total des coupons et dividendes à payer à Paris pouvant varier suivant le déplacement des actions, les deux parties respectives s'entendront à chaque terme du paiement des intérêts et dividendes à effectuer dans cette dernière ville sur le montant des sommes que la Banque aura à remettre de ce chef, bien entendu que le principe posé ci dessus que MM. de Rothschild frères ne sont engagés à aucune avance ni découvert à l'égard de la Banque restera intact.

3. — Lorsque par suite d'arrangements préalables ou bénévolement et de leur plein gré, MM. de Rothschild frères se mettront momentanément en avance pour compte de la Banque, celle-ci devra les en couvrir immédiatement sur l'avis qui en sera donné par MM. de Rothschild frères.

4. — La Banque alloue dès à présent et bonifiera chaque fois à MM. de Rothschild frères une commission d'un quart pour cent sur le montant total des intérêts et dividendes qui seront dus, sur la totalité de ses actions, soit que des paiements aient lieu à Paris, soit qu'ils soient effectués à Bruxelles en tout ou en partie.

5. — A l'égard du paiement d'intérêts qui doit être ouvert le 1er janvier prochain par la Banque, tant à Paris chez MM. de Rothschild frères qu'à Bruxelles à la Banque même, Messieurs de Rothschild frères consentent à faire à la Banque pour le paiement à Paris une avance de cinq cent mille francs contre un dépôt de garantie de mille actions de la Banque de Belgique, si la Banque peut leur remettre cette quantité, ou à défaut de huit cents actions au moins. Si au bout de trois mois MM. de Rothschild frères n'étaient pas remboursés de cette avance, ils auraient le droit de vendre au mieux les actions déposées en leurs mains jusqu'à concurrence de la somme dont ils resteraient en avance à ladite époque.

Sur cette avance de cinq cent mille francs, la Banque de Belgique alloue à MM. de Rothschild frères une commission de un demi pour cent plus l'intérêt à raison de cinq pour cent l'an.

L'intérêt à cinq pour cent l'an sera également bonifié par la Banque à MM. de Rothschild frères, sur toutes les autres avances que ceux-ci se prêteront à lui faire par la suite.

Ainsi fait et signé en double exemplaire, à Paris, le vingt quatre décembre mil huit cent trente neuf.

DE ROTHSCHILD Frères

SMITS

TABLE DES MATIÈRES

	pag.
Introduction	I
Correspondance, année 1838	I
Correspondance, année 1839	103
Correspondance, année 1840	217
Annexes	351



PUBLICATIONS DU CENTRE
UITGAVEN VAN HET CENTRUM

- Cahiers 1.** **Bijdragen 1.**
Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique — Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische hedendaagse geschiedenis. 1957. fr. 45 (abonnement fr. 38)
- Cahiers 2.** **Bijdragen 2.**
A. Simon, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957.
fr. 45 (abonnement fr. 38)
- Cahiers 3.** **Bijdragen 3.**
A. Simon, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957.
fr. 45 (abonnement fr. 38)
- Bijdragen 4.** **Cahiers 4.**
A. Vermeersch en **H. Wouters**, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers 1830-1848. 1958. fr. 175 (abonnement fr. 150)
- Cahiers 5.** **Bijdragen 5.**
A. Simon, Inventaires d'archives. (Évêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij. Église Évangélique (Verviers). 1958.
fr. 55 (abonnement fr. 47)
- Cahiers 6.** **Bijdragen 6.**
J. Leclercq-Paulissen, Contribution à l'histoire de la presse tournaisienne depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958.
fr. 80 (abonnement fr. 68)
- Bijdragen 7.** **Cahiers 7.**
W. Theuns, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959.
fr. 40 (abonnement fr. 34)
- Bijdragen 8.** **Cahiers 8.**
M. De Vroede, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging, 1830-1860. 1959. fr. 260 (abonnement fr. 225)
- Cahiers 9.** **Bijdragen 9.**
M. Colle-Michel, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959. fr. 45 (abonnement fr. 38)
- Cahiers 10.** **Bijdragen 10.**
A. Simon, Réunions des évêques de Belgique 1830-1867, procès-verbaux. 1960. fr. 180 (abonnement fr. 152)
- Bijdragen 11.** **Cahiers 11.**
S. Vervaeck, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960.
fr. 40 (abonnement fr. 34)
- Bijdragen 12.** **Cahiers 12.**
M. De Vroede, De Vlaamse Pers in 1855-56. 1960.
fr. 80 (abonnement fr. 68)

- B i j d r a g e n 13 .** **C a h i e r s 13 .**
J. Dhondt & S. Vervaeck, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960.
fr. 80 (abonnement fr. 68)
- B i j d r a g e n 14 .** **C a h i e r s 14 .**
A. Simon, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiesy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Bethune. 't Serstevens. Evêché de Liège.) 1960.
fr. 60 (abonnement fr. 51)
- B i j d r a g e n 15 .** **C a h i e r s 15 .**
Paul Gérin, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1789-1831. 1960.
fr. 300 (abonnement fr. 255)
- B i j d r a g e n 16 .** **C a h i e r s 16 .**
Jacques Willequet, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1887-1914; 1961.
fr. 80 (abonnement fr. 68)
- B i j d r a g e n 17 .** **C a h i e r s 17 .**
Alois Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883, Procès-Verbaux. 1961.
fr. 160 (abonnement fr. 136)
- B i j d r a g e n 18 .** **C a h i e r s 18 .**
H. Balthasar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst, Enkele Bronnen voor de sociale Geschiedenis van de XIXe Eeuw, 1961.
fr. 60 (abonnement fr. 51)
- B i j d r a g e n 19 .** **C a h i e r s 19 .**
Bertrand Gille, Crise politique et crise financière en Belgique; Lettres adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à Bruxelles, (1838-1840). 1961.
- B i j d r a g e n 20 .** **C a h i e r s 20 .**
Romain van Eenoo, De Pers te Brugge 1792-1914. Bouwstoffen. (ter perse — sous presse)
- B i j d r a g e n 21 .** **C a h i e r s 21 .**
Alois Simon, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940), Sources d'archives.
(sous presse — ter perse)
- Mémoires I.** **Verhandelingen I.**
R. Devleeshouwer, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914). 1958.
fr. 160 (abonnement fr. 140)
- Verhandelingen II.** **Mémoires II.**
D. De Weerd, De Gentse textielbewerders en arbeidersbeweging tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent. 1959.
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- Mémoires III.** **Verhandelingen III.**
Colette Lebas, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847. Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960.
fr. 260 (abonnement fr. 225)
- Verhandelingen IV.** **Mémoires IV.**
Romain Van Eenoo, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914). 1959.
fr. 200 (abonnement fr. 170)